

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ MENTOURI DE CONSTANTINE
FACULTÉ DES SCIENCES DE LA TERRE DE LA GÉOGRAPHIE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DEPARTEMENT ARCHITECTURE ET URBANISME

**PÉRI-URBANISATION, MÉTROPOLISATION
ET
MONDIALISATION DES VILLES
L'EXEMPLE DE CONSTANTINE**

**Thèse de Doctorat d'État
Option Urbanisme**

Présentée par
Yasmina ARAMA

Sous la Direction de:

CÔTE Marc, Professeur émérite
Université Aix Marseille 1- France

Devant le Jury :

Président : **SARI Djillali**, Professeur émérite Université d'Alger
Examineurs : **BOUKERZAZA Hosni**, Professeur Université de Constantine
BENDJABALLAH Souad, Professeur Université de Constantine
MESSACI Nadia, Maître Conférences Université de Constantine

Décembre 2007

Introduction

L'accélération récente de l'urbanisation et les tendances actuelles à la métropolisation donnent l'impression d'une généralisation des systèmes urbains à la fois étalés dans l'espace, complexes et difficiles à gérer.

Les pays développés, comme ceux qui le sont moins, connaissent aujourd'hui des taux élevés de croissance¹ démographique urbaine durablement supérieurs à 6% (États-Unis, pays d'Amérique latine et d'Asie, pays d'Afrique). L'éclatement urbain est devenu un phénomène mondial, de même que la tendance à la péri-urbanisation. "On compte aujourd'hui plus de 2,5 milliards de citadins et 21 villes de 10 millions d'habitants"². Pourtant les dynamiques urbaines et les processus à l'origine de ces dernières diffèrent d'un pays à l'autre. L'organisation interne des villes ou la politique urbaine font parfois toute la différence.

Selon les prévisions de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour 2015³, les agglomérations de plus de huit millions d'habitants seront au nombre de trente trois dont vingt sept dans les pays en développement et particulièrement en Asie. Au cours des trente prochaines années, 2 milliards de personnes s'ajouteront aux populations urbaines⁴ soit plus de 60% de la population mondiale qui vivront en ville.

En Afrique où la croissance démographique depuis une cinquantaine d'années évolue rapidement, le poids du continent dans la population mondiale est passé de 7,5 % à près de 10 % en 25 ans. L'Afrique subsaharienne compte 590 millions d'habitants (PNUD, 1997) et le Nord⁵ près de 80 millions aujourd'hui. C'est en Afrique qu'actuellement se rencontre la croissance urbaine estimée la plus rapide "à environ 4% l'an pour la période 2000 à 2020".

Les Nations Unies évaluent la population des pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) autour de 150 millions d'habitants à l'horizon 2050⁶. Pour les trois pays que sont la Tunisie, le Maroc et l'Algérie, le rythme de l'urbanisation s'est accéléré sous l'impulsion de la croissance démographique et du développement économique. Ce mouvement vigoureux de la croissance urbaine s'équilibre finalement par la création de villes, petites et moyennes, dans les régions du centre et du sud; entraînant toutefois "une complexité grandissante des formes urbanistiques"⁷ dans les différents pays.

En Algérie, de 1954 à 1966, les taux de croissance⁸ ont atteint 41% pour l'Oranie, 85% pour le Constantinois et 106% pour l'Algérois. La brutalité de la croissance urbaine a été sans commune mesure avec le reste. L'exode rural a été massif et le croît naturel accompagné d'un bond économique. La population urbaine, en l'espace de 30 ans a presque doublé, passant à 16 966 937 habitants en 1998 soit 58,3% de la population totale, et le réseau des villes à 579 agglomérations.

¹ COUR, Jean-Marie. *"Les enjeux de l'urbanisation dans les pays en voie de peuplement. Éléments de réflexion extraits de l'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'ouest"*. OCDE-Club du Sahel, Paris Septembre 1995. [Enligne]. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/doc/ouvr15/peuple.hrm> (page consultée le 09/01/2004).

² PAULET, Jean-Pierre. *"Géographie urbaine"*. Armand colin. Collection U, Paris 2000 [Enligne]. <http://www.armand-colin.com/cgi-bin/coll-pl?co=COL012> (page consultée le 20/10/2003).

³ GODINOT, Xavier. *"Le Dossier: Espace rural : des distances à combler"*. Mouvement international ATD Quart Monde. Institut de Recherche et de Formation aux relations humaines [Enligne]. <http://www.atd-quartmonde.org/irfrh/RevueQM/R177.html> (page consultée le 20/03/2004).

⁴ ROGERS, Richard. *"Des villes pour une petite planète"*. Le Moniteur, Paris 2000, p.11

⁵ SEMOUD, Bouziane. *"Afrique- Structure et milieu- Afrique du nord"* dans Encyclopaedia Universalis sur CD-ROM, Paris : Encyclopaedia Universalis. 1999.

⁶ MEDDEB, Radhi. *"Les accords de coopération Europe-Maghreb: vision maghrébine d'un bilan"*. Le forum international de réalités. "Les relations Europe-Maghreb : bilan et perspectives". Tunis 19, 20 avril 2000. PDF

⁷ TROIN, Jean-François. *"Vers un Maghreb des villes en l'an 2000"* in Études "Urbanisation au Maghreb" N°706. Publications de l'ERA, Tours 1982L, p.8

⁸ BENATIA, Farouk. *"Alger: agrégat ou cité"*. SNED. Alger 1980, p.92

Constantine, métropole au sein d'une wilaya⁹ fortement urbanisée et dont elle représente en 2002 plus de la moitié (57,6%) de la population urbaine (808.748 habitants), ne cesse de se développer et ce malgré une assiette (urbaine) portée à saturation. Pour ses reports de croissance, un "triangle d'urbanisation" et des "centres support" ont été créés. Ils connaissent à leur tour un développement urbain spectaculaire avec la création de grandes zones d'habitations urbaines nouvelles (ZHUN) et lotissements privés, et des taux d'accroissement moyen annuel forts¹⁰ (5,36% El Khroub, 5,31% Ain Smara, 3,93% Hamma Bouziane et 6,54% Didouche Mourad).

Ce mouvement "extraordinaire" de l'urbanisation s'inscrit, par ailleurs, dans un contexte économique dominé par le Marché et la globalisation des échanges. Les sociétés profondément paysannes s'urbanisent. Les villes se multiplient, leur croissance également. La mobilité des populations est de plus en plus grande vers les grandes villes qui, à leur tour, concentrent fonctions, valeurs et normes pour un système urbain productif, plus innovateur et attractif. La compétition s'instaure entre villes. L'ampleur du processus et son accessibilité vers des niveaux toujours supérieurs de la hiérarchie et de l'échelle urbaine, imposent finalement un rythme de croissance aux villes et une nouvelle logique de développement.

Si les villes ne cessent de croître et de prendre de l'espace, leur gestion cependant pose problème. Cela ne va pas se faire sans perturber le fonctionnement et la manière dont sont gérés les systèmes urbains dans les dispositions qui étaient les leurs jusqu'à ce que la mondialisation du Marché en change les modalités. L'approche globale doit en effet remplacer l'administration et la gestion verticale(s) des villes, que les systèmes de pouvoir en cause soit décentralisés ou centralisés.

Dans une société qui s'industrialise, et au vu de l'évolution de l'entreprise¹¹, les changements dans la gestion, sous l'impulsion des transformations imposées par la mondialisation, résultent et/ou entraînent de nouveaux modes d'échange et de représentation; les différents modes étant en interaction permanente.

Dans les pays développés où l'on cherche également, depuis une vingtaine d'années, à freiner la dispersion urbaine et à donner une image valorisante aux villes (rénovation urbaine par la requalification de quartiers et l'embellissement de centre), la question de la représentation pour une gestion métropolitaine est aujourd'hui cruciale. Elle révélerait une absence d'institutions politiques et "un déficit démocratique"¹² au niveau des métropoles dans l'application des principes d'une gouvernance locale.

La métropolisation, processus de diffusion spatiale du fait urbain, de concentration de population et de fonctions stratégiques dans les grandes villes, est un fait de la mondialisation. L'extension des agglomérations et l'urbanisation dans le péri-urbain et vers des espaces toujours nouveaux, entraînent la constitution d'aires métropolitaines, de véritables régions urbaines de plus en plus fonctionnalisées, qui, aujourd'hui, font l'objet de plusieurs définitions (statistiques en général).

Dans les pays occidentaux, l'urbanification des campagnes a entraîné d'autres rapports à l'espace rural avec ce que, aujourd'hui, l'on désigne par les vocables de "métapoles", campagne et agriculture urbaine(s), "urbanité rurale" etc.

⁹ Wilaya: collectivité territoriale dont l'exécutif est nommé par le gouvernement et dirigé par le Wali.

¹⁰ Wilaya de Constantine. Direction de la Planification et de l'Aménagement du territoire (DTAP). "Constantine par les chiffres". Année 2002.

¹¹ ARAMA, Yasmina. « Gouvernance et territorialité(s) ou éthique et entreprise ». Colloque international sur « Gouvernance et développement des PME-PMI3 » CREAD -Alger 23-24-25 2003

¹² BASSAND, Michel. "Métropoles et métropolisation" in "Les enjeux de la sociologie urbaine", PPUR, Lausanne, 2000 [Enligne]. <https://ppur.epfl.ch/> (page consultée le 19/07/2002).

C'est le règne de l'urbain (F. Choay, 1994) et d'un urbain en mouvement¹³ pour lequel des conditions s'avèrent nécessaires afin de maintenir cette mise en changement ou en mobilité (population) qui fait la métamorphose des villes ou leur métropolisation.

Dans les pays en développement, sans que les politiques urbaines et l'organisation sociale et spatiale ne soient suffisamment "rationalisées", les villes sont à nouveau sollicitées pour développer d'autres capacités, celles entre autres, de se "déterritorialiser" et d'opérer en réseaux (ouverture à l'intercommunalité, action internationale et coopération décentralisée etc.).

Elles deviennent les lieux de contradictions et de grands défis face à des opérations urbaines qui relèvent parfois du paradoxe (à la fois du plan stratégique et du projet urbain, de la gestion urbaine classique et de la gouvernance métropolitaine etc.), ou des villes mouvementées¹⁴ à l'image d'Alger.

Cependant, l'approche du phénomène de métropolisation dépend du niveau d'échelle considéré. Dans le cas d'une métropole régionale telle que Constantine, le processus d'agglomération et de concentration est certes approchant, mais loin de celui des niveaux "supérieurs" d'organisation des systèmes urbains qui caractérisent à la fois hiérarchie urbaine et métropolisation. En effet, à cette échelle métropolitaine, l'aire de polarisation se limite à la région (c'est à dire au local), ce qui ne permet pas dans l'immédiat à ce type de métropole d'avoir une quelconque maîtrise des (nouvelles) logiques de globalisation.

Dans tous les cas de figure, il serait difficile, de faire désormais abstraction du contexte de la mondialisation qui définit les critères nécessaires et/ou obligatoires à l'évolution des villes.

Le rôle des villes change et la structuration de l'espace, du local au global, change également. Les questions de centralité urbaine, périphérie et à plus grande échelle de noyaux centraux, croissance et développement durable restent ainsi posées.

Les villes, indépendamment de la taille ou des fonctions, deviennent même les noyaux de structuration de l'espace. Elles définissent un ordre urbain face auquel celui de l'agraire, suite à de profondes mutations (réformes et révolutions), est aujourd'hui tenu à plus de gestion écologique de l'espace.

De part et d'autre de l'espace, les défis ne sont pas les mêmes mais orientés vers une finalité de développement durable. Le renouvellement urbain et la révolution doublement verte, ambitionnant "*d'allier l'intensification des rendements et la protection de l'environnement*"¹⁵, nécessairement doivent se rejoindre pour la reconstruction d'un vaste paysage qui intègre l'aménagement et la gestion des villes: le patrimoine culturel et biologique.

A différentes échelles, la problématique de l'urbanisation croise celles posées par la perte des terres et la dégradation de l'environnement, ainsi que les questions liées à la désertification et la sécurité alimentaire. Le développement des villes, s'il est d'envergure mondiale, n'en demeure pas moins inséparable de la réduction des espaces agricoles et du niveau de développement économique et social dans les pays. Sur une surface de terres cultivées dans le monde (1500 millions d'hectares), inégalement répartie de surcroît, 12 à 16 millions d'hectares de terres arables sont perdus chaque année par suite de l'urbanisation et des infrastructures de transport (7 à 8 millions d'hectares par an)¹⁶.

¹³BASSAND, Michel. "*L'urbain en mouvement*". Conférence IREC Ecole polytechnique de Lausanne, pp.1à13 [Enligne].http://perso.wanadoo.fr/ville-en-mouvement/interventions/michel_bassand.pdf (page consultée le 05/01/2004).

¹⁴ DRISS, Nassima. "*La ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger*". L'Harmattan, 2001.

¹⁵CHARVET, Jean-Paul . "*Nourrir six milliards d'hommes*". Conférence, Le Havre, 6 mars 2002 [Enligne].<http://www.ac-rouen.fr/hist-geo/doc/cfr/6mm/6mm.htm> (page consultée le 26/01/2004).

¹⁶ idem.

La dégradation des terres (plus de 2 milliards d'hectares) menace les moyens d'existence de plus d'un milliard de personnes¹⁷. Or si la population mondiale croît de façon continue, comme l'indiquent les prévisions jusqu'en 2050, comment augmenter la production agricole sans pousser un peu plus l'artificialisation du milieu rural et mettre en péril les ressources naturelles et foncières voire ainsi l'environnement tout entier?

Les terres gagnées, le sont souvent par le défrichement de la forêt tropicale ou de la savane (cas de l'Afrique Noire et de l'Amazonie), et sans même parfois atténuer la précarité des populations autochtones, l'environnement dans le même temps est exposé aux actions dévastatrices de l'homme (déboisement, surpâturage, pollution industrielle, urbanisation sauvage....), à l'érosion et à une stérilisation parfois irréversible des sols.

En Algérie, où les terres agricoles ne sont pas plus qu'ailleurs protégées de l'urbanisation, des spéculations foncières, de la pollution et de l'érosion (avec 40.000 hectares touchés chaque année)¹⁸, la lutte contre la désertification est désormais au centre de stratégies nationales (au nombre de sept) dont le but (global) serait d'accroître la sécurité alimentaire d'une façon rationnelle du point de vue de l'environnement (Développement Agricole et Durable)¹⁹.

La problématique du péri-urbain

A l'issue de ces réflexions qui mettent en exergue l'imbrication de phénomènes de croissance (population, ville, économie), d'espace et d'échelle en correspondance, notre étude qui cherche à cerner le phénomène de péri-urbanisation et les difficultés de gestion qui en découlent pour une ville comme Constantine, partirait de changements qui s'observent sur la périphérie d'une métropole régionale.

L'espace circum-urbain est aujourd'hui révélateur de l'organisation ou de la désorganisation spatiale des villes tout comme de leurs dernières transformations ou celles à venir (devenir-ville). Lieu "des configurations inédites et parfois équivoques"²⁰ ou des implantations inadéquates voire illicites (habitat dans la périphérie constantinoise), le péri-urbain est la partie inachevée, incontrôlée de la ville, la partie où, par ailleurs, se joue le futur des villes à travers les changements qui s'opèrent dans l'architecture et la construction, les formes urbaines, les modes de vie, et le péri-urbain agricole.

La problématique du péri-urbain évolue en permanence. Quand l'espace en périphérie s'urbanise, il intègre le système urbain. Mais quand il s'attribue certaines des fonctionnalités de la campagne, il contraint cette dernière à sa transformation (parfois radicale) sans pour autant s'approprier les qualités du rural. Par ailleurs, du fait de la croissance incontrôlée des villes, l'espace en périphérie présente de plus en plus les caractères ambivalents typiques des espaces ou lieux intermédiaires. Et, c'est cette intermédiation du péri-urbain qu'il faudrait pouvoir saisir à travers l'évolution des systèmes urbains et les nouveaux cadres théoriques.

¹⁷ Nations Unies- Conseil Économique et Social. "Agriculture, utilisation des terres et désertification. Rapport du Secrétaire général". Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable-Session d'organisation, 30 avril-2 mai 2001 [Enligne]. http://www.agora21.org/johannesburg/cp_13.html (page consultée le 25/06/2004).

¹⁸ "Journée mondiale de lutte contre la désertification". Présidence de la république. Message, Alger, Mercredi 16 juin 2004 [Enligne]. <http://www.el-mouradia.dz/francais/discours/2004/06/D160604.htm> (page consultée le 7/08/2004).

¹⁹ "Rapport national sur la mise en oeuvre de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification". Ministère de l'Agriculture- Direction générale des Forêts- Organe National de Coordination sur la lutte contre la désertification, Avril 2002 [Enligne]. <http://www.unccd.int/cop/reports/africa/national/2002/algeria-fr.pdf> (page consultée le 25/06/2004).

²⁰ NICOLIN, Pierluigi. "Fin de la périphérie? Haussmann dans la périphérie". Thème européen 4: "Construire la ville sur la ville. Transformations de sites urbains contemporains". Points de vue [Enligne]. http://www.archi.fr/EUROPAN/e4/tex/ptdv_nic.htm (page consultée le 21/01/2004).

Les concepts paradigmatiques (développement durable, économie du savoir, patrimoine écologique, grand paysage etc.), ainsi que les notions en partage (paysage, péri-urbain, coalescence, cogestion, coresponsabilité) déterminent le rôle d'interface et de médiation de chacun d'eux, rôle nécessaire pour relier aujourd'hui les espaces (rural/urbain), les fonctions (production/ consommation), les système de gestion (conventionnel/globalisé), le développement économique et durable etc.

Le paysage et la reconnaissance de ses rapports à l'aménagement de l'espace conduisent à l'analyse de la représentation d'un fonctionnement d'ensemble à partir d'une organisation écologique globale. Le paysage s'appréhende ainsi à l'échelle intercommunale. Selon le Centre national français d'étude et de recherche du paysage (CNERP), le paysage *"n'est ni un élément fixe (car il évolue dans le temps et dans l'espace, sous le regard de l'homme) ni un élément uni (car il est composé d'éléments de natures diverses, vivants, inertes, sociaux, culturels, etc.). Il implique aussi un ensemble ou une globalité qui est à la fois plus que la simple somme des éléments qui le composent, sans être une figure géométrique ou un objet pouvant être expliqué par une opération mathématique sophistiquée"*²¹.

L'organisation spatiale, dans les pays occidentaux, est depuis les années cinquante bouleversée non seulement par les relations conflictuelles entre ville et campagne mais également par l'émergence des espaces péri-urbains qui s'imposent spatialement et fonctionnellement.

La formation de couronnes péri-urbaines, interfaces entre ville et campagne, comme le suggère Jean Le Coz, conduit en fait *"à dépasser les approches dichotomiques et à prendre en compte l'ensemble du système urbain/périurbain/rural comme révélateur des transformations de l'appareil productif et des rapports sociaux et l'expression de nouvelles formes de division sociale de l'espace"*²².

Dans le cas de grandes métropoles telles que Montréal, une organisation en auréoles ou couronnes autour du noyau central prévalait sans que cela constituait des ensembles homogènes. Mais aujourd'hui, il est plutôt question d'aménager une métropole verte ou "métropole nature", point essentiel, en dehors du zonage agricole, d'une politique municipale montréalaise sur les espaces naturels en milieu urbain et péri-urbain²³

En Algérie, le terroir fertile autour des villes va disparaître au profit d'une urbanisation qui, en moins de vingt ans, sera incontrôlable; en sont témoins la disparition des "assiettes" et parfois l'arrière pays (hinterland) de grandes villes telles Alger (Mitidja et Sahel), Oran (Es Sénia et prolifération d'agglomérations secondaires), Constantine (jardins d'El Hamma et vallée du Bou Merzoug) et, de manière générale, l'émiettement de campagnes environnantes.

L'explosion démographique et l'exode rural vers les grands centres, la demande en habitat conséquente ainsi que les retards accumulés dans la réalisation du logement vont encourager le lotissement spontané des propriétés foncières et la "construction illicite".

²¹ Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.. *" Paysage et aménagement urbain"*. Note de synthèse réalisée par l'Atelier Pierre Girardin et l'Association Aménagement et Nature pour le Centre de Documentation de l'Urbanisme [Enligne]. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/elabproj/> (page consultée le 01/01/2004).

²² LE COZ, Jean. *" Espaces méditerranéens et dynamiques agraires: état territorial et communautés rurales"*. CIHEAM-IAMM, 1990. Options Méditerranéennes : Série B. N° 2 Espaces méditerranéens et dynamiques agraires, 393 p. [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b02/C1900731.pdf> (page consultée le 17/06/2004).

²³ Conseil Régional de l'Environnement de Montréal. *"Recommandations pour la future politique sur les espaces verts de la ville de Montréal"*. Table de concertation du Cre-Montréal sur les espaces verts et bleus montréalais, décembre 2002 [Enligne]. <http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/memoires/Documentespacesverts.pdf> (page consultée le 28/06/2004).

Le rythme de la croissance urbaine sera impressionnant de 1980 à 1992 (4,4 annuellement²⁴) pour se réduire finalement à un taux moyen (3,57- RGPH 1998).

La planification et les instruments urbains a priori n'ont pas réussi à "baliser" l'espace des villes malgré la définition de "ceintures urbaines" contenant les développements de métropoles pour les années à venir soit vingt ans. On estime, aujourd'hui, qu'avec les différents P.D.A.U., une prévision de consommation supplémentaire en foncier pour chaque agglomération est nécessaire²⁵ (par exemple 3000 ha pour Alger).

Enfin, la politique agricole est restée en deçà de ce qu'elle devrait être: marginalisée et protégeant peu efficacement les terres arables au vu d'une urbanisation qui "ronge continuellement" le foncier agricole et, d'une certaine manière, en contrôle les potentialités.

Aujourd'hui, devant l'urbanisation périphérique galopante, le "déficit juridique"²⁶ des villes n'est plus à démontrer face à l'absence d'un droit urbain et d'une législation forte pour la protection du paysage et de l'environnement.

Dans la ceinture urbaine de Constantine, la propriété foncière des citadins, "dernier rempart" à l'empiètement de l'agriculture par l'urbanisation, se "disloque" mettant en jeu la longue pérennisation de patrimoines familiaux aux abords de la ville. Les terres traditionnellement appropriées par les résidents de la ville constituent la majeure partie de l'espace agricole dans lequel la ville puise aujourd'hui pour croître. De fait elle n'aurait été (jusque là) qu'une réserve foncière pour une croissance urbaine non contrôlée et, par conséquent, dans un procès continu sol/terrain.

Si, au départ, l'extension de la ville de Constantine est volontaire et planifiée (exurbanisation, implantation de ZHUN, lotissements privés...), elle va cependant se poursuivre sans programmation, de façon spontanée et cela, dès les années 80' avec la libéralisation politique et économique. Aux limites de la ville, la périphérie est en perpétuel changement.

Certaines extensions, à l'image de quartiers ou cités dans la périphérie sud de Constantine, tels "Sissaoui", sont une illustration éloquente de la perte d'un foncier agricole au profit d'une urbanisation anarchique et sans normes. Discontinuité, fragmentation et même dégradation qualifient parfois les tissus urbains en périphérie, et particulièrement au sud de Constantine.

L'analyse de la périphérie de la métropole est alors orientée vers les questions de "l'habitat illicite", ainsi désigné par les pouvoirs publics, et vers une gestion des espaces mise en difficulté par la crise urbaine. La péri-urbanisation qui se généralise en tant que forme urbaine de l'espace péri-urbain reste cependant diversifiée selon le processus de métropolisation et les pays en question.

Si, dans l'Algérie post- indépendante le pourtour des villes algériennes s'urbanise par les cités HLM et l'habitat précaire, aujourd'hui ce sont davantage les cités et les constructions individuelles "illicites" qui se développent sans que les pouvoirs publics réussissent à y mettre fin.

Ailleurs, dans les pays développés où l'urbanisation en périphérie est parfois illicite (en Italie, par exemple), la recherche d'une restructuration des tissus éclatés et la requalification d'espaces

²⁴MUTIN, Georges. "Agrégation de Géographie 1996-997 -Chapitre 4: La dynamique démographique" [Enligne]. <http://www.iep.univ-lyon2.fr/Ressources/Cours/AggegGeo/agreg-geo96.html> (page consultée le 23/07/2001).

²⁵BEREZOWSKA-AZZAG, Ewa. "Alger et l'urbanisme durable-un long chemin à parcourir-" in "Alger lumières sur la ville". Colloque international EPAU, Alger du 4 au 6 Mai 2002, pp. 474-489.

²⁶ BENAKEZOUH, Chabane. "La ville d'Alger et le droit" in "Alger lumières sur la ville".EPAU. Colloque international, Alger du 4 au 6 Mai 2002, pp.455-466.

marginalisés par l'équipement en permanence, ont fini par caractériser la périphérie, vécue parfois en tant que telle et dans une autonomie de vie (sans référence au centre).

La péri-urbanisation, processus d'urbanisation en apparence simple, dissimulerait éventuellement d'autres aspects de la périphérie; ensembles de phénomènes dont nous avons le privilège de l'observation du fait d'une mondialisation qui reconfigure en permanence les espaces et les territoires, et que nous ne pourrions appréhender en totalité dans cette étude.

La question principale qui guide notre recherche est de savoir quels sont les éléments qui entrent dans la compréhension du phénomène de métropolisation et les difficultés de le maîtriser dans le cas particulier de Constantine.

L' hypothèse première est que la propriété foncière dans le périmètre urbain joue dans le sens de sa transformation en espace d'urbanisation et contribue sans cesse à l' étalement de la métropole régionale. Car, rien ne semble freiner l'urbanisation entre Constantine et son premier satellite El Khroub, pas même l'obstacle physique- naturel; comme cela s'est produit dans d'autres directions (au Nord et Sud Ouest) de la ville.

Cependant, la transformation de la propriété foncière autour de la ville ne peut constituer une cause première aux extensions urbaines incontrôlées. Elle serait davantage le produit voire le résultat d'une politique de l'aménagement du territoire qui continue à ignorer les problématiques générées par la question foncière et la sécularisation des terres ainsi que les nécessités actuelles de protéger l'espace agricole et l'environnement.

La deuxième hypothèse est que le phénomène de métropolisation cacherait et/ou révélerait un processus qui n'est pas sous "contrôle", non maîtrisé, ainsi que les difficultés (ou absence) de gestion urbaine que l'habitat illicite en périphérie révèle dans ses aspects les plus apparents. Nous sommes face à une réalité urbaine particulière car plus les villes algériennes se développent plus leur gestion est défaillante. Elles sont par conséquent davantage soumises aux processus de mondialisation.

Notre objectif de recherche est de "produire" une connaissance sur la périphérie d'une métropole régionale et de revisiter les concepts, en général, utilisés pour appréhender le phénomène de métropolisation ainsi que ceux construits dans une logique de globalisation.

La démarche analytique permet d'aborder des thématiques dont l'échelle de perception est globale d'où les concepts de patrimoine culturel biologique, systèmes urbains, armature urbaine et centralité mondiale(s); de même que des phénomènes de temporalité plus courte (ville en mouvement, mobilité, métropolisation, métropolit, gouvernance métropolitaine etc.).

La mondialisation, par un processus de dérégulation/régulation, reconfigure l'économie et le social, l'institutionnel ainsi que les territoires, en codifiant l'ensemble par des lois et des normes. Mais cette normalisation progresse avec la définition de nouvelles méthodes d'approche et la construction d'un discours commun. Mais, dans la mesure où le langage, à partir de concepts existants, opère finalement un glissement sur la signification des vocables, il devient, de ce fait, nécessaire de clarifier en permanence la conceptualisation en cours ou celle en devenir.

Il s'agit, par ailleurs, de prendre en compte cette notion d'"apprentissage", processus permanent de création/destruction pour la production de représentations et connaissances nouvelles, qui participent aujourd'hui d'une économie nouvelle, celle du savoir.

Nous partons de l'idée d'une recherche (à partir) de la périphérie en emboîtant "à contrario" les espaces traditionnels (espaces gigognes) sans perdre de vue le processus de métropolisation qui,

cependant, structure le territoire dans une relation de centre à périphérie pour l'amplifier à l'échelle globale et l'intégrer à juste titre au réseau urbain (mondial).

Si, dans les périphéries des villes, certains phénomènes sont continus et identifiables (habitat informel, mobilité, fragmentation spatiale et sociale, modes de vie...), la connaissance que nous en avons reste disparate et ne peut faire l'objet actuellement d'une théorie ou d'une phénoménologie de la périphérie.

Notre démarche, par conséquent, s'articule entre constructions théoriques et interprétations du réel. Elle s'attache par ailleurs à "la complexité" des phénomènes du fait de systèmes urbains renouvelés et en mouvement, et du fait même de l'imprédictibilité du contexte mondial. C'est tout l'intérêt d'une recherche qui est à l'interface de systèmes présents et à venir pour mieux saisir les ruptures et les multiples configurations et reconfigurations (entre territoires, institutions, échelles...) induites par le phénomène de la mondialisation.

Enfin cette approche "en charnière" permet d'aborder la problématique de la métropolisation et celle plus conventionnelle de la péri-urbanisation, qui, ensemble, résumant les dynamiques urbaines face au processus de mondialisation des villes. Elle présente cependant les risques d'une démarche non linéaire qui cherche à appréhender simultanément les aspects et les articulations possibles de phénomènes appartenant à des logiques de compréhension différentes.

En réalité, comme le souligne Jean-Louis Le Moigne, "*la pensée complexe nous invite à reconsidérer cet idéal structurant de nos sociétés*"²⁷ et à envisager la complexité comme une recherche en mouvement²⁸.

Nous tenterons, sans prétendre épuiser le sujet, de cerner ce qui nous paraît être l'un des aspects les plus pertinents des villes d'aujourd'hui: l'urbanisation de la périphérie. Phénomène complexe dont la mesure, sans être totale du fait même de sa complexité et des niveaux d'échelle retenus (l'étude de métropole régionale), permet toutefois d'appréhender les prolongements possibles; sachant que par ailleurs l'anticipation serait difficile dans des situations en changement permanent comme celles des systèmes urbains actuels. Des choix ont donc été nécessaires et certains thèmes, largement abordés ailleurs dans les études urbaines, n'ont été parfois que simplement évoqués ou analysés à travers des aspects précis.

Notre approche méthodologique, dans un premier temps, fait le point sur les questions relatives à la péri-urbanisation et la métropolisation afin de nuancer les aspects d'une réalité généralisée: la mondialisation.

Dans un deuxième temps, la validation des thèses de travail orientent vers les investigations nécessaires auprès de différents services de la ville de Constantine (Maison de l'Agriculture, Direction de l'Urbanisme et de la Construction, les collectivités locales).

Les enquêtes auprès de la Direction de l'Agriculture ont permis d'évaluer une première fois le patrimoine foncier de Constantine et les pertes de terres occasionnées par l'urbanisation (enquête du 19/05/99). Le service du contentieux, créé pour régler les litiges, participe de la définition d'un nouveau système de contrôle des terres. Il est aujourd'hui à même d'informer sur les terres perdues pour l'agriculture et celles récupérées et rendues à leurs propriétaires respectifs.

²⁷LE MOIGNE, Jean-Louis. "« *Anthropolitique et gouvernance des systèmes complexes territoriaux* ». Rencontre organisée dans le cadre du LEREPS-CIRESS Université de Toulouse 1, par l'Atelier-Forum MCX-APC 33. Toulouse, le 21 mai 2003, Hôtel de Région [Enligne].www.tourisme.gouv.fr/DOCUMENT/docinfo/docinfosdu09042003.htm (page consultée le 24/03/2004).

²⁸LE MOIGNE, Jean-Louis. "*La réflexion épistémologique que requiert, en tout état de cause, l'activité de recherche. Et L'étude des systèmes complexes, nouveaux défis de la science*". Extraits du schéma stratégique du CNRS 2002. [Enligne].<http://www.mcxapc.org/docs/ateliers/lemoign4.pdf> (page consultée le 10/09/2003).

La Chambre d'Agriculture de la Wilaya de Constantine²⁹, à travers un fichier informatisé, constitue une banque de données sur les exploitations ("Fiche d'identification de l'exploitation agricole" et "Fiche signalétique de l'exploitation") et sur les exploitants ("Fiche signalétique d'exploitant") [cf. *Annexes I*]. Les listes nominatives d'exploitants, propriétaires, non propriétaires et copropriétaires, par commune, ne sont cependant pas exhaustives.

A travers l'Algérie, la mise en place d'un réseau de chambres d'agriculture régionales autonomes et d'une Assemblée permanente des chambres d'agriculture ne joue pas en faveur d'un recensement et d'un archivage sérieux des informations d'autant que ces chambres (d'agriculture) sont désormais l'interface décentralisée entre les agriculteurs et leurs partenaires des secteurs public et privé et qu'elles jouent en faveur d'un développement de relations entre les différents acteurs.

Les démarches auprès de la Direction de l'urbanisme et de la Construction (DUC) nous ont montré le fait que cette dernière est devenue incontournable (autorité et expérience) en matière de planification et d'urbanisme. L'APC de Constantine, quant à elle, travaillant davantage sur les projets urbains "se spécifie" en quelque sorte dans la gestion de la ville.

C'est la question du foncier qui rassemble les institutions représentatives des pouvoirs public et para-public de la ville de Constantine. Elle est litigieuse en permanence entre les trois protagonistes.

Car, combien de terres seront encore perdues pour l'agriculture? Ou dans quelle mesure la DUC pourrait-elle récupérer 1701,5 ha pour combler le déficit au niveau du secteur à urbaniser?

Quant à l'APC, comment va-t-elle s'assurer une réserve (foncière) pour la ville sachant le peu d'autorité qu'elle a sur la question et que les transactions (foncières), loin de se normaliser, sont de plus en plus occultes?

Nos différentes recherches, dans le cadre de mémoires (DEA et Magistère), et les observations plus récentes³⁰ du phénomène de péri-urbanisation nous orientent davantage vers le Sud de Constantine où se concentrent les constructions (habitat et équipements) et se forme une conurbation reliant la métropole constantinoise à son premier satellite (El Khroub).

Les différentes réflexions sur la ville³¹ (image et perception), l'espace informel³² ainsi que la connaissance des projets de l'État pour une "métropole d'excellence", avec ou sans partenariat, nous ont déjà familiarisée avec certains aspects de notre sujet. Quant à l'étude sur la coopération décentralisée entre la ville de Grenoble et celle de Constantine (Enquête auprès des services de l'A.P.C de Constantine, novembre 2003), elle nous donne une première mesure des difficultés de la gestion urbaine et également des changements de prérogatives pour des collectivités locales tenues désormais d'appliquer les principes de "la bonne gouvernance".

Des problèmes méthodologiques

En dehors de données statistiques parfois peu fiables du fait qu'elles changent avec les sources, c'est la collecte elle-même d'informations qui pose problème. Des recoupements entre sources différentes ont été de ce fait nécessaires.

²⁹ La Chambre d'Agriculture de la Wilaya de Constantine, créée par décret exécutif n°91-118 du 27Avril 1991, est une organisation professionnelle avec le statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C). Les Chambres d'Agriculture, sont interpellées pour la constitution du Fichier national des exploitations agricoles.

³⁰ ARAMA, Yasmina. "*Périphérie, habitat illicite et terres privées agricoles- L'exemple de Sissaoui au sud de Constantine*", Octobre 1999- Article pour l'Université de Caen (France).

³¹ ARAMA, Yasmina. "*Image, perceptions, et politique de la ville*" in "*L'Architecture et la ville algérienne face aux défis du XXI^e Siècle*". Actes du 2^e Séminaire international en Architecture, Biskra.20 et 21Nov 1999, pp. 107- 117.

³² ARAMA, Yasmina. "*Centralité, marginalité ou l'informel dans l'espace urbain*". Colloque sur les espaces marginaux. Faculté des Lettres et Sciences Humaines- Université de Sfax pour le SUD, 6-7 et 8 mars 2002.

Au niveau de l'agriculture, par exemple, les informations du Recensement Général de l'Agriculture (RGA 2001)³³ sont confrontées à celles déclarées par les agriculteurs dans une démarche individuelle (fiche signalétique de l'exploitant et de l'exploitation). Celles-ci, souvent incomplètes, peuvent également être répétitives au niveau de la superficie, et parfois non confirmées du fait de l'absence de documents tels un acte de propriété ou de "freda"³⁴ qui authentifient les informations données.

Si les fiches signalétiques informent de façon générale sur l'identification et les caractéristiques de l'exploitant et de l'exploitation, la "fiche d'identification de l'exploitation agricole", à double volet, est un questionnaire détaillé (nature juridique, production agricole, plan de l'exploitation...) mais souvent rempli de façon incomplète, inexploitable de cette manière ou inaccessible au public dès lors que le fichier (au complet) attend d'être informatisé par le service concerné.

Le choix de la Wilaya de Constantine comme aire d'étude est guidé par le fait que les données statistiques générales (superficie, population, habitat etc.) ainsi que celles du RGA (2001) sont disponibles à cette échelle. Par ailleurs, l'aire métropolitaine, en se superposant à la circonscription administrative, recouvre l'ensemble de la wilaya soit le développement de douze communes dont les agglomérations chef-lieu (A.C.L.), à elles seules, abritent 85% des habitants de la wilaya.

Le phénomène urbain déborde largement hors de Constantine, et la wilaya de Constantine, avec un taux d'urbanisation de 94% et une population totale estimée à 860.370 habitants³⁵ (soit une densité de 374 hab./km²), est considérée à majorité urbaine.

L'analyse de l'urbain nous informe bien plus sur la commune que sur la ville. La notion de ville, occultée depuis quelques années et assimilée parfois à commune (ou groupement de communes), comme dans le cas de Constantine, disparaît en quelque sorte derrière une entité territoriale plus générale.

Enfin, si notre objectif est de saisir les changements au niveau de la périphérie de Constantine, la wilaya semble toute désignée pour analyser à la fois l'espace rural et l'espace urbain et recenser ainsi les phénomènes liés au foncier rural comme ceux qui définissent l'étalement de la ville.

Une double distanciation semble nécessaire, à la fois au niveau spatial afin de mieux saisir les processus d'agglomération/dispersion voire même de concentration/déploiement de l'espace urbain, et, au niveau des temporalités, afin de comprendre l'évolution du système urbain et sa métamorphose.

Nous avons enfin choisi de traiter le sujet en deux grandes parties.

Dans la première partie, intitulée "Péri-urbanisation et processus de croissance des villes", nous tenterons de saisir ce qui participe du phénomène de péri-urbanisation et de la croissance des villes, en nous orientant le plus possible vers les questions qui intéressent particulièrement notre aire d'étude. Il s'agit par ailleurs de saisir l'urbain en mouvement ou les mécanismes à l'origine de la métropolisation; d'où le rapport ville/campagne qui demande à être clarifié ainsi que les notions de ruralité et d'urbanité, insuffisantes aujourd'hui pour caractériser l'espace et ses nouvelles configurations dans un processus de mondialisation.

³³ Décret exécutif n° 01-114 du 9 mai 2001 portant recensement général de l'agriculture.

³⁴ "acte du cadastre établissant l'arbre généalogique et les droits revenant à chaque partie dans une succession". J.P Charnay. "La vie musulmane en Algérie d'après la jurisprudence de la première moitié du XXe siècle". Presses Universitaires de France, Paris 1965, p.380.

³⁵ Wilaya de Constantine. Direction de la Planification et de l'Aménagement du territoire (DTAP). "Constantine par les chiffres- Année 2002".

L'intitulé "De la propriété foncière rurale à la propriété urbaine" met en évidence l'avancée du péri-urbain sur un patrimoine foncier en perte régulière de terres agricoles au profit de la construction et des projets urbains. Le droit de propriété est confronté au droit de l'urbanisme de même qu'à un droit d'exploiter désormais sans limites du fait de la compétitivité économique.

Cette articulation du rural à l'urbain a priori ne semble trouver de solution cohérente (et de par le monde) que dans la construction du paysage et le renouvellement urbain. Car si d'un côté la propriété foncière perd de son pouvoir au profit de la propriété urbaine et de l'exploitation, de l'autre l'urbanisation sans fin et les procédés de production agricole poussés à l'extrême de leur rationalisation finissent par dégrader l'environnement.

Et puis, comment faire dans les pays où les moyens sont limités face à la nécessité de protéger l'environnement ?

En Algérie, les questions relatives au foncier sont appréhendées globalement dans un processus de revitalisation du monde rural qui prend forme avec la stratégie d'un développement rural durable (SDRD, mars 2004) afin de protéger le patrimoine vert et agricole et pousser, s'il le faut, vers une revitalisation de l'urbain.

Dans une deuxième grande partie, intitulée "métropolisation et systèmes d'organisation de l'urbain", le processus de métropolisation révèle les enjeux économiques et sociaux de la mondialisation des villes. La reconfiguration des espaces urbains pour des villes mondiales et la définition de nouvelles centralités sont à l'origine de nouveaux systèmes urbains aux normes mondiales.

Le développement urbain devient inséparable de la maîtrise du processus de métropolisation et de l'étalement urbain. Et si, face à la crise urbaine, certains pays cherchent à contrôler le développement des villes en aménageant noyaux anciens et périphéries (par la reconversion de friches, l'équipement et les services de proximité), dans d'autres, la croissance des villes est à l'origine de territoires fragmentés, espaces informels et habitat illicite.

Aujourd'hui, le renouvellement urbain s'impose comme une démarche pour une plus grande cohérence dans l'organisation et la gestion des villes d'autant que les politiques globales imposées aux villes sont pour quelque chose dans la dé-solidarisation entre très grandes villes et villes d'une même armature urbaine, ainsi que dans le dysfonctionnement interne des villes.

Y a-t-il, à ce propos, intérêt à ce que les villes deviennent mondiales ?

Avec le retrait de l'Etat et un service public en diminution, le développement urbain pose en permanence la question du financement du social par l'économique. La gestion des villes et l'amélioration du cadre de vie urbain sont ainsi au prix de négociations (et de concessions) entre différents secteurs ou partenaires pour des interventions communes ou des projets urbains. La concertation et la participation à l'exercice du pouvoir font partie de nouveaux dispositifs de politique urbaine et de gouvernance locale dans les pays développés.

Allons-nous vers une forme négociée des villes et une contractualisation totale de leur politique?

Dans les pays moins développés, on tente d'articuler un système conventionnel d'organisation, de gestion et de représentation des villes aux exigences de la mondialisation, sans toutefois parvenir à en maîtriser les effets négatifs (croissance urbaine anarchique, étalement urbain, poches de pauvreté, désordre spatial etc.).

La politique de l'aménagement du territoire, à travers le plan stratégique, continue effectivement à dominer toute approche ou action susceptible d'amorcer les nouveaux procédés de développement et de modernisation des villes.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
-------------------	---

PARTIE I:

Péri-urbanisation et processus de croissance des villes De la propriété foncière rurale à la propriété urbaine.....	17
---	----

Chapitre I

Ruralité et urbanité: de la dispersion à la concentration.....	19
---	----

I. 1 Ruralité/urbanité, un couple récurrent.....	20
--	----

I. 2 Nouvelle ruralité : serait-ce la fin du rural agricole?.....	22
---	----

I. 3 Urbanité, quelle définition pour la ville?.....	24
--	----

I. 3. 1 Urbanité ou citoyenneté des limites opérationnelles.....	24
--	----

I. 3. 2 Ville et diversité de l'urbain.....	26
---	----

I. 4 Espace rural / espace urbain ou l'approche globalisante.....	27
---	----

I. 4.1 L'intégration de l'espace rural ou le "rural post industriel".....	27
---	----

I.4. 2 L'intégration de l'espace urbain ou la configuration d'un nouvel urbain.....	29
---	----

Conclusion: rural et urbain, vers un compromis: la construction du paysage.....	30
--	----

Chapitre II

Du patrimoine rural au patrimoine urbain: vers la valorisation de patrimoine culturel et biologique.....	31
---	----

II.1 Paysage et importance de la patrimonialité.....	31
--	----

II.1. 1 Paysage et nouvelle territorialité.....	31
---	----

II.1. 2 Paysage et patrimonialité.....	32
--	----

II. 2 Patrimoine culturel industriel et nouvelle industrie.....	35
---	----

II. 2. 1 Industrie et connaissance.....	35
---	----

II. 2. 2 Mise en évidence de la valeur de "patrimoine culturel industriel".....	39
---	----

II. 3 Vers le patrimoine culturel et biologique.....	40
--	----

II. 3. 1 Le patrimoine de l'agriculteur.....	40
--	----

II. 3. 2 Le patrimoine écologique.....	40
--	----

II. 4 Patrimoine foncier rural et patrimoine urbain en Algérie : une politique globale de valorisation des patrimoines.....	41
--	----

II. 4. 1 Le patrimoine foncier rural: entre restructurations foncières et modernisation agricole.....	42
--	----

II. 4. 1. 1 La particularité du patrimoine foncier agricole.....	42
--	----

II. 4. 1. 1. 1 La variabilité des phénomènes géo-climatiques.....	42
---	----

II. 4. 1. 1. 2 La fragilité de l'espace vital.....	44
--	----

II. 4. 1. 2	Restructurations foncières et modernisation agricole.....	47
II. 4. 1. 2. 1	La faible autonomie du patrimoine foncier.....	47
II. 4. 1. 2. 2	Les limites de la vulgarisation agricole.....	49
II. 4. 1. 2. 3	Le maintien d'un monopole sur l'agroalimentaire.....	51
II. 4. 1. 3	Une revitalisation , celle du monde rural.....	53
II. 4. 1. 3. 1	La nécessité de valoriser les zones rurales.....	53
II. 4. 1. 3. 2	La stratégie du développement rural durable (SDRD).....	55
II. 4. 1. 3. 3	Des plans, des projets de proximité et des capitaux.....	56
II. 4. 2	Le patrimoine urbain :	
	des villes entre restructuration et réhabilitation..	58
II. 4. 2. 1	La problématique des espaces urbains.....	58
II. 4. 2. 1. 1	L'absence de politique permanente	
	de protection et de sauvegarde des espaces urbains.....	58
II. 4. 2. 1. 2	Enjeux urbains et enjeux touristiques.....	59
II. 4. 2. 2	La nécessaire réhabilitation des villes algériennes.....	60
II. 4. 2. 2. 1	Le déficit juridique des villes et ses effets	60
II. 4. 2. 2. 2	Réhabilitation et restructuration du cadre bâti.....	61
II. 4. 2. 2. 3	Réhabilitation et "embellissement du patrimoine immobilier".....	61
II. 5	Le patrimoine foncier Constantinois:	
	entre urbanisation et sauvegarde du patrimoine agricole.....	62
II. 5. 1	Un patrimoine agricole à protéger.....	63
II. 5. 1. 1	La nécessité de préserver de riches terroirs agricoles.....	64
II. 5. 1. 2	La nécessité de créer des sites d'urbanisation.....	65
II. 5. 2	Un patrimoine urbain à réhabiliter.....	67
II. 5. 2. 1	L'importance du patrimoine immobilier à stabiliser.....	67
II. 5. 2. 2	La double obligation : réhabiliter et rénover la médina.....	69
II. 5. 2. 3	La portée aujourd'hui d'une rénovation écologique.....	72
Conclusion:	une reconfiguration des territoires entre réhabilitation et rentabilisation.	72

Chapitre III

Propriété foncière et péri-urbanisation:

de nouveaux rapports à l'espace.....73

III. 1	Les modifications de la propriété foncière.....	74
III. 1. 1	La propriété: une notion renouvelée.....	75
III. 1. 2	La propriété foncière: des droits qui se restreignent.....	76
III. 1. 3	La propriété foncière: un rapport à l'espace qui change.....	76
III. 2	La propriété foncière ou l'approche patrimoniale.....	78
III. 2. 1	Le patrimoine productif.....	78
III. 2. 2	La question du péri-urbain agricole: conflits et protection.....	79
III. 2. 3	Le péri-urbain agricole: approche et gestion multiple(s) de l'espace.....	81
III. 2. 4	La propriété foncière des citoyens: quelle évolution?.....	82
III. 3	Urbanisation et périphérie: vers une nouvelle forme urbaine.....	84
III. 3. 1	Les problèmes du foncier relatifs à la périphérie.....	84
III. 3. 2	La désorganisation spatiale: le marginal et l'informe.....	85

III. 3. 3 L'agriculture en milieu urbain et sa signification.....	87
III. 4 La propriété foncière des résidents constantinois: entre possessions rurales et opérations urbaines.....	88
III. 4. 1 La perte des terres agricoles au profit de l'urbanisation: un phénomène généralisé.....	89
III. 4. 2 Le melk familial: domination et pérennisation d'une structure traditionnelle.....	91
III. 4. 3 L'amorce d'une nouvelle dynamique culturelle.....	94
III. 4. 4 Le pouvoir de gérer s'autonomise lentement de celui de posséder.....	97
Conclusion: de l'entreprise ou du patrimoine: des formes d'appropriation déterminantes pour le péri-urbain agricole.....	98

PARTIE II:

Métropolisation et systèmes d'organisation de l'urbain

De la métropole à son renouvellement.....	100
---	-----

Chapitre I

Métropolisation et urbanisation.....	101
--------------------------------------	-----

I. 1 L'étalement urbain: le paradoxe de la diversité et de la similitude.....	102
I. 2 Schémas d'urbanisation et processus nouveau de fabrication des villes.....	104
I. 3 L'urbanisation en Algérie: redéploiement de l'armature urbaine et rééquilibrage territorial	105
I. 3. 1 Urbanisation et administration territoriale.....	106
I. 3.1. 1 L'entité territoriale de base, la région et non la ville.....	106
I. 3.1. 2 Armature urbaine et territorialité administrative.....	107
I. 3. 2 Une armature sans grande cohérence.....	110
I. 3.2. 1 Urbanisation et population: l'équilibre apparent.....	111
I. 3.2. 2 Urbanisation et échelle urbaine: évolutions et ruptures.....	112
I. 3.2. 3 Armature urbaine: des modèles de croissance diversifiés.....	115
I. 3. 3 Urbanisation et nouvelles stratégies de maîtrise du système urbain.....	118
I. 3.3. 1 Régions programme et mise en réseau des villes: des stratégies contradictoires.....	119
I. 3.3.1. 1 Projet régional et nouvelle trame territoriale.....	120
I. 3.3.1. 2 Réseaux d'infrastructure et technopole en projet: l'amorce d'un réseau urbain.....	122
I. 3.3. 2 Schémas d'organisation territoriale et développement durable.....	125
I. 4 Etalement urbain et reports de croissance: l'exemple de Constantine.....	127
I. 4. 1 Le Groupement de Constantine : effet de resserrement ou de déploiement?.....	127
I. 4.1. 1 Aménagement du territoire de wilaya et re-centrage de la commune de Constantine....	128
I. 4.1. 2 L'évolution de Constantine entre périmètre urbain institutionnel et périmètre d'agglomération.....	132
I. 4.1.2. 1 Aire métropolitaine: ou les dynamiques de population et d'urbanisation.....	132
I. 4.1.2.1. 1 La croissance de la couronne urbaine.....	132

I. 4.1.2.1. 2	La reprise de la croissance par la couronne rurale.....	137
I. 4.1.2.1. 3	Une mobilité de population captive de l'urbanisation.....	139
I. 4.1.2. 2	Aire urbaine ou la problématique du périmètre de référence.....	144
I. 4.1.2.2. 1	L'étalement diffus ou l'effet conurbation.....	145
I. 4.1.2.2. 2	L'étalement diffus ou l'inadaptation des instruments d'urbanisme.....	149
I. 4. 2	Densification des lieux centraux et nouvelles périphéries.....	155
I. 4.2. 1	Surdensification du centre-ville et multifonctionnalité	156
I. 4.2.1. 1	Le centre-ville, espace d'intégration ou d'encastrement?.....	157
I. 4.2.1. 2	Le commerce informel dans le centre-ville, un processus d'intégration/désintégration.....	160
I. 4.2. 2	Périphérie ou la double informalité de l'habitat et du commerce	163
I. 4.2.2. 1	Périphérie et processus d'illicitation de l'habitat.....	163
I. 4.2.2. 2	Périphérie et amorce d'un rayonnement du commerce informel: le cas de Sissaoui.....	166
I. 4. 3	Schéma de cohérence urbaine et renouvellement des outils d'intervention urbaine.....	170
I. 4. 3. 1	Cohérence urbaine ou le principe d'équilibre et d'équité territoriale.....	170
I. 4. 3. 2	Cohérence urbaine ou la détermination du périmètre pertinent.....	171
I. 4. 3. 3	Cohérence urbaine ou stratégie globale d'aménagement et logique de projet	173
Conclusion:	urbanisation et urbanisme, vers une autonomie et un nouveau statut des villes.....	174

Chapitre II

	Métropolisation et développement urbain.....	175
II. 1	Métropoles mondiales et enjeux économiques.....	176
II. 1. 1	La mise aux normes mondiales.....	176
II. 1. 2	Reconfiguration de territoires et nouvelles centralités.....	178
II. 1. 3	Mondialisation ou globalisation des villes ?.....	181
II. 2	Le renouvellement urbain ou la négociation du social.....	182
II. 2.1	Les enjeux de la revitalisation économique et sociale.....	183
II. 2.1. 1	La cohésion sociale ou le pourquoi d'un projet éthique.....	184
II. 2.1. 2	L'articulation du social à l'économique: un défi permanent.....	185
II. 2.2	Les nouveaux cadres institutionnels.....	186
II. 2.2. 1	Etat bienveillant et reconfiguration de la base institutionnelle: le service public.....	187
II. 2.2. 2	Gouvernance urbaine ou la difficulté de la cohérence institutionnelle.....	188
II. 2. 3	Vers une culture de la négociation.....	190
II. 2.3. 1	La médiation ou la décision collective.....	190
II. 2.3. 2	Le facteur économique de la cohésion sociale: le projet urbain.....	192
Conclusion:	métropolisation, renouvellement urbain et rayonnement des villes.....	193

Chapitre III

Métropolisation et sous-développement urbain.....	194
III.1 Développement urbain: des dimensions institutionnelle et économique peu adaptées au contexte de la mondialisation.....	195
III.1.1 Métropoles et Etats imparfaits ou l'absence d'une autonomie de régulation.....	195
III.1.2 Métropoles et absence de pouvoir local ou la gouvernance théorique.....	198
III.2 Développement urbain et processus de périphérisation.....	201
III.2.1 Métropoles et IDE : des territoires peu attractifs.....	202
III.2.2 Métropoles et partenariat : des actions palliatives au renouvellement urbain.....	206
III.2.3 Métropoles et recherche constante de la viabilité: un scénario de l'impossible.....	211
III.3 Métropoles algériennes et dynamiques territoriales des organisations productives diverses.....	213
III.3.1 Processus d'agglomération et tissu économique local hétérogène.....	214
III.3.2 Processus de dispersion et réorganisation fonctionnelle de l'espace urbain.....	218
III.3.3 Dynamique identitaire et dynamique économique ou la performance d'entreprises agroalimentaires locales.....	219
Conclusion: développement urbain ou sous-développement urbain, y a-t-il un intérêt à ce que les villes deviennent mondiales ?.....	222
CONCLUSION GÉNÉRALE	224
GLOSSAIRE	227
BIBLIOGRAPHIE	233
LISTE DES ABRÉVIATIONS	259
LISTE DES CARTES	261
LISTE DES TABLEAUX	262
ANNEXES	263

PARTIE I

Péri-urbanisation et processus de croissance des villes

De la propriété foncière rurale à la propriété urbaine

Les villes, de manière générale, sont perçues comme des lieux de réussite économique et sociale. Leur croissance est continue et à l'origine de processus d'urbanisation qui, quels qu'en

soient la production et les modèles construits, est aujourd'hui la manifestation concrète du développement et de l'intégration à l'économie-monde.

Le peuplement des villes résulte du croit démographique, de l'exode rural ou de la mobilité des populations rurales et urbaines. L'effet de croissance, du fait de la diminution de la population active agricole qui se déplace vers la ville à la recherche d'emploi ou du fait de l'écart important entre le niveau de vie à la campagne et celui de la ville, est lié au développement économique des secteurs secondaire (nouvel élan des entreprises et développement local) et tertiaire (multiples services aux consommateurs et aux entreprises).

Les villes deviennent ainsi des lieux centraux pour des dynamiques régionale et globale et participent à l'émergence de nouveaux pôles économiques sous l'impulsion des nouvelles technologies. Elles font appel, par ailleurs, à l'entreprise et aux firmes afin d'assurer leur développement et le plus souvent s'identifient à elles (performance et concurrence à l'échelle mondiale), sachant que les unes comme les autres cherchent à intégrer l'environnement dans leurs objectifs de croissance.

Le mouvement d'agglomération de population, d'habitat et de fonctions se renforce aujourd'hui de la concentration territoriale, des effets de proximité spatiale et d'encastrement de relations à l'intérieur de réseaux. La complexification de ces effets d'agglomération oblige en fait à revoir le mode de gestion et pose le problème de gouvernement des villes.

La péri-urbanisation traduit l'évolution de l'urbanisation d'aujourd'hui. Le phénomène est généralisé et cependant très diversifié et difficile à cerner dans ses modalités.

De l'urbanisation à la métropolisation, les villes ne cessent de croître et leur population de se déplacer. Les représentations de la centralité et du modes de vie urbain changent dès lors qu'apparaît l'idée de ville mobile ou ville au choix¹.

La gestion des villes, de plus en plus, échappe aux pouvoirs locaux. La planification urbaine, dans les pays développés, devient plus "affaire" de professionnels et associe aux stratégies de développement, plans et projets urbains. La concentration rime davantage avec incohérence du fait d'une recherche de la performance qui active les projets des villes.

Cependant, et malgré l'étendue du processus de métropolisation, la gestion et la planification urbaine (s), particularisées par les systèmes d'organisation spatiale qui ont précédé, évoluent en fonction des caractères et qualités propres à chaque ville et de la capacité de cette dernière à se conformer aux nouveaux principes de "gouvernabilité" et de l'aménagement urbain.

La recherche de stratégies pour des développements cohérents, si elle perdure aujourd'hui, ne peut cependant expliquer les difficultés des périphéries et l'échec de politiques spatiales que ces dernières soient volontaristes ou pas.

Dans le contexte algérien, l'urbanisation met en évidence l'absence de contrôle de croissance des villes et bien auparavant du capital foncier. L'avancée urbaine sur les terres agricoles, si elle a désorganisé les campagnes, a également entraîné des "effets retour" (externalités négatives) et une crise qui se généralise aujourd'hui à l'espace urbain et rural. Les différentes réformes et restructurations agricoles n'ont pas réussi à organiser le monde rural. Cette absence de contrôle se résume a priori à un laisser-faire qui a encouragé des pratiques illégales ou illicites de l'urbanisation, et des aménagements qui, finalement, ont ôté aux villes leur "qualité de ville".

L'ensemble des concessions foncières faites à l'exurbanisation puis à l'urbanisation a entraîné successivement des mutations irréversibles pour le monde rural dont les valeurs sont aujourd'hui en question face à la mondialisation économique et la libéralisation des échanges.

L'évolution socio-économique engage actuellement le monde dans un processus de profonds changements des structures, lesquels orientent vers la définition d'une société post-industrielle,

¹ DEVISME, Laurent. " *Actualité de la pensée d'Henri Lefebvre à propos de l'urbain. La question de centralité* " [Enligne]. <http://www.univ-tours.fr/msv/Oeuvre1T.html> (page consultée le 10/12/2001).

que l'on dit "de services" ou "informationnelle". Ainsi s'ouvre un monde de la modernité "dont les arrangements territoriaux sont inséparables de la post-urbanisation"².

De l'urbain ou du rural, rien ne semble échapper aux reconfigurations (déterritorialisation/reterritorialisation) orchestrées par la globalisation. Ainsi la modification de la propriété foncière et la perte de valeur de sol et de structure agraire au profit de terrains à bâtir et de nouvelles formes urbaines confirment l'avancée inéluctable des villes et le développement du patrimoine urbain au dépens du patrimoine foncier.

Au vu d'une spéculation foncière permanente, on se demande si les politiques urbaines sont en mesure d'accompagner les changements et d'avoir par conséquent la maîtrise des sols.

Désormais, avec le processus de métropolisation, une nouvelle territorialité symbolise l'étalement urbain et l'ensemble fonctionnel jusqu'à intégrer l'espace rural devenu plus une "réserve foncière pour des stratégies de localisation d'habitat ou de nouvelles activités et infrastructures".

Les valeurs et la perception que l'on a du rural opèrent un changement entraînant le recul de celui-ci et c'est de ce recul que semble désormais se "nourrir" l'urbain bien plus que de l'avancée de ce dernier. Le débat ainsi s'ouvre sur l'avenir du monde rural et le futur des villes; sachant que dans bon nombre de pays développés s'amorce une nouvelle ruralité et la réactivation du rural à travers les questions environnementales et patrimoniales³.

Dans les pays non développés, le rapport ville/campagne coexiste avec le besoin de modernisation des structures de production des biens et services sans que l'on puisse se prononcer de façon radicale sur le stade d'urbanisation (de l'urbain ou post-urbain). Il reste que le fait de définir le rural ou l'urbain reviendrait à définir également la société et le niveau de développement de cette dernière.

CHAPITRE I

Ruralité et urbanité: de la dispersion à la concentration

De prime abord ce qui différencie le rural de l'urbain c'est l'organisation de leur espace respectif. La répartition et la distribution particulières de la population, de l'habitat et des fonctions au sein de grandes étendues agraires, sont explicites de la dispersion dans l'espace rural et de la concentration qui s'amorce aux approches des villes.

L'émiettement et le mitage des campagnes entretiennent l'idée de dispersion tout en rappelant l'empiètement constant de celles-ci. L'effet de dispersion, dans le sens de la dislocation des patrimoines fonciers, continue à s'imposer au travers de la progression de l'urbanisation. Et malgré le rétrécissement progressif de l'espace rural, la dispersion se perpétue sous différentes formes sans être désormais propre au monde rural.

La métropolisation ajoute aux modalités de localisation et de concentration des populations et fonctions et parallèlement suggère la dispersion par l'étalement urbain.

Le réseau est à la fois l'expression de phénomènes institutionnels et organisationnels, de leur concentration mais également de leur dispersion dans une globalité (cas des entreprises dispersées sur le territoire national ou délocalisées, d'une agriculture gérée par les institutions du centre ou de la région économique mondiale). Il impose une nouvelle hiérarchie à la fois de l'espace et des dynamiques qui s'y exercent et participe à la fin de la dissociation espace rural/espace urbain.

²FERRIER, Jean-Paul. " Pour une lecture post-urbaine de la Méditerranée du XXIe siècle" in Méditerranée, Paris : CNED-SEDES, 2001, pp. 197 à 229.

³ DURBIANO, Claudine. "L'espace rural existe-t-il encore?" [Enligne].http://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/histgeo/annuaire/parten/Cafe_aix/c0905_01.htm (page consultée le 20/03/2004).

Aujourd'hui, les modifications du mode de vie urbain (dans les pays développés) s'harmonisent davantage avec l'idée de ville en mouvement, en fait avec une représentation de l'urbain qui privilégie le déplacement à l'enracinement, la mobilité constante à la sédentarisation, et encourage, aussi contradictoire que cela puisse paraître, la proximité (le voisinage), c'est à dire ce à quoi ont abouti pour plus de performance des systèmes organisationnels et de production très rationalisés et l'approche économique des villes.

I. 1 Ruralité/urbanité, un couple récurrent

Les catégories socio-spatiales "rural" et "urbain" renvoient à des critères démographique et économique (population, densités, mobilités, habitat et... emplois,) et parfois sans référence à l'agriculture pour le monde rural. Elles renvoient également à des dimensions morphologique, historique et institutionnelle différentes.

Le rural n'a de signification que par rapport à l'urbain. C'est la qualité de ce qui n'est pas urbain. Il se définit par un paysage, un habitat non aggloméré et une typologie de la construction, reflet par ses composantes (style, matériaux..), du milieu ambiant. Il y a de plus en plus de villes et de couronnes urbaines. Le reste est l'espace à dominance rurale.

Ce sont, par ailleurs, les degrés et formes de relation avec la ville qui déterminent plus la ruralité ainsi que les territoires. Entre le péri-urbain, espace pénétré par le dynamisme urbain, et l'arrière pays il y a une zone intermédiaire, toujours à définir, ainsi que des espaces qui tombent de plus en plus sous le coup de l'informalité ou de la marginalité.

Ce sont également la représentation et les mythes sociaux, à la fois de la campagne et de la ville qui décident du rapport rural/urbain ou de la nature de leur conflit. Et leur persistance est à l'origine de la durée du couple ruralité/urbanité qui, à chaque moment du changement, se renouvelle.

Si, comme l'affirme Marcel Roncayolo, "*La ville reste le lieu des saccades mais aussi de la durée*"⁴, la campagne est le lieu du changement (moins rythmé et certes plus lent) et également celui de la durée.

Les caractères discriminants ville/campagne s'adaptent moins dans les pays occidentaux qui très tôt se sont prononcés pour la fin d'un dualisme⁵ et les changements de mentalités et comportements pour l'urbain. Ils continuent cependant à opérer dans les pays non développés bien que, dans les deux cas de pays, rien du rural ou de l'urbain ne soit clairement délimité.

Entre les deux mondes, c'est plus une question de temporalité. Le couple antithétique rural/urbain fonctionne de la même manière, cependant de façon décalée (plus tardive) pour les pays non développés. Il en fut ainsi auparavant pour les questions suscitées aux États-Unis dans les années 1920 et qui refluent, trente ans plus tard, en Europe, au moment où l'urbanisation généralisée tend à l'emporter.

En Europe, l'idée d'un rural agricole est encore dominante et se perd à partir des années 60' avec l'urbanisation des campagnes qui modifie l'espace rural par de nouvelles fonctions à la fois de production et de consommation (résidentielles, touristiques). Celles-ci, désormais, participent de la diversité et de la caractérisation de celui-ci par une pluriactivité. Une nouvelle vitalité démographique des campagnes avec l'avancée urbaine et le phénomène de rurbanisation met fin à un rural traditionnel où prédomine l'immobilisme des paysages agraires.

⁴ RONCAYOLO, Marcel. "*Lectures de villes- Formes et temps*". Collection Eupalinos. Éditions Parenthèses, Marseille 2002, p.35 .

⁵BERGER, A. ROUVIER-CHARRIER, J [cités par BERNARD Jean]. "*Villes et campagnes*". Masson. Collection Géographie, Paris 1988, p.8

A partir des années 50', dans les pays non développés, les réformes agraires vont ébranler le monde rural à tous les niveaux d'organisation et en démanteler les structures⁶.

Cependant, si le rythme de développement est très rapide pour l'urbain il le sera beaucoup moins pour le rural qui, aujourd'hui, subit une double domination à la fois à l'échelle régionale sous influence de métropoles nationales et à plus large échelle du fait d'un système international qui impose désormais ses règles économiques et d'échange.

Malgré l'adhésion des pays à des Programmes d'Ajustement Structurel, les systèmes de propriété foncière connaissent des mutations au ralenti. Pour les pays du Maghreb, il s'agit dans l'ensemble de "systèmes pluralistes complexes"⁷ qui ont entravé la modernisation de la propriété et de l'exploitation. Le marché foncier est loin d'être totalement libre, ce qui ne peut empêcher, faute de restructuration, la concentration agraire ou le morcellement de la propriété, et la dispersion parcellaire; l'exception étant faite pour la Tunisie qui entre pleinement dans le droit positif moderne⁸ et dont la propriété foncière évolue différemment depuis 1996 (révision du code des droits réels de 1965).

En Algérie, la libéralisation des terres dès les années 80' et la mise en place d'un nouveau droit foncier n'ont pas réorganisé l'espace rural. Comme le fera remarquer Jean Le Coz, "*la mutation s'en tint au stade d'une semi-rupture*"⁹ (la propriété individuelle restant occultée) et à une "*mise en place chaotique*" de structures agricoles. Le phénomène de dispersion des campagnes et de concentration dans les villes s'accroît aujourd'hui du fait de la crise politique à l'origine d'une insécurisation des campagnes et d'un exode rural ininterrompu. Le taux de ruralité, a quelque peu régressé ces dernières années. De l'ordre de 39% en 2001, il sera, selon les prévisions officielles, de 37 % en 2010.

Dans des pays où le droit musulman s'exerce à côté du droit positif, n'y aurait-il pas une tendance à perpétuer "un contexte hostile à la ruralité"¹⁰ où la campagne, longtemps perçue comme un "espace de prélèvement" sera certes un espace de production (agricole) mais à travers le prisme de la rationalité "économique et non socio-politique ou culturelle"¹¹?

Le drame de l'agriculture dans les pays sous-développés, selon M'hammed Boukhobza, "*c'est qu'elle a toujours fait l'objet de manipulations par ceux qui la connaissent le moins à des fins souvent étrangères à l'intérêt particulier et collectif des paysans et du monde rural en général*"¹².

Quant à la classe paysanne qui continue, en tant que société agraire, à être ignorée dans les prérogatives de modernisation des systèmes fonciers et urbains (comme cela arrive aujourd'hui

⁶MAROUF, Nadir. "*La relation ville campagne dans la théorie et la pratique-Contribution à une sociologie rurale des pays dominés*". Office des Publications Universitaires(OPU), Alger 1979.

⁷ BOUDERBALA, Négib. "*Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc*". CIHEAM-Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36, pp. 47à 66 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/CI020475.pdf> (page consultée le 05/01/2003).

⁸ ABDELKAFI, Jellal. "*Urbanisation, planification spatiale et politiques urbaines au Maghreb contemporain*", 31 Mars 2001, p. 44. in " L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens- Étude sub-régionale : Tunisie, Algérie, Maroc". Document préparé pour la Réunion méditerranéenne sur «Gestion des villes et développement durable» Barcelone, 3-5 septembre 2001. Plan Bleu pour la Méditerranée-Centres d'activités régionales. [Enligne].http://www.planbleu.org/pdf/villes_tun-dza-mar.pdf (page consultée le 12/10/2003)

⁹ LE COZ, Jean. "*L'Algérie décennie 1980: les étapes de la désocialisation*" in Espace Rural, février 1991 n° 24, p.54.

¹⁰ BOUDERBALA, Négib. Opus cite.

¹¹ BOURENANE, N. "*Les causes structurelles de la crise de l'agriculture algérienne*" in "Les politiques agraires en Algérie Vers l'autonomie ou la dépendance?". Ouvrage collectif C.R.E.A (Centre de Recherche en Économie Appliquée) 1982.

¹² BOUKHOBZA, M'hammed. "*Monde rural: contraintes et mutations*". Office des Publications Universitaires(OPU), Alger 1992, p.84.

dans les pays avancés), elle est encore définie négativement " aussi bien par ceux qui ont le savoir que par ceux qui ont le pouvoir, sur le mode explicite comme sur le mode latent"¹³.

Il apparaît clairement aujourd'hui que le monde rural sert davantage à "éponger" les problèmes démographiques ainsi que ceux posés par l'urbanisation ou la recherche d'urbanité; la ruralité restant posée du fait qu'elle est seule à soulever les questions relatives à l'émancipation du monde rural. Le maintien de la population et la persistance de l'activité rurale (en particulier l'agriculture) sont à la base de toute préservation de l'espace rural. D'autres orientations seraient possibles par le fait d'une valorisation de la nature et de celle du patrimoine culturel des sociétés rurales.

I. 2 Nouvelle ruralité : serait-ce la fin du rural agricole?

L'urbanité semble dominer mais le monde rural a beaucoup de ressources et sa "déconnexion" du rural agricole dans les pays développés a réactivé en fait la ruralité à travers les questions environnementales et patrimoniales. Pour certains auteurs tels Bernard Kayser, il est plus question de "renaissance rurale" et de "ruralité choisie"¹⁴. Pour d'autres, la campagne est définitivement morte¹⁵ sous l'effet de l'urbanisation et de la métropolisation.

Dès lors que l'espace rural est moins structuré par l'agriculture, les fonctions de production cèdent le pas à celles de la consommation. Partout ailleurs, les modes de vie semblent uniformisés et la mobilité généralisée. Les agriculteurs se déplacent et ont des pratiques de plus en plus identiques à celles des urbains. Le repeuplement de zones rurales dans un pays comme la France confirme aujourd'hui le changement profond du monde rural qui s'orienterait vers une plus grande dilution de ses valeurs ou vers la naissance de nouvelles identités (rurales), ce qui reste à démontrer.

Aujourd'hui, dans les pays occidentaux, il est plus question d'exode urbain (que d'exode rural) sous l'effet de la crise de la ville et de la mobilité rurale.

Face à l'évolution du phénomène, l'Union Européenne, depuis plus d'une dizaine d'années, a lancé des programmes structurels dans les zones rurales et dont les différentes évaluations ne donnent jusque là que des informations partielles, plus quantitatives que qualitatives.

Le monde rural est en pleine contradiction. Il est en pleine évolution également. L'agriculture se soumet aux impératifs du Marché (basés sur la performance et la concurrence) et se plie par conséquent aux critères de productivité (ceux de l'entreprise et de groupes socio-professionnels) en intégrant cependant la protection de l'environnement (à l'image de l'entreprise qui devient la clé du développement local).

La société rurale et la société urbaine sont-elles pour autant dissociées de leur espace?

La mobilité des populations changent les données de l'espace et des territoires qui se recomposent en permanence. Faudrait-il en fin de compte, pour plus de rationalité, aménager l'espace rural avec les urbains ou la ville avec les ruraux?

Certaines agglomérations rurales évoluent vers le changement de leur composante sociale (les agriculteurs minoritaires) et économique (l'agriculteur est chef d'entreprise), ce qui les rend autrement plus dynamiques. Elles deviennent en fin de compte des agglomérations urbaines (B. Kayser, 1999) et posent les questions relatives au seuil démographique, à l'emploi, et à la recherche de nouveaux indicateurs de la ruralité.

¹³ COLONNA, Fanny."Savants paysans- Éléments d'histoire sociale sur l'Algérie rurale". Office des Publications Universitaires (OPU), Alger 1987, p.21.

¹⁴KAYSER, B[souvent cité et dont les ouvrages sont significatifs d'une nouvelle ruralité]."La renaissance rurale". Colin 1990, "Naissance de nouvelles campagnes". Éditions de l'Aube1993, "Pour une ruralité choisie". Éditions de l'Aube 1994.

¹⁵ LEVY.J "Oser le désert". Revue Sciences sociales. N° hors série février, mars1994. Cité par DURBIANO, Claudine [Enligne].http://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/histgeo/annuaire/parten/Cafe_aix/c0905_01.htm (page consultée le 20/ 03/ 2004).

Le rapport urbain/rural est-il encore pertinent pour saisir les changements qui s'opèrent à tous les niveaux social, spatial et politique(de la gestion)?

La ruralité, composante de l'espace rural dans sa totalité, est à des degrés divers, selon les pays, et cela même quand le phénomène de mutations des campagnes et d'actifs ruraux (des secteurs secondaires et tertiaires), devenus plus nombreux, se généralise dans le monde.

Dans les pays du tiers monde, l'espace de production traditionnel basé sur l'agriculture, l'élevage et l'artisanat est prépondérant. Il continue certes à devoir répondre aux besoins internes de la population du fait de la dépendance alimentaire, et parallèlement se soumet aux exigences d'un marché mondial (ou du moins tente de le faire).

Les sociétés paysannes, continuent, au delà des contingences naturelles, à utiliser de façon la plus rationnelle possible leur territoire. Ce dernier, plus pensé comme ressource, peut être à l'origine de nouveaux systèmes productifs locaux. C'est le cas des communautés villageoises kabyles¹⁶ dans la vallée de la Soummam qui, aux effets de la mondialisation, répondent au mieux par de nouvelles dynamiques territoriales jetant ainsi les bases pour une régionalisation économique.

Dans les différents pays du Maghreb, la modernisation du secteur agricole très apparente est cependant insuffisante au regard du développement attendu du monde rural.

En Algérie, la réforme agraire de 1971, inscrite dans la stratégie d'industrialisation du pays, visait l'intégration de la campagne à la nation et sa légitimation politique¹⁷ (car premier lieu de la résistance au système colonial). Elle scellait ainsi "la nouvelle alliance villes-campagnes"¹⁸ avec égalisation des chances au progrès (et confort) d'où la nécessité d'urbaniser et d'équiper les campagnes à l'image des villes (électrification, construction de villages agricoles, prêts pour habitat rural, école, centre de santé, désenclavement de zones de montagne). Une nouvelle forme de ruralité apparaissait tournée vers l'émancipation du monde rural et prenant en compte la globalité de la vie rurale¹⁹.

Les années 80 seront cependant marquées par la désocialisation. Les terres privées sont rendues à leurs propriétaires d'avant la réforme agraire de 1971, et le droit d'exploitation est accordé (1987) aux ouvriers agricoles des anciens domaines (DAS). C'est régulièrement l'État qui organise les campagnes et définit les structures agraires et les paysages; paysans et propriétaires fonciers restant maintenus hors de tout processus de transformation du milieu rural.

Comment alors ne pas faire le lien avec ces décennies de déprise rurale et le peu d'engouement au travail de la terre, sachant que l'agriculture, aux premières années de l'indépendance, "occupait plus de la moitié (55%) de la population active"²⁰?

A qui reviendrait désormais le "façonnement" des campagnes algériennes?

La mise en œuvre, à partir de 2000, d'un Programme National de Développement Agricole (PNDA) va placer le monde rural dans un processus de développement sur le long terme, qui

¹⁶ MESSACI-BELHOCINE, Nadia. "*Étude de la collectivité traditionnelle des Ath Waghlis*". Thèse de Doctorat d'État en Urbanisme, septembre 2003. Département d'Architecture et d'Urbanisme. Université Mentouri de Constantine.

¹⁷ LECAS, Jean. "*Ville et système politique : l'image de la ville dans le discours officiel algérien*" in travaux du séminaire international de Hammamet, 22-30 Juin 1976, Ed. CERES Productions, Tunis, pp. 290-317.

¹⁸ BESSAOUD, Omar. "*L'agriculture algérienne : Des révolutions agraires aux réformes libérales (1963-2002)*". Institut agronomique méditerranéen (IAM), pp.73-99 [Enligne].<http://ressources.iamm.fr/publi/bessaoud.pdf> (page consultée le 04/01/2003).

¹⁹ COTE, Marc. "*L'Algérie ou l'espace retourné*". Flammarion 1988, p.292.

²⁰ COTE, Marc op.cit.

demande un haut niveau de gestion et d'encadrement technique (voire des professionnels de l'agriculture) ainsi que d'importants investissements (près de 40 milliards de DA en 2001). C'est la fin certes d'une politique volontariste et c'est également le passage, sans consensus, à une politique de l'ajustement structurel qui va marginaliser (encore une fois) une majorité d'exploitants et de producteurs agricoles.

Cela signifie t-il pour autant nouvelle ruralité et fin de l'espace rural traditionnel, comme cela se passe dans le monde occidental?

I. 3 Urbanité, quelle définition pour la ville?

Si l'urbanité est la composante de l'espace urbain, est-elle suffisamment opérante pour définir la ville? Y aurait-il en effet une signification spatiale de l'urbanité?

A priori l'urbanité ne peut, à elle seule, cerner un tant soit peu des systèmes urbains très étendus, en mouvement et qui échappent de surcroît à des règles de "conduite urbaine". Pour beaucoup d'urbanistes, il convient de "retrouver" avant tout ce qui fait l'essence des villes.

Les territoires urbanisés sont de plus en plus étendus et la ville fait l'objet d'une reconnaissance en permanence. Il s'agit de rechercher des limites, de baliser par des codes de comportement et de circulation des systèmes urbains en croissance. Quand l'ensemble des territoires (urbanisés) "se révèlent sans urbanité", comment réaliser ce passage de l'urbain à l'urbanité, passage sans lequel il devient difficile d'évoquer les villes ou de parler en terme de "ville".

I. 3. 1 Urbanité ou citadinité, des limites opérationnelles

Le terme d'urbanité, selon Nicolas Soulier, " désigne communément cette qualité d'un espace habité et partagé qui permette d'être dans des relations de voisinage, de côtoisement, et de rencontres courtoises et civiles les uns avec les autres"²¹.

L'urbanité est considérée comme essence des relations de la ville voire un style de vie, une manière d'être sociable entre citoyens (Wirth L., Gans H.). Elle serait même " *une forme de la joie de vivre*"²² ou un rythme de vie, celui d'antan et auquel il serait bon de revenir en restituant à la ville les modes de déplacement de proximité (promenade, marche à pied et à vélo), par exemple.

A vrai dire, face aux désordres urbains, ce qui compte c'est la qualité urbaine qui redonnerait au paysage urbain sa place dans la structure (urbaine) et revaloriserait de même l'espace public et les formes d'occupation et d'usage de l'espace urbain. La recherche de la cohérence urbaine devient ainsi primordiale dans l'aménagement et la gestion des villes, d'où parfois la nécessité d'un retour à l'urbanisme de proximité, comme solution immédiate.

L'urbanité pourrait également signifier " *accumulation d'éléments quantitatifs grossissant la taille d'une ville*" ou contribuant à " *élever la diversité et la qualité des interactions socio-spatiales*"²³; mais n'est-ce pas là valoriser les critères de la métropolisation?

Il arrive que l'urbanité, en tant que manière d'être dans la ville et de pratiquer la ville, révèle une image de ville (Épinal) ou quête de cité idéale ("Utopia") difficiles à construire au vu d'une conception de l'espace urbain idéalisé, sans conflits. La réalité urbaine est beaucoup plus complexe.

²¹ HUET, Michel. "Le Droit de l'Urbain. De l'urbanisme à l'urbanité". Édition Economica, Paris 1998, p.211.

²² SCHOONBRODT, René. "Essai sur la destruction des villes et des campagnes". Architecture & Recherche/ Pierre Mardaga, éditeur 1987, p. 187.

²³ WACHTER, Serge [dirigé par]. "Des villes architectes Retrouver les voies de l'urbanité". Editions de l'Aube 1997, p.7.

Les relations "pleines d'urbanité" ne sauraient définir ce qui participe du rapport social (liens qui se tissent et ségrégations) et du "rythme urbain"²⁴; ce dernier caractérisé par la vie et l'animation dans les villes. Cependant, "Retrouver l'urbanité" devient primordial du fait que les villes sont appelées à être plus attractives dans l'avenir pour les populations et entreprises.

Si les approches de l'urbanité se diversifient, elles se concentrent malgré tout sur le fait de rechercher la ville, celle dont la croissance était cohérente et la gestion encore possible.

Dans les villes modernes, la structure urbaine des moins organisée est formalisée dans le même temps par des réseaux à la fois de transports, d'urbanisation et d'interconnexion.

Il reste le fait que les grandes métropoles ont leur part d'urbanité, une métropolité acquise du fait d'associer diversité culturelle, mobilité et double citoyenneté (à la fois du local et du monde).

Dans les villes traditionnelles, il est plus question de citadinité, un code de conduite qui différencie la cité et ses règles de tout élément étranger, du rural par exemple. La citadinité, en tant qu'ensemble de représentations et pratiques de l'urbain, répondrait davantage à "*une structure désuète et dépassée*"²⁵.

Les villes, étant moins hostiles à "l'intrusion", développeraient aujourd'hui une citadinité qui passerait "*par la qualité du temps qu'on consacre à l'autre, par le partage, par l'échange, l'accueil*"²⁶, une urbanité à l'évidence ou citadinité citoyenne. Le rapport de l'une ou de l'autre à la temporalité diffère.

Avec la mobilité et l'acceptation de la mobilité comme pratique moderne de l'espace urbain, la concordance entre espace et temporalité a tendance à disparaître dans les villes de pays développés. Les familles, entre autres, n'ont plus cette pérennité qui faisait autrefois leur histoire, celle de leur ville ou de leur patrimoine. Par ailleurs, l'urbanité ou la citadinité, en tant qu'instruments d'analyse de l'urbain, sont "limites", du fait d'une charge subjective et perception momentanée, nécessaires mais insuffisantes pour définir les catégories permanentes de l'urbain.

Aujourd'hui, il est plus question d'une urbanité de dimension mondiale, produit du tourisme international, culturel ou urbain. Elle est, selon O. Lazzarotti, "*un style de vie fondé sur des mobilités croisées*"²⁷ ou "*l'urbanité cachée du rivage touristique*"²⁸ selon V.Coëffé; l'aménagement des espaces publics étant à l'origine de pratiques liées à un tourisme devenu élément refondateur de l'urbanité.

I. 3. 2 Ville et diversité de l'urbain

La ville comme "*lieu dans lequel la distance est minimale, la densité et la diversité maximales*"²⁹ aurait été une définition sans équivoque de la ville et de la campagne.

Cependant, aujourd'hui, le concept a tendance à se confondre avec une diversité de situations. Les termes d'urbain ou d' "organisation urbaine" seraient, selon certains auteurs, plus appropriés pour

²⁴ PELLETIER, Jean. DELFANTE, CH. "*Villes et urbanisme dans le monde*". Edition Masson, Paris 1994, 2^e édition, p.12.

²⁵ BOUTEFNOUCHET, Mostefa. "*Système social et changement social en Algérie*". Office des Publications Universitaires (OPU), Alger 1986, p.52.

²⁶ "*L'Europe des villes en chiffres*" in revue Urbanisme. Juillet 1994. Hors série n°4, p.11.

²⁷ LAZZAROTTI, Olivier. " Rome n'est plus dans Rome ou de l'urbanité, manière européenne d'habiter " in Mondes urbains du tourisme. Editions Belin 2007, pp. 323-331.

²⁸ COEFFÉ, Vincent. "*L'urbanité cachée du rivage touristique* " in Mondes urbains du tourisme. Editions Belin 2007, pp. 246-255.

²⁹ BADUEL, Pierre Robert. "*Le dynamisme démographique de l'espace urbain*"- *Malaise dans les area studies ou tournant dans les sciences sociales ?*" in "*Malaise dans les area studies ou tournant dans les sciences sociales ?*". (codir. avec Sylvie Denoix), Karthala, Paris, parution automne 2001 [Enligne].http://www.univ-tours.fr/urbama/publications/publications_des_membres_du_lab0.htm (page consultée le 29/03/2004).

parler de ville. La ville " *disparaît et apparaît* [ainsi] *le règne de l'urbain qui est plus difficile à saisir*"³⁰.

Les différentes approches de l'espace urbain n'en donne chaque fois que des descriptions partielles. De l'étude historique-morphologique en passant par celles des fonctions et ressources, le phénomène n'est jamais saisi dans sa totalité mais dans sa diversité.

La ville, système complexe et dont les propriétés sont irréductibles à celles de ses composants, répondrait davantage au besoin de recherche de la cohérence dans l'urbain. Dans le même temps, la ville est une forme dans laquelle sont déposés les "ingrédients" (fonctions, capitaux, services, gestion.....) nécessaires à une structure dynamique (échanges, interactions entre les éléments de l'ensemble), et qui demeure une façon d'organiser les connaissances mais également d'enfermer la ville dans un modèle voire de simplifier et de schématiser une réalité qui se complexifie de jour en jour.

L'étude de la ville à travers l'exercice des fonctions est assez courante et oriente parfois la recherche vers la mise en évidence de problèmes de densification/ dédensification du tissu urbain, de centralité urbaine et fait également ressortir les spécificités de la ville à travers les fonctions qui apparaissent dominantes.

La ville, en tant qu'agent économique, devient "centre de décisions et source d'externalités"³¹. Elle est l'expression de ressources, d'un terroir, d'une région (en tant que représentation du local) et, parallèlement, elle se gère "comme une firme d'avant-garde"³² pour la valeur internationale.

Mais la ville ne se réduit pas à des objets urbains ou à une combinaison de fonctions. Ce qui lui servait de descripteur semble aujourd'hui inopérant; raison de plus pour saisir la ville dans sa totalité, "une communauté essentiellement politique dans son principe" (Marcel Roncayolo), et ses territoires pour Guy Burgel " *des productions à la fois nécessaires et contingentes d'une civilisation économique, technique, culturelle et politique*"³³.

Avec les qualités qui la caractérisent désormais, la ville possède cette capacité de "façonner" les territoires et d'être à l'origine de réseaux de plus en plus complexes. Elle est ainsi au centre d'un processus de structuration/déstructuration et restructuration spatiales, qui a fini par détruire le rapport ville-campagne et les territoires traditionnels correspondants. Une autre conséquence de cette déterritorialisation est le fait que la ville, dans sa croissance, contribue à un "genre urbain diffus", à une dissolution de l'urbain et même parfois à une négation de la ville (non-ville).

Parallèlement à ce chambardement de l'urbain, se font désormais pressants "*la transition urbaine*"³⁴ et "*retour à la ville*" par la reconquête de l'urbain et de l'urbanité.

Le besoin de reconsidération et de réinsertion de l'urbain se fait également sentir à travers la recherche de nouvelles centralités pour une intégration plus forte spatialement et harmonieuse socialement. L'intégration urbaine, en fin de compte, souligne davantage une fragilité des villes par leur développement. Quant à la généralisation du phénomène urbain, elle semble n'avoir

³⁰ LUSSAULT, Michel. "*Les villes européennes*". Colloque "Les villes dans le monde". Compte rendu de conférence, Blois le 3 Mai 2000 [Enligne]. <http://www.ac-orleans-tours.fr/hist-geo/conferences/blois-mai00/lussault.htm> (page consultée le 20/03/2004).

³¹ CABANNE, Claude. Sous la direction de... "*Lexique de géographie humaine et économique*". Dalloz, Paris 1984, p.148.

³² WACKERMANN, Gabriel. "*Aménagement de l'espace géographique*" dans *Encyclopaedia Universalis sur CD-ROM*, Paris : Encyclopaedia Universalis. 1999.

³³ Cf. Étude sur "*L'intercommunalité entre optimum territorial et pouvoir local- Lecture de la littérature récente-nationale*" *1. Analyse bibliographique* [Enligne]. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/bibliographies/lecture8.htm#n1> (page consultée le 20/06/2003).

³⁴ LACOUR, Claude. "*La métropolisation pour lire la transition urbaine ?*". Journées Jacques Cartier, décembre 2003. [Enligne]. <http://villes-en-transition.entpe.fr/pdfpapiers/lacour.pdf> (page consultée le 03/02/2004).

d'autre signification qu'une approche globale et conceptuelle de la notion de ville et, par voie de conséquence, l'intégration de cette dernière à l'économie mondiale.

I. 4 Espace rural / espace urbain ou l'approche globalisante

La politique globale du rural / urbain légitime d'une certaine manière le processus d'intégration/ désintégration du monde rural mais également celui des villes. L'intégration à l'économie mondiale consisterait à faire adhérer les espaces à des objectifs de "*rentabilisation de l'espace en tant que produit social*"³⁵ et à valoriser leurs aspects patrimoine ou paysage. Quant aux agriculteurs, leurs représentations et pratiques de l'espace rural s'imprègnent, de plus en plus, de valeurs de la société globale.

I. 4. 1 L'intégration de l'espace rural ou le rural "post industriel"

Ce sont les nombreuses difficultés que le monde rural va devoir affronter car d'une part son intégration signifie absorption de l'agriculture dans un premier temps, et urbanisation de l'espace rural pour les besoins de citoyens (résidence et loisirs) dans un deuxième temps.

La tendance est plus à la disparition d'une ruralité caractérisant la dispersion économique et démographique et son remplacement par un "rural post-industriel" (Marcel Jollivet), concentré sur plusieurs activités (habitat, loisirs) et plusieurs fonctions (patrimoine culturel, paysage et espace-nature, tourisme). L'évolution des campagnes est assujettie aux objectifs de la société globale et, dans l'immédiat et du fait d'une proximité, aux désirs de la société des villes.

Même pour les villes développées qui ont préservé des relations de complémentarités et de solidarités avec l'espace rural, cas de la ville de Lyon, étudiée par R.Sceau³⁶, il arrive que "*les campagnes rurbanisées, profondément modifiées dans leurs structures professionnelles, contrastent de plus en plus avec des campagnes où ne subsistent que des structures paysannes vieilles*". L'intégration aurait, par ailleurs, procédé d'une appropriation foncière avec investissement foncier citoyen et d'une prolifération de petits et très petits bien-fonds.

Si, auparavant, l'industrialisation des campagnes a développé une pluriactivité, à présent c'est l'extension continue de la ville qui menace les exploitations agricoles (la surface par exemple) du verger lyonnais a diminué de 42% au cours des 25 dernières années. L'intégration horizontale (ou territoriale) n'est pas la seule intégration que connaît l'agriculture dans les pays occidentaux. L'intégration verticale, avec agriculture industrielle, sous contrat et de multiples partenariats entre entreprises, est à l'origine d'une gestion unifiée (J. Lecoq, 1972) et d'une organisation ternaire (division de la fonction agricole: travail, gestion et organisation) de l'espace cultivé.

L'industrialisation et la tertiarisation de l'agriculture ont ainsi contribué au bouleversement des structures et pratiques habituelles.

Dans le domaine agricole, les difficultés apparaissent de façon plus saisissante dès lors que les orientations en matière d'aménagement et de production sont liées aux choix commerciaux à l'échelle régionale ou mondiale. Ce qui, par ailleurs, est un autre élément de fragilisation du monde rural qui, dans ses démarches, ne peut plus, comme auparavant, faire les prévisions ou prendre les décisions nécessaires à sa transformation. Les politiques globales décideront ainsi de son évolution et "pour le compte de paysans et agriculteurs". Et les stratégies alimentaires seront le fait désormais de la triade (Amérique du Nord, Japon et Europe occidentale).

³⁵RONCAYOLO, Marcel. "*Ville-Villes et campagnes*" dans Encyclopedia Universalis sur CD-ROM, Paris: Encyclopedia Universalis. 1999.

³⁶ SCEAU, Richard. "*Lyon et ses campagnes. Héritages historiques et mutations contemporaines*". Lyon. Presses universitaires de Lyon 1996, 375 p. Ouvrage présenté et commenté par Pierre GOUJON in *Cahiers d'histoire*, numéro 1997-2 [Enligne]. <http://ch.revues.org/document151.html> (page consultée le 25/12/2003).

Les valeurs de la société globale s'imposent. De nouveaux cadres avec de nouvelles représentations et pratiques sont à définir aujourd'hui dans les pays développés, plus qu'ailleurs où les mutations du monde rural sont plus lentes et ainsi différées. C'est le "paysage", impliquant une notion d'ensemble ou de globalité, qui va jouer ce "rôle indispensable d'interface"³⁷ entre l'espace de la production et celui de la consommation.

Dorénavant, il y a paysage agricole et paysage. L'accent est davantage mis sur les mutations du paysage rural que sur ses permanences³⁸. Aussi contradictoire que cela puisse paraître, l'immobilisme, aujourd'hui, suscite davantage de mobilisation.

Avec les préoccupations écologiques, il est plus approprié de créer un cadre protecteur et durable, au-delà des contingences momentanées, pour le patrimoine foncier. La terre est un bien non renouvelable et d'autant plus rare qu'elle subit les assauts de spéculateurs fonciers de tout bord, et cela quelque soit les pays (industrialisés ou non développés). L'espace devient "un bien culturel" partagé et défendu par l'ensemble, et le paysage " *un éco-système dans lequel l'homme n'est qu'un des intervenants et dans lequel l'agriculture n'est qu'un des éléments d'un tout*"³⁹.

La gestion de l'espace rural révèle des changements à travers l'émergence de solidarités entre espaces, de pratiques (que l'on voudrait plus durables), d'emplois et de services plus adaptés à la diversité des milieux et écosystèmes. Ainsi l'espace rural et le périurbain sont " le support d'une indispensable production agricole ou forestière". La ville, en tant que source de revenus, participe également de la fonction d'entretien du paysage rural. Les espaces sont différents mais deviennent complémentaires pour une gestion plus intégrée et globale de l'ensemble.

Pour autant, l'intégration de l'espace rural signifie-t-elle désintégration ou bien faudrait-il envisager une recomposition à travers ce que certains qualifient aujourd'hui de "rural postindustriel"?

Si, dans les pays développés, le rural traditionnel semble avoir cédé la place au rural agricole puis au rural végétal et culturel, dans les pays non développés, malgré les transformations apportées pour une agriculture plus compétitive et à grands projets (cas des pays du Maghreb), les structures sont intactes et les paysages agricoles plus que jamais permanents.

La mondialisation est finalement à l'origine de contradictions et de situations paradoxales du fait des évolutions, à la fois radicales et rapides, que celle-ci a imposées. Les multiples réponses révèlent le besoin d'avoir des repères que l'homogénéisation du système a fini par estomper, et parfois pour les pays développés le besoin d'un retour au rural traditionnel et aux valeurs authentiques qui faisaient les campagnes d'autrefois.

Le rapport rural/urbain est ainsi déplacé et c'est le rapport d'échelle local/mondial qui est de plus en plus privilégié.

I. 4 2 L'intégration de l'espace urbain ou la configuration d'un nouvel urbain

La ville après avoir participé de la transformation de la campagne en devient partenaire pour les actions à entreprendre dans la préservation du patrimoine végétal. C'est la remise en question d'une agriculture productiviste dont on réalise aujourd'hui les impacts néfastes sur l'environnement (pollution) et la vie de l'homme (épidémie de "vache folle"). La ville consommerait mais en privilégiant à la fois «santé, sécurité et régularité» des produits, mais aussi «excellence et authenticité».

Désormais, elle est exigeante de qualité de produits et label (de qualité), et d'une agriculture biologique dont elle contrôlerait la production, cependant pas seule puisque les agriculteurs

³⁷ Jean-Claude Wieber cité par WACKERMANN, Gabriel. "Aménagement de l'espace géographique" dans Encyclopaedia Universalis sur CD-ROM, Paris : Encyclopaedia Universalis. 1999.

³⁸ CHAPUIS, Robert. "La géographie agricole et la géographie rurale" in BAILLY, Antoine S. et al. "Les concepts de la géographie humaine". Masson, Paris 1984, p.109.

³⁹ idem.

sensibles à ces questions sont, d'une certaine manière, responsables du processus production-consommation.

A une échelle géographique, la ville intègre dans son espace l'espace non bâti qualifié auparavant "d'extérieur à la ville". C'est la transformation de la ville en "ville-pays"⁴⁰ et qui désignerait à la fois une recherche de la continuité dans l'espace urbain (à l'image de la ville traditionnelle) et l'importance que devrait accorder tout projet (urbain) à la préoccupation paysagère.

La ville est représentative de l'espace urbain, ce qui va de soi, et de l'espace rural. Par ailleurs, elle devient, à l'intérieur d'un système de villes qui chercheraient à être mondiales, un lieu central pour sa région et nœud " *d'une importance décisive pour la coordination internationale et l'approvisionnement en services d'économies transnationales*"⁴¹.

L'objectif global poursuivi est à la fois d'intégration et de reconstitution de l'espace urbain. La protection de la ville par une ceinture, par exemple, entre dans la recomposition du paysage urbain et végétal. Et l'idée de rendre la ville plus attractive se poursuit jusqu'à l'intérieur de la structure urbaine où le centre urbain fait l'objet de travaux d'embellissement et de modernisation, dont l'esthétisme et la notoriété rejailliront sur la région. Les espaces publics, de même, répondent à des préoccupations d'aménagement générales et aux nouvelles nécessités; et tout cela, dans le but de constituer un cadre de vie où rivalisent confort et qualité de vie urbaine.

Le retour à un urbanisme de proximité oriente l'aménagement urbain davantage vers les besoins des populations et crée en parallèle les conditions pour une plus grande connectivité (création architecturale et artistique, exposition internationale, espaces verts de prestige, équipements de haut niveau et services de qualité etc.....). La qualité de vie dans les villes deviendrait, dans les pays développés, un des facteurs déterminant des décisions d'investissement et de stratégies pour attirer et retenir (à la fois) les professionnels hautement qualifiés.

Les villes réalisent l'intégration en recherchant une urbanité (toujours plus grande) et s'en éloignent cependant en participant du réseau. C'est ainsi qu'un nouveau type de système urbain ou phénomène métropolitain se met en place et ce dernier articule à la fois centralité et attractivité, cohésion interne et développement, intégration et marginalisation, en un sens des situations contraires nécessaires à son évolution ou sa métamorphose.

Cependant, "*Intégration ou réseau, le phénomène métropolitain ne peut être maîtrisé que par une souveraineté politique des villes*"⁴², c'est à dire une réelle démocratie afin que puissent se développer "un sentiment d'appartenance et de coresponsabilité", mais également une "citoyenneté citadine" ou encore une "conscience métropolitaine" (Jacques Levy).

Conclusion: rural et urbain, vers un compromis: la construction du paysage

Faire une approche globale de l'espace rural et de l'espace urbain engendre à terme la disparition des repères et des concepts identifiant l'un et l'autre en tant que tels, et l'obligation de mettre au

⁴⁰ WACHTER, Serge [dirigé par]. "*Des villes architectes Retrouver les voies de l'urbanité*". Editions de l'Aube, 1997, p.49

⁴¹ SACHS-JEANTET, Céline. "*Villes et Gestion des Transformations Sociales-Un défi pour les sciences sociales*". Gestion des transformations sociales MOST. Documents de discussion N°2 [Enligne]. <http://www.unesco.org/most/sachsfr.htm> (page consultée le 02/07/2004).

⁴² "*Hierarchies- métropolisation*" in revue Urbanisme. Juillet 1994. Hors série n°4, p.14.

point un projet collectif pour la recombinaison et les choix à faire afin d'orienter, aménager durablement, et nommer les nouveaux territoires.

La confrontation rural/ urbain a son importance dans les pays non développés qui poursuivent souvent l'idée d'aménager les campagnes sans avoir à freiner l'extension des villes. Elle entrave cependant la cohérence du processus de développement et augmente les défis auxquels ces pays vont être soumis dès lors qu'ils cherchent à ne plus être à l'écart des échanges mondiaux.

Le système global et les ajustements structurels qui l'accompagnent apparaissent comme une nouvelle rupture après le phénomène colonial mais qui n'est pas ressentie de la même manière. Les bouleversements à tous les niveaux sont à l'origine de clivages certes et plus de précarité et rendent plus complexe toute forme d'organisation ou de gestion de territoires.

Si dans les pays développés le rural et l'urbain s'interpénètrent laissant les villes structurer l'ensemble de l'espace, dans les pays non développés les systèmes traditionnels (rural et urbain) sont maintenus tout en admettant les principes (qui restent formels) d'un développement durable et l'idée malgré tout d'un progrès "limité aux seules technologies jugées nécessaires"⁴³.

La modernisation agricole ainsi que le renouvellement urbain s'imposent comme alternatives pour gérer plus rationnellement l'espace de vie. Cela demande des moyens, des capitaux et une transformation des mentalités aux reconfigurations et nouvelles fonctionnalités de l'espace, aux dimensions local/global.

Une donnée est à évoquer, la donnée écologique qui a toute son importance dans le cadre d'un développement durable; l'environnement devenant une finalité dans toute opération d'aménagement. Le paysage, désormais, s'interpose comme un compromis durable entre rentabilisation de l'espace et respect de la nature. Il est à construire en permanence.

CHAPITRE II

Du patrimoine foncier rural au patrimoine urbain: vers la valorisation du patrimoine culturel et biologique

L'espace rural est de plus en plus assimilé à l'environnement naturel. La ruralité est réactivée par de nouveaux enjeux d'appropriation et de gestion territoriale qui assurent désormais à tous la jouissance d'un bien collectif : le paysage. Le rural devient ainsi un patrimoine à préserver pour le bien-être de la société entière et, aujourd'hui, la notion d'écosystème prend tout son sens.

⁴³ CHALINE, Claude. "Les villes du monde arabe". Masson. Collection Géographie, Paris 1989, p.10.

La "culture" du paysage implique un nouveau territoire et des fonctions productrices multiples, à la fois de biens, services, éducation, loisirs etc., de la part du monde rural. Ce dernier est emblématique de la durabilité et patrimonialité des ressources et qui s'inscrivent dans une politique globale, celle du développement durable.

II. 1 Paysage et importance de la patrimonialité

La fabrication du paysage ou du patrimoine entre dans une problématique de préservation de l'espace géographique et de pérennisation de bien ou héritage collectif. Le paysage se réfère à l'environnement sans s'y réduire. Si le deuxième objectivement existe et depuis toujours, le premier est une élaboration culturelle qui implique pensée, forme et esthétique paysagères.

Il est également lieu de mémoire, de références identitaires multiples d'où sa diversité et parfois sa fragilité, signe d'un écosystème en perpétuel déséquilibre (paysages arides) et face à l'exigence actuelle de préservation du patrimoine commun.

II. 1. 1 Paysage et nouvelle territorialité

Le paysage est cet écosystème dont il transcenderait diversité, richesse de composants, tout comme il est ce lieu "infiniment culturel"⁴⁴ interpellant en permanence l'élite (cultivée). A l'origine, il est cette "*création, au cours des ages, due à la nature et aux paysans*"⁴⁵.

Territoire lié au vécu de l'homme (paysage agraire, paysage urbain), il continue à l'être en consacrant désormais de nouvelles relations et formes de pouvoir (politique, de propriété ou d'usage collectif).

Avec la mondialisation économique, le territoire se renforce du terroir, référentiel à la production et à l'identité du produit. Il continue à travers les relations inter-entreprises à avoir un impact sur la valorisation de produits (agro-alimentaires, par exemple) et c'est uniquement sous cette modalité qu'il constituerait alors "*une source d'externalités positives pour les petites entreprises*"⁴⁶.

L'impact foncier du territoire toutefois diminue devant celui du réseau. Ce dernier, à travers l'informationnel et l'immatériel, définit d'autres territorialités qui articulent la proximité spatiale et géographique. De plus en plus les régions, villes et entreprises développent une propension à coopérer à travers les réseaux locaux d'innovation et de production.

La réactivation du territoire à travers le terroir et les économies de proximité, ou à travers la protection de l'environnement, nous fait admettre l'idée que le territoire "*n'existerait réellement que dans la mutiplicité*"⁴⁷, avec cependant cette notion de "territoire politique" qui l'emporterait sur le reste.

⁴⁴ LEVEAU, Philippe. "*Histoire du paysage*" dans *Encyclopedia Universalis sur CD-ROM*, Paris: Encyclopedia Universalis 1999.

⁴⁵ COTE, Marc. "*Pays, paysages, paysans d'Algérie*". CNRS Editions, Paris 1996, p.7.

⁴⁶REMAUD, Hervé et FALQUE, Alain. "*Le terroir: actif stratégique des petites entreprises agroalimentaires ?*". Colloque Université d'Automne du GRECOS sur "Nouvelles technologies, stratégies des firmes et développement territorial" sur CD-ROM. Marrakech du 30 octobre au 1^{er} novembre 2001.

⁴⁷ ROUX, Michel. "*Le re-enchantement du territoire (Le territoire dans les sillages de la complexité)*". Coresponsable de l'Atelier 28 « Espaces, habitabilités des territoires et Complexité » du Programme Européen Modélisation de la Complexité, Lorient, mars 2001.PDF .

La territorialité, "c'est-à-dire celle de l'espace considéré dans ses relations avec le groupe social qui en a la jouissance et/ou le commandement"⁴⁸, change quant à elle de contenu mais demeure pertinente.

Selon J.P Ferrier, la territorialité "*détermine la prise en compte culturelle des enjeux politiques de nos sociétés*"⁴⁹. Sa dimension multiple à la fois culturelle, politique et sociale, est à l'origine de la diversification des territorialités et par conséquent des paysages.

Le paysage, quant à lui, "*Territoire à vision et perception variable*" est à considérer "*comme un espace chargé de signes*"⁵⁰, l'emblème de groupes sociaux qui s'y projettent, le patrimoine sans équivoque "*impliqué dans la vie sociale (et réciproquement)*"⁵¹.

II. 1. 2 Paysage et patrimonialité

Le patrimoine perpétue des valeurs du passé de même qu'il associe possession et jouissance collective. Et la patrimonialité serait cette disposition à reproduire le caractère patrimonial par la transmission du sens de la nature et la nécessité de sa protection, de même que la manière renouvelée de se représenter le paysage.

La patrimonialité pourrait d'ailleurs se justifier par la capacité du patrimoine à produire sa propre dynamique pour sa seule survie (exemple de patrimoines fonciers familiaux ou de la propriété rurale de citadins). Partant de là, certaines structures agraires survivent sur la base de ces principes, s'opposant ainsi à une capitalisation totale de l'agriculture.

En Afrique, par exemple, le dispositif de sécurisation foncière et le processus d'accumulation ont abouti à une "*patrimonialisation*"⁵² de la terre et des ressources.

Cependant, il ne peut y avoir de patrimonialité sans l'intervention d'individus, défenseurs de la cause patrimoine et participant de fait à la définition d'une identité culturelle et conscience patrimoniale. Habiter par exemple le patrimoine "Casbah d'Alger" devient une "question sociale"⁵³ qui implique les habitants dans la mise en oeuvre de la sauvegarde de leur ville ou de l'un des quartiers.

Qu'il s'agisse de patrimoine rural ou urbain le paysage devient le trait d'union. L'approche que l'on peut en faire, loin de l'étude morphologique de l'environnement, autorise à penser le paysage, à le construire intellectuellement et à l'analyser dans les composantes visuelles. Il est à la fois ce "paysage visible" et ce "*cadre nouveau qui s'invente chaque jour*"⁵⁴.

⁴⁸ LE COZ, Jean. "*Espaces méditerranéens et dynamiques agraires- État territorial et communautés rurales*". CIHEAM 1990. Options Méditerranéennes : Série B. N° 2 Espaces méditerranéens et dynamiques agraires, p. 379 [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b02/CI900731.pdf> (page consultée le 17/06/2004).

⁴⁹FERRIER, Jean-Paul. "*Pour une lecture post-urbaine de la Méditerranée du XXIe siècle*" in Méditerranée, Paris CNED - SEDES, 2001 (paru: pp. 197-229).

⁵⁰ LOISEAU, Jacques-Marie. TERRASSON, François. TROCHEL, Yves. "*Le paysage urbain*" cité dans "Paysage et aménagement urbain". Note de synthèse. Atelier Pierre Girardin Aménagement et Nature. Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement [Enligne]. [http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu /accueil /elabproj/\(page consultée le 01/01/2004\).](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu /accueil /elabproj/(page consultée le 01/01/2004).)

⁵¹BERQUE, Augustin. CONAN, Michel. DONADIEU, Pierre. LASSUS, Bernard. ROGER, Alain. "*Cinq propositions pour une théorie du paysage*". Éditions Champ Vallon. Seyssel 1994., p. 6

⁵² LE ROY, Etienne. KARSENTY, Alain. BERTRAND, Alain. "*La sécurisation foncière en Afrique- Pour une gestion viable des ressources*". Editions Karthala, Paris 1996 p. 12.

⁵³ DRIS, Nassima. "*Habiter le patrimoine : monde en marge et identité urbaine-La Casbah d'Alger ou le refuge des exclus*" PDF. Université Européenne d'été "Habiter le patrimoine", Saumur, 13-16 Octobre 2003.

⁵⁴ Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. "*Paysage et aménagement urbain*". Note de synthèse réalisée par l'Atelier Pierre Girardin et l'Association Aménagement et Nature pour le Centre de Documentation de l'Urbanisme [Enligne]. [http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu /accueil /elabproj/ \(page consultée le 01/01/2004\).](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu /accueil /elabproj/ (page consultée le 01/01/2004).)

Cependant, pris dans un sens pratique, le mot paysage "exprime le travail de l'homme sur la nature" (traditionnellement le paysage agricole) et l'aménagement qualitatif moderne qui se veut à la fois scientifique et artistique.

Dans les pays développés, les initiatives en faveur de la réhabilitation des paysages ont inspiré de nouvelles vocations, plus écologiques et esthétiques, au niveau de la production et de l'aménagement des espaces. Si l'agriculteur se transforme en jardinier du paysage, le paysagiste va plus loin dans ses investigations et désormais "s'inspire des valeurs esthétiques et symboliques du jardin qui fonde sa culture d'aménageur"⁵⁵.

Effectivement, comme l'indique Michel Conan, " *La reconnaissance de la valeur du paysage dicte une morale de l'aménagement*"⁵⁶ qui pourrait certes enfermer l'espace dans des paysages-patrimoines ou plutôt contraindre l'aménagement à s'inscrire dans une vision paysagère et à composer avec la nature.

Une critique, sous-jacente à la morale de l'aménagement, est implicitement faite aux politiques d'urbanisme à l'origine de modèles urbains en série banalisés et qui, dans leur ensemble, ont toujours négligé les critères qualitatifs relatifs à une réflexion paysagère globale.

Il arrive que certains événements, liés à la gestion du territoire, tels la décentralisation en France, contribuent à renforcer la dimension paysagère dans l'aménagement et à montrer que celle-ci est une opportunité de dialogue qui peut s'avérer aujourd'hui utile pour régler divers problèmes économiques et sociaux.

Cependant, la nécessité de protéger le paysage dans les pays développés se pose en même temps que celle de son intégration dans le développement, une contradiction qui s'accroît avec les objectifs de rentabilisation de l'espace générés par la mondialisation économique, un dilemme qu'il faudrait cependant résoudre d'autant que le paysage est un élément dissuasif (une barrière) à l'étalement anarchique des villes. Par ailleurs, malgré une tradition de protection des monuments et sites dans les pays occidentaux, la législation de même que les politiques en place sont en deçà de ce que l'on pourrait en attendre pour la défense des paysages. Ces derniers en effet évoluent ("paysage prospectif") de même que la pensée qui les accompagne, et la seule vision patrimoniale devient par conséquent réductrice d'une dimension aussi complexe que celle du paysage.

L'enjeu du paysage, ne s'arrêtant pas à des considérations écologiques, pose différents problèmes qui relèvent du politique (autorité et représentation et même citoyenneté), ceux d'une approche exclusive ville/nature ainsi que ceux liés à une absence de professionnels (urbanistes, paysagistes, architectes...) dans les décisions d'aménagement et l'élaboration de toute réglementation relative au paysage en particulier.

Dans les pays non développés, la protection de site ou patrimoine naturel est insuffisante d'autant que les études d'impact qui demeurent l'"outil de base" pour la mise en œuvre de la protection de l'environnement ne sont pas systématiques.

La législation algérienne, quant à elle, se renforce d'une loi sur le patrimoine (1998)⁵⁷. Cette dernière " a pour objet de définir le patrimoine culturel de la nation" (article 1^{er}), d'en prescrire les règles générales à des fins de protection, de sauvegarde et de mise en valeur.

Le classement des biens culturels immobiliers relève désormais de mesures de protection définitives. Ainsi les sites archéologiques, au même titre que les réserves archéologiques et les

⁵⁵ DONADIEU, Pierre. "Entre urbanité et ruralité, la médiation paysagère" cité dans "Paysage et aménagement urbain". Note de synthèse. Atelier Pierre Girardin Aménagement et Nature.

⁵⁶ Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. " Paysage et aménagement urbain" op. cit.

⁵⁷ Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

parcs culturels sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels.

Le patrimoine algérien, dès les années 70', fait l'objet d'un classement international⁵⁸. Il s'agit avant tout de patrimoine historique appartenant à l'écosystème fragile (Kalaa des Beni Hammed, vallée du M'Zab et Tassili) et de vestiges romains.

Pus tard, dans les années 90', les ensembles immobiliers urbains tels que la Casbah d'Alger (classée en 1995) ou les villes du Sud (au cœur du projet mondial Unesco/ PNUD : les routes des Ksour) sont érigés en "secteurs sauvegardés" et dotés par conséquent d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu de plan d'occupation des sols (article 43).

Constantine dont le classement du site a déjà fait l'objet d'une requête auprès de l'Unesco en 1998 pourrait, du fait de la loi, être inscrite sur la liste de l'inventaire supplémentaire, par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels.

L'Arrêté du 2 mars 1992 a permis toutefois l'ouverture d'une instance en vue du classement des monuments et sites historiques (article 1^{er}) et c'est la vieille-ville de Constantine inscrite sur la liste (du classement) qui finalement bénéficie de la protection de la dite loi.

Jusque là, les pouvoirs publics ont cherché à intégrer le patrimoine dans un processus global de préservation. Il est bien question du "patrimoine culturel de la nation"; de même que les commissions (nationale et de wilaya), habilités au classement, sont des organes institutionnellement centralisés.

Chercherait-on par ailleurs à éviter les questions relatives à la prise en charge du patrimoine (opérations de sauvegarde et financement) sachant que l'Algérie n'a pas cette tradition de fouilles, de restauration et d'archivage?

En pratique, ce sont les dispositions générales du Plan d'Aménagement et d'Urbanisme (P.D.A.U.) qui définissent "*les conditions permettant... .., de protéger les périmètres sensibles, les sites, les paysages; ...*"⁵⁹. Ce qui est insuffisant malgré le fait que le P.D.A.U. a force de loi.

Une nouvelle lecture du patrimoine serait à faire. Elle irait dans le sens du paysage (naturel et culturel) et dans le respect des équilibres écologiques. La notion de paysage est à construire, quant au compromis durable auquel il faudrait aboutir dans les années à venir, il nécessite l'arsenal juridique et une grande rigueur quant à l'application des règles et des lois.

Si la question du paysage est à peine envisagée dans les pays non développés, pourquoi ne chercherait-on pas à préserver ce qui existe déjà: la campagne différenciée de la ville et maintenue en l'état pour les besoins de perpétuer les paysages agraires traditionnels et l'espace vital?

Ailleurs, dans les pays développés, la dichotomie spatiale (rural/urbain) est appréciée pour ce qu'elle est: un signe des plus éloquents de l'existence du monde rural (authentique). Et, ce sont désormais les lieux dégradés et délaissés par l'industrie traditionnelle qui deviennent "des espaces marginaux" et qui posent aujourd'hui aux villes le problème de leur patrimonialisation ou de leur aménagement futur(s).

⁵⁸ BENABBAS-KAGHOUCHE, Samia. "*La réhabilitation des médinas maghrébines: foncier, procédures et financement: cas de Constantine*". Vol I-II et Annexe. Thèse de Doctorat d'État en Urbanisme- 15 septembre 2002. Université Mentouri de Constantine. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire, p.31.

⁵⁹ Loi n°90-29 du 1^{er} Décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. "*Recueils de textes législatifs et réglementaires relatifs au foncier et à l'urbanisme*". Alger Décembre 1996, chap. III- section 1-art. 11.

II. 2 Patrimoine culturel industriel et nouvelle industrie

Dans les pays industrialisés, le recul de l'industrie classique amorce un processus de désindustrialisation/industrialisation. Ce dernier signifie à la fois mutations des techniques et technologies, et nouvelle géographie industrielle.

La restructuration touche le système productif et les territoires de l'industrie et de la ville, à l'échelle locale et régionale. L'espace industriel est désaffecté et sa reconversion n'est pas sans difficultés (décontamination, recyclage, coût élevé de ce dernier etc.).

Cependant, la requalification des friches industrielles en "patrimoine culturel" s'inscrit dans une démarche post-industrielle qui valorise l'histoire d'une industrie devenue classique et, parallèlement, ouvre une ère nouvelle de projets et d'aménagement urbains post-modernes.

II. 2. 1 Industrie et connaissance

La désindustrialisation dans les pays développés symbolise l'effondrement d'un système économique et territorial et l'avènement d'un nouveau mode de développement (ou régime de croissance), révélé depuis les années 80' par le paradigme de l'économie de la connaissance⁶⁰.

C'est une véritable rupture des modes de production et de gestion des économies avec des politiques de développement qui sont plus des stratégies à court terme et qui auraient tendance à s'adapter aux nouveaux impératifs de flexibilité et de spécialisation des firmes.

L' "industrie de connaissance" remplace l'autre. Elle préconise une organisation à la fois des structures et des territoires et une approche centrée sur l'innovation, et sur des modes collectifs de production et de diffusion de la connaissance codifiée (information) ou tacite.

Ce qui caractérise, par ailleurs, cette nouvelle économie c'est qu'elle reste conditionnée par un double phénomène lié à l'augmentation des investissements dans la connaissance d'une part et la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication d'autre part (Foray, 2000).

L'économie mondiale fondée sur la connaissance va ainsi plus profiter aux pays novateurs qui investissent dans les moyens d'acquisition des compétences et des qualifications, et dans les technologies les plus récentes; ces dernières leur permettant de transformer la base du savoir, le codifiant pour être utilisable sous la forme "information" et de manière performante. A la différence des dynamiques industrielles qui ont précédé (déconcentration et délocalisation), le nouveau régime de croissance sera marqué par le développement et la concentration de grandes et petites entreprises.

Cette concentration territoriale, "due à l'effet de proximité, et répondant davantage à un processus d'homogénéisation de l'espace de production, va créer un effet d'agglomération qui révélera des incohérences territoriales et ce qu'il est convenu d'appeler "le paradoxe géographique", discordance constatée *"entre le développement d'une technologie et ses caractéristiques décentralisatrices d'une part, et les conséquences géographiques de son adoption collective d'autre part"*⁶¹.

⁶⁰ FORAY, Dominique. "L'économie de la connaissance et sa mesure". OCDE/CERI- Séminaire R.E.PE.R.E.S, 12-17 décembre 2001 [Enligne]. <http://cisad.adc.education.fr/reperes/telechar/sem1/sldforay.pdf> (page consultée le 18/11/2002).

⁶¹ SUIRE, Raphaël. VICENTE, Jérôme. "Le paradoxe géographique de la nouvelle économie". Octobre 2001 [Enligne]. <http://www.univ-tlse1.fr/lereps/publi/teleload/vicenteeconomica.pdf> (page consultée le 09/10/2002).

La concentration spatiale des activités économiques est un phénomène ancien, celui là même décrit à ses débuts par Von Thünen puis repris par W. Christaller et A.Lösch dans les années 60'. Il sera approfondi en corrélation avec la croissance industrielle par P. Krugman(1991)⁶². Les répercussions seront très diverses selon les secteurs de l'industrie et les régions concernées par ces mêmes secteurs. De nouveaux pôles industriels se constituent.

C'est ainsi que les effets d'agglomération des activités économiques participent de la régionalisation économique qui devient, comme le décrit Henry Bakis, sélective⁶³ et engendre des inégalités spatiales à grande échelle. C'est le cas des nouvelles technologies de l'information (NTIC) qui produisent l'effet contraire à celui attendu bien que le système numérique soit décentralisé et en réseaux (information et communication via internet). A un niveau local, l'effet d'agglomération se traduit par une localisation en cascade (A.V.Banerjee, 1992, A.Caplin, J.Leahy, 1998) des entreprises, créant la "labélisation du site"⁶⁴, site qui devient attractif pour de nouvelles entreprises.

Avec la technologie de l'informatique par exemple, l'industrie naissante celle du multimédia "nécessite un matériel relativement réduit et une dose de créativité"⁶⁵. Elle entraîne un changement des structures et infrastructures (réseaux de fibres optiques, laboratoires de haute sécurité, cité du multimédia etc.), des modes d'organisation et de gestion qui conjuguent innovation, coopération et apprentissage, et par conséquent divers champs de compétences et d'intérêt. La prospection de nouveaux domaines de la R&D (Recherche Développement) et l'appel en permanence à de nouvelles qualifications professionnelles changent les modalités de travail et, particulièrement celles de la formation.

Avec l'industrie du "High Tech" de nouveaux paysages industriels renvoient une image plus propre et moins laide (que celle des bassins ou régions industriels classiques), et en donne une représentation virtuelle, cognitive et "artificialisée", celle des industries de haute technologie dans des technopoles ou parcs technologiques (Silicon valley aux États-Unis, Sophia Antipolis en France, par exemple). Les espaces péri-centraux et friches industrielles peuvent être investis par le "High Tech" et ainsi être recyclés (exemple de San Francisco et de ses aires périurbaines dynamisées par le multimédia).

Relativement au développement des nouvelles technologies, les nouvelles régions industrielles sont tout d'abord situées dans des pays en pleine croissance. Et ce sont les grandes villes qui concentrent les industries de l'information dominantes et en deviennent même les lieux de production (Saskia Sassen)⁶⁶. Elles s'affirment, à travers une plus grande tertiairisation (services complexes et hautement spécialisés), comme " les noeuds d'un vaste système de communications et de marchés"⁶⁷.

⁶² Cité par Michel Dimou. « *De l'économie géographique à la croissance endogène localisée. Historique d'une évolution* »- (original PDF 19p.)- C.E.R.E.S.U.R. Université de la Réunion Août 2002.

⁶³ BAKIS, Henry. "Territoire et Télécommunications. Déplacement de l'axe problématique: de l'effet structurant aux potentialités d'interactions". Netcom, octobre 1994 vol. VIII, n° 2, 367-400 [Enligne]. http://www.serinf2.univ_monpt3.fr/net.com-labo/volumes/articles/v8-367.html#fn0 (page consultée le 25/02/2001).

⁶⁴ SUIRE, Raphaël. VICENTE, Jérôme. "Le paradoxe géographique de la nouvelle économie" op. cit.

⁶⁵ ROBITAILLE, Eric. ROY, Philippe. "Analyse de l'industrie du multimédia à Montréal et à Paris" [Enligne]. <http://www3.sympatico.ca/eranho.rob/multimed.htm> (page consultée le 25/02/2001).

⁶⁶ SASSEN, Saskia. "L'État et la ville globale : notes pour penser l'inscription spatiale de la gouvernance"[Enligne]. http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=702 (page consultée 02/07/2004).

⁶⁷ idem.

Ailleurs, dans les pays non développés, la restructuration touche tous les domaines de l'activité économique. La privatisation et l'ouverture au capital privé étranger entraînent le renouvellement des industries (cas de la Sidérurgie en Algérie) et la mise à niveau de l'entreprise par la fermeture des moins performantes (400 entreprises publiques algériennes entre 1995 et 1997).

L'application de réformes structurelles successives et la course à l'Investissement Direct Etranger (IDE) pour transformer le paysage économique et en combler les différents retards (financier et bancaire, de la réglementation fiscale et douanière, technologique etc.....) sont à l'origine de l'ensemble des plans et programmes auxquels les pays sont soumis continuellement à des fins de mises à niveau financière et fiscale, économique, institutionnelle et culturelle.

Pour les trois pays du Maghreb, le niveau de relance économique n'est pas le même. Il est différé pour l'Algérie qui entame tardivement son plan d'ajustement structurel (1994) par rapport à la Tunisie (1986) et au Maroc (1987). Ces derniers s'ouvrent très tôt aux capitaux étrangers et ont été, de par une législation sur l'investissement plus libérale, avantagés auprès des firmes multinationales pour bénéficier des IDE.

A titre d'exemple, la Tunisie et le Maroc, recevaient respectivement 3 et 2,8 milliards de dollars entre 1992 et 1998 quand l'Algérie n'en obtenait que 60 millions hors hydrocarbures⁶⁸.

Comparées aux événements qui ont participé de la régionalisation de l'Europe dans les années 80, les mutations techniques et sociales dans les pays moins développés semblent cependant plus lentes, et les crises plus graves qu'elles soient économiques (inflation et chômage) ou politiques (conflits et insécurité).

Le nouveau mode de production du savoir n'a pas a priori les conditions ou le contexte propres à son épanouissement. L'industrie n'est pas entièrement renouvelée et en partie traditionnelle. Les mises à niveau sont apparentes et loin de provoquer les changements structurels et de mentalité attendus pour une reconfiguration du système productif antérieur.

De manière générale, les avancées technologiques d'une région à l'autre sont décalées dans le temps. Elles le furent entre les Etats Unis (années 60) et l'Europe (années 80). Elles le sont aujourd'hui entre les pays au sud de la Méditerranée et l'Europe, de même que les pays du Maghreb entre eux (Tunisie et Maroc en avance dans le processus de libéralisation par rapport à l'Algérie).

Quoiqu'il en soit, les pays moins développés apparaissent comme le miroir où se reflète le passé à la fois industriel, économique et territorial des pays développés. Ces derniers, à leur tour, seraient le modèle ou les représentants d'une économie à grande productivité et de technologies performantes, à laquelle les premiers seraient conviés, non pas en tant que producteurs concurrentiels, mais en tant que consommateurs de produits résultant de l'innovation constante.

Ainsi le retard pris dans le domaine de l'information et de la communication est communément "comblé" par l'application de programmes dont l'objectif affiché est l'insertion et l'arrimage des pays non développés dans la société de l'information, à l'image de cette "initiative spéciale" définie en mars 1996 par la CEA (Commission économique pour l'Afrique) et qui mobilisa beaucoup de pays africains pour l'adoption et le développement des NTIC sur l'ensemble de leur territoire.

⁶⁸ "Conférence des Cadres de la Nation". Discours du Président de la République. Palais des Nations, Alger, le 26 Avril 2001 [Enligne].<http://www.el-mouradia.dz/francais/discours/2001/04/d260401.htm> (page consultée le 28/08/2004).

La mise en place de réseaux de communication (fixe et téléphonie mobile) et de réseaux interconnectés (par câblage par fibres optiques) ainsi que l'installation d'infrastructures et de services pour l'utilisation d'Internet, et l'acquisition d'équipements pour encadrement et de logiciels nécessaires, s'avèreront insuffisants pour accéder au niveau culturel et économique que le discours sur les nouvelles technologies voudrait le laisser croire.

Ces tentatives d'intégration sont loin de répondre aux nouveaux modes de gestion, d'échanges, et de représentation auxquels se conforment les pays développés. Le déploiement de réseaux de communication révèle parfois un processus de reconstruction ou de réaffirmation de l'Etat territorial (au Mali) ou l'exercice de monopole sur un nouveau secteur d'économie comme au Sénégal⁶⁹ ou en Algérie (2 millions de dollars de recettes par mois -El Watan 28/06/2004).

Les projets de communication ou de connexion, malgré l'étendue des réseaux ne profitent finalement qu'à des catégories sociales bien déterminées du fait des prix pratiqués à la hausse pour la téléphonie fixe ou mobile, et pour l'Internet (pays du Maghreb). Ils sont souvent la propriété de l'Etat qui limite le nombre de fournisseurs d'accès à Internet (provider) et au réseau satellitaire (cas de l'Algérie).

L'Algérie, dans le domaine de la téléphonie comptabilise 2.517.000 lignes fixes en 2006⁷⁰ pour deux opérateurs en concurrence. Cependant, 700.000 lignes de téléphone fixe sans fil (WLL)⁷¹ sont disponibles dont 300.000 ont déjà leurs abonnés.

La numérisation totale a été achevée en 2001 et le réseau de télécommunication moderne ne le sera qu'à partir de 2006 avec le câblage par fibres optiques dont 24.000 kilomètres sont en service.

L'introduction de la technologie WDM (Wavelength Division Multiplexing)⁷² va, par ailleurs, accroître la capacité du réseau multiservice en la faisant passer de 10 Giga bits/s à 80 Giga bits/s et permettre ainsi l'accès aux options multimédias.

Avec trois opérateurs de la téléphonie mobile qui cumulent jusqu'à 16,5 millions d'abonnés⁷³, l'Algérie, reste compétitive au sein d'un Maghreb dont le marché, fin 2005, a été estimé à 26,4 millions d'abonnés.

Au total, entre le fixe et le mobile, la densité téléphonique en Algérie est de 61% en 2006. L'Etat prévoit également d'accroître celle-ci à 83% pour 2010 et de réaliser, entre autres projets, un cyber-parc sur 86 kilomètres dans la nouvelle ville de Sidi-Abdellah (Alger).

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, sans pousser vers de nouvelles structures industrielles et régionales, introduisent de nouveaux produits à la consommation dont on ne pourrait dire aujourd'hui s'ils rationalisent plus les processus de travail dans les pays non développés. Leur "intrusion" ne peut certes qu'augmenter la performance, mais sans les objectifs de l'apprentissage et de l'innovation, elle serait à l'origine d'une nouvelle dépendance technologique.

⁶⁹ Anne CHENEAU-LOCQUAY. *"Entre local et global, quel rôle de l'Etat africain face aux déploiements des réseaux de communications-Exemple du Mali et du Sénégal"*. Afrique Contemporaine, numéro spécial, 199, juillet-septembre 2001, page 36-46.

⁷⁰ Avec 2 opérateurs Algérie Télécom et CAT (Lacom) dont les abonnés sont respectivement de l'ordre 2.500.000 et 17.000.

⁷¹ Le WLL (Wireless Local Loop), une technologie du téléphone fixe sans fil, qui utilise une boucle locale radio pour relier l'abonné au central téléphonique de sa région, couvre aujourd'hui l'ensemble des wilaya(s) (48) du territoire national.

⁷² La technologie WDM (Wavelength Division Multiplexing) permet de mettre en œuvre un multiplexage de longueurs d'onde et de transmettre sur un seul support physique (en l'occurrence la fibre optique) des données ou signaux numériques sur des longueurs d'ondes distinctes.

⁷³ Le quotidien "Liberté" du 31/05/2006 [Enligne]. http://www.africatime.com/algerie/nouvelle.asp?no_nouvelle=259789&no_categorie (page consultée le 20/09/2006).

L'homogénéisation des principes économiques et culturels n'aura pas l'impact programmé. Les systèmes productifs à la fois traditionnels et issus de la mondialisation, dans les pays non développés, se superposent et fonctionnent en étant inachevés. Dans le même temps la rationalisation et l'aménagement en conséquence de l'espace, continue à préoccuper les pays développés qui procéderont à une patrimonialisation rentable de leurs structures traditionnelles dans le domaine industriel et agricole.

II. 2. 2 Mise en évidence de la valeur de "patrimoine culturel industriel"

Dans les pays développés, l'intérêt pour le patrimoine industriel s'est depuis quelques années affirmé jusqu'à son "exemplification" en tant qu'approche "unique" de l'aménagement de territoires à l'abandon autour des villes. Cette façon de faire répond certes à une logique de rentabilisation de l'espace mais également à celle plus globale du renouvellement urbain. Ce dernier apparaît, aujourd'hui, comme une alternative de développement des villes face à l'étalement spatial (urbain).

La récupération du patrimoine foncier et du bâti existant et dégradé opère par le renouvellement des valeurs de patrimoine comme si l'on cherche à préserver ce qui passait hier pour être laid pour en faire l'expression de la culture de l'industrie classique⁷⁴.

Cette attention particulière au patrimoine trouve des justifications dans le fait de pérenniser les valeurs du site, celles relatives à l'identité régionale et celles qui entretiennent l'histoire industrielle, économique et sociale des lieux. Elle vise en réalité à renforcer les fonctions de lieux centraux et à rendre plus attractifs les territoires d'une industrie autrefois productive et capable pour le moins aujourd'hui de générer un tourisme de circonstance. L'exemple de la région de la Ruhr est assez édifiant à ce sujet. En mai 1999, une route à thèmes, longue de 400 kilomètres, va en effet relier des objets spectaculaires et significatifs d'une industrialisation autrefois puissante. Des aménagements conséquents à ce nouveau mode de préservation et d'utilisation du patrimoine sont entrepris pour requalifier le paysage à l'échelle de toute une région et dans une optique de "régénération écologique et socio-économique".

Les sites de culture industrielle, à la fois éducatifs et récréatifs, se multiplient. Et quand ils ne sont pas des "musées territoires"⁷⁵, ils se prêtent à la recherche et l'expérimentation. (cas de neuf comtés au sud-ouest de la Pennsylvanie aux États-Unis).

En matière d'aménagement et de transformation en patrimoine, on innove en permanence et la régénération de territoires, si elle se généralise, trouve cependant des solutions différentes selon les pays. Elle dépend de l'état des friches industrielles, du coût des projets (souvent excessif en matière de capitaux), et de l'adhésion de plusieurs partenaires, à la fois pouvoirs publics, sponsors et promoteurs.

II. 3 vers le patrimoine culturel et biologique

La rentabilisation des espaces et la patrimonialisation systématique de ces derniers se poursuit dans le monde rural où l'agrarie fait l'objet d'une mise en valeur à travers ce qui sera considéré à l'avenir comme un héritage, à la fois ethnographique et morphologique, à transmettre en tant que tel aux générations futures.

La conjoncture s'y prête. Les agriculteurs, dans les pays développés, deviennent minoritaires et participent à "artificialiser" profondément le milieu auquel ils deviennent de plus en plus

⁷⁴ SOYEZ, Dietrich. "La désindustrialisation et ses répercussions régionales". Unité 8 [Enligne]. <http://www.uni-marburg.de/géographie/virtual/français/brd/module/m2/u8.htm> (page consultée le 20/01/2004).

⁷⁵ BERGERON, Louis. "Patrimoine industriel- États-unis" dans Encyclopaedia Universalis sur CD-ROM, Paris : Encyclopaedia Universalis. 1999.

extérieurs. Leur méthode de travail et gestion changent, dominées en cela par le raisonnement économique de l'entreprise et, en tant que producteurs agricoles, ils sont de plus en plus détachés des règles d'usage des terres et de la spéculation qui s'exerce sur celles-ci. "*Leurs représentations et pratiques [en fin de compte] sont en partie imprégnées des valeurs de la société globale*"⁷⁶.

II. 3. 1 Le patrimoine de l'agraire

Tout comme l'espace industriel, le rural devient un patrimoine à préserver, le lieu de mémoire de la paysannerie (disparue) dont on va reconstituer les moindres caractères, témoins de ce que fut la vie rurale avec ses objets domestiques, de travail ou de culte.

Le monde rural se développe moins qu'un lieu de travail et davantage comme cadre de vie idéal pour urbains aisés (exemple de villages perchés dans la France provençale), opportunité également pour un nouveau type de tourisme, celui de l'agraire avec multiplication de "villages-musées" et de "petits patrimoines ruraux". L'inertie d'un monde révolu n'est pas perdue. Elle se communiquerait à travers la particularité d'une culture du rural basée plus sur le vécu de la paysannerie (du monde occidental) et les pratiques agraires de celle-ci.

II. 3. 2 Le patrimoine écologique

Cette utilisation du vécu d'une "classe sociale", prise à un moment donné dans sa singularité, s'inscrit dans une approche plus vaste, celle du vécu du paysage et d'une organisation écologique globale. L'aspect culturel et de préservation de l'environnement doit transcender celui du calcul de la rentabilité de l'espace et conduire à une représentation du fonctionnement de l'ensemble.

L'ensemble ou globalité, à travers la valorisation de différents patrimoines, industriel et agraire entre autres, poursuit l'idée d'une "gestion adéquate de la dynamique générale", celle du grand paysage qui intègre l'aménagement et la gestion des villes devenus plus complexes.

Le traitement de l'espace en espace vert se poursuit du rural à la ville et réciproquement. En plus des ceintures vertes, les espaces verts publics sont adaptés aux nouvelles nécessités des villes, ce qui implique à la fois au sein de l'urbanisation nouvelle la réalisation de trames vertes (intégrant jeux et sports) et des espaces de prestige pour des villes de statut mondial (exemple Paris).

Le patrimoine culturel et biologique devient ainsi un bien au service de tous et un legs pour les générations futures. C'est une orientation que l'on tente désormais de donner à tout aménagement de l'espace, mais qui reste tributaire d'éléments et d'options contradictoires.

Il y a lieu d'entretenir le caractère culturel et biologique qui réclame un esprit intellectuel et scientifique et un mode d'investigation conséquent (avec constitution de banques de données, observation et analyse minutieuse du terrain), et de mener en ce sens une véritable recherche du milieu et de ses composants. Il s'agit également de prolonger "les rêves de futur et de progrès" à travers des actions placées dans une perspective à long terme afin de créer un cadre durable, au delà des contingences du moment.

Il ne faudrait cependant pas perdre de vue le fait que le paysage est pensé et imaginé par des urbains et pour des urbains. Et que, malgré l'assimilation du rural à l'environnement naturel (en tant que lieu de la protection des espèces, de la biodiversité, des écosystèmes et par conséquent de la gestion des ressources naturelles), cela ne doit pas pour autant réduire à rien l'espace vital, celui de la production agricole.

Bien que devenant complémentaire de l'espace urbain et de plus en plus assimilé à une nature verte, le rural, si besoin est, devient le bien collectif. Il demeure malgré tout l'espace de sérieux conflits où se disputent intérêts individuels et intérêts pour l'ensemble, où ce sont les enjeux et les

⁷⁶ WACKERMANN, Gabriel. "*Aménagement de l'espace géographique*". dans Encyclopaedia Universalis sur CD-ROM, Paris : Encyclopaedia Universalis. 1999.

stratégies mises en place qui, au fur et à mesure, donneront le ton du changement, que ce soit pour les territoires, les modes de société ou de développement futur.

Au delà de la confrontation rural/urbain, les enjeux dépassent le cadre local. Les stratégies relèvent des forces géopolitiques en présence, du niveau d'intégration à l'économie mondiale ou de l'appartenance à l'une ou l'autre des régions économiques en concurrence, de la participation des sociétés aux transformations de leurs espaces.

Il s'agit de penser globalement le territoire et cela ne serait possible que par une approche du "grand paysage"⁷⁷ outil théorique certes mais incontournable dans une élaboration des milieux de vie (ville ou campagne) saisis dans une assimilation de leurs fonctions. Localement, l'option paysagère plaide pour l'intégration du rural et de l'urbain et par conséquent pour l'émergence d'une agriculture multifonctionnelle (au dépens d'une agriculture productiviste) et qui participe de l'équilibre écologique.

Qu'en est-il dans les pays où l'industrialisation de l'agriculture a été insuffisante pour développer et moderniser le monde rural ?

II. 4 Patrimoine foncier rural et patrimoine urbain en Algérie

Une politique globale de valorisation des patrimoines

Le patrimoine foncier rural, dans le sens de territoire à la fois naturel et agricole⁷⁸, perd régulièrement de sa superficie au profit d'un patrimoine urbain qui pose aujourd'hui, de façon cruciale, les problèmes de sa réglementation mais également ceux de la protection de l'environnement écologique.

Sur un territoire de 2.381.741 km², plus de 2.000.000 sont désertiques⁷⁹. Cette fragilité des milieux naturels est présente dans beaucoup de régions du Maghreb notamment dans les domaines sub-humide et semi-aride. Des processus d'érosion intense sont à l'origine de déséquilibres écologiques et leur effet augmente avec l'importance du ruissellement et l'absence de couverture végétale sur les reliefs, effet qui s'accroît également sous l'action de l'homme préoccupé à vouloir conquérir des terres et des espaces pour les besoins de l'urbanisation ou le tourisme. Cette atteinte au patrimoine naturel, si elle détruit l'écosystème, elle réduit l'espace vital des populations et par conséquent la surface agricole utile.

En Algérie, les différentes restructurations agraires ont chaque fois modifié le patrimoine foncier sans pour autant en réduire les différents handicaps que ces derniers soient naturels ou provoqués par l'homme.

II. 4. 1 Le patrimoine foncier rural:

entre restructurations foncières et modernisation agricole

Le processus de déstructuration/ restructuration du territoire n'est pas nouveau. Il tient son essence de l'action pionnière de l'homme et de sa volonté de coloniser (la terre). Aujourd'hui, la reconfiguration du territoire est plus impulsée par la mondialisation (économique et de libre échange) et doit répondre aux normes et objectifs dictées par celle-ci.

Le développement du Marché et l'adaptation à la concurrence a encouragé, de par le monde, les changements de structure de l'entreprise et les innovations concernant les pratiques agricoles et la gestion des terres. Les Etats, cependant, continuent à mettre au point des procédures pour

⁷⁷ Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.. " *Paysage et aménagement urbain*". Note de synthèse réalisée par l'Atelier Pierre Girardin et l'Association Aménagement et Nature pour le Centre de Documentation de l'Urbanisme [Enligne]. http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/_accueil/_elabproj/ (page consultée le 01/01/2004).

⁷⁸ ".....l'ensemble des terres ou fonds fonciers non bâtis" selon la loi n° 25 du 18 novembre 1990 portant orientation foncière, article 2.

⁷⁹ BALTA, Paul (ss. la direction de). "Algérie". Éditions Nathan (Paris -France), Entreprise nationale du livre, Alger 1988, p.197.

aménager leur territoire et à élaborer leurs politiques agricoles de même qu'à rechercher une plus grande cohérence entre ces mêmes politiques et l'intégration de l'agriculture à l'économie mondiale.

L'Algérie, en permanence, cherche à organiser et à faire fonctionner un système agro-territorial dont l'ambiguïté n'a cessé d'augmenter avec les réformes apportées. Restructurer part de l'intention de transformer profondément des territoires, parfois très différenciés comme dans le cas algérien, afin d'en accroître les potentialités. Bien étudiée cependant, la restructuration foncière devrait aboutir à plus de productivité et de rentabilisation financière mais pas au dépens de l'équilibre écologique.

Cependant, au vu des données du contexte, a-t-on véritablement procédé à des restructurations foncières en Algérie ?

II. 4. 1. 1 La particularité du patrimoine foncier agricole

Ce qui caractérise le patrimoine foncier agricole algérien c'est, d'une part sa diversité physique et bioclimatique, et d'autre part la faiblesse et la fragilité de son espace vital. Sur le plan opératoire, la nécessité d'augmenter les terres cultivables l'a toujours emporté sur la priorité de protéger les écosystèmes ; tout comme le fait de restructurer en permanence le foncier pour plus de cohérence territoriale a été privilégié au dépens de la libéralisation agricole.

II. 4. 1. 1. 1 La variabilité des phénomènes géo-climatiques

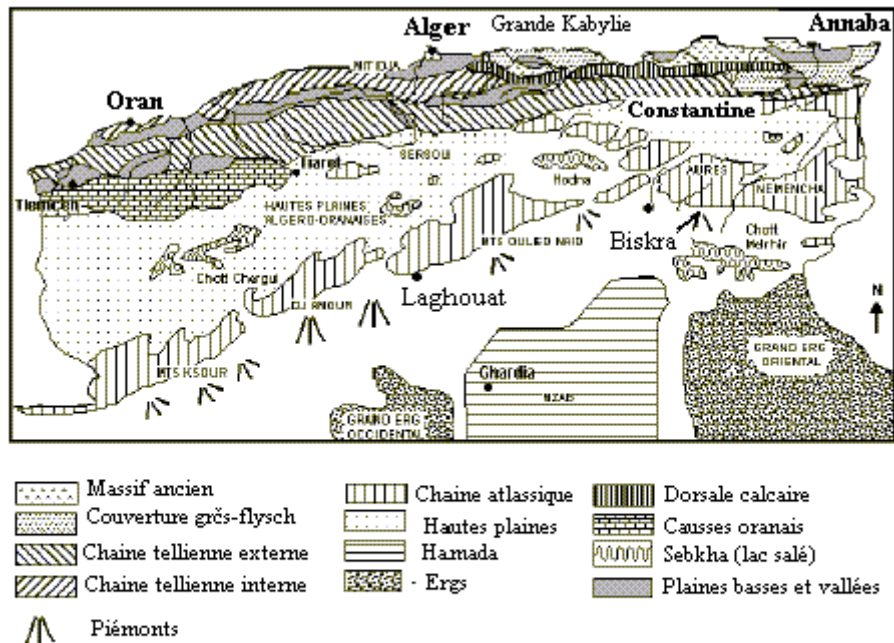
La diversité physique et bioclimatique a toujours constitué en Algérie la donnée incertaine et imprévisible qui s'oppose à toute démarche rationnelle dans la production de l'espace. Le but premier est de vaincre les difficultés que les conditions naturelles opposent au développement agricole.

Si la disposition du relief commande la répartition du territoire en zones et grands ensembles à potentialités variables, ce sont les changements économiques qui provoqueront les changements géographiques.

L'Algérie, sur la plus grande partie de son étendue, "*se présente comme un désert ourlé, sur sa frange nord et le séparant de la Méditerranée, de zones étroites qu'affectent, sur 200 à 350 km de large, toutes les transitions entre milieu saharien et milieu proprement méditerranéen*"⁸⁰.

Du nord au sud, la diversité du relief liée à celle du soubassement géologique a donné lieu à de grands ensembles en disposition à peu près zonale nettement opposés au niveau de l'espace physique [*cf. carte I p. 43*].

⁸⁰ PRENANT, André. " Algérie" dans Encyclopaedia Universalis sur CD-ROM, Paris : Encyclopaedia Universalis. 1999.



Carte I. Carte géo-morphologique de l'Algérie

[Source: Marc COTE. "L'espace algérien....."]

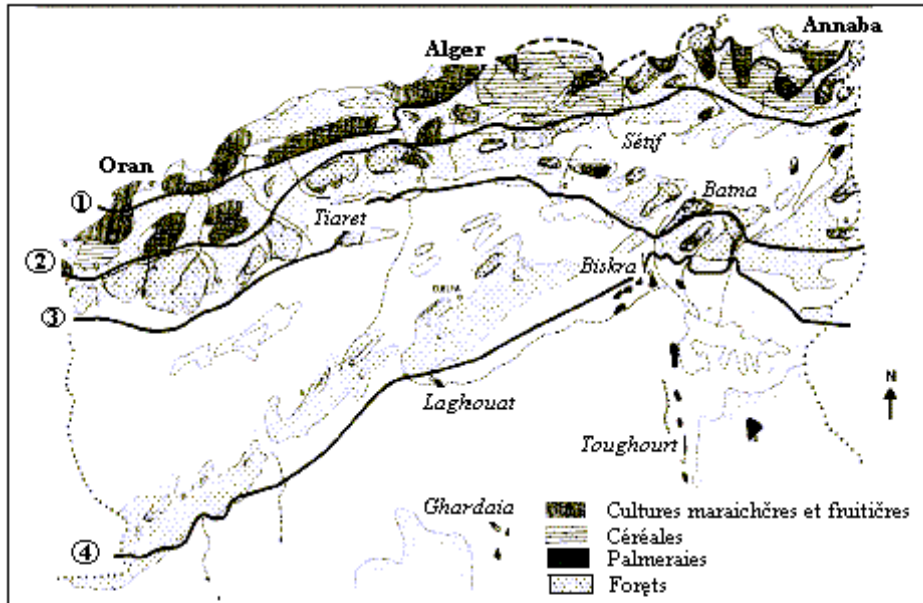
Une logique de distribution de l'espace "aléatoire" s'est renforcée plus tard d'une littoralisation volontaire ordonnant l'administration d'un territoire en zones nord, centre et sud, et au sud le Sahara du fait d'une transnationalité qui se développe aujourd'hui avec les pays frontaliers (grande mobilité des populations). Du littoral vers l'intérieur, le climat se dégrade avec la diminution globale des précipitations: de 400 à 1000 mm de précipitations par an au nord, 200 à 400 mm par an sur les Hauts Plateaux et dans l'Atlas saharien, et moins de 130 mm par an dans le Sahara.

Parallèlement, la végétation décline de la zone littorale fertile d'une largeur de 100 Km en moyenne vers la steppe, vaste zone semi-aride qui s'étend jusqu'aux piémonts Sud de l'Atlas Saharien (sur 1000 kilomètres de long et 300 de large entre les isohyètes 400 et 100 mm)⁸¹ précédant ainsi l'ensemble désertique dont la superficie est évaluée à un peu plus de 2 millions de km².

La densité de population au kilomètre carré (7,4) offre des contrastes marqués, liés à l'opposition des milieux physiques et la concentration de la population au Nord (94 p.100 de la population sur 1,5 p.100 du territoire). Ainsi, à l'intérieur de chacun de ces ensembles, le taux d'urbanisation, modulé par le taux de croissance démographique et le développement des villes, est important au Nord et dans les aires métropolitaines.

Les données bio-climatiques, intervenant dans la configuration du patrimoine foncier, ont d'une certaine manière tracé des frontières aux vocations agricoles et aux paysages très différenciés [cf. carte II p.44].

⁸¹ MONTCHAUSSE. Georges. "La steppe algérienne, cadre d'interactions entre l'homme et son milieu". CIHEAM, 1972/06. Options Méditerranéennes N°13 , pp. 55-60 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/r13/CI1010463.pdf> (page consultée le 02/09/ 2004).



- 1 Limite des agrumes 3 Limite Sud de la céréaliculture
 2 Limite Sud de l'olivier 4 Limite Sud des parcours (et Nord des palmeraies)

Carte II. Carte des vocations agricoles en Algérie

[Source: Marc COTE. "L'espace algérien....."]

Une logique, résultante des contingences naturelles et des multiples transformations apportées à l'espace, fait qu'un glissement vers le Nord s'opère avec concentration de potentialités, d'activités (agricoles et industrielles), de populations et d'urbanisation.

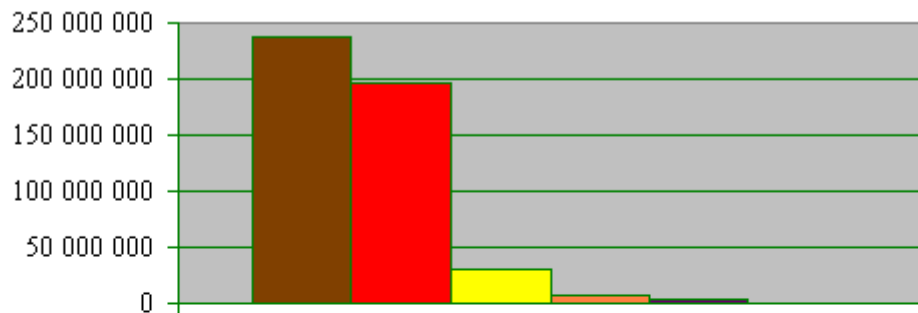
Si "les forces productives naturelles" sont inégalement distribuées, il en sera ainsi pour l'investissement et la mise en valeur des territoires. Il y a là comme un déterminisme pour mettre en évidence une Algérie à potentialités agricoles, et celle qui ne l'est pas. Mais les données physiques et bioclimatiques et leur variabilité ne sont pas seules à singulariser le patrimoine foncier algérien, la fragilité des écosystèmes et la faiblesse de l'espace vital sont en cause également.

II. 4. 1. 1. 2 La fragilité de l'espace vital

Cette fragilité caractérise à la fois l'agriculture mais également le patrimoine forestier et la steppe dont la dégradation est constante. L'agriculture algérienne, marquée par une "base agricole fragile"⁸² et une conquête des terres peu significative, occupe pour l'essentiel les plaines et vallées du Nord.

⁸² BOUKELLA, Mourad. "Les industries agro-alimentaires en Algérie: politiques, structures et performances depuis l'indépendance". CIHEAM Options Méditerranéennes- Vol. 19, 1996, p.8 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c19/96400005.pdf> (page consultée le 20/08/2004).

L'extension des terres arables n'est cependant pas décisive. Les politiques de mise en valeur, par accession à la propriété foncière agricole⁸³ ou par attribution de nouvelles terres (dans le cadre de la création d'emploi des jeunes), se sont révélées peu satisfaisantes.



■ Superficie totale	238 000 000 ha	100%
■ Terres non agricoles	196 000 000 ha	82%
■ Parcours	30 000 000 ha	13%
■ Terres cultivables	7 800 000 ha	3%
■ Forêts	4 200 000 ha	2%

Fig. 1 . Répartition du patrimoine foncier algérien

[Source: Jouve(A-M.) "Évolution des structures de production....."]

Dans les régions steppiques, par exemple, l'augmentation des exploitations ou des "labours d'anciens parcours en milieu aride" s'est limitée, en 1991, à un petit pourcentage soit 13% cultivés sur plus de 87 000 ha attribués⁸⁴.

La SAU évaluée à 7,5 millions d'hectares au lendemain de l'indépendance puis à 7.800.000 hectares [Fig.1] dans les années 90', atteint aujourd'hui 8.458.680 hectares et selon un ratio de 1,9 ha par actif agricole (RGA 2001). Elle ne représente en définitive que 3,4% de la superficie totale. La superficie irriguée a peu progressé également (7,3 % -RGA 2001) au regard des résultats déjà obtenus dans les pays qui développent l'irrigation tels le Maroc et la Tunisie⁸⁵ [cf. Tableau 1].

Pays	Algérie	Tunisie	Maroc
Taux			
Irrigation	7,3% (2001)	7,6% (1995-1997)	13,1% (1995-1997)
Boisement	Entre 8 et 11%	13%	14%

[Source : IMA- O. Bessaoud " L'agriculture algérienne....."]

⁸³ Loi 83-18 du 13août 1983 relative à l'accession à la propriété foncière agricole.

⁸⁴ KHALDOUN, Abderrahim. "La création de périmètres de mise en valeur et ses conséquences sur l'espace et la société pastorale dans la région des hautes plaines occidentales : diversité, fonctionnement et contraintes". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes , N° 32 pp.45-49 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a32/CI971093.pdf> (page consultée le 10/09/2004).

⁸⁵ Institut du Monde Arabe. "Le monde arabe : histoire et devenir", Paris 2003 [Enligne].<http://www.imarabe.org/perm/mondearabe/pays/index.html> (page consultée le 14/09/2004).

Tableau n° 1

Taux comparatifs d'irrigation et de boisement dans les pays du Maghreb

La SAU, rapportée par ailleurs au nombre d'habitants, demeure insignifiante (estimée à 0,20 ha pour l'an 2000). Elle l'est davantage face à l'extension incontrôlée des villes et aux phénomènes permanents de dégradation des sols (déforestation, surpâturage, pollution et érosion...), à l'origine de pertes régulières de terres agricoles mais également du recul de la forêt et des terres de pâture.

Le patrimoine forestier est en diminution constante. Les sols emportés sont caractéristiques d'une érosion intense, résultat de pluies diluviennes, d'une démographie croissante et de techniques de mise en valeur agricole non appropriées.

L'action négative de l'homme et son attitude peu respectueuse vis à vis de l'environnement, sont également à l'origine de la perte d'une forêt d'une superficie climacique de 7 millions d'hectares.

La forêt, du fait d'incendies répétées (25.000 ha de forêts sont brûlés chaque année) et d'absence d'aménagement, ne représente finalement que 2% de la surface totale. Et le taux de boisement pour le Nord de l'Algérie, variant entre 8% et 11%, est malgré tout inférieur à celui de la Tunisie et du Maroc [*cf. Tableau n°1 p.45*].

Dans les années 70, les opérations d'envergure ou "modernes travaux d'Hercule"⁸⁶ comme la construction du "barrage vert" (commencé en 1974) n'ont pas aidé à la reconstitution de "l'écosystème ancestral" en reboisant les 3 millions d'hectares prévus (sur un territoire large de vingt kilomètres et long de mille deux cent kilomètres de la frontière du Maroc à celle de la Tunisie) ni même arrêter l'avancée du désert.

Cependant, le plan national de lutte contre la désertification, lancé en 1987, poursuit l'objectif d'assurer le développement intégré des zones steppiques et de relancer le projet "barrage vert" réorienté dans une telle optique⁸⁷.

Les parcours steppiques, patrimoine estimé à 30. 000. 000 d'hectares (soit 4 fois la SAU), est en dégradation constante. La steppe, de la frontière tunisienne à la frontière marocaine et du Nord-Sahara à la limite sud des Hauts Plateaux, en passant par l'Atlas saharien, ne représente plus qu'une superficie de 20.000.000 hectares.

les surfaces de pacages et parcours ont particulièrement régressé depuis 1991 pendant qu'inversement la surface des terres improductives (bâtiments, cours, aires à bâtir, chemins.. .) a fortement augmenté⁸⁸.

L'écosystème fragile est des plus menacés face à de faibles ressources en eau n'impliquant qu'une culture céréalière aléatoire et un pâturage extensif, ainsi que des structures socio-démographiques en mouvance et en adhésion avec l'évolution écologique. La dégradation se généralise suite aux attaques localisées du couvert végétal et des parcours. Elle prend de l'ampleur, dès 1985, avec le défrichement systématique des terres attribuées dans le cadre de "l'accession à la propriété foncière par la mise en valeur"⁸⁹.

Ainsi, le développement de la céréaliculture a été de pair avec le défrichement des terrains les plus pauvres, et des zones les plus défavorables. Désormais, l'étendue pâturable et arable ainsi que le

⁸⁶ Paul BALTA (ss. la direction de). "Algérie". Éditions Nathan & Entreprise nationale du livre, Alger 1988, p. 13.

⁸⁷ Rapport national relatif à la mise en œuvre de la convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification" Ministère de l'Agriculture et de la Pêche- Direction générale des Forêts- Organe National de Coordination, Mai 1999, pp. 1-23 [Enligne].<http://unccd.int/cop/reports/africa/national/1999/algeria-fre.pdf> (consultée le 24/06/2004).

⁸⁸ ABDELGUERFI, Aissa.. LAOUAR, Meriem. "Privatisation et partage du foncier : une des causes de la dégradation des milieux naturels en Algérie". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes , N° 32, pp. 209-212 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a32/CI971112.pdf> (page consultée le 10/09/2004).

⁸⁹ Loi 83-18 du 13 août 1983 relative à l'accession à la propriété foncière agricole.

couvert végétal sont confrontés à un problème écologique où se conjuguent sédentarisation, surpâturage, mauvaise technique culturale et désertification.

Cependant, face à la singularité du contexte, l'espace algérien, au lendemain de l'indépendance, a entamé une longue transformation de ses structures pour plus de cohérence entre les différentes parties d'un territoire immense, à la fois entre Nord et Sud, entre Est et Ouest, et entre ville et campagne.

II. 4. 1. 2 Restructurations foncières et modernisation agricole

La question clé des années 70' avait été : comment déstructurer et restructurer l'espace afin qu'il réponde au mieux aux objectifs de rentabilisation agricole. La restructuration du foncier apparaissait comme le "leitmotiv" du développement agricole mais ce serait ignorer les données objectives du patrimoine foncier dans sa totalité. Ce dernier, circonscrit dans l'espace rural, ne peut a priori se développer au delà des dimensions actuelles.

Les "limites agro-pédologiques et climatiques autorisées" seraient atteintes et particulièrement pour certaines cultures (céréales aux confins de la steppe par exemple).

La frontière agricole, en rapport avec le rythme de croissance démographique⁹⁰ (1,5 % fin 2003), ne cesse d'augmenter dans l'absolu. Elle oriente ainsi vers la nécessité d'augmenter les superficies irriguées qui représentent aujourd'hui 7,3% de la surface agricole utile (SAU) totale soit 620 687 hectares (RGA, 2001).

II. 4. 1. 2. 1 La faible autonomie du patrimoine foncier.

Les années 80' marquent une séparation avec l'esprit de la "révolution agraire"(1971) et le collectivisme foncier. Cependant, loin de créer une rupture avec le système précédent, les réformes agraires en reproduisent parfois les formes ou les principes.

Les différentes restructurations ont modifié le patrimoine foncier sans pour autant le libérer statutairement des formes qui ont précédé. L'État continue à invalider le principe de patrimonialité et la relation libre entre la terre et ceux qui la possèdent.

De 1980 à 1982, la restructuration de l'ensemble des unités sous tutelle de l'État (2000 domaines autogérés et 6000 coopératives) en exploitations agricoles d'un seul tenant, "techniquement efficaces, économiquement et socialement viables", est une première mesure qui sera suivie progressivement par d'autres.

Le secteur socialiste unifié est organisé en unités plus modestes avec une gestion relativement plus individualisée, les Domaines Agricoles Socialistes (DAS) sont au nombre de 3 400 sur 2,8 millions d'hectares dont 700 000 ha seront restitués au privé⁹¹.

De 1987 à 1988, la réorganisation des domaines agricoles du secteur public mettait fin à un système autogéré et créait sur 2,5 millions d'hectares [cf. *Tableau n° 2 p.48*] des entités "*en principe totalement autonomes vis à vis des pouvoirs publics*"⁹², avec droit de jouissance perpétuelle sur la terre et gestion privative telles les EAC.

⁹⁰ Présidence de la République algérienne [Enligne].<http://www.el-mouradia.dz/francais/algerie/economie/economie.htm>

⁹¹ JOUVE, Anne.-Marie. "*Évolution des structures de production et modernisation du secteur agricole au Maghreb*". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36 pp.223-234 [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400031.pdf> (page consultée le 02/04/2004).

⁹²BOURENANE, Naceur. "Agriculture et alimentation en Algérie entre les contraintes historiques et les perspectives futures". CIHEAM-IAMM, 1991. Options Méditerranéennes : Série A/. Séminaires Méditerranéens N° 21 Choix

Statuts juridiques	%	Superficie en hectares (SAU)
Secteur public		
- Fermes pilotes, APFA.....	9%	784 443
- EAC+EAI	25%	2 117 238
Secteur privé	65, 69%	5.556.999
Total	100%	8.458.680

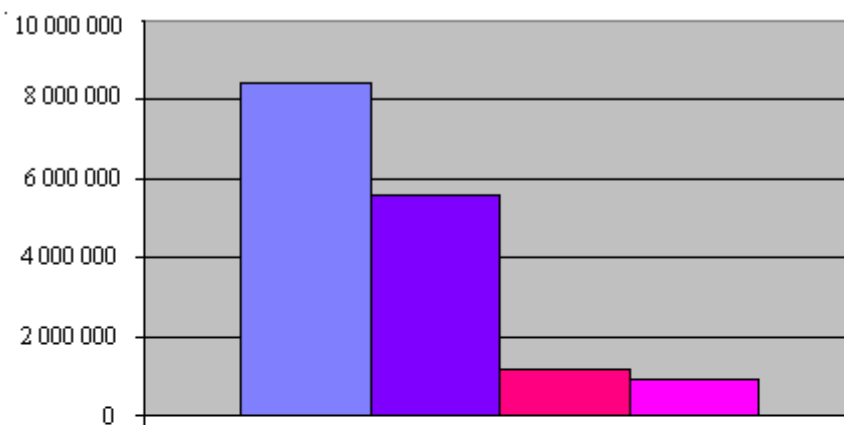
[Source: RGA 2001]

Tableau n°2

**Restructuration foncière
et prédominance de l'exploitation individuelle**

En réalité, l'État garde toute prérogative sur la terre (nue) dont il cède toutefois le droit d'exploiter et de jouissance. En tant qu' Exploitations Agricoles Collectives, les EAC sont au nombre de 30 000 et les EAI, Exploitations Agricoles Individuelles au nombre de 60 000.

Le dernier recensement de l'agriculture (le RGA 2001) donne cependant une superficie SAU de 8.458.680 hectares soit une augmentation de la surface agricole (périmètres irrigués et plantations arboricoles) de 658.690 hectares dont 2726 sont considérés de statut indéterminé.



■ Total SAU	8 458 680 ha	100 %
■ Exploitations individuelles privées	5 556 999 ha	65,7 %
■ EAI	1 187 724 ha	14,04 %
■ EAC	929 514 ha	10,99 %

[Source: RGA 2001]

Fig 2. Structures foncières: la domination du secteur privé

Cette augmentation ne change pas le rapport secteur privé/secteur public avec prédominance du premier (5.556 999 ha soit 65,7% de la SAU). Par contre, l'exploitation individuelle (secteur privé et EAI) se répartit désormais sur 79,7% de la SAU totale [Fig.2] et prédomine ainsi avec 83,1% du total des exploitations.

Il est à noter, par ailleurs, que l'exploitation agricole collective à gestion privative (EAC) représente aujourd'hui 3,4% du total des exploitations et couvrent près de 11% de la SAU totale. Les 784443 hectares restants soit 9,3% de la SAU totale correspondent à de multiples exploitations dont la nature juridique varie comme les fermes pilotes, l'accession à la propriété foncière agricole (APFA), les établissements publics à caractère administratif (EPA), économique (EPE) ou industriel et commercial (EPIC) etc.

L'origine très diverse des terres donne quatre grands statuts juridiques: Melk, domaine privé de l'État, domaine public et wakf, à l'intérieur desquels d'autres statuts sont nuancés du fait de la variété des "faire valoir" et modes d'exploitation; ajoutés à cela le morcellement des terres et la prédominance de la petite exploitation qui représente aujourd'hui 70% du total des exploitations soit 25,4% de la SAU totale.

En attendant la privatisation des structures agraires et particulièrement des EAC dont certaines opérations de rachat semblent "en cours", le secteur privé reste dominant. Ces nouvelles structures, "en principe totalement libre dans la gestion de leur patrimoine", pourraient ainsi avoir le statut privé de propriété. Cependant, et en tant que telles, elles sont significatives de la primauté de l'exploitation sur la propriété et, en principe plus viables pour une agriculture moderne qu' il faudrait inciter à plus d'investissements et de technologies, et qui pourrait avoir désormais un rôle plus économique que social.

II. 4. 1. 2. 2 Les limites de la vulgarisation agricole

Le processus de mondialisation démarre bien plus tôt que ce que les événements des années 80' dans le monde laissent voir. Dès 1960, les programmes de la FAO visant à améliorer la production et la productivité pour garantir l'autosuffisance alimentaire, vulgarisaient déjà un émetteur "*Mouvement scientifique et technique mondial* " devant être relayé au niveau national par les politiques agricoles⁹³.

L'Algérie, au lendemain de l'indépendance (1967), va ignorer le concept au profit d'une approche purement techniciste de la vulgarisation agricole⁹⁴. Et c'est un constat d'échec qui est fait à ce propos. Le système de transmission de savoir-faire et de nouvelles techniques n'a pas fonctionné. L'Algérie refusait en fait toute rupture dans la socialisation du système agricole par des procédés de type libéral. La vulgarisation prenait plus en compte le facteur technique au dépens de facteurs politique, socio-économique, agro-écologique préconisés, et elle n'aurait démarré en tant que système doté d'une structure de vulgarisation et d'une organisation conséquente qu' en 1985, c'est à dire bien plus tard que les autres pays du Maghreb (Tunisie et Maroc).

Les recommandations, faites à ce sujet par les chercheurs, orientent vers la nécessité d'élaborer une stratégie globale compatible avec les politiques de vulgarisation en sélectionnant des programmes

⁹³CHAULET, Claudine. "*Propos de sociologie sur la vulgarisation agricole*". Cahiers Options Méditerranéennes- N°v. 2(1) , pp.13-15 [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c02-1/93400067.pdf> (page consultée le 31/03/2004).

⁹⁴MESBAH, C. "*Historique et place de la vulgarisation en Algérie*". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes N° v. 2(1) La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique, pp.31-34 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c02-1/93400069.pdf> (page consultée le 31/03/2004).

et méthodes appropriés. La vulgarisation sans discernement, selon C. Chaulet, provoque des ruptures au sein du groupe social local et de l'exploitation agricole. Elle entraîne également la dégradation des ressources naturelles autrefois utilisées et nécessaires à l'équilibre local et global.

L'adoption, par ailleurs, de nouvelles techniques n'est pas systématique. Elle reste limitée par les possibilités matérielles et/ou financières des agriculteurs⁹⁵. Comme toute innovation, elle dépend de la capacité des producteurs à prendre des risques. La recherche relative à ce sujet montre que seuls les grands exploitants ou ceux qui ont des capitaux importants s'engagent à introduire par exemple de nouvelles cultures⁹⁶.

Jean Le Coz disait à propos de la modernisation agricole que cette dernière est liée au respect de trois principes que sont la liberté des individus, l'assimilation du progrès scientifique et l'adaptation à la concurrence⁹⁷.

Il semble que l'agriculteur algérien dans sa démarche est éloigné de ces principes en interaction permanente. Or l'initiative individuelle et l'assurance de risques vont de pair, et confirment par ailleurs l'autonomie du producteur vis à vis de L'État. Ce qui n'est pas le cas du petit exploitant (majoritaire) pour qui l'idée d'État doit perdurer ne serait-ce pour partager les risques, hypothèse qui, d'une certaine manière, se confirme au vu du faible recours au crédit agricole (en 2001)⁹⁸, par exemple.

Malgré les réformes structurelles, l'État qui a toujours été prééminent dans les politiques de transformation des structures agraires, continue à définir les stratégies et le financement nécessaires pour la croissance agricole.

Les dispositions prises, à l'échelle mondiale⁹⁹ et dans le cadre d'une agriculture prioritaire du développement, à savoir "décentraliser le processus décisionnel", "promouvoir la participation des agriculteurs à la conception et à l'exécution des politiques", entre autres, sont pour l'heure des mesures théoriques en Algérie.

L'État, en continuant à donner la primauté au social sur l'économique, privilégie les consommateurs au détriment des agriculteurs (produits alimentaires subventionnés) et maintient des structures foncières peu viables (grande exploitation collective) pour dynamiser un secteur qui devrait être compétitif et donc en cohérence avec l'internalisation des échanges. A priori il occulte le développement d'une production agricole, base essentielle de l'essor économique, et au centre de préoccupations de ce que l'on appelle une réforme agraire moderne.

Qu'en est-il vraiment du secteur agroalimentaire ?

⁹⁵ BEDRANI, Slimane. "La vulgarisation agricole au Maghreb : essai de synthèse d'un séminaire". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes, N°v. 2(1) La vulgarisation agricole au Maghreb: théorie et pratique, pp.3-11 [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c02-1/93400066.pdf> (page consultée le 31/03/2004).

⁹⁶ Bedrani cite à ce propos les études de Zitouni et de Bouaita.

⁹⁷ J.Le Coz cité par A.M Jouve in "Évolution des structures de production et modernisation.....". op.cit.

⁹⁸ 3,1% du total des exploitations lors du Recensement Général Agricole (RGA) de 2001. Par contre l'emprunt fait auprès de particuliers concernent un nombre plus importants d'exploitations soit 9%.

⁹⁹ Dispositions du chapitre 32 d'Action 21 intitulé "Renforcement du rôle des agriculteurs" in "Dialogue multipartite dans le cadre de la deuxième session de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable". Nations-Unies. Conseil économique et social, Johannesburg, 28 Janvier -8 février 2002 [Enligne]. <http://www.agora21.org/johannesburg/pc2farme.html> (page consultée le 25/06/ 2004).

II. 4. 1. 2. 3 Le maintien d'un monopole sur l'agroalimentaire

La modernisation agricole serait une transformation durable de l'agriculture¹⁰⁰ qui intègre le progrès technique dans les pratiques agricoles, une intensification en capital et la prise en compte du marché.

L'Etat et les exploitants agricoles sont ainsi les principaux acteurs d'une modernisation agricole qui nécessite par ailleurs "une certaine flexibilité du système".

Les facteurs qui participent de la modernisation agricole sont également ceux qui poussent vers la spéculation des ressources agricoles à grande échelle. Il devient difficile pour les pays non développés de réunir les conditions pour réaliser l'une ou l'autre d'autant que les systèmes en place comportent en général des rigidités (milieu naturel, organisation par l'Etat, mentalités etc.) et ne sont pas également en mesure d'affronter la concurrence sans risque de dysfonctionnement du secteur agricole tout entier.

Le passage d'une agriculture traditionnelle à une agriculture moderne ou conventionnelle a abouti, dans les pays développés, à des percées spectaculaires des technologies et de l'industrie agroalimentaires. L'articulation en effet entre industrie et agriculture, par l'échange de méthodes, consommations intermédiaires, matières premières, main-d'œuvre, revenus, etc., a été déterminante pour la modernisation agricole et a permis des accroissements accélérés de la productivité dans le secteur agricole pour satisfaire (à des prix bas) la demande croissante des villes en produits alimentaires. En l'absence cependant de relations entre ces deux secteurs de l'économie, comme dans les régions au Sud de l'Europe, "*l'application du modèle agraire libéral risque de déstructurer la société paysanne sans conduire à une modernisation fortement productive*"¹⁰¹.

En Algérie, la modernisation agricole doit être désormais en cohérence avec la restructuration du secteur agroalimentaire. Or, la modernisation agricole et son corollaire l'intensification ont donné de faibles résultats.

La modernisation agricole qui n'a touché qu'une superficie agricole estimée à 3,5 millions d'hectares (sensiblement la même depuis l'indépendance), reste qualifiée de "coûteuse et d'inefficace".

Le bilan agricole est effectivement négatif¹⁰² au vu du maintien d'une agriculture duale, d'une jachère encore importante (39,6% de la SAU), d'un marché intérieur faible et, pour finir, d'un niveau bas de professionnels dans l'agriculture (65% des chefs d'exploitation sont sans instructions et seulement 2,7% qui ont une formation agricole).

Ce qui a progressé (arboriculture fruitière et maraîchage) a bénéficié de l'irrigation, n'a pas été concurrencé par des importations et correspond par ailleurs, aux productions d'un secteur privé.

¹⁰⁰ JOUVE, Anne.-Marie. "*La question de la modernisation des agricultures méditerranéennes: éléments de recherche*". CIHEAM- options Méditerranéennes, Série A/ N° 29-1997- La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb), pp.1-4 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a29/CI971500.pdf> (page consultée le 01/04/2004).

¹⁰¹ ABAAB, A. BESSAOUD, O. BOUDERBALA, N. ELLOUMI, M. JOUVE, A.-M. "*Conclusions et perspectives sur la modernisation des agricultures méditerranéennes*". Série. A/n029, 1997-La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb), pp.1-10 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a29/CI971525.pdf> (page consultée le 02/04/2004).

¹⁰² JOUVE, Anne.-Marie. "*Évolution des structures de production et modernisation au Maghreb*" op.cit.

Ce qui témoigne cependant de la dépendance alimentaire, ce sont bien les consommations de blé qui ne cessent d'augmenter faisant de l'Algérie le 5ème importateur dans le monde. Les dépenses en blé en 2003 ont atteint 878 millions de dollars pour une quantité de 52 millions de quintaux¹⁰³. Le secteur de l'agroalimentaire est en restructuration. Son retard s'explique par les choix économiques retenus dans l'Algérie indépendante. L'État, seul agent économique¹⁰⁴ a créé, géré et contrôlé les industries agroalimentaires. Et, malgré une croissance de la production dans les années 70', l'agroalimentaire se présente aujourd'hui comme un "secteur en panne" qui n'aura pas eu l'effet d'entraînement escompté sur la modernisation de l'agriculture comme cela s'est produit dans les pays développés. Par ailleurs, la pression démographique et l'urbanisation incontrôlée réduisant à néant la performance et la compétitivité de l'entreprise, la question sous-jacente continue à être celle relative à la suffisance ou l'insuffisance alimentaire.

L'émergence de structures privées, dès les années 80', a entraîné une évolution de la production alimentaire (en volume) mais le développement de celles-ci reste confronté, d'une part à des problèmes de gestion liés aux nouveaux modes d'organisation et de production au sein de l'entreprise et, d'autre part, à l'absence d'autonomie de la structure (cas de la petite et moyenne entreprise PME/PMI en Algérie).

Il en est de même pour les entreprises publiques, majoritaires par ailleurs, et dont le capital se privatise. Leur déconcentration géographique¹⁰⁵ en unités réduites et plus spécialisées fait davantage ressortir le monopole qu'elles exercent, et ce depuis toujours, sur l'importation et la commercialisation d'une large gamme de produits alimentaires.

Le maintien d'un monopole sur l'agroalimentaire par l'entreprise publique régulièrement dotée d'allocations (en dinars et en devises) au dépens d'une entreprise privée fortement touchée par la crise d'endettement (1990-1991) et ses retombées économiques, n'a fait qu'augmenter les difficultés dans ce secteur et créer un dualisme sans établir le climat de concurrence nécessaire au développement de l'entreprise d'aujourd'hui.

Si le secteur d'État remplit sa mission de service public en assurant la régulation des marchés de produits essentiels et en soutenant les prix, le secteur privé, articulé en partie à l'agriculture locale privée, se limite aux créneaux restés libres et par ailleurs accessibles aux crédits et à l'importation.

Cette bipolarisation du secteur, si elle a retardé le développement de l'agroalimentaire, n'a pas empêché l'émergence de systèmes productifs locaux parfois avec partenariat étranger et qui répondent bien à la demande nationale.

La restructuration de l'ensemble des industries agroalimentaires oriente vers une nouvelle situation alimentaire. Le secteur de l'agroalimentaire est progressivement uniformisé afin de poursuivre la politique d'ajustement structurel et de rendre cette dernière compatible avec une reformulation de la problématique alimentaire tenant compte des intérêts nationaux.

L'État algérien cherche à engager des réformes afin de promouvoir une économie productive sans pour autant en affirmer l'autonomie (administrative et financière) des structures. Ceci va à l'encontre des initiatives personnelles et du développement de la petite et moyenne industrie, structure flexible et innovante, d'importance capitale dans l'échange local/ global.

¹⁰³ Le quotidien "Le Jeune Indépendant" du 10/08/2004.

¹⁰⁴ BOUKELLA, Mourad. *"Les industries agroalimentaires en Algérie: politiques, structures et performances depuis l'indépendance"* op.cit. p. 3.

¹⁰⁵ Les neuf (9) sociétés d'État du secteur agroalimentaire ont éclaté en 25 entreprises.

Le secteur de l'agroalimentaire, sans articulation assurée à l'agriculture, se trouve, par ailleurs, intégré de façon passive¹⁰⁶ au système économique mondial.

Il est vrai qu'aujourd'hui la stratégie du développement agricole est indissociable de celle du développement agroalimentaire. L'évolution de l'agriculture a un effet d'entraînement sur la progression du secteur des industries agroalimentaires. Cependant, les performances technologiques de ces dernières peuvent rendre les produits agricoles de plus en plus substituables les uns aux autres et ainsi entraîner des dysfonctionnements réels au sein de l'agriculture; jusqu'à parfois remettre en question le rôle habituellement assumé par celle-ci.

La politique globale de développement consisterait à restructurer l'ensemble du système productif national tout en harmonisant les différentes stratégies (agricole et agroalimentaire par exemple) autour de mêmes critères économiques de performance à savoir le travail productif, l'efficacité et la compétitivité.

Parallèlement, la relance de la recherche agronomique et la mise en fonctionnement du Système National de Recherche Agronomique (SNRA) devraient (pour le moins) mettre en cohérence la politique de recherche et la stratégie de développement agricole et agroalimentaire afin d'enclencher le processus d'innovation technologique.

Si le patrimoine foncier se restructure pour que le système productif agricole et agroalimentaire gagne en performance, cela demeure insuffisant au regard de l'environnement et des espaces ruraux dont la précarité oriente indéniablement vers un processus de renouveau de l'ensemble.

II. 4. 1. 3 Une revitalisation, celle du monde rural

La logique qui a prévalu pour gérer le patrimoine foncier, tenant compte de données naturelles, de moins d'opérations rationnelles à la production et de peu d'initiatives des producteurs, semble avoir cessé. Une double logique, à la fois de la rentabilité et de la protection de l'environnement, doit en permanence articuler concurrence et cohérence. Les principales opérations, à venir, visent avant tout la reconstruction du territoire. Elles articulent protection des écosystèmes fragiles et mise en valeur des terres à vocation agricole. L'agriculture algérienne, en se soumettant aux règles du Marché, devrait également préserver les écosystèmes fragiles afin d'adhérer au principe du développement durable.

Le patrimoine foncier aborde toutes les transformations qui procèdent de sa configuration en patrimoine écologique. Le défi ainsi à relever est multiple et, cela, d'autant plus que les pressions exercées par le système mondial sont chaque fois plus fortes et les normes de l'échange chaque fois plus difficiles à atteindre (celles imposées par l'accord d'association avec l'Union Européenne ou l'Organisation Mondiale du Commerce, par exemple).

Aujourd'hui, les espaces ruraux connaissent un début de processus de profondes mutations induites par une politique de revitalisation, la mise en œuvre d'une stratégie de développement et des moyens conséquents en matière de projets et de financement.

II. 4. 1. 3. 1 La nécessité de valoriser les zones rurales

Le bilan de la situation, depuis 2001, a mis en évidence l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontées la population et les 948 communes rurales.

La faiblesse de l'emploi, des revenus des familles et de l'accès de ces dernières aux services sociaux sont caractéristiques de la pauvreté et de la précarité sociale de la population rurale.

¹⁰⁶ BESSAOUD, Omar. TOUNSI, Mohamed. "Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000". CIHEAM-IAM, série B- Études et recherche N° 14, pp.101-118[Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b14/CI960045.pdf> (page consultée le 24/04/2004).

Le patrimoine rural ainsi que les ressources (naturelles et économiques) sont insuffisamment valorisés ou même protégés. On déplore l'absence d'une armature rurale qui serait en continuité avec l'armature urbaine.

Le niveau de développement des zones rurales analysé¹⁰⁷ indique un taux de chômage bien supérieur au taux moyen national (25,1%) [cf. *Tableau n° 3*] ainsi qu'une importante population pauvre (plus de 70%) et une population considérée comme marginalisée de 1.500.000 habitants (soit environ 200.000 ménages).

Taux d'analphabétisme	Population rurale active	Taux de chômage	Pauvreté ¹⁰⁸ en milieu rural	Population rurale totale
31% en milieu rural	41,2% de la population active totale	38% de la population totale en chômage	+ 70% en milieu rural	12.900.000

[Source : Ministère Délégué Chargé du Développement Rural- Rapport mars 2004]

Tableau n° 3.

Indicateurs de niveau de développement des zones rurales

A la précarité sociale semble s'ajouter celle des conditions de logement et d'habitat qui touche aujourd'hui 3 millions de personnes.

Pour ce qui est de l'agriculture, le processus de libéralisation engagé au début des années 1980 n'a pas sorti celle-ci de la crise. Cette dernière s'est même accentuée suite au plan structurel d'ajustement agricole (pratiquement terminé en 1994 au moment de l'accord "standby" avec le FMI) qui, plus de vingt ans durant, n'a fait (selon l'avis des spécialistes) qu'appauvrir la majorité des exploitants et producteurs agricoles des campagnes algériennes.

La faiblesse de l'emploi rural étant, la population, maintenue sur de petites exploitations, s'est alors tournée vers des activités non agricoles et d'autres sources de revenus (parfois hors communes). On estime que la pluriactivité concerne aujourd'hui 40% des chefs d'exploitation et plus de 50% des aides familiaux.

Cependant, de nouvelles politiques orientent vers la définition d'autres critères de modernisation agricole. Elles encouragent une agriculture productiviste et le partenariat, traduisant ainsi une préférence pour un capitalisme agraire basé davantage sur la grande entreprise agricole que sur l'exploitation familiale (moyenne).

Ainsi, la politique de développement rural, dégagée en 2002, tente une modernisation de l'agriculture par les réformes de structures et le renouvellement de capitaux. Un projet de loi en ce sens est soumis, de même que la création par le trésor du "Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par Concessions".

¹⁰⁷ Ministère Délégué Chargé du Développement Rural. "Niveau de développement et potentialités des zones rurales"- CENEAP. Rapport final, mars 2004.

¹⁰⁸ La pauvreté en milieu rural, évaluée à plus de 70% en 1988 et 1995 (ONS), a fait l'objet d'études en 2000 (Rapport National sur le Développement Humain du PNUD) et de l'enquête sur le niveau de développement humain des ménages des communes rurales (CENEAP de juillet à octobre 2003). Il ressort un retard des indicateurs du développement humain dans les zones rurales et une dégradation du niveau de vie des populations. L'ensemble des résultats se résume en une faiblesse des revenus des ménages, de l'accès aux soins et aux équipements et infrastructures parallèlement à une hausse de la malnutrition, de l'analphabétisme et du chômage.

La valorisation du droit d'exploiter par concessions des terres de la part de l'État est ainsi associée à l'apport d'investissements (neufs); des structures agraires fonctionnant désormais avec le capital et son renouvellement.

Le plan de relance et de soutien à la croissance (2005-2009), quant à lui, prévoit pour les secteurs de l'eau et de l'agriculture une enveloppe budgétaire conséquente de 300 milliards de DA (soit moins de 30. milliards de Euros), une somme cependant inférieure à celle des transports (700.000.000 DA).

A l'horizon 2020, l'objectif fixé est de reconfigurer le territoire agricole par l'amélioration des revenus des agriculteurs et le soutien financier à la culture de blé (avec prime à l'hectare, cf. Annexe VI), aux plantations, et aux procédés d'irrigation et d'intensification.

Ces tentatives de transformations du milieu agricole sont timides comparées aux modifications induites par l'artificialisation de l'agriculture dans les pays développés, processus de modernisation agricole dont il faudrait parfois tempérer l'importance des facteurs de production (travail et capital) au regard de la terre (nourricière) et de l'environnement écologique dont la destruction est toujours possible.

Des changements sont apparus depuis ces dernières années, suite aux mesures encourageantes des plans de développement agricole et de leur financement.

La surface agricole utile a augmenté de 73 108 hectares grâce aux travaux subventionnés de mise en valeur des terres marginales (mise en valeur des terres par concession). Quant aux superficies irriguées, elles couvrent 620.000 hectares soit 7,3% de la SAU (8.458.000 ha -RGA 2001-2003) au lieu de 5%.

Les réalisations en matière d'entretien des forêts et de luttés contre l'érosion, jugées importantes, sont cependant modestes au vu d'un domaine vaste et difficile à reconstituer. Et malgré cela, les programmes de lutte contre la désertification ont, de 2000 à 2002, évolué très fortement ainsi que leurs dépenses au point de représenter 3% du montant global des dépenses du pays au titre du budget d'équipement de l'État, soit un total cumulé de 32270 millions de dinars.

Les parcours steppiques, quant à eux, bénéficient désormais d'un fonds de développement, le FLDDPS¹⁰⁹, mis en place en janvier 2002 et doté à la même époque de 500 millions de dinars par la loi de Finances (2002).

Au vu de l'ampleur de la reconstruction des territoires et des difficultés économiques des zones rurales, une stratégie de développement du long terme est ainsi mise au point pour soutenir la politique de revitalisation du monde rural.

II. 4. 1. 3. 2 La stratégie du développement rural durable (SDRD)

La stratégie fonde ses orientations et ses plans d'action sur l'analyse des situations du monde rural et offre ainsi un cadre et des moyens pour la revitalisation des espaces ruraux. La démarche "*mieux adaptée aux exigences actuelles*"¹¹⁰, aborde aussi bien le développement harmonieux et équilibré des zones rurales que l'épanouissement individuel et social des populations rurales.

¹⁰⁹ FLDDPS: Fonds National pour la Lutte contre la Désertification et le Développement de la Steppe.

¹¹⁰ Ministère Délégué Chargé du Développement Rural. "Stratégie nationale de développement rural durable". Projet de document, juillet 2004.

L'objectif de revitalisation procède de la valorisation des ressources et patrimoines (naturel et humain) et du développement rural participatif avec responsabilisation des partenaires publics et privés.

Les dispositifs prévus sont nombreux. Ce sont les plans d'action (plans d'actions locaux, programmes pilotes, projets de proximité de développement rural- PPDR) et leurs modalités de financement auxquels s'ajoutent les nouvelles législation et réglementation ainsi que les mécanismes de concertation et de décision nécessaires à une approche de proximité et à une démarche qui se veut participative.

C'est une démarche globalisante dans la mesure où l'objectif visé est la reconfiguration des territoires et la durabilité économique et écologique. Cependant, la diversité des situations qui caractérise le monde rural oriente vers des approches plus cohérentes et adaptées et des interventions mieux ciblées. On a pu constater que, pour les besoins sociaux par exemple, les politiques sectorielles ou les programmes de développement local ont, dans l'ensemble, permis des taux de couverture satisfaisants.

Pour toutes ces considérations, les institutions estiment que la démarche devrait amorcer un processus de décentralisation et créer, par conséquent, des cadres de concertation pour assurer une meilleure gouvernance locale et territoriale. La planification stratégique, à cet effet, s'enrichit de contrats de plans par territoire et de projets de proximité.

II. 4. 1. 3. 3 Des plans, des projets de proximité et des capitaux

Le processus de renouveau des zones rurales se poursuit à la fois avec le moteur de la reconstruction du territoire (le PNDA) et avec plus d'un millier de projets de proximité de développement rural (PPDR) gérés directement par les communautés de base.

On s'oriente vers une reconfiguration du patrimoine écologique et la modernisation agricole par de nouvelles planifications et modes de financement. Les politiques agricoles sont désormais plus ciblées et le secteur de l'agriculture s'organise en filières de producteurs spécialisés. Des commissions et bureaux nationaux (au nombre de dix) sont créés de même que cinq observatoires.

Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) ne vise pas uniquement, à travers ses programmes, une plus grande productivité et compétitivité agricoles. Il a des objectifs de mise en valeur des terres à vocation agricole et de protection des écosystèmes fragiles. Sa stratégie est étalée sur la période 2000-2005 et ses priorités le sont dans le cadre de politiques de développement durable.

Le PNDA bénéficie de gros investissements pour son financement, soit 38 milliards de dinars (DA) pour la seule année 2001. L'un de ses principaux objectifs est d'encourager le développement des cultures destinées à l'exportation.

Le programme de reconversion, entre 2000 et 2002, sur une étendue totale de 740.000 hectares, a permis effectivement "d'entamer de nouvelles cultures sur des terres à prédominance céréalières"¹¹¹. L'agriculture biologique, par exemple, reçoit en 2002-2003 un programme de soutien. Le Fonds national de Régulation et de Développement de l'Agriculture (FNRDA) est lancé par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

¹¹¹ "Algérie-Agriculture, forêts et pêche". Rapport pays 2002. CIHEAM- Observatoire méditerranéen [Enligne].<http://www.medobs.org/panorama/rapport2003/algérie/profilAlg130204.pdf>. (page consultée le 31/03/2004).

Les différents plans ou politiques définis, s'inscrivent dans les principes novateurs du PNDA lesquels sont axés sur des programmes qui sont tenus d'être économiquement rentables, socialement acceptables et, pour finir, écologiquement viables.

Les conceptions du développement durable doivent en effet concilier stratégies particulières à court terme et politiques du long terme. Ainsi des objectifs de production agricole doivent être cohérents avec des impératifs de reconquête des sols et de préservation du capital foncier.

Le Plan National de Reboisement (PNR), suite au Rapport National 99, est ainsi élaboré pour couvrir les actions à mener contre la déforestation et la désertification. Il participe de la mise en application d'une politique à long terme de préservation du patrimoine forestier, la "Politique Nationale Forestière et de Conservation de la Nature".

Le Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD), en 2002, prévoit dans la gestion des terres deux actions fondamentales à savoir "le renforcement de la gouvernance environnementale" et "l'amélioration de la gestion des sols et la lutte contre la désertification".

Cependant, à la comparaison, le PNAE-DD est encore plus ambitieux. Son objectif ainsi que son champ d'action dépasseraient ceux du PNDA. Le plan, en effet, comme le stipule le rapport, doit aider au développement de l'ensemble des territoires et ce, par une approche où se concilient préoccupations écologiques, économiques et sociales¹¹².

Le projet de proximité de développement rural ou PPDR est un "*nouvel instrument d'intervention en faveur des zones rurales*"¹¹³. Il poursuit la reconstruction du territoire à travers un programme d'actions dont l'initiative appartiendrait aux communautés rurales. Ces dernières, en participant à toutes les étapes de préparation et formulation du programme d'actions, à son financement et à son exécution, deviennent des partenaires au même titre que les autres acteurs du développement rural (élus locaux, administration déconcentrée.).

L'objectif du PPDR est multiple. La démarche globale reste la revitalisation des zones rurales et en particulier les plus défavorisées. L'approche de proximité touche les familles, les ménages et les individus.

Le projet porte ainsi sur la consolidation des activités économiques de base ainsi que sur la réalisation d'ouvrages collectifs (routes, électrification rurale, AEP, infrastructures scolaires sanitaires...) ou à destination individuelle (puits, ateliers de valorisation production, unités d'élevage, micro entreprise de production de biens et services...) etc. Il est financé par différentes ressources publiques (budgets sectoriels et locaux, fonds sectoriels d'aide et de soutien), prêts bancaires bonifiés, et par des apports personnels de ses membres.

Cependant, l'ensemble des stratégies et politiques définies, sans certains mécanismes, n'auraient pas abouti à une mise en action des objectifs arrêtés. Les investissements, subventions et parfois les primes à la production sont à l'origine des progrès que l'on mesure aujourd'hui dans le développement du patrimoine foncier agricole et forestier. Ils pourraient éventuellement expliquer la performance de cultures spéculatives (à l'image du maraîchage) ou de l'agroalimentaire avec la multiplication de systèmes productifs locaux. Les entreprises de laiterie-

¹¹²"Rapport national sur la mise en œuvre de la convention des nations unies sur la lutte contre la désertification" op.cit.

¹¹³ Ministère Délégué Chargé du Développement Rural. "*Conception et mise en œuvre d'un Projet de Proximité de Développement Rural- PPDR- Guide des procédures*"- Juin 2004.

fromagerie de la Kabylie (vallée de la Soummam), d'une certaine manière, indiquent l'orientation prise par l'agriculture et l'économie en général.

La reconstruction du territoire, en dehors du planning et du financement, ne saurait s'accomplir sans mobiliser par ailleurs "de nouveaux paradigmes économiques et sociaux", de nouvelles techniques ou critères de modernisation agricoles qui nécessiteraient le développement de domaines de recherche appropriés; de même que la politique de l'aménagement du territoire, en assurant une utilisation rationnelle de l'espace, ne saurait éviter l'assainissement du foncier et l'amélioration de sa gestion en l'adaptant au nouveau contexte économique et de l'échange.

En définitive, la revitalisation des territoires ne s'arrête pas à la transformation du milieu rural. Le processus sollicite une approche globale du développement et la transformation de l'ensemble des espaces (rural et urbain).

Si aujourd'hui le patrimoine foncier change pour sortir les zones rurales de la marginalisation et rendre ces dernières plus attractives, qu'en est-il du patrimoine urbain dont la réhabilitation et la restructuration se posent avec urgence ?

II. 4. 2 Le patrimoine urbain :

Des villes entre restructuration et réhabilitation

Les villes d'aujourd'hui par leurs extensions accroissent régulièrement leur patrimoine. La reconversion d'espaces urbains intègre l'urbain. Rien n'est en fait perdu. Cependant, l'étalement urbain devient la cause de multiples problèmes (spatiaux et sociaux) d'où la nécessité de mettre en place des mécanismes pour des opérations de réhabilitation et de restructuration urbaine(s).

Si, en Algérie, la réhabilitation a rimé pendant longtemps avec restructuration, cela reste insuffisant au regard de la modernisation de villes plus exigeantes aujourd'hui en qualité et confort urbain(s).

II. 4. 2. 1 La problématique des espaces urbains

Du patrimoine urbain il y a le patrimoine bâti historique: villes, noyaux anciens.... monuments. Peu de place semble accordée à la valorisation de ces derniers. La problématique des espaces urbains est posée en permanence. Les réhabilitations qualifiées d'avortées de la Casbah d'Alger ou la dégradation avancée de la médina de Constantine attestent aujourd'hui d'une carence de la restauration dans le domaine.

Les espaces urbains, d'une manière générale, ne font pas l'objet d'une politique régulière de sauvegarde et de requalification à moins de transformations et d'aménagements dans un objectif touristique. L'urbanité aujourd'hui serait davantage posée par le tourisme urbain, culturel ou international que par le développement urbain lui-même.

II. 4. 2. 1. 1 L'absence de politique permanente

de protection et de sauvegarde des espaces urbains

Les tissus urbains anciens ne sont pas systématiquement pris en charge pour éventuellement une réhabilitation ou une modernisation par l'architecture moderne ou post-moderne, comme cela se fait dans tant de villes occidentales. C'est le signe que les villes algériennes ne font l'objet d'aucun soin particulier pour leur embellissement (et confort) et que la gestion urbaine reste défailante. Tant que la préoccupation politique prime sur le culturel, le patrimoine ne sera pas en conséquence

valorisé pour sa valeur propre (architecturale et objet de civilisation) mais de prime abord pour renforcer les identités locales, "*fondement de l'unité nationale et de l'équilibre du pays*"¹¹⁴.

L'intégration du patrimoine culturel demeure l'un des objectifs de la politique culturelle. Elle est, par ailleurs, l'objet d'une territorialisation du patrimoine qui nécessairement passe par une "décentralisation" de la culture.

Dès lors que la culture en Algérie est au centre d'une politique globale, elle ne peut ni évoluer vers une entreprise et être rentable ni, selon une expression de F. Choay, garder "son caractère d'accomplissement personnel"¹¹⁵. Le problème, à la base, est lié aux libertés individuelles d'expression et de création qui ne peuvent être mobilisées par des stratégies de mise en valeur culturelle et ce, de la part des pouvoirs institutionnels.

Le patrimoine n'étant pas protégé et reconduit, il est difficile de parler aujourd'hui de continuité. Les compétences de construire et d'édifier ont été longtemps occultées. Pourtant, comme l'affirmait R. Simounet, "*tous les éléments étaient réunis pour inventer une architecture spécifique*"¹¹⁶.

Aujourd'hui, le patrimoine urbain ancien semble "se rétrécir" face à une urbanisation en évolution constante et sans normes; et cela, malgré une politique des réserves foncières sous contrôle des institutions de l'État (la commune n'a pas toujours autorité sur "le stock foncier") et le choix porté vers une formule que l'on qualifie de "plus judicieuse que la cession"¹¹⁷: la concession.

La concession devait faire l'objet d'un élargissement à d'autres secteurs et aux services publics, en général (projet de loi 2002). Cependant, elle n'a pas empêché la spéculation foncière ou certains abus liés à l'octroi sans contrôle de l'autorisation de bâtir. Elle n'a pas non plus enrichi les communes dont l'autonomie politique et financière sont à revoir.

Les espaces et le patrimoine historique (urbains), loin de bénéficier d'une politique permanente de protection et de sauvegarde, sont de plus en plus insérés dans des programmes d'aménagement qui relèvent à la fois du développement urbain et de celui du tourisme.

II. 4. 2. 1. 2 Enjeux urbains et enjeux touristiques

De par le monde, les villes mêlent enjeux urbains et enjeux touristiques. Elles deviennent de plus en plus complexes, multifonctionnelles et leur gestion locale s'accommode d'une maîtrise de l'espace mondial. Le tourisme urbain semble à ce propos tout à fait approprié d'autant qu'il joue en faveur de la modernisation et de la mondialisation des villes. Avec la diversité de ces dernières les enjeux se multiplient et le tourisme rime désormais avec équipements de haut gamme, projets urbains, activités (internationale et de proximité) et performance. Les villes ont désormais la responsabilité de créer et de gérer leurs ressources afin d'augmenter leur attractivité et d'intégrer le réseau du tourisme international.

En Algérie, c'est à la suite de la mise à niveau du secteur du tourisme en 2001 que se sont posées la problématique des espaces urbains et la nécessité de réhabilitation des villes. Désormais, les espaces urbains bénéficient des retombées de la politique touristique globale et de ses aspects culturels¹¹⁸ du fait que l'on estime de plus en plus nécessaire de trouver des schémas de

¹¹⁴ "*Demain l'Algérie l'état du territoire: la reconquête du territoire*". Vol II. Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, Alger 1995, p. 342.

¹¹⁵ CHOAY, Françoise. "*L'allégorie du patrimoine*". Éditions du Seuil, Paris 1992 et 1996, p. 156.

¹¹⁶ "*La leçon d'Alger*" in Revue La ville N°1 "Méditerranée" Alger, Marseille, Barcelone. Janvier 1995, p.46.

¹¹⁷ BENAKEZOUH, Chabane. "*Le droit des réserves foncières*". Office des Publications Universitaires (OPU), Alger 1990, p. 47-48.

¹¹⁸ ARAMA, Yasmina. "*Métropolisation et absence de tourisme : un état des espaces urbains en Algérie*". Colloque international: " Les mondes urbains du tourisme ".Institut de Géographie, Paris 13 & 14 janvier 2005.

développement touristique qui intègrent en même temps que le tourisme littoral et industriel les questions de circulation et transports, de patrimoine, des parcs et jardins.

De manière générale, le tourisme urbain semble s'ériger en système et c'est cette complexité fonctionnelle dont il fait preuve qui fascine aujourd'hui les villes dans leur quête de performance.

La modernisation des villes algériennes devient incontournable et devrait aborder l'ensemble des aspects juridiques, institutionnels et architecturaux, et de sauvegarde de patrimoine. La réhabilitation ne peut se faire comme par le passé par la restructuration seule des tissus urbains et quartiers. De nouvelles approches sont à prévoir de même que de nouvelles formes de l'action publique avec la participation des citoyens et le partenariat privé.

II. 4. 2. 2 La nécessaire réhabilitation des villes algériennes

Bien avant de mettre au point un système moderne d'organisation des villes, il devient urgent de remettre en question l'idée que l'on se fait de la ville et du développement urbain. Les vocables de "Cité" et de "ville" sont à distinguer de notions plus générales comme agglomération, commune ou groupement de communes etc., couramment employées dans le discours officiel sur la ville. La réhabilitation s'accompagne ainsi du renouvellement de la pensée urbaine et de la reconstruction de modèles urbains proches des représentations que se font les citoyens et les usagers de l'espace.

II. 4. 2. 2. 1 Le déficit juridique des villes et ses effets

La ville algérienne, avant sa remise en état (restauration ou rénovation des lieux), est à réhabiliter "dans son droit"¹¹⁹. L'absence d'un Droit urbain a contribué à un déficit juridique des villes, qui s'est traduit pratiquement par une croissance non réglementée de l'espace urbain et des aménagements peu cohérents. La définition récente d'un statut de la ville (Loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville) pourrait, en tout état de cause, contribuer à la construction d'une urbanité et d'une nouvelle image de la ville.

Il est vrai qu'en Algérie, tout en laissant les villes dominer leur campagne, l'Etat en ignorait malgré tout la territorialité et en occultait l'image. Et, aujourd'hui, on estime qu'il est nécessaire d'impliquer les collectivités locales sans lesquelles il n'y a pas de ville et de projets urbains; l'Etat devant ainsi marquer son retrait ou devenir à cet effet partenaire.

Avec l'idéologie socialiste des années 70', si on acceptait le principe de la ville "lieu du pouvoir", on attribuait par contre la légitimité politique à la campagne. Les textes de loi (dont la Charte Nationale de l'Ordonnance n°76-57 du 5 Juillet 1976) proposaient une perception de "ville idéale"¹²⁰ en symbiose avec la campagne. Ils constituaient un Droit dont le but était d'orienter, de mobiliser, et de transformer la réalité. L'idée de ville est restée une notion abstraite et très éloignée du vécu social.

L'image de "*ville fonctionnant bien*", modèle de "*l'équilibre et de la cohésion sociale*", s'est en fait dissociée. La représentation faite de l'urbain n'a pas été celle du citoyen qui, à son tour, a développé sa propre perception de la ville. Cette tentative de penser la ville aura été une expérience unique puisque la question de la ville ne sera plus posée avec autant d'éloquence.

Le droit urbain, en tant que superstructure juridique, pourrait contribuer à réguler le développement des villes algériennes et à reconnaître à ces dernières un statut et un pouvoir que les règles de l'urbanisme et de la planification seules ne sont pas en mesure d'assurer.

¹¹⁹ BENAKEZOUH, Chabane. Op cit.

¹²⁰ ARAMA, Yasmina. "*Image, perceptions, et politique de la ville*". Actes du 2° Séminaire international en Architecture sur le thème : «L'Architecture et la ville algérienne face aux défis du XXI° Siècle». Biskra.20 et 21Nov 1999, p. 107 à 117.

Le vide juridique n'a fait qu'augmenter le désordre des villes dont la réhabilitation devient aujourd'hui cruciale. Il s'agit de répondre à une problématique globale, celle des espaces urbains et de leur embellissement en vue non seulement du tourisme mais de la mondialisation des villes. Par ailleurs, l'espace n'est plus seul en cause, le pouvoir local est à rétablir pour une gestion plus effective des villes.

II. 4. 2. 2 Réhabilitation et restructuration du cadre bâti

La croissance non contrôlée des villes et le phénomène de péri-urbanisation sont à l'origine d'un processus de métropolisation continu et non contrôlé. Le modèle monocentrique des villes, avec sur-densification des centres et sous-équipement des périphéries, n'autorise pas ou peu les aménagements d'envergure par la revalorisation des espaces centraux, la restauration de centres historiques ou le renouvellement du réseau de transport).....à moins d'étudier un système d'organisation spatiale qui harmonise le développement urbain dans une perspective de modernisation des villes.

Une politique de réhabilitation des villes, hésitante et fragmentée, serait à l'origine de la lente dégradation des médinas et de la prolifération en périphérie de l'habitat précaire.

Ce n'est que dans les années 90' que les villes entameront des opérations de réhabilitation et de restructuration de leur cadre bâti. Les centres anciens seront en partie démolis, en partie rénovés (Casbah d'Alger, médina (s) de Annaba et de Constantine, les "ksours" des grandes villes du Sud). La restauration et la rénovation des quartiers seront en général suivies d'opérations de restructuration dans le but de résorber l'habitat précaire (pas moins de 57.000 habitations ont été ainsi démolies depuis 1999) ou de régulariser la construction illicite en périphérie.

II. 4. 2. 2. 3 Réhabilitation et "embellissement du patrimoine immobilier"

Désormais, pour des opérations de sauvegarde, on cherche davantage à associer réhabilitation et "embellissement du patrimoine immobilier" et cela, dans une optique de développement urbain durable. La procédure est réglementée et ne peut être relancée que conformément à la loi de 1998 relative à la protection du patrimoine.

Cet effort de requalification de l'urbain se poursuivant, il concernerait l'ensemble des grandes villes soit au nombre de quatre vingt (80). Il révèle aujourd'hui une intention ferme, de la part des collectivités locales, de faire de la ville une entité viable sur le plan économique et touristique, ce qui s'avère nécessaire mais insuffisant au vu de la qualité des aménagements et de l'absence d'une participation citoyenne. Car, si la réhabilitation des villes algériennes passe nécessairement par un processus global de reconstruction et de gestion des villes, elle exige par ailleurs un travail d'investigation de la part de l'ensemble des collectivités locales, et le financement régulier de projets urbains. Aujourd'hui, et dans le monde, des actions communes sont engagées pour promouvoir la réhabilitation participative de quartiers anciens et la restauration de centres historiques. Le projet de réseau "petites villes côtières historiques"¹²¹, par exemple, lancé en 1997 par l'Unesco, permettait d'échanger des expériences et de trouver des solutions alternatives aux différentes problématiques existantes.

L'Union Européenne, de son côté, présentait en 1998 à Vienne un "Cadre d'action pour le développement urbain durable"¹²², ce qui a permis de mettre au point une politique de réhabilitation des villes européennes.

¹²¹ Cinq cas-pilotes de petites villes historiques et côtières ont été pris en considération, à savoir Essaouira au Maroc, Mahdia en Tunisie, Omisalj en Croatie, Saïda au Liban et Jableh en Syrie.

¹²² Forum urbain organisé par l'UE à Vienne en 1998, suite à un premier rapport sur "la question urbaine" diffusé en 1997.

La réhabilitation apparaît désormais comme un instrument élaboré de revitalisation des espaces urbains du fait d'enjeux multiples (à la fois économique, social, et de technologies nouvelles) et du fait de politiques urbaines à la fois globales et locales. En se liant par ailleurs à l'environnement et au droit international, elle devient écologique et, de ce fait, assure désormais à l'urbanisme une dimension supranationale.

La confrontation patrimoine rural/patrimoine urbain révèle en définitive des territoires en transformation et pris entre un système classique d'aménagement et celui normalisé de la mondialisation économique et du développement durable. A différentes échelles, les mécanismes sont enclenchés pour réhabiliter, restructurer et rentabiliser les espaces en vue d'accroître les ressources et les potentialités des villes.

A l'échelle régionale, comme nous allons le voir, le patrimoine foncier constantinois¹²³, pris entre l'urbanisation et le besoin de préserver l'espace vital, se trouve dans l'obligation de mener de front des opérations parfois contradictoires mais nécessaires à son développement.

II. 5 Le patrimoine foncier constantinois, entre urbanisation et sauvegarde du patrimoine agricole

Sur un territoire de 2.297, 20 km², 89% de l'espace relève du domaine agricole (SAU et parcours). Cependant la wilaya de Constantine est considérée "à majorité urbaine"; sa population étant estimée à 860.370 habitants soit une densité de 374 hab./km² et un taux d'urbanisation qui atteint plus de 94%¹²⁴. Malgré les différences de superficie, l'espace urbain a autant d'importance que l'espace rural.

Le phénomène urbain déborde largement Constantine et ses satellites qui sont de plein pied dans l'espace agricole, d'où un rapport ville- campagne de dépendance réciproque. Car si la campagne, du fait de sa fonction de ravitaillement, continue à être au service de la ville et recherche par ailleurs les services de cette dernière, la ville, à son tour, est dépendante de sa campagne pour sa croissance.

Cette imbrication complexe des relations ville-campagne a fini par "estomper" voire banaliser l'antinomie rural/urbain et remettre ainsi en question la gestion des territoires ainsi que leur aménagement.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de définir uniquement les limites mais les qualifications de chaque espace dont la sauvegarde ou même la simple protection sont devenues cruciales. Le patrimoine ne relève pas que de l'agraire. Le renouvellement urbain, nécessaire, participe de la définition de la ville et de la campagne et permet de tendre vers des objectifs, comme ceux définis pour la wilaya de Constantine, à savoir de "concilier extension urbaine et sauvegarde du patrimoine agricole"¹²⁵; une sauvegarde qui se veut dans l'interface d'objectifs contradictoires, entre effectivement antagonismes et "alternatives".

¹²³ Le Constantinois, traditionnellement, désigne l'Est algérien à travers la définition d'un territoire de "hautes plaines" s'étendant des chaînes (Petite Kabylie) et des massifs côtiers (de Collo et de l'Edough) jusqu'à ceux de l'Atlas saharien. A la représentation d'un territoire physique est associée celle d'un territoire administratif (celui d'un département français et plus tard d'une wilaya); ce dernier, à la suite de multiples découpages, va se rétrécir au point de n'être aujourd'hui que l'espace régional polarisé par la métropole Constantinoise et sous sa territorialité politique (la wilaya de Constantine).

¹²⁴ "Constantine par les chiffres- Année 2002". Wilaya de Constantine. Direction de la Planification et de l'Aménagement du territoire.

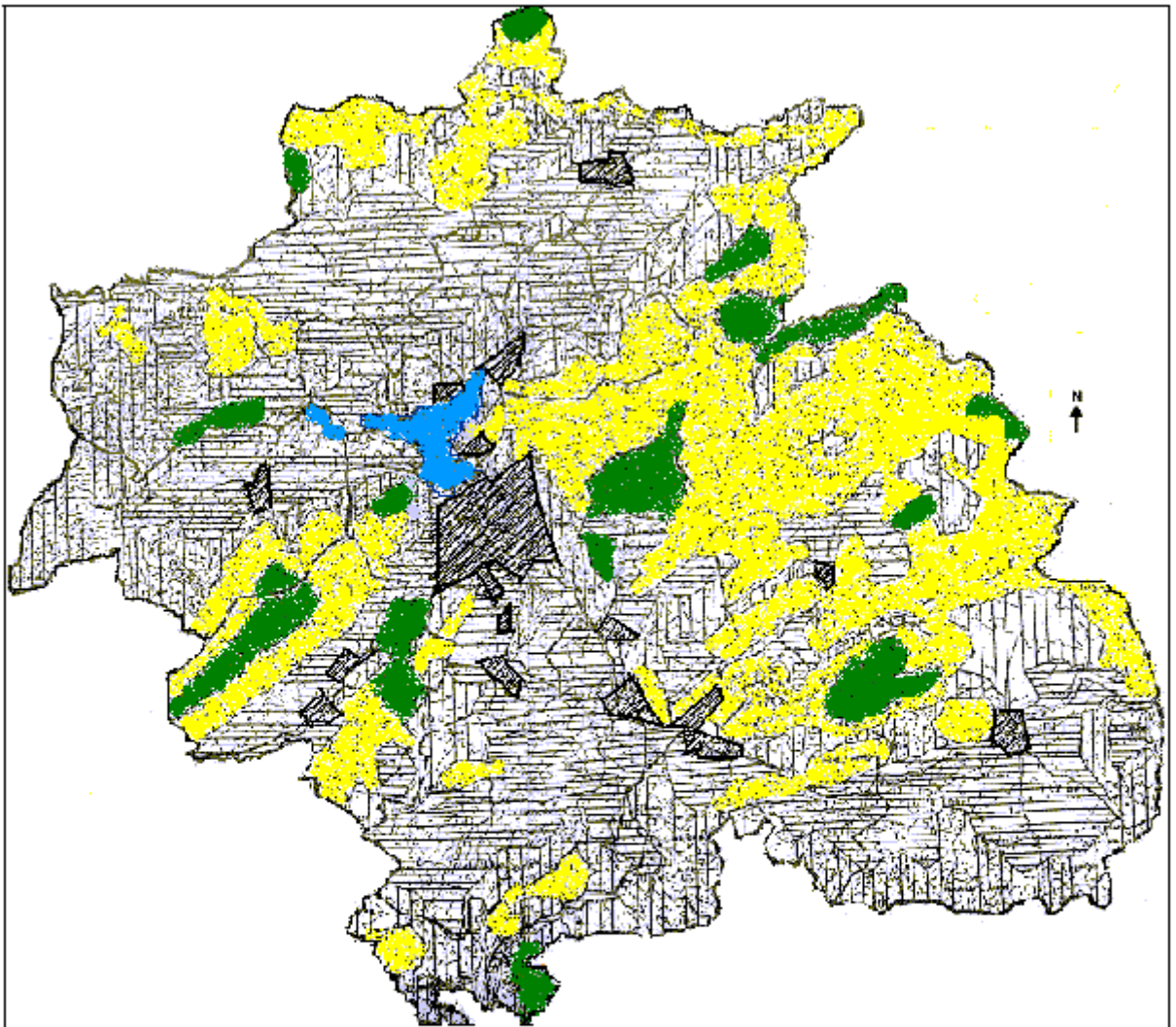
¹²⁵ " Concilier extension urbaine et sauvegarde du patrimoine agricole". Pré-Rapport à l'étude de développement rural intégré de la Wilaya de Constantine". BNEDER. Octobre 1988.

Cependant, la dissociation des espaces et la définition des priorités de chacun (des espaces) s'avèrent nécessaires pour mieux appréhender l'aménagement dans une optique d'urbanisation permanente. Des sites ont été valorisés afin de préserver par ailleurs les paysages agraires et les riches terroirs agricoles.

Les choix pour une reconfiguration de patrimoine écologique passent par une réflexion simultanée sur les espaces et qui transcenderait toute forme de ségrégation.

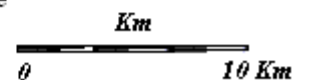
II. 5.1 Un patrimoine agricole à protéger

La wilaya de Constantine a des atouts physiques et naturels importants. Elle a également des contraintes ce qui l'amène à rechercher en permanence des solutions pour préserver et valoriser son potentiel. L'urgence de la situation fait que "sauver le patrimoine agricole" est une priorité.






Carte III. Wilaya de Constantine- L'importance du patrimoine agricole

[Source: documents cartographiques Bneder]



Légende

- | | | |
|--|--|--|
|  Surface agricole |  Parcours |  Zone urbanisée |
|  Cultures irriguées |  Forêt | |

Mais la wilaya de Constantine n'est pas dans les dispositions d'une sauvegarde puisqu'il aurait fallu, en plus de la doctrine, mettre en place des stratégies pour la protection (code ou corpus de lois) des espaces, de la propriété, des règlements d'urbanisme et s'y atteler.

Selon les valeurs et les potentialités de chaque espace, qu'il soit rural ou urbain, il devient nécessaire de protéger l'espace vital de l'urbanisation et d'urbaniser sur des sites appropriés.

Ainsi l'espace agricole constantinois est "sauvegardé" à travers les formes topographiques qui le portent telles les vallées et dépressions, les terres à hautes potentialités et matériaux riches (alluvions) qui le constituent, et les ressources en eau mobilisables (à la fois souterraines, superficielles et de retenues collinaires) dont les déficits malheureusement sont évalués à 15 millions de m³ par an (soit un tiers de l'ensemble).

II. 5. 1. 1 La nécessité de préserver de riches terroirs agricoles

Aujourd'hui, le patrimoine agricole de la wilaya [fig. 3] a une superficie totale de 198.000 hectares de terres, terres dont 61,7% sont classées entre des terres à moyennes potentialités (24,5%), hautes (34,7%) et très hautes (2,5%)¹²⁶.

En fait, près de 83.000 hectares soit 64% de la SAU sont considérés comme des terres à haute potentialité et constituent l'espace vital de la ville [cf. carte III p.63]. Parallèlement à l'existence de bons sols fertiles, la pluviométrie de l'ordre de 500 à 600 mm rend le climat plus doux et relativement plus arrosé.

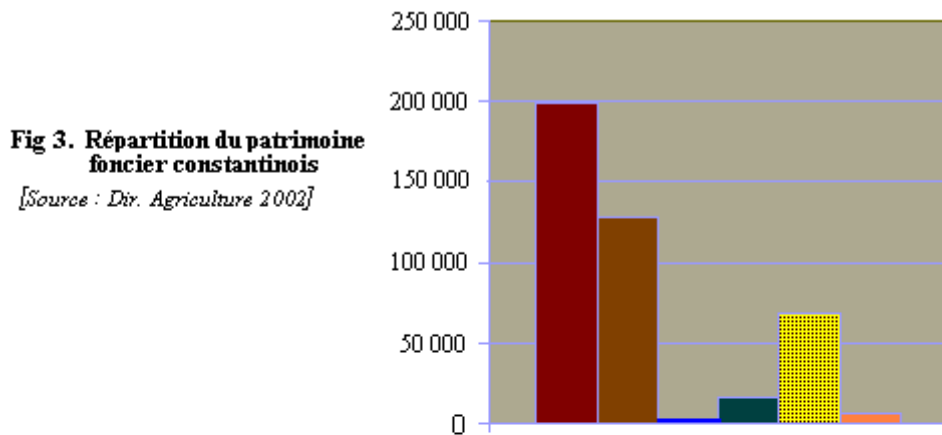


Fig 3. Répartition du patrimoine foncier constantinois
[Source : Dir. Agriculture 2002]

■ Surface agricole totale	198 570 ha	89%
■ Surface agricole utile	128 390 ha	57%
■ Surface irriguée	2 147 ha	1%
■ Surface forestière	16 970 ha	8%
■ parcours	69 335 ha	32%
■ Terres improductives	7 370 ha	3%
Superficie totale Wilaya	222 910 ha	100%

¹²⁶ « Étude de développement rural intégré de la wilaya de Constantine- Phase I : Analyse diagnostic ». Wilaya de Constantine- Division du Développement des Activités Hydrauliques et Agricoles. BNEDER (Bureau National d'Études pour le Développement Rural), juin 1989.

Cependant, la faiblesse des surfaces irriguées est moins liée à une pluviométrie jugée parfois satisfaisante (600 mm au nord de la wilaya) qu' à une gestion de l'eau et des techniques modernes d'utilisation de l'eau dans l'agriculture qui restent peu répandues.

L'élargissement des capacités en eau d'irrigation, au niveau de la Wilaya de Constantine, a été un des moyens adoptés pour l'intensification de l'agriculture et la soustraction de cette dernière des aléas climatiques. En 2000, treize retenues collinaires avec une capacité de 5.450.000 m³ ont ainsi assuré 760 hectares irrigués¹²⁷.

L'investissement planifié au titre du Programme Sectoriel Décentralisé (P.S.D) a permis de dégager la somme de 15 millions de dinars pour une revalorisation des terres (sur 300 hectares) et une étude de réalisations de retenues collinaires (au nombre de six). A cela s'ajoutent les subventions allouées sur le budget de wilaya et sur le F.N.D.A. pour divers soutiens au développement du secteur agricole (intensification, production, équipement et structures d'appui).

Localement, la politique du développement rural à court terme, par l'investissement (neuf) et les subventions, opère mais relativement.

A coté de la SAU évaluée à 128.390 hectares [Figure 3, p.64], la forêt avec 8% de la superficie totale de wilaya, est en deçà de ce que projette aujourd'hui la politique de "reconfiguration du patrimoine écologique". Le processus de déforestation est permanent et les opérations de reboisement restent limitées. Entre 1999 et 2001, la forêt dans le Constantinois n'a progressé que de 198 hectares et uniquement dans une seule commune, celle de Zighoud Youcef, sur les douze qui constituent la Wilaya.

Les "terres improductives" dont la superficie équivaut, en 1989, à 7370 hectares soit 3 % du total wilaya correspondent à des noyaux urbains (zones industrielles comprises). Dix années plus tard, cette superficie équivaut à celle du secteur urbanisé du groupement de Constantine¹²⁸ au sein de la wilaya qui regroupe 8.637, 21 hectares de bâti.

Au niveau de la ville de Constantine, les disponibilités foncières sont réduites. Elles se limitent en 1998 à 210 hectares situés au niveau du secteur à urbaniser¹²⁹.

A priori il n'y a pas de réserve foncière et de parade à l'étalement urbain.

II. 5. 1. 2 La nécessité de créer des sites d'urbanisation

Géographiquement, Constantine est au "carrefour de quatre vallées [cf. carte IV, p.66] qui constituent "de très beaux terroirs agricoles" et l'espace vital de la ville, fournissant à cette dernière et depuis toujours des produits de consommation de base (légumes, fruits, et lait).

Paradoxalement, ce sont ces terres à haute potentialité, caractérisées topographiquement par la continuité et la platitude, qui seront les terrains qualifiés pour les projets d'extension et de développement urbains, industries, grandes infrastructures routières, ZHUN et aujourd'hui le lotissement individuel.

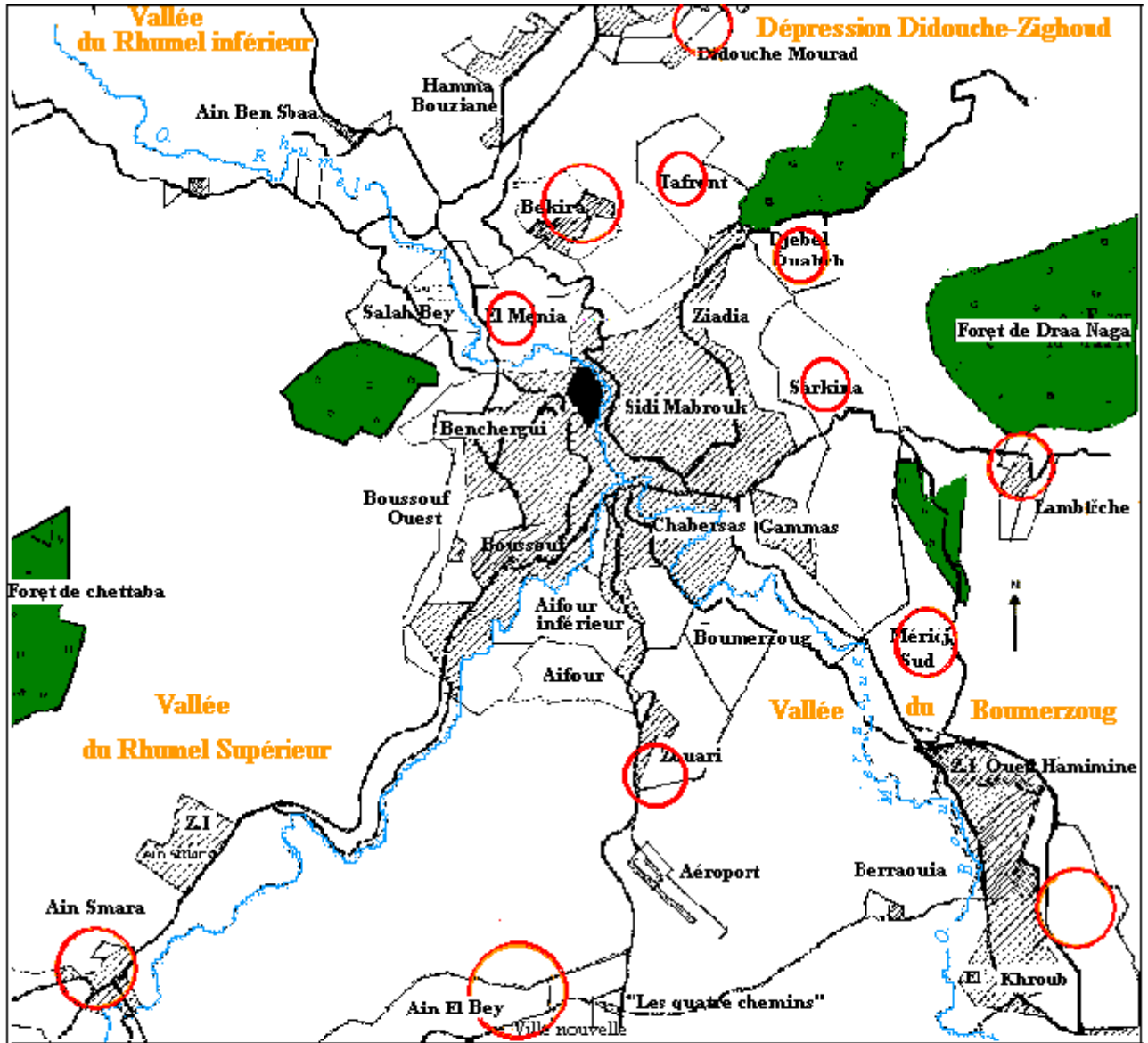
Les menaces vis à vis du patrimoine agricole sont multiples et les solutions le sont également. Les jardins de Constantine, par exemple, témoins de ce que fut le fahc, ce riche terroir agricole dans le

¹²⁷ "Constantine par les chiffres- Année 2000". Wilaya de Constantine. Direction de la Planification et de l'Aménagement du territoire.

¹²⁸ Superficies calculées à la date d'approbation des P.D.A.U.

¹²⁹ "Diagnostic de la situation de la ville de Constantine par rapport aux dispositions du P.D.A.U.". Direction de l'Urbanisme et de la Construction, Constantine juin 2003.

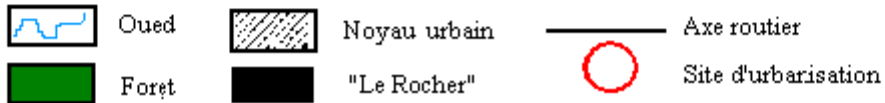
pourtour de la ville, doivent être ainsi contournés¹³⁰ et la croissance de la ville orienter vers l'Est où effectivement des terrains gréseux, de valeur agricole médiocre, constituent de beaux sites d'urbanisation.



Carte IV. Constantine- Urbanisation et vallées agricoles

[Source: documents cartographiques Bneder- 1983]

Légende



Le PDAU, en reprenant les études précédentes, confirment, dès 1998, l'urbanisation sur la partie Est de la ville et le rebord Nord du plateau de Ain El Bey¹³¹, de même que sur les zones (au nord

¹³⁰ " Concilier extension urbaine et sauvegarde du patrimoine agricole".Pré-Rapport à l'étude de développement rural intégré de la Wilaya de Constantine". BNEDER. Octobre 1988.

de la ville) retenues en fonction de la faible qualité des sols telles que Sarkina, El Ménia et Taffrent [cf. carte IV, p.66]. L'urbanisation va, malgré tout, aller dans toutes les directions à l'exception de la partie Ouest plus boisée et rocailleuse. Au nord de Constantine, le site accidenté n'a pas arrêté les constructions, et au sud le développement de la ville se fait de manière tentaculaire le long des axes et des couloirs naturels.

Ainsi, à devoir empiéter sur les terres agricoles, les extensions de la métropole, dans leur ensemble, créent le risque de conurbations avec les différents satellites urbains.

Les propositions d'aménagement du P.D.A.U.¹³² se sont, par ailleurs, tournées vers des opérations de restructuration et de rénovation des tissus urbains existants, de résorption de l'habitat précaire et de régularisation des constructions illicites.

Parallèlement, elles orientent vers le "*rééquilibrage de la croissance*" de Constantine au sein du groupement de communes et, de façon plus globale, vers la sauvegarde du patrimoine agricole. La création de "*nouveaux périmètres urbains rationnels*" permet à la fois de stopper une urbanisation anarchique et d'encourager une "*gestion parcimonieuse*" de l'usage du sol urbain et agricole.

Une correction a été ainsi apportée au contenu du P.D.A.U. qui reste toutefois assujéti aux orientations générales du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Constantine (P.A.W.).

Qu'en est-il aujourd'hui de ces aménagements très diversifiés (allant de la réglementation à la restructuration) et particuliers à chacun des secteurs urbains, sachant que les problèmes de croissance (non maîtrisée) sont aggravés par des contraintes physiques liées à une topographie accidentée (avec dépressions et ruptures de pente brutales) et essentiellement aux glissements de terrain qui menacent aujourd'hui plus du 1/3 de la ville de Constantine?

II. 5. 2 Un patrimoine urbain à réhabiliter

Le site de Constantine évolue avec les risques physiques de mouvements de masse entraînant depuis quelques années une instabilité de terrains sensibles et à forte déclivité. Les glissements sont à grande échelle et ceinturent la ville. A l'intérieur de cette dernière, c'est le centre ancien, la médina qui menace ruine au vu des dégradations parfois très avancées du cadre bâti. Ce sont également les quartiers importants de la ville qui appellent à des opérations de restructuration ou de rénovation de leurs tissus, de résorption de l'habitat précaire ou de régularisation de la constructions illicite.

II. 5. 2. 1 L'importance du patrimoine immobilier à stabiliser

En effet, les terrains en pente, loin d'être plantés, sont construits. Leur structure hétérogène, constituée souvent de couches argilo-marneuses ou de conglomérats, est fragilisée. Elle cède sous le poids d'un habitat non adéquat (dense et matériaux lourds) et parfois non viabilisé (constructions illicites) et dont les réseaux d'eau potable et d'assainissement, mal raccordés, augmentent, par les écoulements et infiltrations dans le sol, le ravinement et l'instabilité des terrains.

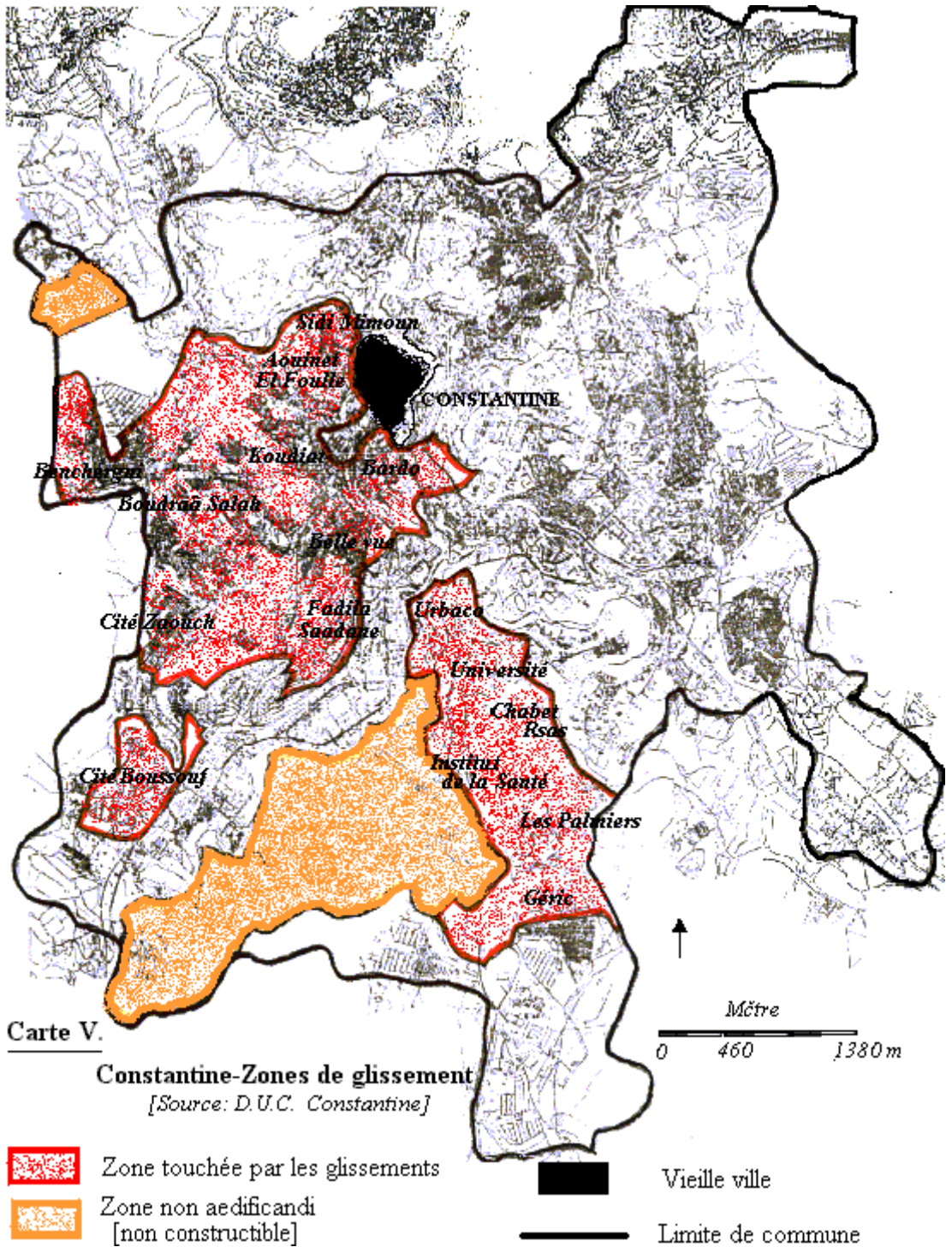
Depuis 1972, ce sont dix sites¹³³, concernés par le déplacement de terrains concentrés dans la partie Ouest de la ville (cf. Annexe I) soit une superficie de 174 hectares et une population de

¹³¹ Option déjà retenue dans le cadre des études du P.U.D du groupement de Constantine (approuvé par l'arrête interministériel n° 16 du 28/01/1988) et confirmée par le P.D.A.U du groupement de Constantine.

¹³² PDAU: Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme approuvé par décret exécutif n° 98-83 du 25 Février 1998. Documents de synthèse (aménagement). Direction de l'urbanisme de la wilaya de Constantine. URBACO 1998.

¹³³ Wilaya de Constantine. "*Monographie de la Wilaya de Constantine*". Étude arrêtée au 31.01.97.

162.700 habitants (25% de la commune de Constantine) qui y vit. Les infrastructures (constructions et routes) sont régulièrement menacées. En s'étalant, le phénomène complexe de glissement de terrain affecte désormais cinq arrondissements de la ville de Constantine (Kitouni, Boudraâ, Bellevue, 05 Juillet, Les Muriers) et les quartiers correspondants [cf. carte V].



Différentes évaluations, en 2000, ont été faites afin de déplacer les habitants, réaliser 15.000 logements et financer les études et les travaux pour chaque site¹³⁴. Les estimations aujourd'hui sont en deçà des mesures réelles du phénomène qui s'avère de grande ampleur et en progression. Les études et travaux achevés ont montré que la réponse ciblée aux glissements de terrains est pure "gâchis" et seule une approche globale et prospective donnerait les possibilités d'opérer simultanément et d'endiguer le cataclysme (vécu comme tel puisqu'il touche l'habitat).

La programmation établie par le PDAU de Constantine pour l'aménagement urbain se trouve, dans certains cas, contrecarrée par l'avancée des glissements de terrain. Certains arrondissements, de ce fait, ne seront pas régularisés (cas de l'habitat illicite) et toute opération de restructuration arrêtée dans les zones les plus touchées par ce phénomène, en général l'ouest de la ville de Constantine. Par ailleurs, si l'on devait systématiquement reboiser, ce sont des espaces verts qui seront récupérés pour la ville.

La direction de l'urbanisme et de la construction (DUC)¹³⁵, après plusieurs expertises locales et internationales, a finalement chargé EEG / SIMECSOL, un Bureau d'investigation français, d'effectuer l'étude sur les glissements de terrains qui menacent la ville.

Plusieurs missions, portant sur le diagnostic, l'évaluation et l'étude de confortement, devraient aboutir à la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance des mouvements de terrain et au développement d'un système d'information géographique spécialisé (SIG).

Mais l'étude de l'entreprise EEG / SIMECSOL donne des résultats "rassurants" sur les glissements de terrain, particulièrement pour le secteur de Bellevue. Le rapport sur l'expertise du terrain de la mosquée Emir Abd El Kader¹³⁶, par exemple, conclut, concernant l'écoulement des eaux et la variation de la nappe, que "*le système de drainage installé ne remplit pas son rôle*".

Selon les procédures actuelles les mouvements, faibles mais réguliers, du déplacement ne sont pas la conséquence d'un glissement de terrain profond. Seul le talus de déblai amont se serait déplacé et qu'aujourd'hui les études récentes le montrent stable.

II. 5. 2. 2 La double obligation : réhabiliter et rénover la médina

C'est à travers des opérations de rénovation, restauration et restructuration que sont envisagées les interventions sur le tissu ancien. La sauvegarde du cadre bâti, une réalité complexe, demeure encore entre urgence et nécessité¹³⁷. Les hésitations des autorités à dédensifier le centre ville (fonctions et population) et à réhabiliter les tissus anciens ont fini par aggraver la situation de dégradation et même fait progresser l'état de délabrement des constructions dans la médina au point où la Commune de Constantine en décide parfois la démolition pure et simple, pour certaines d'entre elles. On estime à près de 7/10 les constructions de la médina qui nécessitent une réhabilitation et à 1/10 celles qui sont en ruines¹³⁸.

¹³⁴ L'estimation globale des travaux a été faite en 1997 par la wilaya de Constantine (1.060.000.000 DA) et pour laquelle des fonds de collecte devaient être étudiés.

¹³⁵ Direction de l'Urbanisme et de la Construction. Wilaya de Constantine. "*Diagnostic de la situation de la ville de Constantine par rapport aux dispositions du P.D.A.U.*", Juin 2003.

¹³⁶ Arcadis EEG Simecsol. "*Compte rendu d'expertise Mosquée Emir Abd El Kader. 01/13001/CB2/RE/01A3*", juillet 2004.

¹³⁷ PAGAND, Bernard. "*La médina de Constantine-de la ville traditionnelle au centre de l'agglomération contemporaine*". Centre interuniversitaire d'Etudes Méditerranéennes, fascicule 14, Poitiers 1989, p. 268.

¹³⁸ MILOUS Ibtissem. "*La ville et le développement durable –Identification et définitions des indicateurs de la durabilité d'une ville – Cas de Constantine*". Mémoire de Magistère en Urbanisme, mai 2006. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.

En réalité, c'est le tissu traditionnel, dans la partie basse de la médina appelée Souika [cf. *Carte VI, p.71*], qui est le plus atteint. En effet, seuls 28,1% des constructions étaient considérés en bon état en 1984 (URBACO) et 8% dix ans après, en 1994¹³⁹. Combien le seront-ils encore aujourd'hui sachant que c'est plus de la moitié des habitations de la Souika (54%) qui a été jugée irrécupérable?

En attendant, les espaces détruits de la vieille ville sont bétonnés afin d'empêcher leur utilisation et de protéger le sous-sol qui, dans la plupart des cas, recèle des vestiges de l'époque punique (203-149 avant J.C.). La médina, en se détruisant, se découvre un patrimoine historique, plus exigeant et difficile à reconstituer (fouilles, études, classement et financement de l'ensemble des opérations). Le classement du site, de rigueur certes mais souvent différé, a finalement été proposé "sur la liste de l'inventaire supplémentaire en 1992". La procédure, cependant, ne peut être relancée que conformément à la loi de 1998 relative à la protection du patrimoine et incitant à déclarer la médina "un secteur à sauvegarder".

Aujourd'hui la ville de Constantine pose une problématique urbaine, plus urbanistique que de patrimoine, celle de sa rénovation, sachant qu'au niveau de la médina la densité de peuplement est restée forte (de 700 à 2000 hab./ha sur le Rocher¹⁴⁰) parallèlement à l'accentuation de la dégradation du cadre bâti.

Le plan de restructuration et de rénovation du Rocher, P.U.D.(1984-1985), approuvé par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat a plus privilégié les opérations de restructuration (prise en charge du trafic et des voies par le Plan d'Urbanisme Directeur).

Le P.D.A.U., en 1998, proposait à son tour des aménagements sur les tissus urbains actuels avec la réhabilitation des façades ainsi que des opérations de rénovation et de restructuration sur le Rocher¹⁴¹.

La dernière opération de sauvegarde en date (1999), inscrite par la wilaya et confiée à l' O.P.G.I. (Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière), associait réhabilitation et "embellissement du patrimoine immobilier". Son approche de la réhabilitation était paradoxale et sans rigueur, face à la vétusté et au manque d'entretien des constructions dans la médina.

Aujourd'hui une révision du P.D.A.U. est envisagée pour reprendre l'objectif de "réhabilitation et de restructuration des quartiers anciens" mais dans une optique de développement urbain durable.

En définitive, avec un processus de dégradation du cadre bâti bien avancé et des problèmes de glissement de terrains qui ne sont pas définitivement réglés, la réhabilitation de la médina passe par sa rénovation voire à plus grande échelle, par celle de la ville de Constantine.

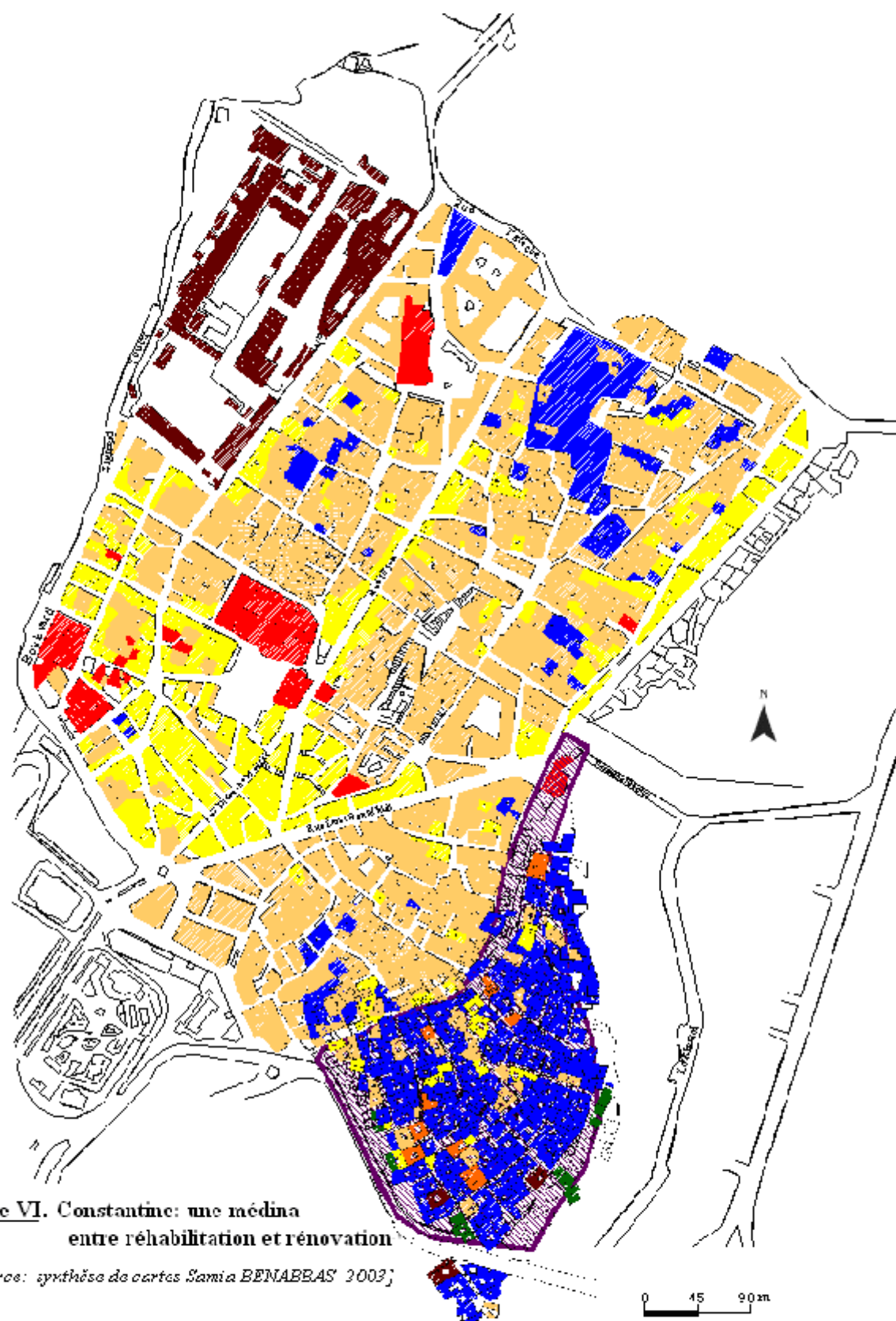
Les projets de l'APC¹⁴² de Constantine, plus réalistes, posent mieux la problématique de la réhabilitation et de la revitalisation du tissu urbain. La coopération avec la municipalité de Grenoble depuis la fin des années 90' aide aujourd'hui à l'informatisation des services et réseaux de la ville dans le but de leur optimisation future. Constantine, en dehors de la vétusté du cadre bâti, a des difficultés en rapport avec la gestion des déchets et de la voirie et le dysfonctionnement de l' "urbanisme souterrain". La ville enchaîne programmes et logiciels pour une gestion plus formalisée de l'espace, de même des opérations (sur le terrain) en vue de réhabiliter la ville dans la salubrité et la qualité des réseaux qui caractérisent aujourd'hui les métropoles modernes.

¹³⁹ BENABBAS-KAGHOUCHE, Samia. *"La réhabilitation des médinas maghrébines: foncier, procédures et financement: cas de Constantine"*. Vol II, p.380.

¹⁴⁰ PDAU: Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme approuvé par décret exécutif n° 98-83 du 25 Février 1998. Documents de synthèse (aménagement). Direction de l'urbanisme de la wilaya de Constantine. URBACO 1998.

¹⁴¹ Direction de l'Urbanisme et de la Construction. Wilaya de Constantine. *"Diagnostic de la situation de la ville de Constantine par rapport aux dispositions du P.D.A.U."*, juin 2003.

¹⁴² Assemblée Populaire Communale, institution représentative du pouvoir local.



Carte VI. Constantine: une médina entre réhabilitation et rénovation

[Source: synthèse de cartes Samia BENABRAS 2003]

- | | | | |
|---|----------------------------|---|---------------------------------------|
|  | Réhabilitation |  | Rénovation |
|  | Réhabilitation + réfection |  | Restauration |
|  | Monuments classés |  | A démolir |
|  | Restructuration |  | Périmètre du plan d'occupation du sol |

II. 5. 2. 3 La portée aujourd'hui d'une rénovation écologique

Si la réhabilitation se résume à l'ensemble des mesures prises pour réparer ou améliorer les qualités d'un cadre bâti ainsi que les performances des éléments structurants et de confort de l'espace urbain (multiples réseaux, souterrains, de transports.....), elle devient cette démarche pour la sauvegarde, continue dans le temps, et par conséquent indissociable de la rénovation.

Les interventions pour la réhabilitation du patrimoine urbain ne se limitent plus, aujourd'hui, à "réhabiliter la structure physique des centres historiques (espaces publiques et bâtiments emblématiques)". Dans certains cas (Amérique latine)¹, la réhabilitation a été un catalyseur de la revitalisation urbaine et l'inverse a été également possible dès lors que des stratégies de financement pour de telles opérations ont été mises en place faisant appel à un partenariat public et privé et à l'offre potentielle de banques, Banque interaméricaine de développement (BID), par exemple. Dans d'autres cas (médiina de Tunis), la réhabilitation est passée " d'une sauvegarde passive à une stratégie de mise en valeur et d'intégration"².

La réhabilitation ne se réduit pas uniquement à un ensemble de savoir-faire, étant aujourd'hui au centre de plusieurs enjeux économiques, sociaux et politiques. Elle soulève beaucoup de questions et devient une opportunité de rénover et de restructurer des villes entières et, bien au delà, les extensions de ces dernières. Pourquoi alors ne pas directement rénover l'espace urbain?

La réhabilitation reste incontournable d'autant qu'elle "*permet de recoudre l'espace et le temps, de recomposer l'habitat en fonction des usages et du vécu collectif.....*"³ et de l'environnement sans la considération duquel il ne peut y avoir de réhabilitation de principes de vie (sans éléments polluants). Et, aujourd'hui, il arrive qu'un projet de rénovation urbaine ne soit en réalité qu'un projet d'écologie urbaine (l'exemple d'Alborg au Danemark en 1998) et que des "concept-cadre"⁴ ou éléments en harmonisation avec l'environnement soient pris en considération tels les espaces vert ou public, matériaux de construction écologiques, techniques énergétiques très innovantes etc., cela afin de donner une unité d'ensemble au projet urbain.

La réhabilitation d'un cadre bâti devient en quelque sorte indissociable de la protection de l'environnement. Le but de celle-ci serait "d'introduire dans la rénovation urbaine autant de solutions écologiques et respectueuses de l'environnement que possible", vérifiables sur le plan technique et viables financièrement. Le projet de rénovation urbaine est désormais porteur et à même de transposer des solutions écologiques à grande échelle. De son efficacité dépendra même la rénovation du monde rural.

Conclusion: une reconfiguration des territoires entre réhabilitation et rentabilisation

De la notion de paysage à la rénovation écologique du patrimoine urbain le processus intègre les valeurs de l'environnement, et les conceptions nouvelles à la fois du rural et de l'urbain.

L'importance donnée à la patrimonialité n'est pas fortuite. Celle-ci, associée à des principes de protection de l'environnement et pour un développement durable, permet d'aménager les friches et

¹ "Mode d'action de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) en Amérique latine en ce qui concerne la réhabilitation des centres historiques" [Enligne]. www.archi.fr/SIRCHAL/online/autresdoc/organismes/bidvf.htm (page consultée le 21/05/2004).

² "L'association de sauvegarde de la médiina de Tunis" [Enligne]. <http://www.irmcmaghreb.org/corres/espaces/51espa.htm> (page consultée le 21/05/2004).

³ DELARUE, François. "la réhabilitation urbaine". Préface [Enligne]. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/bibliographies/rehabilitation/preface.htm> (page consultée le 21/05/2004).

⁴ "Urbistique et énergie". Projet d'écologie urbaine d'Alborg (Danemark) 1994-1998 [Enligne]. www.energie-cites.org/BD/PDF/aal-urb-fr.pdf (page consultée le 10/05/2004).

de les rentabiliser, de restructurer les différents tissus devenus l'espace informel à la fois du rural et de l'urbain.

La valorisation de ce qu'on appelle "patrimoine écologique et culturel", celle du "grand paysage" part de l'intention de concilier hommes et espaces de façon cohérente. Cette recherche de la cohérence est une des finalités de l'aménagement du territoire. Elle se maintient aujourd'hui au risque de perdre tout contrôle sur l'espace et l'évolution imprévisible de ce dernier.

La réhabilitation rurale ou urbaine tente en effet de corriger les dommages causés par les choix de développement qui ont précédé et fait avancer la recherche vers des technologies plus adaptées au respect de l'environnement.

Cependant, les programmes d'aménagement établis sont ambitieux. Ils tiennent compte de multiples critères au point de rester parfois au stade de simples prérogatives. En Algérie, selon les principes novateurs du PNDA, les programmes, " tenus d'être économiquement rentables, socialement acceptables et, pour finir, écologiquement viables", sont en fait proches d'un idéal de fonctionnement et de gestion (des territoires), mais réellement en rupture au vu d'une application des principes qui reste faible. En dehors des grands handicaps naturels (connus et prévisibles de ce fait), il n'y a pas, jusqu'à présent, de réponse cohérente aux problèmes fonciers et d'organisation des structures agraires en Algérie.

L'émancipation du monde rural, comme cela s'est confirmé ailleurs, passe par une modernisation de l'agriculture et les conditions nécessaires à sa modernisation: recherche d'une structure viable d'exploitation, apport technologique, diversification des activités agricoles, amélioration des revenus et du niveau professionnel des agriculteurs etcet libéralisation du droit de propriété.

Dans les pays développés, de nouveaux rapports de production signent la fin de la cogestion État/agriculteurs et d'une agriculture sécurisée (production et exportation), et augurent du développement de l'entreprise agricole concurrentielle. Dans le même temps, les pays moins développés, pour marquer leur adhésion au système économique mondial, œuvrent pour plus d'investissement et de technologie. Ils ajustent , à côté du modèle agricole traditionnel, les opérations pour un modèle agricole plus productif.

Tous ces événements à échelle nationale et supranationale ont un impact sur l'évolution de la propriété foncière et ses rapports à l'espace péri-urbain.

CHAPITRE III

Propriété foncière et péri-urbanisation: de nouveaux rapports à l'espace

Les rapports entre la propriété foncière et l'urbanisme ont été de tout temps ambigus. La confrontation est d'autant plus apparente qu'il s'agit d'espaces périurbains.

Aujourd'hui, le phénomène n'est pas uniquement de proximité. La reconfiguration des territoires, entre rentabilisation et recherche de cohérence, oriente vers de nouveaux espaces qui s'insèrent dans des enjeux d'appropriation ou de gestion territoriale(s) dépassant le cadre local.

D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le processus de mondialisation dans les années 90 et le développement de marchés locaux et mondiaux concurrentiels dans de nombreux pays, *"a encouragé des changements de structure d'entreprises*

et les innovations concernant les pratiques agricoles et la gestion des terres"⁵. Les structures foncières, composantes fondamentales de l'environnement, s'alignent également sur l'évolution générale du monde, et participent de l'élargissement par ailleurs de la société de producteurs à celle de consommateurs⁶.

Les politiques agricoles se recomposent et enclenchent ainsi de nouveaux mécanismes d'appropriation et d'usage du sol.

Le mouvement d'internationalisation des échanges a eu un impact sur l'ensemble des marchés agricoles, et ce malgré l'amorce tardive de la libéralisation du secteur agricole (1994)⁷, faisant évoluer les politiques foncières et modifiant profondément la propriété.

C'est plus au niveau des espaces périurbains que se concentrent les changements et les pressions qui s'exercent entre ville et campagne, local et mondial, articulant modèle ancien et modèle récent d'organisation et de gestion de l'espace. C'est dans cette interface que se décident à la fois l'urbanisation et la perte des terres agricoles au profit de la construction, les objectifs d'aménagement territorial et d'urbanisme ainsi que les options pour une intégration du paysage.

C'est dans cette interface qu'apparaissent les nouveaux espaces, résultats des changements qui s'opèrent dans les rapports de l'homme à l'espace, révélateurs de nouveaux modes de gestion (des espaces); d'où une question foncière ravivée en permanence et, à travers elle, le renouvellement des politiques foncières.

III. 1 Les modifications de la propriété foncière

Dès la fin de la décennie 83-93, les politiques agricoles, se conformant à une logique du libre-échange basée sur la compétitivité et la spécialisation internationales, chercheront, suite à l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC, à être en cohérence avec les principes d'ouverture des marchés (aux importations des produits agricoles) et de réduction d'aides publiques aussi bien à la production qu'à l'exportation.

Dans les pays développés, la libéralisation économique s'est traduite dans le domaine agricole par une diminution des interventions de l'État dans la mise au point des politiques foncières. Ces dernières, en devenant globales, n'agissent plus de façon contraignante sur la propriété. La primauté est donnée à la gestion de grandes exploitations pour des systèmes agricoles que l'on voudrait productifs à échelle régionale ou mondiale, et face auxquels la propriété foncière semble se conformer et perdre en sorte de son absolutisme (ou celui de son droit).

Il ne faudrait pas perdre de vue le fait que la mondialisation du droit progressivement affaiblit le droit en exercice dans les pays, et que si les droits de propriété sont régulés par les politiques foncières, ils restent confrontés à d'autres droits (du territoire, de l'urbanisme et même de l'environnement⁸) qui les maintiennent dans des limites.

Ailleurs, au Maghreb, la privatisation des terres collectives et la promotion de l'agriculture familiale prédominent en général. Les systèmes de propriété foncière, tout en présentant parfois des handicaps qui les rendent dans l'immédiat peu conformes au modèle foncier libéral (variété des

⁵ Nations Unies- Conseil Économique et Social. "Agriculture, utilisation des terres et désertification-Rapport du Secrétaire général". Commission du développement durable -Session d'organisation, 30 avril-2 mai 2001 [Enligne].<http://www.agora21.org/johannesburg/cp13.html> (page consultée le 25/06/2004).

⁶ VIAU, Pierre. "Révolution agricole et propriété foncière". Coll."Économie humaine. Les Éditions Ouvrières, Paris 1963, p.8

⁷ Suite à une mise en procès des politiques agricoles par les nouveaux accords du GATT et à l'issue du dernier "round" (l'Uruguay Round) qui se clôtura avec les accords de Marrakech le 15 avril 1994.

⁸ Un droit émergent dans le champ de recherches ruralistes, qui oriente vers un système juridique s'appuyant sur les logiques de décision des acteurs et intégrant chacun des niveaux de responsabilité dans la gestion du milieu.

régimes juridiques de la terre ou transactions foncières occultes pour le cas de l'Algérie et du Maroc), sont particuliers à chacun des trois pays.

En Algérie, la réorganisation foncière (1986-1988) a eu pour effet certes de séparer le droit de propriété (avec un droit sur le sol appartenant à l'État) et le droit d'exploiter (aux bénéficiaires de concessions) mais la propriété est loin d'être libéralisée et le régime juridique des terres loin d'être unifié.

La diversification des statuts rend plus difficile la lecture du foncier et l'articulation du système agraire aux nouvelles orientations de la politique agricole sachant que, par ailleurs, le PNDA et ses différents programmes ont révélé la nécessité de favoriser l'émergence d'un marché de l'offre agricole structuré autour de l'exploitation agricole.

III. 1. 1 La propriété: une notion renouvelée

C'est moins la propriété et ses droits qui ont changé que la perception que l'on a désormais de la propriété du fait de son insertion dans des objectifs de rentabilisation économique.

La propriété, à la base, va fonctionner comme l'élément déterminant dans la production des modèles agricoles. Sa modification participe du renouvellement des stratégies foncières et des tendances dans l'agriculture.

Les lois foncières, plus incitatives (qu'autoritaires), créent les prérogatives (primes à la production, contrats d'exploitation, mesures de protection de l'environnement) pour une adhésion plus forte des systèmes de propriété (foncière) et de production aux enjeux et stratégies mondiaux .

Les politiques agricoles nationales restent le fait des États et leur adaptation aux exigences du Marché, nuancée selon les pays, est à l'origine des changements que l'on observe dans l'organisation des entreprises agricoles et les orientations à la production.

Dans les pays développés, les États continuent à faire respecter les contrats et les droits liés à la propriété tout en donnant la primauté à l'exploitation et aux performances de cette dernière. Ils cherchent également à faire face au développement de la législation mondiale et au système productif dans son ensemble. Leur rôle, comme l'indique S. Sassen, devient "*essentiel dans la production juridique liée aux nouvelles formes d'activité économique*"⁹. Ailleurs, dans les pays moins développés, on renoue avec la propriété privée du sol en même temps que sa soumission à des lois et des règles allant dans le sens d'une réduction des droits de la propriété. La limitation du pouvoir du propriétaire à disposer de ses terres (en toute liberté) est, par ailleurs, rendue nécessaire par le développement des techniques agricoles, même si dans l'immédiat elle n'est pas effective.

De façon générale, on continue à surestimer les attributions de la propriété foncière et à perpétuer l'idée qu'elle est la garantie d'un développement agricole et que son immatriculation de ce fait s'impose afin de mieux sécuriser l'exploitation; ce qui est d'ailleurs confirmé par le schéma évolutionniste de ces 20 dernières années rappelant que "*la généralisation de la propriété privée foncière est une condition de l'accumulation du capital dans le secteur agricole*"¹⁰.

⁹ SASSEN, Saskia. "*L'État et la ville globale : notes pour penser l'inscription spatiale de la gouvernance*" op.cit.

¹⁰ KARSENTY, Alain. "*Propriété foncière et environnement en Afrique*" [Enligne].http://www.libres.org/francais/dossiers/environnement/environnement_karsenty.htm (page consultée le 13/ 11/2004).

III. 1. 2. La propriété foncière: des droits qui se restreignent

Dans les pays industrialisés, la propriété perd de son pouvoir (absolu) par le déclin administré¹¹ du pouvoir social des propriétaires rentiers et l'organisation de la régression de la rente au bénéfice du revenu du travail (système d'exploitation familial) ou du profit (entreprises agricoles). C'est ce que Pierre Coulomb appelle "le paradoxe de la propriété moderne". L'Etat, tout en continuant à être organisateur du prélèvement de la rente, oriente la propriété foncière vers un "usage social cohérent avec les conditions du développement et de la croissance économique".

Face à l'espace qui prend de la valeur, les droits de la propriété se restreignent. Ainsi, la propriété foncière recule devant l'exploitation et l'étalement urbain. Le droit du propriétaire sur la terre entre en conflit avec le droit de la société sur le territoire¹² marquant la tension entre le Droit de propriété et le Droit de l'urbanisme. L'adaptation de l'un à l'autre est nuancée et génère des tendances à échelle différente (terroirs et réseaux), et selon le degré de résistance de la propriété foncière face aux dispositions agricoles mondiales.

Dans les pays industrialisés, il ne suffit plus d'être propriétaire ou d'avoir une exploitation rentable; il est aussi nécessaire d'avoir un quota. Désormais, le règlement fait la valeur du sol¹³ et le droit de propriété, après avoir reculé devant celui des exploitations, cède aujourd'hui devant le droit de produire. La nouvelle PAC¹⁴ propose ainsi les mesures nécessaires et adéquates afin que ce dernier droit soit respecté (mise au repos des terres labourables ou aide à l'extensification, alignement des prix de produits sur les prix mondiaux et primes compensatoires etc.).

III. 1. 3. La propriété foncière: un rapport à l'espace qui change

Soumise à la rationalité économique et aux lois du Marché, la propriété foncière contribue en tant qu'instrument de travail au système productif global. Elle perd selon la conjoncture ses limites ou du moins ces dernières ne sont plus un frein au développement de l'exploitation, tenue davantage à l'exportation de grandes quantités de produits à haute valeur ajoutée (fruits, légumes, fleurs, etc.); l'objectif d'une agriculture de qualité (par les labels et appellations d'origine) étant ainsi privilégié au dépens d'un véritable modèle (agricole).

Cette dynamique de l'exploitation, par ailleurs, révèle une tendance dans l'évolution socio-économique des unités de production à l'abstraction du territoire agricole et à celle de l'espace en général (a-spatiale)¹⁵; ou que le système productif mis en place compense la précarité foncière par l'extension et la mobilité du parcellaire, avec un objectif de rentabilité à court terme¹⁶ (cas du péri-urbain agricole de Montpellier et Aix-en-Provence).

¹¹ COULOMB, Pierre. "Le paradoxe du droit de propriété moderne: la fin de la rente foncière au profit du revenu du travail ou du profit". Série. A /n029, 1997 - La modernisation des agricultures méditerranéennes, pp.1-6 [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a29/CI971498.pdf> (page consultée le 02/04/2004).

¹² COMBY, Joseph. "La fabrication de la propriété" in "propriété et environnement", Dalloz, 1998 [Enligne]. http://perso.wanadoo.fr/joseph.comby/fabrication_propriete.html (page consultée le 18/08/2004).

¹³ idem

¹⁴ Politiques agricoles communes élaborées et mises en oeuvre par les Etats communautaires.

¹⁵ LE COZ, Jean. "Espaces méditerranéens et dynamiques agraires: état territorial et communautés rurales". CIHEAM -IAMM 1990. Options Méditerranéennes Série B. N° 2 "Espaces méditerranéens et dynamiques agraires", p. 28 [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b02/CI900731.pdf> (page consultée le 17/06/2004).

¹⁶ JARRIGE, Françoise. JOUVE, Anne-Marie. NAPOLEONE, Claude. "Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ?". Courrier de l'Environnement de l'INRA 2003/06- n° 49, pp.13 à 28 [Enligne]. http://www.iamm.fr/bn/pdf/publi/jouve&jarrige-2003-capitalisme_patrimonial.pdf (page consultée le 05/11/2004).

La propriété foncière, perçue à travers les performances de l'exploitation, n'est désormais opérationnelle que pour une partie (des exploitations), celles dont l'investissement est effectif et durable, éliminant d'emblée la propriété paysanne sans toutefois mettre en cause la petite propriété. Cette dernière peut se révéler rentable et remettre en cause l'idée négative que l'on se fait du morcellement des terres, dès lors que l'on s'inscrit dans une logique de système productif global. Avec le modèle foncier libéral, le morcellement devient "une réalité maîtrisable" (Marie Jouve, 2001). Associé à la modernisation agricole, il valorise au dépens du capital foncier l'investissement et la capacité de gestion (moderne) des structures agricoles, et pourrait, à l'avenir, faire paraître dérisoire les tentatives de remembrement ou de sécularisation foncière (revendiquée en général par le petit exploitant) à des fins de productivité.

Aujourd'hui, indépendamment de la superficie, le capital peut mobiliser l'ensemble des moyens (économiques et techniques) en mesure d'accroître la production et la productivité en ayant recours à une faible main-d'œuvre. Le processus d'intensification reposera plus sur les facteurs de la production tels que le travail et le capital et dont le rôle s'accroît avec l'artificialisation de l'agriculture; processus dont il faudrait cependant évaluer les différents impacts afin de préserver les qualités du sol (pour la biodiversité et les constituants vitaux, ainsi que les ressources en eau). Avec le modèle foncier traditionnel, le morcellement, manifestement important dans les pays du Maghreb et de la Méditerranée est perçu comme l'obstacle majeur au rendement agricole. Or, plusieurs études ont montré que les micro-structures ont des effets sur la modernisation agricole. En dehors d'un apport technique et d'aménagements, les petites exploitations, "*grâce à leur capacité d'ajustements, savent rester viables, assurer leur sécurité alimentaire et quelquefois celle du pays*"¹⁷.

C'est le cas de l'Egypte où 98% des exploitations ont moins de 4,2 ha (10 feddans) et occupent 66% de la SAU¹⁸. C'est le cas également de la Grèce où, en termes "d'adaptabilité et d'intégration de l'exploitation"¹⁹, on juge les 817.059 exploitations (de 4,4 ha en moyenne) qui couvrent 3,6 millions ha de terres agricoles.

Il s'avère que la performance des petites exploitations oriente vers de nouvelles formes de concentration foncière pour la production agricole et ce, malgré le processus de dérégulation des marchés. La concentration est dite "positive"²⁰ dans l'Ouest du Cameroun (pays Bamiléké) où le processus d'accumulation de droits de culture sur plusieurs parcelles est à l'origine de superficies atteignant jusqu'à 5 hectares. Ailleurs, comme en Tunisie et en Turquie, on parle plutôt de "morcellement versus concentration foncière"²¹ face à l'accroissement des exploitations et notamment des plus petites.

¹⁷ JOUVE, Anne-Marie. "*Terres Méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger?- Introduction Générale*". Coédition CIHEAM-Karthala, Paris 2001, 264 p [Enligne].http://www.iamm.fr/bn/pdf/publi/jouve-2001-terre_medit_intro_Gene.pdf (page consultée le 10/08/2004).

¹⁸ Avec 11 à 12 millions récoltées, l'Egypte a des objectifs de bonification de 400.000 feddans dans le Sinaï (Projet du canal de la paix) et 500.000 feddans plus au Sud dans le "nouveau delta" (Projet de Touchka).

¹⁹ ANTHOPOULOU, Théodosia. KOUTSOU, Stavriani. " Globalisation, mobilité et nouvelles dynamiques agraires. Les dimensions foncières des mutations dans une région frontalière au nord-est de la Grèce ". Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier, 2006. [Enligne].http://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Antopoulou.pdf (page consultée le 29/12/2006).

²⁰ YEMMAFOUO, Aristide. " Morcellement et concentration foncière: des réalités complexes en pays Bamiléké. L'exemple du département des Bamoutos (Cameroun) ". Colloque international "Les frontières de la question foncière –At the frontier of land issues ", Montpellier, 2006 [Enligne].http://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Yemmafouo.pdf (page consultée le 29/12/2006).

²¹ ELLOUMI, Mohamed. JOUVE, Anne-Marie. " *Evolution des structures agricoles : morcellement versus concentration foncière*" [Enligne].http://www2.iamm.fr/html/acti/rech/axe2/th_foncier/ress/morcel_terres.htm (page consultée le 10/08/2004).

Si le morcellement rime avec concentration, il ne peut toutefois se maintenir sans une intensification de ses procédés de production et sans faire fi également des modèles agricoles existants, avantageant ainsi ceux que "l'agri-business" soutient dans le monde.

En contrepartie, le microfundium, de par sa capacité de diversifier ses ajustements pour "fonctionner de manière viable et durable", participe aujourd'hui, à l'image des petites structures productives, au développement d'une politique d'aide par le micro-crédit et de l'économie solidaire à grande échelle.

En Algérie, la législation fixe les conditions du morcellement des terres agricoles²² afin de rendre celui-ci contrôlable. La définition d'une superficie de référence (20 hectares pour les bonnes terres au sud-est de Constantine, par exemple) devient nécessaire pour effectuer les vérifications nécessaires dans un cadre de préservation foncière.

La tendance plus ou moins importante à la capitalisation (spéculation et technicité agricoles) n'est cependant pas généralisée à toutes les exploitations. Certaines d'entre elles, pour survivre, sont contraintes à pratiquer diverses formes d'ajustements ou à développer des stratégies spéculatives de leur terre. La réserve (ou le peu de moyens) pour artificialiser l'agriculture a, d'une certaine manière, participé de l'adaptation de systèmes d'exploitation agricoles et de l'affirmation d'une approche patrimoniale au dépens de celle plus productive, en particulier dans les espaces péri-urbains.

III. 2 La propriété foncière ou l'approche patrimoniale

Si les notions de patrimoine et d'héritage en agriculture ont révélé pendant longtemps les pratiques et les stratégies de perpétuation d'un bien, celui des familles notamment, elles restent confrontées au concept d'entreprise dont la valeur marchande le place dans un processus de rentabilisation et de performance économique.

L'approche patrimoniale reste d'autant plus sollicitée que la propriété foncière, soumise aux règles du Marché, est "re-formée" (nouvelles forme et formation) pour être productive et cela, indépendamment de considérations foncières et juridiques (droit de propriété).

III. 2. 1 Le patrimoine productif

Nous avons affaire désormais à un système productif mais caractérisé par la rationalité patrimoniale. Dans les pays européens, la formation de l'exploitation agricole et l'adhésion à une politique agricole commune (PAC) orientent vers la prise en compte de deux institutions, l'entreprise et le patrimoine, dans leurs rapports d'opposition et d'interdépendance.

Nous sommes, de ce fait dans un contexte d'être et avoir, et de patrimoine versus capital avec l'entreprise, assurant la valorisation d'un capital, et la famille assise sur un patrimoine comme moyen de sa perpétuation²³.

²² Décret 497-490-97 du 20 Décembre 1997 fixant les conditions du morcellement des terres agricoles. Journal Officiel de la République Algérienne n° 84 du 20/12/97.

²³ BARTHÉLEMY, D. "*Etre et avoir. Patrimoine versus capital : le cas de l'agriculture*". Colloque "Le droit rural et ses pratiques dans l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'espace rural". Approche conjointe des économistes, des juristes et des sociologues, Paris, 1999/11/25-26 - SFER, Société Française d'Economie Rurale, Paris. - Economie Rurale, n° 260 "Le droit rural : analyses économiques, juridiques, sociologiques", 2000/12, pp 27-40. - [INRA-ESR Dijon] [Enligne]. <http://www.mrash.fr/labo/walras/Objets/New/Colloqueinst/24BARTHELEMY.pdf> (page consultée le 13/11/2004).

Ainsi l'organisation juridique de l'exploitation agricole peut être envisagée comme l'expression du mouvement relatif de deux institutions: l'entreprise assurant la valorisation d'un capital, et la famille assise sur un patrimoine comme moyen de sa perpétuation. Les rapports de l'une à l'autre alternent rationalité d'entreprise par altération de la logique patrimoniale préexistante et asservissement de l'entreprise à une finalité patrimoniale. L'attachement à l'une ou l'autre forme n'est pas sans générer des conflits ou une protection conséquente.

Le passage d'un capitalisme agricole productif à un capitalisme patrimonial foncier²⁴ entraîne divers changements faisant éclater l'ancien modèle agricole et mettant fin également à une dégradation des ressources. De nouveaux rapports de production sont en faveur d'exploitations entrepreneuriales et concurrentielles et de la valeur patrimoniale de ces dernières. Et la reconquête du pouvoir des propriétaires fonciers sur les exploitants agricoles qui en résulte donne (logiquement) la primauté aux cultures marchandes spéculatives sur les productions traditionnelles.

Par conséquent, l'Entreprise Patrimoniale reste significative d'une entreprise en pleine propriété où le propriétaire détient la totalité ou la majorité du capital et où la succession est assurée par les héritiers. Cependant, comparée à ce que nous appelons la propriété citadine dans le pourtour urbain, il s'agirait d'un tout autre modèle, " celui d'une agriculture territorialisée et multifonctionnelle, qui pourrait répondre aux attentes de la société péri-urbaine"²⁵ et qui, en présence des lois du Marché, joue en faveur d'une capitalisation de structures agraires et du patrimoine des familles.

Cette confrontation propriété foncière/ exploitation n'est pas sans multiplier par ailleurs les stratégies foncières dans les espaces péri-urbains ainsi que leurs combinaisons en vue d'une adaptation durable des systèmes de production.

III. 2. 2 La question du péri-urbain agricole: conflits et protection

Le péri-urbain agricole est soumis de façon permanente au processus transformation/adaptation des systèmes d'exploitation. Les conflits sont soit liés à la gestion du péri-urbain agricole opposant ainsi les propriétaires fonciers aux exploitants, soit relatifs à la représentation du péri-urbain agricole opposant au niveau du pouvoir local les défenseurs du foncier agricole à ceux du foncier urbain.

Cette dynamique de l'agricole est par ailleurs sous influence de politiques communes (telles la PAC pour l'Europe) et de la régulation économique internationale.

Selon les recompositions des systèmes d'exploitation et des territoires péri-urbains, respectivement les stratégies qui se décident vont traduire les divers aspects de l'agriculture péri-urbaine et les négociations induites par ces espaces afin d'assurer leur durabilité et ce qui pourrait motiver leur maintien dans le temps.

Les stratégies d'intensification (entreprise agricole et cultures spéculatives) ou de spécialisation (productions de terroir et recherche d'un label de qualité) répondent au mieux à la rentabilisation économique et assurent également le maintien du péri-agricole malgré les contraintes du marché

²⁴ JARRIGE, Françoise. JOUVE, Anne-Marie. NAPOLEONE, Claude. "Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ?". Courrier de l'Environnement de l'INRA 2003/06- n° 49, pp.13 à28 [Enligne].http://www.iamm.fr /bn/pdf/publi/jouve&jarrige-2003-capitalisme_patrimonial.pdf (page consultée le 05/11/ 2004).

²⁵ idem

foncier (forte concurrence avec les parcelles résidentielles, prix élevés aux approches de la ville etc.).

D'autres stratégies, à la fois de diversification et d'extensification, se développent mais leur degré d'adaptation fragilise et rend précaire cette agriculture face à l'urbanisation. Elles contournent certes des obstacles tels que les risques naturels, prix et pressions du foncier mais de façon temporaire. *"À terme, seules des exploitations agricoles novatrices, orientées sur les productions annuelles et acceptant la précarité foncière, semblent pouvoir se maintenir dans les zones sous influence urbaine"*²⁶.

Les stratégies, quelles qu'elles soient, restent déterminées par les mécanismes de marché mais également par un droit de propriété qui participe de leur différenciation. Elles définissent une agriculture péri-urbaine en perpétuelle transformation mais dont la durabilité, à terme, devient incertaine.

De manière générale, face à la croissance urbaine, le péri-urbain agricole est fragilisé. Le marché foncier, en capitalisant la proximité au pôle urbain (Alonso, 1964), joue en faveur de l'urbanisation au dépens des terres agricoles et active ainsi la perte des exploitations immédiates à l'espace résidentiel. Les stratégies patrimoniales, quant à elles, résistent d'autant moins que la réglementation visant à protéger les terres agricoles contre l'urbanisation (POS) est inopérante et que les prix du foncier sont vus à la hausse dans un rayon proche à la ville.

Dans les pays non développés, le péri-urbain est un espace conflictuel. Le processus de destruction des terres agricoles, au profit de l'urbanisation ou de l'industrie et de grandes infrastructures, a été vigoureux et parfois très rapide (Algérie des années 60). On évalue dans ce cas, et jusqu'à aujourd'hui, que pas moins de 162.000 hectares de terres agricoles "ont été détournés de leur vocation"²⁷.

Dans certains pays, les mécanismes de consommation des terres ont procédé de façon régulière et par mitage des campagnes environnantes (Tunisie des années 80)²⁸ au point où l'espace agricole s'est désorganisé et l'activité agricole a été endommagée. Généralement, un habitat "anarchique", "clandestin" ou "illicite", nommé ainsi respectivement en Tunisie, au Maroc et en Algérie, se développe sur de riches terroirs sans que le "rythme d'érosion" en périphérie des villes ne donne l'impression d'un quelconque essoufflement ou que l'extension urbaine ne soit sérieusement réglementée.

En définitive, comment assurer la protection du péri-urbain agricole par rapport à l'urbanisation?

A priori les politiques de défense de l'environnement protègent davantage les espaces naturels que ceux destinés à l'agriculture, et le comportement des propriétaires (fonciers), plus en faveur du maintien de l'agriculture et de la qualité paysagère qui en découle, n'est jamais assez marqué.

De par le monde, l'agriculture, au cours de ces 10 dernières années, a cessé d'être une question centrale dans les programmes de développement²⁹ (baisse des investissements pour la production agricole et la sécurisation alimentaire). Et la conjoncture mondiale se prête encore moins à la protection de l'agriculture péri-urbaine. Cette dernière n'est assurée que si le contexte local lui est, par conséquent, favorable.

²⁶ JARRIGE, Françoise. JOUVE, Anne-Marie. NAPOLEONE, Claude. *"Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ?"* op.cit.

²⁷ Chiffre avancé par le Ministre de l'agriculture. Le quotidien "Le soir d'Algérie" n°4309 du 08/02/2005.

²⁸ CHALINE, Claude. *"Les villes du monde arabe"*. Masson. Collection Géographie Paris 1989, p.120

²⁹ Nations-Unies. Conseil Économique et Social. *"Dialogue multipartite dans le cadre de la deuxième session de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable"*, Johannesburg 28 Janvier-8 février 2002 [Enligne].<http://www.agora21.org/johannesburg/pc2farme.html> (page consultée le 25/06/2004).

III. 2. 3 Le péri-urbain agricole: approche et gestion multiple(s) de l'espace

La question de la validité du péri-urbain agricole pose également celle des modalités de sa gestion. Cette "troisième couronne péri-urbaine" (Kayser Bernard & Schektman-Labry Geneviève, 1982) serait celle où les processus d'urbanisation affrontent une agriculture et une société rurale encore en plein fonctionnement.

Jusque là, les textes de loi et leur degré d'importance n'ont pas réussi à protéger l'agriculture de l'avancée des villes. Comment alors assurer des limites à l'urbanisation et maintenir l'espace péri-urbain agricole?

L'idée générale est que l'agriculture sert la collectivité (par la production et le maintien d'un cadre de vie et de protection de l'environnement) et, dès à présent, c'est la collectivité qui est à son service, en oeuvrant pour une agriculture respectueuse de l'environnement et de qualité, pour la commercialisation des produits agricoles du terroir et le développement d'un tourisme de région (par l'accueil au niveau des exploitations).

La gestion du péri-urbain demeure ainsi partagée entre les différents intervenants dans des rapports de participation réciproque. Elle est même évaluée selon des codes de bonnes pratiques et systèmes de certification, et encouragée par des subventions (dans le cas français). La représentation que les collectivités locales se font de l'agriculture péri-urbaine contribue à la limite à mettre au point une gestion de cet espace périphérique.

Dans les pays développés, le péri-urbain agricole est de plus en plus intégré aux stratégies d'aménagement des agglomérations. La dimension agricole est prise en compte dans la gestion des POS (par exemple) et la vocation de terres confortée afin de garantir la pérennité des zones agricoles et des espaces sensibles. L'agriculture n'est pas limitée qu'à des modes d'usage de l'espace (ceinture verte, patrimoine agricole urbain). Elle peut être envisagée comme une activité économique de la ville. Parallèlement à la gestion urbaine de l'agricole, des contrats Etat/exploitants (tels les contrats territoriaux d'exploitation³⁰ en France) engagent l'agriculteur à améliorer ses pratiques culturales et à diminuer les impacts négatifs sur l'environnement afin d'assurer une production de qualité (label). Partout dans le monde on procède à une adaptation de l'agriculture à l'écologie locale.

En Algérie, dans le cadre du Plan national de développement de l'agriculture adopté (2000), un programme prévoit de rendre l'agriculture à son milieu naturel. En effet, l'adaptation de pratiques culturales au milieu physique environnant et au climat de la région n'est pas sans accroître le rendement et freiner ainsi la désertification. En Côte d'Ivoire ou au Kenya, ce sont les stratégies de reboisement qui interpellent les agriculteurs afin de participer à des programmes de conservation des sols et d'agro-foresterie visant à restaurer la fertilité des sols³¹.

La participation des agriculteurs, par l'intermédiaire d'organisations représentatives, s'accroît dans la conception et la mise en oeuvre des politiques agricoles et des programmes de protection de la terre. L'étude de pratiques adaptées d'agro-foresterie en Afrique par des chercheurs du centre mondial (de l'agro-foresterie) en collaboration avec les agriculteurs locaux, ou le programme australien "Landcare" révèlent une approche communautaire à la gestion durable des terres et des ressources en eau mais qui assigne finalement à l'agriculture le rôle de conservateur et de gestionnaire des écosystèmes³².

³⁰ En France, le Contrat Territorial d'exploitation (CTE), défini par la Loi d'Orientation Agricole de 1999, est un contrat passé entre l'Etat représenté par le Préfet et l'exploitant, pour une durée de 5 ans.

³¹ " Nations-Unies. Conseil Économique et Social. *"Dialogue multipartite dans le cadre de la deuxième session de la Commission du développement durable....."* op.cit.

³² MURUA, J.R. LAAJIMI, A. *"Transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture durable: quelques réflexions"*. CIHEAM Options Méditerranéennes- Vol. v.9 : "Agriculture, durabilité et environnement", 1995 , pp.75-86 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c09/96605581.pdf> (page consultée le 01/09/2004).

L'approche ainsi faite de l'agriculture, par une intégration à l'environnement ou au territoire de la ville, est réductrice du phénomène péri-urbain agricole. Ce dernier, en perpétuelle transformation, pose les problèmes de sa spécificité agricole. En tant que territoire, il résiste mal, faisant l'objet de stratégies foncières de la part de propriétaires (fonciers) qui font souvent le jeu des politiques urbaines.

Par ailleurs, il reste significatif d'une multifonctionnalité qui détourne l'agriculture de sa fonction première et marginalise³³ ainsi "l'acte de produire des denrées alimentaires", concurrencé en cela par les fonctions récréative et touristique.

La question d'un péri-urbain agricole est devenue cruciale aujourd'hui. Et les collectivités qui sont pour le maintien³⁴ des espaces verts et agricoles à la périphérie des villes, cherchent à créer un consensus pour la gestion de territoires restés multifonctionnels de par leurs usages et les représentations sociales en présence.

La conservation de ces espaces, face à l'avancée urbaine, est au prix de négociations et d'un "large pacte social"³⁵. Elle devient, dans les pays développés, plus affaire de communautés (rurale et urbaine) et de pouvoirs de proximité. Les problèmes d'appropriation territoriale, en fin de compte, semblent trouver des réponses localement et en opposition parfois aux directives du marché international.

Cette situation n'est cependant pas généralisée. Ailleurs, là où des principes de conservation d'une agriculture péri-urbaine traditionnelle se perpétuent, l'exploitation n'est pas pour autant extérieure aux jeux de la performance (haute technicité et spéculation à outrance) et subit parfois, jusqu'à sa marginalisation, des pressions bien plus fortes de la poussée urbaine (cas des pays du Maghreb).

III. 2. 4 La propriété foncière des citoyens: quelle évolution?

Les villes, en s'impliquant dans la gestion et l'économie des territoires, deviennent finalement les "pivots de l'organisation marchande"³⁶. Et la globalisation des mécanismes de l'économie mondiale ne sera cependant pas du même effet sur l'organisation des espaces agricoles du fait des enjeux fonciers et des rapports de force (en présence) qui diffèrent d'une région à l'autre ou d'un pays à l'autre.

L'intégration du péri-urbain agricole dans la planification urbaine ne fait que confirmer l'emprise des citoyens sur la terre. La ville poursuit, sous de nouvelles formes, le processus de domination de la campagne et son influence aujourd'hui dépasserait le cadre local.

Dans les années 70', Les grands propriétaires fonciers, en tant que groupe social influent localement, jouaient un rôle important dans l'organisation territoriale. Aujourd'hui, les consommateurs plus que les producteurs participent de la définition spatiale des ressources et de leur aménagement. Le placement foncier, face aux capitaux de l'entreprise, est de peu d'effet sur le développement urbain sans pour autant perdre de sa valeur symbolique. Toutefois, il est possible de concilier le patrimoine foncier et l'entreprise à des fins de productivité et compétitivité.

Dans les pays développés, la concentration foncière continue à profiter aux villes. Elle n'opère pas de la même manière ou dans des proportions égales. La présence d'une propriété de citoyens autour

³³ DESROCHES, Serge. " Les défis de l'agriculture périurbaine dans une société en métamorphose. Étude comparative des transformations au Sud-Ouest de Versailles et au Nord-Est de Montréal". Thèse de Ph.D en géographie, mai 1999. Université de Montréal, département de géographie, mai 1999. Introduction p.1 [Enligne].<http://www.er.uqam.ca/nobel/k26060/these/introfinale.pdf> (page consultée le 28/06/2004).

³⁴ L'étude de Serge Desroches a montré que "*les collectivités [aussi bien en France qu'au Canada] voulaient maintenir des espaces verts et agricoles à la périphérie des grands centres urbains*" op.cit , p.340).

³⁵ NAPOLEONE, C. "*Terre et territoire: petit traité sans prétention sur l'utilité de la réorganisation foncière*". CIHEAM -Cahiers Options Méditerranéennes, vol.36 pp.243-252 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/CI020486.pdf> (page consultée le 01/04/2004).

³⁶ CHARRIER, Jean-Bernard. "*Villes et campagnes*". Masson. Collection Géographie, Paris 1988, p. 85.

des villes maintient la différenciation espace rural/urbain et l'on peut dire que le processus de construction de campagnes urbaines n'est pas franchement engagé.

Au Maghreb, la propriété foncière des citadins se maintient mais le rapport à la terre évolue tout en restant particulier à chacun des pays. En Tunisie, de nouveaux comportements citadins envers la campagne traduisent "*une attractivité nouvelle... pour l'espace rural*"³⁷ qui pourrait également signifier un tournant dans la culture urbaine tunisoise.

Au Maroc, le système agraire dans son ensemble est immobilisé du fait d'un "*régime foncier rigide, complexe, pluraliste*"³⁸ qui entrave la mobilisation productive du sol. La propriété citadine, importante du fait de la domination du melk (83% de la SAU totale), évolue avec le modèle libéral et plus particulièrement pour les exploitations qui ont les moyens de réussir (grande taille, investissements, crédits); sachant que, par ailleurs, les opérations de restructuration agricole participent de la consolidation des exploitations moyennes qui, désormais, jouent un rôle important dans la dynamique du secteur agricole (Bouderbala, 2001) pour une meilleure intégration de la production au Marché.

En Algérie, les années 80' sont marquées par la hausse des prix du foncier ce qui stimule de l'intérêt pour la terre. Pour les citadins, en dehors de l'agriculture, la terre est le capital tant attendu dès lors qu'elle répond à d'autres usages. La restitution des terres à leurs anciens propriétaires d'avant la réforme agraire de 1971, ainsi que le manque de réserves foncières pour l'urbanisation orienteront les citadins vers plus de spéculation foncière et l'achat important de terres dans un but de placement³⁹.

Dès les années 1996, l'accès à la propriété foncière agricole (APFA) et aux autres formes de concession (EAI, EAC) a accru le domaine privé sans profiter, dans l'immédiat, à la spéculation citadine; l'Etat conservant de fait la propriété du sol.

Aux abords des villes, le rayon maraîcher se développe et sa production est loin d'exploser du fait d'un foncier dilapidé et d'une propriété privée dont l'évolution signe plutôt sa radicalisation en propriété urbaine (non agricole). La "propriété patrimoniale", selon l'expression de Marc Côte, a aujourd'hui moins d'héritiers. Ces derniers, majoritairement intégrés dans la fonction publique et les professions libérales, préfèrent construire des résidences secondaires ou procéder à des lotissements (exemple de la propriété constantinoise). Et, dans d'autres cas, ils n'habitent plus les communes (exemple de la propriété du Hamma Bouziane⁴⁰). Le rapport à la terre n'étant pas direct, les contrats de location et d'association se multiplient (avec durée limitée et flexibilité du bail). Ils oeuvrent pour le développement de l'exploitation et maintiennent par ailleurs la propriété foncière au sein des familles.

D'une manière ou d'une autre, la propriété citadine au Maghreb est marquée par le recul de son modèle traditionnel et par un phénomène (commun aux trois pays) qui participe de sa dislocation: le mitage de l'espace agricole et la destruction de riches terroirs par l'urbanisation. La propriété

³⁷ BOURAOUI, Moez. DONADIEU, Pierre. FLEURY, André. "*L'agriculture urbaine, une chance pour l'aménagement du Grand Tunis ?*" in Cahiers d'études et de recherches francophones/ Agricultures. Volume 10, Numéro 4, 261-9, Juillet- Août 2001, Chronique [Enligne].<http://www.john-libbey-eurotext.fr/fr/print/e-docs/00/00/EA/AF/article.md> (page consultée le 26/06/2004).

³⁸ BOUDERBALA, Negib. "*La modernisation et la gestion du foncier au Maroc*". CIHEAM-options Méditerranéennes, Série. A /n029, 1997 - La modernisation des agricultures méditerranéennes, pp. 155-164. [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a29/CI971511.pdf> (page consultée le 05/01/2003).

³⁹ AIT -AMARA, Hamid. "*La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale*" CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36, pp.127-137 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400030.pdf> (page consultée le 31/03/2004).

⁴⁰ BENSALHIA, Mohammed-Salah. "*Processus d'urbanisation des jardins périurbains. Cas du Hamma Bouziane. Constantine*". Thèse de Magister en Urbanisme, mars 2000. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine, p.185

foncière des citadins a en elle cette dualité qui marque l'économie libérale. Elle peut se dégager de son archaïsme en conciliant la logique économiste de l'entreprise et celle du patrimoine familial, symbolisant ainsi un nouveau dynamisme culturel plus adapté (en périphérie) à la demande urbaine et contribuant à la gestion des limites d'urbanisation (par les cultures spéculatives, les forêts et paysages).

III. 3 Urbanisation et périphérie: vers une nouvelle forme urbaine

L'urbanisation est le processus de croissance de la population urbaine et d'extension des villes. Phénomène dont l'identification n'est pas unique du fait de sa variabilité fonctionnelle dans l'espace ainsi que de la mesure qui en est faite.

L'urbanisation est aujourd'hui indissociable de la périphérie. Du côté rural, la propriété agricole sous de multiples contraintes s'affaiblit; de l'autre rien n'arrête les constructions et les équipements qui, loin de structurer l'espace, vont parfois le désorganiser. L'étalement urbain conduit à la multiplication d'espaces qui tiennent du rural et fonctionnellement participent de l'urbain. Les unités urbaines traduiront la continuité du bâti quand les aires urbaines prendront en compte la mobilité de la population et les déplacements des différents flux entre la ville et son territoire.

Autour des villes, le dispositif en auréoles est, en général, lié à la capacité de l'ordre agraire de résister à l'avancée urbaine. Les couronnes péri-urbaines, interfaces entre villes et campagnes, deviennent les lieux où se manifestent très tôt les changements et les conflits pour l'usage du sol et les fonctionnalités de l'espace.

Cette dynamique conflictuelle et du changement est significative d'une nouvelle forme urbaine, d'une nouvelle périphérie.

III. 3. 1 Les problèmes du foncier relatifs à la périphérie

La péri-urbanisation est à l'origine de pressions et particulièrement de stratégies foncières de la part de différents acteurs (propriétaires fonciers, citoyens, pouvoirs locaux.....). Elle nous renvoie à un territoire soumis en permanence à un processus complexe de déstructuration/restructuration de la campagne par l'urbanisation. En tant que forme urbaine dans l'espace péri-urbain, la péri-urbanisation est très diversifiée selon les circonstances et les rythmes de l'urbanisation ainsi que les politiques (urbaines) en question.

Un nouveau mode de gestion de l'espace semble s'imposer face à la crise provoquée par l'urbanisation et la prise en charge simultanée des valeurs environnementales, ce qui déstabilise les modes anciens sans donner de réponse (immédiate) à la désorganisation des territoires.

La question primordiale est comment développer les villes et créer des zones d'urbanisation future, sachant a priori que le blocage foncier peut, de différentes manières, entraver la mobilisation des terres (pour la production) et le marché foncier. Ce dernier bénéficie de moins en moins de l'action de l'Etat qui, du fait de la mondialisation, privilégie l'approche globale des enjeux fonciers.

En France, par exemple, ce sont parfois les propriétaires qui retiennent la terre, empêchant une relève par de jeunes agriculteurs ou l'extension urbaine, une situation qui ne profite finalement ni au foncier agricole ni au foncier urbanisable. En Tunisie⁴¹, on estime que près de 5.000 hectares restent non urbanisés, en grande partie par le gel spéculatif des terrains.

En Algérie, malgré un cadre institutionnel nouveau et la création d'agences locales de gestion et de régulation foncière urbaines (décret exécutif n° 90405/décembre 1990), on assiste à un épuisement du foncier public. Les propriétaires privés, de leur côté, pratiquent la rétention et quant aux nouveaux attributaires, ils immobilisent les terres qui leur sont concédées revendiquant la propriété de plein droit. L'absence d'une politique rigoureuse du foncier est à l'origine de multiples dysfonctionnements dans l'organisation et la gestion des espaces périphériques. La perte des terres ou l'improductivité

⁴¹ TEBBAL, Farouk. " L'expérience algérienne en matière de foncier". [Enligne].http://www.alomrane.net/maouil_15_a2.htm (page consultée le 27/10/ 2004)

de ces dernières sont finalement associées au développement incohérent des périmètres urbains et à la dilution des responsabilités dans le processus de développement urbain⁴².

En effet, c'est dans les zones périurbaines où les antagonismes (sous-équipement, pauvreté, chômage et délinquance) sont exacerbés que s'accroissent les activités informelles et l'habitat précaire (A. Prenant, 2004). Et c'est dans les périphéries que se développent l'habitat illicite, résultat de l'exclusion de la propriété foncière citadine dans la programmation de la construction et ce, malgré la mise en place de la promotion immobilière privée dès 1986⁴³. L'Etat, en effet, continuera à centraliser l'ensemble de la réalisation immobilière.

Le développement urbain ne dépend pas uniquement des exploitations agricoles publiques ou privées mais également du fait de reconsidérer la construction afin de restituer au foncier sa dimension économique.

Doit-on alors considérer que la réorganisation foncière participe de ce développement et que sa liaison avec les rapports sociaux ouvre des perspectives d'innovations qui ne seraient pas négligeables⁴⁴?

Une chose est sûre, la production de l'urbain est indissociable du renouvellement organisationnel de l'espace rural et l'objectif, par ailleurs, est d'éviter aujourd'hui avec la péri-urbanisation la marginalisation de territoires.

III. 3. 2 La désorganisation spatiale: le marginal et l'informe

L'émergence de nouvelles polarités périphériques, dues à la péri-urbanisation peut donner lieu à des centres fonctionnels et productifs comme elle peut produire des espaces sans normes qui posent, en permanence, le problème de leur intégration au territoire de la ville.

Si la banlieue désigne aujourd'hui un territoire urbanisé ou un ensemble de communes autonomes plus ou moins urbanisées sous l'influence de la métropole (ville-centre), la périphérie, quant à elle, tend à se substituer à l'ensemble des espaces suburbains et péri-urbains. Elle figure de plus en plus l'étalement ou le desserrement urbain de même que la fragmentation de l'aire constituée par la péri-urbanisation.

Face à l'éclatement des villes, le couple centre-périphérie est à reconsidérer. Car, si le péri-urbain, malgré ses transformations, demeure une partie intégrante de la ville et de la centralité, les espaces au delà à quoi pourraient-il désormais se rattacher?

Les villes en croissance engendrent, sur des dizaines de kilomètres, des territoires envahis par le bâti et qui perdent de leur qualité agricole. Il faut traverser toute une région urbaine pour atteindre la campagne qui fait déjà partie de l'hinterland. C'est le cas de métropoles maghrébines telles Casablanca, Rabat, Tunis, Alger etc.

Les grandes villes algériennes (Alger, Oran et Constantine) répondent aujourd'hui au même schéma d'organisation de leur territoire. A un organisme urbain concentré sur le ou les noyaux centraux s'oppose continuellement un ensemble dispersé et fragmenté qui accentue l'effet de densification du premier. Pour Alger, c'est dans la ceinture externe de l'agglomération qu'apparaissent les contradictions qui opposent les nouvelles implantations du Sahel aux grandes concentrations du Sud d'El Harrach. Le phénomène de diffusion dans l'espace suit avec plus ou moins de fidélité les localisations fonctionnelles, industrielle, résidentielle, universitaire... et de formation situées à cinquante kilomètres (Boumerdès). La péri-urbanisation d'Oran, au delà du

⁴² TEBBAL, Farouk. " *L'expérience algérienne en matière de foncier*" op.cit.

⁴³ Loi n° 86-07 du 4 mars 1986 relative à la promotion immobilière.

⁴⁴ NAPOLEONE, C. " *Terre et territoire: petit traité sans prétention sur l'utilité de la réorganisation foncière*" op.cit.

périmètre urbain, s'accompagne d'un transfert de population et du développement de petites agglomérations spontanées dans la frange péri-urbaine.

Une ville comme Constantine en faisant un report de croissance sur ses satellites, s'inscrit finalement dans une conurbation qui développe son aire métropolitaine.

Le concept de marginalité, auquel celui d'informalité reste lié, est significatif de la marge mais en tant que "*lieu d'échange entre la ville et le reste du monde*"⁴⁵.

Dans les pays développés, la périphérie est, de moins en moins le lieu de la dégradation ou celui de l'exclusion grâce à des projets de développement conçus et mis en œuvre pour ses espaces. Cependant l'autonomie relative des territoires péri-urbains n'a pas encore inversé le rapport ville-centre/périphérie.

Aujourd'hui, la perception de la marginalité change, cela, d'autant que la périphérie n'est plus un "exutoire" pour des agglomérations qui maîtrisent difficilement leur croissance. Des études ont mis cependant en cause ce qu'on pourrait appeler le mythe de la marginalité. Les quartiers périphériques d'une ville comme le Caire "*où l'hétérogénéité sociale des habitants, la vitalité des échanges qui règnent, le poids de la conformité à la tradition, une perception politisée de l'Etat*" n'ont pas permis de conclure à un schéma de marginalisation⁴⁶.

Le concept d'informalité continue à être défini négativement. Il renvoie à l'irrégularité d'un territoire, à la non-conformité aux règles d'un développement urbain qui se veut en général harmonieux. L'informalité juridique qui, jusque là, n'a concerné que les entreprises qui ne respectent pas les obligations légales en matière de sécurité, de droits du travail ou fiscaux, "...", pourrait caractériser des espaces marginaux que la planification urbaine isole de par les normes qu'elle a fixées.

L'informe urbanité des terrains vagues⁴⁷ désigne aujourd'hui une ville comme Montréal qui, selon Luc Lévesque, n'a l'air de rien, comparée aux autres métropoles internationales. L'impression de "vague" que confère au paysage montréalais l'accumulation de singularités, semble marquer d'une indétermination tout l'espace urbain. Ceci n'est pas sans rappeler les villes algériennes où le terrain vague a remplacé l'espace vert et le jardin, exposant celles-ci à plus d'insalubrité et d'inconfort.

Le marginal ou l'informe singularisent les villes qui perdent de leur urbanité et deviennent incontrôlables au point d'être mal gérées. Leur réhabilitation devrait être (pour le moins) posée en permanence pour plus de cohérence dans les espaces urbains (péri-centraux et péri-urbains). Mais l'étalement urbain a pris une dimension telle que ces espaces sont aujourd'hui engagés dans un processus d'urbanisation qui les oriente vers une nouvelle fonctionnalité parfois opposée à celle de l'urbain: l'agricole. L'appropriation spontanée de terrains à l'abandon pour être cultivés semble se vulgariser. Elle montre que si le bâti n'a pas fini de submerger la campagne, la présence aujourd'hui d'une agriculture en ville peut devenir définitive.

⁴⁵ NICOLIN, Pierluigi [architecte, directeur de la revue Lotus, Milan, Italie]. "*Fin de la périphérie? Haussmann dans la périphérie*". Thème européen 4: "Construire la ville sur la ville. Transformations de sites urbains contemporains". Points de vue [Enligne].http://www.archi.fr/EUROPAN/e4/tex/ptdv_nic.htm (page consultée le 21/01/2004).

⁴⁶ N.Khouri Dagher cité par Kmar KCHIR-BENDANA- Notes. Article paru dans Correspondances ... scientifique de l'IRMC [Enligne] <http://www.irmcmaghreb.org/corres/textes/bendana.htm> (page consultée le 05/01/2002).

⁴⁷ LEVESQUE, Luc. "*Montréal, l'informe urbanité des terrains vagues : pour une gestion créatrice du mobilier urbain*" [Enligne].http://www.amarrages.com/textes_informeurbanite.html (page consultée le 28/04/2003).

III. 3. 3 L'agriculture en milieu urbain et sa signification

L'agriculture urbaine résume les pratiques agricoles dans des espaces urbains (petites superficies, terrains vacants, jardins...) et qui utilisent les mêmes ressources que la ville (eau, énergie, population...). D'autres activités, en plus du maraîchage et de l'horticulture, se développent: élevage, production laitière, fourragère..., pour une autoconsommation ou ventes de proximité.

L'agriculture urbaine est à l'origine d'une économie agricole qui contribue au système alimentaire des populations urbaines et à la gestion durable de l'environnement. Et, aujourd'hui, dans le monde, elle concernerait près de 800 millions⁴⁸ de citoyens et jusqu'à deux tiers des ménages urbains et péri-urbains et, éventuellement, bénéficierait d'appui politique et technique (PNUD, 1996- FAO) et de plus de garanties de sécurité foncière.

Dans un processus d'urbanisation croissante, l'enjeu de l'agriculture urbaine est de répondre aux besoins d'alimentation, d'emploi, et de traitement des déchets (cas des pays d'Afrique).

L'agriculture urbaine dont les dispositions sont différentes de celles d'une agriculture rurale, apparaît aujourd'hui comme complémentaire⁴⁹ de la première du fait qu'elle procure des revenus d'appoint dans le même secteur. L'accent, par ailleurs, est mis sur des fonctions de production de maraîchage, d'arboriculture, d'horticulture etc. , c'est-à-dire sur une mise en place d'un système maraîcher dans les villes.

Cette nouvelle régulation urbaine ne semble pas répondre à une politique volontaire d'organisation des espaces. A l'intérieur ou dans le pourtour des villes, les terrains cultivés, sans pour autant être construits, deviennent des enclaves vertes du système urbain. Désormais, que les villes aient ou non des ceintures vertes, elles gagnent aujourd'hui en nature, concentrées sur de petites surfaces près du centre et dispersée en périphérie. L'agriculture urbaine demeure une initiative citoyenne dont l'ampleur pose des problèmes à la gestion locale.

Faut-il la reconnaître en tant que telle et définir le statut juridique de ce mode d'exploitation ou l'incorporer en tant qu'espace vert dans l'aménagement urbain?

Or cette culture "en toute liberté"⁵⁰ répond davantage à un objectif global, celui de " *changer les choses au niveau planétaire, en commençant par la base*". Elle constitue une réponse pertinente à l'urbanisation rapide et au développement d'une classe pauvre de plus en plus urbaine dont l'accroissement, selon les prévisions de la Banque Mondiale, devrait, au cours des années 90, passer de 400 millions à un milliard⁵¹.

L'élimination, par ailleurs, de la petite exploitation agricole au profit de grandes entreprises, dans certains pays tels que le Canada ou le Maroc, n'a fait qu'amplifier l'alternative vis à vis de la globalisation de l'industrie alimentaire et amener les citoyens (cas de Montréal) à soutenir activement l'agriculture locale (achat systématique de produits de petites fermes et culture de ses propres fruits et légumes en ville).

L'agriculture urbaine demeure un fait particulier aux pays développés. Son apparition, dans d'autres pays où la séparation du rural de l'urbain est plus nette, est plus significative d'un regain d'intérêt des citoyens pour la terre (cas de la Tunisie). Le phénomène serait davantage lisible dès lors que les lotissements en périphérie (fait constaté en Algérie) et les constructions à l'intérieur

⁴⁸ Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture. " *Questions relatives à l'agriculture urbaine*" in Le Courrier de l'environnement n°36, mars 1999 [Enligne].<http://www.inra.fr/dpenv/fao--c36.htm> (page consultée le 26/06/2004).

⁴⁹ MOUSTIER, Paule. " *La complémentarité entre agriculture urbaine et agriculture rurale*". IDRC-CRDI [Enligne].http://web.idrc.ca/mimap/ev-33701-201-1-DO_TOPIC.html (page consultée le 26/03/2005).

⁵⁰ KARUNANANTHAN, Meera. " *Cultiver en toute liberté*". Alternatives. Réseau d'action et de communication pour le développement international [Enligne].http://www.alternatives.ca/article_378.html (page consultée le 13/11/2004).

⁵¹ Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). " *Agriculture urbaine et périurbaine*". Comité de l'Agriculture- Quinzième session, Rome, 25- 29 janvier 1999, Salle Rouge- Point 9 de l'ordre du jour provisoire [Enligne].<http://www.fao.org/unfao/bodies/COAG/COAG15/X0076f.htm> (page consultée le 27/03/2005).

des terres (privées) qui se développent se refermeraient sur les espaces agricoles pour les restituer à l'espace urbain. Même si ces changements ne sont pas pour l'immédiat, l'urbanisation anarchique des villes participe aujourd'hui d'une déstructuration de l'espace urbain en créant des discontinuités et de multiples poches aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre de la ville, des vides qu'il faudra bien recoller à l'ensemble, tôt ou tard.

Les retombées de l'agriculture urbaine sont aussi multiples qu'inattendues. Les villes seront, de plus en plus, confrontées à de nouveaux types de citoyens interpellés par les questions de l'alimentaire et, de ce fait, solidaires d'une agriculture à petite échelle et respectueuse de l'environnement. Désormais, on procède d'une récupération des terres et des petites surfaces quand, paradoxalement, le processus d'urbanisation vers les campagnes en fait perdre d'incalculables superficies. C'est le cas, entre autres, de la propriété foncière en Algérie.

III. 4 La propriété foncière des résidents constantinois: entre possessions rurales et opérations urbaines

La propriété constantinoise, dans son ensemble, a été estimée à 110.000 hectares⁵² au moment de la révolution agraire (1973), et sans être dans les mêmes dispositions qu'autrefois, elle n'a pas pour autant perdu de son importance. Elle compte plus de terres avec la restitution des propriétés nationalisées⁵³ (loi n° 90-25 du 18 novembre 1990 portant orientation foncière). Elle en perd par ailleurs avec les lotissements et constructions de propriétés proches de la ville.

A petite échelle le développement des villes n'est pas extérieur à la perte dans le monde de terres arables dont on estime jusqu'à 16 millions d'hectares par an⁵⁴. A grande échelle, la terre est restée mal protégée face au processus d'urbanisation.

En Algérie, la nouvelle loi d'orientation agricole (avant projet de loi et de code rural 2005) sera stricte et la vente des terres agricoles interdite, avec l'obligation aux propriétaires fonciers "d'exploiter leur terres et de ne pas les laisser en jachère"⁵⁵, une jachère qui équivaut aujourd'hui à près de 40% de la SAU.

Les terres arables seront-elles pour autant protégées si l'urbanisation continue par ailleurs à se déployer?

III. 4. 1 La perte des terres agricoles au profit de l'urbanisation: un phénomène généralisé

La perte des terres au profit de l'urbanisation s'inscrit dans un cadre plus global, celui de la dégradation de ressources naturelles. Et c'est bien de cela qu'il s'agit quand le foncier agricole est régulièrement détruit par la construction. On estime aujourd'hui à 162.000 hectares les terres agricoles algériennes détournées de leur vocation initiale.

Depuis 1962, des milliers d'hectares sont "sacrifiés"⁵⁶ au profit du développement urbain, entraînant une nette régression de la SAU par habitant qui passe de 0,80 ha/hab. en 1962 à 0,13 ha/hab. en 2005. La pression qui s'exerce en permanence sur les sols amplifie celle déjà enregistrée

⁵² GRANIER, Gérard. *"La propriété foncière des habitants de Constantine"*. Université de Constantine. C.R.I.D.E.A. , 1973, p. 2.

⁵³ 400.000 hectares seront rendus à leurs propriétaires.

⁵⁴ CHARVET, Jean-Paul . *"Nourrir six milliards d'hommes"*. Conférence, Le Havre, 6 mars 2002 [En ligne].<http://www.ac-rouen.fr/hist-geo/doc/cfr/6mm/6mm.htm> (page consultée le 26/01/2004).

⁵⁵ Discours du Ministre de l'Agriculture du 07 février 2005. Le quotidien EL Watan n°4309 du 08 février 2005.

⁵⁶ CNES. *"Communication sur le foncier agricole"* [Enligne].<http://www.cnes.dz/>(page consultée le 15/10/2004).

autour des zones urbaines. Dans les années 80', 80.000 hectares de terres ont été perdues dont 10.000 en irrigué au bénéfice des villes et de l'industrie. Il faudrait ajouter les retraits systématiques de terres au profit de l'urbanisation puisqu' à la fin de 1995, 200.000 hectares sont ainsi concernés (RGA 2001).

L'extension urbaine d'Alger s'est faite essentiellement au dépens des terres agricoles à haute potentialité de la Mitidja (10% de la superficie) et du Sahel où le bâti occupe actuellement 21 % et 80 % pour les seules retombées Sud du Sahel. La périphérie est marquée par un mitage extrême⁵⁷ avec "alternance des paysages ruraux et paysages urbains" et le développement de noyaux de constructions à l'intérieur des parcelles agricoles. A plus petite échelle, Oran connaît un phénomène semblable toutefois avec des excroissances plus compactes et bien délimitées.

Le mitage des campagnes par l'urbanisation a fragmenté, entre autres exemples, les vergers au Nord de Constantine, ceux du Hamma Bouziane (réduits à 520 ha) ainsi que la propriété le long des axes mécaniques, en perte aujourd'hui devant l'avancée des constructions.

La constitution de noyaux d'habitat autour d'anciennes fermes coloniales ou celles appartenant aux familles citadines a enclenché une déstructuration du domaine agricole. L'urbanisation illicite au sud de Constantine (Sissaoui) témoigne de ce processus que l'on observe également autour d'autres villes comme Skikda ou Annaba.

L'étude de la commune de Béni Bachir⁵⁸, dans la wilaya de Skikda, montre que le mitage de l'espace agricole est le résultat de plusieurs actions néfastes relatives au morcellement des terres et au développement de la construction individuelle et d'activités non agricoles (rurbanisation informelle) déploiement de constructions individuelles et des activités non agricoles. Les communes rurales, de par ces faits, n'ont parfois plus la qualité d'être rurales et ne deviennent pas pour autant urbaines.

La croissance de Constantine, sur une vingtaine d'années, a consommé près de 8000 hectares de terres agricoles (estimation faite pour toute la wilaya) dont 5.628 ha par les quatre (4) villes satellites. Et, depuis 1990, 4.304 hectares ont été pris sur le secteur agricole pour des travaux routiers (soit 10%), une Zone d'Activité Communale (soit 23%) et pour les besoins du P.D.A.U. (soit 67%) [cf. Fig. 4 p. 90].

⁵⁷ BENDJELID, Abed. "Les territoires métropolitains d'Alger et d'Oran: décision centrale, application et effets de l'image de la capitale sur le pouvoir local" in "Alger, lumières sur la ville"- Colloque international EPAU, Alger Mai 2002, pp. 436 à 445.

⁵⁸ MAAROUF, L. BOUABAZ, A. " Phénomène de mitage et de rurbanisation informels dans la commune de Béni Béchir, wilaya de Skikda en Algérie ". Étude faite en 2003. Département Architecture et Urbanisme. Université Mentouri de Constantine.

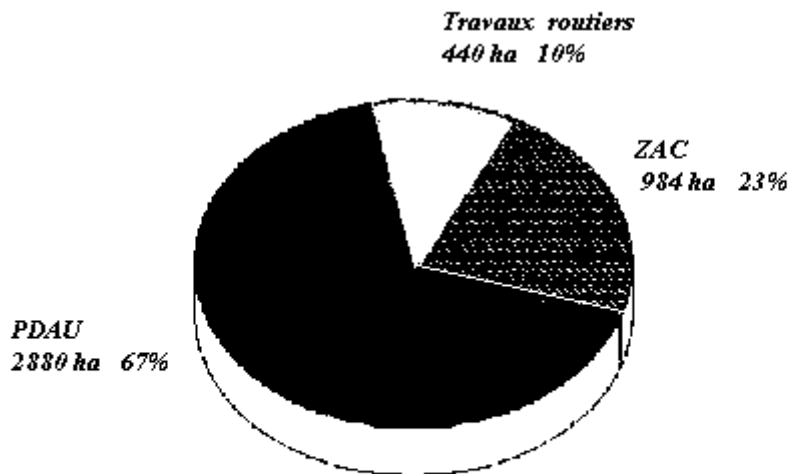


Fig. 4 Constantine- Terres soustraites au secteur agricole depuis 1990

[Source: Direction des Statistiques Agricoles
Maison de l'Agriculture de Constantine]

A l'échelle nationale, selon la cellule de communication du Ministère de l'Agriculture, on estime que "plus de 112 000 autres hectares de terrains agricoles seront[, toutefois,] urbanisés à moyen et à long termes"⁵⁹ d'autant que les plans directeurs de l'aménagement et de l'urbanisme (PDAU), déjà approuvés, sont parfois détournés de leur objectif principal et leurs Plans d'occupation du sol (POS) dénaturés de façon à intégrer des espaces agricoles dans "le compte des réserves foncières urbanisables".

Par ailleurs, les vastes étendues côtières sont menacées par le béton pour des extensions résidentielles (à l'ouest d'Alger, cas du Club des pins) ou pour la construction de grands complexes touristiques (Sahel d'Alger). Il faudrait, à ce propos, rappeler que depuis 2001 la politique du tourisme est en contradiction avec celle de l'agriculture et de l'aménagement du territoire; les deux dernières s'orientant davantage vers les principes de protection de ressources naturelles et de biodiversité, et vers les actions de développement durable.

L'Etat n'est plus seul à puiser dans le patrimoine agricole pour ses réalisations. Ces cinq dernières années, ce sont dilapidations et transactions illégales du foncier agricole par les particuliers, avec sous-locations, vente de droit de jouissance, objectifs d'exploitation autres qu'agricoles.

Toutes ces opérations illégales sur les terres de l'État ont finalement entraîné l'urbanisation de pas moins de 126.000 hectares appartenant au domaine privé de l'Etat (enquête sur le foncier agricole, mars 2005). Elles demeurent préjudiciables pour l'arrière pays de grandes villes telles Alger, Oran et récemment Annaba mais également pour les petites agglomérations de la couronne urbaine déséquilibrées par l'expansion incontrôlée des métropoles.

C'est en permanence que le foncier agricole fait l'objet de plaintes et d'affaires pendantes au niveau des chambres civiles et administratives pour des motifs de double exploitation, concession illégale et constructions illicites sur des terres agricoles. Les mesures prises, en général, vont du gel des droits réels à la sanction pénale de même que la démolition des constructions illicites érigées sur des terres agricoles.

⁵⁹ BENCHABANE. A. "Plus de 270 000 ha livrés au béton". Le quotidien "El Watan", 19 janvier 2005 [Enligne].www. algeria-watch.de/fr/article/eco/terres/urbanisation_sauvage.htm (page consultée le 30/03/2005).

Aujourd'hui, les pouvoirs sous tutelle comptent exercer le droit de préemption dévolu à l'Etat pour reprendre possession des terres et procéder à leur redistribution, comme ils l'ont déjà fait par le passé (une centaine d'hectares du domaine Bouchaoui ont déjà été récupérés en octobre 2002 sur arrêté de la wilaya d'Alger).

D'autres solutions sont apportées par les institutions du monde rural qui, en poursuivant une politique de récupération des terres cultivables, amènent d'autres services à en faire autant. Et c'est dans cet esprit que la direction de l'Etablissement de gestion aéroportuaire (EGSA) de Constantine⁶⁰ met aujourd'hui en exploitation par adjudication 555 ha de terrain à usage agricole situés au niveau des aéroports de Annaba (380 ha), de Jijel (75ha) et de Constantine (100ha) avec l'obligation de se conformer à certaines conditions tenant compte de la particularité des sites aéroportuaires.

Le patrimoine foncier, en attendant l'avant-projet de loi relatif au foncier agricole et le parachèvement de la loi d'orientation agricole (pour le premier semestre de 2005), est soumis à des enquêtes administratives sur toute transaction effectuée en violation "de la loi n°87-19 de 87 modifiée et complétée déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national"⁶¹.

Les différents services concernés sont pressés d'intervenir pour préserver les terres agricoles et l'environnement tout entier (politique de plusieurs ministères); le contentieux du foncier étant par ailleurs devenu quasi permanent entre les représentants de l'habitat (la DUC) et ceux de l'agriculture.

Pour le cas de la ville de Constantine, les dispositions arrêtées par la Commission nationale chargée de la préservation des terres agricoles face à l'urbanisation et leur mise en œuvre ont, depuis 1997, réduit de façon appréciable l'ampleur des extensions projetées par le P.D.A.U.

Elles sont à l'origine d'un ensemble de mesures (et services) ainsi que de la mise en place de comités intercommunaux de contrôle et de surveillance⁶² qui multiplient les rapports sur les infractions et leur signalement à l'APC et à l'autorité de tutelle (le Wali).

Il semble que l'urbanisation et son empiètement sur les terres agricoles sont aujourd'hui inséparables d'une vision nouvelle de la périphérie liée à la protection de l'environnement. Les différentes infractions à la règle et les conflits qui surviennent ne sont que les signes apparents de changements qui s'opèrent entre les espaces (rural et urbain) et la prise en charge de ces derniers qui, à terme, devrait préparer à une revitalisation de l'ensemble des territoires.

III. 4. 2 Le melk familial: domination, et pérennisation d'une structure traditionnelle

La réhabilitation de la propriété privée dès les années 80 n'a pas entraîné des changements significatifs du melk. Ce dernier est maintenu dans l'indivision (46,3% des terres) et l'appropriation privée est loin d'être individuelle, ce qui aurait consacré un droit libéral et de propriété plus adaptée au système capitaliste. Les conditions d'une transition ne sont pas de ce fait réunies pour mettre en place un système moderne de propriété individuelle et d'exploitation familiale.

Le melk demeure une propriété familiale où la possession prime sur la propriété. Actuellement, avec 70% des terres privées destinées à l'agriculture, il s'impose aux autres statuts juridiques qui

⁶⁰ R, Lydia. "Plus de 500 Ha cédés par les aéroports de l'Est" in quotidien El Watan- supplément Économie n°13 [Enligne]. <http://www.elwatan.com/2005-05-26/2005-05-26-20064> (page consultée le 26/05/2005).

⁶¹ "Le gouvernement ouvre un autre dossier controversé. Deux lois pour sauver les terres agricoles". Le Quotidien d'Oran, 22 janvier 2005 [Enligne]. http://www.algeria-watch.de/fr/article/eco/terres/deux_lois.htm (page consultée le 22/01/2005).

⁶² Instructions présidentielle n°005 du 14/08/1995 et gouvernementale n°42 13/07/1996, toutes deux relatives à la préservation des terres agricoles.

caractérisent l'ensemble des exploitations: domaine privé de l'Etat (30%), domaine public (0,29%), wakt⁶³ privé et public (0,34 %).

Mais l'importance des terres non titrées⁶⁴ soit 41% rend complexe l'évaluation d'un foncier qui comptabilise par ailleurs 6392 hectares de terres non déclarées.

Dans la wilaya de Constantine, la superficie du melk est de loin la plus importante avec 4.638 exploitations soit 66,7% de la surface agricole totale (SAT) et 13950 exploitants (81%).

La propriété foncière constantinoise est stable dans son ensemble et donc peu morcelée. Elle se maintient au sein des mêmes grandes familles.

Exploitations	Nombre d'exploitations	% nombre	Surface en (ha)	% SAT
De résidents constantinois	479	7,68	24 148	12,14
Total Domaine privé	4638	74,32	132. 496	66,7
Total wilaya de Constantine	6240	100 %	187 000	94 %

[Source : fiches signalétiques des agriculteurs- Wilaya de Constantine]

Tableau n°4

L'exploitation des Constantinois dans la wilaya de Constantine

Cependant, si certains aspects de la propriété constantinoise sont maintenus, d'autres ont changé. Le fichier informatisé de la Maison de l'Agriculture de Constantine nous permet de faire le constat d'une propriété constantinoise (ou de résidents à Constantine) qui ne représente aujourd'hui que 24. 148 hectares soit 12 % de la SAT de la wilaya et 10% du domaine privé [cf. *tableau n°4 & Annexe V*]; une superficie bien inférieure aux 41.000 hectares des quatre communes limitrophes, autrefois caractéristiques de la propriété des Constantinois (Hamma Bouziane, El Khroub, Ain Abid et Oued Athménia)⁶⁵.

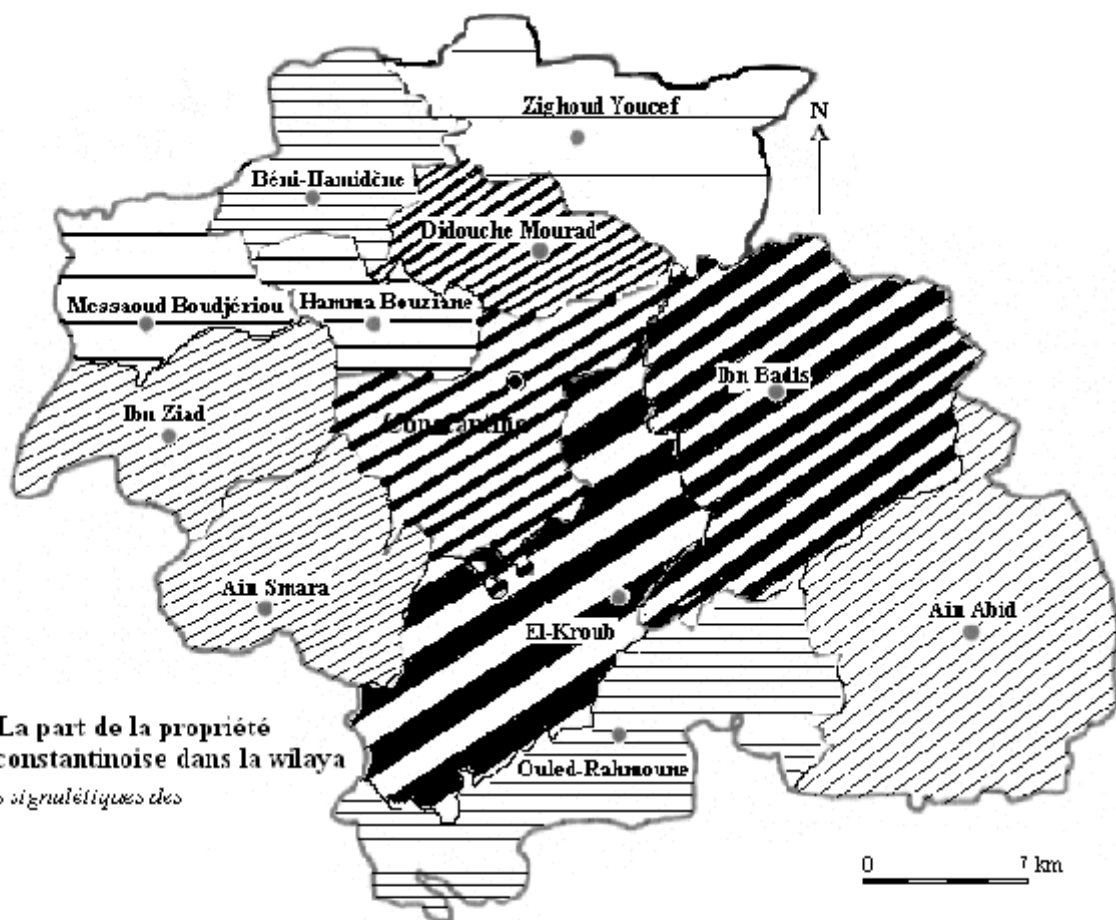
Partant de la ville de Constantine, la zone d'influence est prépondérante dans un rayon de 25 km mais inclut aujourd'hui d'autres communes: El Khroub, Ibn Badis, Constantine et Didouche Mourad [cf. *carte VII, p. 93*].

Hamma Bouziane, du fait d'une perte importante du foncier agricole, n'est plus significative de la propriété citadine (5%) comme elle l'était autrefois, de même que la commune de Ain Abid (8%).

⁶³ Mot, plus en usage au Moyen-Orient qu'au Maghreb, synonyme de "habous". C'est un bien de mainmorte aliéné au profit d'institutions religieuses et placé hors commerce par un donateur qui en conserve en général la propriété.

⁶⁴ Phénomène lié, par ailleurs, à la difficulté juridique d'établissement d'actes de propriété sur les terres agricoles "arch".

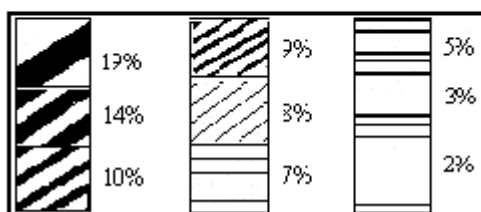
⁶⁵ GRANIER, Gérard. "*La propriété foncière des habitants de Constantine*". Université de Constantine. C.R.I.D.E.A., 1973, p. 4.



Carte VII. La part de la propriété constantinoise dans la wilaya

[Source: fiches signalétiques des agriculteurs]

LEGENDE



- Chef-lieu de wilaya
- Chef-lieu de commune
- Limite de wilaya
- - - Limite de commune

Divers types de propriété selon la taille se côtoient. Les superficies de 5 à 10 ha (au nombre de 78) sont aussi importantes que celles de 10- 20 ha (90) [cf. tableau n°5, p.94].

La grande propriété à laquelle participe de façon significative l'exploitation de plus de 50 hectares (68, 4% de la SAT) atteint parfois 652 hectares et demeure exclusive de certaines communes comme celles du Khroub ou Ibn Badis (613 hectares) et de Didouche Mourad où la propriété de plus de 200 hectares occupe jusqu'à 60% (de la commune).

La grande propriété n'est pas toujours d'un seul tenant. Au delà de 200 hectares, elle couvre deux à trois exploitations et parfois dans des communes différentes. Elle reste la moins fréquente (19) tout en étant la plus étendue (superficie de 6674 hectares) dans la wilaya de Constantine.

La petite propriété (moins de 5 ha), quant à elle, demeure la moins répandue. Inexistante dans certaines communes (Zighoud Youcef, Ibn Badis et Ouled Rahmoune), elle est toutefois localisée en périphérie de la ville de Constantine dans un rayon de 8 à 10 km au Nord (Hamma Bouziane) et davantage au Sud (Gammass, Aïn El Bey, Guettar el Aich).

Taille des propriétés	Fréquence	Superficie (ha)
1-5 ha	39	130
5-10 ha	78	593
10-20 ha	90	1422
20-50 ha	143	4810
50 -100ha	65	4568
100 -200 ha	45	5951
200 - 600 et plus	19	6674
Total	479	24148

[Source: fiches d'enquête foncière ou signalétiques]

Tableau n° 5 :

Les types de propriété selon la taille

Pour l'ensemble de la wilaya, la prédominance des grandes cultures, et de la céréaliculture en particulier (avec 64% des surfaces mises en culture) encouragée par un système de primes au rendement conséquentes [cf. *Annexe VI*], montre le maintien d'une tradition culturelle qui laisse peu de place à des opérations spéculatives pour le maraîchage (2,6%) ou l'arboriculture (1%) plus favorables à un système patrimonial productif ou au maintien d'un péri-urbain agricole.

Tout en maintenant la céréaliculture dans les grandes exploitations, la wilaya est ainsi devenue excédentaire (38 à 40%) dans la production de semence réglementaire de céréales, par exemple. En apparence, le melk pérennise un type traditionnel de propriété foncière et de régime des terres qui pourraient continuer à nuire au développement de l'agriculture et à la modernisation de la gestion agricole, pourtant de réels changements sont apparus significatifs d'une nouvelle dynamique culturelle.

III. 4. 3 L'amorce d'une nouvelle dynamique culturelle

La petite propriété se prête de plus en plus au maraîchage et à l'arboriculture. La filière fruits et légumes, sans couvrir de grandes superficies dans la wilaya de Constantine, témoignent de nouveaux procédés et de plus grandes capacités d'irrigation mais également de l'opportunisme d'une classe d'agriculteurs et de non agriculteurs.

C'est le cas de la culture de la pomme de terre que le Programme de Développement Agricole à Moyen Terme de la wilaya (PDAMT) intègre dans l'un de ses axes (8) pour "l'élargissement des surfaces et l'amélioration des rendements". La production moyenne sur cinq années a été de 139.000 quintaux soit un rendement de 163 quintaux⁶⁶ et la superficie consacrée à la pomme de terre pourrait doubler, à moyen terme, et atteindre le millier d'hectares.

Actuellement, plus que pour le maraîchage, un réel engouement pour l'arboriculture se fait sentir. Une arboriculture fruitière de type "noble" (pomme, poire, cerise) près des berges de grands oueds (Boumerzoug, Oued Hamimine, Rhummel, Smendou) se développe d'autant que les petits vergers ou arboricultures sur de petites surfaces sont encouragés (subvention de la wilaya pour 60 hectares et financement annuel pour la réalisation de tranches de 200 hectares).

C'est au Nord de la wilaya que se concentrent les plantations. Il en est de même pour l'arboriculture rustique (noyers, amandiers...) qui occupe la zone de montagne.

⁶⁶Direction des Services Agricoles de la wilaya de Constantine. "Le secteur agricole de la Wilaya de Constantine". Rapport du 11/03/2000.

La superficie du maraîchage et particulièrement celle de l'arboriculture sont importantes dans un rayon proche de la ville de Constantine, d'abord dans les banlieues Nord (Salah-Bey, Ain Ben Sbâa) et Sud (El Gammâs, Oued Hamimine et Ain el Bey) puis dans les communes limitrophes (Hamma Bouziane avec la réalisation du périmètre irrigué de 800 hectares, El Khroub et Ain Smara) [cf. *carte VIII, p.96*]. Les communes éloignées ne pratiquent pas l'arboriculture soit de tradition (Ibn Badis) soit elles se consacrent à la céréaliculture.

L'arboriculture et le maraîchage sont localisés le long des vallées c'est à dire dans les couloirs de l'urbanisation. A terme, avec l'étalement urbain, les parcelles qui se maintiendront seront celles d'une agriculture urbaine.

La réhabilitation des légumes secs, dans la zone Nord de la Wilaya plus adaptée, de par son climat, aux cultures protéagineuses (superficie de 5000 ha qui devra à moyen terme doubler), a été un moyen économique de résorption de la jachère et de rotation culturale.

Il faudrait rappeler que les programmes "Fonds National de Régulation et du Développement Agricole" (FNRDA) ainsi que ceux du "Développement Agricole à Moyen Terme" (PDAMT) ont joué en faveur du changement dans le domaine agricole. Leurs objectifs d'intensifier l'agriculture et d'augmenter les capacités d'irrigation et les superficies de production, ont par ailleurs orienté vers une approche plus rationalisée de l'utilisation des terres (jachère travaillée).

Et, c'est globalement, à l'échelle du pays, que les résultats du plan national de développement agricole (PNDA) ont été positifs au vu de l'augmentation de la superficie du verger arboricole depuis 2000 qui a pratiquement doublé en passant de 50 000 hectares à 90 000 en 2005. Parallèlement, la production de la pomme de terre atteint 13 millions de quintaux soit une moyenne de 50 kg/habitant⁶⁷.

Si aujourd'hui un dynamisme est constaté au niveau de la wilaya de Constantine, il n'a pas encore d'effet mesurable sur la production agricole dont la croissance est encore (perçue) irrégulière et tributaire des aléas climatiques. La couverture alimentaire est estimée insuffisante pour l'ensemble de la population (832.000 habitants en 1999) et la wilaya de Constantine ne dispose que de 0,15 hectares de SAU par habitant d'où la nécessité de mettre en valeur des terres et d'accroître les capacités en eau pour atteindre les 5 à 6000 hectares en irrigué⁶⁸ projetés.

Le programme agricole se veut ambitieux avec une priorité au marché d'où une évolution de la production vers des produits de spéculation mais également qui répondent à une demande de proximité. Le jeu de la concurrence semble s'affirmer mais plus avec la performance d'agriculteurs qui exploitent les terres prises en location auprès de tiers, soit 10 % des exploitations (650 unités).

Cela reste insuffisant au vu du maraîchage qui est aujourd'hui au centre d'un système qui associe travail, technologie et gestion moderne(s) de l'entreprise. Il interpelle des chefs d'exploitation qualifiés à la fois pour l'organisation mais également pour la prise de risques d'où le niveau de plus en plus élevé d'instruction et de formation et la professionnalisation de l'emploi (une performance qui manque aujourd'hui aux agriculteurs algériens).

⁶⁷ IMADALOU, Samira. " *Baisse des prix des fruits et légumes. Il y a abondance de production, selon le ministère de l'Agriculture* " in La Tribune du 01/08/2005 [Enligne]. <http://www.wissal.dz/index.php?file=alleconomie&id=3183> (page consultée le 01/08/2005).

⁶⁸ Direction des Services Agricoles de la wilaya de Constantine. " *Le secteur agricole de la Wilaya de Constantine* ". Rapport du 11/03/2000.

Et si l'arboriculture reste liée à la tradition méditerranéenne, elle se modernise par ailleurs par le développement des agrumes plus compétitifs sur le marché international (l'oranger par exemple).

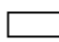








Carte VIII. Constantine et le péri-urbain agricole

[Source: Schéma directeur du Grand Constantine- UREACO]

0 10 km

Légende

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Zone agricole (céréaliculture) |  | Site originel |
|  | Périmètre d'irrigation (maraichage et arboriculture) |  | Zone à urbaniser (court et moyen terme) |
|  | Forêt |  | Zone à urbaniser (long terme) |
|  | Zone urbanisée | | |

En Algérie, malgré une nouvelle dynamique⁶⁹ axée sur la rénovation du verger agrumicole et l'amélioration des niveaux de production et des rendements, les superficies, tout en augmentation, restent pour la plupart concentrées dans la plaine de la Mitidja, à l'Ouest, dans les périmètres de la Mina et du bas Cheliff, et à l'Est dans la région de Skikda et le périmètre de la Bou-Namoussa.

III. 4. 4 le pouvoir de gérer s'autonomise lentement de celui de posséder

La loi de décembre 1987 sur le domaine public, en instituant un droit individuel d'exploitation ainsi que des droits d'exploitation dans l'indivision, valorise particulièrement le droit d'exploiter en le rendant cessible et transmissible. "*Il ne s'agit donc pas d'un droit de propriété mais d'un droit de cultiver*"⁷⁰. L'Etat continue à exercer un droit éminent sur les terres des domaines qu'il partage. Et c'est en quelque sorte une propriété culturelle que l'on cherche à encourager car plus adaptée à un système agricole productif et de marché.

Cependant, l'exploitation en communauté a eu peu d'attrait pour les attributaires qui, aujourd'hui, préfèrent devenir propriétaires des terres qui leur ont été concédées. Et, même en projetant d'individualiser davantage l'exploitation des terres et les quotes-parts de jouissance, l'Etat n'a pas réussi à susciter l'intérêt nécessaire pour la poursuite de la réforme et empêcher par la même les transactions illicites qui ont entamé le domaine privé de l'Etat.

Il semblerait, comme l'explique Alain Karsenty pour l'Afrique, que dès le moment où une ressource est traitée comme un bien collectif⁷¹, et en l'absence de droit de propriété, elle entraîne "*une dissociation entre autorité et responsabilités*", et des droits et des devoirs vis à vis de tout ce qui public ou patrimoine. Dans la problématique foncière algérienne, la responsabilisation d'un certain nombre d'exploitants est aujourd'hui bloquée dans la dynamique de modernisation agricole.

Le bien en gestion collective encouragé dans des pays développés (USA par exemple) ,et dans un esprit de solidarité, se refuse aujourd'hui dans des pays où la priorité est plus une terre sans risque donc privative.

Le droit de propriété en Algérie, un droit dont on ne dispose pas pleinement (de tradition et relativement à la période socialiste) continue à ignorer le droit d'exploiter et les droits de produire⁷² (plus modernes), et rechercher la possession plus que la jouissance (seulement 15 697 exploitations en association).

Malgré tout, la qualité d'agriculteur définie⁷³ par l'Etat se dissocie, et de façon avantageuse pour l'agriculture, de l'accès à la propriété foncière puisque aujourd'hui agriculteurs et non-agriculteurs louent davantage de terres (79 477 exploitations en location) pour les cultiver le temps d'un cycle cultural (cas particulier de la pomme de terre) pour aller exploiter ailleurs. Ce système d'exploitation un peu itinérant a doublé parfois les profits et la production (exemple du rayon foncier de Constantine pour la pomme de terre).

Une agriculture a-spatiale fait son apparition également avec le "hors sol" qui se développe un peu partout montrant une infinité d'avantages (55 935 exploitations soit 5,46%- RGA 2001).

⁶⁹ BACI, Lazhar. " Les contraintes au développement du secteur des fruits et légumes en Algérie : faiblesse des rendements et opacité des marchés ". CIHEAM-IAM, série B- Études et recherche N° 14, pp. 265-277 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b14/CI960055.pdf> (page consultée le 01/09/2004).

⁷⁰ AIT –AMARA, Hamid. "*La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale*" CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36, pp.127-137 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400030.pdf> (page consultée le 31/03/2004).

⁷¹ KARSENTY, Alain. "*Propriété foncière et environnement en Afrique*" [Enligne].http://www.libres.org/francais/dossiers/environnement/environnement_karsenty.htm (page consultée le 13/11/2004).

⁷² Droits concrétisés par les Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) en France.

⁷³ Décret exécutif n°96-63 du 7 Ramadhan 1416 correspondant au 27 janvier 1996 définissant les activités agricoles et fixant les conditions et les modalités de reconnaissance de la qualité d'agriculteur.

Localement, les changements sont influencés par le groupe social important, à savoir les propriétaires fonciers. La majorité d'entre eux se qualifient de propriétaires-exploitants (1 million pour l'ensemble de l'Algérie en 1998) ce qui les rend responsables de la performance de l'exploitation et du maintien du péri-urbain agricole. Et si le bien foncier se maintient dans les familles, l'agriculture, quant à elle, n'est défendue qu'au prix d'un profit important, égal ou supérieur à celui que rapporte le lotissement ou la vente de propriété.

La propriété des Constantinois, face à la spéculation foncière et agricole, marque un retrait quant à la préservation du bien familial et la valorisation du statut de propriétaire. Le droit de lotir ou celui de cultiver juxtapose le droit de posséder. La propriété foncière, moins immobilisée pour le placement ou la conservation d'un patrimoine, fonctionne aujourd'hui comme le capital foncier des familles.

La propriété citadine est loin d'acquiescer les caractères de l'entreprise agricole. Cependant, les différentes formes de faire valoir (fermage ou métayage) s'accommodent de la location (à un tiers ou auprès d'un tiers) et de la vente d'une partie des terres.

Dans la wilaya de Constantine, on dénombre 6240 exploitations privées (y compris 1602 érigées sur le domaine de l'Etat) couvrant une superficie de 187.000 ha (94% de la SAT) et aux mains de 13.950 exploitants (81%). Les terres de l'Etat, constituées de 422 EAC, de 1176 EAI et de 4 SARL représentent, avec une superficie de 54.504 ha, 27,4% de la surface agricole totale.

Les cultures spéculatives sont en évolution de même que les projets de développement qui sont un soutien financier⁷⁴ à l'irrigation de périmètres, la plantation arboricole (1000 ha), la conservation de la pomme de terre (chambres froides d'une capacité totale de 4500 m³).

Et si la croissance de la production agricole est marquée par les aléas climatiques, sa valeur financière est estimée à 4 milliards de dinars, ce qui laisse supposer une amélioration des façons culturales et de la gestion de l'exploitation.

Conclusion: de l'entreprise ou du patrimoine: des formes d'appropriation déterminantes pour le péri-urbain agricole

Le péri-urbain ne cessera pas de nous interpeller sur les questions à la fois du rural et de l'urbain. Les changements y sont permanents et annoncent les problèmes auxquels seront désormais confrontés les espaces et les populations.

Adaptation ou résistance, les résultats sont nuancés et à l'origine de modèles composites d'organisation et de gestion de l'espace. Et c'est dans le périurbain que certains systèmes de production témoignent de grande faculté d'adaptation et c'est également dans le périurbain, contrairement à l'option précédente, que les intérêts patrimoniaux sont défendus au dépens d'intérêts productifs et territoriaux.

Le droit, d'une certaine manière, réalise les compromis entre propriété foncière et exploitation et, par ailleurs, concilie statut familial et performance de l'entreprise. Il s'agit en réalité de "manœuvrer" entre des situations différentes de façon à introduire l'agriculture dans l'économie moderne, et, plus particulièrement, à maintenir le péri-urbain agricole face à l'urbanisation.

La revitalisation du monde rural, envisagée en Algérie dans la stratégie du développement rural durable pousse vers la revitalisation de l'urbain et cela d'autant que la première s'attache aux multiples aspects de la vie rurale (économique, social, institutionnel, environnemental, culturel, etc.). Elle poursuit l'idée qui se développe ailleurs celle d'une agriculture "comme instrument de la construction urbaine".

⁷⁴ Direction des Services Agricoles de la wilaya de Constantine. "Le secteur agricole de la Wilaya de Constantine". Rapport du 11/03/2000.

Le développement urbain, inséparable des changements qui s'opèrent en périphérie, remet en cause la propriété foncière du fait d'un phénomène de métropolisation souvent incontrôlé. Et si, dans certains pays, on tente de contrôler l'étalement urbain en aménageant la périphérie (reconversion de friches, équipements et services de proximité), dans d'autres la croissance des villes est à l'origine de territoires fragmentés, espaces informes et habitat illicite.

A l'échelle planétaire, l'urbanisation est à l'origine de grandes métropoles, de nouvelles organisations des territoires urbains et pratiques de mobilité. Le phénomène cependant se diversifie et aboutit à des dynamiques métropolitaines particulières.

PARTIE II



Métropolisation et systèmes d'organisation de l'urbain

De la métropole à son renouvellement

La métropolisation est le processus de croissance des grandes villes, qui tient son origine de la diffusion spatiale du fait urbain, de la concentration de la population et des fonctions stratégiques. Elle est un fait de la mondialisation dont elle serait "*la réalité territoriale correspondante*"¹.

La dynamique de peuplement, de par le monde, montre des tendances à la métropolisation dans les grandes villes avec une urbanisation qui accentue le phénomène sans toutefois le rendre uniforme. Et le processus de croissance des villes, au regard des modes d'insertion à la nouvelle économie-monde, se différencie d'un pays à l'autre, ajustant, par ailleurs, aux objectifs de la mondialisation les données locales (croît démographique, traditions urbaines, mouvements migratoires etc.). C'est ainsi que la métropolisation, au contact du développement, devient synonyme d'enrichissements, de modernisation des espaces et de grands aménagements urbains. Les métropoles, lieux de multiples ressources, s'individualisent, se classent et se mettent en compétition pour des projets urbains de rang mondial, de même que pour de grands événements politiques, culturels, ou de loisirs.

En l'absence de développement, les métropoles s'étalent sans une mise en cohérence de leur territoire et parfois sans la maîtrise de ce dernier (par la gestion); la ségrégation de l'espace s'accompagnant de discrimination sociale, à la fois de la pauvreté, de l'exclusion et de la violence. Cependant, les situations ne sont pas aussi claires et tranchées. Il arrive que dans les pays développés, les métropoles de rang mondial ont des périphéries à l'abandon (villes américaines et friches industrielles) ou réduites à des espaces informels (cas de Montréal).

La métropolisation n'est pas liée uniquement à l'urbanisation. Les paradigmes de "la transition démographique"² et celui de "la mobilité" traduisent également les aspects qui influent sur le processus et son orientation probable. Si, à l'échelle globale, le développement des villes accorde sans équivoque l'évolution vers un monde majoritairement urbain, les projections de la population mondiale (Nations Unies) prévoient une stabilisation de celle-ci dès 2050 et l'amorce possible d'une fin de la transition démographique avec baisse de la natalité.

La transition démographique reste cependant le fait des pays développés qui compensent par un phénomène de dénatalité les taux élevés de naissances des pays moins développés. Quant à la mobilité, sous plusieurs formes et à travers de nouveaux schémas, elle favorise le caractère de plus en plus nomade des populations et participe ainsi de villes en mouvement.

CHAPITRE I

Métropolisation et urbanisation

La métropolisation et l'urbanisation, l'une comme l'autre, font référence à l'appréciation du phénomène selon des critères ainsi qu'à la représentation que l'on se fait de l'urbain. Ce dernier envisagé à travers une continuité du bâti, se définit également par la mobilité des citoyens qui reconstituent en permanence l'espace urbanisé (pendularité journalière) et le champ migratoire quotidien du noyau urbain (ombre urbaine).

¹ FERRIER, Jean-Paul. "*La métropolisation dans le monde arabe et méditerranéen : un outil majeur du développement des macro-régions du monde*" in Cahiers de la Méditerranée-vol 64 "Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée" [Enligne].<http://revel.unice.fr/cmehi/document.html?id=84> (page consultée le 08/12/2004).

² Le régime transitoire avec forte natalité et baisse de mortalité entraîne un accroissement important de la population (cas des pays en développement). Son orientation vers une baisse de natalité et une diminution de la population s'accompagne en général d'une amélioration des conditions de vie.

L'urbanité, en dehors de sa caractérisation spatiale ou fonctionnelle se transpose ailleurs avec les déplacements longs et lointains (dans le cas particulier du tourisme international).

La métropolisation et l'urbanisation dépendent de la structuration d'un type de société. L'urbanisation est liée à la société industrielle et la métropolisation à la société actuelle qualifiée de post-industrielle ou d'informationnelle (Bassand, 1997; Castells, 1998). De temporalités différentes, elles procèdent aujourd'hui d'un même processus. L'urbanisation des villes, rattrapée par la métropolisation, se poursuit avec plus de force dans certaines régions plus que d'autres (en Afrique plus qu'ailleurs).

La péri-urbanisation correspond davantage à la métropolisation puisque, contrairement à cette dernière, et en tant que processus de dispersion, elle participe de l'extension des villes et de la dilution du paysage urbain, ainsi que d'une ville diffuse consommatrice d'espace³ (Duvernoy).

La notion de périphérie urbaine avec production de bâti et étalement, mobilité des populations, et gestion particulière des espaces, correspond aujourd'hui moins à la marge et à l'organisation (ou désorganisation) de cette dernière et davantage à de nouvelles formes urbaines.

I. 1 L'étalement urbain: le paradoxe de la diversité et de la similitude

C'est le rapport entre l'évolution de la surface urbanisée d'une agglomération et l'évolution de la surface consommée par habitant (" La ville prend ses aises ", Pierre-Henri Emangard.). A priori cette définition rationnelle de l'étalement urbain (de l'ordre du mesurable) entre en contradiction avec le caractère souvent imprévisible du phénomène.

Désigné souvent par péri-urbanisation ou par urbanisation diffuse, l'étalement urbain caractérise aujourd'hui un mode de croissance des villes, évalué souvent en terrains urbanisables, en perspectives de populations et en équipements. Il se rattache cependant plus à l'espace et traduit en général la diminution (ou l'augmentation) des densités au centre au profit de la périphérie.

La généralisation de ce mode d'expansion n'a pas rendu uniforme le modèle de croissance des métropoles, et la diversité métropolitaine tiendrait davantage aux particularités du contexte local qu'aux normes répandues du fait de la mondialisation.

Dans les pays européens, l'urbanisation concerne une grande partie des territoires, et la périphérie devient une zone d'échange et de transition entre la ville traditionnelle et une nouvelle forme de ville dispersée. L'étalement urbain, dans les grandes villes, par son ampleur et son dynamisme semble remettre en cause l'urbanité jusque là qualifiée d'européenne.

La forme urbaine qui s'impose aujourd'hui suite au processus de métropolisation, se caractérise par des centres plus ou moins désertés par les citadins au profit d'une vie à la campagne et rendus attractifs par ailleurs pour le tourisme. Elle se distingue également par un étalement consommateur d'espaces ruraux, un développement de l'habitat résidentiel et une diffusion spatiale de services et d'activités en périphérie (grandes infrastructures et surfaces de commerce, culturelles et de loisirs, aéroports etc.).

Le pavillon en banlieue ou la villa de la "ville-campagne" (ou de la "campagne urbaine") sont le produit de l'internationalisation d'une construction (vers la maison individuelle) et d'une architecture qui uniformise le paysage péri-urbain ajoutant ainsi au paradoxe de la similitude et de la différenciation, exprimé par l'étalement urbain.

³ DUVERNOY, Isabelle. "Espace agricole périurbain et politiques communales d'aménagement : L'exemple de l'agglomération albigeoise" in CYBERGEO 2002- DUVERNOY I., No.208, 05 mars 2002 [Enligne].<http://www.cybergeopresse.fr/geoappl/duvernoy/duvernoy1.htm> (page consultée le 14/09/2004).

Au Maghreb, malgré une politique en faveur d'une armature urbaine équilibrée, l'urbanisation s'est d'abord concentrée sur le littoral. Son évolution est plus liée à un taux d'accroissement naturel relativement élevé (particulièrement pour l'Algérie et le Maroc) ainsi qu'aux mouvements migratoires qui restent identiques et ce, pour l'ensemble même des pays non développés.

En Tunisie, les grandes villes, "ont vu leurs périphéries s'étendre sur de longues distances en englobant d'anciennes localités"⁴ qui deviennent des quartiers urbains ou des banlieues. L'étalement urbain a été accompagné par l'affinage des centres-villes, le dépeuplement de l'ancien noyau, favorisant une péri-urbanisation autour des villes principales comme Tunis, Sfax et Sousse. Cependant, le processus de métropolisation est plus avancé dans la capitale que dans les autres villes, avec émergence de nouvelles formes d'organisation péri-urbaines qui se renforcent suite à la mise en place d'infrastructures routières, pour l'industrie et le tourisme, ainsi que la construction résidentielle (modèle pavillonnaire ou individuel). L'espace, au fur et à mesure de l'éclatement et de la dispersion de l'urbain, est "de plus en plus différencié et ségrégué" avec mobilité croissante de la population (résidentielle et de travail).

La métropolisation reproduit des schémas de croissance proches de ceux de villes européennes. La Tunisie, de par les mesures prises depuis 1956⁵ (code du statut personnel, planning familial et contraception) et un taux annuel de croissance démographique de 1,15 % (1990-1999), est plus proche de la fin de la transition démographique que ne le sont les autres pays du Maghreb. Son taux d'urbanisation élevé (64,8 %) traduit un développement des villes et une plus grande urbanité.

Au Maroc, l'urbanisme d'extension a généré un phénomène d'étalement urbain qui croît à un rythme élevé, avec péri-urbanisation résidentielle planifiée et des secteurs d'habitations sommaires ou d'habitat dit non réglementaire. La banlieue, au sens de marge, se reproduit parallèlement à des centres urbains sous pression et surdensifiés⁶. Le tourisme semble aujourd'hui définir les villes à aménager et celles qui ne le seront pas, créant, en plus des déséquilibres liés à une organisation monocentrique, ceux liés à une discrimination entre villes.

En Algérie, le phénomène de dispersion opère de façon différente d'une métropole à l'autre. L'histoire de la ville, la particularité de son site et sa place dans la hiérarchie urbaine....., tous ces éléments ensemble, sont à l'origine d'un étalement urbain soit avec desserrement des centres (baisse de peuplement) et une croissance continue de l'auréole périphérique (cas d'Alger et d'Oran). soit, par contre, avec une surcharge des centres et report de l'urbanisation sur les satellites (cas de Constantine).

Cependant, toutes les grandes villes connaissent des changements de grande ampleur en périphérie: équipements, lotissements de couches sociales aisées, logements sociaux, habitat individuel ou cité illicite(s), nouvelle ville, et tout cela dans un ordre des plus chaotiques sans qu'aucun système d'organisation spatiale qui harmonise le développement urbain ne soit encore posé.

⁴ BELHEDI, Amor. "Différenciation et recomposition de l'espace urbain en Tunisie" in Cahiers du GREMAM, n°18. 2003/2004. Université Denis Diderot, Paris VII [Enligne]. <http://amorbelhedi.azotobac.com/recompurbaine.htm> (page consultée le 02/04/2005).

⁵ ABDELKAFI, Jellal. « Urbanisation, planification spatiale et politiques urbaines au Maghreb contemporain », 31 Mars 2001, p. 44. in " L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens- Étude sub-régionale : Tunisie, Algérie, Maroc". Document préparé pour la Réunion méditerranéenne sur «Gestion des villes et développement durable » Barcelone, 3-5 septembre 2001. Plan Bleu pour la Méditerranée-Centres d'activités régionales [Enligne]. http://www.planbleu.org/pdf/villes_tun-dza-mar.pdf (page consultée le 12/10/2003).

⁶ TAYYIBI, Abdelghani. "Patrimoine et planification urbaine". Etudes générales, Direction de l'Urbanisme [Enligne]. <http://www.marocurba.gov.ma/tpc00017/contact.htm> (page consultée le 10/05/2005).

L'étalement urbain, tenant à la fois de la dispersion et de la concentration, reste un processus complexe qui participe de la construction et déconstruction des territoires et du péri-urbain en particulier. Il diffère, d'une ville à l'autre, de par les approches que l'on a du phénomène et de la maîtrise du processus. Les procédés, en général, de contrôle et de gestion du péri-urbain sont communs à l'ensemble des pays. Les schémas d'extension des villes, dans un objectif de rééquilibrage urbain, poursuivent la politique de la ville en organisant la croissance de cette dernière. Il reste toutefois à savoir s'ils intègrent par leurs programmes le péri-urbain à la ville ou laissent-ils ce dernier en dehors ?

I. 2 Schémas d'urbanisation et processus nouveau de fabrication des villes

L'équilibre de la croissance des villes étant difficile à assurer, il est devenu depuis près d'un siècle nécessaire d'établir des schémas d'urbanisation et d'extensions urbaines. Il s'agit de définir au préalable le cadre spatial et réglementaire afin d'avoir une maîtrise sur le développement urbain. Pour cela, a-t-on véritablement réussi à atteindre cette cohérence afin de préserver les villes sachant qu'il n'est pas aisé d'articuler urbanisme et planification, pouvoir des communes et prérogatives des services de l'État ?

L'extension urbaine oriente en général vers l'urbanisme opérationnel et pose davantage les questions de statut (propriété privée ou publique) et d'affectation des terres. La planification, quant à elle, en s'attachant à la croissance des villes recherche davantage la maîtrise de l'occupation des sols et du parcellaire. Elle deviendrait cependant plus globale dès lors qu'il s'agit d'organiser le ou les territoires.

Aujourd'hui, dans les pays développés, les opérations d'extension planifiées butent contre la volonté de propriétaires terriens prêts à défendre leurs biens, tout comme les pouvoirs publics restent pondérés par la participation de citoyens acquis à la réflexion urbanistique et la concertation sur l'aménagement urbain, faisant du développement urbain une affaire de tous. Le droit urbain est de par ces faits moins incisif à côté d'un droit rural plus soutenu par le mouvement général de protection de l'environnement. Cependant, l'un comme l'autre, malgré les objectifs affichés n'ont pas de pouvoir réel sur le développement urbain.

Désormais, l'objectif principal des extensions serait de maîtriser davantage l'étalement urbain en définissant les zones d'habitat en périphérie et, ce, dans une logique de leur re-centration autour du noyau ancien afin d'éviter les ruptures et l'apparition de vides dans le tissu urbain, sachant que de nouvelles centralités apparaîtront.

L'urbanisation aborde ainsi de nouvelles phases de son développement en alliant extension et aménagement de qualité et cela, afin de corriger les effets de la métropolisation. La recherche d'une mise en cohérence de fonctions, d'espaces et de population, est à l'origine d'un processus nouveau de fabrication des villes.

Dans le cas d'un pays comme la France, la politique de la ville, face à l'urbanisation croissante (80% aujourd'hui), a désormais un double objectif: renouveler l'urbain en corrigeant localement les disparités et agir globalement sur le développement de l'agglomération. ce qui, dans un élan de solidarité (loi SRU⁷) et de mise en cohérence de plusieurs aires et structures urbaines, va dans le sens d'un renforcement de l'intercommunalité.

La recherche d'un juste équilibre entre une urbanisation que l'on voudrait mesurée et le besoin de renouveler l'urbain est devenue quasi permanente, particulièrement dans les pays développés. Les

⁷Loi SRU du 31 décembre 2000 par laquelle la législation française tente de limiter le processus de l'étalement urbain en associant solidarité et renouvellement urbain.

villes, cependant, continuent à croître malgré les méthodes et les moyens utilisés pour aboutir à plus de cohérence dans les systèmes d'organisation et de gestion de l'urbain (schéma directeur, schéma de cohérence territoriale, plans de déplacements urbains, plans locaux de développement durable etc.).

Il apparaît urgent que, pour contrer l'étalement, l'on révisé les politiques globales imposées à la ville du fait de la mondialisation et d'opter pour une urbanisation de qualité avec économie de l'espace et, si possible, sur le long terme.

En Algérie où le développement urbain a toujours relevé de la compétence de l'Etat, les villes, s'accroissant par un habitat planifié, ont en général reproduit des périphéries à l'identique avec zones résidentielles (ZHUN, lotissements), zones industrielles et zones d'équipements socio-éducatifs (Universités, campus, écoles professionnelles....).

Dès lors que l'Etat n'a plus été seul acteur dans le mouvement d'urbanisation, l'habitat qui a plus suivi l'emploi est aujourd'hui diversifié (logements collectifs et individuels, auto-construction, lotissements publics et privés,) et à l'origine d'une mobilité résidentielle grandissante qui participe de la métropolisation des villes algériennes. Ces dernières sont au cœur d'un processus de croissance, croissance désormais soumise à de multiples mécanismes de production du bâti où l'Etat, redevenu prépondérant (par la construction de 1.000.000 de logements pour fin 2009), s'accommoderait désormais de logiques entrepreneuriales (promotion immobilière, partenaires nationaux et internationaux de la construction), familiales (lotissement de la propriété foncière des citoyens par exemple) et individuelles de réalisation.

Cependant, les changements survenus depuis les années 1990' dans la conduite du développement urbain n'ont pas modifié l'orientation de l'urbanisation qui maintient fidèlement le principe du rééquilibrage des territoires sans pour autant atteindre la cohérence recherchée et limiter ainsi le phénomène de littoralisation ou celui à plus petite échelle de l'étalement urbain.

I. 3 L'urbanisation en Algérie:

redéploiement de l'armature urbaine et rééquilibrage territorial

L'organisation de l'espace en Algérie, depuis 1962, est dominée par la politique de l'aménagement du territoire. Le souci permanent de rééquilibrage régional avec redéploiement de l'armature urbaine, de même que la création d'un environnement juridique pour la protection du cadre bâti et non bâti, ont prévalu sur toute autre considération qui pouvait influencer sur le développement urbain; en témoigne le peu d'intérêt accordé à l'urbanisme longtemps considéré (et cela jusqu'aux années 80') plus comme un obstacle à la réalisation de programmes d'investissement que comme un art ou une technique d'harmonisation des villes.

Au départ, la stratégie de croissance algérienne⁸, volonté du pouvoir de l'Etat, doit "assurer la transformation locale des richesses nationales et accroître leur utilisation à l'intérieur de l'économie algérienne". C'est la stratégie d'un développement global qui se veut cohérent, "complet", et donc capable de satisfaire l'ensemble des besoins et de procéder aux "mutations économiques comme fondements de mutations géographiques"⁹.

Des changements attendus, c'est davantage l'organisation régionale qui va se modifier suite aux découpages administratifs et la localisation des investissements. Ces derniers accaparés d'abord par l'industrie (lourde et de transformation) vont conditionner le développement des autres secteurs

⁸ BENAOUA, Hamel. " *Système productif algérien et indépendance nationale*". Office des Publications Universitaires (OPU), Alger 1983, tome 1, p. 104-105 .

⁹ PRENANT, André. "Algérie" dans Encyclopaedia Universalis sur CD-ROM, Paris: Encyclopaedia Universalis. 1999.

dont celui de l'urbain en amorçant un processus de différenciation des villes et parfois de leur spécialisation tertiaire.

L'armature urbaine apparaît désormais comme le "filet de sécurité" pour les retombées de l'investissement en général et de l'industrie en particulier à des fins d'organisation spatiale (mutations des villes et des campagnes) et de transformation sociale (par les ressources nationales et locales, les services, l'emploi, l'habitat, la formation.....). Ce sont cependant les villes, et non "la ville", dont on renforce désormais la fonction productive afin qu'elles soient l'élément intégrateur au processus de modernisation de la société algérienne.

L'organisation régionale historique est ainsi modifiée et de nouvelles structures (régionales) se construisent sous l'effet conjugué de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'élargissement des collectivités territoriales.

I. 3. 1 Urbanisation et administration territoriale

Parallèlement à la production de villes, l'administration territoriale se renforce. Cette dernière par une organisation à la fois institutionnelle et administrative cherche à quadriller l'ensemble du territoire. Et c'est l'armature urbaine qui constitue la meilleure assise pour un Etat qui centralise toutes les actions afin de gérer l'ensemble des ressources sur le territoire national.

La région est l'unité territoriale de base et la déconcentration/concentration administrative, le processus d'élargissement au local de la politique de l'aménagement du territoire.

I. 3. 1. 1 L'entité territoriale de base: la région et non la ville

Dans les années 70¹⁰, la politique de l'aménagement du territoire privilégie le rééquilibrage régional et la réorganisation de l'armature urbaine. La création de villes est un moteur de redéploiement et de réaménagement de l'espace. Se développeront ainsi petites et moyennes localités appelées à assurer un pôle de relais et à contribuer à la fixation des populations à l'intérieur du pays.

Si la politique territoriale privilégie la relation urbanisation/population, le développement spatial, quant à lui, va plus bénéficier aux anciens centres coloniaux urbains et ruraux et à des régions spécialisées (agricoles, industrielles et autres) ou à celles que les programmes spéciaux ont avantagées.

C'est un développement qui se veut global et sectoriel avec le souci permanent de la hiérarchie ("du plus vers le moins, du haut vers le bas", du littoral vers le Sud), et qui marque de ce fait l'importance des relations interrégionales

Les régions Nord, du Centre, des Hauts plateaux, du Sud et du Grand Sud deviennent ainsi les zones de planification à partir desquelles seront déterminés les niveaux de développement; de même que les critères régionaux (de région géographique homogène, polarisée par les métropoles ou économique des villes du pétrole) participeront des différents découpages du territoire.

La politique d'urbanisation, quant à elle, en reprenant les principes généraux de l'aménagement du territoire, aboutit en 1974 à la définition d'un urbanisme¹¹ où la relation de la ville avec sa région demeure une nécessité. L'ensemble de l'espace est désormais "dans l'orbite des villes" (Marc Côte), qui exercent une emprise sur leur région tout en étant conditionnées par elle.

Dès lors que les villes ont pour référence territoriale la région, leur aménagement ne peut être qu'un volet d'une programmation globale. Les schémas d'extension planifient en effet, dès 1975¹², et de manière systématique, l'espace en zones fonctionnelles. La question des réserves foncières,

¹⁰ Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. " *Code de l'urbanisme* ". Avant-projet, Alger le 18 juin 1983.

¹¹ Textes suite à la promulgation de l'ordonnance n° 73 29 du 5 Juillet 1973 portant abrogation de la loi n°62 157 du 31 Décembre 1962 (et des textes qui reconduisent pour la plupart la réglementation française en vigueur avant 1962).

¹² Circulaires du 19 Février 1975 et celle du 30 Avril 1975 qui définissent les conditions de création et de réalisation respectivement des zones d'habitat urbaines nouvelles (ZHUN) et des zones industrielles.

cruciale dans la gestion et le rééquilibrage de l'espace urbain et rural, ne sera abordée qu'en 1978¹³. Il ne sera question d'aménagement urbain qu'en 1979¹⁴ avec les plans d'urbanisme, comme le P.U.D (Plan d'Urbanisme Directeur) et, plus tard, dans les années 1990', avec le P.D.A.U. et le P.O.S.

L'urbanisme, sans être affaire de villes et de pouvoir local, n'est en définitive qu'une échelle d'intervention du plan stratégique (de l'Etat).

La région, en tant qu'entité territoriale de base, est loin de s'imposer comme maille ou palier de la gestion (territoriale). Elle demeure un territoire sans pouvoir. Toutefois, avec le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire¹⁵ comme instrument fondamental de la nouvelle politique d'aménagement, la dimension régionale semblait prendre une nouvelle signification. Mais, l'importance accordée à la région reste aliénée par le fait que celle-ci est le cadre privilégié pour une "mise en œuvre des procédures et des mécanismes de solidarité et de complémentarité inter-wilayas". La fonction régionale assurerait davantage l'efficacité politique (ou de pouvoir) au détriment de la cohérence et du développement du territoire recherchés.

La notion de territoire reste associée à celle de pouvoir avec cette nuance qu'un territoire défini n'est pas forcément une collectivité territoriale pleine et entière¹⁶, et c'est le cas particulier de la région.

I. 3. 1. 2 Armature urbaine et territorialité administrative

Parallèlement au développement des villes, le déploiement du pouvoir administratif et le "maillage" institutionnel qui en découle, deviennent, dès 1974, le support à l'urbanisation à l'échelle du territoire.

S'agit-il pour autant d'un maillage administratif et dont l'organisation en réseau relèverait davantage du potentiel et des prérogatives de collectivités territoriales?

Y a-t-il par conséquent les compétences et les articulations nécessaires à l'intérieur des mailles pour un fonctionnement cohérent de l'armature des villes et de l'ensemble du territoire?

Dans l'organisation institutionnelle, la délégation de pouvoir est au profit de la wilaya en tant que "circonscription administrative de l'Etat"¹⁷. Et pour le développement, la responsabilité reste partagée entre les collectivités territoriales représentant le sommet (la wilaya) et la base (la commune) de l'appareil de l'Etat.

La commune, en tant que cellule fondamentale dans l'aménagement du territoire, est toujours consacrée "collectivité territoriale politique, administrative, économique, sociale et culturelle de base"¹⁸ et cela, en attendant les changements qui seront apportés à son statut par le nouveau code communal (projet de 2002).

Collectivité territoriale	Découpage territorial	Avant 1974 ¹⁹	1974	1984

¹³ Document intitulé "Réserves foncières, recueil des principaux textes et état de la question" produit en 1978.

¹⁴ Premier plan d'urbanisme, celui d'Alger en 1979.

¹⁵ La loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

¹⁶ Structure administrative disposant d'une personnalité juridique, de compétences propres et d'un pouvoir de décision.

¹⁷ Loi n° 90-08 du 7 avril 1990 portant code de la Wilaya, titre I, chapitre 1, article 1^{er}.

¹⁸ Selon l'Ordonnance n°67-24 du 18 janvier 1967 portant code communal et la Loi du 07 avril 1990 modifiant le code communal.

¹⁹ L'Ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967 portant code communal et l'Ordonnance n° 69-38 du 23 mai 1969 portant code de Wilaya sont à l'origine des institutions algériennes et de l'organisation territoriale avant 1974.

Wilaya	15	31	48
Daïra	91	181	553
Commune	676	704	1541

Tableau n° 7:

Découpage territorial et déconcentration administrative

Les différents découpages du territoire [cf. *Tableau n° 7*] vont d'une part conforter la tutelle de l'Etat par le déploiement des wilayas qui passent de 31 à 48 en 1984, et d'autre part procéder à un élargissement des communes dont le nombre s'élève désormais à 1541, c'est à dire deux fois plus que précédemment (1974), donnant l'impression d'un élargissement de la consultation et d'un renforcement du pouvoir local.

Cependant, tout comme pour l'industrialisation et l'investissement dans les années 70', la politique volontariste marque l'évolution de l'armature urbaine en l'associant à l'administration territoriale. Ainsi, les villes qui ne sont pas définies peuvent être promues au rang de chef-lieu de wilaya et se développer.

Entre 1974 et 1984, ce sont effectivement 33 agglomérations qui deviennent des wilayas [cf. *Carte IX, p.109*], un mouvement "promotionnel" qui va toucher les grandes villes dans leur totalité (en 1974) et la moitié des villes moyennes réparties sur l'ensemble du territoire [cf. *Tableau n° 8*].

En suivant l'évolution générale des institutions décidée par les découpages territoriaux, les villes se sont urbanisées davantage d'où une croissance importante des métropoles et la prolifération de petits centres notamment de chefs-lieux de daïras et de communes avec l'augmentation de 1255 agglomérations entre 1977 et 1987 (dont 173 semi-urbaines).

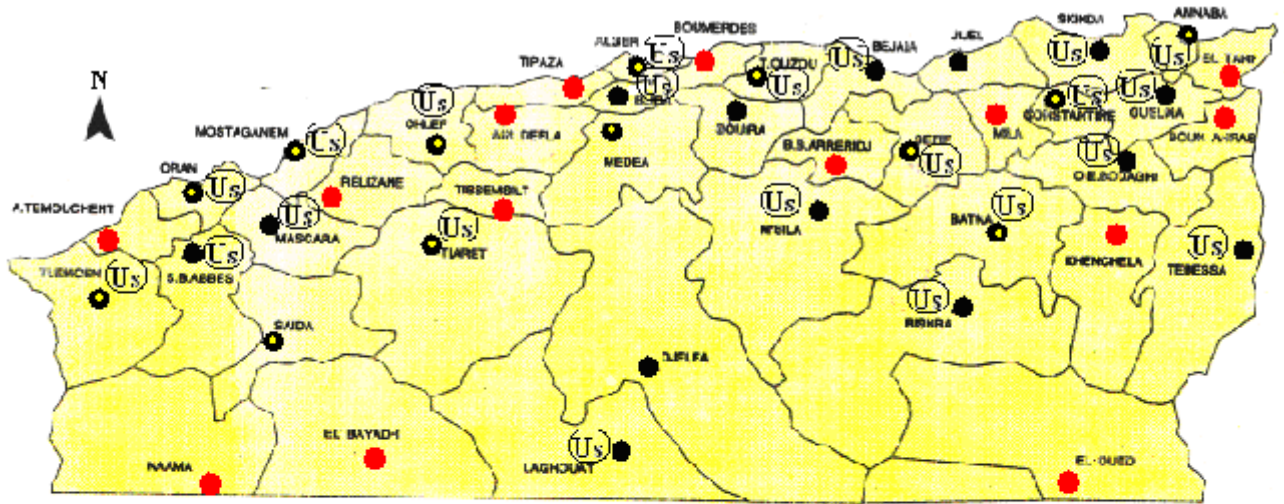
Découpage territorial Villes / taille	1974	1984
Métropoles		
Grandes villes	11	
Villes moyennes	12	7
Petites villes	1	2
Total	24	9

[Données M.Côte- 1987²⁰ et ONS]

Tableau n° 8

Villes promues au rang de wilaya

²⁰ COTE, Marc. " *Place et évolution des grands villes dans l'armature urbaine algérienne* ". Journées d'étude sur les grands villes. Wilaya d'Alger, 27-30juin1987.

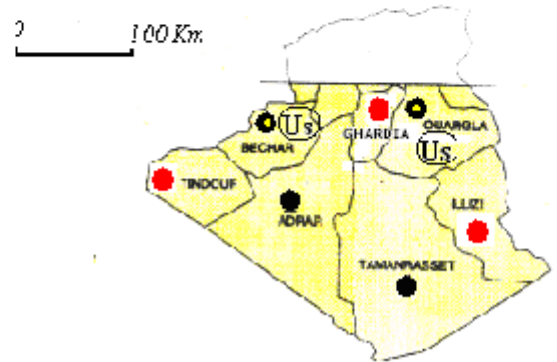


Carte IX. Limites administratives et chefs-lieux de wilaya

[Source: carte et données CNSP]

Légende

- Chefs-lieux de wilaya en 1965
- Chefs-lieux de wilaya en 1974
- Chefs-lieux de wilaya en 1984
- Ⓢ Chefs-lieux de wilaya appartenant à l'Urbain Supérieur



Cette ascension des villes par le statut administratif se poursuit également avec le niveau et les strates de l'urbain²¹. Les villes les plus importantes, celles qui occupent le haut de la hiérarchie urbaine sont des chefs-lieux de wilaya (d'avant 1984) et appartiennent à l'Urbain Supérieur (U.S) [cf. Carte IX.].

Elles sont au nombre de 24 [cf. Tableau n° 9, p.110]. et concentrent un grand nombre de services supérieurs (complexes socio-éducatifs, services spécialisés de santé, grandes infrastructures de transports etc.).

Ces villes apparaissent comme les nouveaux pôles pour un redéploiement de l'armature urbaine, orienté nécessairement vers le centre et le sud du pays.

A un niveau inférieur, dans la strate de l'Urbain, (U), les chefs-lieux de wilaya, avec un nombre de services supérieurs limité, ne représentent plus que 17% de la totalité du niveau de tertiairisation.

Quant à la strate Sub-Urbaine (SUB), elle ne concerne plus les chefs lieux de wilaya mais les agglomérations satellites ou celles appartenant aux couronnes des grandes métropoles.

Et, avec un service minimum à l'agglomération et aux proches localités, seuls 4 chefs-lieux de wilaya (Tipaza, El Tarf, Naama et Illizi), de moins de 20.000 habitants, appartiennent à la strate Semi-Urbaine.

²¹ Classification des villes selon la taille, les fonctions et le niveau des services, déterminée par l'ONS en 1998.

Agglomérations/ nombre d'habitants	Recensement 1998					
	Total/agglom/ nbre d'hab	Chefs-lieux de wilaya	Strates de l'urbain			
			U.S	U	SUB	SU
(+) de 100.000	32	29	20	9		
50 à 100.000	34	10	3	7		
20 à 50.000	114	5	1	4		
(-) de 20.000	399	4				4
Total	579	48	24	121	94	340

[Source: données ONS]

Tableau n° 9:

Le rapport statut administratif /Niveau de l'urbain

Il apparaît de fait que plus la taille des villes diminue plus le niveau de l'urbain est inférieur et la concentration des équipements réduite; le rang administratif n'entrant plus en jeu pour déterminer l'importance des agglomérations. L'armature urbaine reproduit ainsi le schéma d'organisation pyramidale déterminé par les différents découpages du territoire et assure, de toute évidence, l'extension institutionnelle. La croissance des villes, associée à celle des institutions administratives, n'aura pas réduit les disparités entre villes ou celles entre les régions.

La déconcentration administrative qui demeure un palliatif à l'absence de décentralisation, inévitablement, aboutit à une concentration de l'administration centrale et aux services extérieurs de l'Etat, augmentant de ce fait l'écart urbain/rural et la pression sur les villes entraînant "la polarisation hiérarchique et spatiale" (M. Côte, 1987).

Aujourd'hui, l'armature urbaine, contrairement à ce qui a été décidé au départ, s'avère plus un support au canevas institutionnel par lequel l'administration centrale continue à étendre ses moyens et pouvoirs de décision sur l'ensemble du territoire avec le wali comme seul délégué direct du centre²² et la daïra une simple subdivision de la wilaya; la territorialité politique l'emportant toujours sur celle qui définirait le mieux les rapports des hommes à l'espace (région, ville, municipalité, quartier etc.).

I. 3. 2 Une armature urbaine sans grande cohérence

La configuration de l'armature urbaine, telle qu'elle apparaît aujourd'hui à travers sa distribution et son organisation, est le résultat de multiples effets du développement décidés ou non par une politique d'aménagement du territoire qui a pour point de départ le schéma d'organisation hérité de la colonisation. Elle est par ailleurs le produit de phénomènes conjoncturels qui peuvent aujourd'hui expliquer l'impondérable dans l'urbanisation depuis les années 1990' dès lors que les structures de gestion ont été défailtantes face au développement et à l'organisation de tout le système urbain.

²² Loi n° 90-08 du 7 avril 1990 portant code de la Wilaya. Titre IV- Chap. 2 - Art. 92.

Pour être cohérente l'armature urbaine doit pouvoir réaliser une échelle des villes harmonieuse (au regard de la taille et de l'équipement conséquent) de la base au sommet, autorisant à la fois des pôles d'excellence économique et des métropoles d'équilibre pour faire contrepoids aux premiers et maintenir par ailleurs des rapports avec les villes aussi bien moyennes que petites.

Il s'agit d'entrer dans une logique de hiérarchisation de l'espace avec pôle principal et pôles secondaires, et cela, quelque soit les régions du territoire dans son ensemble.

Or, en Algérie, le rééquilibrage régional a plus privilégié le développement des villes au dépens de l'harmonisation de l'échelle urbaine si bien que, malgré une hiérarchie des villes (rang de taille et de population), l'équilibre de l'armature urbaine est en permanence à rechercher et la construction urbaine dans l'inachèvement.

Cependant, si les découpages territoriaux, malgré les incohérences liées à la taille des wilayas (wilayas du Sud très grandes), à la concentration administrative et économique, ont augmenté ainsi le déséquilibre littoral-intérieur du pays, il s'avère par ailleurs qu'ils ont permis de mieux intégrer la population harmonisant davantage son rapport à l'urbanisation.

I. 3. 2. 1 Urbanisation et population: l'équilibre apparent

L'évolution de l'urbanisation et celle de la population, dès 1966, ont été constantes [Cf. *Tableau 10*]. Le taux d'agglomération urbaine n'a pas cessé d'augmenter (81% en 1998) pendant que le taux de population épars tombait jusqu'à atteindre 18% pour la même période enregistrant de ce fait une baisse exceptionnelle de 1.000.000 d'habitants. Il en est de même pour le taux d'urbanisation qui sera en 1998 de 58% et le nombre des villes multiplié par 6 (soit 579).

Recensement	1966	1977	1987	1998	Prévisions 2030
Taux d'agglomération	56,1%	61, 2%	70,8%	81,3%	
Taux d'urbanisation	31,4%	41 %	49,7%	58,3%	71%
Nombre d'agglomérations	1187	2233	3488	4055	
Nombre d'agglomérations Urbaines	95 "Communes urbaines"*	211	447	579	30 villes nouvelles
Population algérienne totale	12.022.000	16. 948. 000	23. 038. 942	29. 100. 863	45.500.000

*Typologie de l'urbain en 1966

[Source ONS., Statistiques 1977, 1987, 1998, autres.....]

Tableau n°10 :

Urbanisation/population: une évolution constante

La corrélation entre la diffusion du fait urbain et l'évolution de la population a beau être forte, elle n'en cache pas moins les distorsions liées aux déplacements de population.

L'exode rural, en plus du croit démographique, a participé de la croissance des villes en Algérie. La sédentarisation des populations nomades dans les années 70' puis le développement d'un nombre important de petites villes (de moins de 20.000 habitants) de la strate semi-urbaine (399 en 1998) ont toutefois intercepté et ralenti cet exode.

Ce resserrement du canevas urbain concerne plusieurs régions, à la fois celles dont le bilan migratoire rural est négatif et celles qui cherchent à en compenser le déficit; leur taux d'urbanisation par ailleurs devenu faible. Les wilaya(s) de Tizi-Ouzou et Bejaia ont vu ainsi le nombre de leurs agglomérations se multiplier pour être le plus élevé en 1998 (soit respectivement 390 et 238) suivies de la wilaya de Tlemcen (avec 183).

Ce processus d'agglomération touche également les grandes métropoles littorales (Alger, Oran, Annaba) et Constantine à l'intérieur affirmant leur croissance et densifiant leurs campagnes.

Aujourd'hui, avec une population rurale estimée à 12.900.000 habitants (2001) dont les moins de 20 ans représentent plus de la moitié (51,5%) et la population active beaucoup moins (41, 2%), la fuite des campagnes semble réanimée et cela, d'autant que la crise politique qui secoue l'ensemble du pays depuis les années 90' continue à l'entretenir. Car, entre 1987 et 1998, l'exode rural a concerné 5 millions de personnes et les migrations interurbaines beaucoup moins²³ avec cette nuance que ces dernières étaient davantage orientées vers les villes du Sud et qu'elles concernaient aussi bien une population à la recherche d'emploi que de sécurité.

Les migrations du Nord vers le Sud (de l'Algérie) ainsi que les déplacements, à grande échelle, de populations (à la recherche d'emploi) venant de pays limitrophes (au Sud de l'Algérie) ou remontant plus au Nord vers l'Europe sont à l'origine de la croissance fulgurante de villes sahariennes. On note, à ce propos, les taux d'accroissement annuel moyen les plus forts en 1998 pour les wilaya(s) de Tamanrasset (15.7%), Illizi (14.8) et Naama (10.1%).

Cette mobilité est accentuée par un niveau de développement général à la baisse. Le taux de croissance du PIB²⁴ (estimé à 4,1% en 2002) est en effet en deçà de ce qu'il serait nécessaire de réaliser (7%) pour accroître le niveau de vie moyen et le développement économique. Par ailleurs, le chômage reste très élevé avec un taux moyen national de 25% (2001).

Paradoxalement, le taux d'accroissement de la population qui était en moyenne de 3,1% entre 1966 et 1987 est descendu à 2,1% entre 1987 et 1998. Il devrait, selon les prévisions pour 2020²⁵, chuter à 1,5% et assurer ainsi la transition démographique. Néanmoins, le déséquilibre dans la répartition de la population ne disparaîtra pas pour autant avec un littoral qui restera densément peuplé.

I. 3. 2. 2 Urbanisation et échelle urbaine: évolutions et ruptures

Le processus d'urbanisation, enclenché par les stratégies de redéploiement des villes, suit une logique régionale et reproduit une structure pyramidale de l'échelle urbaine.

C'est au niveau de la distribution régionale que le déploiement des villes va prendre une signification avec la domination des grandes métropoles suivies désormais des villes de plus de 100.000 habitants.

²³ Résultats des enquêtes du Ministère Délégué chargé du Développement Rural donnant 4,8 millions de personnes pour l'exode rural et 1.897.844 migrants internes.

²⁴ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. " *Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement 2003 RNE* "[Enligne].<http://www.mate-dz.org/RNE.pdf> (page consultée le 6/12/2005).

²⁵ idem.

L'émergence de pôles régionaux est amorcée par la croissance accélérée de tous les centres urbains et particulièrement par ceux de 50.000 à 100.000 habitants dont le taux d'accroissement moyen a été le plus élevé entre 1966 et 1977 (soit de 8.8 %).

Dans la hiérarchie urbaine c'est la base qui se développe plus vite que le sommet. Cette évolution est impressionnante pour les villes de moins de 20.000 habitants dont le nombre passe de 54 (1966) à 399 (1998) [cf. *Tableau n° 11*].

Le taux d'accroissement de cette catégorie de villes est le plus élevé depuis 1977 (avec 11.2% en moyenne). Il atteint 14% en 1998 avec des villes du Tell dont Draria (13.9%) dans la couronne d'Alger .

Recensement Agglom. / Nombre d'hab.	1977			1987			1998		
	nb	population	% pop urb	nb	population	% pop urb	nb	population	% pop urb
(+) de 100.000	8	2.935.461	53.09	16	4.514.990	39.45	32	7.098.384	41.84
50 à 100.000	16	1.585.270	23.7	26	1.851.464	16.17	34	2.212.786	13.04
20 à 50.000	38	1.203.559	17.19	79	2.284.234	19.95	114	3.434.335	20.24
(-) de 20.000	149	962.495	14.4	326	2.793.561	24.41	399 ²⁶	4.221.432	24.88
Total	211	6.686785	100%	447	11.444.249	100%	579	16.966.937	100%

[Source: données ONS]

Tableau n° 11:

Evolution de l'urbanisation par catégories de villes entre 1977 et 1998

L'étude des petites villes (de plus de 5000 habitants) et leur cartographie (Marc Côte, 1996) montrent une distribution inégale avec diminution du littoral vers l'intérieur et répondant à de multiples nécessités. C'est un "semis" de 198 agglomérations dont certaines se constituent ("en chapelet") en liaison entre les grandes villes quand d'autres se concentrent ("en grappes") en aire urbaine de grandes métropoles ou dans la périphérie de villes moyennes telles que Tizi Ouzou, Tlemcen, Tebessa ou El Oued.

La base de la pyramide est par ailleurs confortée par les villes de la strate "20.000 à 50 000 habitants" qui enregistrent 87 unités supplémentaires entre 1966 et 1998, de même que par le déficit de celles de l'échelon supérieur qui ne participent qu'à 13% de la population urbaine et qui, de ce fait, marque une rupture dans la construction urbaine.

Cette cassure dans l'échelle urbaine est accentuée par les niveaux de l'urbain. En effet, la base qui se développe plus vite s'équipe moins. Et, aujourd'hui, près de 70% des villes ont un déficit en matière de structures économiques, sociales, de transport et de loisirs, et sont de ce fait sous-tertiairisées.

²⁶ Dont 201 villes de 10.000 à 20.000 habitants et 198 de moins de 10.000 habitants.

Agglomérations/ nombre d'habitants	Recensements 1987/1998				Total 1998
	STRATES				
	U.S	U	SUB	SU	
(+) de 100.000	20	11	1		32
50 à 100.000	3	26	5		34
20 à 50.000	1	84	28	1	114
(-) de 20.000			60	339	399
Total 1987/1998	0 / 24	121/121	68/ 94	173/ 340	579

[Source: données ONS]

Tableau n° 12:

Evolution des villes et rapport rang de taille/ niveau de l'urbain

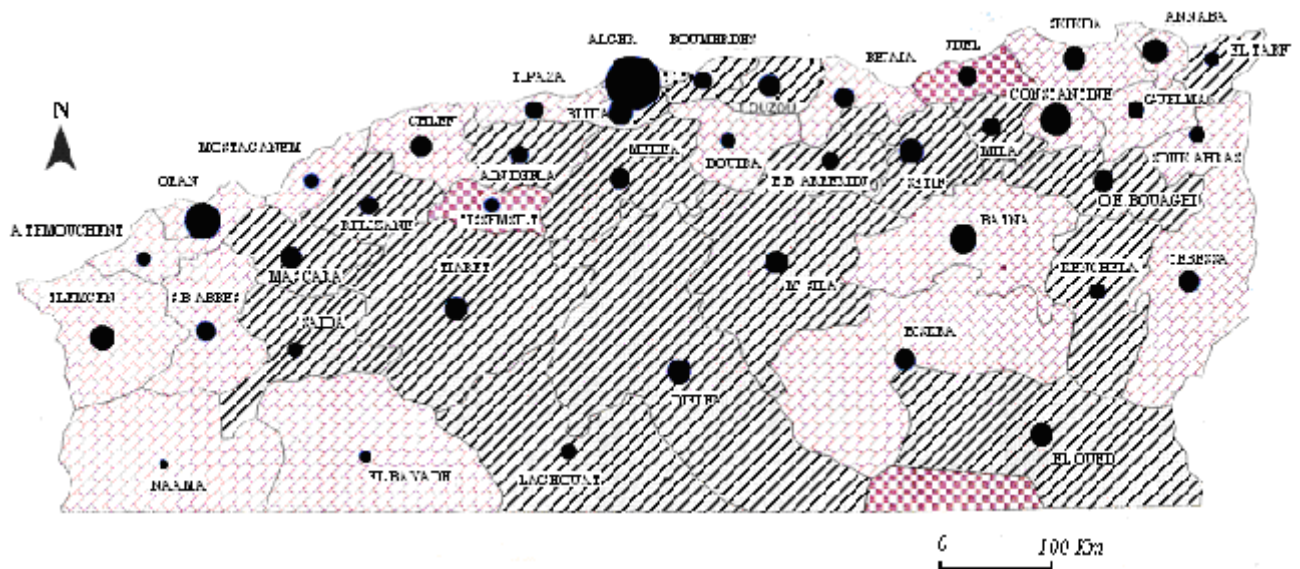
Le degré de cohérence reste ainsi posé au niveau de l'échelle urbaine dès lors que les métropoles moins nombreuses continuent à peser sur une base certes large mais faiblement équipée et que les distorsions induites font apparaître différents déséquilibres en rapport avec l'espace.

Les villes de rang intermédiaires (de 50 à 100.000 hab.) n'ont pas effectivement le statut et le développement qualitatifs nécessaires pour réduire la charge des grandes métropoles et devenir par conséquent des pôles d'équilibre, rôle que les métropoles régionales ou industrielles n'ont pas pu jouer étant elles-mêmes largement dominées par la métropole nationale.

Un infléchissement de la croissance, entre 1977 et 1987 (taux de 2,6%), a empêché cependant la macrocéphalie des grandes métropoles et particulièrement celle d'Alger mais il n'arrêtera pas une métropolisation de grande envergure avec étalement urbain, conurbation et développement de noyaux d'agglomérations périphériques. Les villes ont vu ainsi leur assiette augmenter considérablement dont Alger avec une superficie désormais de 25.000ha, Constantine avec 5.500 ha et Annaba avec 3600 ha.

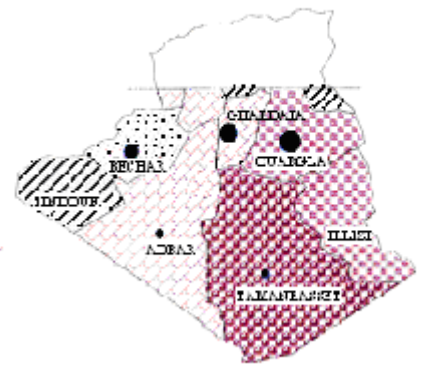
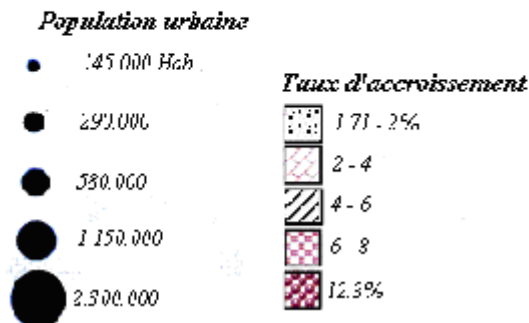
La vigueur de l'urbanisation est à l'origine de phénomènes accélérés d'agglomération comme l'apparition de nouvelles unités urbaines (155 en 1998), ou la croissance d'une ville comme Bordj El Kifan dans la circonscription d'Alger avec une population de 103.690 habitants ou le développement de la commune de Maatka dans la wilaya de Tizi Ouzou dont la population a triplé de 1987 à 1998 passant respectivement de 7.941 à 25.490 hab.

Les taux d'urbanisation annuel moyen, de 1987 à 1998 [Cf. Carte X., p115], montre à l'exception des wilaya(s) d'Alger et de Béchar (dont le taux est inférieur à 2%) des croissances moyennes pour les régions du Nord et du centre et, une urbanisation forte et exceptionnelle pour les wilayas de Jijel, Tissemsilt au Nord, Ouargla, Illizi et particulièrement Tamanrasset au Sud.



Carte X Population urbaine par wilaya et taux d'accroissement annuel moyen 1987/1998

[Source ONS- Armature urbaine N° 97 - 1998]



I. 3. 2. 3 Armature urbaine: des modèles de croissance diversifiés

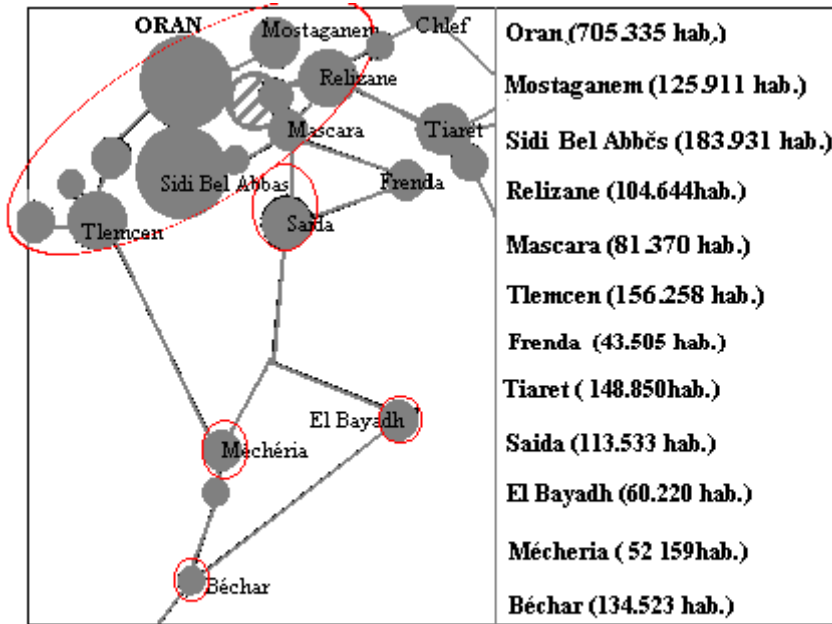
La politique de rééquilibrage régional a finalement dominé celle qui devait la transcender : la politique de l'aménagement du territoire. Il y a de ce fait, et en l'absence de politiques (régionales) cohérentes, des disparités (régionales) fortes et un développement qui touche le territoire de façon inégale.

Une double logique, pour le Nord et pour le Sud, marque depuis longtemps le territoire faisant apparaître une armature urbaine peu cohérente dans sa structure générale du fait d'un littoral surdensifié, et des régions du centre et du sud du pays insuffisamment urbanisées, vu l'immensité des territoires sub-arides et arides.

Cependant, analysée dans la partie nord, l'armature urbaine reste nuancée et présente ainsi des modèles de croissance qui diffèrent d'Ouest en Est, et un système urbain, sur le plan spatial, équilibré par zones.

A l'Ouest, l'armature urbaine, ramassée et compacte, révèle une croissance qui s'organise autour de la métropole régionale, Oran, et de son aire urbaine. Les villes de plus de 100.000 habitants telles que Mostaganem, Tlemcen, Sidi Bel Abbès, et Mascara (avec une population moindre) continuent à être les relais de cette urbanisation qui reste malgré tout limitée à l'espace

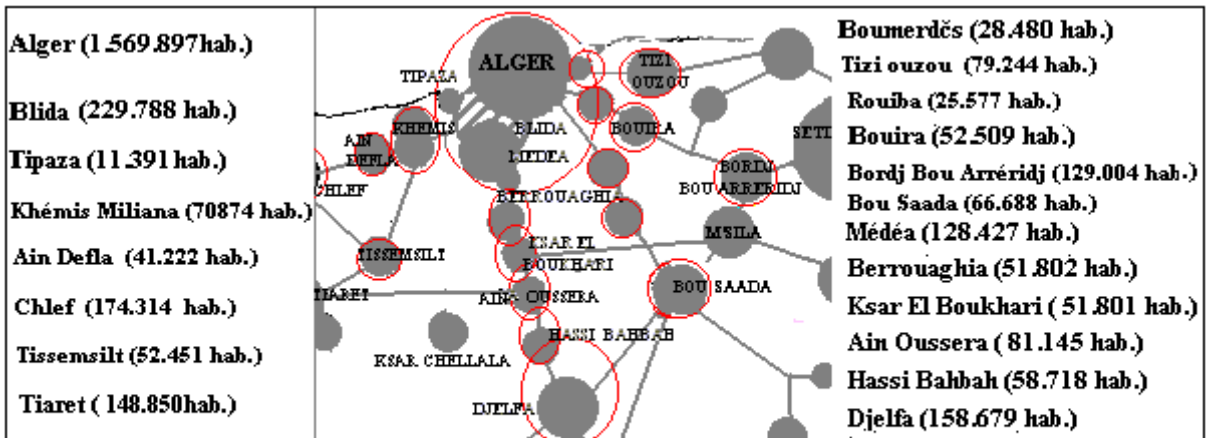
régional. Car Oran, comme le montre l'étude sur les attractions urbaines [cf. Carte V.Rousseau n°20, p.118] centralise à son niveau les rapports avec les villes du Sud telles que Béchard ou El Bayadh; l'exception étant faite pour Saïda qui devient l'étape-relais vers le Sahara par Méchéria.



[Source: MEAT-1995 Carte n° 15 "Esquisse du réseau urbain"]

L'Ouest: une armature urbaine compacte autour d'Oran

Au Centre, l'urbanisation, après s'être concentrée autour d'Alger, se développe en direction du Sud en une armature urbaine en "chapelets" matérialisant en quelque sorte les attractions exercées par la capitale nationale, et ce qui reste d'une domination sans partage (ou macrocéphalie), sur le vaste territoire saharien.



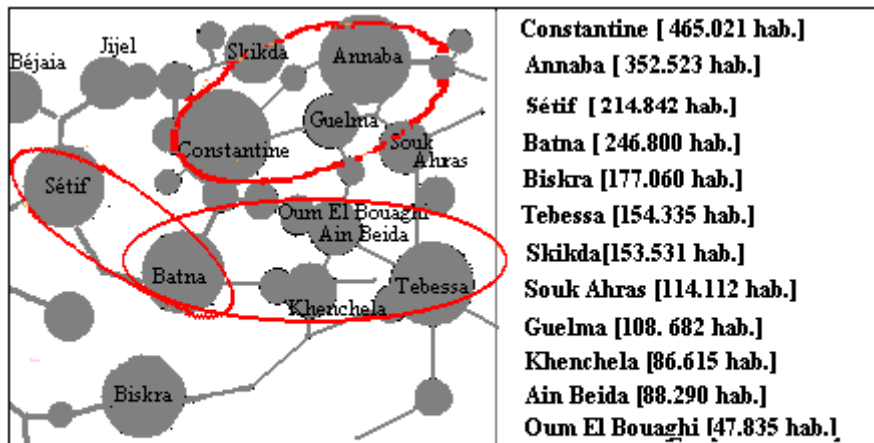
[Source: MEAT-1995 Carte n° 15 "Esquisse du réseau urbain"]

Au centre: concentration de flux, aire urbaine et chapelets d'agglomérations

Alger confirme aujourd'hui son emprise sur les villes du Sud tout en acceptant certains grands relais comme Médéa et Djelfa ou même M'sila plus à l'Est.

Par ailleurs, l'intensité des flux et des déplacements dans la région algéroise est à l'origine d'une urbanisation avec proximité de villes sur de courtes distances et sur des trajets comme Alger-Khémis-Ain Defla vers l'Ouest, Alger-Tizi-Ouzou vers l'Est et, en direction de Constantine, Alger-Bouira-Bordj Bou Arréridj.

A l'Est, Le système urbain s'équilibre entre dix chefs-lieux de wilaya (la plus forte concentration du "maillage" administratif) et de petits pôles régionaux en ascension. Il est considéré bipolaire du fait de la domination de l'espace par deux métropoles régionales telles que Constantine et Annaba.



[Source: MEAT-1995 Carte n° 15 "Esquisse du réseau urbain"]

A L'Est: vers une armature urbaine multipolaire

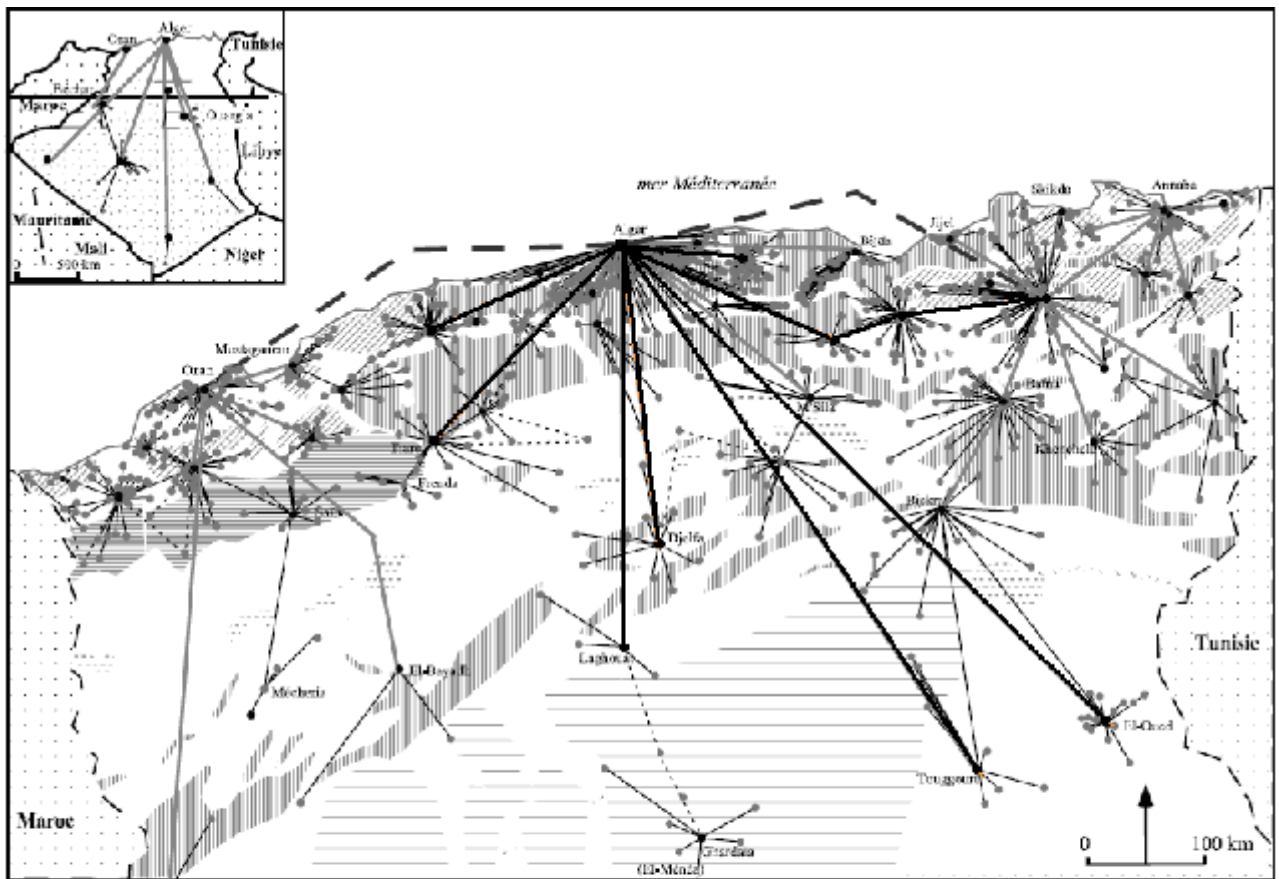
Cependant, avec une population urbaine et agglomérée en constante évolution, d'autres villes, comme Sétif, Batna, Oum El bouaghi, Kenchela et Tebessa, se constituent en nouveaux pôles non pas pour seconder le noyau primatial, mais pour en créer un autre. Ces villes, chefs lieux de wilaya, appartiennent désormais à la même région programme, celle des Hauts plateaux Est, définie par les dispositions d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire. Elles se caractérisent par une forte tendance à l'urbanisation (taux d'urbanisation de 51,2%), et une forte polarité, de même que par des flux migratoires importants à l'intérieur des wilaya(s). Elles chercheront à jouer un rôle plus important dès lors qu'elles bénéficieront d'un développement plus adapté à leurs ressources (mines, carrières.....), et d'actions prioritaires et de grands projets décentralisés²⁷.

Il s'avère, au vu du rythme rapide de croissance commun à chaque métropole et du phénomène continu d'agglomération (taux de 74,4% en 1998), l'espace rural dont la caractéristique première est la dispersion est plus que jamais menacé. Par ailleurs, l'étalement urbain, un des aspects de cette urbanisation qui se développe de l'intérieur, est devenu systématique à chaque grande ville qui se développe autour.

Aujourd'hui, l'armature urbaine, nuancée du fait de la variété des schémas de croissance qui la caractérise d'Ouest en Est, donne en définitive une lecture plus claire de l'urbanisation et de ses impacts sur l'espace et cela, en vue de mieux déterminer les orientations et les opérations à entreprendre pour l'équilibre de l'ensemble.

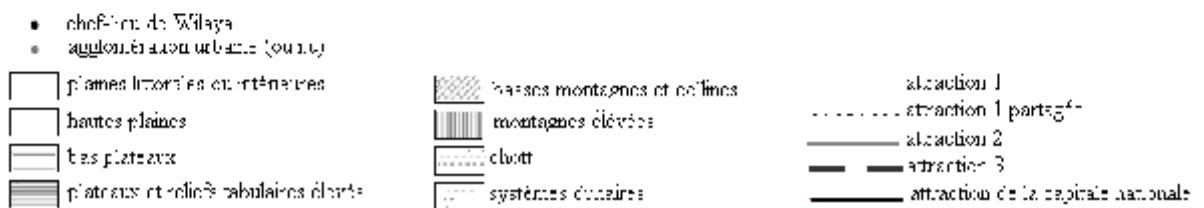
Pour l'Etat, ce sont bien de nouvelles stratégies de rééquilibrage et schémas d'harmonisation du territoire qui seront nécessaires mais seront-ils pour autant les seuls à apporter de véritables corrections aux incohérences de l'espace?

²⁷ ANAT. Rapport sur "La région programme Hauts Plateaux – Est " 2005.



Carte XI. "Attractions urbaines en Algérie"

Source: Carte n° 26 - F. Rousseau, 2007



I. 3. 3 Urbanisation et nouvelles stratégies de maîtrise du système urbain

La stratégie de rééquilibrage par la distribution des activités, de la population et des moyens de développement n'a pas donné les résultats escomptés. La zone tellienne, sur 4% du territoire national, concentre 20.500.000 habitants (entre 1977 et de 1998) soit plus des deux tiers de la population totale (70%).

Il est prévu une évolution des densités de peuplement avec des moyennes allant de 592 habitants au km² en 2010 à 687 habitants au km² en 2020²⁸, ce qui laisse supposer des densités encore plus fortes dans les plaines littorales où sont installées les grandes villes et une population qui atteindra 25 millions d'habitants.

²⁸ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.. "Un projet d'aménagement du territoire intégrant les enjeux d'un développement durable" [Enligne].<http://www.mate-dz.org/projet2020.pdf> (page consultée le 27/12/2004).

Avec la littoralisation des activités et du potentiel économique (2/3 des unités industrielles), le Nord est la région qui attire le plus d'investissement productif industriel. Il est aujourd'hui en mesure d'assurer pour l'ensemble de l'Algérie la transition vers l'insertion dans l'économie mondiale²⁹.

Cependant, le déséquilibre est tel que, dès la fin de 1994, l'on repart vers la conquête du territoire pour une meilleure maîtrise de l'urbanisation et du système urbain. De nouvelles stratégies sont définies pour la mise en place d'une "véritable armature urbaine" afin d'inverser la logique de la concentration urbaine sur l'ensemble du territoire et particulièrement autour des grandes métropoles. L'approche est à la fois globale avec redéfinition des territoires d'intervention et ciblée afin de freiner le phénomène d'étalement urbain.

La mise en réseau (des villes) apparaît comme nécessaire pour mieux "répartir la croissance" et susciter une "compétitivité" entre villes et territoires.

I. 3. 3. 1 Régions Programme et mise en réseau des villes: des stratégies contradictoires

La politique territoriale, à l'horizon 2020, sera basée sur le fonctionnement de "Régions Programme"³⁰ qui sont au nombre de 9 [cf. *Carte XII, p.120*] La région devient ainsi un "*instrument de mise en cohérence des politiques sectorielles*" par la planification stratégique.

Instituées par la loi³¹, les Régions Programme sont envisagées à partir de regroupements de wilayas limitrophes présentant des problématiques de développement similaires ou complémentaires.

C'est ainsi que la Région Programme Nord Centre rassemble plus de wilayas (soit 10 avec celle d'Alger) que celles du Nord Ouest (7 autour d'Oran) ou du Nord Est (8 avec Constantine).

Les Hauts Plateaux, moins peuplés et équipés que le littoral, regroupent trois Régions Programme organisées, d'Ouest en Est, autour de métropoles en formation. Quant au sud du territoire algérien, il est constitué de trois Régions Programme aussi étalées que les wilayas qu'elles représentent.

Les Régions Programme permettent de cumuler dans un même espace régional le capital de connaissance et de savoir-faire, de faire "émerger de nouveaux projets collectifs" ainsi que de "nouvelles synergies". Cependant, en tant que "Programme", les régions sont moins perçues dans leur dimension physique (en tant que territoire) et plus réduites de ce fait à être des outils, donc opératoires. Elles deviennent un accessoire de la planification et articulent les schémas sectoriels en incitant à une solidarité entre wilayas (ou interwilayalité).

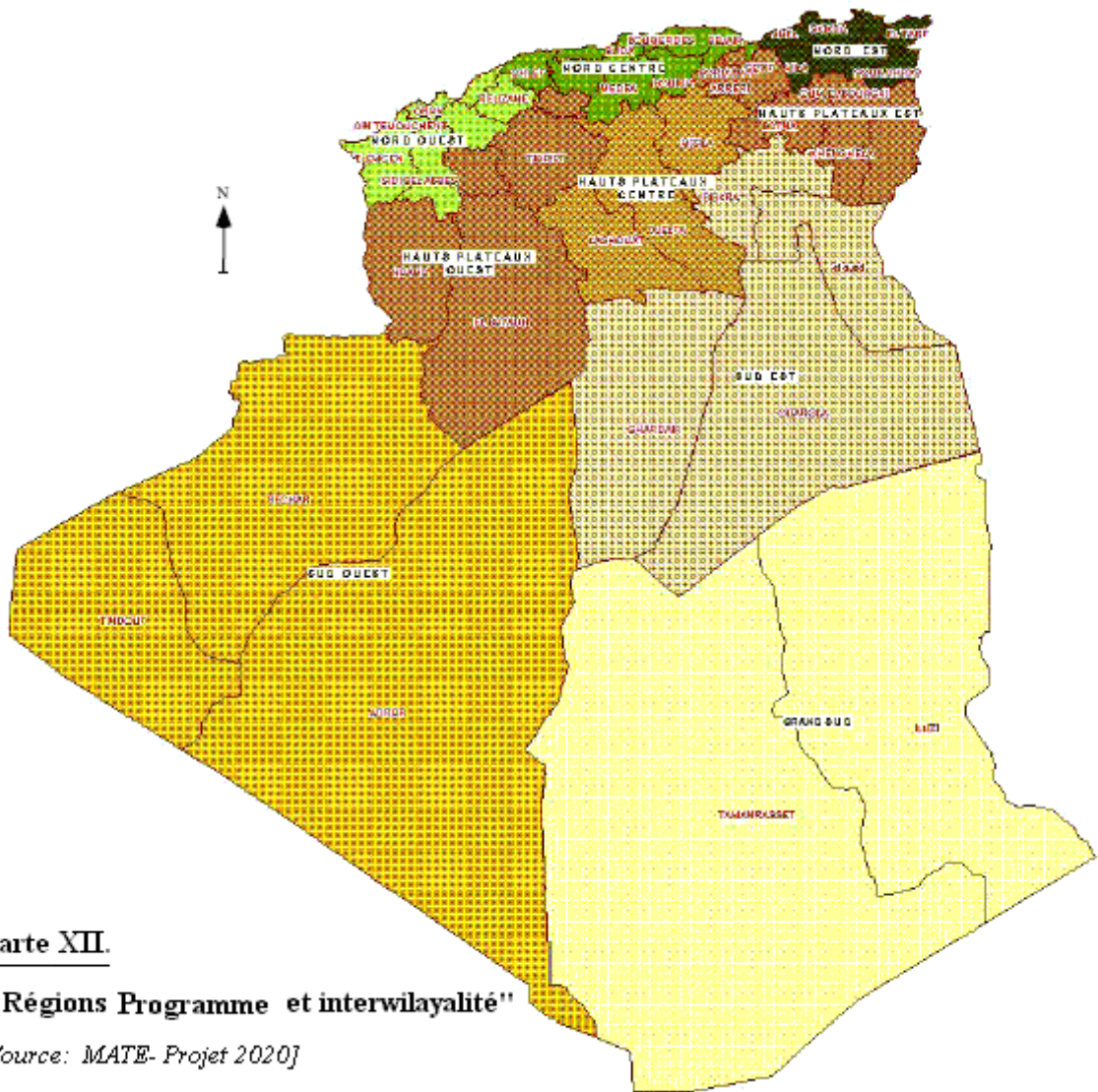
Chercherait-on à avoir des régions plus flexibles afin qu'elles se plient davantage au contrôle de l'espace ou à nier tout simplement la région en tant qu'entité territoriale?

La construction de régions aux tailles de plus en plus grandes confirme le retour à une politique de déploiement mais également de resserrement de l'espace du fait que l'on concentre compétences et projets au sein d'un même territoire. Elle s'oppose par ailleurs à l'idée d'une mise en réseau des villes qui fait évoluer l'organisation territoriale vers de nouvelles échelles et des systèmes urbains ne tenant pas compte parfois des régions et des limites des Etats.

²⁹ L'exception étant faite pour le Sud qui, avec l'exploitation des hydrocarbures, attire les plus gros capitaux étrangers avec les concessions faites régulièrement aux compagnies pétrolières mondiales.

³⁰ "Régions Programme": transcription adoptée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement (MATE) et qui sera maintenue tout au long de la rédaction des chapitres en question.

³¹ La loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire définit les instruments de l'aménagement du territoire.



Carte XII.

" Régions Programme et interwilayalité"

[Source: MATE- Projet 2020]

La région, en général, continue à représenter l'ensemble des ressources et le potentiel économique des villes ainsi que l'arrière-pays, reflet du rayonnement de ces dernières. Elle se définit désormais comme le local face aux échelles développées par le processus de mondialisation et ne peut, dans cette mesure, se réduire aux seuls objectifs de la politique de l'aménagement du territoire.

I. 3. 3. 1. 1 Projet régional et nouvelle trame territoriale

C'est à travers l'étude de la Région Programme des Hauts Plateaux-Est³² que l'on constate que l'Etat cherche à concrétiser l'idée d'interwilayalité et ce qu'il définit comme "le projet régional". Partie orientale des Hauts-Plateaux, la Région Programme- Est, a pour territoire les chaînes montagneuses du tell, les plaines intérieures, les chaînes montagneuses Sud atlasiques et le domaine steppique et saharien. Elle réunit ainsi six wilaya(s) dont celle de Tébessa, Oum El Bouaghi, Batna, Khenchela, Sétif et Bordj Bou Arréridj sur un espace de 52.385 Km² (soit 2,20 % de la superficie totale du territoire national) dont la population est estimée à près 4.225.600 habitants (R.G.P.H 1998).

³² Région Programme considérée comme prioritaire et dont l'étude a précédé celle des autres régions.

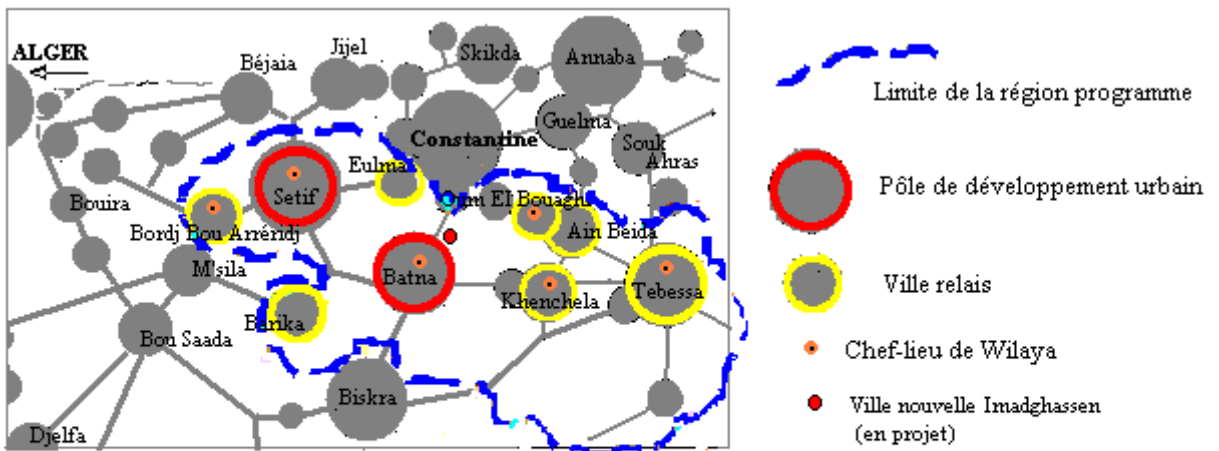
Cependant, plus compacte au niveau de l'espace, la Région Programme des Hauts Plateaux-Est est plus peuplée et urbanisée que les autres Régions Programme des Hauts Plateaux. Sa population qui constitue la moitié de la population de l'ensemble (Hauts Plateaux) continue de croître. Il en est de même pour le taux d'urbanisation qui confirme une évolution régulière et importante pour les années 2030 [cf. *Tableau n° 10, p.111*].

Population/Urbanisation (2000-2020)	Population projetée (nb hab.)			Taux d'urbanisation (%)		
	2000	2010	2020	2000	2010	2020
Région H.P.Est	4.419.988	5.552.629	6.840.274	53,2	56,4	58,7
Total H.P.E	8.047.596	10.153.148	12.561.843	56,4	59,8	62,3

[Source: MATE-Projet 2020]

Tableau n° 13

**La région des Hauts plateaux- Est:
projections de la population et de l'urbanisation**



[Source: Rapport sur la région programme des Hauts Plateaux-Est ANAT 2005]

Région Programme Hauts Plateaux-Est:
vers une "promotion des cadres urbains"

L'Etat estime que la Région Programme des Hauts Plateaux-Est "demeurera fortement peuplée" et que, pour l'horizon 2020, les projets doivent être étudiés pour répondre aux besoins d'une population supplémentaire (soit 2.614.683 habitants) et pour diminuer les disparités sur le plan spatial, suite à l'évolution effrénée de la péri-urbanisation.

Le projet régional fait en effet ressortir l'urgence d'une armature urbaine et rurale dans le sens des "complémentarités et d'intégrations régionales recherchées".

La "promotion des cadres urbains", par exemple, nécessite une maîtrise de la croissance des deux pôles régionaux que sont Sétif et Batna, et un renforcement de leur tertiaire supérieur. Elle se poursuivra par l'accession du réseau de villes moyennes telles que Tébessa, Bordj Bou Arréridj, Khenchela, Oum El Bouaghi, El Eulma, Ain Beida et Barika, qui relayeront les deux pôles de développement.

On juge, par ailleurs, que la cohérence du réseau des villes ne serait possible sans l'encadrement des espaces ruraux par des centres (ruraux) mieux équipés et mieux desservis qui prendraient en charge l'ensemble du rural (espace et population).

A l'intérieur du projet régional un autre projet, celui de la ville nouvelle d'Imadghassen" dans la wilaya de Batna, est considéré comme une réponse à la saturation du tissu urbain de la ville de Batna mais également à la nécessité d'un redéploiement démographique des régions Nord vers les Hauts Plateaux. Les programmes collectifs, ceux qui créent une solidarité entre wilayas, portent sur ce qu'on appelle les "tendances lourdes", celles dont les effets sont négatifs pour la région entière, comme l'insuffisance des ressources en eau et en énergie, la dégradation des milieux écologiques et l'érosion dans les versants Nord, auxquels il faudrait ajouter une péri-urbanisation à l'origine de la dévitalisation du milieu rural. Cette programmation est, par ailleurs, caractéristique de l'option développement durable et de l'apprentissage qui s'y rattache.

Il y a là une volonté affichée d'inculquer l'esprit de solidarité et de le concrétiser à travers des actions de préservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles et du foncier. Cela indéniablement oriente l'aménagement vers des approches verticales (dans le sens local et régional) et transversales (urbain et rural) avec cette nuance que le local reste la wilaya.

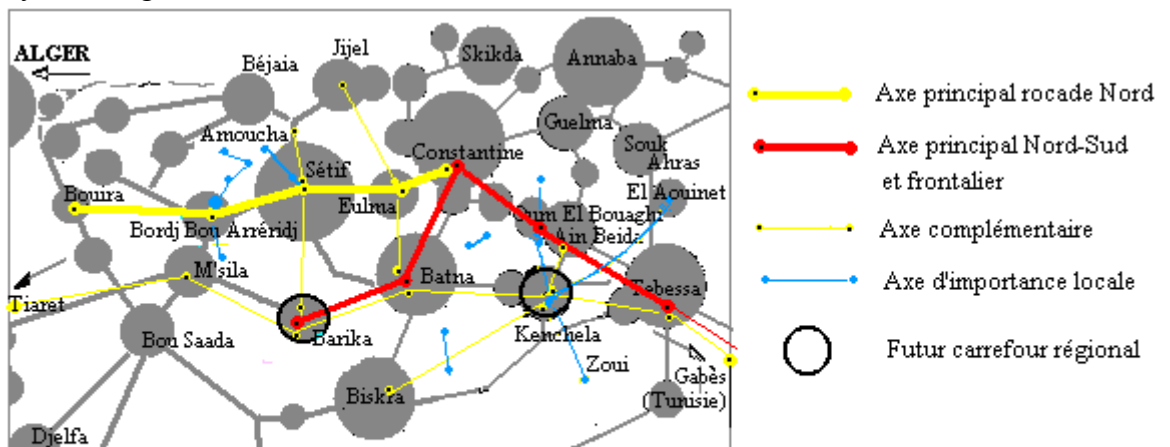
Désormais, l'Etat responsabilise l'institution de tutelle vis à vis des grands problèmes de développement. Le temps des programmes spéciaux et sectoriels pour réduire les disparités régionales et motiver les wilayas pour leur propre circonscription semble révolu.

Pour les prochaines années (2025), ce qui va structurer l'ensemble des Hauts Plateaux, ce sont bien les projets de développement et de modernisation du réseau d'infrastructures de transport (routier, ferroviaire et aéroportuaire) ainsi que la création d'une ville nouvelle, technopole de 350.000 habitants aux limites sud de l'Atlas. Nous sommes dans une nouvelle organisation du territoire.

I. 3. 3. 1. 2 Réseaux d'infrastructure et technopole en projet: l'amorce d'un réseau urbain

L'esquisse générale du réseau pour 2025 [cf. Carte XIII, p.123] montre un canevas dense d'axes de communication "d'intérêt local et régional" et transnational reliant les villes entre elles ainsi que les frontières de pays limitrophes tels que la Tunisie et le Maroc. L'option pour un réseau de communications à caractère multiple comme support à l'armature urbaine est maintenue dans le projet régional des Hauts Plateaux-Est.

Les axes principaux vont en effet structurer les couloirs autoroutiers d'Est en Ouest (la transmaghrébine), du Nord au Sud, et dans l'espace frontalier avec la Tunisie. Leur rôle est prépondérant dans "l'intégration nationale" mais également dans la coopération et les échanges entre pays du Maghreb.



[Source: Rapport sur la région programme des Hauts Plateaux-Est. ANAT 2005]

*Région Programme-Est: vers la modernisation
et le développement du réseau de communications*

Les axes complémentaires, en reliant les villes plus au Sud, organisent à la fois l'espace régional mais à terme ils constituent ce qu'on appelle la rocade des Hauts Plateaux c'est à dire la 2^{ème} transmaghrébine. Et puis, il y a les axes d'importance locale qui seront développés dans "la perspective d'une bonne desserte entre les centres urbains" mais également dans le but de leur "créer une nouvelle dynamique dans les échanges".

Des nœuds de communication apparaissent au niveau de deux villes moyennes comme Barika (79.508 hab.) et Khenchela (86.615 hab.) qui s'annoncent comme de futurs carrefours et pôles urbains de développement de la région programme-Est. Si le déploiement du réseau routier augmente le phénomène de polarité, il continue par ailleurs à combler les vides d'une trame territoriale qui s'organise vers le Sud.



Carte XIII.

0 50 100 Km

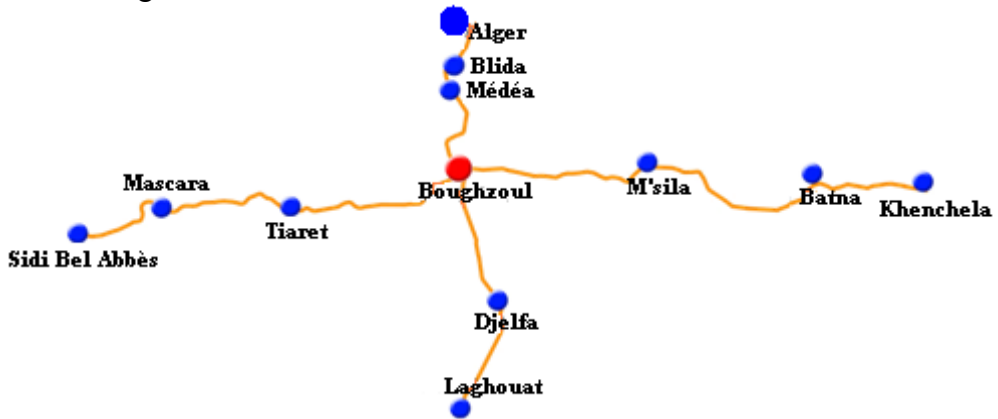
"Réseau d'infrastructures de base existantes et projetées"

[Source: Schéma National d'Aménagement du Territoire 2025- MATE]

Légende

- | | | | |
|----------|---------------------------------------|--|------------------------|
| ●●●●●●●● | Limite d'Etat | | Port maritime |
| — | Limite de wilaya | | Aéroport international |
| | Autoroute Est-Ouest (en cours) | | Aéroport national |
| | Rocade des Hauts Plateaux (en projet) | | Capitale nationale |
| | Rocade frontalière (projetée) | | Ville nouvelle |
| | Route Nationale N°1 (RN1) | | Chef-lieu de wilaya |
| | Route Nationale | | |
| | Voie ferrée | | |
| | Voie ferrée (projetée) | | |

En dehors du développement des réseaux d'infrastructure, l'Etat cherche à promouvoir, dès 2010³³, un nouveau modèle de ville au cœur des Hauts Plateaux par la création d'un site productif de hautes technologies de l'informatique, de recherche scientifique et d'institutions financières : la ville nouvelle de Boughezoul.



La ville nouvelle de Boughezoul³⁴, située entre Médéa et Djelfa, sera dotée d'un tertiaire supérieur. Elle accueillera, sur une superficie de 3.653 hectares, 350.000 habitants et devra recréer l'environnement qui caractérise les villes écologiques. La réhabilitation et la modernisation du lac (1.886 hectares) qui servira de site à la ville seront en effet accompagnées d'opérations de re-végétation et de re-forestation, et d'aménagement d'espaces verts urbains (639 hectares).

Si l'idée de départ est de créer une ville nouvelle comme "moyen d'équilibrer les effets attractifs du nord" avec redéploiement de la population et création de 122.500 postes d'emploi, il est désormais question de "pole de compétitivité et industrie de pointe" ainsi que d'un projet urbain doté d'un port international.

Ne serait-on pas sur le point de créer une ville mondiale qui pourrait, pour le moins, concrétiser l'idée de mise en réseau des villes algériennes pour 2020?

A terme, la ville de Boughezoul, sur le trajet Alger-Djelfa, va soit réaffirmer la centralité d'Alger et son attractivité sur le Sud et l'ensemble du territoire, soit au contraire en éclipser l'importance de métropole nationale. Une nouvelle centralité liée à une capitale administrative située à moins de 200 kilomètres de la première, est un scénario qui reste envisageable.

Par ailleurs, le caractère mondial de la ville de Boughezoul, s'il devait se confirmer, ferait apparaître un niveau plus élevé dans l'échelle urbaine et augmenter ainsi la discrimination entre villes développées et celles qui le sont moins, ce qui a peu de chance de favoriser l'organisation en réseau des villes algériennes.

En effet, la notion de réseau induit une régulation de l'ensemble du système territorial selon des principes et des règles d'organisation d'ordre spatio-temporel, qui délègue aux villes des compétences et définit ainsi une nouvelle géographie du pouvoir caractéristique du changement de territorialité. Elle évolue par ailleurs avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'origine du degré de connectivité des villes et de leur maintien dans un réseau de connexions et de flux.

Or, il s'avère que les relations complémentaires qui soudent les liens entre les villes algériennes ou celles qui mettent ces dernières en concurrence sont aujourd'hui à déterminer.

³³ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Schéma National d'Aménagement du Territoire 2025. Le Plan d'Aménagement d'Urbanisme et d'Architecture (PAUA) de la ville nouvelle de Boughezoul [Enligne].<http://www.mate-dz.org/Presentmedea.ppt> (page consultée le 23/02/2006).

³⁴ La Ville Nouvelle de Boughezoul a été créée par décret exécutif [04 – 97 en date du 01 Avril 2004].

Le réseau d'infrastructures (routières, ferroviaires, aéroportuaires et de voiries) est certes, de par sa modernisation, un support de base nécessaire à une mise en réseau des villes mais néanmoins insuffisant du fait que son action renforce davantage le quadrillage administratif et technique au dépens d'une territorialité réticulaire.

Quant aux projets, ils montrent que l'on continue à privilégier une territorialité spatiale au dépens d'une territorialité réticulaire. L'organisation ou la réorganisation des espaces urbains et régionaux doivent être en effet "conformes aux intérêts nationaux", d'où le caractère volontariste (voire "militant") d'une politique de l'aménagement du territoire plus que jamais difficile à concilier avec la notion de compétitivité entre les espaces ou l'idée même de réseau qui change en permanence le rapport à l'espace.

Dès lors comment encourager un réseau de villes sachant que le réseau a priori est contradictoire avec une politique centralisée de programmation de l'espace. Si le réseau classique, au sens de l'aménagement du territoire, a encouragé les rapports de complémentarité entre villes (du moins dans les pays développés) et réduit les inégalités nationales, celui qui se développe avec la mondialisation du marché incite celles-ci à plus de compétences et d'innovation pour réaliser l'échange et leur intégration à une armature mondiale. C'est dire combien les villes, aujourd'hui, sont au cœur de la croissance et du développement.

Le réseau des villes, en Algérie, reste à construire. Jusque là, le caractère maillé et pyramidal à la fois du système urbain a favorisé un déploiement des villes en arborescence, donc en faveur de relations verticales (ville avec l'arrière pays) que de relations transversales (villes entre elles) nécessaires au développement du réseau urbain.

Aujourd'hui, on peut dire qu'il y a une armature urbaine en Algérie mais pas de réseau (urbain). Et, si la politique d'aménagement du territoire demeure nécessaire à la cohérence de l'ensemble du territoire, seule une approche à grande échelle, au niveau des communes et des villes, serait plus adaptée afin de rééquilibrer le système urbain et développer une intercommunalité réelle et effective (et non formelle³⁵ comme l'évoque le document du P.D.A.U.) qui participerait du réseau et de l'essor du local.

I. 3. 3. 2 Schémas d'organisation territoriale et développement durable

Dans la planification du développement, il devient primordial aujourd'hui d'intégrer les paramètres de gestion durable des ressources naturelles (l'eau, végétation, diversité biologique) et du potentiel économique (terres agricoles, richesses du sous-sol).

Certes cela demande une re-centration sur l'intérêt général et une mise en place d'un système juridique et institutionnel nouveau. L'objectif, pour l'ensemble du territoire, devient une recherche permanente de l'équilibre socio-économique et environnemental afin de perpétuer les ressources et d'assurer une qualité de vie des populations.

Cela demande également un renouvellement des approches et un apprentissage pour la protection et la valorisation durable(s) des sites, des écosystèmes, des ressources et des villes.

Pour l'Algérie de 2020³⁶, il s'agit d'une "*vision nouvelle de l'aménagement du territoire*" qui assure un développement harmonieux et durable pour l'ensemble du territoire national, alliant "*l'efficacité économique, l'équité sociale, la promotion de l'homme, et la protection de l'environnement*".

³⁵ ARAMA, Yasmina. " Planifier l'espace pour mieux gérer les villes algériennes- Une analyse critique du Plan Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme (P.D.A.U.)" in Projet de recherche intitulé "Eléments méthodologiques pour l'élaboration des cahiers de prescriptions architecturales particulières aux communes". Institut d'Architecture et d'Urbanisme. Université Mentouri Constantine. Avril 2000.

³⁶ "AMENAGER L'ALGERIE de 2020": rapport national sur l'aménagement et le développement durable du territoire.

Le discours n'est pas nouveau et continue à donner le ton au scénario volontariste et à celui de la reconquête du territoire. L'Etat reconnaît l'échec des politiques d'aménagement antérieures et, sans rien changer à ses prérogatives, il maintient, au travers d'une vision nouvelle, une organisation territoriale de type conventionnel basée sur des opérations que l'on qualifie de "décentralisées".

La reconquête du territoire évolue en effet entre un projet mobilisateur "d'unité nationale" et des stratégies de rééquilibrage à court terme (stabilisation des populations à l'horizon 2005), à moyen et long terme avec l'objectif final de maintenir la frange tellienne à 21 millions d'habitants (soit au chiffre actuel) et de prendre en charge, avec des moyens comptés, une population supplémentaire de 10 millions d'habitants d'ici à 2020, pour l'ensemble du pays.

Quant à l'urbanisation, sa maîtrise et son organisation passent par un ensemble de promotions qui touchent à la fois le développement qualitatif des grandes métropoles et celui de "métropoles régionales d'équilibre" (villes aujourd'hui en ascension), et la création de villes nouvelles sur l'ensemble du territoire (au nombre total de 30 d'ici à 2030).

Le Schéma National (SNAT), en répondant aux exigences du développement durable³⁷, devient l'instrument stratégique pour aménager et développer durablement l'ensemble du territoire. Son objectif, à l'horizon 2020, est de mettre en cohérence les approches et les actions pour un développement qui tiendrait également compte du contexte de l'économie mondiale.

Le Schéma National, à des périodes quinquennales (établies par la loi), fixe la programmation de grands investissements et de grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national. Sur le plan juridique, les différents textes de loi et les décrets d'application correspondants confirment cette détermination ou volonté de concrétiser une politique de développement durable.

Il faut rappeler à ce propos la loi du Littoral, promulguée en 2002 et la création en 2004 du Commissariat National du Littoral (CNL), instrument essentiel de la mise en application de ladite loi. Le fait de se doter d'instruments juridiques et de nouvelles approches de gestion et d'apprentissage est, par ailleurs, renforcé par un Plan d'Aménagement Côtier (PAC) tenu obligatoire pour les communes littorales.

Le Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD), en janvier 2002, prévoyait le renforcement de la gouvernance environnementale mais également le développement de l'ensemble des territoires; la protection de l'urbain faisant désormais partie intégrante de la Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE).

Au niveau des territoires, la reconfiguration touche le transfrontalier dans le cadre du développement communautaire maghrébin et le transnational pour assurer les accords économiques définis par la Conférence de Barcelone (1995) ainsi que ceux établis avec l'Union Européenne (UE)³⁸. On estime que de cette manière l'organisation de l'espace et le développement territorial constituent une réponse à la mondialisation de l'économie et à la concurrence des territoires.

Cependant, avec l'option du développement durable, la région (physique) en tant qu'entité territoriale nécessaire au développement du local perd de son importance. Quant au principe de territorialité, sans être remis en question, il n'accepterait qu'une légère transgression vers le transnational. Théoriquement, tout est en place pour le renouvellement de la politique de l'aménagement du territoire. En réalité, sous ces changements apparents, les représentations et les approches classiques du territoire persistent rendant toute rupture avec les modes organisationnels antérieurs velléitaire.

³⁷ loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire

³⁸ Loi n° 05-05 du 26 avril 2005 portant approbation de l'accord euro méditerranéen établissant une association entre la République algérienne démocratique et populaire, d'une part, et la communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Valence le 22 avril 2002, ainsi que ses annexes 1 à 6, les protocoles nos 1 à 7 et l'acte final y afférents.

Le contexte général de l'urbanisation a été cependant le préalable nécessaire à l'analyse du développement des villes et particulièrement du mode de dispersion dans l'espace. Le processus de déploiement et de resserrement de l'espace a finalement marqué le développement urbain dans son ensemble. Et la politique de l'aménagement du territoire apparaît comme insuffisante pour envisager des dynamiques nouvelles d'organisation et de modernisation des villes algériennes.

Comment alors penser la ville et sa croissance de façon autonome?

Comment harmoniser villes et périphéries?

La question primordiale reste liée à l'étalement des villes, et l'exemple d'une métropole régionale comme Constantine nous révèle un mode de développement où les reports de croissance sur d'autres agglomérations n'ont pas arrêté l'évolution du phénomène de dispersion de l'espace urbain.

I. 4 Etalement urbain et reports de croissance: l'exemple de Constantine

Aujourd'hui, l'étalement urbain apparaît comme le produit d'une politique d'extension mais également du resserrement de l'espace. Il perpétue une approche paradoxale du système d'organisation et de gestion de l'urbain, système dont les effets s'exercent entre centre et périphérie, métropole et villes satellites, et ces dernières en relation avec les petites agglomérations environnantes. Et si l'étalement urbain confirme aujourd'hui la poursuite de l'urbanisation en Algérie, il est par ailleurs à l'origine d'une urbanisation croissante au sein même des zones rurales. Face au développement de Constantine, par exemple, le rééquilibrage de la croissance urbaine vise à donner une cohérence au territoire institutionnel, celui de la wilaya. Il est à l'origine également d'un groupement d'urbanisme réunissant le chef-lieu de wilaya et les villes satellites dans une approche commune de la croissance métropolitaine.

Du fait de la forte densité des lieux centraux au niveau de la commune de Constantine, la politique de rééquilibrage, par ailleurs, oriente vers des opérations de dé-densification et une recherche en permanence de la maîtrise de l'espace urbain.

La stratégie de desserrement par l'Etat, amorcée dès les années 70', va en effet restructurer le territoire administratif, les espaces fonctionnels et la trame urbaine. Elle reste contredite par une propension à la concentration de la population et des équipements dans le centre de l'agglomération.

Enfin, l'étalement des villes s'il traduit un choix de politiques urbaines peu cohérentes il est, par ailleurs, influencé par le mouvement d'urbanisation mondial. Tout semble se conjuguer: les facteurs endogènes aux effets retours de politiques engagées (ou externalités), la croissance économique aux problèmes issus du développement urbain. Le processus global d'urbanisation, en plaçant la problématique des villes au cœur des politiques d'aménagement des territoires, va, en définitive, déterminer de nouveaux seuils et représentations de l'échelle urbaine mais également de nouvelles approches du phénomène urbain.

I. 4. 1 Le Groupement urbain de Constantine : effet de resserrement ou de déploiement?

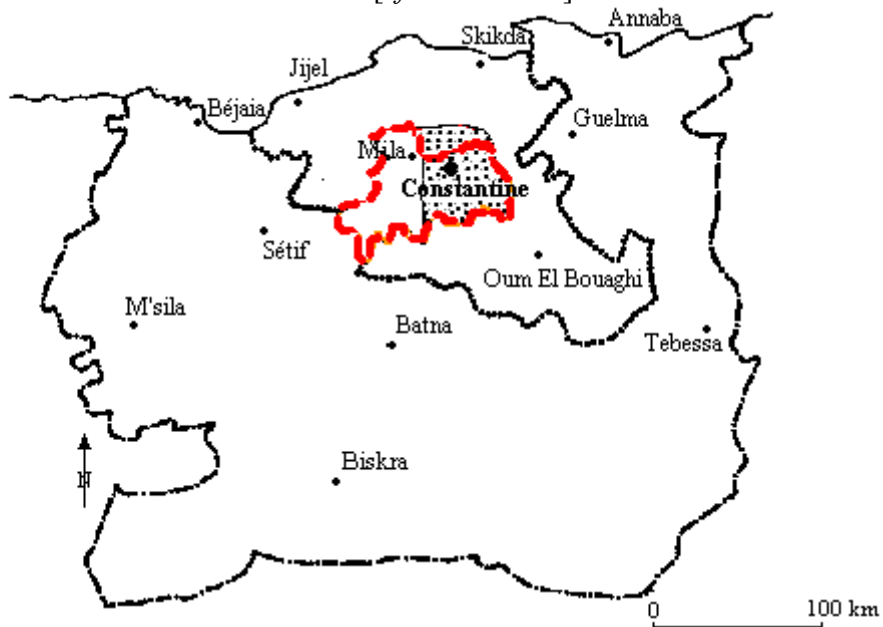
La croissance de la métropole constantinoise ne pouvant être maîtrisée "dans les limites territoriales"¹ est appréhendée dans une globalité spatiale. Le regroupement de communes devient ainsi une réponse à la croissance de Constantine. On estime en effet que "les liens relationnels" entre les centres urbains (au sein de ces communes) existent et cela est suffisant pour proposer un schéma d'aménagement de l'ensemble.

¹ Direction de l'urbanisme de la wilaya de Constantine (URBACO). "Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme" (PDAU). Groupement d'urbanisme. Rapport de synthèse (aménagement), 1998.

La planification de l'espace (urbain), centrée sur un objectif de resserrement, dès 1983¹, coïncide avec l'orientation générale de l'évolution urbaine qui suit toutefois le cheminement des voies de communication, le long des vallées du Rhumel, du Boumerzoug et de Hamma Bouziane et qui, de ce fait, amorce un processus d'étalement. La concentration va ainsi de pair avec le desserrement de l'espace (et vice versa) sans que les rapports de l'une à l'autre n'apparaissent contradictoires. Dans son ensemble, la stratégie d'aménagement par la restructuration urbaine est associée au réaménagement du territoire administratif qui permet le re-centrage du chef-lieu de wilaya et la distanciation nécessaire afin, d'une part appréhender "un phénomène urbain [qui] déborde largement hors de Constantine", et de l'autre anticiper sur la constitution d'une aire métropolitaine qui peut engendrer une macrocéphalie de la métropole régionale.

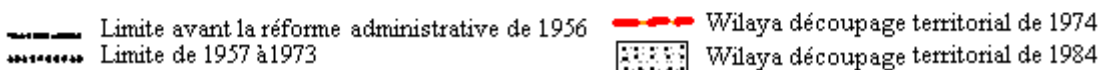
I. 4. 1. 1 Aménagement du territoire de wilaya et re-centrage de la commune de Constantine

Constantine a changé plusieurs fois de territoire administratif. Ce qu'on appelle le département de Constantine, avant le découpage territorial de 1955² et la réforme administrative de 1956³, est une vaste région de 87.578 km² couvrant au Nord une partie des massifs kabyles et au Sud les Hautes Plaines jusqu'aux massifs de l'Atlas saharien [cf. Carte XIV].



Carte XIV. La wilaya de Constantine et l'évolution des limites administratives

[Source: revue *Maghreb-Machrek* n°85-janvier 1979]



¹ Centre National d'Études et de Réalisations en Urbanisme (CNERU). " *Plan Directeur Urbanisme du groupement Constantine- Le règlement d'urbanisme*", mai 1983.

²Le département de Constantine est amputé de sa partie orientale (7 août 1955) et le département de Bône (l'actuelle Annaba) est créé. Wikipédia encyclopédie Yahoo [Enligne].<http://fr.wikipedia.org> (page consultée le 15/09/2006).

³ Le 28 janvier 1956, une réforme administrative, visant à tenir compte de la forte croissance démographique qu'avait connue le pays, divise le département en trois parties qui devinrent le 20 mai 1957 les départements de Constantine, de Sétif et de Batna. Wikipédia encyclopédie Yahoo [Enligne].<http://fr.wikipedia.org> (page consultée le 15/09/2006).

La wilaya de Constantine, "amputée" de près de 40% de sa superficie lors du découpage territorial de 1984, constitue aujourd'hui, avec douze communes et six daïra(s), l'une des plus petites wilaya(s) du pays. Cette réduction se traduit d'une part, par la perte de centres-relais tels que Mila¹ et Chelghoum Laid qui, auparavant, redistribuaient "l'influence et les fonctions de Constantine" et d'autre part, par un déséquilibre entre la taille de la ville et son aire de commandement.

La commune de Constantine, quant à elle, plus centrée qu'elle ne l'était avec le découpage de 1974, est problématique par la concentration, au niveau du chef-lieu, de plus de la moitié de la population de la wilaya soit 56% (en 2002) [cf. *Tableau n°14*] sur une superficie qui représente 10% (231,63km²) de la surface totale de la wilaya au lieu de 6,5%.

Par ailleurs, si la densité de population à l'échelle de la wilaya est de 374 hab./km² (DTAP 2002) celle de la commune de Constantine, pour la même année, est marquée par une forte concentration de la population soit 2.639 hab./km².

Quant à l'agglomération de Constantine qui occupe 24% de la superficie de sa commune (zones inconstructibles et boisées comprises), elle ne cesse de croître pendant que son territoire de commandement se réduit.

Population (Nbre d'hab.)	Avant 1984		1998		2002		Superficie (km ²)	
		%		%		%	Avt1984	1998
Constantine(agglomération)	429.663	56	465.021	57,35	466.000	54	31	55
Commune	463.759	60	481.947	59,43	483.000	56	231,63	231,63
Grand Constantine	574.131	75	687.865	85	725.620	84,3	1770,51	833,97
Wilaya	767.255	100	810.914	100	860.370	100	3561,7	2.297,20

[Source: Annuaire statistique des Wilayate de L'Est. Ed 1984- PUD et PDAU et DPAT de Constantine, 2002]

Tableau n°14

Wilaya de Constantine- évolution de la population et des territoires

Cependant, comme on peut le constater, plus la territorialité administrative se réduit plus l'assiette urbaine augmente [cf. *Tableau 14*]. Il en est de même pour la population dont l'évolution, après 1998, montre une wilaya "de concert" avec le Grand Constantine mais antinomique dans ses rapports avec la ville centre: Constantine.

A travers cet affrontement, faut-il y voir, face à un mouvement volontaire qui oriente l'urbanité vers l'extérieur, la nécessité pour l'agglomération d'un repli et d'un renforcement de l'intérieur?

Cette dualité dans l'évolution urbaine n'est pas nouvelle. Elle révèle un processus d'étalement "à caractère introverti"² déjà observé au niveau de la ville d'Alger, de même qu'elle traduit les paradoxes de l'urbanisation et cette tendance de l'espace algérien à se retourner vers l'intérieur (Marc Côte, 1988) dès lors qu'il est confronté à une logique de domination ou de planification du territoire.

Si le resserrement du territoire administratif réalise un meilleur centrage de la commune de Constantine, il oriente également vers une organisation des espaces à partir du pôle urbain (c'est à

¹La ville de Mila, chef-lieu de wilaya en 1984, continue à être un centre d'appui pour Constantine et sous influence de cette dernière de par le fait de reproduire, entre autres, un bâti non-planifié cf. SPIGA-BOULAHBEL, Sassia. "L'urbain non- planifié en Algérie - de la ville par l'Etat à la ville par l'habitant". Thèse de Doctorat d'État en Urbanisme, année 2004. Faculté des Sciences de la Terre. Département Aménagement. Université Badji Mokhtar de Annaba.

² SAFAR-ZITOUN, Madani. " Alger ou la recomposition d'une métropole- Entre l'attirance de la mer et l'irrésistible expansion vers l'intérieur: le choix d'Alger" in La pensée de midi pp.30-35 [Enligne].http://www.lapenseedemidi.org/revues/revue4/articles/5_recomp.pdf (page consultée le 13/01/2005).

dire de Constantine) vers les villes satellites d'abord, et du groupement d'urbanisme vers les agglomérations de la couronne rurale; cela afin d'éviter ce qui caractérise aujourd'hui certaines wilaya(s)¹: la forte densité de population sur une petite superficie.

Il reste toutefois contredit par la croissance d'une région urbaine autour du noyau central (représenté par la métropole) et par une forte tendance à l'agglomération (94% des habitants de la wilaya vivent dans les agglomérations) [cf. Carte XVI]. Par ailleurs, le réseau de centres urbains qui structure la wilaya de Constantine continue à se développer (33 agglomérations secondaires au lieu des 27 recensés en 1987) et à accroître ainsi la difficulté à dissocier armature urbaine et armature rurale.



Carte XVI. Constantine- Aire métropolitaine

[Source- Armature urbaine n°97- ONS 1998]

LEGENDE

- Oued
- Route
- Voie ferrée
- Agglomération principale [satellite]
- Agglomération secondaire
- Limite de l'aire métropolitaine

L'étalement urbain, en procédant par aires urbaines² et par dispersion de l'espace, donne finalement l'impression d'une urbanisation uniforme à l'échelle de la wilaya et d'une aire métropolitaine couvrant l'ensemble des douze communes. En réalité, la wilaya de Constantine, citée parmi les wilayas les plus urbanisées (taux de ruralité de l'ordre de 6% en 2002), reste cependant caractérisée par une importante SAU (57%), une surface forestière de l'ordre de 8% et la présence de terres improductives (3%) [cf. Fig. 3, p.64].

¹ La wilaya d'Alger, avec 2.562.428 hab. (RGPH 1998) et une superficie de 7143 km², a une densité de 359 hab./km².

² Superficie de l'étalement urbain évaluée dans la couronne périurbaine entre deux recensements ou deux périodes distinctes.

Il en est de même pour "la grande commune" de Constantine qui garde ses zones inconstructibles et boisées ainsi qu'un important terroir agricole¹.

Cette imbrication des espaces urbain et rural, à l'évidence, a fini par relativiser l'importance des superficies naturelles ou agricoles pour ne faire ressortir que l'urgence de l'urbanisation et l'étendue de son évolution. La représentation de l'espace urbain est restée davantage liée aux disponibilités en zones "non encore urbanisées" ou "à urbaniser" qu'à l'harmonisation de la croissance urbaine.

Face à l'urbanisation continue de la wilaya, la conformité à l'urbain et l'identification des différentes composantes de l'espace à partir du pôle urbain sont une interrogation permanente.

Car, au-delà du fait de recentrer la commune de Constantine afin de mieux restructurer son espace, n'a-t-on pas eu plus le souci de la cohérence wilayale que de celle du périmètre urbain?

I. 4.1. 2 L'évolution de Constantine entre périmètre urbain institutionnel et périmètre d'agglomération

La problématique de la croissance urbaine, désormais, se différencie de celle de l'étalement urbain. La croissance urbaine devient un indicateur partiel du développement urbain.

L'étalement urbain, dès lors qu'il est à l'origine de territoires dispersés et fragmentés, pose la question de ou des périmètres de référence (ou institutionnels) et remet ainsi en cause le système de cohérence jusque là admis et la représentation que l'on se fait en général de la cohérence spatiale.

Face à la préoccupation de l'unité urbaine (caractéristique de la continuité du bâti) et celle de la pertinence du périmètre urbain, le développement de Constantine est pris entre un mouvement démographique continu et celui d'une urbanisation dont il devient difficile de freiner l'évolution. Ensemble, ces dynamiques substituent au périmètre institutionnel celui qui se constitue suite à un processus d'agglomération.

I. 4.1.2. 1 Aire métropolitaine: ou les dynamiques de population et d'urbanisation

A l'intérieur de l'aire métropolitaine, sous l'effet conjugué des dynamiques démographique et d'urbanisation, les différentes composantes territoriales telles que ville-centre, espaces sub-urbains, communes péri-urbaines, semi-rurales et rurales, s'organisent en couronnes urbaine et rurale

Les politiques de planification de l'espace qui se succèdent depuis 1967², dans un mouvement continu de desserrement/ resserrement/ re-desserrement (de l'espace), vont marquer l'évolution de la ville de Constantine, mettant en évidence un étalement urbain qui s'oppose aux options de rééquilibrage de la croissance de la métropole régionale, amorçant ainsi un processus de concentration/dispersion des espaces.

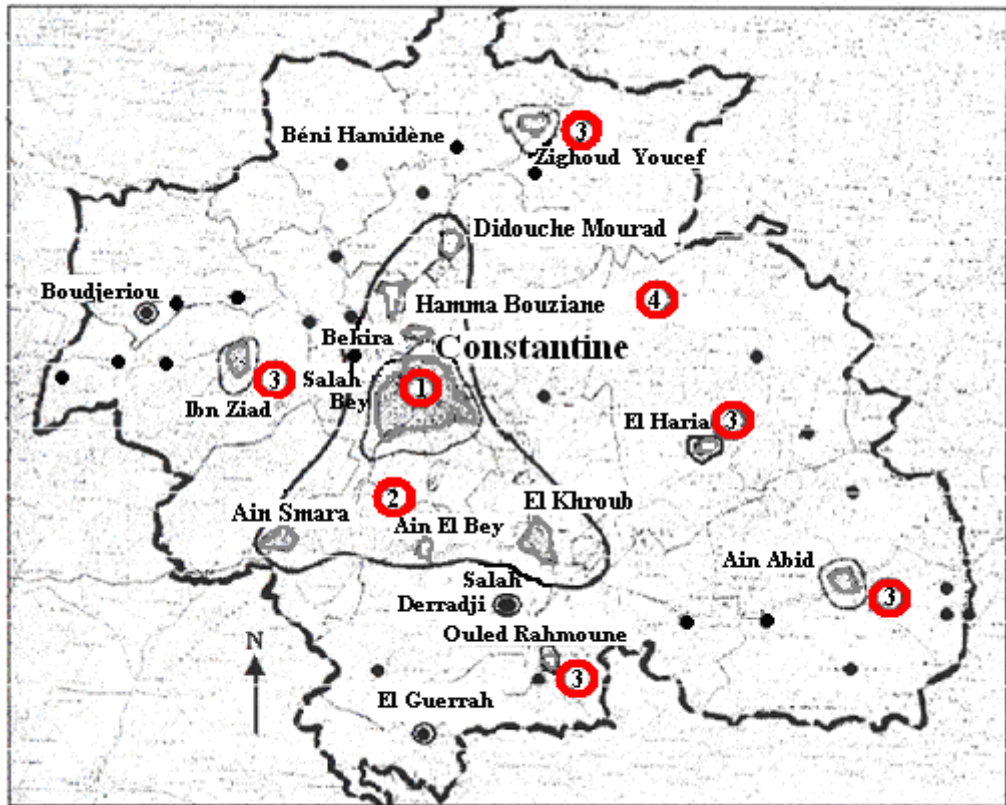
Les mouvements de population et d'urbanisation, indissociables, traduisent un développement urbain qui, dès 1987, s'inverse au profit des satellites urbains et de la couronne urbaine [cf. *Tableau n°15, p.135*], avec des déplacements de population se faisant davantage au rythme de l'urbanisation.

I. 4.1.2.1. 1 La croissance de la couronne urbaine

L'organisation des espaces à partir du pôle donne le ton à une couronne urbaine [cf. *Carte XVII, p.133*] où les taux d'accroissement et d'agglomération de la population sont les plus forts.

¹ dont la SAU est évaluée à 2420 ha 89a87ca (Annexe V).

² Plan triennal (1967-1969), premier plan de développement de la ville après l'indépendance (1962).












Carte XVII.

0 10 km

Constantine- Unité urbaine et composantes territoriales

[Source: "Etude du développement rural intégré de la wilaya de Constantine"
BNEDER- juin 1989- Données RGPH 1998]

	Terrains urbanisés		Agglomération semi-rurale
	Ville de Constantine		Agglomération rurale
	Couronne urbaine		Limite du Grand Constantine
	Villes de la couronne rurale		Limite de la wilaya de Constantine
	Zone éparse		

Constantine, avec un solde migratoire largement négatif (-58,33%)¹, a le pourcentage de population agglomérée le plus élevé soit 96,5% au niveau du chef-lieu de commune [cf. *Tableau n°15, p.135*].

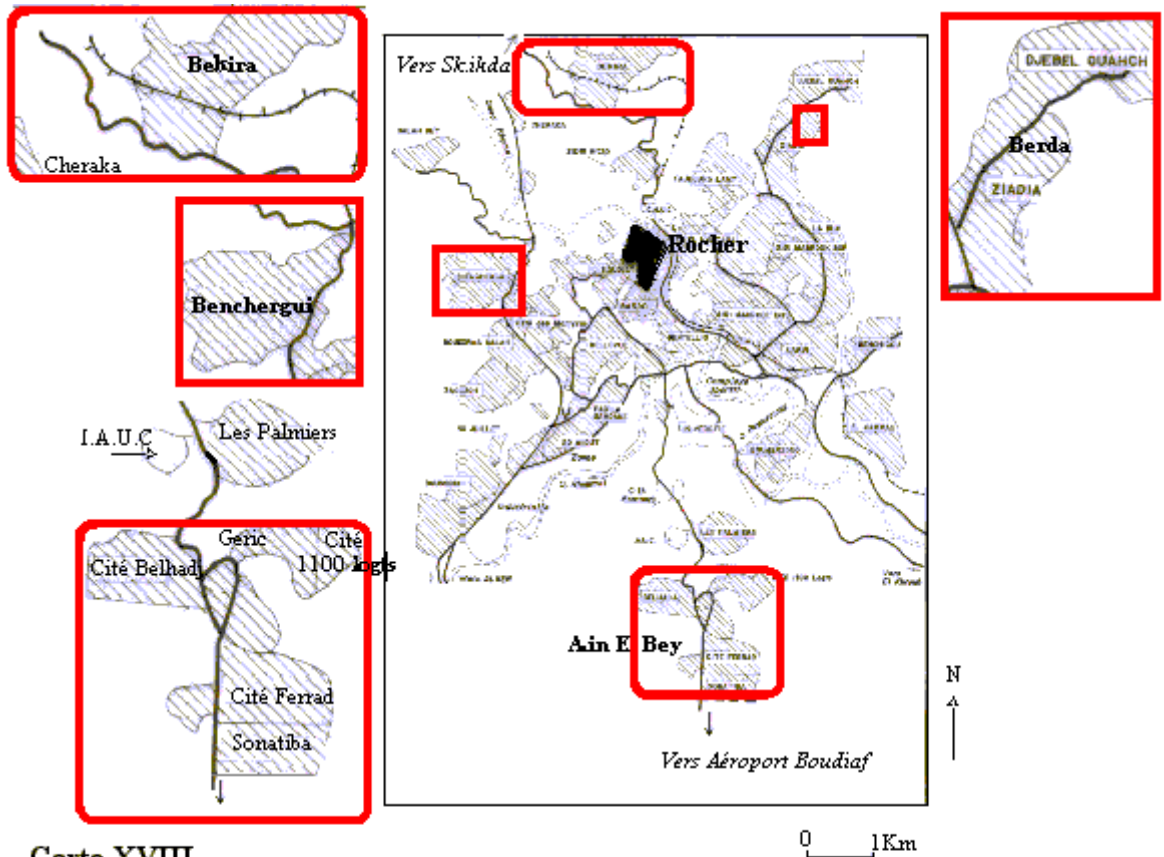
Sa population sub-urbaine, entre 1987 et 1998, a plus que doublé. Elle passe ainsi de 119.667 habitants à 241.374 en 1998 soit au rythme annuel de 6,45% alors que l'agglomération centre évolue très lentement (0,48% -RGPH 1998).

L'évolution du sub-urbain est significative d'une péri-urbanisation avec redéploiement de la population de la ville-centre vers la périphérie immédiate puis vers les satellites urbains. Ces

¹ BOUSSOUF, Rabah. "Constantine: d'une ville attractive à une ville répulsive ". GREGUM-UMR ESO CNRS, université du Maine, 19 octobre 2006 [Enligne].http://www.univ-lemans.fr/lettres/labo/gregum/activites/colloques/sfax/axe6/boussouf_r.html (page consultée le 07/01/2007).

derniers, avec le report de croissance, ont une population d'origine constantinoise importante voire même majoritaire dans certains cas (El Khroub avec de 80,7%) [cf. *Tableau 15, p.135*].

Cette évolution du sub-urbain révèle également un renforcement de la couronne urbaine par le développement actuel d'agglomérations sub-urbaines¹ telles que Bekira (14.101hab.) au Nord et Ain El Bey (9.299 hab.) au Sud [cf. *Cartes XVII & XVIII*] ainsi que les extensions de Constantine à l'Ouest comme Benchergui et Berda au Nord-est (avec 1300 lots en 2000) [cf. *Annexe XVIII*].

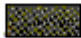

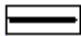
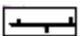



Carte XVIII.

Constantine-Extensions de la couronne urbaine

[Source: Fond de carte B.Sahraoui 2004]

LEGENDE

- | | | | |
|---|----------------------------|---|---------------|
|  | Vieille ville (avant 1837) |  | Espace bâti |
|  | Route |  | Chemin de fer |
| | |  | Oued |

Aujourd'hui, Ain El Bey est un ensemble de constructions, constitué à la fois de lotissements (de la promotion immobilière Géric et Belhadj) et de cités planifiées par l'Etat, dont la plus importante reste celle des Frères Ferrad avec 3.406 logements [cf. *Carte XVIII*].

Bekira et Benchergui dont l'emprise urbaine dépasse les 50 hectares² sont, à l'origine, des sites de l'habitat précaire. Leur urbanisation accélérée, dans les années 90' a concouru à leur expansion.

Appartenant à la daïra de Hamma Bouziane, Bekira, en 1987, est une petite agglomération secondaire de la couronne urbaine. Le développement de l'habitat et des activités ainsi que la réalisation de la ligne de chemin de fer la reliant à Constantine l'ont rapprochée davantage de la

¹ Analysées et recensées comme telles lors du RGPH de 1998.

² SPIGA- BOULAHBEL, Sassia. " *L'urbain non- planifié en Algérie.....*" op.cit.

métropole régionale (et de sa limite communale). A la jonction du satellite urbain et de la métropole, elle est aujourd'hui sur le point de réaliser la conurbation au Nord de Constantine. Durant la décennie 90', Bekira, devient une agglomération sub-urbaine. Dès lors, à quel espace appartient-elle?

Nous avons, de ce fait, une double lecture de l'espace. De la métropole constantinoise, la concentration du tissu urbain augmente avec l'apport de nouveaux espaces devenus sub-urbains tels que Bekira (ou Ain El Bey au Sud).

Population Agglomération	Taux d'accroissement (%)			Originaire de Constantine ¹ (%)	Population agglomérée (%)		
	1966/ 1977	1977/ 1987	1987/ 1998		1966/ 1977	1977/ 1987	1987/ 1998
Constantine	3,15	2,42	0,48		92	98,4	96,5
El Khroub	4,18	9,35	5,20	80,72	70,2	82,6	72,4
Ain Smara	2,78	14,13	6,00	48,23	65,4	81,4	83,1
Hamma Bouziane	4,81	3,92	1,99	47,50	96	90	62,4
Didouche Mourad	2,99	6,03	10,93	50,54	53,6	66,7	85,1
Wilaya	2,93	3,34	2,08		87,3	90	85

[Source RGPH 1977, 1987 et 1998]

Tableau n°15

Wilaya de Constantine -dynamiques de population et d'urbanisation

Du satellite urbain, Hamma Bouziane en l'occurrence, et dont le pourcentage de population agglomérée est resté le plus faible (62,4%) [cf. Tableau n°15], il s'agit davantage d'une dispersion de l'espace c'est à dire d'un émiettement de l'espace en faveur de l'agglomération principale: Constantine.

Le sub-urbain, proche de l'agglomération, se différencie du péri-urbain. Ce dernier, en arrière plan, reste marqué, à la fois, par la concentration démographique et la dispersion spatiale.

De manière générale, le système spatial n'est plus tributaire des deux sous-systèmes que sont l'urbain et le rural; l'étalement urbain, en intégrant les composantes que sont le sub-urbain et le péri-urbain donne naissance à un système composite "urbain- sub-urbain-péri-urbain-rural" reproduisant tant spatialement que fonctionnellement son évolution et ses espaces-temps. La décennie, entre deux recensements en général, reste la référence à l'espace temps qui rend le mieux compte des changements au niveau de l'espace urbain².

Dans le cas de Constantine, les espaces, qu'ils soient du rural ou de l'urbain, sous l'effet d'une urbanisation accélérée, se transforment et leurs temporalités, liées à des changements rapides, deviennent courtes. Ainsi le sub-urbain et le péri-urbain, de même que leurs modifications respectives, participent à donner une impression d'étalement diffus et à maintenir le processus de concentration/ dispersion de façon permanente.

Aujourd'hui, l'évolution des espaces sub-urbains et péri-urbains montre que la région urbaine, autour de Constantine, continue à se densifier et que la couronne urbaine fusionne davantage avec le triangle d'urbanisation.

¹ BOUSSOUF, Rabah. " Constantine : D'une ville attractive à une ville répulsive ". op.cit.

² Dans le cas spécifique de l'urbanisation accélérée et non maîtrisée des villes algériennes.

Dès 1987, les communes, faisant partie du groupement urbain (en dehors de celles de Constantine et de Hamma Bouziane), enregistrent les plus forts taux d'accroissement de la population [cf. *Tableau n°15, p.135*]. Leur développement montre que le report de croissance de la métropole vers les satellites urbains, planifié en 1983 à travers le schéma d'aménagement du groupement de Constantine¹, opère de façon effective. Le groupement de Constantine a ainsi un taux d'accroissement de la population élevé (3,02%) et proche de celui de la wilaya (3,34%) pour la même période.

La couronne urbaine dont la population est estimée à 85.524 habitants, se limite aux chefs-lieux des satellites urbains et aux cinq agglomérations secondaires que sont Bekira, les zones industrielles (Z.I) de Hamimine et de Ain Smara, Zouaghi et Oued Ladjar². Elle représente 16% de la population du groupement de Constantine en 1987 quand l'agglomération de Constantine, à elle seule, comptabilise 84%.

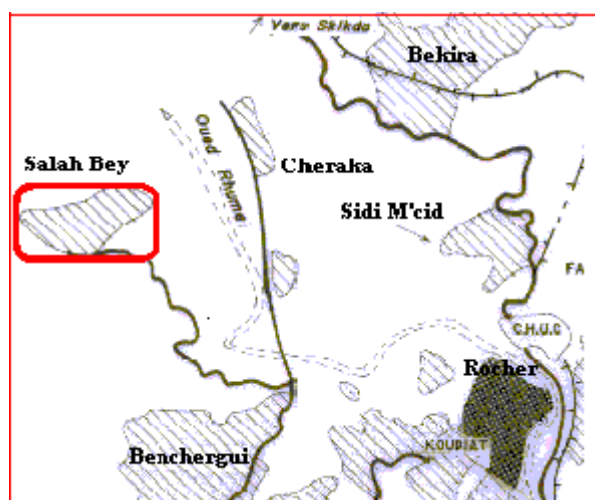
Population	1987	%	1998	%	2002	%
Agglomération						
Constantine	440.842	84	465.021	67,6	466.000	64,2
Couronne urbaine	85.524	16,2	222.844	32,3	259.620	36
Groupement	526.366	100	687.865	100	725.620	100
Couronne rurale	66.633	10	121.631	14,99	136760	15,89
Total Wilaya	664.303	100	810.914	100	860.370	100

[Source: RGPH 1987&1998-DTAP 2002]

Tableau n° 16

Wilaya de Constantine- L'évolution de la population dans les couronnes urbaine et rurale

De 1987 à 1998, la population de la couronne urbaine double [cf. *Tableau n°16*]. Elle atteint 32% de la population du grand Constantine soit 222.844 habitants en l'espace de 10 ans. Elle intègre, en plus des agglomérations sub-urbaines (déjà citées), les agglomérations secondaires telles que Salah Bey (1.454 hab.).



¹ Elaboration, en 1983, par le CNERU (ex CADAT) d'un nouveau plan d'urbanisme (PUD) et d'un schéma d'aménagement du groupement de Constantine.

² Bureau National d'Études pour le Développement Rural (BNEDER). "Étude de développement rural intégré de la wilaya de Constantine- Phase1 : Analyse diagnostic " op.cit.

Salah Bey, n'ayant pas les fonctions de Bekira, est toutefois dans l'espace sub-urbain de Constantine.

Les villes nouvelles de Ali Mendjeli¹ sur 1.507 hectares et Massinissa² (325 ha.) dans la commune d'El Khroub font partie également de la couronne urbaine. Définies en tant qu'instruments d'organisation et de canalisation de l'expansion urbaine, elles participent du processus de desserrement des espaces et des activités à partir des agglomérations principales. La ville nouvelle Ali Mendjeli, à 15 kilomètres au sud de Constantine, sur le territoire des communes de Ain Smara et d'El khroub, a été créée dans le but d'organiser la croissance de la métropole de l'Est et de ses satellites urbains. L'un des principaux mandats de cette ville est que la population et l'emploi se développent en parallèle.

Dotée d'un ensemble d'équipements à l'échelle régionale (centre d'affaires, centre commercial, université, hôtel 300 lits), elle contribue par ailleurs à résoudre les problèmes de Constantine dans tous les domaines économique, social, culturel et de loisirs. Sa polyfonctionnalité apparaît comme l'un des principes directeurs autour duquel s'organisent la conception du centre urbain et la recherche d'un système de coexistence entre les différentes fonctions. La forme est celle d'une ville ramassée, très compacte, traversée en son milieu par une ceinture verte, et "de taille" à recevoir 300.000 habitants. Or, aujourd'hui, avec seulement 80.000 habitants, 8.000 logements occupés et 21 000 en en voie de l'être, la ville nouvelle Ali Mendjeli est jugée "anormalement surpeuplée".

La ville nouvelle Massinissa, lancée en 2000, est beaucoup plus modeste avec ses 10.000 logements prévus. Cependant, située au nord-est d'El Khroub, elle a pour objectif d'organiser spatialement l'extension de la commune, assurer un développement du cadre urbain d'une haute qualité et améliorer les conditions d'habitat.

Cependant, le rythme de croissance de la couronne urbaine va ralentir. La population, en 2002, est de 259.620 habitants, soit 36% de la population du groupement de Constantine [cf. *Tableau 16, p.136*]. Si la péri-urbanisation se confirme dans les années 80' suite aux reports de croissance vers les satellites urbains, elle est moins intense la décennie suivante. Un rééquilibrage semble se faire en faveur d'autres aires urbaines et agglomérations qui connaissent à leur tour une forte croissance.

I. 4.1.2.1. 2 La reprise de la croissance par la couronne rurale

Le rythme de la croissance se poursuit avec la couronne rurale et le développement des agglomérations secondaires. Cependant, 19 agglomérations secondaires (sur les 33) sont situées sur le périmètre du grand Constantine et représentent, avec 52.895 hab., 70% de la population des agglomérations secondaires dans leur ensemble. La tendance à l'agglomération dans les chefs-lieux de commune diminue au profit d'une population rurale et éparse qui, à son tour, amorce une croissance (15,6% en 2002) après avoir affiché une résistance dans les années 80' avec un pourcentage de zone éparse équivalent à 21³. La population rurale atteint, en 2002, 136.760 habitants quand on comptabilisait 130.000 en 1989⁴ et beaucoup moins dans les années 90' avec la déprise rurale⁵, soit 121.631 habitants.

¹ Option retenue dans le cadre des études du P.U.D du groupement de Constantine (approuvé par l'arrêté interministériel n° 16 du 28/01/1988) et confirmée par le P.D.A.U du groupement de Constantine. La ville nouvelle reçoit le nom de Ali Mendjeli suite au décret présidentiel n°2000/17 du 05/08/2000.

² Arrêté du Wali de Constantine n° 89/05 du 22 janvier 1998 portant délimitation du périmètre d'intervention du POS du ACL d'El Khroub.

³ Office National des Statistiques (ONS). " *Annuaire statistique des wilayate de l'Est* " n°2. Edition 1984. Tableau de l' "Evolution de la population selon la dispersion". Estimation au 31/12/1982, p.9.

⁴ BNEDER. " *Étude de développement rural intégré de la wilaya de Constantine- Phase1 : Analyse diagnostic* ". op. cit.

⁵ La déprise rurale liée à l'insécurité des campagnes et à la crise politique qui perdure dans le pays.

Parallèlement à l'évolution de la couronne rurale, celles de la ville de Constantine et de sa ceinture urbaine reculent, ramenées respectivement à 54,1 et 30,1% de même que la wilaya à 84%.

Ce phénomène de décroissance dans la couronne urbaine n'est pas le fait du hasard. Il correspond à l'objectif du Plan d'Aménagement de la wilaya de Constantine (PAW) de tenter de figer au maximum les périmètres urbains des chefs-lieux de communes du groupement et de développer les centres secondaires en mettant davantage l'accent sur leur désenclavement.

C'est ainsi qu'en 1998 les chefs lieux de commune affichent des taux d'accroissement bien inférieurs aux valeurs de 1987 [cf. *Tableau n°15, p.135*] à l'exception de Didouche Mourad dont le rythme de l'urbanisation se met à croître indiquant qu'un développement de la couronne urbaine se fait en direction du Nord-est de Constantine.

Quant aux villes de la couronne rurale, comme les chefs lieux de commune, elles dépassent les 8.000 habitants et se classent dans la strate sub-urbaine c'est à dire répondant "aux critères d'activité et des principales caractéristiques urbaines". Elles sont au nombre de 5: Zighoud Youcef (25.067 hab.), Ain Abid (17.333 hab.), Ben Badis (13.732 hab.), Ouled Rahmoune (9.022 hab.) et Ibn Ziad (8.774 hab.).

Pour les agglomérations dites rurales, elles correspondent à 2 chefs-lieux de commune dont la population dépasse 5.000 habitants mais qui n'ont pas le niveau des strates urbaines. Il y a les cas de Beni Hamidène (8.210 hab.) et de Boudjeriou (7.959 hab.).

L'urbanisation, en se poursuivant avec les agglomérations sub-urbaines telles que El Haria, à l'est de Constantine, dans la commune de Ben Badis (7.647hab.-RGPH 1998) et semi-rurales comme Boudjeriou (à l'Ouest), Salah Derradji et El Guerrah (au Sud) [cf. *Carte XVII, p. 133*], renforce par conséquent la couronne rurale mais présage également de nouvelles extensions de la couronne urbaine (vers El Haria et de préférence vers l'agglomération la plus immédiate actuellement).

Les agglomérations secondaires, 33 en 2002 soit 10 de plus qu'en 1989, augmentent par leur nombre les possibilités d'urbanisation de la couronne rurale et la densité/hab. Elles réduisent la zone éparse¹ et l'espace rural.

Il faut rappeler que l'urbanisation va se renforcer dans les années à venir (2020) avec le projet d'une troisième ville nouvelle du côté de Ain Abid. La superficie prévue est de 1.500 hectares comparable à celle de Ali Mendjeli.

Cependant, à l'échelle de la wilaya, le taux d'accroissement, fort entre 1977 et 1987, va subir un fléchissement entre 1987 et 1998 et passer ainsi de 3,34% à 2,08%. Le taux est ainsi plus faible que la moyenne nationale avec 2,15% par an. On estime qu'il aurait été encore plus faible sans l'exode rural et la crise sécuritaire qui a marqué la décennie 90' (DTAP 2002).

Le recul que connaît l'accroissement démographique est lié à une tendance générale à la baisse du croit naturel. Avec 18.676 naissances en 2001 soit 659 de moins qu'en 1996 (19.335)², le taux est ainsi de 2,06% soit inférieur à celui de 1998. Cette baisse du croit naturel ne concerne pas Constantine qui, malgré un taux faible d'accroissement de sa population (0,48%-RGPH 1998), recense, en 2001, 16.174 naissances soit 86,6% du nombre total des naissances (et 337 naissances de plus qu'en 1996).

¹ Population rurale correspondant à des écarts ou à des hameaux de moins de 100 logements.

² Wilaya de Constantine. "*Monographie de la Wilaya de Constantine*". Étude arrêtée au 31.01.97.

Malgré cette baisse du taux d'accroissement à l'échelle de la wilaya, le phénomène d'agglomération se poursuit. D'une part, la population urbaine passe de 87% (1998) à 94% de la population totale avec une concentration particulière dans les douze agglomérations chefs-lieux de commune (soit 85%); de l'autre, les projections de la population jusqu'en 2007¹ donne une augmentation de 9% de la population par rapport à celle de 2002, au rythme annuel moyen de 1,9% [cf. *Annexe VII*].

Du noyau central vers la périphérie, l'urbanisation progresse par vagues voire par auréoles ou aires urbaines. Elle suit un processus de concentration urbaine au niveau de la métropole et de sa couronne, et de desserrement au niveau des zones rurales qui prennent à leur compte la croissance dès lors que celle de la couronne urbaine diminue. L'imbrication des espaces urbain et rural, de ce fait, augmente.

Par ailleurs, l'organisation des espaces à partir du pôle urbain, en mettant en corrélation la diffusion du fait urbain et l'évolution de la population, amène les déplacements de la population à se faire essentiellement en fonction de l'urbanisation et des programmes de développement planifiés.

I. 4.1.2.1. 3 Une mobilité de la population captive de l'urbanisation

L'urbanisation, programmée sous le régime socialiste, est à l'origine d'un modèle d'urbanité que l'on pourrait qualifier de sédentarisé voire "sous contrôle", modèle dans lequel la population va s'inscrire et ce, jusqu'à la libéralisation définitive de la propriété foncière² et la relance de la promotion immobilière³.

Cependant, le nouveau régime juridique foncier ne va pas, dans l'immédiat, permettre plus d'autonomie quant au choix résidentiel ou la capacité à la mobilité. L'action de l'Etat demeure prépondérante dans la production du cadre bâti et de l'emploi. Ainsi, l'attractivité des villes ou leur caractère répulsif dépendent des politiques urbaines et, particulièrement, de celles plus générales de l'investissement à titre national ou régional.

Les déplacements de la population sont relatifs à l'exode rural, ou pour des raisons socio-professionnelles (recherche à la fois de l'emploi et du logement) ou de services et, par conséquent, liés à des contraintes et moins à un mode de vie basé sur la mobilité⁴. Ils se font entre anciennes et nouvelles wilaya(s) (découpage territoriale de 1984) mais également entre villes d'une même wilaya.

Dans le péri-urbain, la population, suite aux reports de croissance, semble, dans un premier temps, riviée à l'espace résidentiel et captive d'un service public de transport minimum. Sans pour autant se résoudre à cette captivité, et étant donné la forte proportion d'habitants d'origine constantinoise dans les satellites urbains [cf. *Tableau n°15, p.135*], la population maintient le rapport à la ville-centre, occasionnant ainsi une mobilité permanente vers la métropole.

Depuis 1962, les forts taux d'accroissement de la population constantinoise traduisent des croissances urbaines élevées⁵ de même que des soldes migratoires restés positifs jusqu'en 1977. Entre 1966 et 1977, la wilaya de Constantine, au même titre que huit autres, enregistre un mouvement migratoire net positif. Cependant, avec un solde migratoire relatif de (+1,86‰)⁶, elle est beaucoup moins attractive que les wilayas d'Oran (+13,87‰), Annaba (+8,64‰) et Alger (+6,15‰). Désormais, elle provoque plus de départs que d'arrivées.

¹Wilaya de Constantine. Direction de la Planification et de l'Aménagement du territoire (DTAP). "*Constantine par les chiffres- Année 2002*".

²Loi n°25 du 18 novembre 1990 portant orientation foncière

³Loi n°86-07 du 4 mars 1986 relative à la promotion immobilière et Circulaire n°177 du 21 juillet 1992 portant relance de la promotion foncière.

⁴Mobilité librement consentie pour l'individu.

⁵Un taux de croissance annuel de 4,06 % entre 1966 et 1977 et qui a diminué au point d'atteindre 0,48 en 1998.

⁶Office National des Statistiques (ONS). "*les migrations internes*". Séries statistiques n°3, avril, juin 1984.

Pendant longtemps, Constantine a été à l'origine d'une mobilité géographique et de flux migratoires intenses en provenance de wilaya(s) limitrophes telles que Oum El Bouaghi, Guelma, Skikda et Jijel.

Aujourd'hui, les départs de Constantine (pour cause socio-professionnelles¹ en général) s'orientent vers les wilayas qui, autrefois, ont assuré à la métropole de forts taux d'immigration. Le processus d'urbanisation, loin de s'accélérer sous l'effet de mouvements migratoires externes, continue cependant à s'intensifier de l'intérieur suite aux reports et aux déplacements de population vers les satellites urbains et les agglomérations secondaires. Le solde migratoire des villes satellites est positif, parallèlement à celui de Constantine devenu négatif (-58,33 en 1998).

La mobilité de la population vers la couronne urbaine est amorcée entre les deux recensements 1966 et 1977. Le solde est encore positif pour Constantine à la suite d'investissements consentis, dès les premiers plans quadriennaux, pour des implantations industrielles et des équipements tertiaires. Un glissement des activités va se faire sur la couronne urbaine à la suite des mesures d'exurbanisation de l'industrie de la métropole et la création d'unités de production nouvelles dans plusieurs secteurs de l'économie (industrie, bâtiment et distribution), ce qui, par ailleurs, a contribué à la création de nouveaux postes d'emplois mais également a entraîné une tertiarisation du chef-lieu et son influence maintenue au delà du groupement de communes.

Ce glissement des activités vers les villes satellites est un aspect du desserrement du phénomène urbain à la fin des années 70' avec l'amorce d'une mobilité croissante, de l'agglomération centre vers la périphérie, et des chefs-lieux de commune désormais susceptibles de fournir l'emploi et le logement. En effet, les projets envisagés associent au niveau des satellites urbains la création de zone industrielle à une ZUHN.

A l'échelle nationale, la politique de l'urbanisation qui succède à celle de l'industrialisation va faire qu'en sorte l'habitat suit l'emploi. C'est à ce dernier que la mobilité résidentielle est d'abord assujettie. Cependant, l'emploi, dépendant de plusieurs facteurs (dont le rythme de création d'emplois et l'élargissement de la production) est une donnée difficilement maîtrisable.

Les estimations du deuxième plan quinquennal (1985-1989), concernant l'évolution de la population active algérienne résidente, sont de l'ordre du rythme annuel moyen de 4%. Pour cela, les exigences à imprimer à la politique d'emploi sont une généralisation du "travail posté" et de la production d'emplois productifs, de même qu'une "régionalisation adéquate des créations de postes de travail en liaison avec les impératifs de l'aménagement du territoire,"². Et, dans la mesure où la généralisation de la politique de l'emploi est accompagnée de l'élargissement du tissu économique, l'investissement va motiver plus d'activités et la production d'un habitat dans la proximité de l'emploi.

A l'échelle de la wilaya de Constantine, le nombre d'emplois recensés en 1977 s'élève à 90.902³ dont les 2/3 (62,5%) se trouvent concentrés au niveau du chef-lieu de Wilaya. Quant au nombre de postulants au premier emploi, il s'élève à 21.324 soit 65,55% de l'ensemble des demandeurs d'emplois dont 44,4% sont âgés de 20 à moins de 30 ans.

En 1987, sur une population en âge de travailler, pour l'ensemble du groupement de Constantine (soit 262.760 hab.), seulement 55,8% représentent la population active avec un taux de chômage de 17,4%.

¹ Etant donné le faible pourcentage de la population occupée soit 17,3% de l'ensemble de la commune.

² Ministère de la Planification et l'Aménagement du Territoire. "Deuxième plan quinquennal 1985-1989". Rapport général, janvier 1985, p.15.

³ Wilaya de Constantine. "Monographie", décembre 1980.

Cependant, si la population active en 2002 s'élève à 235.000 hab.¹ et celle occupée à 152.000 hab., il en est de même pour le taux de chômage qui va atteindre les 33%.

La distorsion entre l'offre et la demande d'emplois devient quasi permanente, enfermant la mobilité dans le processus industrialisation/urbanisation en périphérie et augmentant par ailleurs les déplacements en direction d'autres wilaya(s).

Pour cela, afin d'assurer l'amélioration des revenus de la population et de l'emploi, la politique du développement industriel, dès le 1^{er} plan quinquennal (1980-1984), va donner la priorité aux investissements de valorisation du potentiel existant (I.V.P.E)².

Au niveau de la wilaya de Constantine, le premier maillon de l'infrastructure industrielle, implanté à Oued Hamimine (12 km à l'est de Constantine) est un complexe de construction mécanique (SONACOME) pour la fabrication d'un ensemble moteurs destinés à des tracteurs, véhicules industriels, engins de travaux publics etc. Il employait, sur une surface aménagée de 150.000 m², 6.000 ouvriers et sera suivi de la mise en place d'une unité de machines outils dont l'effectif sera moindre soit 612 employés.

Cette phase industrielle se poursuit au niveau des satellites urbains avec l'implantation du complexe compresseurs de Ain Smara, de la carrière "géante" d'El Khroub, de la cimenterie de Hamma Bouziane et de la briqueterie-tuilerie de Didouche Mourad.

Constantine se présente aujourd'hui, comme une métropole dotée de plusieurs unités industrielles (au nombre de 16³) localisées dans les cinq pôles industriels appartenant à son triangle d'urbanisation.

Si le premier plan quadriennal (1970-1973) est consacré davantage aux réalisations industrielles et moins à l'habitat (5,4%⁴), le deuxième plan quadriennal (1974-1977) est à l'origine de textes de lois pour la création de réserves foncières⁵ (1974) et celle de la Zone d'Habitat Urbain Nouvelle (1975)⁶.

L'urbanisme opérationnel prend forme avec une stratégie globale et planifiée de l'habitat et la programmation dès 1981 de ZHUN⁷. Le PUD de Constantine (1982) en propose 15 dont 12 pour Constantine [Cf. *Annexe XVIII*] et trois au niveau des satellites urbains que sont El Khroub, Ain Smara et Didouche Mourad. L'ensemble des opérations programmées pour la construction équivaut à un total de réalisation de 13.528 logements⁸.

Cependant, la reconduction de certaines réalisations au 2^{ème} plan quadriennal de même que les applications tardives dans les années 80 et la distribution du logement en fonction des secteurs professionnels à partir du 2^{ème} plan quinquennal (1985-1989) ont prolongé cette période d'urbanisation par les ZHUN jusqu'à la fin des années 90' (rapport DATP, 2000).

¹ dont 55% dans les services, 40% dans l'industrie et 05% dans l'agriculture. Wilaya de Constantine. Direction de la Planification et de l'Aménagement du territoire (DTAP). "*Constantine par les chiffres- Année 2002*".

² Ministère de la Planification et l'Aménagement du Territoire. "*Deuxième plan quinquennal 1985-1989*". Rapport général, janvier 1985, p.103.

³ idem, p.148.

⁴ MEDGHOUL, Karima. "*La fragmentation urbaine à Constantine- De la ségrégation sociale à la mobilité résidentielle*". Mémoire de Magistère en Urbanisme, année 2004. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.

⁵ Loi du 24 février 1974 portant création de réserves foncières.

⁶ Circulaire n°355 du 19/02/1975 portant création de la Zone d'Habitat Urbain Nouvelle.

⁷ Circulaire n°14/07/ du 12 avril 1981 portant création, étude et aménagement des Zones d'Habitat Urbain Nouvelles.

⁸ Dont les 93,5% soit 12648 logements ne seront en définitive livrés qu'au 31/12/1993 (Rapport DTAP 2.000).

L'urbanisation de Constantine, en dehors des extensions urbaines du sud-ouest de la ville comme les cités Fadila Saadane, Filali et Benboulaid¹, se déroule pratiquement en dehors du périmètre urbain, entraînant, de façon permanente, des migrations internes à la wilaya.

L'emploi, en premier lieu, motive les mouvements pendulaires entre Constantine et sa couronne urbaine. Et l'habitat va, en quelque sorte, emprisonner la mobilité de la population, en devenant une raison suffisante pour le report de la croissance de Constantine vers la périphérie.

Au centre de la wilaya, Constantine semble orchestrer l'ensemble des opérations relatives aux déplacements des équipements et des personnes.

La décennie 1977-1987 correspond à des soldes migratoires² très élevés pour les villes d'El Khroub et Ain Smara parallèlement à des déficits au niveau de Constantine et Hamma Bouziane.

Cette dernière bénéficiera de moins de logements (exception faite pour la ZHUN de Bekira) quand la proportion de l'habitat va par contre doubler pour El Khoub et Ain Smara [cf. *Tableau n°17*].

Constantine, malgré des départs importants, verra son parc logements augmenter et constituer les 55,3% de la totalité; un pourcentage qui reste bien inférieur à celui de 1987 (soit 66,7%). Elle est malgré tout prioritaire pour l'habitat ce qui explique, en partie, le fait que sa densité continue à augmenter et reste très forte, approchant aujourd'hui les 2.895 hab./km².

Population/habitat Agglomération	Solde migratoire (%)		Nombre de logements		Densité de population (hab./km ²)		
	1977/1987	1987/1998	1987	1998	1987	1998	2 002
Constantine	-41,39	-58,33	66.476	82.939	1.947	2.617	2.639
El Khroub	+77,54	+10,28	6.489	12.284	208	354	433
Ain Smara	+205,86	+5,97	2.117	4.324	78	194	218
Hamma Bouziane	-17,50	+2,09	3.678	4.987	500	820	923
Didouche Mourad	+10,01	+11,15	1.340	6.309	145	287	339
Total Groupement urbain			86.244	127.051	679,6	914,5	1.010
Total Wilaya			99.618	149.340	288	362	374

[Source: RGPH 1987/1998-DATP 2002]

Tableau n° 17

Wilaya de Constantine- population, habitat et densité urbaine

Hamma Bouziane ainsi que Didouche Mourad sont des agglomérations aux caractéristiques particulières. La première, chef-lieu de daïra sur une superficie réduite (71,18 km²), se présente comme un agrégat urbain très densifié (923 hab./km²) de petits pôles secondaires autour du noyau central (le village proprement dit); résultat d'un mitage systématique, depuis les années 70', de l'espace agricole par l'urbanisation et l'industrialisation de la zone (cimenterie). Quant à Didouche Mourad, les importants programmes de logements pour désengorger la métropole et l'implantation d'une grande zone industrielle (100ha.) vont stimuler le développement de tout le bassin nord et faire de cette agglomération le 3^{ème} satellite urbain de Constantine.

¹ Réalisations dans la continuité de la programmation du Plan de Constantine (1958).

² BOUSSOUF, Rabah. "Constantine: d'une ville attractive à une ville répulsive" op. cit.

³ Selon les estimations de la Direction Régionale de la Santé (DRS) de Constantine [Enligne] <http://www.and.s.dz/dsp-25/presentation.html> (page consultée le 20/11/2006).

L'évolution des deux agglomérations sont, l'une par rapport à l'autre, décalées dans le temps. Quand le solde migratoire de Hamma Bouziane devient négatif, c'est à ce moment là que Didouche Mourad reçoit le plus d'entrées relatives à une population "déplacée" de la métropole. Hamma Bouziane, dans le suburbain le plus ancien et immédiat de Constantine (à 7km) semble "phagocytée" par cette dernière. Didouche Mourad, à une distance bien plus grande (près de 20 kilomètres), ayant par conséquent la latitude et l'espace nécessaires¹ pour se développer davantage, semble échapper à l'emprise urbaine de la métropole constantinoise.

L'emprise différentielle de Constantine sur les satellites urbains révèle une mobilité dont la captivité est fonction du niveau de développement du système de transport entre le centre et la périphérie. A cet égard, un plan de déplacement urbain et péri-urbain² a été envisagé dans le cadre de l'étude du P.D.A.U. afin de "proposer des solutions radicales" à court, moyen et long terme (2013).

Il faut rappeler également que la prise en compte tardive du développement des réseaux urbains dans la planification (plan quinquennal 1980-1984) a participé au dysfonctionnement actuel de la circulation et du système de transport au sein des villes. Et, si l'investissement industriel (plan quinquennal 1985-1989) a suivi un processus d'intégration économique³ et de soutien aux autres branches, entre autres à l'habitat, la construction et les infrastructures, son impact sur les transports s'est limité à programmer, dans un premier temps, la production de véhicules industriels, bus, wagons, containers et éventuellement de particuliers.

Les questions relatives à l'absence d'aménagement de l'infrastructure viaire, à la faiblesse du transport collectif et individuel, ainsi qu'à la distorsion entre l'offre et une demande croissante de transports motorisés, restent en suspens jusqu'aux premières années de la décennie 2000.

Dans le cas de Constantine, l'accent est mis, dès les années 90', sur la construction de nouvelles infrastructures autoroutières: ponts, voies de contournement du centre et de sorties de la ville (rocales ouest et sud) et gares routières. Quant aux liaisons centre-périphérie, bien que déjà assurées par des "voies collectrices bidirectionnelles à gabarit étroit" (dont il faut "améliorer les profils en travers"), elles ont nécessité également la réalisation de tronçons routiers, bretelles, échangeurs et de trémies depuis 2006.

Le problème de transport est perçu à travers le prisme étroit du "comment décongestionner" la ville de Constantine et non dans l'optique d'une amélioration de la mobilité dans sa globalité, cela d'autant que le centre ville polarise l'ensemble des déplacements et son rôle est dominant dans l'organisation des mouvements pendulaires⁴.

Malgré l'amélioration du transport collectif en provenance des satellites urbains (soit 48,3% du total des moyens de locomotion utilisés) et son extension assurée dans le sens Constantine/ périphérie, le transport public qui constitue 37% de l'ensemble du système motorisé est encore "inapte à répondre" aux besoins des usagers. Quant au réseau ferroviaire, depuis le programme d'investissement lancé en 1980, il se caractérise, dans son ensemble, par des aménagements régionaux et le renouvellement complet (voie et ballast) d'une grande partie de ses lignes (1400 km). Le doublement et l'électrification des voies ont été réalisées sur certains tronçons afin d'accroître les capacités du réseau, de même que la création de lignes à grande vitesse et la construction de tunnels et de gares.

¹ Hamma Bouziane, par contre, n'offre pas de terrain urbanisable; exception faite pour le plateau de Bekira.

² Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC). Wilaya de Constantine- "Diagnostic de la situation de la ville de Constantine par rapport aux dispositions du P.D.A.U.", juin 2003.

³ Ministère de la Planification et l'Aménagement du Territoire. "Deuxième plan quinquennal 1985-1989". Rapport général, janvier 1985.

⁴ BENDALI-BELDJOUDI, Isma Rafia. "Les transports urbains à Constantine". Mémoire de Magistère en Urbanisme, année 1999. Institut d'Architecture et d'Urbanisme. Université Mentouri de Constantine, p.165.

Si la région de Constantine a bénéficié du renouvellement de la ligne Alger-Constantine et d'une ligne nouvelle sur 140 kilomètres, celle de Jijel-Ramdane Djamel s'apprête à moderniser sur le tronçon Sétif-El Gourzi les installations ferroviaires et à en dédoubler les voies¹.

De manière générale, la mise à niveau du réseau ferroviaire et la restructuration de la Société Nationale des Transports Ferroviaires (SNTF)² sont un appoint pour le transport en commun et l'opportunité d'une bonne desserte pour les espaces immédiats des villes (suburbain et péri-urbain). D'autres systèmes, faisant appel à la voie ferrée et l'électrification des lignes ainsi qu'à une haute technologie en matière d'électronique et d'informatique, tels le métro ou le tramway, réalisent le compromis nécessaire entre les territoires et le transport à diverses échelles.

L'installation pour 2009 de la ligne de Tramway qui traversera le centre de Constantine pour aboutir à la ville nouvelle de Ali Mendjeli (sur 22 kilomètres) apparaît comme une des solutions aux problèmes de transport et de déplacement de la population mais également une manière de réguler les relations métropole/périphérie. Cela va-t-il pour autant accroître la capacité à la mobilité et libérer cette dernière d'un processus qui enchaîne emploi, habitat, transport et migration?

Sous l'impact de l'urbanisation et de la mobilité de la population, les territoires se forment et déplacent ainsi les limites arrêtées par la planification, posant en permanence la question relative à l'unité urbaine et la pertinence du périmètre urbain.

A plus grande échelle, l'aire métropolitaine de Constantine, sous l'impulsion de la démographie et de l'urbanisation, révèle un étalement urbain dont la dispersion se poursuit à l'échelle de la wilaya, wilaya dont la réduction a joué dans le sens du resserrement de l'espace. Quant à l'imbrication des espaces urbain/rural, elle se poursuit parallèlement à une région urbaine qui se densifie autour de l'agglomération-centre, nécessitant, à chaque étape de la croissance, l'évaluation de l'aire urbaine et de la maîtrise de l'extension de la ville.

I. 4.1.2. 2 Aire urbaine ou la problématique du périmètre de référence

L'étalement urbain se caractérise par une diversité des formes liées au mode de développement des villes et modèles d'urbanité déterminés.

L'aire urbaine traduit généralement le passage d'un bâti dense (agglomération) à des franges péri-urbaines où l'urbanisation est dispersée. Les nouvelles aires urbaines apparaissent ainsi comme les formes récentes de l'étalement urbain.

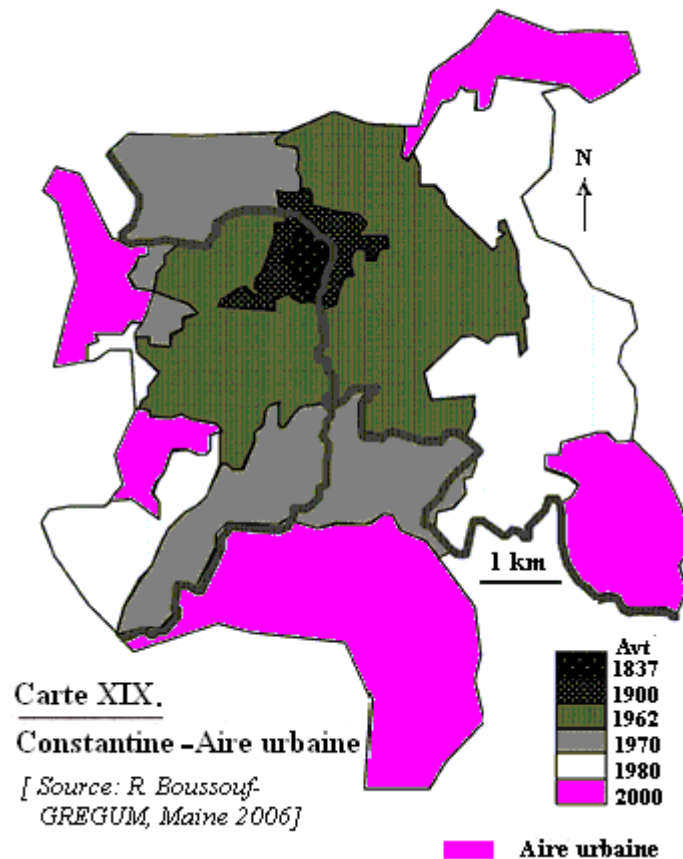
Dans le cas d'un rythme incontrôlé de la croissance urbaine, l'aire urbaine [cf. *Carte XIX, p.145*] se constitue de façon imprévue à la suite des tissus successifs qui composent l'unité urbaine. Elle met en évidence le fait que la planification stratégique et les instruments d'urbanisme ont du mal à organiser et à gérer de façon cohérente l'espace urbain. Les transformations de ce dernier apparaissent comme de moins en moins programmées, et le moindre changement est plus le fait de phénomènes inattendus et extérieurs à une démarche prospective. Les politiques urbaines, dès lors qu'elles sont définies, semblent dans l'incapacité de prévenir les variations spatiales et sociales ainsi que la spontanéité de ces mêmes variations. L'espace semble obéir à des stratégies qui marquent désormais son évolution, à la fois de rupture, superposition, densité et vide.

Dés lors "où commence la ville?" et "où finit-elle?"

¹ Ministère des Transports. Appel d'offres national et international [Enligne]. <http://www.ministere-transport.gov.dz/A-O/AO-ES-2.htm> (page consultée le 05/04/2007). Appel d'offres n° SNTF/XV-DEV 03/2005.

² La SNTF est une Entreprise Publique à caractère industriel et commercial (EPIC) depuis décembre 1990.

A l'évidence, nous questionnons une réalité dont nous savons que les modes d'organisation des régions urbaines sont devenus flous et que, désormais, au lieu et place des villes, nous avons de plus en plus affaire à des systèmes urbains complexes qui semblent s'autoréguler, parallèlement à des stratégies d'urbanisation qui, sans apporter plus de cohérence à l'espace, en influencent le processus de peuplement.



Il s'avère, par ailleurs, que la densification est difficile à ralentir et que l'urbanisation, diffuse en périphérie, augmente l'effet de dispersion au point où la référence à la hiérarchie spatiale classique et la centralité traditionnelle (centre-périphérie) ne rend plus compte des composantes territoriales et du contenu de ville.

I. 4.1.2.2. 1 Étalement diffus ou l'effet conurbation

L'étalement diffus (ou urbanisation diffuse) présente des espaces et fonctions diverses et renvoie à de nouvelles formes d'espace qui ne sont pas forcément de la ville. Il englobe à la fois le suburbain et le péri-urbain. Il est ce nouveau milieu qui mêle ville et campagne, appelé dans certains cas "suburbia" (Etats-Unis), dans d'autres "urban area" (Angleterre) ou aires urbaines (France), rappelant que certaines réalités relatives aux densités de population dans les secteurs urbains ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre même si le phénomène de métropolisation des villes reste généralisé. L'espace périphérique, dans la plupart des cas, est une aire d'extension pour les activités de l'industrie et l'entreprise, de même que pour la résidence des urbains, devenant ainsi lieux de vie et participant de l'urbanité péri-urbaine.

Si l'étalement urbain évolue, c'est qu'il procède par mitage de l'espace environnant et la consommation de terres agricoles, privilégiant ainsi la rupture au dépens de la continuité caractéristique de l'unité urbaine. Le résultat est en général une forme urbaine fragmentée avec des espaces sur-densifiés ou à l'abandon (friches), des poches de pauvreté et une congestion, presque permanente, du trafic et de la pollution.

Pour l'agglomération de Constantine, on retient que les tentatives de rééquilibrages ont donné lieu (comme la carte XIX le montre p.145) à une distribution du phénomène urbain sans règles ni schéma précis. Autour du noyau originel, ce sont des auréoles irrégulières (ou couronnes) qui figurent au départ les différentes étapes de la croissance urbaine. Mais, dès les années 70, les extensions urbaines qui apparaissent sous forme de taches localisées vont augmenter l'impression de "ville en fragments".

La croissance démographique de Constantine est accompagnée d'une demande importante de logements (6.278 programmés¹) et d'emplois (53.138 recensés en 1977²). Cela, par conséquent, va nécessiter la construction d'un important habitat collectif (ZHUN), de quartiers périphériques (au Nord-ouest et au Sud) de même que de grands équipements pour la ville (complexes industriel, universitaire et sportif).

La saturation du site entraîne une recherche de terrains urbanisables et leur sur-consommation au détriment des terres agricoles. C'est ainsi qu'entre les deux derniers recensements (1987 et 1998) l'aire urbaine (*figurée en rose sur la carte XIX, p.144*) est évaluée à près de 40% de l'assiette urbaine. La ville continue de croître sauf dans la partie nord du Rocher où l'extension s'est arrêtée, dès les années 70', avec la limite de la commune et sa topographie accidentée (escarpement rocheux).

Parallèlement, le report de croissance sur les satellites n'est possible que grâce aux disponibilités foncières d'un total de 2.506 hectares³. Or, dès 1980, il n'y a plus de réserves foncières et l'urbanisation a, par ailleurs, moins de possibilités d'empiéter sur les terres agricoles depuis la fin des années 90' (mesures plus strictes de protection du foncier agricole). Le déficit au niveau du secteur à urbaniser oriente finalement vers la récupération de 1701,5 hectares⁴.

La ville nouvelle Ali Mendjeli, selon les objectifs du schéma directeur, tente de réaliser les aménagements nécessaires et adéquats qui répondent aux besoins de Constantine (tels que logements et équipements à court et moyen terme), ainsi qu'à la croissance naturelle du groupement de Constantine (à long terme).

Les villes satellites et les centres support, devenues en quelque sorte des annexes de la métropole régionale, vont reproduire le schéma de déséquilibres de la ville-centre avec phénomène de polarisation, croissance rapide et désordonnée, déficit en terrain à urbaniser et implantation systématique d'équipements dans les communes voisines (cas particuliers de Hamma Bouziane et de El Khroub) qui constituent, à leur tour, un péri-urbain, étant elles mêmes dans le péri-urbain de Constantine.

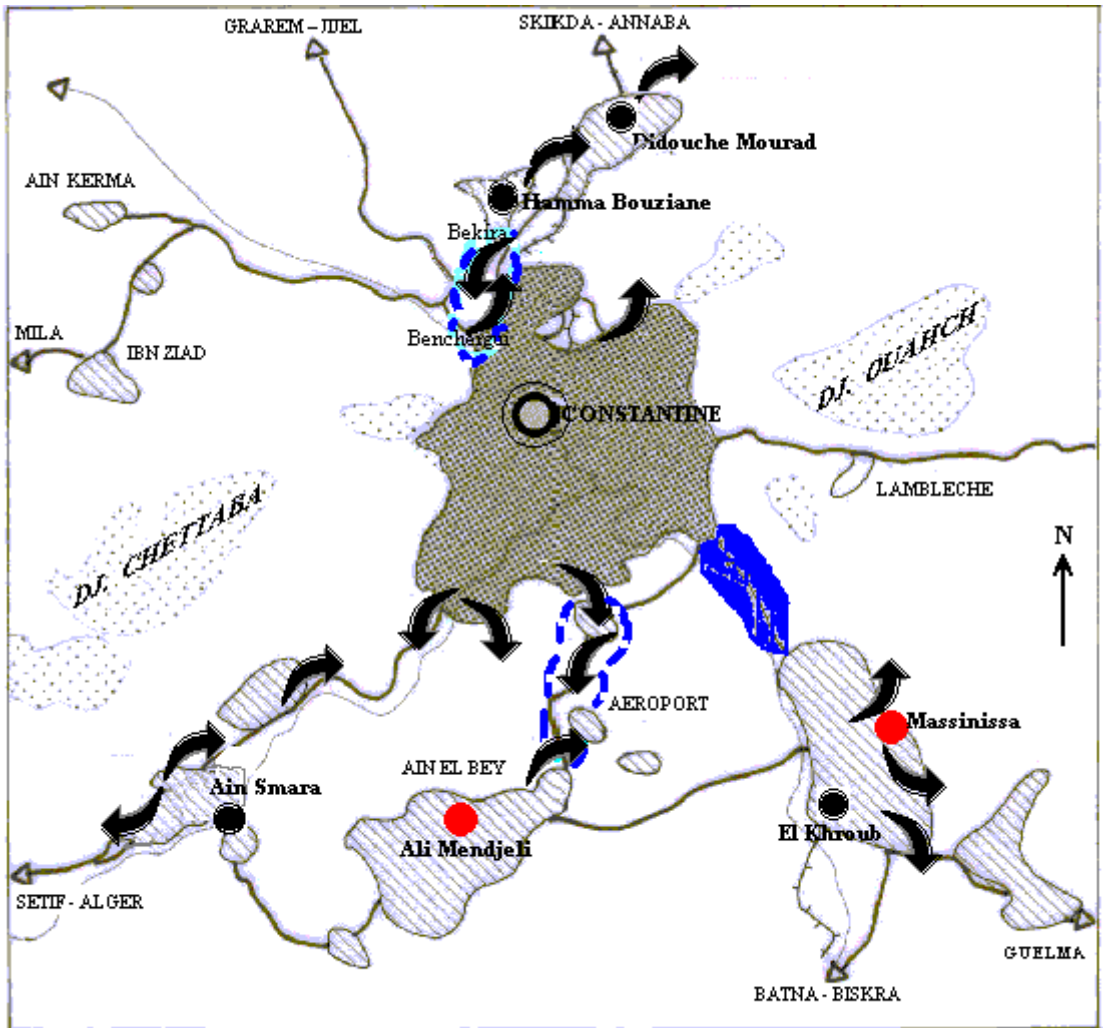
¹ Dont 6.116 logements sociaux ont été attribués à Constantine in " *Constantine : D'une ville attractive à une ville répulsive* " de R. Boussouf op. cit.

² MILOUS Ibtissem. " *La ville et le développement durable – Identification et définitions des indicateurs de la durabilité d'une ville – Cas de Constantine* ". Mémoire de Magistère en Urbanisme, mai 2006. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine, p. 143.

³ ACHERARD, Sabrina. " *Métropolisation et territoires préférentiels de la mondialisation en Algérie. Le cas de Constantine* ". Mémoire de Magistère en Urbanisme, octobre 2004. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine, p.93.

⁴ Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC). Wilaya de Constantine. " *Diagnostic de la situation de la ville de Constantine par rapport aux dispositions du P.D.A.U.* ", juin 2003.

L'espace se rétrécit entre la métropole et les satellites urbains du fait d'une urbanisation excessive sous forme de Z.H.U.N et, à partir de 1988, sous forme de lotissements et d'un habitat individuel en périphérie urbaine, sur des sites vierges et parfois même des terrains hors périmètre du PUD.





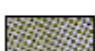


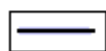

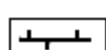




Carte XX.

Constantine: reports de croissance et étalement urbain

0 4 km

[Sources: carte de l'évolution de Constantine- Badia B.Sahraoui 2004 et Schéma Directeur du Grand Constantine]

- | | | | |
|---|-------------------------------|---|---------------------------------|
|  | Oued |  | Ville mère population en ↓ |
|  | Relief |  | Ville satellite population en ↑ |
|  | Extension extra-muros |  | Ville nouvelle |
|  | Report de croissance |  | Route |
|  | Conurbation en cours |  | Chemin de fer |
|  | Future conurbation | | |
|  | Tendance à l'étalement urbain | | |

Il en résulte des extensions urbaines démesurées qui vont rejoindre les périphéries d'autres agglomérations d'où effet conurbation et naissance de région métropolitaine confortant le processus de métropolisation.

Au sud de Constantine, la dynamique de péri-urbanisation, sous l'effet d'un développement rapide à la fois de la métropole et de son premier satellite urbain, El Khroub, a influencé l'émergence d'une conurbation [cf. *Carte XX, p. 147*], entretenue par ailleurs par la mobilité de la population (entre la ville-centre et le péri-urbain) et la construction d'un réseau de routes et autoroutes entre les deux agglomérations.

Dans la périphérie immédiate de Constantine se développent en effet des quartiers où l'habitat précaire se mêle aux lotissements illicites. C'est le cas du "4ème Km", "Boumerzoug" et "Sissaoui". Parallèlement à cet étalement, c'est une urbanisation diffuse qui est amorcée au nord de la ville d'El Khroub, avec la construction, de 1982 à 1989, de cinq cités sur 43,31 hectares (2.248 logements d'un habitat collectif) et la réalisation de quatre lotissements d'une superficie de 68,83 hectares.

Avec l'urbanisation de Ain El Bey, les extensions en direction de la nouvelle ville Ali Mendjeli se poursuivent. On estime à 328.064 la population sur le plateau d'ici à 2013.

Sachant qu'au niveau de Ali Mendjeli, en dehors de l'habitat et l'emploi, le nouveau pôle universitaire aura à assurer 52.500 places pédagogiques (soit l'équivalent de deux fois l'université Mentouri) ainsi que l'équipement total d'un campus (blocs administratifs, complexe sportif, résidences universitaires d'une capacité de 40 000 lits et notamment toutes les commodités nécessaires en matière d'habitat, de loisirs, de sûreté, de culte et de commerce), on est en mesure de penser que le sud de Constantine sera totalement investi par la construction. Le trajet Constantine – Ali Mendjeli, par ailleurs matérialisée par les différentes stations de la ligne de tramway, va de ce fait augmenter le déplacement dans les deux sens de la population .

Au nord de Constantine, une conurbation, à moyen terme, va relier la métropole à son deuxième satellite Hamma Bouziane. La croissance non contrôlée de Bekira [cf. *Chap. 1.4.1.2.1.1, p.131*] opère en effet un rapprochement avec les quartiers du chef-lieu de wilaya. [cf. *Carte XX, p.147*] dont Benchergui. Ce dernier est proche des berges du Rhumel c'est à dire d'une topographie jusque là favorable à l'habitat précaire et à son expansion et, par conséquent, au développement d'un continuum urbain ou aire métropolitaine.

Ces extensions urbaines se poursuivent en se dissociant parfois de leur tissu existant pour se rapprocher d'autres tissus en dehors de leur agglomération, augmentant ainsi le caractère diffus de l'étalement urbain.

A priori le phénomène ne semble pas s'arrêter. Les estimations pour les dix années à venir le donnent en évolution dès lors que la population du groupement urbain viendra à croître d'au moins 44% et parvenir à 1.287.760 habitants en 2013¹, ou que le parc d'habitation, de son côté, atteindra les 214.621 logements confirmant également le développement de la péri-urbanisation.

L'étalement urbain, par ses effets de concentration et de dispersion de l'espace, nous éloigne des dynamiques conventionnelles centre-périphérie. L'imbrication, par ailleurs, des espaces (urbain et rural) voire des tissus de différentes agglomérations aboutit à des régions métropolitaines dont les contours sont de plus en plus mal définis. Les périmètres des villes, de leur côté, semblent s'estomper sous la progression d'aires urbaines.

¹Estimations selon l'hypothèse d'un taux d'accroissement moyen qui baissera graduellement jusqu'à atteindre 2,40 en 2013 et éventuellement jusqu'à 2,00 à l'horizon 2020. Rapport de la D.U.C. année 2003 op. cit.

Parallèlement, à ses effets sur l'espace, l'étalement urbain met en confrontation des stratégies, celle de la métropolisation et celle de la planification urbaine. Si la métropolisation a des exigences qui traduisent principalement un effet d'agglomération¹ ou d'accumulation d'activités humaines et de sites économiques (entreprises et de services), la planification dont les priorités (à la fois sociales et politiques) sont tournées vers l'aménagement et l'équilibre des territoires, va devoir contrôler les effets négatifs de la première et particulièrement l'étalement urbain.

Par conséquent, les instruments d'urbanisme, tels que nous les connaissons, ont-ils aujourd'hui qualification pour interrompre le processus d'urbanisation ou d'étalement diffus?

I. 4.1.2.2. 2 L'étalement diffus ou l'inadaptation des instruments d'urbanisme

L'inadaptation des instruments d'urbanisme s'explique à la fois par une stratégie globale de l'aménagement territorial et un jeu des acteurs qui ne se prêtent pas à la nouvelle problématique de l'urbain, et par l'inefficacité des outils eux-mêmes.

Face à la croissance des villes, la planification urbaine tente d'organiser et de gérer l'espace urbain dans une approche réglementaire. Or, l'étalement urbain qui induit des dysfonctionnements pénalise le processus de métropolisation et le développement harmonieux des villes. Son articulation avec les instruments d'urbanisme tels que le P.D.A.U. et le P.O.S (par exemple) semble créer une indétermination faisant apparaître le caractère inopérant de la planification conventionnelle face aux effets négatifs de la métropolisation.

Le mode de développement des villes est de plus en plus basé sur un étalement urbain peu contrôlé. Cela est dû essentiellement à un phénomène généralisé, celui d'une crise permanente du logement et de son corollaire l'urbanisation effrénée. Pendant longtemps, l'ensemble des politiques urbaines ont poussé à la continuité en consommant plus d'espace.

Aujourd'hui, les problèmes de gestion des villes se posent avec plus d'acuité. Il faut désormais prôner la rupture et arrêter ainsi avec un urbanisme devenu inapte à prévenir la fragmentation de l'espace.

Si les stratégies et les politiques d'accompagnement sont à revoir c'est que les défis qui se rapportent à la fois à l'économique, au politique (la gouvernance métropolitaine), à l'urbanistique et l'écologique (à travers le développement urbain durable) sont difficiles à relever par les villes. Par ailleurs, leur exécution passe par des moyens législatifs et coercitifs qui, selon les pays, changent du fait d'enjeux et de réalités locales.

Il y a les pays qui vont adopter très tôt des politiques de contrôle² de l'étalement urbain et ceux qui renouvellent les outils d'intervention urbaine comme le cas de la France. Il s'avère que le phénomène de dispersion est d'autant plus limité que les instruments d'urbanisme se sont efforcés à le restreindre et à organiser la péri-urbanisation, par voie de conséquence.

En Algérie, les instruments d'urbanisme qui sont récents³, tels que le P.D.A.U. et le P.O.S apparaissent aujourd'hui comme peu réglementaires et avec des effets contradictoires. En réalité, ils n'ont pas un grand impact sur le contrôle de l'étalement urbain d'autant que les pratiques d'aménagement des villes sont peu ou pas contraignantes.

¹Un effet d'agglomération "dans la mesure où la ville génère de nombreuses externalités positives qui profitent aux agents économiques". Cf. JOURDAN, Gabriel. "Le processus de métropolisation et ses spécificités en Provence-Alpes-Côte d'Azur". Conférence du Cycle "Les défis du développement durable" "Développement local, urbanisation et aménagement du territoire". CERAM Sophia-Antipolis, 14 mars 2005 [Enligne].http://www.gir-maralpin.org/conferences/conferences_fichiers/JourdanConf_Metropolisation503.pdf (page consultée le 25/04/2007).

² Comme certains pays d'Europe: les Pays Bas, l'Allemagne, la Suisse, les pays scandinaves et le Royaume-Uni.

³ Loi n°90-29 du 1^{er} décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.

Par ailleurs, si le phénomène de l'étalement urbain a été observé, il n'a pas fait l'objet d'un débat particulier ni de stratégie d'intégration dans la planification territoriale à l'échelle de la wilaya ou nationale. Il est bien question dans l'analyse urbaine d'un "développement anarchique des villes", d'une "reptation urbaine" ou d'un "déferlement urbain".

Mais as-t-on pressenti que cet étalement sans précédent des villes a finalement induit de nouvelles dynamiques dans l'espace urbain et donc de nouveaux enjeux qui motivent de nouvelles politiques urbaines et principalement foncières?

Il est vrai que certaines dispositions, arrêtées par la Commission nationale chargée de la préservation des terres agricoles face à l'urbanisation, expriment, depuis les années 90', un refus clair du mitage. Dans le même temps, la création d'agences foncières a amené ces dernières à réglementer un peu mieux l'utilisation du foncier avec cependant la construction en lotissements individuels qui participent aujourd'hui d'une urbanisation diffuse dans la périphérie des villes.

L'urbanisation, cependant, est restée tributaire d'une question foncière peu clarifiée et peu assainie à l'échelle nationale. On estime, à ce propos, que les solutions sont encore transitoires pour une question aussi complexe et qui gêne les projets d'investissement dans la plupart des secteurs de l'économie.

Les agences foncières sont passées de la tutelle des communes à celle des Wilayas. La création de comités d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements (les CALPI.¹) au niveau de chaque wilaya, et le remplacement de ces dernières par des Sociétés de gestion participative (SGP²) en 2003, n'ont pas réglé les problèmes liés à l'attribution d'assiettes foncières relevant du domaine privé de l'Etat.

La confusion au niveau des attributions du foncier est telle que l'activité foncière, restée en suspens, fait l'objet d'une ordonnance présidentielle (06/11), en date du 30 août 2006, pour fixer désormais les modalités de concession et de cession des terrains destinés à la réalisation de projets d'investissement.

Force est de constater que cette perte de la gestion du foncier par les communes affaiblit le pouvoir local et sa capacité de gérer les villes par la planification et les instruments d'urbanisme. Les institutions élues n'ont en effet pas de droit de préemption ni même de moyens financiers conséquents pour l'acquisition des terrains devenus rares et inaccessibles (par le coût) avec la libéralisation du marché foncier.

Dans l'élaboration des plans d'urbanisme, les collectivités locales ont très peu de prérogatives. Leur rôle est secondaire et leurs compétences formelles, concédant la responsabilité technique et de l'exécution du P.D.A.U. à la Direction de l'Urbanisme et de la Construction (D.U.C.).

Quant à la délimitation du périmètre du P.D.A.U., elle est arrêtée par le Wali ou le Ministre chargé de l'urbanisme conjointement avec le Ministre des collectivités locales. Or, le code communal, institué par la loi 90-08 du 07-04-1990 et complété par l'ordonnance de 2005³, dans son article n°90, fait obligation aux Communes de se doter des instruments d'urbanisme.

¹ définis par l'instruction interministérielle n°28 du 15 mai 1994 relative aux modalités d'assistance et de facilitation en matière d'attribution de terrains aux investisseurs

² Aucun texte d'application n'est à l'origine de leur exercice.

³ Vu l'ordonnance n°05-03 du 11 Joumada Ethania 1426 correspondant au 18 juillet 2005 complétant la loi n°90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune

Le rôle de l'Assemblée Populaire Communale (APC), à travers les procédures d'élaboration et d'approbation du P.D.A.U.¹, va se limiter à la prescription du document d'urbanisme. La réalisation du plan lui échappe d'autant que les organismes de l'Etat remettent en cause sa neutralité dans l'exécution du P.D.A.U., affirmant que la commune défend davantage les intérêts de groupes locaux et de pression que ceux de l'Etat².

Les communes apparaissent ainsi comme des "organes déconcentrés" de l'Etat mais sans la responsabilité complète financière et de gestion reconnue aux instances locales élues. Leur territoire est, de surcroît, accaparé par l'Etat et les organismes de tutelle dont la territorialité va désormais au delà, c'est à dire à l'infra-communal, à travers les décisions relevant de l'aménagement urbain et l'affectation de P.O.S (P.O.S d'extension par arrêté du Wali de Constantine avec l'exemple de la ville nouvelle de Massinissa).

Peut-on ainsi parler de gestion urbaine en évoquant les collectivités locales?

Quant aux documents d'urbanisme (P.D.A.U. et P.O.S), s'ils comblent le vide juridique laissé par l'absence d'un droit de l'urbanisme et participent malgré tout du développement des villes, ils sont d'un apport limité sur la maîtrise de la croissance et le contrôle de l'étalement urbain(s).

Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (P.D.A.U.) est loin d'être un "*instrument de la planification spatiale de la gestion urbaine*"³, comme le définissent les textes. Il fait partie du plan stratégique, domaine de compétence de l'Etat, et d'un dispositif centralisé de la politique du territoire dans son ensemble.

Il s'ajuste, dès son élaboration, aux plans de développement (SNAT, SRAT et PAW) qui le précèdent, fermant en aval le processus de l'aménagement du territoire.

De par son contenu, il se révèle finalement contradictoire⁴. Document d'orientation générale et pour le long terme (20 ans), il est opposable à tiers et a force de loi. Il ne peut, de ce fait, orienter et imposer à la fois.

Au départ, le P.D.A.U. a une obligation de compatibilité. Elaboré et approuvé il acquiert l'obligation de conformité à l'image des P.O.S. Pourtant, son approche en fait un document de la réflexion et de la concertation à la différence du P.O.S. dont la démarche, quelque peu "mécaniste" au regard de la succession de modes d'usage, servitudes et prescriptions à l'intérieur d'un zonage, le cantonne à n'être qu'un document réglementaire.

Le P.D.A.U. est un "projet" c'est à dire "lancé en avant" et ouvert aux changements. Il est un document prospectif et susceptible de révision ou d'ajustement sur le long terme. Et, comme tout grand projet, il est structurant. Il aménage par la planification spatiale et introduit des équipements nouveaux.

Parallèlement, le P.D.A.U. est un "programme" c'est à dire un ensemble de directives établies pour être appliquées. Il devient contraignant et restrictif, caractères qui se renforcent avec sa portée juridique.

Du projet ou du programme, que valorise-t-on en définitive, sachant que l'un des handicaps majeur du P.D.A.U est le temps long écoulé entre les deux procédures d'élaboration et d'approbation du document d'urbanisme?

¹ Décret exécutif n°91/177 du 28/05/91 en référence à la loi 90-29 du 01-12-90.

² Enquêtes auprès de la Duc et de la mairie de Constantine, mars 2000.

³ Loi n°90-29 du 1^o décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Chapitre III- Section 2-article 16 in "Recueil de textes législatifs et réglementaires relatifs au foncier et à l'urbanisme". Ministère de l'Habitat. Alger, décembre 1996.

⁴ ARAMA, Yasmina. "*Un instrument de planification urbaine: le Plan d'Aménagement et d'Urbanisme (P.D.A.U.)*" in Projet de recherche intitulé "Eléments méthodologiques pour l'élaboration des cahiers de prescriptions architecturales particulières aux communes". Institut d'Architecture et d'Urbanisme. Université Mentouri Constantine. Avril 2000.

L'application du P.D.A.U. s'avère en général déphasée par rapport à la réalité urbaine. Les actions perdent de leur vigueur dès lors qu'elles ne ciblent plus les problèmes recensés au moment de l'étude du document.

Le P.D.A.U. de Constantine élaboré en 1993 ne sera approuvé qu'en 1998. Et bien avant, nous avons l'exemple du Plan Directeur d'Urbanisme (P.U.D) du groupement de Constantine dont les études, achevées fin 1982, ne seront approuvées qu'en 1988¹.

Le plan marque ainsi une rupture avec la réalité. Dans la plupart des cas, il n'a pas empêché l'urbanisation de déborder le périmètre fixé ni l'étalement urbain de poursuivre sa progression.

En 1998, le secteur urbanisé de Constantine est évalué à 4781 hectares² c'est à dire une assiette urbaine sans les zones inconstructibles et boisées qui la caractérisent. Le secteur à urbaniser, quant à lui, équivaut à 210 hectares et il n'y a pas de "secteur d'urbanisation future" en vue.

En 2000, la superficie de la ville de Constantine répartie sur 10 secteurs urbains est évaluée à 5.832 hectares [cf. *Tableau n° 18, p.158*] soit 332 hectares en plus de l'assiette urbaine considérée en 1998 par le P.D.A.U.

La croissance de Constantine a continué, et ce dans un contexte de faible accroissement démographique et malgré les dispositions arrêtées, depuis 1997, afin de préserver les terres agricoles face à l'urbanisation. Le secteur urbanisé atteint, en 1998, la superficie de 7.388 hectares pour l'ensemble des communes du groupement de Constantine, et 8.637 hectares pour l'ensemble des noyaux urbains répartis dans la wilaya (la ville nouvelle de Ali Mendjeli non comprise) soit 1.267 hectares d'urbanisation (15%)³ en plus, en l'espace de 10 ans.

Cependant, il ne s'agit pas d'une simple croissance mais d'un étalement urbain qui progresse de façon extérieure à la ville de Constantine et à ses instruments d'intervention et qui, d'aire en aire urbaine, va toucher les communes environnantes. L'ensemble de la wilaya, malgré la mise en œuvre des P.D.A.U.(au nombre de 8) et d'un nombre important de P.O.S⁴, subit la progression de l'étalement de la métropole. Les villes satellites, sous pression péri-urbaine, et dans une sorte de "mimétisme", répercutent à leur tour une poussée péri-urbaine sur les communes rurales.

Y-a t-il, à ce stade de l'étalement, une planification de l'urbain?

Les instruments d'urbanisme semblent disqualifiés avant d'opérer. Par ailleurs, les plans élaborés ne sont pas toujours respectés, ce qui remet en cause leur efficacité. Les détournements dans les affectations sont fréquents, et l'instrument de planification est souvent dévié de l'objectif auquel il a été assigné.

C'est le cas particulier du P.D.A.U. d'Alger, qui, approuvé en 1995, devient un "plan d'appoint"⁵ dans le cadre du Grand Projet Urbain. Il est reconduit, sur la base de sa complémentarité, à des études ou à des aménagements déjà en cours en intervenant, par exemple, dans le traitement du centre de l'agglomération ou en fixant, par ailleurs, le périmètre urbain par une ceinture verte. Il est ainsi désigné pour répondre aux problèmes momentanés de l'urbanisation de la métropole en attendant la mise au point du schéma directeur d'aménagement. L'une des contraintes, commune à la plupart des cas d'application, relève de la définition du rapport entre le P.D.A.U. et le P.O.S, fait d'autant plus compliqué que les deux plans ont force de loi.

Quel plan est réellement assujéti à l'autre?

On a constaté, à ce propos, que l'étude de l'urbanisme de détail (c'est à dire du POS) a parfois précédé celle du PDAU ou faite en parallèle.

¹ Arrêté interministériel sous le n°16 du 18 janvier 1988.

² Superficie calculée à la date d'approbation du P.D.A.U.

³ A la fin des années 80', l'ensemble des noyaux urbains (zones industrielles comprises), à l'échelle de la wilaya, équivalait à une superficie de 7370 hectares (soit 3% du total wilaya classés "terres improductives").

⁴ Dont 48 ont été définis (ainsi que leur périmètre d'intervention) pour l'agglomération de Constantine.

⁵ ARAMA, Yasmina. " *Métropole régionale, métropole nationale : entre planification et projets urbains* ". Colloque " Quel(s) projet(s) urbain(s) dans le Bassin méditerranéen ?". Barcelone 11, 12 mai 2000. GRERBAM, Institut Catala de la Mediterrania (ICM)et l'institut d'Architecture de Barcelone.

Les violations en matière de législation et de réglementation en matière d'architecture et d'urbanisme sont "monnaie courante". Les dépassements de COS (Coefficient d'Occupation du Sol) et de CES (Coefficient d'Emprise au Sol), à pourcentage parfois égal, se concrétisent aussi bien au niveau de l'habitat collectif que du lotissement individuel¹.

Le cas du lotissement de Boussouf, au sud-ouest de Constantine, est révélateur de types d'infraction qui se répètent dans d'autres quartiers ainsi que dans d'autres agglomérations. On constate, en règle générale, l'édification de constructions sans permis de conduire, l'empiètement sur la propriété d'autrui, la modification de façade et des ouvertures non autorisées.

L'étude du quartier de Boussouf donne ainsi un aperçu de l'ampleur du phénomène. On évalue à un taux de 83 % les constructions (au niveau du lotissement) qui sont en violation de la loi et qui ne répondent pas aux prescriptions du cahier de charges .

De multiples carences sont ainsi observées dans la gestion des grandes villes et reproduites en général dans les agglomérations moyennes². L'application des plans n'est pas stricte et la programmation du P.D.A.U., par voie de conséquence, n'est plus conforme aux orientations et aux actions "approuvées". C'est ainsi que la destination des réalisations peut changer au gré de l'urgence du moment.

Là où l'on est sensé loger une population suite à une opération ayant trait à la résorption de l'habitat précaire (RHP), on réceptionne une autre population pour laquelle l'habitat collectif n'a pas été prévu. Il en est de même pour les équipements planifiés et qui changent ("en cours de route") pour d'autres destinations avec un rapport parfois dérisoire au regard de la nécessité des affectations au départ. Des terrains pour des réalisations d'intérêt général (service public ou requalification de quartier) sont récupérés par des particuliers qui, par l'octroi de passe-droits, sont autorisés à faire des constructions dont l'intégration au site est le plus souvent discutable.

Les exemples de dérogation ne cessent de se multiplier dès lors que le caractère réglementaire des plans n'est plus respecté.

Toutefois, l'inadaptation des instruments d'urbanisme à la dynamique urbaine n'est pas seulement liée à leur mauvais emploi. L'absence d'un modèle urbain n'a pas aidé à construire une image de la ville. Il faut rappeler que, dans les années 70', la représentation de "ville idéale"³, reflet de l'équilibre et de la cohésion sociale, a abouti à l'organisation de l'espace urbain en zones fonctionnelles, organisation qui, aujourd'hui, est contrariée par l'étalement urbain. La profusion de textes législatifs, allocutions et discours politiques du régime socialiste a eu le mérite de penser la ville et une forme d'urbanisme.

Actuellement, il n'y a pas à proprement parler de doctrine qui transcende l'idée de "ville" et de "développement urbain". Certes, la loi d'orientation de la ville⁴ (2006), dans ses principes généraux, revisite le concept de ville en l'intégrant aux grandes orientations de la mondialisation économique et du développement durable.

¹ LAOUAMRI, M.Kadour. " *Les infractions aux règles d'Architecture et d'Urbanisme. Cas de la ZHUN Boussouf (l'habitat collectif et lotissement) Constantine*". Mémoire pour l'obtention du Diplôme de P.G.S option gestion des villes, année 2004. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.

² BOUCHEMAL, Salah. " *La production de l'urbain en Algérie : entre planification et pratiques*". Laboratoire RNAMS. Centre universitaire Larbi Ben M'hidi [Enligne]. <http://www.univ-lemans.fr/lettres/labo/gregum/activites/colloques/sfax/axe3/bouchemal.pdf> (page consultée le 20/01/2007).

³ Front de Libération Nationale (F.L.N). " *Charte Nationale 1976* ". Ordonnance n°76-57 du 5 Juillet 1976. Editions populaires de l'armée.

⁴ Loi n° 06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville.

L'approche économique est en effet mise en exergue ("Economie urbaine" . Chap. II, art.3) ainsi que la nécessité d'une contractualisation de la vie urbaine ("contrat de développement de la ville". Chap. II, art.3) sur la base d'une intercommunalité et de partenariats multiples (économiques et sociaux).

On s'oriente également vers un urbanisme de proximité dans la mesure où le territoire d'intervention correspond à l'espace de vie de l'habitant, c'est à dire le "quartier" (Chap. II, art.4 et Chap. III, art.6) et que la promotion de "la bonne gouvernance" (Chap. III, art. 11) est un objectif de gestion urbaine.

Cependant, l'autonomie de pouvoir et de financement des collectivités locales n'est pas à l'ordre du jour puisque toute action relevant du développement urbain (comme l'investissement ou le crédit) "*doit être conformément à la politique économique nationale*". Il en est de même pour "*la définition de normes ou d'indicateurs urbains*", celle-ci relève de la compétence des élus mais en conformité avec les options d'un "observatoire national de la ville" (Chap. V, section 6).

Comment, par ailleurs, concevoir économie et compétitivité, et "*intégration des grandes villes aux réseaux régionaux et internationaux*" (Chap. III, art.6) sans l'autonomie du pouvoir urbain?

La question de la décentralisation politique est une nouvelle fois éludée à travers " les principes généraux de la politique de la ville" (Chap. I, art.2). Il n'y aura pas de décentralisation du pouvoir politique et financier en faveur des communes. Quand l'étalement urbain surprend les villes algériennes, le mode de gestion de ces dernières est conventionnel et par voie de conséquence inadapté.

Malgré tout, on continue à demander aux collectivités locales de veiller à la cohérence des instruments liés à la politique de la ville et d'en assurer le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre (Chap. IV, art. 14.). Les instances élues sont jugées "responsables" sans toutefois assumer un quelconque pouvoir décisionnel dans la planification urbaine. De ce fait, on est en droit de penser que toute application ne se fera pas sans difficultés ou lacunes, et de douter même de la portée des plans urbains.

Du P.D.A.U. de Constantine, on dira que "*sa mise en œuvre a révélé son incapacité à résoudre tous les problèmes que vit la ville*"¹. Son inaptitude à maîtriser la croissance urbaine et à motiver un urbanisme de qualité lui sont reprochées comme ce fut le cas pour le P.U.D avant lui.

Or, ce qui est exigé du P.D.A.U. de Constantine c'est une série d'opérations qui relèvent à la fois du report de la croissance (avec création de villes nouvelles), de l'aménagement du vieux centre, de la résorption de l'habitat précaire et de la régularisation de l'habitat illicite en périphérie, de l'amélioration du réseau de transport et des conditions de parking, de la création d'aires de jeux et de détente, et enfin de la préservation de l'environnement par les espaces verts et la gestion des déchets (eaux usées, ordures, pollution de l'air etc.).

On attend également du P.D.A.U. qu'il définisse des zones d'aménagement spécifiques à l'activité commerciale comme les ZAC ou relatives à l'expansion touristique comme les ZET.

N'est ce pas trop demander à l'instrument de l'urbanisme sachant qu'il peut être secondé par des plans locaux qui ciblent mieux les incohérences de l'espace urbain et particulièrement celles causées par l'étalement de la métropole constantinoise?

Est-ce par ailleurs l'objectif du P.D.A.U. que d'apporter des solutions aux problèmes déjà existants des villes?

¹ Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC). Wilaya de Constantine. "*Diagnostic de la situation de la ville de Constantine par rapport aux dispositions du P.D.A.U.*", juin 2003.

N'y a-t-il pas contradiction avec le caractère normatif de l'instrument d'urbanisme qui, au travers de P.O.S, fixe des normes à l'espace en rapport avec la densité (COS autorisé et CES admis), l'acquisition de droits (de propriété, lotir et construire), les servitudes d'urbanisme (implantation, hauteur et aspect des constructions.....) et d'utilité publique (rapport aux voies et domaine public, aux limites séparatives, à la mitoyenneté etc.)?

Car "planifier" c'est s'efforcer avant tout d'orienter l'évolution de "la réalité dynamique" vers des objectifs considérés comme souhaitables ou préférables¹. Il y a, au départ de chaque planification, une certaine restriction des possibles dans l'éventail de possibilités présentées par chaque réalité.

Cependant, la volonté de doter les communes de plans d'urbanisme ne se peut se réduire à l'application stricte de normes et de standards pour l'aménagement urbain, ou à obtenir un cadre légal d'acquisition du foncier pour les opérations d'habitat.

La négociation autour du plan d'urbanisme s'avère essentielle afin de "coller" le plan à la réalité et d'y apporter les modifications jugées nécessaires. En effet, comme le stipulent les textes, si "les projets d'aménagement de la commune ou de structuration urbaine ne répondent plus fondamentalement aux objectifs qui leur sont assignés"², il y a encore l'enjeu de la révision de l'instrument d'urbanisme; et cela bien avant de renouveler les outils d'intervention urbaine.

C'est ainsi que, pour le groupement d'urbanisme, la révision du plan "*doit se faire de façon à ce que les deux villes Constantine et Khroub soient prises en charge par une étude de PDAU à part vu l'importance et l'interdépendance existante entre ces deux communes en particulier*"³; et par extension, la région urbaine ainsi visée doit s'adapter à la nouvelle réglementation provoquée par les textes de loi de la ville nouvelle Ali Mendjeli.

La progression de l'étalement urbain, comme nous le constatons, bouleverse les plans d'urbanisme pré-établis. Ajouté à cela le peu de rigueur dans l'application de ces derniers, et les villes sont obligatoirement confrontées à un dysfonctionnement auquel il est difficile de répondre uniquement par les révisions du P.D.A.U.

Désormais, il apparaît nécessaire de changer de politique de planification urbaine et de définir de nouveaux possibles afin de contrôler le processus de l'étalement urbain, en périphérie et au sein de l'agglomération constantinoise où sa progression a fini par montrer les limites de l'urbanisme opérationnel.

Face à une dispersion de l'espace peu contrariée par la réglementation, la question relative à la cohérence de la structure urbaine est à nouveau posée, et cela d'autant que les schèmes classiques de l'organisation spatiale, associant les villes à un seul centre (ou monocentralité), sont maintenus malgré l'émergence de nouvelles polarités et de nouvelles périphéries.

I. 4. 2 Densification des lieux centraux et nouvelles périphéries

La sur-concentration du centre renvoie aux ruptures dans les tissus et aux vides qui se constituent dans l'aire urbaine et au delà. Les dysfonctionnements sont à la fois d'ordre spatial et liés aux rythmes de croissance des composantes urbaines. Dans le cas de Constantine, le cœur de la ville est sollicité jusqu'à la congestion, entraînant parfois la dégradation et la précarité de tissus anciens. Et la périphérie, avec les extensions démesurées et anarchiques de l'habitat, continue à être sous-équipée.

¹ VOGEL, Reine. " *La planification est-elle vouée à l'échec ?* " in Revue "Urbanisme" n° 161 Oct-Nov 1977.

² Loi n°90-29 du 1° décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Chapitre III- Section 2-article 28. "Recueil de textes législatifs et réglementaires relatifs au foncier et à l'urbanisme". Ministère de l'Habitat. Alger, décembre 1996.

³ Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC). Wilaya de Constantine. "*Diagnostic de la situation de la ville de Constantine par rapport aux dispositions du P.D.A.U.*", juin 2003.

L'opposition du centre à la périphérie est loin de créer une hiérarchie et une harmonisation entre les espaces. Elle reste soumise, comme dans tout processus de métropolisation, à des stratégies qui émergent en continuité dans la territorialisation de l'espace métropolitain¹.

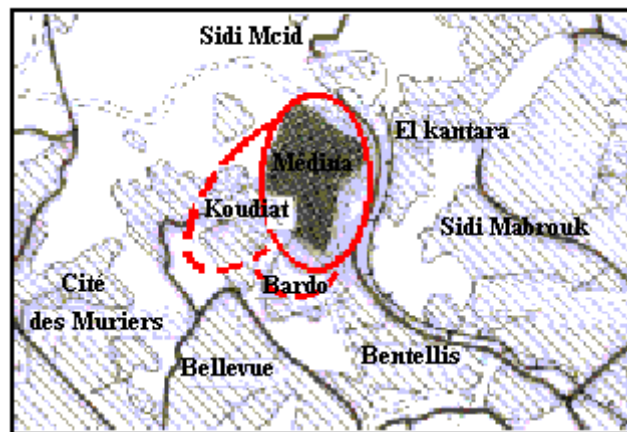
En général, le maintien dans une ville d'une séparation fonctionnelle des différentes zones de l'agglomération, entretient le paradoxe entre un centre attractif et une périphérie que l'on voudrait industrielle, résidentielle, et pour des équipements à grande surface.

Le système urbain, en croissance, anime ainsi des dynamiques en opposition qui intègrent par la concentration et dissocient par la dispersion.

I. 4. 2. 1 Surdensification du centre-ville et multifonctionnalité

Le centre-ville de Constantine offre un ensemble d'activités et d'infrastructures qui participent des fonctions symbolisant la centralité. Dans un même lieu, sont effectivement concentrés l'habitat et tout ce qui est représentatif de l'institutionnel, culturel, médical, commercial et de services.

Le centre-ville se définit, sur le plan spatial, par le centre traditionnel représenté par le Rocher et la médina, et le centre colonial comprenant la place de la Brèche et les abords de quartiers comme le Koudiat et le Bardo.



- Espace symbolique du centre-ville
- - - Extension du centre-ville

Cette représentation du centre-ville reste symbolique de la concentration et du flux intense de circulation qui augmentent sans cesse jusqu'à gagner les quartiers environnants. La multiplication de commerces et services nouveaux et l'afflux quotidien d'une population d'année en année plus nombreuse, laissent à penser que la congestion qui caractérise aujourd'hui le centre-ville va encore s'étendre au Koudiat et au Bardo.

Cette surcharge du centre, typique du modèle de monocentralité, est, par ailleurs, accentuée par l'étalement urbain et l'effet d'agglomération, générés tous deux par la métropolisation.

Il s'avère que, malgré une baisse de la démographie et un contrôle de la croissance, Constantine est plus sous influence d'effets continuels de concentration/dispersion que sous domination d'une politique urbaine et de ses directives.

¹ DAGHINI, Giairo. "Le devenir des villes". Extrait de FACES n° 46, été 1999, pp.2-7 [Enligne].http://www.archi.unige.ch/faces/3_text/3_46text.html (page consultée le 05/01/2004).

I. 4.2.1. 1 Le centre-ville, espace d'intégration ou d'encastrement?

L'intégration des fonctions suppose une démarche qui prend le temps de l'assimilation d'activités nouvelles. Le centre est alors un lieu de combinaison voire de fusion de multiples fonctions. On parle de multifonctionnalité et de synthèse urbaine.

Cependant, la rationalisation de l'occupation de l'espace, induite souvent par les politiques urbaines, n'échappe pas au phénomène de concentration dans l'espace. On parle d'encastrement dès lors que le centre, lieu des échanges économiques, est inséparable du sociologique et du politique, à l'image du modèle économique produit par les sociétés traditionnelles (Karl Polanyi).

A cette réalité du centre "ancien modèle" se superposent les éléments conséquents à une métropolisation qui concentre en permanence entreprises, services et population, et augmente la mobilité et les flux de communication.

Sous l'effet de la mondialisation économique, un encastrement d'un type nouveau apparaît dans la périphérie des villes modernes [*cf. Partie I-Chap. II- 2.1*] et particulièrement dans les premières couronnes urbaines avec l'installation d'entreprises de haute technologie compétitive [*cf. Partie II-Chap. II- 1.2*]. Il s'inscrit dans le mouvement d'une économie plus spatialisée où le centre est désormais un lieu de pouvoir répondant davantage aux règles du Marché. La décongestion des centres et leur embellissement obéissent en réalité à un processus de mondialisation des villes avec nouvelle centralité et développement d'un tourisme urbain répondant aux normes internationales (du tourisme).

Quant à la périphérie, elle est soumise à un processus d'intégration/désintégration où l'économique, avec la concentration des entreprises et de complexes de services liés aux sièges de celles-ci, est un facteur d'intégration de l'espace urbain dans l'économie mondiale mais également de sa dissociation du centre-ville.

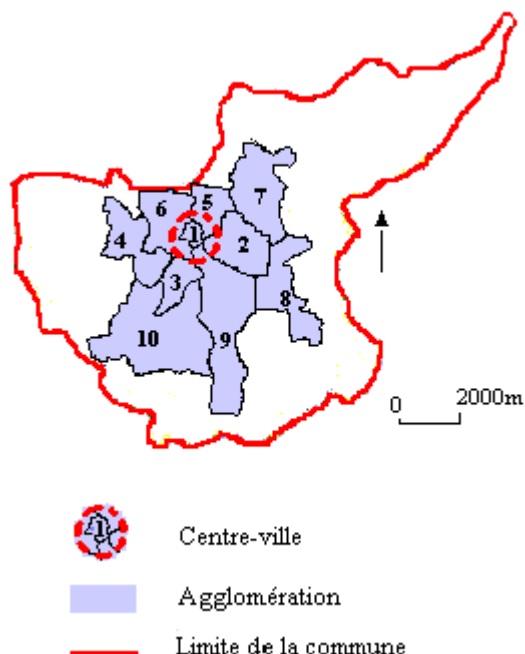
Constantine, engagée dans un processus de métropolisation, est toutefois en dehors de la problématique du développement urbain. Elle donne, à travers le centre-ville, l'image d'un espace encadré qui ne cesse de se densifier face à une périphérie qui ne cesse de se déployer et de se marginaliser. La ville semble hors du champ mondial et paradoxalement sous son influence. Le processus de métropolisation, sans intégrer à la réalité urbaine les éléments positifs (ceux liés au développement économique de la ville) en impose les plus négatifs, comme l'étalement urbain ou les problèmes de congestion du centre-ville. L'intégration au centre est plus une idée qu'une réalité. Les activités certes s'accumulent, se juxtaposent, se superposent, maintenant le processus de densification parfois à l'extrême, et empêchant par ailleurs les spécificités de la ville d'apparaître.

La création de "nouveaux périmètres urbains rationnels", comme nous allons le voir, si elle est supposée décongestionner le centre ville et "mettre fin à la croissance dans le désordre et l'anarchie", elle n'a cependant pas arrêté les éléments contradictoires qui entretiennent l'étalement urbain.

Dès les années 90', avec l'étude du P.D.A.U., la commune de Constantine, est divisée en 10 arrondissements ou "secteurs urbains" dont les plus petits sont représentatifs de tissus anciens (appartenant à la médina et aux faubourgs coloniaux) et participent de la définition du noyau central de la métropole constantinoise.

Le découpage administratif de la ville est à l'origine d'une redéfinition des arrondissements en corrélation avec une typologie de l'aménagement urbain. Ce dernier relève d'opérations de restructuration et de rénovation des tissus urbains, avec préservation d'espaces naturels et mise en évidence de la réglementation et des mesures de sauvegarde du secteur urbain, dans l'esprit de la loi relative à la protection du patrimoine culturel (15 Juin 1998).

Le territoire du P.O.S est ainsi sollicité pour l'application des orientations retenues, par l'aménagement de périmètres d'intervention de Plans d'Occupation des Sols pour chaque arrondissement.



Secteur urbain	Superficie (ha)	%	Nombre de logements	%	Population	%	Densité brute (hab./ha)
Sidi Rached	85	1,45	11.517	13	53.264	11,12	700 à 2.000
El Kantara	280	4,80	8.504	9,70	47.488	9,91	900 à 1.000
Bellevue	385	6,60	10.091	11,50	56.918	11,88	700 à 2.000
Sidi Mabrouk	535	9,17	40.415	46	79.060	16,51	700 à 2.000
Kitouni	545	9,34	5.228	5,96	14.481	3,02	700 à 2.000
Total secteurs centre	1830	31,37	75.755	86,45	251.211	52,46	
Boudraa Salah	475	8,14	8.574	9,78	51.297	10,71	20 logts./ha
Ziadia	581	9,96	7089	8,09	39.949	8,34	40 logts./ha
El Gammas	610	10,45	6.652	7,59	38.705	8,08	40 logts./ha
Les Muriers	1.119	19,18	11.140	12,71	55.220	11,53	40 logts./ha
5 Juillet	1.217	20,86	6.024	6,87	27.969	5,84	20 logts./ha
Périmètre d'intervention	5832	100	87.620	100	478.837	100	Densité agglom 2. 617 hab./ha

[Source: PDAU-RGPH 1998- DPAT 2000]

Tableau n°18

**Commune de Constantine:
population, habitat et concentration urbaine**

Le plus petit secteur urbain est celui de Sidi Rached (n°1 sur la carte) avec un seul P.O.S et une superficie de 85 hectares très fortement urbanisée et dans lequel le Rocher est encastré [cf. *Tableau 18, p.158*]. La dé-densification du secteur avec la rénovation de certains tissus et activités de service ont été de ce fait rigoureusement programmées.

Dans le prolongement sud-est du Rocher, l'arrondissement des Muriers (n° 9 sur la carte) totalise le plus grand nombre de P.O.S (soit huit), et une superficie de 1.119 hectares c'est à dire 13 fois plus grande que celle du secteur urbain précédent. Il faut toutefois rappeler que la densité de 40 logements à l'hectare est bien inférieure à celle de Sidi Rached qui comptabilise 135 logements à l'hectare.

Les types d'intervention, de par l'étendue du secteur des Muriers ont été par conséquent diversifiés, orientés vers la restructuration (pour 3 P.O.S) et la réglementation à court terme des deux plus grands P.O.S (120 ha. & 332 ha.). Le reboisement d'une zone inondable, la sauvegarde de 40 hectares et l'extension d'un P.O.S à court terme complètent l'aménagement planifié pour cet arrondissement.

La surdensification du centre-ville de Constantine est une sur- concentration des lieux par le bâti (avec juxtaposition des unités d'habitations et des infrastructures d'équipements) et un nombre important de population au niveau des secteurs urbains dont les densités dépassent les 2.000 habitants à l'hectare [cf. *Tableau 18, p.158*].

Du centre de l'agglomération au cœur de la cité c'est à dire au Rocher, s'opère un emboîtement des espaces avec amplification de leur densification à mesure que leur superficie diminue.

L'effet d'encastrement est accentué par la hiérarchisation du système viaire, étroit et irrégulier, et ses multiples ramifications qui le rattachent aux espaces semi-privés et impasses; ces dernières isolant, de moins en moins, l'îlot résidentiel des lieux d'activité.

Aujourd'hui, le phénomène de concentration ne cesse d'augmenter au regard de la puissance acquise par le centre. Les secteurs urbains comme Sidi Rached, El Kantara, Bellevue, Sidi Mabrouk et Kitouni, sur une superficie moindre soit 31,3% du périmètre urbain, concentrent 86,4% du bâti et 52,4% des habitants. La densité, au niveau de certains quartiers, atteint parfois 2.895 habitants au kilomètre carré.

Les cinq autres secteurs, avec une densité moindre du bâti (13,5%) et de la population (47,5%), occupent finalement plus des 2/3 de la superficie de la ville de Constantine.

En dehors du bâti résidentiel, ce sont les structures commerciales qui augmentent la densification du centre. L'activité continue à se développer, ce qui maintient l'unité du noyau urbain et participe toutefois de la surcharge du réseau de communication de la médina. Le vieux centre est un ensemble de places et de rues commerçantes où les infrastructures administratives (commune et wilaya), culturelles, médicales et de services sont omniprésentes.

Si, aujourd'hui, Constantine est classée parmi les villes algériennes dont la spécialisation relève du tertiaire c'est, d'une part au nombre d'entreprises de services (soit 2157¹) la classant troisième après Alger et Oran et d'autre part du fait de la concentration d'activités correspondantes dans le centre ville, c'est à dire le commerce et les services divers.

En effet, le tertiaire commercial, dominant² dans le centre ville, représente 70% du commerce de la wilaya dont 58% pour le commerce de détail. Et, dans la médina, il concentre 83% du commerce du centre-ville¹.

¹ ACHERARD, Sabrina. "*Métropolisation et territoires préférentiels de la mondialisation en Algérie. Le cas de Constantine*" op.cit. p.197.

² ZERTAL, Samira. "*Dynamiques commerciales et centralité périphérique:cas du Grand Sidi Mabrouk à Constantine*". Mémoire de Magistère en Urbanisme, année 2001. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine, page 57.

L'attractivité des lieux centraux est significative par ailleurs de la fréquence² des commerces qui ne cesse de croître. Pour la ville de Constantine, on estime un commerce pour 92 habitants³, ce qui est bien au dessus de la valeur moyenne de la wilaya (63 hab./commerce). Et, plus à l'intérieur, au sein d'un espace plus restreint, celui de la médina, la fréquence est de un commerce pour 30 habitants.

Cette mesure de la dynamique commerciale, cependant, ne rend pas totalement compte de la réalité du centre-ville d'autant qu'elle reste difficile à saisir dans un espace où la concentration par les commerces (de détail et parfois de gros) est d'autant plus forte que les rues sont animées en permanence par une double circulation mécanique et piétonne, ainsi que par la vente ambulante et le commerce informel.

I. 4. 2. 1. 2 Le commerce informel dans le centre-ville, un processus d'intégration/désintégration

La surdensification du centre-ville fait de ce dernier un espace à la fois attractif et répulsif. Son attractivité est à l'origine d'activités qui viennent s'encaster dans un espace déjà disputé par le commerce au risque de rendre la circulation impossible et d'asphyxier les lieux.

Aujourd'hui, les espaces du centre de Constantine et en particulier de la médina sont "négociés", au mètre près, par les commerçants du secteur informel.

Le concept de "secteur informel", élaboré en 1971 par le Bureau International du Travail (BIT), à propos des pays en développement et singulièrement de l'Afrique, résume "*l'ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge de législation pénale, sociale et fiscale ou qui échappent à la comptabilité nationale*"⁴.

L'observation du phénomène, depuis les années 70', au niveau de Constantine, nous montre que le secteur de l'informel, en guise d'intégration, évolue en parallèle du secteur légal mais dans une proximité spatiale. Il n'est jamais loin des structures commerciales légales auxquelles il se lie, répliquant en permanence leurs activités et "squattant" leurs espaces⁵.

Le commerce informel n'est pas exclusif des grandes villes comme Constantine. En plus des centres urbains moyens dont il fait la renommée⁶ et même la spécialisation en matière de produits importés, il pénètre la campagne. La part de l'emploi informel dans le tertiaire (commerce et services) est ainsi devenue prépondérante⁷ à l'échelle nationale (de l'ordre de 63,8% en 1990). C'est un secteur mal circonscrit et dont la mesure chiffrée reste globale⁸. On recense, par exemple, 24 marchés informels dans toute la wilaya de Constantine dont 14 au niveau du chef-lieu. Ce qui correspond à un total de 1.871 intervenants. C'est une évaluation qui reste approximative du phénomène et observée comme "référence" par la Direction du Commerce. On n'ignore cependant pas que les chiffres sont parfois à la hausse (ou à la baisse) étant donné l'instabilité du secteur informel, la mobilité de ses acteurs et le maintien de ses aspects souterrains.

¹ Cf. Annexe X- Tableau n° II-2 : Le commerce dans le centre ville. Enquête réalisée par les services des impôts directs wilaya de Constantine en avril 2004, dépouillement réalisé par F. Benidir.

² ZERTAL, Samira. Op.cit. page 201.

³ idem cf. Tableau 14, page 136.

⁴ Economie informelle 2. "Afrique Histoire, économie, politique" [Enligne]. <http://www.afriquepluriel.ch/économie-informelle.htm> (page consultée le 20/12/2001).

⁵ ARAMA, Yasmina. " Centralité, marginalité ou l'informel dans l'espace urbain". Colloque "les espaces marginaux". Université de Sfax pour le SUD. Faculté des Lettres et Sciences Humaines, du 6 au 8 mars 2002.

⁶ Informations de la Direction Régionale du Commerce- Wilaya de Constantine, juin 2007.

⁷ L'exemple des villes moyennes de l'Est comme Ain M'lila , Tadjanet et El Eulma.

⁸ ADAIR, Philippe. HAMED, Yousra. " Marchés informels et micro-entreprises au Maghreb : emploi, production et financement". Université Paris XII, GRATICE [Enligne]. <http://www.cread.edu.dz/cread/manif/download/c34.pdf> (page consultée le 01/06/2007), page 5.

⁸ Informations de la Direction Régionale du Commerce- Wilaya de Constantine, juin 2007.

L'occupation de la médina illustre la revendication par l'informel de lieux qui participent de la centralité. Ce type de commerce cesse effectivement d'être marginal dès lors qu'il se déploie à l'intérieur même du tissu urbain traditionnel et qu'il s'en approprie les espaces privés tels que l'entrée des maisons ou même l'espace intérieur familial (les chambres).

Son intégration renvoie à des structures dynamiques qui, confrontées à celles du commerce légal, cherchent à s'y conformer spatialement et fonctionnellement. Les rapports sont étroits bien que souvent le commerce illégal déborde l'autre donnant l'impression que le domaine public n'est plus administré.

C'est un secteur structuré malgré tout. Ceci relève d'une nécessité de survie et d'un besoin d'intégration. Le territoire et les lieux de son pouvoir définis, il gagne aujourd'hui en cohérence.

Il se constitue à différentes échelles, locale au sein de la cité ou dans sa périphérie, mondiale à l'intérieur de réseaux déterritorialisés du fait d'une grande mobilité de ses marchés.

Cependant, cette intégration ne s'accomplit toujours pas. D'une part, le secteur informel s'avère ne pas être capable d'absorber l'excédent d'offre de travail bien qu'il se manifeste dans plusieurs activités formelles et informelles (travail à domicile, non déclaré, ambulancier) et qu'il combine des relations mixtes jusqu'à parfois éliminer la frontière entre les deux secteurs, comme dans le cas algérien¹.

D'autre part, le commerce informel, bien qu'il doit son démarrage aux initiatives personnelles et à l'auto-financement, n'est pas pour autant indépendant en tant qu'entreprise ou micro-entreprise, au regard de la législation sociale (salaire, sécurité, conditions de travail ou même niveau de formation) et des pouvoirs publics algériens qui le considèrent "sans lien avec l'économie réelle d'une ville" et à l'origine des nuisances et du dysfonctionnement de l'espace urbain.

Toutefois, depuis les années 90', une politique, visant "l'intégration des activités informelles dans le tissu commercial légal", est retenue. Une série d'opérations sont ainsi programmées et des lieux appropriés pour le commerce informel aménagés.

Mais, face au nombre croissant de marchés informels, la politique d'intégration, depuis 2005, s'oriente particulièrement vers la normalisation de ces marchés. Pour la ville de Constantine, trois grands marchés seront construits, l'un à l'intérieur de Constantine (dans la cité Daksi) et les deux autres dans la ville nouvelle de Ali Mendjeli, afin d'y installer l'ensemble des intervenants du commerce informel.

Malgré l'intérêt porté au secteur informel, ce dernier est loin de bénéficier, de manière effective, de prêts bancaires ou des programmes de financement public² ou même de micro-crédits et ce, malgré le pourcentage de micro-entreprises dans le secteur informel parfois supérieur³ à celui du secteur public ou privé indépendant.

Il est vrai que des aides sous forme de prêts non rémunérés sont apportés aux jeunes micro-entrepreneurs de 19 à 25 ans par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ 1997). 27% des projets (47.000) à l'échelle nationale, ont ainsi obtenu en 2002 un financement, induisant une création de 2,5 emplois en moyenne par projet⁴.

¹ ADAIR, Philippe. HAMED, Yousra. " *Marchés informels et micro-entreprises au Maghreb : emploi, production et financement*" op. cit.

² ADAIR, Philippe. HAMED, Yousra. " *Micro-entreprises et micro-crédit au Maghreb*". Université Paris XII, ERUDITE et BIT [Enligne]. <http://www.cerdi.org/Colloque/AFSE2005/papier/Adair.pdf> (page consultée le 01/06/2007).

³ idem. Selon l'enquête ménages réalisée en 2000-2001 (Algérie), sur un échantillon significatif de 426 micro-entrepreneurs, près de 80% relèvent du secteur informel.

⁴ ADAIR, Philippe. HAMED, Yousra. " *Micro-entreprises et micro-crédit au Maghreb*" op. cit.

Au niveau de Constantine¹, l'ANSEJ a traité 15.384 dossiers depuis 1998, date de sa création. Cependant, le financement n'a été jusqu'à ce jour (31 mai 2007) accordé qu'à 28% de la demande avec un pourcentage élevé (78%) pour le financement triangulaire (réunissant l'accord du promoteur, de l'ANSEJ et de la banque). Les réticences de la banque ne sont pas le seul handicap, secondées en cela par le problème du foncier.

Il faut signaler la création, depuis 2005, de l'Agence Nationale de Gestion de micro-crédits (ANGEM) qui, jusque là, a assuré pour 726 demandeurs de la wilaya de Constantine l'octroi de micro-crédits sans fiscalité² (de l'ordre de 30.000 DA), encourageant ainsi l'autofinancement, le travail à domicile et l'artisanat.

Cependant, ces tentatives d'intégration du secteur informel ne produisent pas encore l'effet escompté face à une forte demande de régulation de l'emploi d'une part, et à un secteur qui ne cesse de se développer et d'accroître ses réseaux à grande échelle d'autre part.

Par ailleurs, la représentation que l'on se fait désormais du secteur informel a changé devant l'ampleur du phénomène à travers le monde. On pense que "*sa croissance n'est pas forcément signe de marginalisation*"³ et que ses activités peuvent être insérées dans les stratégies de développement, comme l'ont suggéré la Banque Mondiale et le F.M.I. à propos des pays d'Afrique. Autrement dit, la croissance du secteur informel n'est ni plus ni moins qu'"un moment d'accumulation primitive"⁴ pour les économies qui se libéralisent aujourd'hui.

Dans les centres urbains, le développement du secteur informel en périphérie apparaît comme une des conséquences de la mondialisation économique, au même titre que la péri-urbanisation. Ce phénomène trouve sa signification dans un contexte où la crise urbaine est permanente et l'étalement des villes incontrôlable; particulièrement dans les pays non développés où les principes et actions de l'économie-monde, non opérationnels en définitive, ont été remplacés par ceux de l'économie informelle.

Dès lors, la régulation du secteur informel est appréhendée à travers sa formalisation et son encastrement dans l'économie politique classique. On pourra dire de ce secteur qu'il est doublement encadré, dans l'activité qu'il représente au sein de la ville et à l'intérieur du système économique national et international. Dans ces conditions, il cesse parfois d'être une informalité et le produit de la dé-régulation générale pour devenir une "forme d'économie" à reconfigurer, à l'image des autres secteurs, dans le système économique mondial.

Finalement, si la concentration et l'encastrement des espaces, au niveau de Constantine, augmentent avec le commerce informel dans le centre-ville, ils s'intensifient par ailleurs avec l'effet de concentration produit par le parc de logements précaires.

Les bidonvilles, évalués en 2003 à 7.104 constructions, se localisent dans l'agglomération de Constantine [cf. *Annexe X*]. Ils sont présents dans chaque secteur urbain avec particulièrement une forte concentration dans le péri-centre (espaces immédiats au centre-ville et relatifs aux secteurs d'El Kantara et des Muriers où le pourcentage de précaire est élevé).

En se généralisant par contre aux autres communes, l'habitat précaire accroît en périphérie le phénomène de dispersion.

L'encastrement du centre renvoie ainsi à une périphérie qui, dissociée du noyau urbain et en marge du processus de développement urbain, va donner lieu à de nouvelles fonctions et urbanités.

¹ Enquête auprès du service des statistiques-Direction ANSEJ-Constantine, le 30/06/2007.

² Le financement triangulaire, avec partenariat promoteur-ANGEM-banque et des prêts de l'ordre de 400.000 DA, est finalement très peu accordé (5 dossiers au total jusqu'à une date récente: avril 2007).

³ CHARMES, Jacques. "*Le secteur informel en Afrique, une croissance qui n'est pas forcément signe de marginalisation*" in *de a destin webdev informel* [Enligne].http://www.cybercable.tm.fr/jarmah/public_html/charmes1.htm (page consultée le 04/11/2001).

⁴ PERALDI, M. "*L'autre informalité : La rente et le bazar*". LAMES/CNRS [Enligne].<http://www.melissa.ens-cachan.fr/IMG/pdf/peraldi.pdf> (page consultée le 01/06/2007).

I. 4.2. 2 Périphérie ou la double informalité¹ de l'habitat et du commerce

La périphérie, face aux lieux centraux, incarne la dispersion et la précarité. Elle incarne également l'ensemble des fonctions très différenciées qui se juxtaposent ou les équipements et infrastructures d'envergure qui symbolisent aujourd'hui l'espace en périphérie (grand aéroports, gares de triage, supermarchés, complexes sportifs, campus universitaires etc.).

La périphérie s'organise par la dissociation de fonctions (résidentielle, de l'industrie, du commerce, transports, loisirs etc.) et la rationalisation de l'espace (périphérie de villes mondiales).

Elle se désorganise par le marginal et l'informe [cf. *Partie I, chap. III.3.2, p. 85*]. Son espace est par conséquent marqué de plus d'informalités qui font apparaître la périphérie comme le cadre social où les activités non régulées (par les services publics) se développent le mieux en dehors du centre-ville.

C'est ainsi que, dans les nouvelles périphéries de Constantine, au sein de l'habitat illégal se développe le commerce informel.

Mais le phénomène n'est pas particulier à la métropole de l'Est. Alger présente les mêmes dispositions à travers ce que André Prenant identifie comme les "*zones péri-urbaines associées aux activités informelles et aux habitats précaires*"², à côté de la partie fonctionnalisée (avec emplois productifs) de la capitale nationale. Il en est de même pour une ville de l'importance de Annaba³ qui "présente une discontinuité spatiale" à travers l'extension de Z.H.U.N illustrant davantage le désordre urbain (la plaine ouest) ou de lotissements individuels qui accentuent la disparité socio-spatiale.

L'évolution urbaine est passée d'une période où l'habitat (Z.H.U.N) et l'emploi sont planifiés en rapport avec la centralité et l'organisation fonctionnelle de l'espace, à une période où se développe les informalités liées à l'aggravation de la situation socio-économique et au phénomène généralisé de périphérisation⁴.

Avec l'affaiblissement du domaine public, le développement urbain est de moins en moins maîtrisé; à charge de l'habitant de recréer les conditions de l'habitat et de l'emploi, et de participer ainsi à la production de l'urbain (S.Spiga, 2004).

I. 4.2.2. 1 Périphérie et processus d'illicitation de l'habitat

Bien avant d'associer la périphérie de Constantine à l'habitat illégal, il y a lieu d'observer le rapport étroit entre habitat précaire et habitat illégal. Si d'emblée le caractère spontané les rapproche, la construction et la nature des matériaux adoptés les séparent, de même que le statut foncier et la catégorie sociale qui s'approprie l'un ou l'autre des deux types d'habitats.

Cependant, les deux phénomènes sont mitoyens et très liés [cf. *Carte XXI, p. 165*]. La résorption de l'habitat précaire libère des sites qui sont réinvestis par d'autres constructions sommaires ou en dur. L'habitat illégal apparaît comme "l'autre face" de l'habitat précaire, "l'envers de la médaille" lui empruntant même certains de ses aspects dont l'irrégularité du tracé, l'absence d'un plan de masse et de viabilités, et le recours à l'initiative individuelle et l'esprit de solidarité. On parle à ce sujet de "bidonvilles en dur" (D.U.C) ou de lotissements "irréguliers".

¹ Définir l'informalité " comme caractéristique de «toute activité productive de ressources qui n'est pas régulée par l'Etat dans un environnement social où des activités similaires le sont" in Portes A, Castells M, Benton L (ed), *The informal economy*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1991, et rapporté par M. Péraldi op.cit.

² Propos de André Prenant. Interview du quotidien La Tribune, mai 2002 [Enligne]. http://www.algeria-watch.de/farticle/tribune/andre_prenant.htm (page consultée le 15/06/2004).

³ MEBIROUK, Hayet. "*La fragmentation socio-spatiale à Annaba, un paradigme de crise urbaine*". Laboratoire Architecture et Urbanisme, Université d'Annaba, Algérie [Enligne]. http://www.univ-lemans.fr/lettres/labo/gregum/activites/colloques/sfax/axe2/mebirouk_hayet.html (page consultée le 25/06/2007).

⁴ processus d'étalement des villes et d'uniformisation des territoires.

Bien avant d'être en marge de la ville, l'habitat illicite, à l'image de son corollaire, est à l'intérieur, dans les secteurs urbains. Le processus d'illicitation est amorcé dès lors que l'on procède à la restructuration de l'habitat précaire (années 80'). Le contexte est particulier, relatif aux effets simultanés de la poussée démographique, des besoins en logements et de l'inadéquation des opérateurs publics à une dynamique de plus en plus pressante de l'urbanisation¹.

L'habitat précaire, jugé illégal, est désormais secondé par un habitat déclaré illicite du fait de "constructions érigées après le 13 août 1985"². L'un dans l'autre, ils sont à l'origine de la politique de restructuration et de normalisation de l'habitat urbain, adoptée depuis les années 80' jusqu'à nos jours.

En 1977, le bidonville et l'auto-construction traditionnelle, après le logement collectif (19.835), sont évalués à 15.712 soit 32%³ du parc logement. Vingt années plus tard, l'habitat spontané est estimé pour l'ensemble de la wilaya à 31.588 logements (RGPH, 1998) dont 70% sont en dur (22.050), ce qui correspond à une population de 217.755 habitants⁴.

Dans le cadre du P.D.A.U, ce sont 8.000 baraques qui sont recensées dont 4.321 résorbés (soit 54%). L'objectif de leur éradication complète n'a cependant pas été atteint

La situation s'aggrave dans les années 90' suite aux problèmes d'insécurité dans les campagnes et à l'exode rural qui s'en suivit. A la fin de 2001, les sites précaires sont au nombre de 197 à travers la wilaya et de 75 pour la seule agglomération de Constantine (DPAT, 2002). L'habitat précaire n'a pas fini de se reconstituer.

Une tendance à la parité semble se confirmer entre les constructions sommaires d'un côté et celles en dur et appartenant aux lotissements irréguliers de l'autre (S.SPIGA 2002).

Cependant, les constructions précaires qui évoluent de façon insidieuse dans des zones en retrait (loin des voies de communication) ou en creux (berges des oueds), sont finalement dans l'invisible et difficiles à comptabiliser. Quant aux constructions illicites, elles demeurent apparentes (à travers une "architecture du paraître"⁵ et souvent le long de routes nationales) défiant en quelque sorte toute réglementation.

L'habitat illicite s'impose désormais par ses effectifs (constructions et population) et les espaces qu'il occupe particulièrement en périphérie. Ses sites sont plus nombreux au nord de Constantine (dont Benchergui, Boudraa Salah, Bekira, Sidi M'cid, Emir Abdelkader et Djebel Ouahch) qu'au sud (4ème Km, Boumerzoug Sissaoui et Ain El Bey). En chiffre absolu, on évalue à 84.890 hab. la population de l'habitat illicite (RGPH 1998) soit 73% de la population totale en périphérie.

Associé à l'habitat précaire, il est représentatif d'un "habitat non-planifié" estimé à 30% du bâti total avec une emprise au sol hétérogène; les tailles des parcelles variant en moyenne entre 5 et 50 hectares et totalisant 742, 52 hectares⁶. Quant à son évolution, elle est constante du fait d'un statut privé prépondérant et de son accès aux terres du péri-urbain agricole.

Sur le plan juridique, l'habitat illicite n'est pas illégal du fait que l'on transgresse un interdit, celui de construire sans permis de construire; le caractère impératif de la loi étant tempéré par la morale qui ôte ainsi à l'acte toute contrainte. Il n'y a en fait pas de délit. On ne préjuge que de l'acte.

Pourquoi alors avoir laisser se prolonger le processus d'illicitation?

¹ ARAMA, Yasmina. " Périphérie, habitat illicite et terres privées agricoles. L'exemple de Sissaoui au sud de Constantine" (octobre 1999) in "Dynamiques des territoires et des sociétés"-Les documents de la MRSH de Caen, n° 15, 2005, pp. 277-286

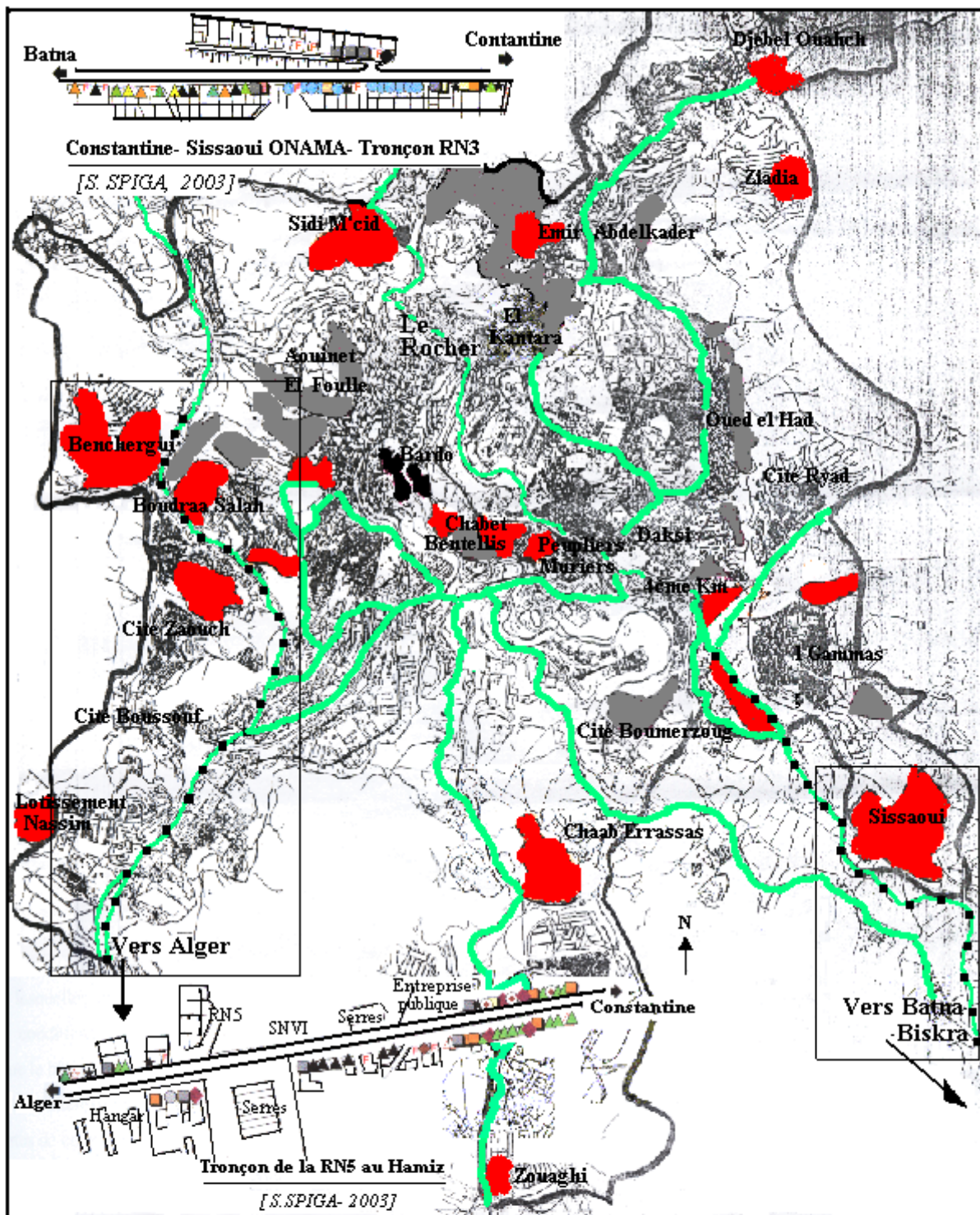
² Ordonnance n°85/01 du 13 août 1985 et textes subséquents.

³ Informations D.U.C. de Constantine.

⁴ SPIGA- BOULAHBEL, Sassia. " L'urbain non- planifié en Algérie.....". op.cit., p.448.

⁵ Style de constructions individuelles à étage que l'on désigne ainsi depuis une vingtaine d'années, au vu de l'aspect cossu des façades et de l'utilisation de matériaux d'importation, ainsi que de " l'appartenance de classe" (nouveaux riches).

⁶ SPIGA- BOULAHBEL, Sassia. " L'urbain non- planifié en Algérie.....". op.cit., p. 148.



Carte XXI. Constantine: habitat précaire- illicite et axe commercial

[Source: D.U.C Constantine & S.SPIGA- 2003]

La notion d'illicéité est tout à fait appropriée afin d'évacuer la responsabilité aussi bien de l'individu que des services de l'Etat dans cette production informelle de l'urbain. On s'accorde à penser qu'il n'y a d'habitat sortant des normes que "l'habitat illégal", et l'habitat illicite, n'étant pas illégal, l'autorité de l'Etat n'est pas en cause et les constructions illicites, par voie de conséquence, relèvent d'un phénomène transitoire dans l'urbanisation des villes comme Constantine.

En pratique il n'y a certes pas d'illégalité, il n'y a pas non plus d'impunité : sous différentes formes, la pénalité est présente.

La régularisation des constructions illicites, amorcée dès 1998 avec l'application du P.D.A.U. et les P.O.S de restructuration prendra le temps qu'il faudra. Pour l'APC, il est tout à fait exclu d'ignorer le caractère non-réglementaire de ces constructions, cela même quand les services de la tutelle (wilaya) sont favorables à une vaste opération de viabilisation et de régulation pour les grands sites de l'habitat illicite. L'APC n'en tiendra pas compte dans l'immédiat et aménagera en priorité les lotissements communaux (ou publics en général) qui se verront très vite bénéficier de P.O.S (l'exemple d'El Gammes privilégié à Sissaoui), de viabilités et d'équipements (cas du secteur public dans les arrondissements du 05 juillet, Belle-vue, Ziadia, El Kantara, Sidi Mabrouk et Boudraa Salah)¹

Ce changement d'attitude de la part des services de l'APC confirme le recours à l'autorité et la reconsidération de l'habitat illicite en tant que fabrication illégale de l'urbain. Cependant, parallèlement à l'illégalité déclarée par les pouvoirs publics, l'habitant oppose la légitimité, c'est à dire le droit au logement prescrit par les textes de loi². Ce qui en soi entame une rupture entre pouvoirs publics et usagers et par extension entre le centre et la périphérie.

Les espaces de l'habitat illicite, en principe intégrés au périmètre de Constantine, ne profitent pas de la dynamique du développement urbain dès lors que leur situation tarde à être régularisée. La périphérie, dissociée ainsi du centre, ne manquera pas non plus de construire, dans le même temps, sa propre dynamique urbaine et ses fonctionnalités.

I. 4.2.2. 2 Périphérie ou l'amorce d'un "rayonnement" du commerce informel: le cas de Sissaoui

L'organisation de la périphérie autour du commerce informel est à l'origine de nouvelles centralités qui, sans avoir l'intensité et la capacité d'action du centre de l'agglomération constantinoise, présage toutefois d'un phénomène de polynucléarisation qui va rendre le système urbain monocentrique plus complexe d'autant qu'il est plus dispersé.

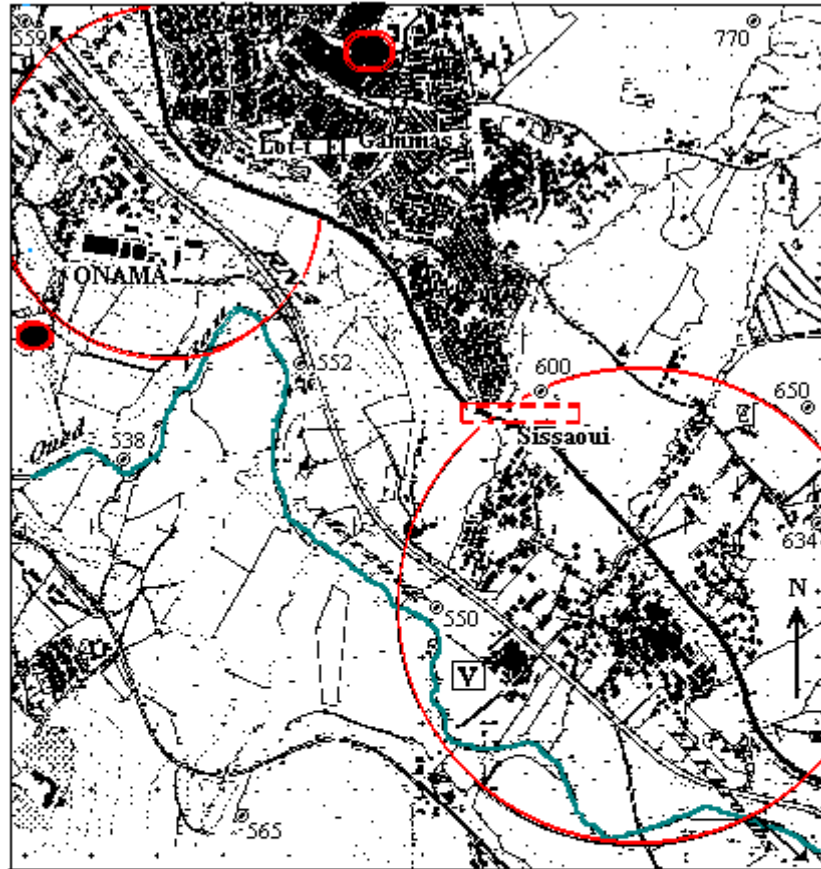
Le développement de l'activité commerciale est à l'origine de noyaux diffus qui se singularisent dans une périphérie de plus en plus étalée. La diversité des activités, répondant aux besoins locaux et régionaux, se conforme parfois aux exigences d'un commerce qui dépasse, à proprement parler, les frontières nationales et qui, cependant, se maintient hors concurrence et dans l'informalité.

L'habitat illicite devient alors un cadre voire une plateforme pour le rayonnement du commerce informel. Et tout ce qui structure l'espace périphérique est mis à profit pour caractériser les dynamiques en présence et les pousser vers l'extérieur, vers la mondialisation de leurs modes d'action. Les routes nationales, par exemple, constituent des axes commerciaux (cas de la RN3 et de la RN5, au sud de Constantine), et le lien privilégié avec les grandes destinations du commerce (Grand Sud, pays du Maghreb, de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Asie) puisqu'il s'agit d'importation de produits principalement.

¹ Enquête du 14/07/2004 auprès du "Service des constructions illicites" de l' APC de Constantine.

² Référence aux textes de la Charte Nationale 1976 et qui défendent, entre autres, le droit au logement (page 33) ; des textes, a priori dépassés, mais que le citoyen intériorise comme référence d'autant que les Constitutions de 1989 et de 1996, n'évoquant pas le droit au logement, ne le suppriment pas davantage.









C'est ainsi qu'au delà de la banlieue (du 4^{ème} km et de El Gammas), sur la trajectoire de l'étalement urbain, s'est constituée une nouvelle périphérie, Sissaoui, au sud-est de Constantine, significative du processus "péri-urbanisation/commerce informel/re-urbanisation".



Carte XXII. Sissaoui : lotissements irréguliers et habitat précaire

[Source: S.C.P Trenque-Fives-St Chamant-
référence 93/53200 Wilaya de Constantine]

Ech: 1/24.000

	Oued		Structure villageoise
	Chemin de fer		Habitat précaire
	Route nationale		Discontinuité, rapture de tissu
	Route secondaire		
	Côte d'altitude		

Située à 9 km du centre de Constantine, Sissaoui s'est développée de chaque côté de la route nationale (RN3) qui relie Constantine à El Khroub. Cette route, à grande circulation, a créé une rupture dans le site et individualisé les tissus entre le village, en contrebas, représentant le noyau originel, et les nouvelles constructions sur les hauteurs. Elle a motivé, par ailleurs, un autre lotissement irrégulier, plus au nord, autour la zone industrielle, dans la proximité de l'usine de matériel agricole et appelé pour cause Sissaoui-ONAMA [cf. Carte XXII].

L'assiette foncière de Sissaoui qui est de 130 hectares s'est constituée à partir des terres de cinq familles contantinoises¹. La vente sous seing privé s'est faite sur la base de parcelles de "jardins à cultiver" et non de "lots à bâtir".

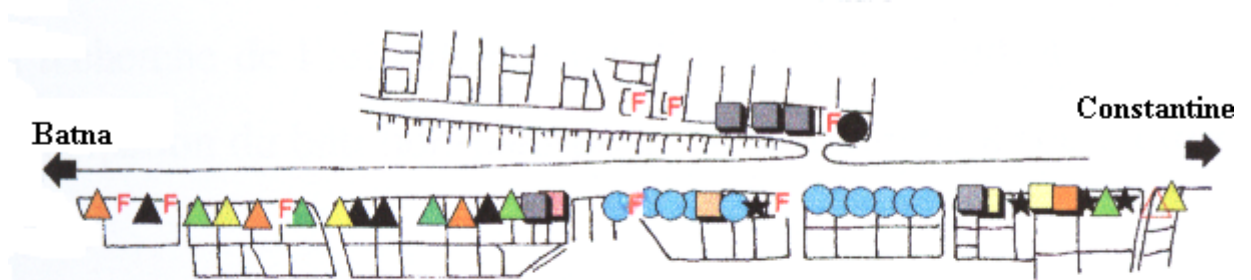
¹ Trois des propriétés enquêtées en 1986 avaient déjà loti des parcelles de leur terrain.

Dès la fin des années 80', les spéculations foncières et la surenchère¹ ont permis de constituer un habitat évalué par l'APC de Constantine, en 1995, à 1.400 lots irréguliers.

La RN3, en traversant la vallée, a augmenté l'effet de dispersion et entraîné une croissance urbaine de type linéaire. Les lotissements résidentiels, le long de la route, deviennent alors des zones d'activités qui échappent à tout contrôle à mesure qu'elles s'allongent vers l'espace rural.

La démarche consiste à s'assurer l'habitat et à y associer le local commercial. Il y a de ce fait les activités support à l'urbanisation d'où l'importation et la commercialisation de matériaux de construction, et des produits nécessaires aux travaux de finition du lotissement (électricité, plomberie, peinture); et, par ailleurs, les activités support à l'emploi et qui concernent aussi bien les petits commerces de base (épicerie, boulangerie etc.) et de services à l'intérieur des lotissements (réparation mécanique, menuiseries) que les ateliers de confection, les petites entreprises (pâtes alimentaires et boissons gazeuses), les entrepôts et les bâtisses pour le commerce de gros.

Au niveau de Sissaoui-ONAMA par exemple, les activités sont très diversifiées avec des fonctions de redistribution et de fabrication et qui, cependant, disparaissent aussi vite qu'elles n'apparaissent, ce qui a tendance à augmenter le caractère insaisissable et informel de ce commerce en périphérie.



Constantine- Sissaoui-ONAMA- Tronçon de la RN3

[Source: S. SPIGA, 2003]

- | | |
|--|-------------------------|
| ▲ Bazar | ■ Céramique; sanitaires |
| ▲ Electro-ménager, matériel électrique | ■ Electricité bâtiment |
| ▲ Linge de maison, tapis, couvertures | ● Activité de garage |
| ▲ Ameublement | ● Pneux |
| △ Vaisselle, articles ménagers | ★ Restaurants, cafés |
| ■ Matériaux de construction | F Local fermé |

Les activités relèvent à la fois de la fabrication de matériaux de construction, de matelas, vitres, portes fenêtres, produits de conditionnement, que de la redistribution de médicaments ou d'articles pour la climatisation (S. Spiga, 2004). Certains commerces régularisés ont bénéficié, dans le cadre de la promotion de l'investissement privé, de registres de commerce quand 1/3 continuent à exercer au noir.

L'alignement discontinu des activités, le long de la route, révèle un développement spontané de l'axe commercial et une répartition aléatoire des commerces qui empêche l'établissement de toute nomenclature.

¹ Certains particuliers, ayant réussi à acheter de grande parcelles, les revendaient en lots plus petits.

En réalité, on fait de tout à Sissaoui, comme dans la plupart des périphéries. C'est ce qui caractérise l'informel qui cherche par ailleurs à varier son mode d'action et à rester imprévisible. On a observé, par exemple, que certaines unités de production (dans le lotissement Afak) travaillent de façon intermittente, le temps d'écouler leur production et de constituer un capital pour créer ou renflouer des entreprises non déclarées (S.Spiga, 2004).

Peut-on, pour autant, conclure à une structuration de l'espace par les activités dès lors qu'on évoque la périphérie constantinoise?

Il est vrai qu'aujourd'hui, au commerce du centre-ville on préfère le local commercial en périphérie. Une des préoccupations des habitants de lotissements irréguliers est de "créer un paysage commercial" (S.Spiga, 2004), persuadés que l'idée d'associer habitat et local commercial est un gage de réussite matérielle.

Certes, à la différence de la banlieue, la périphérie s'est assurée, vis à vis du centre, une autonomie de vie par la construction de l'habitat et la création d'activités. Il ne reste aux pouvoirs publics qu'à régulariser la situation au risque de perdre la gestion d'une partie de la ville.

Cependant, cette organisation de la périphérie pose une problématique, celle des nouvelles urbanités et polarités au sein d'un étalement urbain doublé désormais d'une urbanisation de forme linéaire qui s'avère coûteuse de par la longueur de la voirie et des réseaux divers qu'elle requiert sans oublier les problèmes de gestion qu'elle générera par la suite¹.

Cette linéarité du développement urbain, à certains égards, devient excessive dès lors qu'elle n'est pas sous contrôle. Le phénomène a été observé dans d'autres régions, en Kabylie par exemple, avec la RN 12/26 qui traverse la vallée de la Soummam. Celle-ci devient, en quelques années, l'axe commercial qui relie sur 80 kilomètres², sans interruption, la ville de Béjaïa à une autre ville, Tazmalt au sud-ouest.

Pour ce qui de Constantine et de l'étirement de l'axe commercial de la RN3, la jonction avec El Khroub est imminente avec également une densification de la couronne urbaine. La mobilité ne cesse par ailleurs de s'accroître avec le développement de la liaison autoroutière Est-Ouest (en cours d'achèvement) et des lignes de transport collectif reliant les lotissements à Constantine et El Khroub; lignes octroyées dans le cadre de l'investissement privé.

Au vu des axes commerciaux qui continuent à se développer au sud de Constantine, en direction d'Alger (RN5) et de Batna-Biskra (RN3) [cf. *Carte XXI, p.165*], on est en mesure de penser que l'ensemble des voies de communications qui structurent l'agglomération pourraient, de toute évidence, être porteur d'activités commerciales vers l'extérieur de la ville, et participer, à travers des réseaux informels, au rayonnement du commerce à partir de la périphérie.

La périphérie, ainsi dissociée spatialement et fonctionnellement du centre, accentue la tendance du commerce périphérique à l'informalité. Quant à l'idée d'une structuration de son espace par les activités, elle n'est pas effective dans la mesure où ces commerces, s'ils sont variés sont instables du fait qu'ils évoluent au gré du marché informel.

Avec le développement linéaire de la périphérie, il y a même une perte de la cohérence spatiale. Il faudrait penser à nouveau l'organisation de l'espace et le rôle de régulation et de contrôle de l'Etat.

¹ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Ministère délégué chargé de la ville. "Etude de l'élaboration du schéma de cohérence urbaine de Constantine". Rapport I- "Délimitation du périmètre de l'étude"- Document de travail- Groupement URBACO-EDR, septembre 2006.

² KHELLADI, M. " *La RN 12/26, facteur de développement ou de sous-développement?*". ARAL -IIIème Congrès de la Route, Alger le 15, 16 et 17 Octobre 2001.

Et, pour plus de cohérence et d'harmonisation des espaces urbains, il suffit, en paraphrasant la pensée de K. Polanyi, de "désencastrer" et de spécialiser le centre et, parallèlement, de mettre sous contrôle l'étalement de la périphérie et d'amorcer par conséquent la reconquête du centre (à partir de la périphérie).

I. 4. 3 Schéma de cohérence urbaine et renouvellement des outils d'intervention urbaine

L'étalement urbain constitue une dynamique spatiale incontournable pour l'action publique. De sa maîtrise dépendra la viabilité du modèle urbain défini et de sa gestion.

Avec le processus de métropolisation, les espaces continuellement changent. On est tenu de repenser la cohérence urbaine en relation avec les normes de la mondialisation, et particulièrement les critères économiques qui définissent la ville et ses espaces, comme les ressources, l'investissement et l'entreprise, ainsi que le niveau du tertiaire.

L'harmonisation de l'ensemble (espaces et fonctions) nécessite l'application de nouveaux outils d'intervention urbaine et la mise en place de schémas de cohérence.

Elaboré en concertation, le schéma de cohérence urbaine sert de cadre général aux grandes orientations d'aménagement de la ville de demain, laissant parallèlement se développer de manière spécifique les jeux d'acteurs et les modalités d'action pour planifier et enchaîner, à moyen et à long terme, projets urbains et partenariats.

Auparavant, le déséquilibre des villes et la dégradation urbaine qui s'en suit font l'objet d'un diagnostic propre à chaque ville. La recherche de la cohérence est en général accompagnée de la délimitation d'un périmètre urbain plus conforme au nouvel équilibre des espaces.

Le schéma de cohérence de la ville de Constantine¹, établi en partenariat avec des organismes de planification français, est en droite ligne issu de la conception du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et des documents qui l'accompagnent ou plans qui lui sont assujettis (PADD, PLU, DOG, PLH, PDU) [cf. *Liste des abréviations*]. Dans un contexte de villes totalement différenciées, il devra répondre aux mêmes objectifs et principes d'exécution, ce qui laisse présager des difficultés de la définition des actions à mener, et des conflits multiples dès lors que la doctrine doit faire face aux enjeux d'une réalité locale nouvelle.

I. 4. 3. 1 La cohérence urbaine ou le principe d'équilibre et d'équité territoriale

C'est au développement durable que l'on doit l'idée de cohérence urbaine. Si, dans le processus d'urbanisation, on a jusque là plus insisté sur l'harmonisation des espaces et des échelles, cela, au demeurant, est insuffisant face à l'augmentation de la discrimination sociale et la précarité des populations et de leur cadre de vie.

La cohérence urbaine consiste à concilier l'ensemble des problèmes qui se posent à l'urbain et les solutions envisagées selon les principes du développement durable. Il s'agit, entre autres, de protection de l'environnement et de prévention de multiples risques (naturels, industriels, humains), de politique de cohésion sociale, de réhabilitation de quartiers dégradés voire d'amélioration du cadre de vie et de la qualité urbaine en général etc.

¹ En 2006, AD Consulting, partenaire spécialisé du Cabinet EDR (Entreprise et Développement Régional) pour le compte du Ministère délégué chargé de la Ville en Algérie, s'est associé à URBACO (Constantine) pour faire "l'étude de l'Élaboration du schéma de cohérence urbaine de l'aire urbaine de Constantine".

L'équilibre territorial doit se faire de manière juste et équitable. On maintient ainsi l'idée d'organiser les espaces urbains en vue de leur rationalisation et fonctionnarisation, mais en rapport avec une valeur morale qui est celle de l'équité. Le recours à la morale remet en question l'égalitarisme de la distribution tout en renforçant l'idée de justice sociale.

L'appel à l'équité n'est pas sans rappeler la faiblesse juridique des instruments d'urbanisme ou celle des politiques publiques, d'où la nécessité d'un code de conduite. On fait, par exemple, appel aux droits de l'homme et à sa dignité afin que s'accomplisse la cohésion sociale¹. La cohérence urbaine n'est pas uniquement affaire de schémas ou de plans locaux d'urbanisme. Il y a la ville et l'homme au cœur de son espace de vie (le quartier) à prendre en considération.

Le recours à la solidarité pour tempérer la rigueur du renouvellement urbain (loi SRU, 2.000) est exemplaire, en France, d'un droit urbain qui "s'arrange" de la réalité sociale. Il marque un nouveau contexte réglementaire dans la gestion et la restructuration de l'espace.

Globalement, à travers l'élaboration du schéma de cohérence urbaine, on tente de mettre fin à la sectorisation des politiques (urbaines) et à la séparation de leurs domaines d'intervention, de même qu'à la dichotomie entre le discours et sa transcription dans la réalité. Simultanément, on met en avant les interventions de proximité afin de préserver l'esprit du développement durable et d'impliquer le citoyen dans les questions urbaines.

La cohérence urbaine est ainsi une valeur à atteindre. Elle crée une rupture avec les modes d'organisation et de gestion de l'espace qui précèdent, et enclenche un changement de paradigmes dans le processus d'urbanisation afin de re-configurer le nouvel urbain.

Au contact des réalités locales, la cohérence urbaine est relativisée et les systèmes urbains, proches par certains caractères, finissent par se différencier.

En Algérie, la notion de "cohérence urbaine" prend un sens avec l'élaboration des schémas de cohérence urbaine des métropoles. Auparavant, il était plus question de cohérence de l'armature urbaine; la ville n'étant pas encore l'unité territoriale de base [cf. *Partie II- Chap.I-1.3.2, p.110*].

Aujourd'hui, la ville de Constantine va être gérée selon les principes du SCOT, à l'image de la ville française. Comment alors définir le périmètre adéquat, celui qui aurait la maîtrise de la cohérence?

I. 4. 3. 2 Cohérence urbaine ou la détermination du périmètre pertinent

La détermination du périmètre pertinent est un préalable à la nouvelle démarche de planification urbaine. Celui-ci prend en compte la ville et son aire métropolitaine car il s'agit, de toute évidence, du territoire de l'agglomération de demain, sans étalement urbain.

L'accent est mis sur les éléments qui vont donner une cohérence à l'ensemble ainsi constitué, notamment une distribution plus homogène des équipements et une définition des éléments qui participent aux facilités de déplacements (modernisation des transports collectifs, accessibilité et plans de déplacements urbains).

De compétence intercommunale, le périmètre du SCOT doit être d'un seul tenant et sans enclave, et, obligatoirement, recouvrir la totalité du territoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qualifiés pour l'élaboration du schéma.

Son objectif, pour être de référence, est la maîtrise de la cohérence. Il ne s'agit pas uniquement de dessiner le territoire de compétence mais de mettre au point les aménagements possibles et futurs de la ville et de son arrière-pays, pour une durée de 10 ans (dans le cas français).

¹ Conférence du Projet " *Cohésion sociale* ", Helsinki du 18 au 20 mai 1998 [Enligne].<http://www.social.coe.int/fr/cohesion.htm> (page consultée le 20/03/2002).

C'est un document de planification globale, qui a la particularité d'établir un lien étroit entre le schéma de cohérence et l'établissement de gestion. Ses caractéristiques deviennent des contraintes pour le schéma de cohérence urbaine qui verra dans la détermination du périmètre pertinent un cadre physique s'appuyant sur le principe de continuité territoriale et délimitant "*un espace à travers lequel les habitants se reconnaissent*"¹.

Le périmètre urbain de Constantine est ramené à l'espace du Grand Constantine avec un "*périmètre de base*" ou "*périmètre de référence*" qui est celui de la ville et son aire urbaine, et un "*périmètre de proximité*" contenant l'ensemble des satellites urbains.

Physiquement, le périmètre continue à être représenté de façon dissociée à travers le binôme ville-centre/pôles urbains, alors que le caractère premier du SCOT est de créer une homogénéité dans l'espace mais également dans la perception et la gestion du périmètre. Et cela n'est possible que si l'on se réfère à une compétence intercommunale.

Il se trouve que l'intercommunalité est contournée dans la planification des villes algériennes. Le P.D.A.U., dans les années 90', évoquait dans le maillage communal un espace "à cheval sur deux ou plusieurs communes d'une même wilaya ou de wilaya(s) différentes: "l'intercommunal". Ce dernier n'est pas représentatif d'un pouvoir administratif ni central. Pourtant la loi² prévoit "*un établissement public intercommunal*" (EPI) au cours de l'élaboration du P.D.A.U., établissement dont il n'est pas spécifié de statut et qui apparaît, de ce fait, ponctuel et lié à une seule conjoncture: la prescription de plans d'urbanisme.

Il semble, par ailleurs, qu'à l'intercommunalité on préfère l'interwilayalité parce qu'on poursuit l'idée que "*la solution plausible pour décongestionner Constantine est le schéma d'aménagement régional en solidarité avec les wilayates limitrophes*" (DTAP, 2000). On continue de ce fait à privilégier la territorialité politique à celle qui pourrait le mieux harmoniser l'espace urbain ou accroître sa cohérence, face au phénomène généralisé de dispersion de l'espace.

Comment alors concilier schéma d'aménagement régional (SRAT) et schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou urbaine; sachant que le premier pourrait assujettir les seconds?

Cette analyse renvoie à la grande difficulté de définir le territoire pertinent, territoire qui est le moyen de reconnaissance de l'ensemble, et sur lequel s'identifient des dynamiques spécifiques.

Pour Constantine, le périmètre de base, autour du noyau ancien, fait référence à "*l'historique et l'identitaire*" quand le périmètre de proximité, espace géographique cohérent mais de grande complexité, intègre l'étalement urbain.

La ville, à travers une "*double urbanité*" se revendique de la tradition et de la modernité. Or, dans cette reconnaissance de l'urbain, nous savons déjà que la citadinité est peu opérationnelle pour définir le degré d'urbanité [cf. *Partie I- Chap. I- 131, p.24*], de l'autre que la structure des villes modernes, est de plus en plus formalisée par des réseaux à la fois de transports, d'urbanisation et d'interconnexion, et par une grande mobilité.

La recherche de la cohérence urbaine est ainsi inséparable de la contemporanéité des événements qui animent le processus de mondialisation des villes, processus pour lequel on élabore le schéma de cohérence afin de contrer les désordres urbains (dont l'étalement urbain).

Or, le nouveau périmètre de Constantine, en reprenant la dichotomie centre/périphérie, apparaît, de ce fait, peu pertinent pour intégrer la nouvelle problématique du développement urbain par le renouvellement urbain.

¹ "Etude de l'élaboration du schéma de cohérence urbaine de Constantine". Rapport I op. cit.

² Décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents. Chapitre I - Article 5.

D'emblée, il apparaît difficile de rechercher la cohérence urbaine sans amorcer de rupture avec le système conventionnel d'organisation et de gestion de l'espace des villes algériennes.

Car, comment renouveler l'urbain sans avoir fait le bilan des incohérences qui motivent aujourd'hui le schéma de cohérence de l'aire urbaine de Constantine?

Comment alors aborder et ajuster les nouvelles stratégies de la gestion urbaine?

I. 4. 3. 3 Cohérence urbaine:

ou stratégie globale d'aménagement et logique de projet

La stratégie d'aménagement globale vise à respecter le triptyque "Communauté d'agglomération", "Schéma de Cohérence territoriale" et "Développement durable".

Le diagnostic du territoire, comme préalable à l'étude de la cohérence, a pour objectif de coordonner les initiatives et les projets particuliers aux communes de la communauté d'agglomération dans divers domaines (urbanisation, développement économique, services et déplacements).

Au niveau de l'agglomération, la démarche de planification stratégique prend en en considération le bassin de vie avec l'étalement urbain et les multiples déplacements (quotidiens et hebdomadaires). Elle concilie ainsi plusieurs politiques (de restructuration urbaine, habitat, emplois et transports).

En succédant au P.D.A.U, le schéma de cohérence urbaine en améliore la méthode d'approche. Il maintient une stratégie globale tout en soumettant l'instrument d'intervention à une logique de projet. Le périmètre est celui d'une communauté de communes et le projet par conséquent collectif.

En principe, les municipalités sont amenées à se conformer à l'apprentissage de la démarche planificatrice. Elles évaluent, lors de l'établissement du diagnostic, leurs préoccupations propres.

Par ailleurs, elles cherchent à acquérir une vision d'ensemble du territoire intercommunal en construction et d'en identifier les enjeux communs.

A la différence du PDAU, le schéma de cohérence urbaine est un document "fédérateur" pour un territoire intercommunal. Il s'inscrit dans une logique de projet et une optique d'aménagement de développement durable.

En réalité, l'élaboration du schéma de cohérence urbaine n'a pas éliminé le P.D.A.U qui reste opératoire dans la mesure où aucune loi ou article de loi n'ont suggéré son abrogation. Le P.D.A.U. de Constantine risque de devenir, à l'image de celui d'Alger, un instrument d'appoint. Ce qui n'est pas fait pour clarifier la gestion des villes déjà compliquée pour les APC avec l'application du P.D.A.U. et des différents P.O.S (d'extension et de restructuration).

Or, du schéma de cohérence urbaine de Constantine, seule la démarche stratégique est prise en considération. Des "thématiques stratégiques", au nombre de quatre, sont en effet développées autour des questions du développement économique, de la cohésion sociale, de la qualité de vie au quotidien et de l'aménagement du territoire.

Ce qui augmente également le caractère stratégique de la planification est le fait que le schéma de cohérence de l'aire urbaine de Constantine, à la différence de l'instrumentation française dont il s'inspire, s'inscrit dans le long terme et se projette ainsi sur 20 ans; sachant que, dans le cas spécifique de l'urbanisation accélérée des villes algériennes, la décennie est "la référence à l'espace temps qui rend le mieux compte des changements au niveau de l'espace urbain" [*cf. Partie II- Chap.I- I. 4.1.2.1.1, p.134*] et de l'évaluation, par le projet urbain et sa systématisation, d'un urbanisme au quotidien.

Le plan stratégique est ainsi omniprésent et l'Etat à travers lui. Car, si le schéma de cohérence urbaine va fédérer les espaces, ce sera dans une démarche interwilayale avec, à l'arrière plan, la région ("périmètre régional") et le Constantinois¹ ("périmètre d'influence").

Pour le projet urbain, on évoque bien le principe de sa mise au point collective mais cela restera du domaine formel et théorique car les acteurs qui participent de la gestion locale sont absents. Il faut rappeler que la commune ou les communes ne sont pas les instigatrices du schéma de cohérence mais bien la D.U.C., comme cela fut le cas pour le P.D.A.U.

Quant à l'entreprise, elle est perçue, à travers "l'industrie des PME/PMI", comme une composante économique au sein d'une thématique stratégique et non un partenaire effectif de l'économie urbaine. La question du partenariat public ou privé est ainsi évacuée.

Comment alors faire l'apprentissage du projet urbain aux communes?

Comment faire émerger le projet collectif et rendre possible sa réalisation par le partenariat?

On continue par ailleurs à utiliser la terminologie des années 80', relative au report de croissance, en parlant en termes de "groupement urbain" ou de "grand Constantine" alors qu'il s'agit désormais d'une communauté d'agglomérations où Constantine participe au projet collectif au même titre que les autres communes.

En principe, le schéma de cohérence urbaine répond à l'ensemble des problèmes urbains posés, au préalable, par le diagnostic. Et pour rappel, sa démarche consiste à définir le périmètre dans lequel s'inscrira la réflexion, le contenu et les effets du schéma en cours². Constantine n'est plus, de ce fait, l'élément central dont les désordres urbains sont pris en charge par les autres communes. Ce qui, dans le cas contraire, neutralise les exigences mêmes du schéma de cohérence.

La mise au point d'une thématique de l'aménagement du territoire confirme une nouvelle fois la stratégie globale de planification à laquelle le schéma de cohérence urbaine est désormais assujéti.

Pourquoi alors ajouter au P.D.A.U. un schéma de cohérence urbaine qui renforce le plan stratégique au lieu de "booster" le projet urbain, moteur essentiel du renouvellement urbain?

La planification de la ville de Constantine est en somme "coincée", dans sa démarche, entre la thématique de la croissance urbaine et le passage à la problématique du renouvellement. Les problèmes de gestion urbaine restent par conséquent entiers.

Cependant, pour être effectif, le nouveau contexte réglementaire doit non seulement avoir un contrôle sur l'étalement urbain mais également augmenter les ressources de la ville et cela, dans l'optique d'un développement durable des villes.

Car, si en général l'élaboration d'un schéma de cohérence urbaine témoigne de la nécessité de changer l'orientation de la gestion, elle est avant tout porteuse d'une nouvelle approche et représentation des espaces pour la construction d'un nouvel urbain et l'amorce du processus de mondialisation des villes.

Conclusion: urbanisation et urbanisme, vers une autonomie et un nouveau statut des villes

L'enjeu des interfaces urbanisation/urbanisme, région/métropole, périphérie/centre ou même rural/urbain, est essentiel pour saisir à la fois la reconfiguration des espaces sous l'impact de la mondialisation, et la portée des politiques d'aménagement des territoires.

¹ Défini comme le périmètre d'influence incorporant l'isochrone à 1h., l'isochrone à 1h30 et qui va jusqu'aux rivages nord de la mer Méditerranée, dans "Etude de l'élaboration du schéma de cohérence urbaine de Constantine". Rapport I op. cit.

² "Le schéma de cohérence territoriale (SCOT)" [Enligne].<http://www.rhone.pref.gouv.fr/dad/procedures/scot.html> (page consultée le 26/05/2006).

La concentration par ailleurs des activités économiques au niveau des villes et leur dispersion à plus grande échelle géographique posent à la fois la question du contrôle de l'étalement urbain (et de la restructuration des entreprises en périphérie), et du rôle stratégique des villes dans la conjoncture économique mondiale actuelle.

A priori le développement durable est approprié pour répondre au mieux à ces écarts ou déclinaisons d'échelles en prônant le principe du penser globalement et de l'agir localement. Cela reste cependant une déclaration de principe sachant que, dans le mode opératoire, le renouvellement des villes, par exemple, ne trouve sa ou ses solutions que dans une gestion empirique (et négociée) des problèmes qu'il engendre.

Les villes sont ainsi confrontées à la notion de développement ce qui pose en permanence la question de leur articulation au sein du pays et bien au delà, à l'intérieur d'un processus d'internationalisation de leurs systèmes (urbains).

Par conséquent, si le rééquilibrage territorial devient permanent, le développement urbain, quant à lui, devient la problématique principale de l'aménagement du territoire. Désormais, les villes posent pour l'essentiel les questions relatives au développement économique et au devenir de la société entière.

Si, à l'échelle des villes, le développement est relatif à des fonctions de production, de distribution et de consommation des richesses, il est désormais relayé par le renouvellement urbain qui prend en considération le volet social par la réduction des inégalités et la requalification de quartiers dégradés ou en difficulté.

Les logiques d'approche pour le développement économique et social des villes, à la fois globales et de proximité, deviendraient plus transversales dans les pays européens où les politiques nationales, reconduites par les politiques locales, associeraient à des projets globaux des contrats aux financements multiples.

Face à de nombreux défis (solidarité Nord-Sud, cohésion sociale, compétitivité etc.) dont celui de freiner avant tout la métropolisation et ses effets négatifs, les politiques urbaines multiplient les dispositifs de la gestion (cadre législatif et réglementaire, projets urbains, gouvernance métropolitaine) et ceux pour une amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu urbain.

Le contexte politico-économique étant chaque fois différent, la diversité des métropoles et de l'impact de la métropolisation sur les territoires sont aujourd'hui une réalité. La métropolisation peut induire le développement économique urbain comme elle accentue par ailleurs les déséquilibres sociaux et spatiaux.

CHAPITRE II

Métropolisation et développement urbain

Avec la métropolisation se posent à la fois la question de la maîtrise de l'étalement urbain et celle du niveau de développement économique des villes.

Aujourd'hui, le développement urbain, du fait également de précarités sociales, est appréhendé dans le cadre d'une crise urbaine à laquelle les politiques (urbaines) tentent d'y répondre.

Les villes sont en mouvement (croissance et mobilités). Elles deviennent complexes et vulnérables et posent à la fois le problème de leur gestion et de leur protection (problèmes environnementaux et sociaux) tout comme celui de leur aménagement et de leur embellissement.

Face aux problèmes posés par la métropolisation, il y a les métropoles qui demeurent attractives pour leur région et celles, en général plus grandes, qui suivent un processus global de territorialisation les mettant hors du contexte national pour être dans une armature à grande échelle et en référence à une centralité mondiale.

II. 1 Métropoles mondiales et enjeux économiques

La métropolisation se révèle être un double processus. Les villes se transforment en métropoles avec accroissement et concentration de fonctions. Et, suite à des mutations fonctionnelles et sociales, les très grandes villes¹ s'affirment comme les noeuds d'un réseau urbain mondial et d'un vaste système économique et d'échanges. Il s'agit, pour certains auteurs, de vraies métropoles avec de nouvelles territorialités urbaines.

En effet, et selon G. Wackermann, *"La vraie métropole est un pôle urbain majeur doté de la totalité ou de la quasi totalité des fonctions urbaines au niveau qualitatif le plus élevé.... Elle concentre des activités de commandement dans les domaines les plus diverses, participe à la maîtrise de l'espace mondial et appuie son rayonnement sur un territoire continu relativement vaste"*².

Avec l'ensemble des fonctions urbaines et l'équipement du haut de gamme, les très grandes villes deviennent les lieux de production et d'innovation et participent de la recomposition des territoires urbains et de la structuration de l'arrière-pays voire même de la région économique. Elles sont auparavant mises aux normes de la mondialisation afin qu'elles intègrent le réseau de villes "globales".

Cependant, l'effet taille sur les fonctions stratégiques n'est pas systématique. Les très grandes villes ne sont pas forcément mondiales; de même la population et les ressources économiques ne suffisent plus à garantir aux métropoles la puissance en leur octroyant capacités de commandement et "maîtrise de l'espace mondial".

Les seuils, jusque là définis pour une hiérarchie des villes, deviennent à leur tour inopérants. La reconfiguration des territoires et des normes mondiales, référentiels au Marché et à la concurrence, abordent de nouvelles classifications.

II. 1. 1 La mise aux normes mondiales

La mondialisation des villes est le processus par lequel se constitue l'armature mondiale des métropoles. Un certain nombre de grandes villes (à travers le monde), dans la perspective d'être mondiales, mettent au point des stratégies à des fins de développement urbain, en s'appuyant sur le potentiel économique, la qualité de l'environnement urbain et la maîtrise de la mobilité et de la compétitivité au sein du réseau mondial. Elles sont à l'origine d'une mondialité dont on tente aujourd'hui de dégager les critères (éléments et événements à la fois) qui font le caractère mondial.

La mondialité des villes est inséparable du niveau de développement des pays et régions économiques auxquelles les métropoles appartiennent (c'est-à-dire aux pays développés et aux Nouveaux Pays Industrialisés, NPI, à l'image de la Corée du Sud, par exemple).

La mondialité des villes est, par ailleurs, assurée par l'insertion de ces mêmes pays dans la "Nouvelle Division Internationale du Travail" (NDIT), pays qui développeraient à la fois leur économie et les échanges internationaux (croissance extravertie).

¹ 173 villes dans le monde ont plus de 2 millions d'habitants en 2000 et totalisent un peu moins de 1/6 de la population mondiale (6 milliards)

² WACKERMANN, Gabriel. *"Très grandes villes et métropolisation"*. Ellipses 2000, p.65.

Aujourd'hui, la définition de villes mondiales procède de systèmes de classification très différenciés. Si, parmi ces derniers, certains quantifient le phénomène par la détermination de caractères spécifiques et sa fréquence de localisation (méthode du GaWC)¹, d'autres cherchent à saisir le processus de la mondialité des villes dans sa genèse.

La mondialité des villes, pour Saskia Sassen (1991), s'exprime en premier lieu en terme de production de services et "*tout particulièrement les services financiers et les services de haut niveau auprès des sièges sociaux*"². Et c'est le niveau élevé de déterritorialisation qui va faire que les villes mondiales fonctionnent, à part, à l'intérieur d'un réseau et de façon quasi autonome.

Ces nouvelles formes d'organisation des villes déterminées par une dynamique d'agglomération de ressources et d'entreprises de services spécialisés (ou de pointe) ont donné lieu à de nouveaux systèmes urbains, parfois pôles directeurs de la mondialisation.

Les villes de New York, Tokyo et Londres, en matière de finance et d'investissement, participent d'une division fonctionnelle du travail entre les plus grands centres financiers du monde. Elles seraient même en interactions dans des processus de "production financière", ce qui pourrait faire croire à une absence de compétitivité entre elles dès lors qu'elles dominent de manière effective, et ensemble, l'économie mondiale.

Cette stratégie de la domination des villes n'est possible que si l'assise économique, reposant sur un ensemble de compétences (panel de firmes) et un tertiaire supérieur, ne confirme déjà des dispositions pour un niveau de mondialité. Les institutions financières (banques et sièges de la haute finance), les entreprises multinationales, les services aux entreprises d'affaires et de commerce (d'ingénierie industrielle et d'information, marketing, publicité, services juridiques.....) ainsi que les équipements socioculturels prestigieux et les moyens de transport et de communication ultramodernes, font désormais partie du paysage des villes mondiales.

Cette stratégie de la domination répond par ailleurs à une situation économique où la concentration des entreprises de services et le service lui-même, devenu un "bien économique"³, participent d'une tertiairisation avancée en corrélation avec les fonctions stratégiques développées par les métropoles mondiales. En effet, le tertiaire supérieur accroît en permanence son domaine d'activités au contact de la sphère de production, des formes nouvelles d'organisation et de gestion de l'entreprise et des méthodes d'apprentissage (formation et gestion du savoir) devenues nécessaires à l'innovation.

Aujourd'hui, les métropoles mondiales, se distinguent par un effectif de 2 à plus de 8 millions d'habitants mais également par les fonctions stratégiques de production, de décision, d'innovation et d'échanges intenses à l'intérieur du réseau mondial.

En dehors de la connectivité qui demeure une qualité première des villes mondiales (de par une attractivité et de grandes capacités de connexion), les fonctions sont développées de façon inégale ce qui détermine une variété de métropoles qui, dans une perspective mondiale, mettent en évidence leurs avantages et ainsi certaines de leurs qualités aux dépens d'autres.

¹ Les chercheurs anglais du GaWC (Globalization and World Cities Study Group and Network) de l'Université de Loughborough ont adopté une méthode fondée sur la détermination de la spécialisation de zones et de villes à partir de localisations d'un panel de firmes opérant dans le secteur de services de pointe.

² SASSEN, Saskia. "*L'Etat et la ville globale : notes pour penser l'inscription spatiale de la gouvernance*". Mise en ligne janvier 1996 [Enligne]. http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=702 (page consultée 10/03/ 2005)

³ Destiné à la fois à la production, distribution et consommation.

Les fonctions sont à l'origine de technopoles (Silicon Valley) dès lors que les sites de production sont des pôles industriels ou de technologies nouvelles (Montréal pour le multimédia), ou de villes mondiales comme Paris et Barcelone (à une échelle moindre) où la réorganisation fonctionnelle de l'espace métropolitain révèle de grandes stratégies pour le culturel à travers les réalisations architecturales, les manifestations internationales scientifiques ou politiques et la concentration de projets urbains.

Les approches pour une mondialité sont donc très variées. Le rayonnement des villes est soutenu par des politiques urbaines qui en définissent les attributs et les compétences. La recherche en permanence de ce qui fait l'originalité des villes ainsi que d'événements susceptibles de contribuer à plus de croissance (économique), participe d'une démarche innovante et qui se généralise à l'ensemble des villes dans le monde.

Avec la mondialisation du sport et du tourisme (entre autres exemples), les enjeux financiers sont devenus considérables et les villes, dans leur ensemble, cherchent à affirmer leur fonction de métropole mondiale par un rayonnement extérieur important; à l'image d'Athènes et de Beijing (Pékin) organisatrices des jeux olympiques de 2004 et 2008. Les rencontres du sport ou du tourisme, à l'échelle mondiale, sont, à l'heure actuelle, une des opportunités d'investissements immédiats et conséquents (avec création d'entreprises de services et de complexes de services et d'équipements). Elles donnent, par ailleurs, l'assurance d'un "effet retour" (ou externalités) positif sur l'économie nationale entière comme ce fut le cas pour l'Australie avec les jeux de Sydney en 2000¹.

Cependant, pour l'ensemble de ces villes (mondiales ou émergentes), il ne s'agit pas tant de hiérarchie urbaine que d'intégration dans le réseau mondial. En effet, si le potentiel de services et d'équipements de départ est fondamental, il reste insuffisant au regard des capacités d'échanges nécessaires pour se maintenir au rang mondial; la connectivité transcendant de plus en plus les rapports de proximité.

Car, pour être "villes mondiales parfaites", les métropoles tendent à cumuler l'ensemble des fonctions stratégiques et à faire fi de l'échelle urbaine d'autant qu'elles évoluent désormais dans des territoires et des échelles reconstitués pour leur trajectoire vers la mondialité.

II.1. 2 Reconfiguration de territoires et nouvelles centralités

La mondialisation économique et la libéralisation des marchés ont enclenché un processus de dérégulation des formes d'organisation en place, que ces dernières soient économiques, culturelles, institutionnelles ou territoriales. A présent un large mouvement de régulation opère par des mutations dans tous les domaines de la vie économique et sociale, intégrant de nouveaux paradigmes liés au savoir, aux technologies, et aux modes de gestion et de représentation des territoires. Et c'est finalement aux très grandes villes que sera dévolu le rôle stratégique d'homogénéiser le système mondial dans ses multiples développements.

En répondant davantage à un code de conformité (l'ensemble de normes mondiales), les villes auront la légitimité nécessaire pour, à la fois, réglementer, contrôler voire centraliser les actions et décisions mondiales et devenir ainsi la référence du système mondial tout entier. En attendant, elles sont tenues de croiser stratégies nationales et stratégies pour une mondialisation et de développer, à travers des logiques complexes (unilatérales, transversales et avec financements multiples), les capacités pour une régulation du système de production (en particulier), compétence qu'elle dispute de plus en plus aux Etats.

¹ Les profits réalisés lors des jeux olympiques de Sydney en 2000 ont dépassé les estimations faites avant les jeux avec un impact très positif sur l'économie australienne (augmentation du produit intérieur brut (PIB), de l'emploi avec plus de 2%/an, et du tourisme avec 15% de visiteurs/an de plus que les années d'avant 2000).

Les villes se présentent ainsi comme les intermédiaires incontournables entre les Etats et l'économie-monde¹, organisant les territoires en fonction de multinationales et de la concentration de ces dernières. Cette mise en territoires modifie en permanence le rapport à l'espace et les échelles conventionnelles de pouvoir, donnant lieu à une conception plus spatialisée de l'économie et du marché.

Les lieux de pouvoir sont désormais ceux de l'échange et de la configuration du marché dans l'espace. Et, ce sont les villes (pour l'heure) les plus désignées pour être les nœuds qui cristallisent à la fois production et échanges, et croissance économique. Elles adhèrent de façon plus effective à la mondialisation et aux logiques économiques dispensées par celle-ci et, par conséquent, affrontent l'instabilité du système mondial (localisation/délocalisation de firmes, création/précarité de l'emploi, innovation et compétition en permanence, pollution, congestion, massification des exclusions etc.).

Les concentrations de firmes et de lieux de pouvoir liés au marché, auxquels il faudrait ajouter l'inextricable flux d'interconnexions, ont finalement, en dehors d'incohérences territoriales, contribué à une "*nouvelle géographie de la centralité et de la marginalité*"².

Dans ce processus de territorialisation, les villes apparaissent comme les lieux stratégiques pour plusieurs formes de centralité (du moins pour les trois premières selon Saskia. Sassen).

La centralité avec concentration spatiale des activités économiques (comme l'ont étudiée W. Christaller et A. Losch) de même que celle représentée par le quartier d'affaires (CBD)³ et son hypercentre (modèles de croissance selon W. Burgess et R. McKenzie) demeurent, mais se transforment au gré des changements économiques et technologiques dans le monde.

Les recompositions dans la morphologie des villes montrent en général des centres urbains se vidant au profit de périphéries où s'alternent des zones plus ou moins denses et des noyaux urbains en marge (villes –lisières) sans que toutefois le rapport ville-centre/périphérie ne s'inverse. Il arrive même que le centre s'étende aux dimensions d'une aire métropolitaine et que la métropole, de ce fait, devienne un immense tissu urbain multipolaire.

L'organisation interne des métropoles montre également une fonctionnalisation de l'urbain avec dissociation entre espaces de production et espaces institutionnels ou résidentiels, avec des activités d'affaires dans les centres-villes et une périphérisation des activités industrielles et même tertiaires.

Cela n'est pas sans rappeler les schémas d'extension de modèles planifiés, à la différence que les reconfigurations spatiales d'aujourd'hui n'obéissent qu'aux lois du marché, lois qui valorisent les lieux ou procèdent à leur écart. La première couronne urbaine, par exemple, dans certaines grandes villes européennes, est toute désignée à l'installation d'entreprises de haute technologie compétitive.

Ces recompositions des espaces urbains ont, par ailleurs, augmenté la mobilité et les déplacements des populations en créant de nouveaux rapports à l'espace. La tendance est, de plus en plus, vers une reconquête par les classes aisées de quartiers bourgeois ou du centre et l'éloignement vers la périphérie de classes défavorisées (exemples Paris et Bruxelles).

¹ Représentation spatiale de l'économie de marché ou du 3^{ème} niveau du capitalisme selon Fernand Braudel, 1980.

² SASSEN, Saskia. "*L'Etat et la ville globale : notes pour penser l'inscription spatiale de la gouvernance*", opus cité.

³ Central Business District ou centre des affaires, caractéristique d'une architecture en hauteur, d'immeubles très élevés et de "gratte-ciels", sièges de grandes firmes et de trusts, de banques et d'entreprises de services (hôtellerie, restauration, commerces..).

A plus grande échelle, les métropoles, au nom de la centralité et du principe d'intégration de l'ensemble, continuent à offrir produits et services à leur arrière-pays respectif (ou hinterland) ainsi que l'accès aux réseaux de la globalisation (cas de Barcelone et de la Catalogne).

Elles sont à l'origine de la croissance de la région économique du fait d'investissements et de forts rendements conséquents, et du fait principal qu'elles sont au centre des régions les plus riches (cas de l'Europe); les pays les plus pauvres (du Sud de la Méditerranée) étant rejetés à la périphérie.

Les grandes villes se définissent également par un " hintermonde " (P.J Taylor, 2001), un "arrière-monde", né davantage des interactions immatérielles et qui ne supplante pas forcément l'arrière-pays; ce dernier continuant à exister pour certains produits et services¹.

L'hintermonde est mondial pour des villes très connectées comme Paris et Bruxelles, et régional pour des villes dont les relations sont plus déterminées par la distance (la géographie) que par leur niveau de connectivité (exemples Lyon et Anvers).

Les grandes villes peuvent toutefois s'affranchir des rapports de proximité et restructurer l'espace en fonction d'une régionalisation d'échelle territoriale internationale, et constituer un centre "transterritorial" (selon S. Sassen).

Ce réseau régional de nœuds, "*constitué grâce à la télématique et aux transactions économiques intenses*", correspond à une nouvelle forme de région et s'appuie en réalité sur les formes conventionnelles d'infrastructures de communication, celles qui toutefois ont les capacités de maximiser les bénéfices économiques dérivés de services informatiques et réseaux de télécommunication correspondants (TGV, autoroutes, grands aéroports). Il demeure pour l'auteur "*le réseau le plus puissant de ces nouvelles géographies de la centralité au niveau interurbain*" du fait qu'il relie les plus grands centres financiers et économiques internationaux tels que New York, Londres, Tokyo, Paris Zurich etc.

Avec ces nouvelles centralités, le modèle centre/périphérie s'avère aujourd'hui moins caractéristique de la hiérarchie des grandes villes ou de leurs fonctions de commandement. En effet, certaines villes centres en Europe connaissent une fragmentation de leur centralité et une dissociation de plus en plus discriminatoire de leurs espaces (quartiers riches et quartiers pauvres ou centre riche et périphéries pauvres), un phénomène qui semble leur échapper par ailleurs. La centralité, perçue dans sa dimension mondiale, semble aujourd'hui inséparable d'une périphérie symbole d'une société à l'écart de la mondialisation.

Le réseau, en privilégiant les rapports d'échange et ceux de la concurrence, rend finalement les références au modèle classique (hiérarchie urbaine, complémentarités entre villes) insuffisantes à analyser l'organisation et le fonctionnement des villes. Et le rééquilibrage de l'armature urbaine s'avère plus que nécessaire si l'on estime qu'une solidarité entre villes articulées à l'économie mondiale et celles qui ne le sont pas est primordiale, et que le global participerait en fin de compte au développement du local.

Ce mouvement de hiérarchisation des villes dans une logique de flux continue à se développer et de nouvelles formes de centralité sont en train de se constituer dans les espaces créés électroniquement et qui pourraient accroître la conformité des grandes villes à la globalisation.

¹Vereecken, L. Derudder, B. Witlox, F. Taylor, P.J. "*Hierarchie européenne ou réseau mondial? Une analyse relationnelle de Paris et de Lyon*" [Enligne]. <http://www.lboro.ac.uk/gawc/rb/rb137.html> (page consultée le 23/03/2006).

II. 1. 3 Mondialisation ou globalisation des villes ?

Le processus de mondialisation économique s'intensifie et devient fluctuant dans le temps. La compétition rend par ailleurs plus complexe la mesure du phénomène en rapport avec le développement urbain.

Avons-nous finalement affaire à des villes mondiales ou des villes globales ?

L'accroissement des échanges dans le monde a conduit au développement des mouvements internationaux de capitaux et à la globalisation des marchés financiers et monétaires. Et les villes comme New-York, Tokyo, Londres et Paris¹ qui caractérisent un nouveau type de métropole ou ville globale correspondent en réalité aux principaux pôles financiers de l'unique marché monétaire planétaire. Ainsi, en tant que "centres de contrôle pour l'accumulation du capital mondial" (John Friedmann, 1986), ces villes témoignent de l'ampleur de la mondialisation financière mais également de la domination de la sphère financière dans l'économie mondiale. Le réseau auquel elles appartiennent est exceptionnel de par l'intensité des échanges (24 heures sur 24) et des flux informationnels entretenus en permanence. Les fonctions de commandement, centralisées à leur niveau, leur confèrent le pouvoir décisionnel à l'échelle planétaire et les placent désormais en haut de l'échelle des villes mondiales.

Le statut de ville globale obéit en fin de compte à une logique paradoxale qui conjugue direction de ressources géographiquement dispersées et contrôle centralisé des fonctions de décision.

Les villes globales ne semblent exister que par leur intégration au réseau mondial, maintenant entre elles des rapports à la fois étroits et complémentaires qui éclipsent toute concurrence ou rendraient dérisoire les grandes distances géographiques qui les séparent.

Elles apparaissent à part, "en apesanteur", dans une dynamique interne à laquelle elles sont soumises pour développer le marché monétaire mondial et concentrer à leur niveau les fonctions de commande de toute l'économie mondiale. L'exercice permanent de ces actions qu'elles ont en partage les éloigne en fait de leur arrière pays respectif et les désolidarise des villes du réseau national auquel elles appartiennent.

En s'installant dans une logique de flux, Les villes globales, deviennent, comme le souligne Manuel Castells ("La société en réseau"1998), "les interfaces de l'espace des flux qui se substitue à l'espace des lieux". Le développement technologique de l'information et sa complexification les stimuleraient davantage que la croissance économique.

Si la mondialité procède de l'uniformisation de valeurs ou de normes mondiales, le phénomène de globalité, quant à lui, est dans sa totalité sélectif. Car, face à la mondialisation économique, il a pour seule répartie le développement de plateformes financières pour le compte du marché mondial.

La globalisation s'avère financière et cette spécialisation (au stade actuel de la mondialisation) amène les villes à renouveler leurs compétences en permanence afin de se maintenir dans le réseau mondial.

L'étude des villes globales permet d'évaluer le stade auquel est arrivée l'internationalisation du capital et le rôle accru des villes dans ce processus de mondialisation. La mondialisation n'affectant pas les villes de la même manière, son impact reste nuancé.

¹ Paris a rejoint ces plateformes financières avec la fusion de Euronext avec la Bourse de New York NYSE (Accord d'achat par cette dernière le 1/06/2006) et la création de ce qu'on a appelé "la première bourse transatlantique du monde". Euronext, créée en 2000 et dont le siège est à Paris, gère à la fois les bourses de Paris, Amsterdam, Bruxelles et de Lisbonne. Sa fusion avec NYSE sera à l'origine d'un marché global de capitaux avec une plus large gamme de services (négociation d'Actions, produits dérivés et services de compensation) et des échanges financiers intenses sur deux continents voire entre deux régions économiques (Europe et Amérique du Nord).

Il y a de ce fait les villes mondiales (nombreuses dans les pays développés) et les villes globales, qualifiées de "plein exercice" (par F. Taylor), comme New-York, Tokyo, Londres et Paris, et qui n'appartiennent qu'aux pays de la triade c'est-à-dire aux Etats-Unis, Japon et Union Européenne. Beaucoup de villes connues sur le plan international ne sont pas des plaques tournantes dans l'économie mondiale. Les capitales des pays non développés ou émergents, au cœur d'événements qui marquent parfois l'économie ou la diplomatie internationale(s), ne sont pas pour autant des villes mondiales.

Par conséquent, l'effet international ou l'effet taille, de même que la concentration de multinationales ou de complexes de services avancés liés aux sièges de celles-ci, sont insuffisants pour caractériser la mondialité ou la globalité des villes. L'appartenance au réseau mondial ainsi que la capacité des villes de s'adapter à la progression financière de la mondialisation restent déterminantes.

Par ailleurs, le caractère mondial ou global des villes n'est pas définitif. En effet, avec un processus de mondialisation qui s'intensifie et qui change constamment dans l'espace et le temps, les villes mondiales (ou globales) d'aujourd'hui ne seront pas forcément celles de demain. On constatera qu'elles sont vulnérables et exposées aux risques constants de crise ou d'effondrement de leur système économique et financier respectif (exemple de la crise des pays de l'Est asiatique dans les années 90'). Et pour certains auteurs (comme Saskia Sassen), la croissance des villes globales s'accompagne de signes de déclin et le dépérissement est inévitable d'autant que leur puissance repose en général "sur une pauvreté quasi-structurelle et une insécurité chronique".

Cette discordance entre le rythme accéléré (voire débridé pour certains spécialistes) de la croissance économique et le rythme lent du développement urbain (et social en général) est à l'origine du renouvellement des villes. Si le processus de mondialisation des villes reste caractérisé par le déplacement de capitaux des multinationales vers les plateformes financières, il ne peut être détaché, d'une part de son assise sociale, et de l'autre du contexte politique et institutionnel qui a favorisé son avancée. Les Etats, de même que les institutions locales, poussent vers la restructuration économique et sociale et sont, de ce fait, à l'origine d'importants changements dans les modes d'organisation, de représentation et de gestion des villes.

II. 2 Le renouvellement urbain ou la négociation du social

Le développement des villes comme nœuds de la production économique n'est pas sans fragiliser le niveau social de la population, fragmenter les espaces et remettre en question l'ensemble des institutions locales.

Le renouvellement urbain ou régénération urbaine est une stratégie du développement urbain, en substitution à l'étalement urbain, et qui procède par récupération du cadre bâti vétuste, dégradé et vacant, et de friches (agricole, industrielle et résidentielle). Il s'agit en fait de refaire la ville sur la ville¹.

En reproduisant les principes d'une économie spatiale, le renouvellement urbain s'inscrit dans le durable et dans une problématique du développement devenu un enjeu éthique. Ce dernier octroie aux facteurs de l'activité économique une finalité qui s'harmonise avec l'idée de protection de l'environnement, de cohésion sociale et de participation citoyenne.

Avec le renouvellement urbain, il y a donc une nécessité, celle de refaire la ville par des méthodes et des moyens qui diminuent les effets négatifs du développement économique et réduisent ainsi les inégalités sociales et la crise urbaine en général.

¹ " Refaire la ville sur la ville" dans l'application de la loi française " Solidarité et Renouvellement Urbains" (S.R.U.) du 31 décembre 2000.

Le renouvellement urbain s'inscrit par ailleurs dans une approche globale de la ville. Il devient un enjeu de société, porteur d'objectifs capables désormais de changer les espaces et l'existant des citoyens. Les villes revoient leurs stratégies de modernisation de l'espace urbain et définissent, par conséquent, de nouvelles règles et pratiques d'aménagement.

Si la maîtrise du développement urbain est une priorité du renouvellement urbain, elle ne se fera pas au détriment du foncier devenu rare ou de l'environnement qu'il faudra préserver.

Pour certains pays comme la France, la politique de la ville, renforcée dès les années 90' par "un pacte de relance de la ville"¹, cible dorénavant, dans l'optique d'un "développement social urbain", les opérations susceptibles "*de compenser les handicaps économiques ou sociaux des zones urbaines sensibles*".

Au cœur de la problématique du renouvellement urbain, la question-clé réside dans le fait d'accorder les aspects économique et social du développement urbain.

Comment, en effet, répondre au coût financier du renouvellement urbain et de quelle manière? Comment la médiation est-elle devenue incontournable pour régler les conflits spatiaux et sociaux? Quelles sont les institutions (publiques ou privées) qui peuvent agir en médiateurs de conflits?

Si l'enjeu principal du renouvellement urbain est social, les questions économique et politique pendantes ne semblent trouver d'écho que dans des stratégies d'intégration de l'ensemble des aspects de la vie de la cité et de leur négociation. Elles soulèvent, par ailleurs, les interrogations sur le rôle de l'Etat et la capacité des pouvoirs publics à encadrer les villes face à la mondialisation et aux problèmes particuliers de cohésion sociale.

Dans les pays développés, face aux conflits économique, social, institutionnel ou d'espace, les stratégies de la médiation se multiplient avec la mise en place de procédures de partenariat et de concertation, voire même pour de nouvelles formes de syndicalisation.

L'Etat et le secteur public sont à nouveau sollicités pour gérer les risques et le domaine du social, et arbitrer ainsi les contrats entre parties impliquées. Le projet urbain apparaît désormais comme facteur de transformation et d'embellissement des villes mais également de cohésion sociale².

II.2. 1 Les enjeux de la revitalisation économique et sociale

Le défi majeur du développement urbain est le maintien de la cohésion sociale des espaces urbains; "Comment concilier revitalisation économique et revalorisation sociale?" devient la problématique principale des villes d'autant que les Etats, face aux multiples conflits, se limitent à un rôle de médiateur et que les services publics sont, de plus en plus, laissés à l'initiative privée pour certaines de leurs charges.

Le nouveau institutionnel est accompagné de la mise en œuvre de nouvelles politiques appelées "new deals" et dont la négociation, face aux questions sociales, amorce un processus de contractualisation des divers aspects du développement urbain (politique et gestion de la ville, projets urbains, programmes sociaux et leur financement etc.).

¹ LOI no 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville

² Le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement (en France). "Elaboration des contrats urbains de cohésion sociale". Circulaire du 24 mai 2006 [Enligne].http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/Circulaire_CUCS.pdf (page consultée le 10/10/2006).

II.2.1. 1 La cohésion sociale¹ ou le pourquoi du projet éthique

La cohésion sociale, une notion qui apparaît dans le discours politique actuel et dont le caractère ambigu nous amène à réfléchir sur le degré de pertinence du concept dans un modèle économique où domine le Marché et la concurrence.

La cohésion sociale est le fait d'unir et d'agglomérer des éléments indissociables au sein de la société et, bien qu'elle soit sur la trajectoire économique ou celle de la croissance, elle semble effectuer un dépassement qui l'a fait apparaître comme un but ultime. Elle serait cette valeur vers laquelle tend le développement sans jamais l'atteindre², imposant de ce fait un degré exceptionnel de flexibilité à l'économie afin d'atténuer les inégalités sociales et les tensions subséquentes.

Cependant, malgré le bien-fondé de cette démarche, la cohésion sociale suscite de la suspicion sachant qu'en fait de gestion du social on gère plutôt le risque social, et ce sont les mécanismes du marché qui jouent un rôle majeur dans la gestion et la protection de risques. Il revient à l'État la charge de redistribuer les risques couverts par les personnes et le marché, et ceux assumés par la collectivité (c'est-à-dire à travers l'État); rendant ainsi "la relation risque- responsabilité beaucoup plus claire"³.

Face à des mutations profondes et déstabilisantes (liées au monde du travail et induites par le progrès technologie et l'intensification de la concurrence), il y a, ce que Riel Miller appelle à juste titre "*le désenchantement politique*", susceptible de nuire à une dynamique favorable aux restructurations économique et sociale, et qu'il faut à "tout prix" prévenir pour éviter les situations de crise.

En fin de compte, seuls un ensemble de facteurs, considérés comme les garde-fous de la cohésion sociale, permettent de mesurer le risque social. Il s'agit en général de la montée du chômage, des inégalités de revenu et de l'exclusion sociale, et, aujourd'hui, de la remise en cause des régimes publics de retraite et de la sécurité sociale.

Comment la cohésion sociale, en tant que valeur éthique, peut-elle transcender une économie aussi fluctuante que celle du capitalisme néo-libéral, libérée de toute règle et ne reconnaissant que la loi du marché?

Pour le sociologue Paul Bernard, la notion de cohésion sociale est une de ces constructions mentales que le jeu politique nous propose pour détecter des consensus possibles sur une lecture de la réalité et pour les forger⁴. Elle serait, de par le pouvoir politique qui l'a produite, soumise déjà à la loi du marché.

Pourtant, en dehors de son rapport à la morale, la cohésion sociale s'attaque à l'inégalité, valeur considérée "positive" (parce que stimulante) dans le système économique néo-libéral. Elle défend ainsi une politique sociale dont le mode opératoire tente désormais d'entraver le marché libéral et de limiter son champ d'action.

En intégrant, par ailleurs, de grands idéaux tels que l'équité, la solidarité et l'altruisme, la cohésion sociale s'affirme en tant que projet éthique capable d'autonomie, de responsabilité sociale et de protection de risques (dénonciation de la corruption et de la mauvaise gestion d'entreprises entre autres).

¹ Concept développé par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) dans les années 80', et repris par le Club de Rome afin de sensibiliser les dirigeants des pays développés aux problèmes sociaux de la planète.

² MILLER, Riel. "*Flexibilité économique et cohésion sociale*" in l'Observateur de l'OCDE n° 207 août-septembre 1997, pp. 24-27 [Enligne]. <http://www1.oecd.org/publications/observer/207/024-027f.pdf> (page consultée le 29/11/2006).

³ MITCHELL, Deborah. "*Mondialisation et cohésion sociale: risques et responsabilité*". Conférence internationale de recherche en sécurité sociale "an 2000" sur le thème " La sécurité sociale dans le village global", Helsinki, 25-27 septembre 2000 [Enligne]. <http://www.issa.int/pdf/helsinki2000/topic0/1mitchell.PDF> (page consultée le 29/11/2006).

⁴ BERNARD, Paul. "*La cohésion sociale: critique dialectique d'un quasi-concept*", mars 1999 [Enligne]. http://www.cprn.com/documents/15744_fr.pdf (page consultée le 22/08/2004).

Et, si l'ambition de l'éthique, comme l'affirme Alain Ricoeur, est de "*reconstruire tous les intermédiaires entre la liberté, qui est le point de départ, et la loi, qui est le point d'arrivée*"¹, alors la cohésion sociale tend à devenir "la loi" pour le système néo-libéral. Cela est d'autant plus sûr que la prise de conscience de sociétés civiles de problèmes mondiaux, ce que J.Habermas appelle une "*solidarité cosmopolitique*"² se construit sur le concept de cohésion sociale et pousse vers une économie plus "solidaire" et une plus grande socialisation de l'entreprise (avec prise en compte des besoins de la communauté et le respect de normes de conduite).

Quoi qu'il en soit, l'idée de cohésion sociale est à maintenir face à une flexibilité de plus en plus grande de l'économie et un libéralisme parfois excessif. Elle réalise le consensus autour de valeurs en confrontation, et oriente vers la médiation afin de négocier divers litiges dont celui, essentiel, du financement du social par l'économie dans des opérations de renouvellement urbain.

II.2.1. 2 L'articulation du social à l'économique: un défi permanent

Si l'objectif de cohésion sociale est collectif (en direction d'un fonctionnement équilibré de la société) celui du renouvellement urbain vise à réduire les inégalités sociales et même à corriger les déséquilibres produits par la société. Il arrive qu'on adjoint au renouvellement urbain l'expression de la solidarité³ (cas d'un pays comme la France) afin de tempérer les effets négatifs du jeu économique libéral et de limiter particulièrement le processus de l'étalement urbain.

Dans l'articulation du social à l'économique, il s'agit de savoir comment la revitalisation économique va permettre le financement du volet social dans un processus de renouvellement urbain, ou comment concilier deux domaines, aujourd'hui dissociés, au sein du développement. Il est vrai qu'on continue, malgré le dynamisme du libéralisme, à rappeler le caractère fonctionnel de l'économique au sein du social, comme on le faisait autrefois dans les systèmes étatiques, ou à évoquer l'idée rassurante (des partisans du développement social) que l'économique revient au sein du social dans lequel il est encastré (K.Polanyi).

Ce qu'il y a lieu de dire c'est que la représentation d'un économique qui sert à satisfaire les besoins sociaux est toujours forte. Elle se maintient d'autant que l'idée de cohésion sociale se fait plus pressante et que les politiques sociales continuent à soutenir la performance économique.

Mais, a-t-on véritablement des solutions dans l'immédiat pour raccrocher le volet social au volet économique?

L'insertion par l'activité économique est, depuis quelques années, une politique du renouvellement urbain qui se généralise aux villes européennes. Trois thèmes y sont retenus: le développement économique et l'emploi, la valorisation des ressources humaines et culturelles, la restauration de l'habitat et les projets urbains.

A l'échelle des villes, le quartier devient le territoire d'un développement local ciblé. Il est un espace de la vie quotidienne qui va intégrer des opérations d'un urbanisme de gestion c'est à dire adapté à son échelle, prenant en charge les difficultés propres au quartier.

¹ RICOEUR, Alain. "*Ethique*" dans Encyclopaedia Universalis sur CD-ROM, Paris : Encyclopaedia Universalis. 1999.

² CAPDEVIELLE, Jacques. "Après l'Etat-nation : portée et limites de l'apport habermassien pour penser la crise actuelle des modes de légitimation politique" [Enligne]. <http://www.cevipov.msh-paris.fr/chercheurs/capdevie.htm> (page consultée le 10/07/2001).

³ Loi SRU par laquelle la législation française tente de limiter le processus de l'étalement urbain en associant solidarité et renouvellement urbain.

L'entreprise est, dans ce lieu de l'existant, un acteur décisif pour la création de l'emploi et participe, par ailleurs, à un processus global de revitalisation économique et sociale des villes. Les approches intégrées de revalorisation des quartiers sont ainsi articulées à des approches transversales et inter-partenariales de même qu'à des politiques globales afin d'une mise en synergie de l'ensemble des actions et une meilleure adaptation des systèmes de gestion aux problèmes particuliers des espaces urbains en difficulté. La concrétisation de ces approches donnent lieu à des projets urbains et leur contractualisation avec les différentes autorités et les divers organismes de financement.

La programmation des opérations de renouvellement urbain si elle met en valeur une territorialité de l'habitant comporte de multiples difficultés. Le financement des projets n'est pas aisé, quant aux opérations de proximité, elles restent partielles.

Aujourd'hui, si *"le renouvellement urbain et le développement économique sont des enjeux indissociables pour le développement des villes [mais] les conditions du rapprochement ne sont pas en place"*¹. Cette situation se vérifie aujourd'hui pour les villes françaises où les problèmes urbains et sociaux (liés à la régénération du cadre bâti et à la requalification de quartiers défavorisés ou en difficultés) sont davantage évoqués que la question de revitalisation économique. Les liens entre développement économique et renouvellement urbain s'avèrent insuffisants du fait également de l'incompréhension entre pouvoirs publics et entreprises. Ces dernières (87% dans leur ensemble) n'ont pas de relation avec les acteurs de la ville et ce, malgré le fait qu'elles évaluent l'enjeu du renouvellement urbain.

Elles continuent en effet à concevoir leur développement "off shore", déplorant de ne pas être associées à l'élaboration (en amont) du projet de renouvellement urbain et d'avoir, par ailleurs, des difficultés à se localiser (rareté du foncier, morcellement territorial et politique, inégalité fiscale des communes etc.).

Si l'économique est peu articulé au social, il en est de même avec le politique qui apparaît désormais sans territoire et sans représentation du fait essentiel d'un modèle étatique davantage réformé pour la médiation et cela, afin de dégager les stratégies de croissance les plus adéquates en l'occurrence. A l'échelle locale, il devient difficile de déterminer la primauté du territorial ou du fonctionnel à travers respectivement le pouvoir politique et l'entreprise privée.

La régénération des villes incite, en définitive, à mettre en place un nouveau cadre contractuel de la politique urbaine de même qu' à modifier le mode de représentation et les institutions à l'échelle locale.

II.2. 2 Les nouveaux cadres institutionnels

Les conditions au développement urbain étant opposées, cela pousse vers l'institutionnalisation du conflit et de sa médiation et vers la contractualisation de la politique des villes.

La ville actuelle ne semble exister que par les contrats et les projets qu'elle génère d'où une approche de l'unité urbaine à travers une recherche dissociée de la cohérence: économique, sociale, institutionnelle, spatiale. Tout en continuant à être planifiée, la ville s'oriente vers une forme négociée de l'ensemble de son système économique et social.

Face à ces nouveaux enjeux, la recherche d'une cohésion institutionnelle s'impose au travers du renouveau de cadre de la représentation et de l'action publique.

¹ Conseil National des Villes. Avis et propositions du CNV au Ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine sur *" Les enjeux du développement économique dans le renouvellement urbain"*. Septembre 2003 [Enligne].<http://www.ville.gouv.fr/pdf/cnv/devpt-eco.pdf> (page consultée le 3/06/ 2005).

II.2.2. 1 Etat bienveillant

et reconfiguration de la base institutionnelle: le service public

Dans la mesure où le contrat est en train de changer l'approche économique et sociale du développement, le renouvellement, quel qu'il soit, doit aborder de nouvelles dispositions, ou cadre institutionnel, pour affronter les nouveaux enjeux.

Or, l'ensemble des litiges et le climat d'instabilité engendrés par l'économie de marché montrent que cette dernière, loin de s'autoréguler, doit être encadrée par un Etat qui en contrôle les mécanismes pour maintenir la cohésion sociale. Et, c'est un Etat "bienveillant" que l'on interpelle pour accompagner les changements dès lors qu'il s'agit d'une économie plus incitative qu'impérative.

Cependant, l'Etat, dans le système néo-libéral doit diminuer le domaine des dépenses sociales et s'abstenir d'inventions économiques. Son rôle se limite à contrôler strictement l'évolution de la masse monétaire.

L'Etat est, pour l'heure, un médiateur-clé pour les contrats partenariats et conventions, et pour une démarche économique de plus en plus flexible.

En tant que superstructure, l'Etat revient avec plus de neutralité et moins d'autorité, et un "interventionnisme" plus souple (interactif) et adapté aux circonstances. Il pousse également vers la reconfiguration (que d'aucuns voudrait un renouveau) de sa base institutionnelle et donc vers une nouvelle adaptation des services publics.

A l'échelle transnationale, l'interaction de l'Europe participe d'une recomposition politique générale¹, face au modèle de développement qui dicte la généralisation de la déréglementation des services publics, ôtant à ces derniers toute spécificité sociale.

En France, où le service public a été des plus performants, on se demande si les modes d'organisation sociale peuvent résister aux nouveaux jeux stratégiques d'une déréglementation contrôlée; cela d'autant que le service public reste foncièrement attaché à la définition de l'identité nationale et que, toute remise en cause est alors perçue comme une question politique touchant au moins autant le rôle social du secteur public que son efficacité économique.

Si à présent les intérêts communs sont menacés et les théories de la postmodernité "*retournées contre leurs fins d'émancipation*"², de quelle manière vont finalement s'adapter les services publics dans le nouveau contexte politique et social?

L'enjeu du renouveau des services publics dépend de l'Etat et de ses compétences à résoudre de multiples conflits organisationnels et à donner plus de cohérence à l'action publique face à l'éclatement de la notion même de service public. Désormais, le contrat³, produit du libre-arbitre, s'avère être idéal par l'utilité générale qu'il procure et par sa situation au centre d'une entreprise publique d'intérêt général: le service public. Ce dernier dont les tâches et les activités relèvent aussi bien de services administratifs, industriels ou commerciaux, laisse désormais à l'initiative privée certaines des opérations qu'il assurait autrefois.

La concession est aujourd'hui un mode de gestion du service public⁴ qui concilie l'intérêt général du service avec l'exercice de l'activité par un particulier, par une société ou par une société d'économie mixte.

¹ ROUBAN, Luc. " *La crise du service public en France : l'Europe comme catalyseur* "in Cultures & Conflits n°28, 1997, pp. 99-124 [Enligne]. <http://www.conflits.org/document383.html> (page consultée le 07/12/2006).

² ROUBAN, Luc. " *La crise du service public en France :* " op. cit.

³ ROUHETTE, Georges. " *Contrat* " dans Encyclopaedia Universalis sur CD-ROM, Paris 1999.

⁴ LEVY, Michel. " *Service public* " dans Encyclopaedia Universalis sur CD-ROM, Paris 1999.

Les contrats de plan État-entreprises, par exemple, sont destinés à assurer la cohérence entre les stratégies des entreprises et les orientations définies par l'État dans sa politique de développement. Le secteur public est ainsi associé à des firmes ou sociétés privées dans la réalisation d'objectifs d'intérêt général dans de multiples domaines de l'industrie, énergie, transports et communication.

Cependant, à l'échelle de la ville, l'Etat a-t-il la capacité de mettre en adéquation services publics et opérations de régénération urbaine, et définir ainsi le mode de financement approprié au système social urbain?

L'étude, faite en région méditerranéenne dans le cadre du Programme d'Actions Prioritaires¹ (PAP, 2004), montre que "*les formules institutionnelles semblent partout évoluer vers le partenariat*" et restent cependant nuancées par la prise de responsabilité ou de décision des pouvoirs en interaction ainsi que par les montages financiers contractuels entre partenaires.

Dès lors qu'il s'agit de gros moyens financiers, la décision revient soit à l'Etat, soit à une collectivité territoriale régionale (comme en Espagne) ou municipale (comme en France). L'Etat, par ailleurs, peut, en tant que maître d'ouvrage, déléguer ses pouvoirs à un organisme qu'il constitue. Mais, si la régénération urbaine est de dimension moyenne, c'est aux investisseurs privés ayant acquis le terrain que revient finalement la réalisation des opérations.

En dehors du partenariat public/ privé, la tendance est à l'association, un type de contrat basé sur "un intérêt commun unique" et dans le but de réaliser une même oeuvre (cas de la municipalité de Paris et des chemins de fer français, SNCF). Ce sont également de nouveaux mécanismes ou arrangements financiers qui se développent avec des "obligations de planification"² (comme dans le cas des villes du Nord de la France) ou bien avec la poursuite, par des privés, de travaux déjà initiés par l'Etat (parfois sur le long terme).

Du projet de renouvellement urbain à sa réalisation, il y a autant de procédures contractuelles que de situations particulières. La régénération urbaine demande par ailleurs beaucoup de temps et de l'innovation de même qu'elle exige le consensus entre différents acteurs de la ville pour faire aboutir les projets et l'exercice d'une gouvernance.

II. 2.2. 2 Gouvernance urbaine ou les difficultés de la cohérence institutionnelle

Si les mécanismes constitutionnels et de compétence de l'Etat sont actifs, ils ne sont plus seuls à décider de l'avenir d'une société sur son territoire. La mise en œuvre d'une politique générale est, grâce au principe de gouvernance, partagée par une société civile désormais "porteuse de débat" entre citoyens, État et entreprises.

La notion de gouvernance recouvre toutefois plusieurs sens: du flou ou de la neutralité politique du concept, que devons-nous retenir ?

Au départ, la gouvernance évalue la réussite des plans d'ajustement structurel que la Banque mondiale finance puis elle devient l'élément clé pour articuler les institutions politiques, les représentations citoyennes et le monde de l'entreprise. Et, dès la fin des années 80', on évalue la "bonne gouvernance" à une gouvernance qui rallie démocratie politique et économie de marché.

¹ Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). "*Lignes directrices pour une régénération urbaine dans la région méditerranéenne*". Programme d'Actions Prioritaires (PAP). Centre d'Activités Régionales, Split, janvier 2004 [Enligne]. http://www.pap-thecoast_centre.org/french/Regeneration%20Urbaine.pdf (page consultée le 13/09/2006).

² Lorsqu'un promoteur privé dépose une demande d'autorisation, le service technique de la ville lui accorde mais en demandant qu'il réalise et finance un équipement public d'intérêt collectif.

De la dimension analytique à la norme, le concept s'impose pour désigner les meilleurs modes de gestion publique et de régulation de sociétés, quelle que soit la société en question.

Selon les institutions de Bretton Woods¹, la gouvernance est "*la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays*"². Désigner la gouvernance comme un mode idéal de contrôle de l'exercice du pouvoir, et, de là, celui de gouverner, contredit totalement le principe libéral d'une gouvernance neutre, sans dimension politique et de ce fait pluraliste.

Quoiqu'il en soit, en ne définissant pas le politique, la gouvernance détermine une autre approche qui consiste à parler du "politique" sans l'évoquer et à orienter vers une reconfiguration institutionnelle où le fonctionnement de l'État se résume à une gestion technique des ressources, gestion à laquelle s'associent de façon effective la société civile et le gouvernement de l'entreprise. Ce dernier, désigné par "corporate governance" révèle par son organisation la mise en place de systèmes de responsabilités qui disputeront à l'État les prérogatives de ses institutions.

Cependant, en abordant des processus de représentations de plus en plus complexes et à des échelles diverses, la norme de gouvernance est réduite aux principes de participation, de transparence et de responsabilité. Cette simplification de la norme n'est qu'apparente puisque la responsabilité, pour ne prendre que cette dimension là, devient équivoque de par le fait que la gouvernance met en avant la responsabilité sociale (rendre le pouvoir à la population) quand l'individu continue à interpeller la responsabilité politique (l'État et les pouvoirs publics) alléguant ses droits à la citoyenneté.

Il en est de même pour le niveau mondial où les principes de gouvernance sont loin d'être appliqués du fait de l'absence de dispositifs pour une gouvernance supranationale (Global governance) et de l'action d'une classe mondiale qui se développe sans rencontrer de vis à vis institutionnel de niveau égal.

Il serait en effet plus dans l'ordre des choses si à l'entreprise mondiale on faisait correspondre l'autorité de contrôle supranational³. Or, il faut se rappeler que le schéma de délégation verticale des pouvoirs, ou "principe de subsidiarité", est devenu caduque du fait d'une gouvernance dont l'objectif premier est de tout re-conceptualiser et d'échapper aux territorialités traditionnelles.

A l'échelle urbaine, le renouvellement (urbain) et la requalification de la fonction politique remettent en cause les modes conventionnels d'organisation, de gestion et de représentation des villes. La notion de gouvernance urbaine ou métropolitaine qui émerge au cours des dernières décennies dans les villes européennes, est très vite associée à une "crise du politico-démocratique"⁴; suite à un déficit de régulation et d'orientation politique dans la gestion des villes, et suite également à l'ouverture de l'espace décisionnel à toute institution concernée par un thème jugé stratégique à une échelle donnée.

Il s'avère que pour s'accomplir, la gouvernance passe par un exercice renouvelé de la citoyenneté, de même que par la régulation du dialogue social et les nouvelles pratiques de partenariat. Son partage nécessite beaucoup de rigueur dans la répartition des responsabilités et la prise de décision.

¹ La Banque mondiale, le Fonds Monétaire International et plus tard l'Organisation Mondiale du Commerce sont les institutions de Bretton Woods.

² CAMPBELL, Bonnie. "*Gouvernance un concept apolitique ?*". Communication pour la table ronde : "Quel modèle politique est sous-jacent au concept apolitique de gouvernance ?" Mardi 29 août 2000. Séminaire d'été du Haut Conseil de la Coopération Internationale sur "Le développement : pour un débat politique", Dourdan- France [Enligne].<http://www.ceim.uqam.ca/textes/GouvernanceHCCI.htm> (page consultée le 17/10/2002).

³ CALAME, Pierre. "*Indicateurs et gouvernance mondiale*", 28 septembre 1999 [Enligne].<http://www.ue-acp.org/fr/forum/presentations/calame.html> (page consultée le 10/03/2003).

⁴ BASSAND, Michel. "*Métropoles et métropolisation*" in "Les enjeux de la sociologie urbaine", PPUR, Lausanne, 2000 [Enligne].<https://ppur.epfl.ch/> (page consultée le 19/07/2002).

Les raisons, évoquées à ce sujet, sont multiples et révèlent en premier lieu une distorsion entre la théorie de la gouvernance et son exercice.

L'État, par exemple, sans s'être retiré totalement de la sphère économique et politique peut, dans certains domaines, centraliser à son niveau le pouvoir de la décision tout comme il peut, sur le plan social, se délester de la responsabilité sur la société civile.

L'entreprise a également les moyens d'emporter la décision et d'imposer son diktat par le biais de son gouvernement et de ses actionnaires quant au mouvement associatif, il a ses propres limites et n'assure pas systématiquement au dialogue social l'écho recherché.

En réalité, l'exercice de la gouvernance aboutit à des résultats aussi bien divers qu'inattendus. Parlant de la démocratisation nécessaire des institutions, on dénonce par exemple "*un effet néfaste de l'idéologie de la proximité*"¹ (dans le cas de la France); tout comme, dans un climat de concurrence et de recherche de la performance, on estime nécessaire pour les villes de disposer "*d'une autorité démocratique réelle et à la bonne échelle*"², à l'image de certaines villes européennes qui aujourd'hui réalisent des investissements importants comme Stuttgart.

Il résulte que le consensus, entre différents facteurs (sociaux et économiques) et acteurs, est au prix de nouvelles logiques d'échanges, de concessions et de responsabilités.

C'est ainsi que des stratégies pour la médiation et le recours à la négociation se construisent et se propagent. On les préfère aujourd'hui aux dispositifs de la confrontation et de l'agression.

II.2. 3 Vers une culture de la négociation

Face aux changements de rapport relatif au pouvoir et à la responsabilité, de même que face à la montée de l'individualisme (contrairement à l'intérêt collectif), les conflits augmentent et les moyens d'arriver à un compromis changent constamment. "*Le consensus, propre aux démocraties modernes, est en définitive un jeu conflictuel*"³.

Si la décision revient à l'ensemble des intervenants dans le litige, la construction de celle-ci est complexe et difficile. Elle passe désormais par la négociation.

Le recours à la négociation et la concession ainsi que le besoin de maintenir une cohésion sociale traduisent une économie de marché qui se normalise et qui produit ses méthodes d'approche mais également le besoin d'Etat et de service public, aujourd'hui capables de maîtriser un phénomène souvent générateur de discriminations et d'exclusions: le social dans les villes.

Désormais, la négociation est au cœur des activités de toute entreprise et la satisfaction des intérêts repose sur l'aptitude de chacun à négocier. Il s'agit en général de "mobiliser des ressources ou des appuis, réconcilier des points de vue divergents et rechercher des synergies".

La négociation est aujourd'hui formalisée à travers un enseignement et un ensemble de connaissances théoriques et pratiques (jeux de rôles, simulations, débriefings), devenu nécessaire à tout médiateur ou "compensateur" dans toute démarche vers la résolution du conflit.

II. 2. 3. 1 La médiation ou la décision collective

Si le contrat est un compromis juridique qui évoque l'idée d'obligation, la médiation est une entremise (juridictionnelle ou non) destinée à la conciliation de deux parties en litige.

¹ Groupe de Prospective du Sénat. "*La ville dans le futur : réflexion prospective sur le phénomène urbain*". Rencontres Internationales de Prospective du Sénat. Palais du Luxembourg-Jeudi 12 février 2004 [Enligne]. http://www.prospective.org/upload/WORD/actes_du_colloque_ville_du_futur_12_fevrier_2004.doc (page consultée le 23/03/2006).

² idem.

³ AKOUN, André. "*Consensus*" dans Encyclopaedia Universalis sur CD-ROM, Paris 1999.

Cette dualité de la médiation fait qu'elle intervient à différents niveaux du développement, et en rapport avec des conflits ou des situations paradoxales. Elle articule ainsi des éléments a priori non corrélatifs pour en déterminer la relation cohérente ou l'interface nécessaire au dialogue et à la négociation.

Le contrat, tout comme la médiation sont des facteurs de résolution des litiges et de cohésion sociale puisqu'ils interviennent désormais dans la gestion de la vie sociale.

Généralement, ce qu'on appelle les Modes Alternatifs de Règlements de Conflits ou M.A.R.C. sont "*des processus non juridictionnels de traitement de litiges*"¹. Le développement de leur connaissance laisse à supposer que, d'une part il s'agit de paradigmes qui bouleversent la science du droit mais également celle du social, de l'autre ils participent de la construction de théories de l'information et de la négociation et constituent ainsi une "*justice douce*" (sans violence) aux règlements de litiges.

L'institutionnalisation de la médiation et son développement en plusieurs types (médiation préventive, créative, institutionnelle, commerciale etc.) révèlent le goût du consensus et du dialogue de même que l'importance de la négociation et du contractualisme.

Sous une forme encore plus moderne, la médiation ou ADR (Alternative Dispute Resolution) est à l'origine d'une mutation sociale importante (nouveaux rapports entre individus, inter-entreprises et de consommation) et de nouvelles logiques de décision.

Face à un nombre croissant de conflits, les contrats collectifs se multiplient, et la voie de la négociation collective apparaît plus propre à assurer le progrès social que la traditionnelle voie législative. Cependant, la construction de la décision, négociée et collective, devient complexe ce qui rend l'exercice des institutions impossible et ces dernières parfois "contre performantes", à l'image de la gouvernance métropolitaine (entre autres exemples) où les délibérations pour les projets urbains font rarement l'unanimité des citoyens.

Aujourd'hui, il est admis que le contexte est à la recherche de solutions à l'amiable mais également à une résolution de conflits (entre rupture et tension) qui se révèle de plus en plus ardue. Les enjeux de la médiation n'étant pas forcément de raison pour l'homme, révèlent des logiques très commerciales. On parle d'"un nouveau marché juridico-commercial" qui suscite convoitises et spéculations, faisant le succès des bureaux juridiques et d'experts, de cabinets d'audit et de conseil dont la prestation et l'offre de nouveaux services vont en se multipliant (à l'image de procédures juridictionnelles développées aux Etats-Unis).

Mais le danger de détruire le symbolisme de la justice (en tant qu'idée et institution relative au pouvoir de l'Etat) est présent dans la mesure où les approches managériales de règlement de litiges, en se développant, finissent par réduire les principes fondamentaux du Droit.

Au vu des tensions liées à la différenciation des statuts et des rôles, à la résistance des groupes sociaux au pouvoir en place (dans les quartiers défavorisés) ou aux revendications des syndicats, les conflits organisationnels prennent davantage de l'importance, et de façon segmentée. Ils apparaissent comme des formes de concurrence et d'influence entraînant, de par leurs normes de fonctionnement, des équilibres instables entre intérêts et pressions contraires; l'unité du système n'étant plus celle d'une règle, mais celle d'un marché (Alain Touraine).

¹ ADELIN, Antoine. "*Médiation juridique*". dans Encyclopaedia Universalis sur CD-ROM, Paris : Encyclopaedia Universalis. 1999.

Face aux difficultés de la négociation du renouvellement urbain, les villes apparaissent comme un microcosme concentrant l'ensemble des conflits induits par la mondialisation et qui se débat dans le même temps pour les solutionner. Parallèlement, il est reproché aux institutions, à l'image de l'Etat, de chercher à résoudre davantage les conflits d'intérêt que de promouvoir le consensus autour des valeurs¹. La cohésion sociale est loin de se réaliser et d'atténuer les inégalités sociales.

Quand à l'articulation de l'économique au social, elle reste difficile dès lors qu'il faut persuader l'entreprise de faire du social.

Cette incursion dans la problématique du renouvellement urbain et de son corollaire la négociation du social, nous positionne face à un monde de pays développés en rupture avec les modèles d'organisation et de gestion qui ont fait leur abondance. Les nouvelles données du libre échange compliquent en effet les situations économiques et sociales, et poussent dans le même temps vers des solutions par la négociation, rapides et efficaces.

Cela nous ramène à des pays moins développés où la logique de conflits a souvent "été privilégiée à celle de la médiation. La négociation, de ce fait, sollicite la mise en place de réelles stratégies pour, à la fois, restructurer le système économique et social, réhabiliter les villes et mettre au point des solutions aux problèmes de proximité que la politique du global a finalement occultés.

Cette dynamique entretenue par l'ensemble des conflits et leur résolution se projette dans les villes à travers de multiples projets, même si ces derniers ne sont, actuellement, que la forme fragmentaire ou le produit de politiques globales, ils sont pour l'heure les facteurs et les indices du développement urbain.

II. 2.3. 2 Le facteur économique de la cohésion sociale: le projet urbain

De tout temps, le projet urbain, à travers de grandes réalisations, prend son origine dans l'histoire et se présente quelques temps plus tard comme le patrimoine construit ou monument marquant de la ville.

Aujourd'hui, l'essentiel d'un projet urbain "*consiste en une opération-phare porteuse d'une image et qui doit induire un développement économique, social et urbain accéléré*"².

C'est le cas du projet barcelonais dont la continuité dans le temps (vingt ans) le fait apparaître comme un vaste "work in progress", un chantier en évolution permanente dans la ville espagnole. Si le projet urbain est plus un processus qu'une somme d'investigations, il est avant tout un fait de la mondialisation, faisant référence à un partenariat entreprise, pouvoir local et société civile.

Le projet urbain apparaît comme une alternative à la planification urbaine traditionnelle, entamant, de ce fait, une rupture avec l'approche sensible et stratégique de la ville. Il se fonde à la fois sur l'espace public ou de proximité comme le quartier, de même qu'il construit son organisation sur celle du réseau afin d'harmoniser, sur le plan local et international, les opérations multiples de financement, de gestion et de réalisation.

Ces arrangements territoriaux qui articulent, dans le temps et l'espace, différentes dimensions à la fois du réel (espace public, réseaux d'infrastructure, réseaux techniques..) et du virtuel (réseaux inter-connectés, immédiats, d'entreprises, de services, de commissions ou d'associations) prennent une signification avec le projet urbain qui, du même coup, devient multidimensionnel et régulateur de conflits.

¹BERNARD, Paul. "*La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept*". Mars 1999 [Enligne].http://www.cprn.com/documents/15744_fr.pdf (page consultée le 22/08/2004).

² SOKOLOFF, Béatrice. "*Le projet urbain de Barcelone: spécificité et modalités de réalisation*" Institut Catala de la Mediterrània, GRERBAM- ETSAB. "*Quel projet urbain dans le bassin méditerranéen?*", Barcelone 11 et 12 mai 2000, pp.51-61.

S'il arrive au projet urbain à être le facteur de la cohésion sociale urbaine, il n'en demeure pas moins ponctuel dans ses interventions. Le vœu d'une continuité du projet dans le temps (à l'image du projet barcelonais) est omniprésent et dépasse la réalité d'un processus tout en ruptures, ce qui, à la limite, s'harmonise avec l'idée de ville dont on négocie désormais le moindre aménagement.

Pour l'heure le projet urbain est à la conjonction de plusieurs opérations pour le développement économique et social des villes. Il est, de plus en plus, vécu comme un apprentissage de la négociation, de la responsabilité et la décision collective. Car, il pousse vers une solution commune partant d'intérêts divergents, vers des démarches à innover et vers l'émergence de "l'intelligence collective"¹ capable de maîtriser socialement un processus afin que ce dernier devienne "un facteur de progrès partagé".

A l'évidence, les problèmes posés à l'échelon local conduisent à dégager des mesures nuancées et cependant plus cohérentes parce qu'elles correspondent au mieux à l'existant des citoyens. La démarche de la proximité ainsi que l'apprentissage pour faire aboutir le projet urbain doivent s'étendre à l'ensemble de la société.

Le projet urbain, en intégrant la dimension sociale, devient un enjeu du renouvellement urbain. Ce dernier, en tant que démarche pour solutionner les problèmes de la ville contemporaine, interpelle la société dans son ensemble afin qu'elle s'implique davantage dans les changements à divers niveaux du système économique et social.

Conclusion: métropolisation, renouvellement urbain et rayonnement des villes

Le renouvellement des villes intègre les solutions à l'étalement urbain, faisant de la maîtrise de ce dernier l'objectif principal d'une démarche régénératrice de l'urbain.

Dans la mesure où, dans les villes, le processus d'accumulation, de concentration et d'étalement s'impose de façon systématique, autant épurer le processus de métropolisation en le débarrassant de l'élément le plus négatif: l'étalement urbain. Car, en maintenant la concentration des ressources et des moyens de production, on estime plus sûr le rayonnement des villes et l'évolution vers la mondialité de ces dernières.

La métropolisation, en amplifiant les effets de concentration et de croissance, à la fois de biens et de services, se présente comme la forme actuelle des "processus spatiaux et civilisationnels"², à l'origine de villes confrontées à la gestion des savoirs et d'une société dont l'avenir se joue dans la ville³.

Ce "passage des territoires urbanisés aux territoires métropolisés" préfigure d'une nouvelle société moderne de culture, à la fois éducative, de responsabilité et, au sens le plus fort, une société citoyenne et politique⁴.

Pour cela, le renouvellement urbain s'inscrit dans le durable. Bien qu'en général il soit admis que la qualité de l'environnement fait partie intégrante de la durabilité d'une ville, c'est aux enjeux du renouvellement d'être durables, à travers l'exigence d'un meilleur cadre de vie et existant des habitants, le choix d'une échelle d'intervention pertinente et l'ensemble des projets défendus et négociés.

¹ CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. " *Le temps des villes pour une concordance des temps dans la cité*". Projet d'avis présenté au nom de la section du cadre de vie par M. Jean-Paul BAILLY, rapporteur, Paris, le 13 mars 2002 [Enligne].<http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/pravi/PA015010.pdf> (page consultée le 01/03/2006).

²FERRIER, Jean-Paul. " *La métropolisation dans le monde arabe et méditerranéen : un outil majeur du développement des macro-régions du monde*" in Cahiers de la Méditerranée-vol 64 "Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée" [Enligne].<http://revel.unice.fr/cmedi/document.html?id=84> (page consultée le 08/12/2004).

³ CAVALLIER, Georges. " *De la ville à l'urbain* ". Habitat II- Le sommet des villes, Istanbul,3-4 juin 1996 [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/CDU/accueil/hab2/cavalsom.htm> (page consultée le 17/ 02/ 2005).

⁴ idem

Quant aux rayonnement des villes, bien que souhaité dans les pays développés, il n'est pas aisé de savoir à quoi il correspond. Il est demandé aux métropoles d'aller vers des domaines d'excellence (fonctions et emplois supérieurs, niveau élevé de la R&D) et d'être compétitives pour aider au développement global du pays ou d'un territoire. L'innovation est permanente.

Or, au sein des régions économiques (telles que l'Europe), il devient difficile aux métropoles de "jouer la carte du rayonnement" sans référence à l'identité territoriale.

Par ailleurs, comment le rayonnement peut-il ne pas isoler les métropoles mondiales de celles qui ne le sont pas?

Si la métropolisation est un processus inéluctable dont on apprend à maîtriser les effets négatifs, le rayonnement est une option dont on ne peut évaluer entièrement les externalités négatives.

Tous ces phénomènes liés à l'urbanisation dans un contexte de développement pourraient être ceux à venir pour les pays non développés. Cependant, la mondialisation des villes n'a pas les mêmes effets car, si dans le premier cas on tente de réguler les systèmes urbains, dans le deuxième on subit une métropolisation avec forte concentration et étalement urbain sans fin, d'où un rayonnement des villes devenu aujourd'hui un non-sens.

CHAPITRE III

Métropolisation et sous-développement urbain

Il s'agit de s'interroger sur le sens du "sous-développement urbain" et du contexte à son origine afin de cerner la question de la métropolisation et ses effets négatifs dans le cas de villes de pays non développés.

Les concentrations tentaculaires et gigantesques dans certains cas (mégalo-poles d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie) remettent en question la notion même de ville plus associée à non-ville, métropole du mal-développement¹ ou chaos urbain.

Jusque là, les solutions préconisées, pour le développement de ces villes, restent ponctuelles et peu adaptées, rendant souvent dérisoires les actions collectives, de solidarité ou de réciprocité ainsi que les accords d'association et de partenariat proposés par les grandes régions économiques dans le monde, comme l'Union Européenne.

Le processus de métropolisation dont on ne maîtrise pas le rythme ni l'ampleur pose, en fin de compte, un problème de "gouvernabilité" des villes. Il révèle une autre réalité, celle de pays où la restructuration économique et institutionnelle s'avère difficile et l'application des règles du Marché et de l'échange à l'origine de systèmes productifs ou urbains que l'on peut qualifier d'inachevés voire même d'"imparfaits". Car, si la notion de développement est malgré tout posée, elle reste globale et fonction de l'harmonisation de l'ensemble des territoires. Elle n'est donc pas spécifique aux villes.

C'est la dimension politique du développement urbain qui va faire toute la différence entre villes développées et celles qui ne le sont pas, mettant en exergue les questions de décentralisation, de démocratie locale et de gestion des ressources par les villes.

Or, dans les pays non développés, le contexte économique et institutionnel, trop souvent conventionnel, est à l'origine d'un ensemble de déséquilibres face auxquels des mises à niveau aux normes de la mondialisation apparaissent comme nécessaires.

¹TROIN, Jean-François. "Du bon usage du terme « métropole », notamment dans le monde arabe". Cahiers de la Méditerranée, vol 64 Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée [Enligne].<http://cdlm.revues.org/document.html?id=73.html> (page consultée le 05/10/2005).

Enfin, dans l'état actuel de la recherche sur le phénomène de métropolisation dans les pays non développés, loin de pouvoir établir un schéma explicatif des événements liés à cette réalité, nous tentons de cerner davantage la question des villes à l'intérieur d'un système économique et politique qui, en tout état de cause, est dans l'incapacité de reproduire les facteurs qui participent de sa régulation et de celle de l'ensemble des territoires.

III. 1 Développement urbain: des dimensions institutionnelle et économique peu adaptées au contexte de la mondialisation

Dans les pays développés, l'ascension des villes vers la mondialité a donné le ton à un modèle urbain où le processus de métropolisation est identifié à une dynamique du développement et de la performance.

En tentant de répondre à ce modèle, les villes dans les pays non-développés n'ont fait qu'aggraver les problèmes de gestion auxquelles elles sont confrontées. Car, si le phénomène d'accumulation de ressources et de fonctions est présent dans les villes, il n'a pas la même signification.

Le processus de métropolisation poursuit en effet une trajectoire celle du sous-développement avec étalement urbain, dysfonctionnement et précarité des territoires.

En amont, la politique territoriale pèse de tout son poids sur la gestion des villes, et ces dernières, sans acquérir la maîtrise de leur économie ou du pouvoir politique local, vont subir de facto les transformations imposées par le système économique mondial.

Le système de régulation antérieur est rompu provoquant une situation de crise et de conflits, qui remet en question les superstructures et structures significatives de pouvoir et de décision.

Les Etats tenus de se désengager sont confrontés à l'ajustement structurel exigé par le FMI. L'absence, par ailleurs, d'un dialogue social qui conditionne la mise en place d'une gouvernance, de même que les difficultés de l'échange ne favorisent pas l'intégration au système économique mondial.

III.1. 1 Métropoles et Etats imparfaits ou l'absence d'une autonomie de régulation

C'est à travers la mise en place de programmes d'ajustement et de politiques d'intégration globalisées que les pays non développés adhèrent au processus de globalisation.

Cette adhésion, cependant, n'est pas sans créer une inadéquation ou incohérence entre le maintien d'une gestion centralisée des territoires et les actions désormais menées pour une intégration au système économique global.

Elle pose la question du dépassement des conflits et du mode de régulation afin d'enclencher le changement politique et institutionnel.

Elle pose également la question de la désétatisation et du retrait de l'Etat des affaires publiques, processus qui n'est pas essentiellement de nature juridique et institutionnelle.

La désétatisation, proche du langage mondialiste, signifierait davantage "dépolitisation de l'économie" ou non intervention de l'Etat dans la régulation de l'économie.

Les Etats, progressivement exclus des prérogatives économiques, leur souveraineté diminue au profit d'organisations mondiales (telles que le Fonds Monétaire International, la Banque mondiale et l'Organisation Mondiale du Commerce), de firmes et parfois de pouvoirs locaux.

Cependant, malgré ces tentatives d'homogénéisation du modèle économique et du mode de "gouvernabilité" des territoires, les Etats restent différenciés par l'héritage politique et le fonctionnement conventionnel de leurs institutions.

Pour les Etats du Maghreb dont on sait toute l'autorité politique (au dépens du projet collectif et social) mais également la protection à l'endroit de l'initiative privée, la désétatisation pourrait signifier "non gestion" des affaires publiques, des territoires et des villes.

Jusque là, "l'idée de constitution" (Michel Camau, 1983) à laquelle les différents pays sont attachés, ainsi que leur référence à des pouvoirs institutionnalisés ou l'affirmation de principes démocratiques n'ont pas construit l'Etat de droit ni même fait progresser la société civile. Quant au principe de l'alternance, en dehors du secteur économique, il n'est pas actif.

Aujourd'hui, les Etats du Maghreb plaident pour l'ouverture et le libéralisme économique et politique, il n'en demeure pas moins que le discours est en rupture avec la réalité.

L'Etat, aujourd'hui, sans perdre de son pouvoir sur le territoire national se reconstitue en une forme d'"Etat imparfait"¹ qui serait plus significatif pour qualifier (comme dans le cas des économies de l'Est en transition) des Etats dont la constitution politique et institutionnelle reflète le pouvoir de groupes de pression et explique davantage la présence de "marchés imparfaits" faisant, en quelque sorte, l'impasse sur le projet libéral et sa réglementation (recours au monopole et la concurrence monopoliste).

Le phénomène d'imperfection s'accroît dans les pays du Maghreb avec ce qu'on appelle le "néopatrimonialisme" et qui révèle un rapport d'appropriation privative des ressources nationales, et la présence d'acteurs non étatiques qui contribuent à la dé-régulation politique².

Il arrive finalement que l'Etat "*n'est pas le champ dans lequel s'équilibrent les trois pouvoirs (législatif, judiciaire, exécutif)*"³ et que le rôle de l'armée devient prépondérant dans la gestion du pays (exemples de l'Algérie et de certains pays d'Afrique ou d'Amérique latine etc.).

La dérégulation se traduit également par des informalités au niveau des espaces urbains et les dispositifs de leur gestion⁴, et pose, en permanence, les questions relatives à la viabilité de l'action publique, la cohérence urbaine et la cohésion sociale au sein même des villes.

Généralement, l'appel à la cohérence est révélateur d'un système culturel et social en crise (Alain Touraine). Et, plus le système de décision est centralisé (comme dans le cas des pays du Maghreb), plus les crises et les conflits induits peuvent mettre en cause le système de pouvoir en place.

L'Etat, pris dans une spirale d'instabilité économique et politique (cas particulier de l'Algérie), a peu de chance d'être un Etat régulateur. La fonction de régulation est dévolue en réalité aux Etats de pays développés, qui, aujourd'hui, répondent au système néo-libéral par la reconstruction de la régulation et "*l'invention de nouvelles architectures concurrentielles des marchés*"⁵.

L'imperfection ou le caractère inachevé des Etats s'accroît par le fait qu'au processus de désétatisation, on continue à valoriser l'Etat territorial dans les pays non développés ou émergents.

¹ LABARONNE, Daniel. "*Privatisation et Etats imparfaits dans les économies en transition*". Colloque Université d'Automne du GRECOS sur les "Nouvelles technologies, stratégies des firmes et développement territorial", Marrakech du 30 octobre au 1^{er} novembre 2001.

² MOST. "*Gouvernance démocratique et réduction des inégalités dans les pays arabes*". Colloque sur "les ONG et la gouvernance dans les pays arabes", le Caire 29 au 31 Mars 2000 [Enligne]. <http://www.unesco.org/most/globalisation/govarab.htm> (page consultée le 26/03/2003).

³ ADDI, Lahouari. "*L'armée, la nation et l'État en Algérie*" in *Confluences Méditerranée*, Printemps 1999-N°29, pp.39-46. ISSN 1148-2664 [Enligne].http://archives.univ-lyon2.fr/59/2/armee_etat_nation.pdf (page consultée le 25/09/2006).

⁴ Cf. chapitre sur l'étalement urbain de Constantine –I 4 p.127.

⁵ GLACHANT, Jean-Michel. "*Les nouvelles analyses économiques de la régulation des marchés*". Université de Paris XI- ADIS-GRJM-Contribution au colloque Droit de la régulation de l'UMR de droit comparé de l'Université Panthéon- Sorbonne, 29 et 30 avril 2004 [Enligne].<http://netx.u-paris10.fr/aes/eiglachant.pdf> (page consultée le 07/09/2006).

Or, si la territorialité de l'Etat n'est pas en cause. elle est toutefois au prix de nouvelles stratégies et de nouveaux rapports au territoire. Car, le système, dans son ensemble, devient incohérent d'autant que les facteurs ou les niveaux (comme les régions économiques supranationales ou localement les politiques publiques) qui contribuent à sa régulation ne sont pas mis en évidence ou n'existent pas.

Le processus de dérégulation bouleverse les mécanismes institutionnels ou de territoire déjà en place. Il est à l'origine des difficultés de recompositions des Etats d'autant qu'il s'agit d'une dynamique incessante de la dérégulation (dérégulation/régulation/dé-régulation/ re-régulation) dans laquelle les pays non développés ont d'énormes difficultés à s'y inscrire
L'intégration au système économique mondial apparaît en définitive comme un déclencheur de crise.

Aujourd'hui, on s'étonne de la croissance déréglée des villes; pourtant l'évolution de ces dernières, non conforme certes à celles des villes modernes, est partie intégrante d'un système dans lequel la dérégulation immobilise l'ensemble des structures et empêche ainsi toute alternative à leur renouvellement.

Le sous-développement urbain est motivé par un contexte de crise qui va procéder au dysfonctionnement de l'urbanisation et du système urbain dans son ensemble . Ce qu'on appellera des "non villes " apparaissent comme des formes urbaines dé-régulées, dérèglementées et enfermées dans une dynamique en continu (en boucle), celle du sous-développement urbain.

Le système institutionnel et politique, loin de se reconfigurer, va développer des aspects composites entre ce qui est conventionnel et ce qui est motivé par les normes mondiales. Cependant, les processus de démocratisation économique et politique sont lents ou ne s'enclenchent pas, d'où les difficultés de restructuration à tous les niveaux.

Les opérations d'ajustement s'enchaînent sans que les effets en soient contrôlés : distorsions, dysfonctionnements, baisse brutale du niveau de vie, marginalisation des populations etc.

Il n'est plus question que de relance de la croissance que des conséquences sociales de la politique d'ajustement. Les modalités d'intervention de l'Etat, quant à elles, changent. Le pouvoir de celui-ci s'affaiblit au fur et à mesure qu'il cède aux nécessités du Marché¹.

L'Etat peut -il préserver sa territorialité et s'investir davantage dans les relations inter-étatiques plus précisément internationales, du fait de l'avancée de la mondialisation?

Il n'a plus, par ailleurs, la qualité exclusive d'acteur sur la scène internationale, face aux gouvernements d'entreprises et aux multinationales.

En principe, l'Etat, malgré une perte de crédibilité économique et politique"², continue de représenter l'institution au plus haut niveau capable d'impulser les réformes nécessaires d'intérêt général. Mais son rôle d'arbitre entre différents acteurs de la vie sociale est atténué par la fonction d'intermédiaire qui lui est désormais attribuée par la Banque Mondiale et le FMI afin d'accompagner les réformes et l'ensemble des programmes économiques que ces institutions ont mis au point.

D'une certaine manière, l'autonomie de régulation, attendue des Etats et des villes, n'opère pas. Elle reste captive d'une politique mondiale, extérieure aux Etats.

¹.ARAMA, Yasmina. " *Mondialisation,.....Globalisation.....quelle régionalisation pour le Maghreb ?*". AWG 2001 Conférence in Malta- "Geographies of the Euro-Arab Encounter : Past, Present, and Future" du 4 au 7 octobre 2001.

² DURAND, Marie-Françoise. LEVY, Jacques. RETAILLÉ, Denis. "*Le monde espaces et systèmes*". Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. Dalloz, Paris 1993, p. 95.

III.1. 2 Métropoles et absence de pouvoir local ou la gouvernance théorique

Les dimensions politique et économique du développement urbain, en même temps qu'elles interrogent sur le phénomène de régulation des villes, posent les questions relatives à la décentralisation et la démocratie locale.

Comment en effet procéder à une gouvernance quand il n'y a pas de pouvoir local?

On se réfère au pouvoir de régulation de politiques et programmes pilotés par les institutions mondiales (B.M. et F.M.I) et les organisations mises en place, dans le cadre du développement, par les Nations Unies (PNUD, NEPAD, CEA, FENU, NOPADA etc.)¹.

Les formes de coopération et de partenariat sont appréhendées avec la mise en place de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD); il en est de même pour la gouvernance et le développement local qui sont dirigées par l'entremise des programmes du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

Théoriquement, la "bonne gouvernance" est un processus de démocratisation politique et économique définissant et précisant les fonctions de trois paliers en rapport, représentés par l'Etat, le secteur privé et la société civile. L'Etat, en principe, garde le pouvoir législatif, judiciaire et exécutif, sans toutefois omettre d'encourager le marché.

Dans la pratique, les pays non développés, afin d'amorcer le processus de "bonne gouvernance", établissent un rapport qui s'articule autour d'un diagnostic recensant, dans chaque domaine, les difficultés rencontrées et les défis à relever. Il s'en suivra un plan d'actions et un dispositif institutionnel de pilotage et de coordination des réalisations à entreprendre.

En réalité, rien n'est moins clair. La "bonne gouvernance" est un concept ambigu qui se réduit à une marche à suivre et des consignes que l'on estime les plus adaptées pour assurer le développement économique et social, le sont-elles pour autant?

Cette approche schématique et conceptuelle de la gouvernance fige cette dernière en une doctrine unique susceptible de répondre favorablement aux multiples situations concrètes et aux différentes échelles (locale, supranationale).

La gouvernance adhère ainsi à plusieurs contextes de la vie sociale. Elle est institutionnelle, juridique, économique, environnementale, associative, démocratique etc.

La neutralité politique qui a caractérisé le concept de gouvernance dans les années 80' semble avoir encouragé l'élargissement du concept, et de multiples acceptations, au point de ne plus avoir une idée claire de "ce qu'est la bonne gouvernance".

Dans la mesure où les pays non développés ne sont pas dotés d'un Etat moderne, la réhabilitation, par ailleurs, du politique et de l'Etat² dans la problématique de la gouvernance, ne fait qu'introduire une ré-étatisation et occulter du même coup le pouvoir politique local dont on sait l'impact sur le processus de démocratisation.

Si l'on tient compte du fait que l'Etat de droit ne se construit pas "du jour au lendemain", et que la société civile³ ne se réduit pas à une simple question de mouvement associatif, on peut penser que les éléments qui régulent la vie économique et politique ne sont pas réunis et que le processus de bonne gouvernance, d'emblée, n'a pas le contexte nécessaire à son évolution.

¹ Cf. Liste des abréviations.

² En 1997, la Banque mondiale, à travers un rapport intitulé " l'Etat dans un monde en mutation" prône une " ré-étatisation" partielle de la gouvernance et du développement.

³ La société civile se définit davantage par sa capacité de mobiliser autour de questions fondamentales (de société) et de créer un contre-pouvoir.

L'étude de la gouvernance dans les pays arabes a montré que, malgré le nombre parfois considérable des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et d'associations qu'elles soient caritatives notamment religieuses ou autres que caritatives¹, l'attitude des pouvoirs envers la nouvelle donne politique et sociale "*oscille entre le refus, l'instrumentalisation et parfois la liberté surveillée*"².

Il résulte une gouvernance théorique face à des États qui continuent à affaiblir le dialogue et l'action pluraliste de la société civile.

Ailleurs, la décentralisation qui autorise jusque là le partage de pouvoir avec le local, dynamise aussi les niveaux nécessaires à la régulation de l'ensemble du système tels que la région économique, les métropoles et leur arrière pays. Elle participe désormais de la redéfinition du local.

Mais comment redéfinir ce qui n'a jamais été défini dans les pays non développés: le pouvoir local?

L'absence d'un pouvoir politique local signifie absence de régulation administrative et territoriale, d'où la difficulté d'évaluer même le développement local.

Or, l'importance accordée désormais au local en rapport avec le mondial, bouscule les modèles politiques (décentralisés ou pas) et complique dans le même temps "l'idée du local". Ce dernier, se définit par la région, la commune, la ville ou l'entreprise, et pose aujourd'hui un problème de territorialité (de base) à faire valoir et de représentation de collectivité locale.

La référence au local rappelle qu'en l'absence de local il n'y pas d'intégration au système mondial, si bien que le système tout entier n'avance pas, ni ne produit ce qu'on attend de lui: un nouvel urbain où les villes se substituent au local et assurent, elles mêmes, le "développement local" et leur ascension vers le mondial.

Les pays non développés, en étant peu disposés à reconsidérer le local, semblent ne pas se résoudre au principe de globalisation. En réalité, ces mêmes pays n'ont pas les moyens ni les capacités d'intégration au système économique mondial. Ils sont prêts pour cela à accepter des politiques de substitution (dictées par les institutions internationales) qui diminuent la puissance de leurs États.

Le PNUD, par exemple, à travers son programme d'"appui à la bonne gouvernance économique", s'emploie à moderniser l'administration et le contrôle publics afin d'amener les pays à gérer leur propre développement de manière efficace.

Le projet de "renforcement de la démocratie participative"³ procède ainsi à la mise en place de Bureaux de Permanence Parlementaire (BPP). Il cherche également à consacrer l'implication du citoyen dans la gestion des affaires publiques et à développer la relation citoyen/ député.

En préconisant une formation des Députés (et non des Maires) aux principes de la bonne gouvernance, l'État continue, d'une part à se substituer aux représentants de la société civile et à empêcher de fait leur rapprochement avec les élus locaux, et d'autre part à privilégier un dialogue traditionnel, de nature politique et de pouvoir, celui-là même qu'il entretient avec les parlementaires.

Quoi qu'il en soit, le projet de "renforcement de la démocratie participative" va à contre-sens d'une municipalisation institutionnelle, processus aujourd'hui incontournable dans la construction du local et du cadre métropolitain (du politico-démocratique) qui définit l'exercice de la citoyenneté, de même qu'il est nécessaire au rétablissement des politiques publiques et au pouvoir de régulation de ces dernières.

¹ Au nombre de 15.000 en Egypte, 250 à 300 en moyenne par an au Liban.

² MOST. "*Gouvernance démocratique et réduction des inégalités dans les pays arabes*" op. cit.

³ PNUD Algérie. "Projets achevés dans le domaine de la promotion de la gouvernance démocratique" [Enligne].http://www.dz.undp.org/gouvernance/projets_Gouvernance_Clotur_CA9s.html (page consultée le 04/07/2004).

Il faut noter également que jusque là le discours sur la gouvernance ignore la territorialité des villes, sachant que ces dernières entrent en compétition et deviennent des nœuds de l'économie mondiale, et qu'elles attirent sur leur territoire les entreprises susceptibles de leur assurer les fonctions d'enrichissement (industrielle, technologique et financière).

Par ailleurs, les villes sont confrontées à de nouveaux mode de gestion et d'organisation de leurs territoires. Leur contractualisation passe désormais par la médiation et la négociation entre de multiples acteurs de la vie sociale.

Face à l'ampleur du processus de reconfiguration, les pays non développés sont devant une seule alternative, celle de lâcher le modèle urbain conventionnel pour entamer la fabrication d'un nouvel urbain plus adapté aux normes de la mondialisation. Or, ces pays sont-ils en mesure de le faire?

Sur ces questions, la théorie de l'économie néo-libérale n'a pas (ou ne cherche pas) de réponse d'autant que sa préoccupation première est de faire qu'en sorte la réalité se conforme à ses principes¹, procédant ainsi au dérèglement des systèmes en place et des territoires.

Un exemple de dérèglement du système urbain dans les pays non développés reste celui que l'on observe à travers la suprématie des capitales et leur tendance à la macrocéphalie, montrant ainsi que l'articulation métropolisation/mondialisation se fait au sommet de la hiérarchie urbaine, au dépens de la base.

Les capitales nationales (cas du Caire, Koweit-city, Mexico, Sao Paulo...), à titre de premières métropoles du pays, réalisent la coalescence (la soudure) du métropolitain et du national² et demeurent, de ce fait, seules dans la course pour la mondialité. C'est effectivement à leur niveau que se concentrent les entreprises et leurs services, les sites de la technologie et de la R&D, les marchés, les capitaux, les grands équipements modernes etc.

Il en est de même pour les villes touristiques qui acquièrent la notoriété internationale, se coupant de la réalité du pays et se désolidarisant des autres villes. Elles sont parfois seules à être équipées dans le haut gamme selon les besoins des touristes et les circuits étudiés pour eux (cas du Caire, Marrakech, Tunis-Hammamet et bien d'autres).

L'articulation local/mondial semble transiter par les capitales nationales ou les métropoles touristiques, rendant certains territoires, au sein d'un même pays, plus attractifs que d'autres, et réduisant la notion de local à quelques métropoles considérées plus performantes que d'autres.

Cette représentation du local agit sur l'idée que l'on peut se faire de la gouvernance. Il suffit pour cela d'observer les institutionnels qui sont, en général, plus préoccupés par une mise en gouvernance (gouvernabilité) globale pour l'amorce d'un processus (plus général) de démocratisation politique et économique que par la gestion directe des villes et de leurs territoires.

En définitive, les Etats, en ignorant le local et en maintenant l'orientation centralisatrice, ont moins de contrôle sur le territoire national qu'autrefois. Ils assument encore moins le rôle de gestionnaire et perdent par la même leur pouvoir sur les autres institutions (économique ou sociale).

Leur responsabilisation (*accountability*), avec la nouvelle approche du partenariat et du développement (NEPAD), se limite à l'accompagnement de la nouvelle "gestion de l'aide au développement" (*New Aid Management*) et de "l'appui à la gouvernance".

¹ MORGAN, Jamie. "Le monde à l'envers de l'économie néo-libérale". Open University, Royaume Uni. Repris, avec l'autorisation de l'auteur, du *Grain de sable*, n°361, 10/09/2002, Attac-France. Traduction : Paul Gignac. [Enligne].<http://www.homme-moderne.org/societe/eco/jmorgan/mondeal.html> (page consultée le 30/09/2006).

² DENIS, Eric. VIGNAL, Leïla, "Dimensions nouvelles de la métropolisation dans le Monde arabe: le cas du Caire", Cahiers de la Méditerranée, vol 64 Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée [Enligne].<http://cdlm.revues.org/document.html?id=75> (page consultée le 05/10/2005).

Les gouvernements plaident de moins en moins en faveur des politiques nationales et se trouvent ainsi impliqués dans des politiques globalisées ne tenant pas compte des différents niveaux d'intégration des pays et leurs sollicitations en la matière (cas des pays d'Afrique).

Le processus qui consiste à réhabiliter le politique, enclencher le dialogue social et installer la bonne gouvernance dans les pays non développés, ne donne pas les résultats escomptés. Il est confronté à une réalité trop complexe et diversifiée pour n'être pensée que de façon unitaire.

La bonne gouvernance apparaît de plus en plus comme une représentation idéalisée sans rapport avec la réalité politique et économique des pays. Il serait par ailleurs illusoire de penser que le processus de démocratisation peut s'enclencher à partir d'un processus de régulation actionné de l'extérieur, celui de la bonne gouvernance.

En Inde, par exemple, où la libéralisation économique est allée de pair avec une politique de décentralisation (1992)¹, "toutes les collectivités n'ont pas [à ce jour] tous les pouvoirs en main de manière égale, pour participer à ce renouveau de la gouvernance urbaine"².

La bonne gouvernance résume en fin de compte les faibles dispositions des pays non développés face aux enjeux de la globalisation, et la capacité des pays développés à répondre promptement à la demande globale.

III. 2 Développement urbain et processus de périphérisation

Dans la mesure où les pays non développés n'ont pas les mécanismes qui leur permettent de répondre aux plus vite aux exigences du système économique mondial, ils tentent malgré tout d'intégrer ce dernier afin d'éviter d'en être marginalisés ou exclus.

L'affaiblissement des stratégies nationales les orientent vers des stratégies supranationales et des partenariats multiples. L'attractivité des territoires apparaît comme un nouvel impératif de la politique économique aussi bien pour les Etats que pour les multinationales.

Ce sont en effet les entreprises et les capitaux étrangers qui finalement dynamisent les couronnes urbaines et relancent le processus de métropolisation³. Comment alors attirer les multinationales et bénéficier davantage des IDE (Investissements Directs à l'Etranger) sachant qu'en général ce sont les plus grandes villes, capitales économiques et/ou politiques qui concentrent la majeure partie de l'investissement destiné à l'ensemble du territoire national?

Au vu de ces nouvelles stratégies de l'économie et de la finance, la gestion des territoires urbains s'oriente vers la définition de nouveaux critères de coopération, partenariat et ouverture à l'intercommunalité. La régionalisation économique apparaît, quant à elle, comme l'un des enjeux auxquels sont confrontés les pays non développés, une fois leur adhésion au principe de libéralisation et d'ouverture des territoires au marché se confirme. Dès lors à quelle région économique du monde adhérer?

Le mode d'insertion internationale des économies diffèrent d'un pays à un autre. Le Maghreb, entre autres exemples, montrent sa préférence pour l'Union Européenne qui n'a pas pour l'heure une politique méditerranéenne et préfère relancer le projet d'Union du Maghreb Arabe (UMA).

¹ Le 74e amendement de la Constitution promulgué en 1992 donne aux Autorités locales urbaines le pouvoir et l'autorité nécessaires, afin de leur permettre de fonctionner en tant qu'institutions autonomes au niveau local.

² ANGUELETOU, Anastasia. "Accès à l'eau et périurbanisation des grandes métropoles indiennes, le cas de Mumbai". Note de travail n° 12/2007, juin 2007. laboratoire d'économie de la production et de l'intégration internationale UMR 5252 CNRS – UPMF [Enligne].http://web.upmf-grenoble.fr/iepe/textes/NT12_AA-collUnesco-06-2007.pdf (page consultée le 10/09/2007).

³ ESCALLIER, Robert. "Métropoles et globalisation dans le monde arabe et méditerranéen : état, enjeux et perspectives". Cahiers de la Méditerranée, vol 64 Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée [Enligne].<http://cdlm.revues.org/document.html?id=68.html> (page consultée le 05/10/2005).

En l'absence de développement, les pays manifestement sont à l'intérieur d'un processus qui les maintient en périphérie tout en les poussant à reproduire les modèles établis par les centres économiques mondiaux et les pays de la triade, que ce soit dans le domaine de l'échange, la gestion ou de la représentation.

III.2. 1 Métropoles et IDE : des territoires peu attractifs

L'association des métropoles aux IDE renvoie au modèle développé par les très grandes villes ou villes mondiales dont les aires métropolitaines présentent les avantages recherchés par les entreprises (taille du marché et son taux de croissance, complexe de services, réseaux performants de communication et de transports, qualité du tissu industriel etc.), et qui sont autant de conditions pour leur pays d'accroître leur attractivité.

Les IDE augmentent la dynamique d'agglomération de ressources et d'entreprises de services spécialisés (ou de pointe) qui donnent lieu à de nouvelles formes d'organisation des villes et à de nouveaux systèmes urbains, parfois pôles directeurs de la mondialisation [Cf. *Partie II. Chap.II, p.175*]. On cite, à ce propos, l'exemple des villes de Madrid et Barcelone¹ (et de leur région réciproque) dont les capitaux étrangers reçus ont largement participé à leur richesse et leur niveau mondial.

Cependant, cette stratégie de la domination par les villes, qui participe de la croissance économique des pays développés ne semble pas se produire dans les pays non développés. L'assise économique de ces derniers n'a pas les compétences (panel de firmes) ni le niveau de compétitivité qui leur permettent d'attirer plus de capitaux sur leur sol pour le développement des métropoles.

Les pays non développés poursuivent ainsi l'idée de la croissance sans celle du développement².

Jusque là, les modèles de croissance et leur adaptation diffèrent d'un pays à un autre. Il est bien question, dans les pays non développés, d'un retard dans le démarrage de la dynamique de croissance (modèle de W.W Rostow), et d'une croissance portant plus sur la qualité de la vie et la production de la connaissance dans les pays développés.

La nouvelle économie géographique, depuis les années 90', a établi, à travers de nombreux travaux théoriques³, le fait que les IDE ont un rôle catalyseur sur la croissance des pays en développement. La mise en évidence, par ailleurs, de la nature endogène des processus de croissance économique au sein d'une agglomération attribue aux villes un rôle fondateur dans la croissance territoriale.

La ville est au centre d'une dynamique concentration/répulsion (modèle mono-centrique) ou de concentration/dispersion, et les effets de congestion vont peser sur les échanges entre agents appartenant à la même agglomération (Thisse, 1997), ou ceux de l'étalement urbain qui détruisent les conditions d'accumulation de facteurs propices à la concentration spatiale et donc à la croissance industrielle (Krugman). A l'inverse de la dispersion, la concentration devient un facteur favorisant dans le processus de production et celui de la croissance. Mexico, en tant qu'exemple, est à l'origine du modèle explicatif des liens entre concentration urbaine et degré d'ouverture au commerce international (Krugman et Livas Elizondo, 1996).

¹ ESCALLIER, Robert. " *Métropoles et globalisation dans le monde arabe et méditerranéen.....*" op cit.

² Les concepts de "Développement" et de "croissance" a priori indissociables n'ont pas cessé de s'opposer et d'évoluer ainsi dans leur(s) définition(s) respective(s). Car, malgré une littérature économique qui s'enrichit régulièrement de la construction de nouveaux modèles de croissance et de multiples analyses de processus, l'absence d'une théorie générale de l'économie mondiale et les diverses études de faits observés en la matière n'ont pas offert de grandes perspectives de reconstruction théorique de la croissance.

³ Dont ceux de Markusen (1995), Rodriguez-Clare (1996), Markusen et Venables (1999) cf. CATIN, Maurice. GHIO, Stéphane. VAN HUFFEL, Christophe. " *Intégration économique, investissements directs étrangers et concentration spatiale dans les pays en développement*". Communication aux onzièmes journées du SESAME, Lille 12-14 septembre 2001 [Enligne]. <http://www.univ-lille1.fr/medee/sesame/vanhuffel.pdf> (page consultée le 10/09/2007).

En principe, la ville, lieu d'échanges et d'innovation, est "productrice d'économies d'agglomération (la ville en tant que telle)" et de connectivité par la mise en réseaux des villes¹. Elle acquiert ou tente d'acquérir un statut semblable à celui d'un "centre de croissance économique" et c'est alors que se pose la question du financement du développement urbain.

Les IDE, en dehors de l'investissement intérieur, apparaissent aujourd'hui comme l'un des modes de financement privilégiés, face à la diminution des subventions par l'Etat et de la prise en charge par des politiques publiques. Cependant, au risque de trop le répéter, seules les plus grandes métropoles et municipalités ont véritablement accès aux marchés des capitaux.

Dès lors, quelle signification donner à cette course aux IDE entre pays tellement inégaux dans le développement et métropoles si disparates?

La libéralisation de l'investissement est à l'origine d'un nouvel urbain. La mise en territoires, liée à l'investissement, détruit progressivement le canevas classique de l'aménagement du territoire. Le concept même d'investissement devient significatif des choix et stratégies de localisation des firmes multinationales. Quant au droit à l'investissement, il est soumis à plus de réglementation pour une homogénéisation de son contenu et de ses orientations. On évite ainsi l'aspect juridique diversifié et la multitude de politiques, en matière de libéralisme et d'investissement dans le monde.

Aujourd'hui, l'investissement direct à l'étranger procède au classement des pays sous l'angle de leur attractivité territoriale et de leur rang dans la répartition effective des IDE.

En haut de la hiérarchie, se trouvent les pays développés suivis de pays émergents, pays où les opérations de production, liées à la sous-traitance et au façonnage, sont de plus en plus remplacées par l'investissement direct. C'est le cas de pays d'Europe centrale et orientale (PECO) qui, comparés à ceux du Maghreb, sont plus avantagés par les firmes (françaises par exemple).

Cependant, cette attractivité est nuancée à l'intérieur même de la périphérie. La Hongrie, Pologne et République tchèque, bénéficient plus d'IDE que les autres pays du PECO. Il en est de même pour le Maroc au sein des pays du Maghreb (capitaux des USA et la France) [cf. *Tableau 19*].

Investissements Directs Etrangers	Flux d'IDE entrants (millions USD)			
	Pays du Maghreb	2003	2004	2005
Algérie	634	882	1081	109/141
Tunisie	584	639	762	77/141
Maroc	2429	1070	2933	43/141

[Source: CNUCED- *World Investissement Report*]

Tableau n° 19

Pays du Maghreb et flux d'IDE entrants

En dehors du fait que l'attractivité s'explique à l'aide d'indicateurs de risque-pays, de climat d'affaires et d'investissements, de facteurs institutionnels et d'avantages comparés, les firmes en se concentrant dans les pays et les territoires les plus attractifs, entretiennent une nouvelle tendance à l'inégalité au développement, désormais entre pays émergents et autres pays non développés.

¹ DEJARDIN, Marcus.GUIO, Anne-Catherine. MARECHAL, Luc. "Croissance endogène spatialisée et développement régional :apports pour une évaluation critique des plans stratégiques d'aménagement du territoire" [Enligne].<http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/DAU/Dwnld/CroissEndo.pdf> (page consultée le 10/09 /2007).

A titre d'exemples, les trois pays du Maghreb que sont l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, montrent que les Flux d'IDE entrants révèlent le degré d'attractivité et, par conséquent, le niveau d'intégration de chacun d'eux au système commercial mondial [cf. *tableau n° 19, p.203*].

Le rang mondial devient un indicateur de performance des flux d'IDE entrants¹. Le Maroc qui est le mieux placé, est un pays qui libéralise de plus en plus son économie. Il compte désormais sur l'investissement dans des secteurs de pointe comme l'électronique ou l'informatique.

La Tunisie, quant à elle, dotée d'un environnement économique comparativement stable et à faible risque, attire de nombreux capitaux étrangers. Les résultats des IDE, hors privatisations en 2003², montrent une progression continue des IDE dans les industries manufacturières et de multiples opérations concernant, pour la plupart, les secteurs du textile et de l'industrie mécanique et électrique, ainsi que celle de la chimie.

L'Algérie dont le risque politique est revu à la baisse³ attire les IDE grâce toutefois aux hydrocarbures (3 milliards⁴ en 2006), secteur devenu attractif depuis son ouverture en 1990.

On estime par ailleurs que le pays "s'ouvre lentement mais sûrement" au système commercial international. Le "climat d'affaires" certes est peu propice et le code des investissements⁵, entre capital national et capital étranger, moins libéral que celui de la Tunisie ou du Maroc.

Les hydrocarbures, ainsi que la recherche à l'investissement étranger, sont encore sous contrôle de l'Etat dont la politique d'aménagement territorial, et les actions conséquentes, restent tournées vers le projet collectif et social (secteurs de l'infrastructure routière, télécommunication, énergie et eau ainsi que l'habitat avec 1.000.000 de constructions et la promotion du logement social).

Cependant, une "nouvelle stratégie industrielle" accorde officiellement une place désormais centrale aux IDE "pour les effets innovants qu'ils sont susceptibles d'apporter à l'appareil industriel algérien, en déclin"⁶. C'est ainsi que la référence à l'innovation, la performance et l'intégration à la division internationale du travail, s'impose comme une approche essentielle pour restructurer l'économie et particulièrement le tissu industriel et technologique.

Le processus de hiérarchisation des pays, des plus attractifs aux moins attractifs, est suivi d'un processus de territorialisation qui met en valeur pays et régions [cf. *Tableau n° 20, p.205*], et métropoles susceptibles de contribuer elles-mêmes à la croissance et ce, grâce aux IDE et aux entreprises qui viendront densifier le tissu industriel périphérique.

Les firmes sont ainsi à l'origine d'une nouvelle transcendance dès lors que la maîtrise financière et celle du territoire échappent une nouvelle fois au contrôle des Etats. Elles cherchent en effet, au même titre que les institutions internationales telles que l'OMC, à instrumentaliser le mouvement qui assure le développement et la mondialité à certaines métropoles aux dépens d'autres.

¹ Il est calculé par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) en fonction des flux entrants dans un pays et de la taille de son économie [Enligne]. http://www.interex.fr/serv/frame_dynamique.asp?url=/ATLAS/interex/frame_atlas.asp?atlas_bd_infos=NaN&nom_theme=marche (page consultée le 20/09/2007).

² 2 629 entreprises étrangères en activité en Tunisie à la fin 2003 [Enligne]. http://www.jeuneafrique.com/jeuneafrique/article_jeune_afrique.asp?art_cle=LIN05094avantsfitar0 (page consultée le 20/09/2007).

³ APS. "Algérie/Belgique: le Ducroire revoit à la baisse le risque Algérie" 28 mai 2005 [Enligne]. <http://www.wissal.dz/index.php?file=alleconomie&id=2855> (page consultée le 29/05/2005).

⁴ Quotidien Liberté. "L'Algérie qui attiré 3 milliards d'investissements directs étrangers (IDE) en 2006 ambitionne de séduire plus d'investisseurs notamment de la Péninsule arabe"; Lundi 11 juin 2007. Synthèse de Samir [Eligne]. <http://www.algerie-dz.com/article9992.html> (page consultée le 10/09/2007).

⁵ Promulgation du code des investissements suite à l'Ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001.

⁶ Le sixième symposium international du MDI (Management Development International) sur le thème " *Quelles perspectives pour les IDE en l'Algérie ?*", Alger, hôtel Hilton 23 juin 2007 [Enligne]. http://www.elwatan.com/spip.php?page=article&id_article=71096 (page consultée le 20/09/2007).

Régions/ Pays	Flux d'IDE entrants-2005 ¹	
	milliards USD	%
Union Européenne	421,9	46
Afrique	30,7	3,35
Pays développés	542	56
Pays en développement	334	36
Dans le monde	916	100

[Source: CNUCED, rapport 2006 sur les IDE dans le monde]

Tableau n°20

Flux d'IDE entrants dans le monde

Avec la répartition des IDE dans le monde, l'Afrique est le continent le moins bien servi et cet apport financier reste dérisoire (soit 3,35% du montant total en 2005) au regard de flux entrants dans des régions économiques telles que l'UE ou l'ensemble des pays développés [cf. Tableau n° 20]. Par ailleurs, les flux d'IDE se sont particulièrement dirigés vers les ressources naturelles notamment le pétrole².

Les pays à l'intérieur du continent africain sont ainsi considérés comme peu attractifs. Or, si le cadre national sert d'ancrage aux IDE pour leur diffusion, il reste cependant insuffisant. Le tissu industriel existant n'a pas en effet les qualités nécessaires pour recevoir les nouvelles technologies et le flux d'IDE destinés essentiellement à accroître sa performance.

Les pays qui ont développé le tourisme comme L'Egypte, le Maroc, la Tunisie ou le Sénégal comprennent aujourd'hui que si les villes touristiques sont mondiales, elles le sont de façon "imparfaite" puisque, d'une part elles ne sont pas des nœuds de l'économie mondiale et, d'autre part leur arrière-pays n'est pas plus développé aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois (avant le développement du tourisme international).

Il s'avère que, bien avant de chercher à améliorer la croissance, les pays sont tenus de consolider leur assise économique; les IDE devenant "ce plus" qui contribue au transfert des technologies et à l'amélioration des capacités d'innovations technologiques et organisationnelles.

Au regard de certains chercheurs³, une voie, dans le champ de la recherche, reste potentiellement ouverte à l'interface de la territorialité et l'endogénéisation de facteurs de croissance. Et, à cet effet, l'aménagement du territoire et la planification stratégique devront désormais apporter leur soutien à la concentration spatiale des acteurs et des activités économiques et limiter ainsi les phénomènes de polarisation.

Le retour à une politique de l'aménagement du territoire interpelle l'Etat pour réactiver une démarche qui harmonise les territoires, maintient la solidarité entre villes, empêche toute rupture dans l'armature urbaine de même que la précarité de certains territoires ou leur exclusion.

Il ne faut pas perdre de vue que la donne territoriale a changé et que la région, l'entreprise ou la métropole, en tant que territorialités, sont désormais parties prenantes du développement

¹ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). "Rapport sur l'investissement dans le monde- l'IED en provenance des pays en développement ou en transition: incidences sur le développement-vue d'ensemble". Nations Unies, New York et Genève 2006 [Enligne].http://www.unctad.org/fr/docs/wir2006overview_fr.pdf (page consultée le 20/09/2007).

² L'IDE a atteint 15 milliards de dollars en 2005 soit 48% des entrées pour la région et particulièrement pour les pays producteurs de pétrole (Algérie, Egypte, Guinée Equatoriale, Nigeria, Soudan et le Tchad) cf. "Rapport sur l'investissement dans le monde- l'IED....."op cit.

³ DEJARDIN, Marcus.GUIO, Anne-Catherine. MARECHAL, Luc."Croissance endogène spatialisée et développement régional :apports pour une évaluation critique des plans stratégiques d'aménagement du territoire" [Enligne].<http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/DAU/Dwnld/CroissEndo.pdf> (page consultée le 10/09/2007).

économique localisé. Celles-ci ont en effet la qualité d'organiser ressources, communautés et environnement, et partagent pour ainsi dire avec l'État ce "pouvoir de fixer la rationalité" et la cohérence au niveau de chaque espace.

La question est comment concilier aujourd'hui données théoriques de la croissance économique, cohérence territoriale et politiques publiques, comme cela semble de plus en plus se faire dans les pays développés?

Jusque là, les pays non développés n'ont cherché qu'à reproduire le modèle économique, institutionnel, territorial et urbain des pays développés mais sans grand succès, de même qu'à concilier la logique du centre et de la périphérie afin de créer une dynamique de croissance. Ce qui n'a pas empêché les systèmes urbains d'être parfois à l'écart du développement et les métropoles perdre leurs qualités urbaines, apparaissant finalement comme inadaptées au système mondial.

Pour l'heure, l'intérêt premier des métropoles non développées, ou "en mal de développement", est de contenir les aspects négatifs de la métropolisation et de veiller à structurer en permanence leur territoire (hiérarchie des espaces urbains) afin d'éviter une aire métropolitaine sans consistance, devenue tissu passif et lieu de déversement¹, et qui va tout simplement brider leur attractivité.

Avec le processus de périphérisation, le développement urbain est au prix de projets (urbains) de types nouveaux (pour plus d'esthétisme, de confort et de qualité urbaine) et de nouveaux modes de coopération et de partenariat dans les domaines de l'économie, des institutions et de la culture et ce, en faveur d'une régionalisation.

III.2. 2 Métropoles et partenariat : des actions palliatives au renouvellement urbain

Les métropoles des pays non développés, en se mettant dans le sillage des grandes villes modernes ou mondiales pour "mimer" leur trajectoire en matière de projets, perpétuent en fait le processus de périphérisation. Leur renouvellement, dans ses modalités, devient extérieur à leur organisation et la recherche de partenariat, afin de moderniser les villes, apparaît comme un moyen de pallier aux carences de la gestion urbaine.

Tout comme pour les IDE, l'attractivité exercée sur les projets et les capitaux dépend d'un environnement "propice et fécond" qui conjugue facteurs économiques, sociaux et institutionnels, à l'image de celui des pays développés et de leurs métropoles.

Comment peut-on alors appréhender la modernisation des villes si, en arrière plan, le cadre national n'a pas les capacités d'attirer suffisamment de projets et d'investissements?

Comment intégrer une région économique développée pour "accroître les possibilités de rattrapage"² sachant que l'économie, aujourd'hui, est moins une simple affaire d'échanges commerciaux que d'un processus marqué fondamentalement par le transfert du savoir et de la connaissance?

Le développement urbain se présente aujourd'hui comme l'aboutissement d'une économie spatiale et d'un projet durable de régénération urbaine. C'est un ensemble d'opérations coûteuses qui soulèvent la question de leur financement. Cependant, le fait de ne pas renouveler les stratégies de

¹ TROIN, Jean-François. "Du bon usage du terme « métropole », notamment dans le monde arabe". Cahiers de la Méditerranée, vol 64 Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée [Enligne]. <http://cdlm.revues.org/document.html?id=73.html> (page consultée le 05/10/2005).

² BELAHCEN TLEMÇANI, Mohammed. "Nouvelles dynamiques territoriales et intégration des pays du Maghreb à l'Union Européenne". Colloque sur le thème: "Rôle de l'Union du Maghreb Arabe dans les relations de partenariat avec l'union européenne", Marrakech 17-20 février 2002.

développement urbain amène les pays non développés à s'orienter, de plus en plus, vers des formules de partenariat et de coopération.

Le partenariat, apparaît comme une logique d'action qui caractérise de nouvelles approches dans la gestion de multiples secteurs (économique et social), ignorant cependant le caractère politique des rapports pour ne faire appel qu'à leur aspect professionnel.

Faut-il pour autant renoncer à la gestion urbaine conventionnelle?

La référence au partenariat ne doit pas soustraire les villes et leur gestion (propre) à une évaluation des ressources, des acteurs en présence (partenaires ou parties prenantes) et de la portée des enjeux de l'accord en question. Si le partenariat suppose un partage de pouvoir sur un territoire, il reste stimulé par la compétition, ce qui rend le rend encore plus complexe qu'il ne paraît. Par ailleurs, en s'imposant comme moyen incontournable de l'échange, il reste compatible avec une pluralité de contrôles d'où un partenariat économique, politique, social, culturel et humain etc.

Car, contrairement à l'approche classique de la gestion urbaine qui reste marquée par la planification et la mise en place d'un droit urbain, les nouvelles formes d'organisation empruntent à l'économie et à la gestion de l'entreprise. Cette dernière devient la territorialité modèle¹ qui inspire d'autres institutions afin d'ajuster objectifs et fonctionnement, et reproduire les approches de la performance et de la collaboration et cela, d'autant que l'entreprise se tourne aujourd'hui vers la production et la diffusion de la connaissance.

La question fondamentale que l'on se pose finalement: "y a t-il véritablement partenariat entre pays développés et pays non développés?"

L'entreprise fait partie de l'environnement propice au partenariat. Elle en constitue la base dans la mesure où elle entraîne (dans sa transformation) ce que l'on pourrait appeler les nouveaux modes d'intégration, à la fois de gestion, de représentation et d'échange. Ces derniers, dans un effet retour (externalités), auront un impact sur les rapports (organisationnels et sociaux) au sein même de l'entreprise et de son environnement, et par récurrence au sein de la dynamique urbaine.

L'esprit d'entreprise (intrapreneurship) est réactivé par une science du management et une gestion plus actuelle de la connaissance (knowledge management). Il va ainsi de pair avec une sensibilisation aux impératifs de gestion et aux faits économiques de même qu'avec une éducation à une culture de l'entreprise (gestion rigoureuse, concertation économique, pouvoir du gouvernement d'entreprise etc.).

Le partenariat entre pays non développés et pays développés est a priori inégal. Malgré une privatisation progressive, les conditions pour une entreprise performante (dans les pays non développés) ne sont pas réunies.

L'entreprise, en général, n'est pas innovante. Elle manque d'autonomie et continue à être confrontée à des problèmes de foncier et administratifs (cas des pays du Maghreb et particulièrement de l'Algérie²). Elle ne peut, de ce fait, constituer une base pour un partenariat d'envergure. La recherche de nouvelles modalités pour un partenariat devient quasi permanente.

Le partenariat, loin de relever le défi de la métropolisation et des inégalités de modernisation des villes, devient stratégique sur la base d'un projet global, plus ambitieux et qui s'inscrit dans un cadre institutionnel nouveau mais, le plus souvent, il se transforme en un pacte singulier entre deux pays.

Enfin, si la modernisation des pays non développés continue à être perçue à travers leur niveau d'accès à la technologie, on comprend mieux les difficultés qu'ont ces pays à intégrer les régions économiques du monde ou à se constituer en une région économique capable de faciliter leur

¹ ARAMA, Yasmina. « Gouvernance et territorialité(s) ou éthique et entreprise ». Colloque international sur « Gouvernance et développement des PME-PMI3 » CREAD, Alger du 23 au 25 juin 2003.

² La PME/PMI, par exemple, souffre de plusieurs maux : bureaucratie rigide et lourde, fiscalité pesante, non-accès au crédit, vieillesse de l'outil de production....

intégration au système mondial. La qualification à l'intégration est, par ailleurs, rendue de plus en plus difficile par la caractéristique immatérielle de la nouvelle économie.

La stratégie d'intégration au sein de l'UMA¹, par exemple, n'a pas permis aux pays du Maghreb de dépasser les questions politiques et de se spécialiser sur le plan économique afin d'entrer en concurrence. Quant au partenariat euro-méditerranéen², il a plus privilégié les relations bilatérales que la coopération régionale³, et développé ainsi des accords d'association au dépens d'un véritable partenariat (cas de la Tunisie et du Maroc et plus récemment l'Algérie⁴).

La recherche de partenariat est d'autant plus ardue qu'elle intègre une problématique globale de l'échange et de sa normalisation, et que l'ouverture aux capitaux étrangers et au marché mondial n'est pas sans une maîtrise des règles et des mécanismes du commerce international (OMC).

Or, pour l'OMC, "*l'accord commercial est un mécanisme de coopération*"⁵ qui intègre le bien-être à la croissance de même qu'il encourage une concurrence équitable. Les normes sociales qui sous-tendent l'approche économique et du libre-échange ramènent finalement la coopération à une notion "d'aide au développement" et, par conséquent, à un ensemble de concessions telles que la flexibilité des engagements, les périodes de transition, l'assistance technique etc.

Si le partenariat s'avère difficile il passe malgré tout par la formulation de rapports d'échange d'un type nouveau que l'on tente d'adapter à la réalité des pays non développés sur la base de recommandations "*non contraignantes visant [particulièrement] à accroître les opportunités de faire des échanges*" (OMC).

A l'échelle urbaine, se développent des jumelages multilatéraux qui tendent vers les réseaux de villes. Les collectivités locales, en parallèle, renforcent leurs actions internationales et s'impliquent davantage dans des opérations de solidarité avec d'autres communes, régions ou pays.

La coopération décentralisée⁶, "*dialogue égalitaire entre les sociétés et les États connaissant des niveaux de développement différents et relevant de traditions culturelles des plus variées*"⁷, est née. Son but est de "mettre en place une relation durable fondée sur le partenariat", à travers la mise au point d'un protocole, une convention de coopération ou une charte d'amitié.

C'est une coopération qui s'affirme à travers des rapports de réciprocité, solidarité et partenariat. Il semble encore difficile aujourd'hui de faire un état exhaustif des actions de coopération décentralisée menées à travers le monde, et plus particulièrement dans l'espace francophone.

La coopération décentralisée, dans une approche territoriale et en rapport avec les collectivités (territoriales) de différents pays, poursuit la démarche d'une intercommunalité à la fois technique et de projets. Et, face à la gouvernance métropolitaine, elle reproduit un cadre (notion de sphère

¹ Qui correspond à ce qu'on a appelé "Projet d'intégration" (juillet 1990).

² Le Partenariat euro-méditerranéen, dans le processus de Barcelone, est un cadre élargi de relations politiques, économiques et sociales entre les 15 Etats membres de l'Union européenne et 12 partenaires de la rive sud de la Méditerranée (Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie) cf. "*Partenariat euro-méditerranéen : le processus de Barcelone*" [Enligne].<http://mediaplan.ovh.net/voxlain/voxdsp2.php3?art=68> (page consultée le 05/08/2001).

³ Environ 90 % des fonds MEDA sont consacrés à la coopération bilatérale, tandis que les 10 % restants (en moyenne) sont affectés à la coopération régionale.

⁴ Loi n° 05-05 du 17 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 26 avril 2005 portant approbation de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la République algérienne démocratique et populaire, d'une part, et la communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Valence le 22 avril 2002, ainsi que ses annexes 1 à 6, les protocoles nos 1 à 7 et l'acte final y afférents.

⁵ OMC. "*L'Organisation Mondiale du Commerce*" [Enligne].<http://www1.worldbank.org/wbi/trade/DL/Africa01.pdf> (page consultée le 14/12/2002).

⁶ Loi du 2 février 1992 qui inscrit les actions internationales des collectivités locales dans un cadre juridique.

⁷ GLEIZAL, Jean-Jacques. "*Coopération décentralisée, action culturelle et francophonie*", décembre 2000.

publique) pour "*le pluralisme juridique et administratif*" et devient "*un facteur de développement local*"¹ s'appuyant sur les dynamismes locaux.

La coopération décentralisée va, en quelque sorte, à contre courant d'une gouvernance locale tout en prenant de l'avance sur les prérogatives de cette dernière. La sphère publique, en étant bien plus importante que la sphère politique, "rend concevable" un espace de coopération potentielle même dans les situations les plus difficiles (cas de pays de centralisme politique).

La notion de réciprocité est devenue ainsi une réalité dans de nombreuses conventions et contrats de coopération engageant les partenaires dans une éthique d'échange, garantissant équilibre et équivalence. Car, de plus en plus, aux jumelages sont associées coopération et action humanitaire. Le programme de coopération pour renforcer la solidarité internationale de la ville de Lyon² en est un parfait exemple. Il prend effectivement en considération le développement de villes partenaires, les droits de l'homme et l'aide aux villes victimes de catastrophes naturelles ou de guerres (Toulouse et Alger, 2001).

En cherchant à s'inscrire dans des politiques de long terme, et pour le développement local, la coopération décentralisée définit de nouvelles modalités de régulation qui réalisent le compromis d'échelle local/global et intègrent l'action déterminante des institutions publiques.

Aujourd'hui, l'ensemble des villes françaises développent à travers le monde une politique internationale très active, visant le partenariat, le réseau et le travail "sur le contenu"³ d'actions à entreprendre afin de résoudre les "problèmes sociaux fondamentaux" et définir en commun des politiques concrètes⁴.

La coopération décentralisée s'éloigne ainsi "d'objectifs vagues" de jumelage ou de simples accords. Elle s'ouvre désormais à nombreux domaines qui relèvent du développement local (organisation des services publics, gestion municipale, formation des élus et des personnels) et urbain (eau et assainissement, aménagement, équipement, transport) en s'appuyant sur une assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la gestion; au point où, aujourd'hui, le rôle des collectivités locales (en France) apparaît comme "spécifique et complémentaire à celui des bailleurs de fonds institutionnels"⁵.

Les métropoles algériennes, depuis la fin des années 90', sont en coopération décentralisée avec les villes françaises. Alger et Oran qui ont une tradition de jumelage avec plusieurs villes dans le monde sont respectivement en partenariat avec Lille et Paris (2003), et Bordeaux (pour Oran).

Constantine a signé son protocole de coopération en 1999⁶ avec la ville de Grenoble. Les accords portent sur plusieurs domaines : économique, social, culturel et sportif, touristique et "notamment la formation du personnel et l'échange d'expériences".

La coopération avec la municipalité de Grenoble est actuellement plus technique et organisationnelle. Si les projets sont porteurs pour un développement local, ils ne répondent pas encore aux enjeux de l'espace urbain constantinois. Elle aide certes à la mise en place d'une

¹ GLEIZAL, Jean-Jacques. "*Coopération décentralisée, action culturelle et francophonie*", décembre 2000.

² "*Une nouvelle vie pour les Lyonnais, 6 ans d'innovation pour changer la ville*" [Enligne].http://www.les-canuts.org/exdolutes/sociologie_du_1er/chap1.html (page consultée le 01/05/2003).

³ Maison de la Culture de Grenoble. Actes du colloque médias et humanitaires. Grenoble, 17 novembre 2005 [Enligne].http://www.medecinsdumonde.org/fr/contents/download/1922/14802/file/Media_et_humanitaire.pdf (page consultée le 10/06/2007).

⁴ La politique éducative définie en commun par Grenoble et Rabbasale (Maroc) par exemple; de même que la mise en place d'une formation de post-graduation spécialisée (l'équivalent du Dess français) en gestion des collectivités territoriales et développement local, à Constantine avec l'appui de Grenoble.

⁵ C'est à dire les compagnies d'assurance, gérants de fonds ou caisses de retraite et leur équivalent américain les fonds de pension cf. "*La coopération décentralisée des collectivités locales françaises dans le domaine de l'eau et de l'assainissement*", Mexico, mars 2006 [Enligne].<http://www.grandesvilles.org/IMG/Version.pdf> (page consultée le 01/06/2007).

⁶ Commune de Constantine. "Protocole d'accord et de jumelage entre la ville de Constantine (Algérie) et la ville de Grenoble (France)". Hôtel de ville de Constantine, novembre 1999.

"gestion technique" à la fois gestion des réseaux et des services publics de la ville de Constantine et ce pour leur optimisation future.

Le projet traitement cartographique, initié par le Bureau du Plan de Grenoble, pour l'imagerie de réseaux souterrains finalise sa première phase (entrées des données à cartographier). Il sera complété par une actualisation de la cartographie informatisée et l'achat de matériel "plus sophistiqué" de topographie. Un savoir et un savoir-faire, des logiciels et du matériel informatique (cinq micro-stations) sont ainsi proposés. Aux programmes d'informatisation des réseaux et services s'ajoutent ceux pour une gestion des déchets et de la voirie.

La coopération décentralisée, en développant le partenariat entre collectivités territoriales et dans une optique internationale, participe d'une certaine manière au développement local. A la différence de la gouvernance, elle fait revivre l'idée de "pouvoir politique local" et celle de "politique publique".

L'appui technique (et en projets), s'il rejaillit sur la gestion et l'esthétique des villes, il a par ailleurs un impact sur le développement de leur région. Il ne faudrait pas perdre de vue l'orientation de la coopération décentralisée en faveur de la régionalisation.

Il s'avère aujourd'hui que les villes algériennes qui sont en coopération décentralisée avec des villes françaises semblent sortir un peu du cadre rigide du plan stratégique; les projets urbains motivant davantage les actions des collectivités locales qui se prêtent ainsi à l'échange, aux déplacements et formation de leur personnel ainsi qu'aux projets de modernisation de la ville.

Des projets urbains sont en cours, en partenariat avec la municipalité de Grenoble et les entreprises sur les quelles celle-ci s'appuie pour assurer le volet "développement économique", dont celui d'un téléphérique reliant la rive gauche du Rhummel (station de renvoi Tatache, ex-rue Thiers) à la rive droite jusqu'au terminus en amont de la ligne à la cité Emit Abdelkader, sur une distance cumulée de 1516 mètres¹.

Cependant, l'ensemble des travaux², d'un coût global moyen de 200 milliards de centimes, nécessite un partenariat multiple pour la maîtrise de l'ouvrage, en l'occurrence le groupe austro-helvétique Dopplemay-Garavente et l'entreprise française Pomagalski, deux constructeurs de réputation mondiale qui sont les soumissionnaires³ du projet.

La question du financement des projets ainsi que le mode de celui-ci sont fondamentaux dans les rapports de partenariat. Or, si aujourd'hui l'Algérie est en mesure d'attirer des entreprises de renommée mondiale et de motiver plus de partenariat, c'est qu'elle est devenue par ailleurs solvable et ce, grâce au pétrole dont les cours de brut sont en très forte hausse⁴ et aux réserves de change dont elle dispose actuellement (90,96 milliards de dollars à fin juin 2007).

Dans le cas de Constantine, ce qui semble être des projets urbains n'est en réalité qu'une suite de projets stratégiques financés par l'Etat et devenus ainsi l'œuvre des autorités de tutelle c'est à dire de la wilaya. L'ensemble des projets pour la ville signe en effet le retour de l'Etat volontariste et fait apparaître le rôle des élus locaux et de la coopération décentralisée (entre autres exemples de coopération) comme dérisoire.

Les grandes réalisations telles que la mise en service du tramway, du téléphérique et l'étude du viaduc trans-Rhummel (1150 mètres)⁵ révèlent le rôle accordé au transport et à l'infrastructure de

¹ Il s'agit de deux tronçons bien distincts. Le premier, long de 425 mètres, relie la rue Tatache (ex-rue Thiers) au centre hospitalo-universitaire. Le second, plus important et d'une longueur de 1.091 mètres, relie ce même CHU à la cité Emir Abdelkader (ex-faubourg Lamy).

² L'étude géotechnique, menée par le Laboratoire des travaux publics de l'Est, a débuté en novembre 2006.

³ Et dont la tâche, par ailleurs, est de prendre en charge la formation de techniciens et d'agents d'exploitation spécialisés dans le domaine spécifique des téléphériques.

⁴ Le baril de pétrole brut passe le seuil de 92 dollars, AFP -26 octobre 2007.

⁵ dont l'enveloppe budgétaire, selon la Direction des Travaux Publics, est évaluée à près de 35 milliards de centimes du fait d'indemnisation de familles déplacées pour la récupération des terrains. Quotidien La Tribune du 14/11/2006.

transport dans l'aménagement urbain, de même que la domination du financement public et l'absence quasi-totale de l'investissement privé. Car sans ce dernier, les notions de partenariat et de projet urbain sont désormais remises en cause. L'Algérie a priori marque un virage dans la conjoncture économique actuelle (liée à "l'embellie" des hydrocarbures) et sort en quelque sorte des prérogatives et des principes de la mondialisation. La démocratisation économique et politique fonctionnent à nouveau au ralenti.

Quant aux métropoles, elles s'éloignent du modèle libéral qui les pousse vers la gestion de leurs ressources, vers un processus de municipalisation et de professionnalisation (des acteurs et entreprises) qui, éventuellement, pourrait compenser les faiblesses de la politique urbaine.

Dans la réalité, les problèmes de congestion et d'étalement des villes continuent à interpeller les pouvoirs publics. Et, ni la nouvelle politique de modernisation de transport, ni celle d'équipements grandioses (à l'image de ceux qui accompagnent l'aménagement de la ville de Constantine) ne peut conditionner le processus de renouvellement urbain. Ce dernier, comme le démontre l'exemple des villes modernes françaises, passe nécessairement par l'action des acteurs locaux (élus, entreprise et citoyens), par une mise en place d'un urbanisme au quotidien et d'une gestion rationnelle des villes [cf. *Partie II.-Chap. II-2 p.182*]. Il passe également par d'autres procédés de requalification de l'espace urbain, procédés qui sont à rechercher par les métropoles "sous-développées" afin d'adapter le processus de renouvellement urbain à leur propre réalité.

Dans le processus de modélisation des grandes villes modernes, si les IDE et le partenariat sont tributaires des conditions de développement économique des villes et du degré d'attractivité de leurs territoires, ils demeurent toutefois insuffisants face à une recherche permanente de la viabilité qu'elle soit institutionnelle, fonctionnelle, de l'action publique et des territoires et sans laquelle le modèle urbain mondial apparaîtrait aujourd'hui comme inachevé.

Nous abordons là un autre niveau de la performance difficile à réaliser pour les villes de pays non développés et qui tourne autour de la question du comment concilier gestion et gouvernance de territoires et de réseaux urbains.

III.2. 3 Métropoles et recherche constante de la viabilité un scénario de l'impossible

Dans le cas de métropoles où le tissu industriel local est faible et l'entreprise peu innovante, la reproduction du modèle de gestion et d'organisation des villes mondiales apparaît comme un exercice impossible voire par ailleurs superflu face aux véritables problèmes (spatiaux et sociaux) qui se posent à l'ensemble du système urbain en question

Ce n'est pas tant la gestion des territoires et des villes qui reste posée mais l'organisation de la gestion elle-même. Tout se passe comme si la ville moderne est devenue une entreprise et, à l'image de cette dernière, elle est gérée de façon technique et managériale. Il faut, par ailleurs, sans cesser d'innover, rechercher les moyens de stimuler toujours davantage le développement de l'organisation.

L'absence de décision politique et d'un niveau du pouvoir font que désormais l'organisation fait autorité dans un mode de gouvernance. La société n'aurait, en fin de compte, plus cette capacité "*d'agir sur son propre fonctionnement en se donnant des objectifs et les moyens de les atteindre*"¹ et de projeter ainsi son propre développement.

Nous sommes en effet dans un contexte de gestion organisationnelle et autorité professionnelle et ce cadre, pour durer, doit renouveler les moyens de son existence.

¹ TOURAINE, Alain. "*TRAVAIL - Le pouvoir dans l'entreprise*". dans Encyclopedia Universalis sur CD-ROM, Paris : Encyclopedia Universalis. 1999.

Les principes de la "bonne gestion", tout comme ceux de la "bonne gouvernance", doivent être applicables à différents domaines et fonctions afin de les promouvoir ainsi que les territoires ou secteurs d'activité qui en dépendent (fonction publique, fiscalité, environnement etc.).

C'est une procédure qui, en rendant viable et durable toute chose que l'organisation prend en charge, passe en revue toutes les formes d'organisation qui participent de la "croissance" et du développement économique des villes.

Les entreprises, métiers, collectivités et services urbains (publics et privés) sont ainsi organisés dans un souci d'efficacité économique. L'enjeu est de trouver des formes d'organisation chaque fois plus pertinentes et qui assurent la gestion de plus en plus complexe des systèmes urbains (complexifiés à leur tour).

Ce qu'on appelle aujourd'hui la viabilité écologique urbaine se résume au "*bien-être amélioré des villes*"¹, tout comme la fonction publique qui devient (en Ontario au Canada) un modèle de contrôle et "*d'auto-évaluation*"² ajustant objectifs, comportements et normes éthiques à l'image de l'entreprise. Quant aux collectivités territoriales, elles ne sont viables que si leur territoire de compétence devient attractif et qu'elles développent plusieurs environnements, à la fois économique, technologique, de formation, naturel etc.

Cette référence à la viabilité associée au durable est un rappel aux normes de la mondialisation et du Marché. Sorties de ce cadre de valeurs, les villes et autres territoires apparaissent comme hors système mondial.

Car, en réalité, cette démarche économiste signe le dictat de l'entreprise et de son gouvernement sur les autres institutions. Elle vide également le développement urbain de sa dimension sociale et du politico-démocratique qui demeure une exigence de la gouvernance métropolitaine.

Aujourd'hui, on s'expliquerait mieux le fait que les villes sont de plus en plus sans "autorité" et que leur politique ne répond que de façon ponctuelle aux problèmes posés par l'espace urbain. Certaines gestions sont en faillite quand d'autres sont en permanence à la recherche de nouveaux critères pour la performance (organisation, attractivité, croissance etc.).

Face à la viabilité urbaine, la rationalité de la gestion des villes pose, quant à elle, la question de la pertinence des territoires et des projets face aux choix et aux priorités mis en jeu par les stratégies urbaines.

Comment gérer et quelle est la "bonne maille" pour gérer sont des préoccupations qui deviennent constantes particulièrement dans les pays développés où les intervenants, concernés eux-même par les projets, sont nombreux et suivent des logiques autonomes.

A quel niveau institutionnel reviendrait la décision garantissant la bonne échelle territoriale est une autre difficulté sous jacente à la définition peu claire du politique au plan local.

Le système mondial, dans sa progression, crée de nouvelles difficultés du fait qu'il met en œuvre de nouvelles dynamiques et logiques d'organisation des territoires et des économies.

D'un côté, il y a les villes qui, par des changements techniques et des processus d'innovation, sont dans le réseau mondial; de l'autre des villes sans les capacités d'auto-régulation nécessaires et qui ne réussissent pas, ou difficilement, à articuler leurs territoires à des dynamiques globales.

Si dans la région "Méditerranée-Monde arabe" les très grandes villes existent, peu d'entre elles sont de "fortes actrices de l'économie-monde"³. De diverses manières, les villes dans les pays non développés se présentent à la mondialisation, empruntant quelques aspects du modèle mondial de

¹ Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Mémoire résumant Programme de viabilité écologique urbaine. Mai 2002 (version PDF) [Enligne]. <http://www.nrtee-trnee.ca> (page consultée le 27/12/2002).

²WOOD, Julie. "*Un modèle de contrôle convivial*" Enligne].http://www.camagazine.com/index.cfm/ci_id/6100/la_id/2.htm (page consultée le 27/12/2002).

³ ESCALLIER, Robert. "*Métropoles et globalisation dans le monde arabe et méditerranéen : état, enjeux et perspectives*" op. cit.

ville et organisant "pour le mieux" le tissu économique local afin d'affronter les exigences et les défis qu'impose le global.

III. 3 Métropoles algériennes et dynamiques territoriales: des organisations productives diverses

Les métropoles algériennes, à l'exception d'Alger sont des villes à peine millionnaires. Elles sont pour la plupart monocentriques et cumulent plusieurs fonctions, ce qui maintient leur pouvoir de commandement sur l'ensemble des villes et territoires de leur région.

Sous l'effet d'un processus d'agglomération, certaines d'entre elles ont constitué une aire métropolitaine dense et un tissu industriel parfois suffisamment important au point de penser qu'elles ont peut-être les capacités d'entrer en compétition et de changer, par conséquent, la gestion de leurs ressources. D'autres métropoles, à l'image de Constantine, se caractérisent davantage par un étalement urbain et un phénomène de dispersion peu favorable à la concentration d'industries et d'entreprises en périphérie.

Il arrive que la région, par la présence d'entreprises performantes, se développe et cet essor rejaille sur la ville principale. C'est le cas particulier de Béjaïa (ex-Bougie) et de son arrière-pays.

Selon les situations locales, différents facteurs économiques et sociaux entrent en jeu et définissent des organisations productives locales et un environnement peu ou prou propice aux changements technologiques et à l'intégration au système mondial.

Wilaya	Nombre des PME 1 ^{er} semestre 2007	%	Nombre d'habitants/ Wilaya (RGPH 1998)	Taux de concentration (Nbre des entreprises/ population) (‰)
Alger	34 401	12	2 562 428	13,43
Oran	17 863	6,3	1 213 839	14,72
Béjaïa	12 068	4,2	856 840	14,08
Constantin	8 947	3	810 913	11,03
Annaba	7 514	2,6	557 818	13,47
Total	284 244	100	29 101 068	9,77

[CNAS au 30/06/2007]

Tableau n° 21

PME privées et taux de concentration/wilaya

Pour les métropoles algériennes, la wilaya apparaît comme le cadre de référence des investissements et du tissu entrepreneurial qui caractérisent chaque ville et son arrière pays. Globalement, le nombre d'entreprises privées augmente (soit une croissance semestrielle de 14 438 entreprises). La petite et moyenne entreprise de statut privé (PME)¹ s'implante et se développe dans toutes les wilaya(s) et particulièrement au sud du pays où la concentration des entreprises par mille habitants est la plus forte. La wilaya de Adrar, par exemple, avec plus de 300.000 habitants et 2.498 entreprises a un taux de concentration exceptionnel de 79(‰).

Cependant, La wilaya d'Alger, avec un taux de concentration moindre (des entreprises par mille habitants) est de loin la plus industrialisée (34.401 entreprises) suivie des wilaya(s) d'Oran et Bejaïa [cf. Tableau n°21 p.213].

La dynamique des PME est motivée par certaines branches d'activité (aux dépens d'autres) comme les services, les Bâtiments et Travaux Publics, et les industries [cf. Tableau n°22]. Les services

¹ Loi n° 01-18 du 12-12 -2001 portant "Orientation sur la promotion de la PME"

sont toutefois gonflés par les parts importantes du transport (74% des projets d'investissements) et du commerce.

Branches d'activité	Nombre de PME privées	Taux	Nombre de projets
Services	130 635	45,95%	4 835
Bâtiments et Travaux Publics	96 327	33,88%	735
Industries	53 154	18,70%	477
Agriculture et pêches	3 306	1,16%	76
Services liés aux industries	822	0,28%	109
Total	284.244	100%	6 232

[Source : ANDI au 30/06/2007]

Tableau n°22

**Répartition des PME et des projets/
branche d'activité**

Le paysage économique algérien, suite au processus de restructuration et de réorganisation du secteur public (1994), a changé avec la privatisation des entreprises. Les PME publiques sont au nombre de 711. Elles exercent dans les secteurs d'activités tels que les services (288), l'industrie (227) et l'agriculture (112).

Aujourd'hui, l'investissement local (privé) est de loin le plus important. Il concerne plus de 99% des projets d'investissements déclarés (6232), et 91.539 emplois créés.

La part de l'investissement étranger est encore faible. Sur 70 projets retenus, 33 sont en partenariat et 37 financés par l'IDE.

Il faut cependant rappeler le caractère marginal des exportations hors hydrocarbures, qui n'excèdent pas en général 2% du volume global exporté et qui, de ce fait, participent très peu à la croissance.

Au vu de ces données générales, le tissu industriel sur lequel s'appuie le développement local ne semble pas avoir les avantages de l'environnement économique recherchés par les entreprises.

Comment ce phénomène va-t-il cependant se traduire au niveau des métropoles?

Partant de l'hypothèse que les villes, dans un processus de mondialisation, se comportent comme des centres particuliers de l'économie, il s'agit d'appréhender leur territoire et leurs capacités à organiser l'économie locale.

III. 3. 1 Processus d'agglomération et tissu économique local hétérogène

La concentration et la diversité des activités de production a longtemps dicté les fonctions de commandement mais aujourd'hui il s'agit pour les villes de s'organiser en référence au Marché et de privilégier, par conséquent, la construction horizontale en réseau.

Si cette agglomération fonctionnelle peut induire une concentration de capitaux et encourager l'installation de nouvelles firmes, elle n'est pas suffisante pour déterminer le climat d'affaires favorable à une mise en compétition des villes.

Les métropoles comme Alger, Oran et Annaba, présentent une façade maritime et un panel d'entreprises issues, pour certaines d'entre elles, d'industries traditionnelles réactivées ou remises à niveau. Cela concerne l'ensemble des zones industrielles développées, dans les années 70', dans la périphérie des grandes villes, telles le complexe (Rouiba-Réghaïa, avec ses 45 000 emplois

industriels), Es Senia (au sud d'Oran) et Bir el Djir (dans la banlieue Est) avec les sièges d'entreprise, et les zones industrielles de Annaba (sidérurgie¹, métallurgie et pétrochimie).

Dès les années 80', le tissu industriel se renforce par la création de nouvelles PME de statut privé. Ces dernières représentent aujourd'hui 72% du tissu économique national et 55% de l'emploi déclaré (1.262.655 salariés)².

L'urbanisation, tout en suivant le déploiement du tissu industriel, accroît la densification des espaces suburbains et le nombre de petites villes et communes en périphérie.

Alger, par exemple, se distingue à la fois par le ralentissement net de la croissance de l'agglomération (2.3000.000 habitants) et le renforcement des villes de la région (5.3000.000 habitants). Le tissu industriel, très diversifié, reflète davantage une accumulation de facteurs de production hétérogènes qu'une spécialisation du processus par la domination de quelques activités économiques.

Au niveau d'Oran, le desserrement urbain est à l'origine d'une prolifération d'agglomérations secondaires et d'une conurbation qui va rassembler, sur une quinzaine de kilomètres, plus de 705.000 habitants (en 1998). Les entreprises, remarquables dans le bâtiment (15%), s'orientent également vers la distribution de produits importés. Sur l'ensemble des PME (soit 17.863) implantées dans la wilaya d'Oran, les 2/3 (11.908) sont des créations nouvelles tandis que 29% des entreprises (5.180) se situent à l'intérieur du tissu urbain.

Pour une métropole comme Annaba où le phénomène de polarisation est accentué par les zones périphériques de l'agglomération et les centres urbains satellites dont le dynamisme dépend directement de la ville centre et de la consistance du tissu industriel local. Ce dernier, en dehors des trois complexes (sidérurgique, phosphatier et métallurgique) est généralement constitué de petites et moyennes entreprises, et très diversifié par ailleurs. Cependant, c'est le secteur de l'agroalimentaire qui, avec un investissement privé majoritaire, occupe une place prépondérante (avec près de 260 PME/PMI dans les domaines de la sous-traitance et de l'agro-industriel) aux côtés des industries pharmaceutiques et de la construction électrique et électronique dans les biens d'équipement. Une dizaine de ces entreprises font aujourd'hui l'objet d'un partenariat avec des investisseurs étrangers.

Dans l'ensemble, les trois métropoles, Alger, Oran et Annaba, modulent leurs production tout en orientant la domination de certaines activités aux dépens d'autres. Alger, en tant que capitale nationale, a tendance à concentrer beaucoup plus d'activités et de projets sans infléchir une orientation au tissu économique local. Il en est autrement pour les métropoles régionales, puisque si le BTP s'impose dans la wilaya d'Oran, l'agro-industriel focalise le dynamisme des chefs d'entreprises annabis.

Mais le déploiement de l'entreprise dans l'environnement économique des villes algériennes est-il significatif d'une amorce de processus d'accumulation (ou de spécialisation), en mesure de rendre les métropoles et leurs territoires plus attractifs pour le partenariat ou l'investissement étranger?

Car, comparées aux avantages économiques des métropoles françaises (villes de jumelage et de coopération décentralisée), les métropoles algériennes se caractérisent d'emblée par une faiblesse du tissu entrepreneurial et une absence de structures de régulation des PME.

L'agglomération de Grenoble, par exemple, compte 25.222 établissements industriels, commerciaux et de services (janvier 2007) avec une plus grande proportion d'entreprises

¹ Restructuration du complexe d'El Hadjar et son rachat par Ispat (octobre 2001) puis Arcelor Mittal Steel en 2004. 70% des actions du groupe sidérurgique algérien Sider sont aujourd'hui propriété du consortium.

² Ministère de la PME et de l'Artisanat. "Bulletin des Données Economiques du secteur de la PME et de l'Artisanat" 1^{er} semestre 2007 [Enligne]. http://www.pmeart-dz.org/fr/telch_documents/bulletin_2007.doc (page consultée le 25/10/2007).

industrielles et de services en région grenobloise qu'en France. Près de 60 % des établissements sont concentrés sur l'agglomération grenobloise et 60% de l'emploi salarié de la région sont assurés par l'industrie et les services aux entreprises¹.

Agglomération/région	Population	PME	Services %	Entreprises Créées en 2006
Grenoble (agglomération)	396.782	25 222	43,58	3.192
Paris et sa petite couronne	2.125.246	637.000	68,3	59.000
France	63.195.000	2.049.644	41,51	230.000
Europe (27 pays)	494.296.878	+25.000.000		

[Source: fichier des entreprises CCI Paris- CCI Grenoble - 2007]

Tableau n° 23

Métropoles françaises et PME

Paris, en tant que ville mondiale, est évaluée à travers ses fonctions stratégiques et le nombre d'implantations internationales². Les premières, avec l'expansion de Quartiers Généraux ou Sièges Sociaux, de Centres de R&D et de Services clients (et back offices administratifs et financiers), contribuent incontestablement et de manière décisive à la création de valeur, à l'attractivité et au futur d'une région comme l'Ile-de-France. Quant aux implantations internationales, qu'elles soient opérationnelles (unités industrielles, plates-formes logistiques...) ou stratégiques, elles sont créatrices d'emplois et à l'origine d'un environnement d'innovation.

L'Ile de France, entre 1997 et 2003, va concentrer 477 implantations internationales dont 64% en provenance des USA (soit 267 Centres de R&D) et ce nombre, s'il est supérieur à celui de la Catalogne (453), est en deçà du nombre de sièges de multinationales et d'unités industrielles que regroupe le Grand Londres (soit 959). Paris est ainsi un exemple pas comparable et son rang reste déterminé par son insertion dans le réseau de villes mondiales.

Pour ce qui est de la normalisation de l'entreprise, les villes européennes, à travers les politiques et les programmes de l'UE en faveur des PME, bénéficient du dispositif institutionnel et économique³ nécessaire à la régulation de cette structure d'entreprise.

Les PME qui représentent 99% de toutes les entreprises européennes sont désignées pour être au cœur de l'action qui, d'ici 2010, fera de l'économie européenne l'économie de la connaissance la plus performante (Conseil européen de Lisbonne, 2000). Et, par conséquent, les changements apportés à leur fonctionnement et organisation les orientent indéniablement vers des formes globales (approchant le modèle des grandes firmes), et vers l'international où elles arrivent à réaliser plus de 50% de leur part de marché.

Bien qu'on cherche dans les pays développés à modifier une structure entrepreneuriale dont le rôle économique et social n'est plus à démontrer (en témoigne le nombre phénoménal de PME/PMI créées chaque année dans les pays industrialisés), la motivation principale est l'adaptation de la PME aux changements de l'économie mondiale et sa flexibilité afin qu'elle affronte la concurrence.

¹Chambre de Commerce et d'industrie. "Information économique" - Fichier des entreprises CCI Grenoble, Janvier 2007 [Enligne]. http://www.grenoble.cci.fr/cgi-bin/charge_ccig.pl (page consultée le 27/10/2007).

² Paris-Ile de France Capitale Economique. CCI. Paris. "Etude sur les Implantations Internationales dans les 13 principales métropoles européennes". Panorama 1997-2003 et résultats 2003 [Enligne]. <http://www.europinvest-paris.com/img/etudePCE.pdf> (page consultée le 27/10/2007).

³ Ace propos, il faut signaler "l'ampleur financière donnée au programme multiannuel en faveur des PME avec un montant multiplié par quatre (450 millions d'euros, particulièrement dans le domaine de l'ingénierie financière en mettant l'accent sur le capital risque et la garantie)" cf. LAGNIEZ, Denis. "Les politiques et les programmes européens pour les PME" [Enligne]. http://www.minefi.gouv.fr/notes_bleues/nbb/nbb326/pol_programmes_pme_30_03.pdf (page consultée le 27/10/2007).

Aujourd'hui, en Algérie, au-delà du développement limité du tissu de la PME, le rythme de création d'entreprises demeure faible comparativement à celui en vigueur dans les pays industrialisés (plus de 230 000 créations d'entreprises en France en 2006).

La croissance semestrielle (fin 2006 au premier semestre 2007) est de 5% (soit 14.438 entreprises), un nombre d'entreprises créées qui reste insignifiant, cela d'autant que l'on évalue à 90% la micro-entreprise (avec moins de 10 salariés)¹ dans l'effectif des PME existantes. L'entreprise algérienne est de ce fait vulnérable face aux défis de la performance et de la normalisation de l'échange (avec l'adhésion de l'Algérie à l'OMC).

Or, si l'on tient compte du fait que les métropoles ne prennent pas appui de manière systématique sur des économies à la fois diversifiées et productives, ce dont attestent les villes algériennes par la faiblesse de leur tissu économique, les entreprises tunisiennes, à l'inverse, sont "totalement exportatrices" (TP) pour 43% (soit 2.360) d'entre elles et leur flexibilité est aujourd'hui mise à l'épreuve².

Si l'on tient compte également du fait que les entreprises (dans le monde) évoluent de plus en plus dans des environnements où les avancées technologiques et l'innovation sont des facteurs essentiels pour l'obtention d'avantages comparatifs, l'entreprise algérienne, avec ses multiples handicaps (niveau bas de la technologie, absence de formation, de prise de risque et d'innovation, faiblesse du partenariat etc.) n'est pas productive et à l'écart de toute compétition.

Cette mise à l'écart qui fait régresser l'économie locale et le développement des métropoles est à l'origine du processus d'informalité dans lequel s'est introduite l'entreprise algérienne, processus qui va jusqu'à modeler la structure interne des villes [cf. *Partie II-chap.142, p.155*].

Il reste aujourd'hui à s'interroger sur cette absence d'énergie à propulser l'entreprise algérienne. Il y aurait comme un blocage dans le processus de privatisation et cela, malgré une volonté politique à assurer la promotion et le développement de la PME en Algérie³.

L'entreprise, un acteur clé dans la gouvernabilité des villes, si elle venait à manquer ou à être insignifiante, c'est le modèle de croissance endogène qui sera tronqué, en ce sens que si l'accumulation des facteurs de production est réalisée, elle ne sera pas accompagnée des changements qualitatifs nécessaires à la spécialisation ou à la complémentarité des activités économiques. La diversification et la densification du tissu économique sont ainsi nécessaires mais insuffisantes si les activités à forte valeur ajoutée et à fort potentiel d'exportation ne sont pas pour autant privilégiées.

Dans le cas de métropoles comme Alger, Oran ou Annaba, le tissu industriel accumulé est hétérogène et non structuré. Cette non structuration est significative, d'une part de l'absence de spécialisation de l'assise économique de ces villes et d'autre part de rapports de complémentarité jusque là non développés. Alger, effectivement continue sa domination sur l'ensemble des métropoles ce qui l'empêche d'entrer en compétition avec elles et, par conséquent, de mettre en place les mécanismes nécessaires à son intégration au réseau de villes mondiales.

Au niveau des métropoles régionales, Alger est de moins en moins le modèle de ville auquel elles se réfèrent; la mondialisation les autorise désormais, dans un rapport local/global, à avoir leurs propres projets et à promouvoir leur développement.

Qu'en est-il de Constantine dont le tissu économique peu actif oriente la métropole vers un nouveau statut et la réorganisation de ses fonctions?

¹ ADLI, Z. FERRAH, A. YAHIAOUI, S. KACI, M. CHEHAT, F. "*Le développement de la PME en Algérie: l'impératif de mise à niveau des institutions*" [Enligne].http://www.gredaal.com/industrie/agro_alimentaire/pme_pmi_dz2006.htm (page consultée le 29/10/2007).

² Le nombre total des entreprises est évalué en 2007 à 5.468 et l'adhésion de la Tunisie à l'OMC date de 1995.

³ Programme National pour la Promotion de la PME doté d'un budget de 4 milliard de DA pour la période 2005-2009 et inscrit au titre du programme complémentaire de soutien à la croissance.

III. 3. 2 Processus de dispersion et réorganisation fonctionnelle de l'espace urbain

La notion de métropolisation, si elle renvoie à l'étalement urbain comme effet négatif du processus en cause, elle renvoie également à un territoire de dynamique et d'excellence, produit du développement urbain.

Selon certains auteurs, on serait à la bonne échelle pour développer de manière harmonieuse la ville et orienter ainsi le modèle urbain choisi en mettant en place les éléments (politique, équipements et compétences) qui concourent à l'excellence et le haut de gamme dans l'aménagement urbain.

Constantine, en tant que métropole régionale, peu dotée d'un tissu industriel conséquent, semble toute désignée pour intégrer un modèle de ville culturelle ou "ville du savoir" comme on la surnomme aujourd'hui.

Quoi en effet "de plus simple" que d'opter pour une ville hautement culturelle, un peu à l'image de Barcelone qui se transforme au gré de projets urbains, de grandes constructions architecturales et de manifestations scientifiques ou politiques. Il y a aussi l'exemple de Lille, capitale européenne de la culture en 2004¹, remarquable par son dynamisme culturel et festif², et dont les aménagements permanents dans les espaces urbains traditionnels et la projection de pôles d'excellence (Parc Eurasanté et biotechnologies, Trans pour la construction d'équipements et de systèmes ferroviaires, UpTex pour le textile haute performance, Industries du commerce, centre d'innovation Ciel etc.) lui tracent une trajectoire vers la mondialité.

La réorganisation fonctionnelle des espaces amorce ainsi un processus de spatialisation et de spécialisation des secteurs d'activité et du territoire métropolitain correspondant. Le nouveau modèle de fonctionnement de la métropoles d'excellence est en rupture avec l'ancien. L'image traditionnelle de la ville doit être en mesure de s'harmoniser avec l'architecture futuriste des équipements et les nouveaux paysages urbains qui se construisent.

Aujourd'hui, Constantine, pour devenir métropole d'excellence dans le domaine de la culture (selon les vœux des pouvoirs publics) doit dépasser la démarche classique qui consistait à mettre en place des d'équipements structurants dont certains auraient été de "*haute gamme*" (bureaux d'étude, pour la formation universitaire, médias, services de santé, culturels et de l'événementiel)³. Dans une approche quantitative, les projets actuels portent sur la construction d'une ville universitaire (avec 13 pôles pédagogiques, 20 résidences universitaires, et une zone d'habitat de haut standing), deux hôtels de la chaîne Accor en plein centre ville, la réalisation d'un tramway, d'un périphérique et d'un pont trans-Rhummel.

Dans une approche qualitative, ces projets dont les travaux ont commencé ont pour objectif de dynamiser le tissu économique (implantation d'entreprises), développer le capital humain (formation, apprentissage et recherche) et d'amorcer le processus pour l'innovation et le développement technologique.

¹ Sélectionnée par la Commission européenne en tant que métropole culturelle de l'année 2004, recevant par conséquent une subvention et désignée pour animer des grandes manifestations à l'échelle européenne.

² COLLIN, Isabelle. "De l'évènement au tourisme au cœur de la métropole Lille 2004, capitale européenne de la culture" in Mondes urbains du tourisme, Edition Belin, 2007, pp103-115.

³ Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT). "*Plan d'aménagement de la wilaya de Constantine. Rapport final*" 1997, p.90.

Le nouveau schéma de fonctionnement de la métropole, s'il remet en question l'organisation qui précède, modifie par ailleurs la structure et la morphologie de la ville (projets aériens et futuristes, équipements ultra-modernes, informatisés et automatisés dans le cas du transport).

Ces changements ne manqueront pas d'impulser de nouveaux dynamismes et enjeux. Ils rendront par ailleurs plus complexe l'organisation et la gestion de la ville en amenant cette dernière à assurer à la fois la rupture et la transition vers un nouveau schéma urbain.

Cependant, Constantine est tenue de prendre en charge l'étalement urbain dans les opérations de renouvellement urbain sans quoi la métropole n'atteindra pas la qualité et la mixité urbaine(s) qui participent de l'excellence.

Le choix de Constantine de devenir une métropole culturelle n'est pas des plus simples. D'une part la ville doit se préparer à répondre aux mutations technologiques et scientifiques (importance donnée aux NTIC, à l'investissement dans l'innovation et la R&D, aux rapports entreprise/université et par conséquent au rôle effectif de l'entreprise dans le développement local), d'autre part à changer ses approches et moyens d'action afin d'atteindre ces objectifs. En marquant ainsi son adhésion au culturel, elle s'inscrit dans une économie de la connaissance.

Cependant, et dans la mesure où le culturel touche plusieurs aspects de la vie économique et sociale, la nécessité de diversifier les actions est insuffisante au regard d'un dynamisme culturel qui doit devenir permanent.

En réalité, le choix de l'excellence revient aux métropoles de pays développés qui bénéficient de l'environnement propice à leur rayonnement (entreprises, ressources humaines, équipements du haut de gamme, gestion rationnelle des espaces). Par ailleurs, la dimension de l'excellence va au delà de la région ou de l'hinterland, et bien au delà des frontières. Elle est transnationale comme l'attractivité que la métropole exerce sur les autres territoires, et internationale comme toute recherche que celle-ci développe.

Pour les métropoles en mal de développement et sans dispositif économique et institutionnel de régulation de l'ensemble du système urbain auquel elles appartiennent, le choix de l'excellence et du culturel est une vraie gageure voire même un non sens. Il s'agit en réalité de construire un nouvel urbain où les métropoles créent un réseau d'excellence et adhèrent en permanence aux fonctions et à l'innovation de niveau supérieur.

Seulement, le choix de l'excellence, dans le cas des villes non développées, aboutit aux mêmes résultats que les villes touristiques à savoir la reproduction imparfaite du modèle de ville mondiale [cf. Chap.III.1.2, p.200] et la désolidarisation avec la région et les autres villes de même armature.

Dans un autre chapitre d'organisation productive, voyons ce qui se passe pour les villes dont la performance régionale devient l'assurance de leur économie locale.

III. 3. 3 Dynamique identitaire et dynamique économique ou la performance d'entreprises agroalimentaires locales

Il s'agit d'une dynamique territoriale qui, associée à l'activation identitaire de groupe, fait émerger ce qu'on a appelé des systèmes productifs locaux¹.

De nouvelles stratégies territoriales apparaissent. Elles ne sont pas forcément le produit de politiques publiques mais d'une communauté locale qui participe à la construction d'espaces économiques réels, compétitifs sur le marché mondial.

L'appréhension du territoire est en termes de proximité et de construit socio-économique, résultat d'interactions entre agents économiques et acteurs locaux multiples. Il s'agit d'un processus de

¹ REQUIER-DESJARDINS, Denis. "Décentralisation et dynamiques locales de production dans les pays en développement" C3ED/UVSQ. Webdev [Enligne]. http://www.cybercable.tm.fr/jarmah/public_html/denisJuillet 2.htm (page consultée le 30/08/2004).

spécialisation qui permet "une flexibilité dans le déploiement des ressources, des activités et des compétences sans faire éclater le contexte territorial"¹.

Dans l'exemple de Bejaia et de sa région, la spécialisation de l'organisation productive locale apparaît comme le signe évident de particularismes et d'une dynamique de l'identitaire, véritable soudure (coalescence) entre le développement local et le processus de régionalisation.

Elle met en évidence, comme nous allons le voir, la capacité créatrice du tissu local et la mise en œuvre de stratégies collectives pour le développement de la région.

Dès que l'on aborde le pays kabyle², diversité et unité semblent aller de pair. L'unité régionale se construit à travers une représentation partagée du territoire où la mise en valeur de terroirs (liés à des modes d'usage séculaires) marque de façon permanente la vie de la communauté.

D'une temporalité culturelle et linguistique, les communautés kabyles sont aujourd'hui prêtes à relever les défis de l'intégration économique et à se tourner donc vers la construction de la région. Cette dynamique identitaire évolutive, sans remettre en cause les rapports de complémentarités montagne/vallée, oriente vers de nouveaux modes d'exploitation des ressources.

Si les vallées (exemple de la vallée de la Soummam) développent une économie locale sous l'instigation d'un secteur privé, l'option agroalimentaire, apte à conjuguer agriculture (traditionnelle dans ce cas) et industrie, n'est pas fortuite. Le processus de spécialisation, mobilisant des structures internes, cherche à établir des alliances et des partenariats avec des structures externes parfois bien plus grandes et plus puissantes.

Les industries traditionnelles (textiles, habillement, agroalimentaire, bois et dérivés), en se renouvelant et en améliorant la qualité de leurs produits, ont ainsi développé un tissu industriel local où le terroir est devenu un "actif stratégique"³ et à l'origine d'une ressource "endogénéisable"⁴ dans l'élaboration et, en particulier, dans la valorisation de l'agroalimentaires (olives, huiles, figes, beurre, margarine etc.).

Si, aujourd'hui, le concept de "système productif local" est pertinent et fait référence au développement local, celui de "terroir" l'est davantage avec la certification (pays occidentaux, années 80') de produits sous label et d'appellation d'origine contrôlée; la labélisation faisant aujourd'hui la notoriété des produits et des firmes.

Les nouvelles entreprises des années 90' comme Djurdjura, Soummam ou Cévital font preuve de plus de dynamisme en matière d'acquisition et de renouvellement des technologies et pratiquent également une diversification dans ces modes d'acquisition et de renouvellement des technologies. Djurdjura établit un contrat avec Danone en 2001, Tchik Lait un contrat de franchise avec Candia et d'autres entreprises ne sont intéressées que par l'achat de matériel

Les laiteries Soummam et Djurdjura se caractérisent par un processus automatisé et continu et une haute technologie⁵. Cependant, en matière de système d'information, les missions sont davantage orientées vers la veille commerciale et concurrentielle. "La veille technologique, faute de moyens

¹ GILLY, J.P. PERRAT, J. "Développement local et coopération décentralisée. Entre gouvernance locale et régulation globale". Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse 20-21 septembre 2002 [Enligne]. <http://web.univ-pau.fr/RECHERCHE/GDRI-EMMA/activites/Coll-com/423/Gilly-Perrat.pdf> (page consultée le 5/09/2007)

² La Kabylie correspond aux massifs montagneux en bordure de la Méditerranée: partie de l'Atlas tellien prise entre la plaine de la Mitidja (région du Centre) et la plaine de Annaba (dans l'Est)

³ REMAUD, Hervé. FALQUE, Alain. "Le terroir: actif stratégique des petites entreprises agroalimentaires". Colloque Université d'Automne du GRECOS sur "Nouvelles technologies, stratégies des firmes et développement territorial". Marrakech du 30 octobre au 1^{er} novembre 2001-CD-ROM.

⁴ idem.

⁵ MEGHERBI, Khelloudja. ARABI, Mohamed. KHELFAOUI, Hocine. "Les pratiques d'innovation et leurs implications socio-organisationnelles. cas des PME de la région de Béjaia" [Enligne]. <http://www.estimate.ird.fr/article153.html> (page consultée le 26/10/2007).

*et de compétences, ne constitue pas une priorité pour les responsables des entreprises"*¹.

On note effectivement l'utilisation de sources d'information parmi les plus traditionnelles (séminaires, médias, expositions), des relations inter-entreprises exceptionnelles et finalement une absence de recours à l'acquisition de brevets et de contrats de recherche etc.

La démarche de ces entreprises est, en effet, moins centrée sur la création de capacités d'innovation et sur la transmission et l'utilisation du savoir, mode de base du processus d'apprentissage. Par ailleurs, leurs investissements dans la connaissance (formation, recherche, conférences, utilisation d'Internet, augmentation du niveau organisationnel de la production, de l'individu et du savoir en entreprise etc.) sont insignifiants.

On sait également que ces entreprises en partenariat ou dans des rapports de sous-traitance avec des firmes étrangères ou multinationales, éprouvent des difficultés à saisir la pertinence voire la nécessité d'une approche de la croissance par la connaissance. A priori, l'entreprise algérienne n'évolue pas dans un environnement où la capacité d'innover est désormais un critère de compétitivité déterminant.

En effet, comment valider aujourd'hui le rapport Firme Multinationale (FMN)/ PME, à l'image de celui de Danone/ Djurdjura?

Va-t-il créer une dépendance de la PME ou une opportunité d'apprentissage pour celle-ci?

Peut-on parler en terme d'alliance stratégique?

On parle d'alliance stratégique dès lors qu'il y a association de deux ou plusieurs "*entreprises concurrentes ou potentiellement concurrentes et que les ressources mises en commun et les objectifs visés par l'entente de collaboration touchent à des secteurs clés ou à des activités vitales*"².

Il est vrai qu'au contact des grandes entreprises, les P.M.E locales bénéficient d'un apport considérable en matière de gestion et de savoir-faire technologique. Cependant, l'asymétrie de taille et de pouvoir encourage à plus de prudence afin d'éviter les manœuvres de multinationale qui, éventuellement pourrait freiner l'apprentissage et avoir ainsi plus de contrôle sur la PME.

En général, la PME locale privilégie plus l'apport d'actifs immatériels par la firme multinationale (image de marque, savoir-faire, expertise en gestion et en marketing) que les apports en capitaux.

Il s'avère que pour Djurdjura comme pour Soummam, l'une comme l'autre, contrôle parfaitement les process de production. Cependant, il leur reste à acquérir la maîtrise des techniques marketing et de la commercialisation, et à accorder de l'importance à la certification et la labélisation des produits de l'entreprise.

A coté des PME comme Soummam et Djurdjura, Cevital³, complexe industriel agroalimentaire, évolue vers un statut de multinationale. Il totalise 70% du chiffre d'affaires de son groupe (Issad Rebrab) et projette de devenir, à moyen terme, la deuxième entreprise algérienne après Sonatrach.

En diversifiant ses secteurs d'activité, Cévital cherche à créer d'autres unités industrielles (raffinerie de sucre et production de verre plat) et à répondre également aux questions sociales de l'emploi (recrutement de 50.000 personnes d'ici à 2010), de la formation (plan de formation) et de l'habitat (unité pour la construction de bâtiments préfabriqués).

¹ idem.

² CHERIET, Foued. LE ROY, Frédéric. RASTOIN, Jean-Louis. "*Danser avec les géants? Un cas d'alliance stratégique entre FMN ET PME dans l'agroalimentaire*". AIMS XVème Conférence Internationale de Management Stratégique, Annecy/Genève 13-16 Juin 2006 [Enligne]. <http://www.strategie-aims.com/aims06/www.irege.univ-avoie.fr/aims/Programme/pdf/SP15%20CHERIET.pdf> (page consultée le 01/11/2007).

³ Quotidien Liberté. Edition du 06/06/2006 [Enligne]. <http://www.cevital.com/content/newsdetailnews.php?idnews=10> (page consultée le 26/10/2007).

Une entreprise comme Cévital est inséparable de la région et de la communauté kabyle. Elle constitue (avec les PME Djurdjura, Soummam et Tchén Lait) le tissu industriel de la ville de Béjaïa, et par ailleurs un capital national puissant. Elle représente le modèle d'entreprise qui réussit¹ et cette exemplarité, jusque là absente dans l'environnement économique algérien, est aujourd'hui nécessaire pour motiver le monde de l'entreprise.

C'est une entreprise qui a évolué dans un milieu favorable, sans concurrents potentiels, et c'est aujourd'hui que Cévital doit affronter la concurrence et exporter ses produits vers plus de villes et de pays, en plus de l'Afrique.

La dynamique économique, dans le cas de Béjaïa et de sa région, apparaît comme l'aboutissement d'une dynamique identitaire qui, à la faveur de l'entreprise, progresse vers l'affirmation d'une région économique capable d'être compétitive et exportatrice.

Cette spécificité de l'organisation productive locale n'est pas en soi exceptionnelle; elle répond à une évolution générale du phénomène identitaire qui prend de l'ampleur face à la mondialisation de l'économie et de l'échange.

En définitive, avec l'échec de l'étatisation, le développement de l'entreprise est au cœur d'un processus de régulation urbaine et régionale.

La croissance est assurée aussi bien par des projets innovants endogènes qu'exogènes (apports d'entreprises partenaires ou étrangères, caractère internationale de la recherche, un mode de production de la connaissance de plus en plus collectivement distribué, les externalités des engagements ou des investissements etc.).

Les villes algériennes, pour se développer, sont tenues de constituer une assise économique locale, ce qui au demeurant peut paraître insuffisant si le contexte général n'est pas propice ou fécond.

Ne faut-il pas décentraliser le pouvoir politique et financier et le ramener au niveau des villes?

Ne faut-il pas libéraliser davantage l'entreprise?

Faut-il pour autant reproduire le modèle mondial?

Conclusion: développement urbain ou sous-développement urbain,
y a-t-il un intérêt à ce que les villes deviennent mondiales ?

Que les systèmes urbains s'auto-régulent ou pas, la mondialisation des villes porte en elle ses propres limites. D'une part, le réseau maintient les villes mondiales dans la concurrence, de l'autre il les désolidarise des autres villes.

Dysfonctionnement et précarité urbaine semblent être le lot des villes mondiales. Leur puissance est aussi la marque de leur vulnérabilité. Leur croissance s'accompagne de signes de crise et d'effondrement de leur système économique et financier.

Cependant, c'est la mondialisation des villes qui a porté l'économie au cœur des métropoles et le développement au niveau du local (commune, ville ou région).

Si de la métropolisation on cherche à en gommer les aspects négatifs, jamais les solutions apportées n'ont fait autant l'objet de négociations, et n'ont été si proches des préoccupations de l'Homme. L'échelle de proximité est née. Elle prend en charge l'ensemble des aspects de la vie sociale (aménagement au niveau du quartier, urbanisme de proximité, poches de précarité dénoncées, marginalisation décriée, friches recyclées etc.).

¹ Avec un chiffre d'affaires de 1 milliard de dollars, le groupe est aujourd'hui la première entreprise privée et la sixième entreprise d'Algérie (dans l'ensemble des entreprises publiques et privées). El Watan. Edition du 17 avril 2007 [Enligne]. http://www.elwatan.com/spip.php?page=article&id_article=65921 (page consultée le 26/10/2007).

Les défis sont nombreux et la sortie de conflit est chaque fois un exploit pour l'homme et une invitation à la réflexion.

Comment en effet l'économie prendra-t-il en charge le social ou le coût de la préservation de la nature?

Comment l'entreprise gagnerait-elle à être éthique?

Comment la connaissance va –t-elle propulser davantage l'économie?

Dans le cas de villes sous-développées, le projet de modernité est tellement difficile à atteindre que l'on s'interroge sur la pertinence du modèle à reproduire.

Pourquoi effectivement ne pas arrêter de mimer le modèle de ville mondiale et sortir ainsi du processus de périphérisation?

Les systèmes urbains sont dissemblables et en déphasage. D'un côté la croissance des villes mondiales est accompagnée du développement urbain; de l'autre des villes en mal de développement et qui n'ont pour recours que la technologie, les aménagements et les grands équipements des premières.

Dans un cas comme dans l'autre, la mondialisation des villes est l'unique solution, pourtant la mondialisation pour les pays non développés, loin d'être un choix, est un phénomène subi.

Conclusion générale

La mondialisation, c'est bien ce processus de reconfiguration de l'économie et, à échéance, des territoires.

Le rural et l'urbain s'interpénètrent laissant les villes structurer l'ensemble de l'espace. La modernisation agricole et le renouvellement urbain sont des alternatives à la gestion rationnelle de l'espace de vie. Quant au paysage, il est ce compromis durable dans cette dualité rural/urbain.

Dans quel esprit reconfigurer ?

Les territoires sont recomposés dans l'esprit d'une réhabilitation (de leurs principes de fonctionnement et parfois de leur image) et de leur rentabilisation. Et, si l'on cherche à concilier les hommes et les espaces, on tente également d'adapter la technologie à l'environnement.

Le compromis et la négociation sont privilégiés. Cela suppose qu'en dehors des défis à relever, il y a en permanence des conflits à régler.

Le péri-urbain, par exemple, est l'espace typique des changements mais également des compromis. De la forme entière ou de la facette, le choix est vite fait : on préfère l'interface ou être à l'interface de.....

Quels intérêts finalement privilégier?

De l'entreprise ou du patrimoine, les formes d'appropriation sont (de plus en plus) déterminantes pour le péri-urbain agricole car les intérêts patrimoniaux sont défendus au dépens d'intérêts productifs et territoriaux.

Cependant, les choix, difficiles à faire, leurs résultats sont nuancés et à l'origine de modèles composites d'organisation et de gestion de l'espace. Ainsi l'adaptation au système est possible mais la résistance est tout de même nécessaire.

On fait appel au droit qui, d'une certaine manière, réalise les compromis nécessaires (entre propriété foncière et exploitation par exemple). Mais le droit ne peut remplir seul ce rôle de médiateur du fait qu'il se reconstruit tout le temps face à une réalité qui change en permanence.

On en est aujourd'hui à se persuader du fait de penser globalement et de l'agir localement. Notre pensée est dissociée en permanence de nos actions. Que doit encore faire l'Homme pour être au fait de la mondialisation?

Les échelles? Quel rapport privilégier? Quelle articulations faire?

Il s'agit de saisir les phénomènes et leurs dynamiques. Ces dernières sont économiques, institutionnelles, sociales et territoriales, résultat des multiples reconfigurations voulues par le système mondial. Mais à quelle échelle spatiale de régulation les articuler?

On ne s'étonnera pas aujourd'hui de constater que les villes, nœuds de l'économie mondiale ou plate-formes financières à l'échelle planétaire, sont le cœur de l'économie et du développement local.

Le rapport local-global reste à déterminer mais dans les dimensions qui traduisent le mieux ses capacités de régulation (économique ou institutionnelle).

Les logiques d'approche, machinalement, sont à la fois globales et de proximité, et deviendraient plus transversales dès lors que les villes prendraient en charge leurs arrière-pays ou leurs régions. Celles-ci posent pour l'essentiel les questions relatives au développement économique, à la gestion des savoirs et au devenir de la société tout entière.

La mondialisation devient un mode de pensée et de perception de la société des villes. Le discours philosophique prend le pas sur le discours économique car, depuis les années 60', le système libéral façonne le monde et si l'homme subit, il évalue également le système dans lequel il se trouve.

Ne faudrait-il pas aujourd'hui s'interroger sur les conditions d'insertion à l'économie mondiale?

La question est posée aussi bien pour les pays qui disposent du mécanisme de régulation de leur économie ou de leurs institutions que pour ceux qui ne le possèdent pas.

Il faut repenser le système global d'autant que la connaissance et le partage de la connaissance sont collectivement admis et distribués.

Tout comme l'échelle de proximité cherche à contrecarrer les intérêts hautement financiers, la pensée intellectuelle ne peut-elle pas faire autant?.

Pour cela, il faut sortir de la problématique de "la crainte de faillir" ou d'être pénalisés par un système dont on n'arrive pas à reproduire les principes ou le schéma d'évolution.

Peut-on analyser le système mondial sans se positionner en alter-mondialiste?

La métropolisation oui mais sans l'étalement urbain.

La mondialisation oui mais sans la précarité des espaces urbains et des pans de la société.

La mondialisation des villes oui mais sans la domination par les très grandes.

Il est vrai que nous nous répétons que la mondialisation est imprédictible et ce qu'elle produit, à l'image de la métropolisation des villes, est inéluctable.

Nous savons comment tout s'organise à l'intérieur du système, les formes que ce dernier prend ou la compréhension qu'il en donne.

Dans les années à venir, la péri-urbanisation va se poursuivre au dépens du foncier agricole; mieux, la périphérie devient propriété des multinationales et de leurs systèmes de services.

La métropolisation demeure le champ d'investigation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Quant aux politiques nationales et locales, elles développeront des capacités de régulation pour protéger les villes du caractère débridé et incontrôlé de l'urbanisation.

Elles n'auront de cesse qu'en empêchant l'étalement urbain et en rendant le renouvellement des villes permanent.

Ainsi pour affronter le système et ses incohérences, les villes vont chercher à être durables. Ce qui n'est pas encore gagné, le processus de durabilité doit, en dehors de la législation, trouver les facteurs favorables à sa régulation (son mode de financement par exemple).

Ce que nous ne savons pas du système global c'est la façon avec laquelle il changera face à de nouvelles modalités d'insertion.

Le débat s'ouvre pour l'ensemble des disciplines qui devront rechercher collectivement les solutions au sous-développement afin d'arrêter la pauvreté et la dépendance des pays pauvres.

Cela relève du non-sens de laisser les pays non développés qui n'ont pas choisi d'affronter le système libéral et encore moins le système néo-libéral de trouver une solution à leur mal être.

En définitive, notre recherche sur la péri-urbanisation, métropolisation et mondialisation des villes, sans apporter de solution aux effets négatifs de la métropolisation, a eu le mérite de clarifier la conceptualisation et de faire ressortir ce qui est différent dans les systèmes urbains que l'on se place dans les pays développés ou dans ceux qui ne le sont pas.

Si les différentes analyses ont montré que les phénomènes sont chaque fois différents et que leur visibilité est possible, elles ont montré aussi que la recherche dans les pays développés, certes très riches, est davantage tournée vers les problèmes de territoires et de villes modernes.

Cependant, c'est grâce aux travaux de chercheurs européens ou américains que nous avons saisi l'opportunité d'analyser les systèmes urbains et les politiques des pays non développés face aux modèles proposés par le système économique mondial.

Glossaire

Aire métropolitaine: région urbaine constituée autour d'une ou plusieurs villes.

Aire urbaine: superficie de l'étalement urbain évaluée dans la couronne péri-urbaine entre deux recensements ou deux périodes distinctes.

Agriculture urbaine: agriculture pratiquée sur le territoire même de la ville (espaces vacants et surtout banlieues) et dont le rôle varie d'un pays à l'autre. Elle est un moyen économique (alimentaire et parfois de vente) pour les groupes sociaux les plus démunis. Mais du fait de son rôle social dans les pays développés elle contribue davantage à la gestion des espaces ouverts et au paysage.

Agriculture péri-urbaine: agriculture pratiquée par des exploitations agricoles proches de la ville qui pratiquent l'intensification et la spécialisation en vue de cultures spéculatives à haute valeur ajoutée.

Agriculture multifonctionnelle: agriculture qui, en plus de la fonction économique et de satisfaction des besoins alimentaires, cumule les fonctions sociale et culturelle.

Apprentissage: processus permanent de création/destruction pour la production de représentations et connaissances nouvelles qui animent les réseaux cognitifs et participent d'une économie nouvelle, celle du savoir.

Apprentissage collectif: responsabilité à l'échelle territoriale d'une gestion des savoirs à travers les portails de formation, par exemple.

Artificialisation : processus d'intensification d'un milieu par l'apport de progrès technique et technologique dans un objectif de rentabilisation, réduisant ainsi l'importance de la terre nourricière et valorisant comme facteurs essentiels de la croissance économique: le travail et le capital.

Capital humain: traditionnellement défini comme l'ensemble de savoirs, aptitudes et compétences des individus, le capital humain est aujourd'hui une notion plus accomplie avec l'apprentissage et le partage des connaissances.

Centralité: expression à la fois d'urbanité et de pouvoir, référence symbolique à un centre et à des lieux centraux où la concentration des fonctions et services ainsi que l'accessibilité sont importants.

Centralité de proximité: référence symbolique à des lieux de vie forts, à l'échelle des communes et des quartiers, et qui ont pour fonction de favoriser en l'organisant l'offre de proximité.

Coalescence: fait d'assembler, de souder des éléments en apparence semblables. Les capitales nationales (cas du Caire, Koweit-city, Mexico, Sao Paulo...), à titre de premières métropoles du pays, réalisent la coalescence (la soudure) du métropolitain et du national et demeurent, de ce fait, seules dans la course pour la mondialité.

Cohésion sociale: fait d'unir et d'agglomérer des éléments indissociables au sein de la société. Valeur vers laquelle tend le développement sans jamais l'atteindre, imposant de ce fait une plus grande flexibilité à l'économie afin d'atténuer, en permanence, les inégalités sociales et les tensions subséquentes.

Cogestion: forme de gestion qui associe différents types d'acteurs dans la distribution de services publics essentiels (eau, salubrité publique, santé...), favorisant par ailleurs la mise en place de dispositifs locaux de concertation et de négociation nécessaires au processus de gouvernance démocratique.

Cohérence territoriale: est l'aboutissement de la politique d'aménagement du territoire dont l'objectif principal est d'harmoniser les espaces et les échelles et la distribution des équipements afin d'assurer le développement économique et social à l'ensemble du pays.

Cohérence urbaine: consiste à concilier l'ensemble des problèmes qui se posent à l'urbain et les solutions envisagées selon les principes du développement durable. Il s'agit, entre autres, de protection de l'environnement et de prévention de multiples risques (naturels, industriels, humains), de politique de cohésion sociale, de réhabilitation de quartiers dégradés voire d'amélioration du cadre de vie et de la qualité urbaine en général.

Connectivité: puissance ou pouvoir d'organisation du réseau ou la capacité de ce dernier de réaliser un nombre incalculable et sans limite de relations et d'interrelations.

Coopération décentralisée: action internationale des collectivités locales qui, sur la base du principe de réciprocité, privilégie la coopération, l'ouverture aux cultures et aux partenariats multiples.

Développement durable: appelé également Eco-développement, est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs (Agenda 21).

Développement urbain: est l'aboutissement d'une économie spatiale et d'un projet durable de régénération urbaine. L'ascension des villes vers la mondialité a donné le ton à un modèle urbain où le processus de métropolisation est identifié à une dynamique du développement et de la performance. La modernisation des équipements et le confort que ces derniers assurent aux villes entrent dans une optique de l'excellence et du tourisme aux normes internationales.

Économie-monde: dimension ou catégorie du réel en référence à un système économique mondial basé sur le marché et dont elle serait, selon F.Braudel, l'espace correspondant.

Écourbanisme: urbanisme orienté vers une rationalisation de la gestion des espaces et des ressources pour être en phase avec une politique de développement durable.

Espace public: partie du domaine public non bâti, affectée à des usages collectifs (rues, places, boulevards, cours, quais, parvis, dalles, jardins, squares...) et, de plus en plus, symbolisant modernité et urbanité à travers les projets urbains (embellissement des centres et qualité du cadre de vie).

Espace public écologique: espace matérialisant un aménagement urbain dont les différents volets d'intervention, relatifs aux végétaux, sol, mobilier, gestion et entretien, sont en cohérence avec l'environnement et l'écologie.

Étalement urbain: désigné souvent par péri-urbanisation ou par urbanisation diffuse, l'étalement urbain caractérise aujourd'hui un mode de croissance des villes, évalué souvent en terrains urbanisables, en perspectives de populations et en équipements. Il se rattache cependant plus à l'espace, et traduit en général la diminution (ou l'augmentation) des densités au centre au profit de la périphérie.

Étalement diffus: ensemble d'espaces à fonctions diverses englobant à la fois le suburbain et le péri-urbain, mêlant ville et campagne, et appelés dans certains cas "suburbia" (Etats-Unis, dans d'autres urban area (Angleterre).

État bienveillant: État dénoncé auparavant pour son interventionnisme et aujourd'hui relancé à travers une nouvelle lecture de l'économie du développement, plus incitative qu'impérative.

Extensification: mouvement marquant le passage d'un modèle intensif à des formes plus faibles d'occupation ou d'utilisation des sols pour mieux assurer la productivité du travail et du capital.

Externalité: "effet boomerang" ou effet retour (positif ou négatif) d'opération ou de décision prise, et comptabilisant dans le même temps cet effet retour.

Flexibilité économique: aptitude développée par le système économique afin de s'adapter aux mutations profondes (de la société) et aux turbulences engendrées par le système lui-même. Selon l'OCDE, les économies doivent être adaptables au changement permanent et atteindre un haut degré de flexibilité, cela afin de retrouver leur dynamisme.

Friche: espace à l'abandon, ayant perdu sa fonction (agricole, industrielle ou résidentielle) et dont l'infrastructure souvent dégradée demande à être détruite ou réhabilitée.

Globalisation: elle s'avère financière et cette spécialisation (au stade actuel de la mondialisation) amène les villes à renouveler leurs compétences en permanence afin de se maintenir dans le réseau mondial.

Gouvernance: ensemble de processus et d'institutions participant de la définition d'une gestion de la société à différentes échelles et sur la base de trois principes que sont la participation, la transparence et la responsabilité.

Gouvernance métropolitaine: gestion de métropole faisant intervenir les représentants du pouvoir politique local, de la société civile et de l'entreprise.

Gouvernement d'entreprise: le terme de "gouvernement" qui, jusque là, désigne l'ensemble des ministres et hauts fonctionnaires à qui revient la gestion politique et économique d'un pays, s'applique aujourd'hui à l'entreprise et particulièrement à la direction de celle-ci ("corporate governance"), tenue de partager les pouvoirs (au sein de l'entreprise), entre les différents partenaires (actionnaires, travailleurs et collectivité).

Hinterland: région autour d'une ville ou arrière pays recevant les produits et les services de cette dernière et connectée au global grâce à elle.

Hintermonde: terme défini par P.J Taylor (2001). Littéralement c'est un "arrière monde", né davantage des interactions immatérielles et du développement de la connectivité des grandes villes, et qui, sans supplanter l'hinterland, participe de la définition d'une centralité mondiale.

Hors-sol: activité agricole ne nécessitant pas d'assiette foncière.

Intercommunalité: coopération entre communes définissant un nouveau cadre territorial et institutionnel, sans juridiction particulière, et privilégiant une recherche d'adéquation entre autonomie et solidarité communale(s).

Macrocéphalie: concept démographique qui, en évoquant "une sorte de catastrophisme urbain" (J.F Troin, 2.000), exprime la concentration excessive de population, de fonctions et d'équipements au niveau de la capitale (nationale ou régionale) par rapport aux autres villes du pays.

Métapoles: ensemble constitués par des villes-centres coalescentes et leur nouveaux centres périphériques (ville-lisière ou edge-cities).

Métropolisation: processus de croissance des grandes villes, qui tient son origine de la diffusion spatiale du fait urbain, la concentration de la population et des fonctions stratégiques, et de la mondialisation du phénomène.

Métropolité: part d'urbanité qui, au sein de métropoles, incarne la diversité sociale et culturelle, ainsi que la capacité du citoyen à se comporter en fonction du local (quartier, métropole) et du mondial.

Mondialisation: processus de dérégulation/ régulation qui reconfigure l'économie, le social, l'institutionnel et les territoires, afin de généraliser un système socio-spatial fondé exclusivement sur les lois du marché et du libre échange.

Municipalisation: processus par lequel le pouvoir de la municipalité augmente dès lors que l'Etat se désengage et que les actions et projets de proximité se développent.

Non-ville: ville ayant perdu sa qualité de ville et les caractères propres à la définir en tant que telle (paysage, structure, composition et rythme urbain-s) suggérant ainsi l'idée de décomposition, désorganisation, disproportion, et de fin de ville.

Ombre urbaine: espace en auréoles représentant le champ migratoire quotidien du noyau urbain.

Paradoxe géographique: discordance constatée entre le développement d'une technologie et ses caractéristiques décentralisatrices d'une part, et les conséquences géographiques de son adoption collective d'autre part.

Partenariat: logique d'action qui caractérise de nouvelles approches dans la gestion de multiples secteurs (économique et social), ignorant le caractère politique des rapports pour ne faire appel qu'à leur aspect professionnel.

Patrimoine productif: est un bien envisagé comme l'expression du mouvement relatif de deux institutions, l'entreprise assurant la valorisation d'un capital et la famille assise sur un patrimoine comme moyen de sa perpétuation.

Pays émergents: pays qui se placent entre les pays développés et les pays non développés et qui deviennent des territoires attractifs pour les investissements directs (IDE) et la localisation des grandes firmes.

Paysage notion complexe, infiniment culturel, emblématique d'une évolution cohérente des espaces et des hommes pour la jouissance d'un bien collectif et durable.

Grand paysage: approche particulière du territoire à grande échelle, tel un organisme et selon la perception de ses utilisateurs, c'est à dire éloignée de toute segmentation ou tout zonage de l'espace.

Non ville: formes urbaines dé-régulées, déréglementées et enfermées dans une dynamique en continu (en boucle), celle du sous-développement urbain.

Périphérisation: processus d'étalement des villes et d'uniformisation des territoires.

Péri-urbain: territoire autour des villes caractérisé à la fois par la concentration (démographique) et la dispersion (étalement spatial) et significatif des mutations du rural et de l'urbain. Il est, de plus en plus, considéré comme une nouvelle forme urbaine définie par le paysage, la résidence citadine et une auto-organisation (polynucléarisation).

Péri-urbanisation: forme urbaine dans l'espace péri-urbain, très diversifiée selon le processus de métropolisation et les politiques (urbaines) en question.

Pluriactivité: Travail et activités se déroulant à l'extérieur du système de production familiale et dont les revenus influent sur toute la logique de fonctionnement et de reproduction de l'exploitation agricole.

PME (petite et moyenne entreprise) :entreprise de production de biens et services employant plus de 10 salariés. Avec moins d'employés, l'entreprise est dénommée très petite entreprise (TPE) ou micro-entreprise, et établissement du secteur des ménages dans le cas d'entrepreneurs individuels.

Projet urbain: facteur de la cohésion sociale au sein des villes, il se différencie du projet, patrimoine construit ou monument marquant de la ville, qui prend son origine dans l'histoire en tant qu' objet de mécénat ou de politique de prestige des Etats .

Le projet urbain fait référence à un partenariat et un consensus au sein des acteurs de la ville représentés par l'entreprise, le pouvoir local et les citoyens.

Propriété citadine: l'ensemble des terres appropriées par des citoyens dont les revenus autrefois provenaient plus de l'emploi en ville que de la rente foncière. Aujourd'hui, du fait d'un marché mondial du foncier et d'une approche patrimoniale de plus en plus privilégiée, ces structures pourraient participer du développement urbain.

Réhabilitation urbaine: ensemble de mesures prises pour réparer et améliorer les qualités d'un cadre bâti et les performances des éléments structurants et de confort de l'espace urbain, sans avoir à démolir.

Requalification urbaine: politique (sociale) de transformation qualitative du milieu urbain qui met l'accent sur l'aspect social des interventions.

Remétropolisation: renouveau des centres qui ne sont plus dominés désormais par les affaires (banques, siège des d'entreprises et de la haute finance....) mais par des centres de recherche ou technopoles qui appuient leur rôle de rencontre, de communication et de culture.

Renouvellement urbain ou régénération urbaine est une stratégie du développement urbain, en substitution à l'étalement urbain, et qui procède par récupération du cadre bâti vétuste, dégradé et vacant, et de friches (agricole, industrielle et résidentielle).

Rénovation écologique: remise à neuf du patrimoine urbain en harmonisation avec les principes de protection de l'environnement, assurant techniques énergétiques innovantes et viabilité financière.

Réseau: modèle d'organisation à des fins d'information, de diffusion, de production et d'utilisation de savoirs à caractère collectif. Le réseau consacre un nouveau pouvoir sur le territoire et définit, à travers l'informationnel et l'immatériel, d'autres territorialités qui articulent la proximité spatiale ou géographique aux organisation(s) et institution(s) locales.

Réseau urbain: régulation de l'ensemble du système territorial qui, selon des principes et des règles d'organisation d'ordre spatio-temporel, délègue aux villes des compétences et définit une nouvelle géographie du pouvoir caractéristique du changement de territorialité. Notion qui, par ailleurs, évolue avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'origine du degré de connectivité des villes et donc de leurs capacités d'être attractives et de se maintenir dans un réseau de connexions et de flux.

Réseau territorialisé: modèle de diffusion articulant territoire et réseau.

Ruralité: composante de l'espace rural dans sa totalité

Rural postindustriel : l'espace rural, n'étant plus dans un sens classique un espace de travail et de production, est plurifonctionnel c'est-à-dire à la fois de résidence et de loisirs, le patrimoine culturel et biologique, et enfin le paysage à préserver pour la collectivité.

Sous-développement urbain: dynamique négative, en continu, du développement des villes, motivé par un contexte de crise qui va procéder au dysfonctionnement de l'urbanisation et du système urbain dans son ensemble (avec étalement urbain, fracture sociale et perte dans la gestion des espaces).

Suburbain: espace à la périphérie immédiate d'une ville et élément d'un système composite "urbain - sub-urbain - péri-urbain – rural" qui définit l'évolution spatiale et fonctionnelle de l'étalement urbain.

Territoire: concept structurant, intermédiaire entre le flou de l'environnement et la virtualité du réseau, intégrant support (physique) et limites, de même que les rapports d'échelle, de hiérarchie et de pouvoir.

Territoire métropolisé: territoire en processus plus ou moins avancé de métropolisation.

Territorialité: caractère intrinsèque du territoire à la dimension multiple (culturelle, politique et sociale), où la notion de territoire politique l'emporterait sur le reste.

Tertiaire supérieur: ensemble de fonctions tertiaires et services de haut de gamme conséquents, caractéristique des grandes métropoles et métropoles mondiales.

Tertiairisation: processus de mise en place de fonctions et de services du tertiaire supérieur.

Transition démographique: passage d'un régime démographique traditionnel avec une fécondité et une mortalité élevées, à un régime moderne de fécondité et de mortalité beaucoup plus faibles suite en général à une amélioration des conditions de vie.

Urbanification processus introduisant l'urbanité dans les campagnes.

Urbanisation: processus de croissance de la population urbaine et d'extension des villes.

Urbanisme souterrain: ensemble des réseaux techniques (d'eaux potable et usées, électricité, gaz et téléphone) qui structurent les profondeurs de la ville et dont l'aménagement et la modernisation participent du développement urbain et de la capacité à faire la ville (à travers les projets urbains).

Urbanité: composante de l'espace urbain dans sa totalité, catégorie de la pratique urbaine.

Urbistique: gestion de la ville en tant que système complexe où chaque action a des conséquences sur le fonctionnement du système urbain entier.

ville compacte: concept, en opposition au modèle de ville éclatée, reposant sur une recherche de la maîtrise de la croissance urbaine, par la limitation du phénomène concentration/dispersion de l'espace, la récupération d'espaces interstitiels et friches urbaines, l'aménagement d'espaces publics dont les espaces verts, l'organisation rationnelle des transports, de l'accessibilité et de la mobilité; le tout dans une perspective de développement durable.

Ville globale: métropole dont le statut obéit à une logique paradoxale conjuguant direction de ressources géographiquement dispersées et contrôle centralisé des fonctions de décision.

Plateformes financières pour le compte du marché mondial, les villes globales ne semblent en effet exister que par leur intégration au réseau mondial, maintenant entre elles des rapports à la fois étroits et complémentaires qui éclipseraient toute concurrence ou rendraient dérisoire les grandes distances géographiques qui les séparent.

Ville mondiale: métropole se distinguant par un effectif de 2 à plus de 8 millions d'habitants mais également par les fonctions stratégiques de production, de décision, d'innovation et d'échanges intenses à l'intérieur du réseau mondial.

Bibliographie

Ouvrages

- BAILLY, Antoine S. et al. "*Les concepts de la géographie humaine*". Masson, Paris 1984, 204 p.
- BALTA, Paul (ss. la direction de). "*Algérie*". Éditions Nathan (Paris -France), Entreprise nationale du livre, Alger 1988, 207p.
- BASTIE, Jean. DEZERT, Bernard. "*La ville*". Edition Masson, Paris 1991, 413 p.
- BAUD, Pascal. BOURGEAT, Serge et BRAS, Catherine. « *Dictionnaire de géographie* ». Hâtier, Paris 1995 432 p.
- BENACHENHOU, Abdellatif. "*L'exode rural en Algérie*". Société Nationale d'Édition et de Diffusion (SNED), Alger 1981, 144 p.
- BENAKEZOUH, Chabane. "*La déconcentration en Algérie- Du centralisme au déconcentrationisme*". Office des Publications Universitaires, Alger 1984, 341 p.
- BENAKEZOUH, Chabane. "*Le droit des réserves foncières*". Office des Publications Universitaires (OPU), Alger 1990, 185 p.
- BENAOUA, Hamel. "*Système productif algérien et indépendance nationale*". Office des Publications Universitaires (OPU), Alger 1983, tome 1, 415 p.
- BENATIA, Farouk. "*Alger, agrégat ou cité*". SNED, Alger 1980, 408 p.
- BERQUE, Augustin. CONAN, Michel. DONADIEU, Pierre. LASSUS, Bernard. ROGER, Alain. "*Cinq propositions pour une théorie du paysage*". Éditions Champ Vallon. Seyssel 1994, 128 p.
- BERTRAND, Michel Jean. "*Pratique de la ville*". Masson, Paris 1978, 301 p.
- BERTRAND, Michel Jean. "*Architecture de l'habitat urbain-la maison, le quartier, la ville*". Collection Dunod, Paris 1980, 230 p.
- BOUBEKEUR, Sid. "*L'habitat en Algérie- Stratégies d'acteurs et logiques industrielles*". Offices des Publications Universitaires (OPU), Alger 1986, 256 p.
- BOUKHOBZA, M'hammed. "*Monde rural: contraintes et mutations*". Office des Publications Universitaires(OPU), Alger 1992, 325 p.
- BOUTEFNOUCHET, Mostefa. "*Système social et changement social en Algérie*". Office des Publications Universitaires (OPU), Alger 1986, 170 p.
- BRULÉ, Jean Claude. FONTAINE, Jacques. "*L'Algérie, volontarisme étatique et aménagement du territoire*". Office des Publications Universitaires, Alger 1990 -248 p.
- CABANNE, Claude. Sous la direction de... "*Lexique de géographie humaine et économique*". Dalloz, Paris 1984, 432 p.
- CAMAU, Michel. "*Pouvoirs et institutions au Maghreb*". Cérès Productions, Tunis 1983. OPU- N° d'édition 81 OF 1096, 334 p.
- CHALIAND Gérard. MINCES Juliette. "*L'Algérie indépendante*". FM/petite collection maspero, Paris, 1972, 175 p.
- CHALINE, Claude. "*Les villes du monde arabe*". Masson. Collection Géographie Paris 1989, 188 p.
- CHARNAY, Jean Paul. "*La vie musulmane en Algérie d'après la jurisprudence de la première moitié du XXe siècle*". Presses Universitaires de France, Paris 1965.
- CHARRIER, Jean-Bernard. "*Villes et campagnes*". Masson. Collection Géographie, Paris 1988, 208 p.
- CHOAY, Françoise. "*L'allégorie du patrimoine*". Éditions du Seuil, Paris 1992 et 1996, 260 p.
- CLAVAL, Paul. "*La logique des villes*". Litec, Paris 1981, 633 p.
- COLONNA, Fanny. "*Savants paysans- Éléments d'histoire sociale sur l'Algérie rurale*". Office des Publications Universitaires(OPU), Alger 1987, 356 p.
- COTE, Marc. "*L'espace algérien, les prémices d'un aménagement*". OPU, Alger 1983, 278 p.

- COTE, Marc. "*L'Algérie ou l'espace retourné*". Flammarion, Paris 1988, 362 p.
- COTE, Marc. "*Pays, paysages, paysans d'Algérie*". CNRS Editions, Paris 1996, 282 p.
- C.R.E.A. Centre de Recherche en Économie Appliquée. "*Les politiques agraires en Algérie-Vers l'autonomie ou la dépendance?*". Ouvrage collectif CREA 1982, 474 p.
- DAHMANI, Mohamed. "*Atlas économique et social de la Grande Kabylie*". Office des Publications Universitaires, Alger 1990, 368 p.
- DRISS, Nassima. "*La ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger*". L'Harmattan, 2001, 435 P.
- DUHAMEL, Philippe. KNAFOU, Rémy. "*Mondes urbains du tourisme*". Editions Belin, 2007, 366 p.
- DURAND, Marie-Françoise. LEVY, Jacques. RETAILLÉ, Denis. "*Le monde espaces et systèmes*". Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. Dalloz, Paris 1993, 597 p.
- ESPACES et SOCIÉTÉS. "*Les langages de la rue*". L'Harmattan, Paris 1997, 310 p.
- FAYE, Paul. FAYE, Bernard. TOURNAIRE, Michel. GODARD, Alain. "*Sites et Sitologie [Comment construire sans casser le paysage]*". Éditions J-Jpauvert, Paris 1974.
- HAFIANE, Abderrahim. "*Les défis à l'urbanisme, l'exemple de l'habitat illégal à Constantine*". Office des Publications Universitaires(OPU), Alger 1989, 290 p.
- HUET, Michel. "*Le Droit de l'Urbain. De l'urbanisme à l'urbanité*". Edition Economica, Paris 1998, 483 p.
- KHELADI, Mokhtar. "*Urbanisme et systèmes sociaux- La planification urbaine en Algérie*". Office des Publications Universitaires, Alger 1991, 286 p.
- LABASSE, Jean. "*L'organisation de l'espace- Éléments de géographie volontaire*". Hermann, Paris 1966, 605 p.
- LE COZ, Jean. "*Espaces méditerranéens et dynamiques agraires- État territorial et communautés rurales*". CIHEAM (Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes) UNESCO/ MAB (Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture/Man and Biosphere), Paris 1990.- 393 p.
- LE ROY, Etienne. KARSENTY, Alain. BERTRAND, Alain. "*La sécurisation foncière en Afrique- Pour une gestion viable des ressources*". Editions Karthala, Paris 1996, 388 p.
- LYNCH, Kevin. « *L'image de la cité* ». Dunod - Bordas, Paris 1976, 221p.
- MAROUF, Nadir. "*La relation ville campagne dans la théorie et la pratique-Contribution à une sociologie rurale des pays dominés*". Office des Publications Universitaires(OPU), Alger 1979, 119 p.
- MAROUF, Nadir. "*Terroirs et villages algériens*". Office des Publications Universitaires (OPU), Alger 1981, 526 p.
- MAURET, Elie. "*Pour un équilibre des villes et des campagnes*". Collection Aspects de l'Urbanisme. Dunod, Paris-Bruxelles-Montréal, 1974, 242 p.
- "*Méthodes d'approche du monde rural*". Ouvrage collectif. Office des Publications Universitaires (OPU), Alger 1984, 303 p.
- NADIR, Mohamed Tayeb. "*L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977*". Offices des Publications Universitaires (OPU), Alger 1982, 598 p.
- PAGAND, Bernard. "*La médina de Constantine-de la ville traditionnelle au centre de l'agglomération contemporaine*". Centre interuniversitaire d'Études Méditerranéennes, fascicule 14, Poitiers 1989, 295 p.
- PELLETIER, J. DELFANTE, CH. "*Villes et urbanisme dans le monde*". Edition Masson, Paris 1994, 2^e édition, 200 p.
- PICON-LEFEBVRE, Virginie [Sous la direction]. « *Les espaces publics. Situations et propositions* ». Collection Architectes. Le Moniteur, Paris 1997, 237 p.

- REYMOND, Henri. CAUVIN, Colette. KLEINSCHMAGER, Richard. " *L'espace géographique des villes. Pour une synergie multistrates*". Collection "Villes" dirigée par Denise Pumain. Anthropos. Ed. Economica, Paris1998, 553 p.
- RIMBERT, Sylvie. " *Les paysages urbains*". Armand Colin, Paris 1973, 240 p.
- ROGERS, Richard. " *Des villes pour une petite planète*". Le Moniteur, Paris 2000, 213 p.
- RONCAYOLO, Marcel. " *Lectures de villes- Formes et temps*". Collection Eupalinos. Éditions Parenthèses, Marseille 2002, 386 p.
- SCHOONBRODT, René. " *Essai sur la destruction des villes et des campagnes*". Architecture & Recherche/ Pierre Mardaga, éditeur 1987, 187 p.
- TROIN, Jean-François [Sous sa direction]. " *Le Maghreb-Hommes et espaces*". Coll. Armand Colin, Paris 1985, 360 p.
- VALLAT, Colette. MARIN, Brigitte. BIONDI, Gennaro. " *Naples- Démythifier la ville*". L'Harmattan, Paris 1998, 362 p.
- VIAU, Pierre. " *Révolution agricole et propriété foncière*". Coll. "Économie humaine. Les Éditions Ouvrières, Paris 1963, 253 p.
- VLACHOS, Georges S. " *Institutions administratives et économiques de l'Algérie*". Tome I. Société Nationale d'Édition et de Diffusion (SNED), Alger 1973, 285 p.
- WACHTER, Serge [dirigé par]. " *Des villes architectes Retrouver les voies de l'urbanité*". Éditions de l'Aube, 1997, 156 p.
- ZÁRATE ANTONIO-MARTÍN, M. " *Effectos de la globalización en la región de Madrid*". UNED Ediciones, Madrid 2003, 209 p.

Mémoires de Magistère, Thèses de Doctorat 3^{ème} cycle et Doctorat d'État

- ABDELKAFI, Jellal. " *La médina, espace historique de Tunis, enjeu culturel et politique de l'organisation spatiale*". Thèse de Doctorat, année 1987. Institut d'Urbanisme de Paris. Université ParisXII.
- ACHERARD, Sabrina. " *Métropolisation et territoires préférentiels de la mondialisation en Algérie. Le cas de Constantine*". Mémoire de Magistère en Urbanisme, octobre 2004. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.
- BELOUADI, Larbi. " *Processus fonciers et immobiliers à Saïda (Algérie)*". Mémoire de Magistère en Aménagement de l'Espace, novembre 2002. Département de Géographie et d'Aménagement. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Es-Senia d'Oran.
- BENDALI-BELDJOUDI, Isma Rafia. " *Les transports urbains à Constantine*". Mémoire de Magistère en Urbanisme, année 1999. Institut d'Architecture et d'Urbanisme. Université Mentouri de Constantine.
- BENABBAS-KAGHOUCHE, Samia. " *La réhabilitation des médinas maghrébines: foncier, procédures et financement: cas de Constantine*". Vol I-II et Annexe. Thèse de Doctorat d'État en Urbanisme, septembre 2002. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.
- BENRAHOU- BENTALHA, Yasmine. " *Contribution à une définition de la périphérie: cas de Boumerzoug. Constantine*". Mémoire de Magistère en Urbanisme, 2002. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.

- BENSALHIA, Mohammed-Salah." *Processus d'urbanisation des jardins périurbains. Cas du Hamma Bouziane. Constantine* ". Mémoire de Magistère en Urbanisme, mars 2000. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.
- BOUCHENTOUF, Abdelkader. "*Législation foncière et filières de production immobilière à Sidi Bel Abbès-Algérie*". Mémoire de Magistère en Aménagement de l'Espace, novembre 2000. Département de Géographie. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Es-Senia d'Oran.
- LABII, Belkacem. "*Territoire et pouvoir en Algérie – le cas du bassin de Mila*". Thèse de Doctorat de 3^{ème} Cycle, octobre 1983. Université Paul Valéry Montpellier III -France.
- LAOUAMRI, M.Kadour. "*Les infractions aux règles d'Architecture et d'Urbanisme. Cas de la ZHUN Boussouf (l'habitat collectif et lotissement) Constantine*". Mémoire pour l'obtention du Diplôme de P.G.S option gestion des villes, année 2004. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.
- MEDGHOUL, Karima. "*La fragmentation urbaine à Constantine- De la ségrégation sociale à la mobilité résidentielle* ". Mémoire de Magistère en Urbanisme, année 2004. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.
- MESSACI-BELHOCINE, Nadia. "*Le sacré, le profane: les éléments du cadre bâti dans la Kabylie des ATH WAGHLIS*". Thèse de Doctorat d'État en Urbanisme, septembre 2003. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.
- MILOUS Ibtissem. "*La ville et le développement durable –Identification et définitions des indicateurs de la durabilité d'une ville – Cas de Constantine* ". Mémoire de Magistère en Urbanisme, mai 2006. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.
- REDJAL, Omar. "*Vers un développement urbain durable.....Phénomène de prolifération des déchets urbains et stratégies de préservation de l'écosystèmes- Cas de Constantine-*". Mémoire de Magistère en Urbanisme, année 2005. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.
- SPIGA- BOULAHBEL, Sassia. "*L'urbain non- planifié en Algérie - de la ville par l'Etat à la ville par l'habitant*". Thèse de Doctorat d'État en Urbanisme, année 2004. Faculté des Sciences de la Terre. Département Aménagement. Université Badji Mokhtar de Annaba.
- ZERTAL, Samira. "*Dynamiques commerciales et centralité périphérique:cas du Grand Sidi Mabrouk à Constantine* ". Mémoire de Magistère en Urbanisme, année 2001. Département Architecture et Urbanisme. Faculté des Sciences de la Terre de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire. Université Mentouri de Constantine.

Actes de séminaires, de congrès nationaux et internationaux

- Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU). "*Enseignement et pratique de l'Architecture, quelles perspectives?*". Actes du séminaire international. EPAU, Alger 23 et 26 avril 2001.
- Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU). "*Alger, lumières sur la ville*". Actes Vol I et II. Colloque international, Alger du 4 au 6 mai 2002.

- Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. " *Les enjeux de la métropolisation à la lumière de l'espace lémanique* ". Actes du séminaire transnational du Pôle "Rhône-Alpes / Suisse". Programme d'Initiative Européenne INTERREG II C, Lausanne 26 et 27 septembre 2000 [Enligne].[http://www.metrolab.net/metrov31.nsf/0/9d53cdf1e58425a0c1256deb006227c9/\\$FILE/ACTESLAUSANNE.pdf](http://www.metrolab.net/metrov31.nsf/0/9d53cdf1e58425a0c1256deb006227c9/$FILE/ACTESLAUSANNE.pdf) (page consultée le 15/11/2003).
- Groupe sénatorial d'amitié France-Algérie. " *L'Algérie sur le chemin des réformes* ". Actes du colloque du 18 octobre 2001 [Enligne].http://www.senat.fr/ga/ga37ga37_mono.html (page consultée le 05/09/ 2004).
- Hôtel de Ville de Lyon. " *Les territoires de la métropolisation* ". Synthèse des débats et Contributions. Actes du séminaire transnational du Pôle "Rhône-Alpes / Suisse". Programme d'Initiative Européenne INTERREG II C, Lyon 12 et 13 octobre 2001 [Enligne].<http://www.metropolisation.org> (page consultée le 04/10/2003).
- Institut Catala de la Mediterrània, GRERBAM- ETSAB. " *Quel projet urbain dans le bassin méditerranéen?* ", Barcelone 11 et 12 mai 2000.
- Institut d'urbanisme de Grenoble. Université Pierre Mendès France. " *Les territoires de métropolisation de l'espace et sillons alpins* ". Actes du séminaire du Pôle "Rhône-Alpes/Suisse". Programme d'Initiative Européenne INTERREG II C, Grenoble 7 septembre 2001 [Enligne].<http://www.metropolisation.org> (page consultée le 07/11/2003).
- Séminaire International sur la Revitalisation des villes d'Amérique Latine (SIRCHAL). " *Mode d'action de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) en Amérique latine en ce qui concerne la réhabilitation des centres historiques* " [Enligne].www.archi.fr/SIRCHAL/online/autres_doc/organisms/bidvf.htm (page consultée le 21/05/2004).
- Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (S.F.S.I.C.). " *Les nouveaux espaces de l'information et de la communication* ". Huitième Congrès National, Lille 21-22-23 mai 1992.
- Université de Constantine. Institut des Sciences Économiques. " *L'industrialisation et la coopération dans le bassin méditerranéen* ". Séminaire international, Constantine 16-19 avril 1983.
- Université Mohamed Khider " *L'Architecture et la ville algérienne, face aux défis du XXIème siècle* ". Séminaire international en Architecture, Biskra 20 et 21 novembre 1999.
- Université Mohammed Khider. Département Architecture. " *Espaces sahariens et développement durable* ". Séminaire international. C.R.S.T.R.A., Biskra 14,15 et 16 novembre 2000.
- Université Cadi Ayyad. " *Rôle de l'information et de la communication dans l'édification du Maghreb arabe* ". Neuvième session de l'Université d'Hiver, Marrakech du 17 au 20 Février 2001.
- Université Pierre Mendès France. Institut d'Urbanisme de Grenoble. " *Les territoires de métropolisation de l'espace et Sillon alpins* ". Séminaire du Pôle "Rhône-Alpes / Suisse, Grenoble, 7 septembre 2001.

Documents et textes gouvernementaux

- Algérie. " *Agriculture: analyses sectorielles* " [Enligne].<http://www.interfaceco.com/sector/agri.html> (page consultée le 25/06/2004).
- Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT). " *Plan d'aménagement de la wilaya de Constantine- Rapport final* » 1997.
- Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT). " *Rapport sur la région programme Hauts Plateaux – Est* " 2005.
- Bureau National d'Études pour le Développement Rural (BNEDER). " *Concilier extension urbaine et sauvegarde du patrimoine agricole* ". Pré-Rapport à l'étude de développement rural intégré de la Wilaya de Constantine", octobre 1988.

- Bureau National d'Études pour le Développement Rural (B.N.E.D.E.R). Délégation régionale de Sétif. "*Étude de développement rural intégré de la Wilaya de Constantine- Occupation du sol* ", 1988.
- Bureau National d'Études pour le Développement Rural (BNEDER). "*Étude de développement rural intégré de la wilaya de Constantine- Phase1 : Analyse diagnostic* ". Wilaya de Constantine-Division du Développement des Activités Hydrauliques et Agricoles, juin 1989.
- Bureau National d'Études pour le Développement Rural (B.N.E.D.E.R). Délégation régionale de Sétif. "*Étude de développement rural intégré de la Wilaya de Constantine- Atlas foncier*", 1989.
- Centre National d'Études et de Réalisations en Urbanisme (CNERU). "*Plan Directeur Urbanisme du groupement Constantine- Le règlement d'urbanisme*", mai 1983.
- Conseil National Économique et Social (CNES). "*Avis sur le dossier Demain l'Algérie*", Alger 1995- 44 p. [Avis adopté lors de la réunion plénière de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement réunie les 29et 30 Juillet 1995]
- Conseil National Économique et Social (CNES). "*Rapport sur La Ville Algérienne ou Le Devenir Urbain du Pays*", Alger 1998 [Enligne].<http://www.cnes.dz/cnesdoc/cneshtm/ville.htm> (page consultée le 15/10/2004).
- Conseil National Économique et Social (CNES). "*Communication sur le foncier agricole* " [Enligne]. <http://www.cnes.dz/> (page consultée le 15/ 10/ 2004).
- Direction de l'urbanisme de la wilaya de Constantine (URBACO). "*Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme* ". Groupement d'urbanisme. Règlement d'urbanisme, 1998.
- Direction de l'urbanisme de la wilaya de Constantine (URBACO). "*Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme* ". Groupement d'urbanisme. Rapport de synthèse (aménagement), 1998.
- Direction des services agricoles de la wilaya de Constantine. "*Le secteur agricole dans la wilaya de Constantine*". Rapport fait à l'occasion de la visite du Ministre de l'Agriculture à la wilaya de Constantine le 11/03/2000.
- Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC). Wilaya de Constantine. "*Diagnostic de la situation de la ville de Constantine par rapport aux dispositions du P.D.A.U.*", juin 2003.
- Front de Libération Nationale (F.L.N). "*Charte Nationale 1976* ". Ordonnance n°76-57 du 5 Juillet 1976. Editions populaires de l'armée.
- Gouvernorat du Grand Alger. "*Alger, Capitale du 21ème Siècle*". Le Grand Projet Urbain de la Capitale Vol.1.Urbanis, Alger 1997.
- Gouvernorat du Grand Alger. "*Alger, Capitale du 21ème Siècle*". Le Grand Projet Urbain de la Capitale. Vol 2 (Annexes).Urbanis, Alger 1998.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Centre National de Documentation Agricole CNDA. "*Recueil d'information- circulaires- décisions- instructions-notes*", juillet- août- septembre 1985.
- Ministère de l'Agriculture. Direction des Institutions Rurales. "*Guide des Exploitations Agricoles*". Mise en œuvre de la Loi 87/19 du 8 décembre 1987 déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national et fixant les droits et obligations des producteurs, avril 1989.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Direction des statistiques agricoles et des systèmes d'information. "*Rapport général des résultats définitifs*". Recensement Général de l'Agriculture 2001, juin 2003.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche- Direction générale des Forêts-Organe National de Coordination. "*Rapport national relatif à la mise en œuvre de la convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification*", mai 1999, pp.1-23 [Enligne].<http://unccd.int/cop/reports/africa/national/1999/algeria-fre.pdf> (page consultée le 24/06/2004).

- Ministère de l'agriculture. Direction générale des forêts. Organe national de coordination sur la lutte contre la désertification. "*Rapport national sur la mise en œuvre de la convention des nations unies sur la lutte contre la désertification*", avril 2002, pp.1-37. [Enligne].<http://www.unccd.int/cop/reports/africa/national/2002/algeria-fre.pdf> (page consultée le 25/06/ 2004).
- Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. " *Code de l'urbanisme* ". Avant-projet, Alger le 18 juin 1983.
- Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. " *Recueil de textes législatifs et réglementaires relatifs au foncier et à l'urbanisme*" Alger, décembre 1996.
- Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. "*Projet Code de l'urbanisme*" envoyé pour avis à la Direction de l'Urbanisme et de la Construction, Constantine le 12 juillet 1999.
- Ministère de la Planification et l'Aménagement du Territoire. Direction des Statistiques et de Comptabilité Nationale. "*Annuaire statistique de l'Algérie 1976*".
- Ministère de la Planification et l'Aménagement du Territoire. Direction des Statistiques et de Comptabilité Nationale. "*Annuaire statistique de l'Algérie 1977-1978*".
- Ministère de la Planification et l'Aménagement du Territoire. Office National des Statistiques. "*Annuaire statistique des wilayate de l'Est*". Edition 1984, n° 2.
- Ministère de la Planification et l'Aménagement du Territoire. "*Deuxième plan quinquennal 1985-1989*". Rapport général, janvier 1985.
- Ministère de l'Équipement et l'Aménagement du Territoire. "*Demain l'Algérie- L'état du territoire*"-Volume I, Alger OPU 1995.
- Ministère de l'Équipement et l'Aménagement du Territoire. "*Demain l'Algérie l'état du territoire: la reconquête du territoire*"-Volume II, Alger OPU 1995.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. "*Un projet d'aménagement du territoire intégrant les enjeux d'un développement durable*" [Enligne].<http://www.mate-dz.org/projet2020.pdf> (page consultée le 27/12/2004)
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. " *Elaboration d'un bilan et d'une stratégie nationale de développement durable de la diversité biologique* ". FEM/PNUD Projet ALG/97/G31-Tome IX- Synthèse de la stratégie algérienne d'utilisation durable de la diversité biologique [Enligne]. <http://www.mate-dz.org/projet2020.pdf> (page consultée le 27/10/ 2004).
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. " *Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement 2003 RNE* "[Enligne].<http://www.mate-dz.org/RNE.pdf> (page consultée le 6/12/2005).
- Ministère de l'Équipement et l'Aménagement du Territoire. "Loi 02-08 du 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement " [Enligne].http://www.mate-dz.org/loi_villes_nouvelles.pdf (page consultée le 16/12/2005).
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Ministère délégué chargé de la ville. "Etude de l'élaboration du schéma de cohérence urbaine de Constantine". Rapport I- "Délimitation du périmètre de l'étude"-Document de travail- Groupement URBACO-EDR, septembre 2.006.
- Ministère de la PME et de l'Artisanat. "*Bulletin des Données Economiques du secteur de la PME et de l'Artisanat*" [Enligne].http://www.pmeart-dz.org/fr/telch_documents/bulletin_2007.doc (page consultée le 25/10/2007).
- Office National des Statistiques (ONS). "Armature Urbaine". Recensement général de la population et de l'habitat 1998. Collections statistiques n°97. ONS Alger, décembre 2000.
- Office National des Statistiques (ONS). " *Annuaire statistique des wilayate de l'Est* " n°2. Edition 1984.
- Office National des Statistiques (ONS). "*les migrations internes*". Séries statistiques n°3, avril, juin 1984.

- Présidence de la République. "*Journée mondiale de lutte contre la désertification*". Message, Alger, Mercredi 16 juin 2004 [Enligne].<http://www.el-mouradia.dz/francais/discours/2004/06/D160604.htm> (page consultée le 07/08/ 2004).
- Présidence de la République. " *Conférence des Cadres de la Nation* " . Discours du Président de la République sur le plan de relance économique. Palais des Nations, Alger, le 26 Avril 2001[Enligne].<http://www.el-mouradia.dz/francais/discours/2001/04/d260401.htm> (page consultée le 28/08/ 2004).
- Présidence de la République. "*Mémoire sur les réformes en Algérie*". Sea Island- Etats-Unis, le 9 juin 2004 [Enligne].<http://www.el-mouradia.dz/francais/infos/actualite/algerieact.htm> (page consultée le 28/08/2004).
- Wilaya de Constantine. "*Monographie*", décembre 1980.
- Wilaya de Constantine. Direction de la planification et de l'aménagement du territoire. "*Projet d'aménagement du territoire de la wilaya de Constantine*" 1982. Document établi par l'institut des Sciences de la Terre de l'université de Constantine.
- Wilaya de Constantine. "*Monographie de la Wilaya de Constantine*". Étude arrêtée au 31.01.97.
- Wilaya de Constantine. Direction de la Planification et de l'Aménagement du territoire (DTAP). "*Constantine par les chiffres- Année 2000*".
- Wilaya de Constantine. Direction de la Planification et de l'Aménagement du territoire (DTAP). "*Constantine par les chiffres- Année 2002*".
- Wilaya d'Oran. Direction de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat. "*Présentation du secteur de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat artisanat*" [Enligne].[http://www.tethys-univ.org/fr/CA Algerie/DPME.pdf](http://www.tethys-univ.org/fr/CA%20Algerie/DPME.pdf) (page consultée le 28/09/2007).

Textes juridiques et lois algériennes consultés

- Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.
- Loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune.
- Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya.
- Loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, portant orientation foncière.
- Loi n°90-29 du 1° décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.
- Loi n° 01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise.
- Loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.
- Loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.
- Loi n° 02-08 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement.
- Loi n° 05-13 du 15 Ramadhan 1426 correspondant au 8 octobre 2005 portant approbation de l'ordonnance n° 05-03 du 11 Joumada Ethania 1426 correspondant au 18 juillet 2005 complétant la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune.
- Loi n° 05-14 du 15 Ramadhan 1426 correspondant au 18 octobre 2005 portant approbation de l'ordonnance n° 05-04 du 11 Joumada Ethania 1426 correspondant au 18 juillet 2005 complétant la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya.
- Loi n° 06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville.

Documents, rapports d'institutions et d'organismes internationaux

- Agence Française de Développement (AFD). "*Financer les investissements des villes des pays en développement*". Synthèse des travaux du Groupe de travail "Financement des investissements des collectivités locales" [Enligne].<http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/publications/notesetdocuments/ND-24.pdf> (page consultée le 20/09/2007).
- Agence de Promotion de l'Industrie. Tunisie. "Tissu industriel" [Enligne].<http://www.Tunisie.industrie.nat/tn/fr/doc.sp?cat=3&mrub=23#Les20%entreprises20%industrielles> (page consultée le 29/10/2007).
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). "*Rapport sur l'investissement dans le monde- l'IED en provenance des pays en développement ou en transition: incidences sur le développement-vue d'ensemble*". Nations Unies, New York et Genève 2006 [Enligne].http://www.unctad.org/fr/docs/wir2006overview_fr.pdf (page consultée le 20/09/2007).
- Commission Européenne. "*Union Européenne-Maghreb: 25ans de coopération 1976-2001*". Direction Générale Relations extérieures-Direction Moyen et Proche-Orient, Méditerranée Sud-Unité Maghreb [Enligne].http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/brochures/ue-maghreb-25ans.pdf (page consultée le 21/09/2004).
- Comité MED "Avis favorable aux Plans de financement nationaux MEDA pour 2002 relatifs à l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie" [Enligne].<http://www.1stmediterranean.com/articles5fr.html> (page consultée le 25/06/2004).
- Conseil National des Villes. Avis et propositions du CNV au Ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine sur "*Les enjeux du développement économique dans le renouvellement urbain*". Septembre 2003 [Enligne].<http://www.ville.gouv.fr/pdf/cnv/devpt-eco.pdf> (page consultée le 3/06/2005).
- Conseil Économique et Social. "*Le temps des villes pour une concordance des temps dans la cité*". Projet d'avis présenté au nom de "la section du cadre de vie" par M. Jean-Paul BAILLY, rapporteur, Paris, le 13 mars 2002 [Enligne].<http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/pravi/PA015010.pdf> (page consultée le 01/03/2006).
- Conseil Régional de l'Environnement de Montréal. "*Recommandations pour la future politique sur les espaces verts de la ville de Montréal*" par la table de concertation du Cre-Montréal sur les espaces verts et bleus montréalais, décembre 2002 [Enligne].[http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/memoires/Document espacesverts.pdf](http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/memoires/Document%20espacesverts.pdf) (page consultée le 28/06/2004).
- Délégation Interministérielle à la Ville. "*Les contrats urbains de cohésion sociale- Guide méthodologique*" [Enligne].http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/guide_methodo_CUCS.pdf (page consultée le 10/10/2006).
- Le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement. "Elaboration des contrats urbains de cohésion sociale". Circulaire du 24 mai 2006 [Enligne].http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/Circulaire_CUCS.pdf (page consultée le 10/10/2006).
- Le programme de l'Association Européenne pour la Revitalisation des Quartiers en Crise. "*Approches intégrées de développement urbain*" [Enligne].<http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/shelter/integurb.html> (page consultée le 23/11/2006).
- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.. "*Paysage et aménagement urbain*". Note de synthèse réalisée par l'Atelier Pierre Girardin et l'Association Aménagement et Nature pour le Centre de Documentation de l'Urbanisme [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/elabproj/> (page consultée le 01/01/2004).
- Nations Unies. Conseil Économique et Social. "*Agriculture, utilisation des terres et désertification-Rapport du Secrétaire général*". Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable. Session d'organisation, 30 avril-2 mai 2001 [Enligne].<http://www.agora21.org/johannesburg/cp13.html> (page consultée le 25/06/2004).

- Nations-Unies. Conseil Économique et Social. "*Dialogue multipartite dans le cadre de la deuxième session de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable*", Johannesburg 28 Janvier-8 février 2002 [Enligne].<http://www.agora21.org/johannesburg/pc2farme.html> (page consultée le 25/06/2004).
- Observatoire méditerranéen. "*Algérie- Agriculture, forêts et pêche*". Rapport pays 2002. CIHEAM [Enligne].<http://www.medobs-ciheam.org/panorama/rapport2003/algerie/ ProfilAlg 130204.pdf> (page consultée le 31/03/2004).
- Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). "*Agriculture urbaine et périurbaine*". Comité de l'Agriculture. Quinzième session, Rome, 25-29 janvier 1999, Salle Rouge- Point 9 de l'ordre du jour provisoire [Enligne].<http://www.fao.org/unfao/bodies/COAG/COAG15/X0076f.htm> (page consultée le 27/03/2005).
- Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). "*Questions relatives à l'agriculture urbaine*" in Le Courrier de l'environnement n°36, mars 1999 [Enligne].<http://www.inra.fr/dpenv/fao--c36.htm> (page consultée le 26/06/2004).
- Partenariat Euro-Med. "*Algérie-Documents de stratégie 2002-2006 & Programme Indicatif National 2002-2004*" [Enligne].http://www.financesmediterranee.com/pdf/pays/ algerie2002_2006.pdf (page consultée le 25/09/ 2004).
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). "*Appui à la modernisation et à la Gouvernance*" [Enligne].<http://www.dz.undp.org/gouvernance.html> (page consultée le 04/07/ 2004).
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Algérie. "*Projets achevés dans le domaine de la promotion de la Gouvernance Démocratique*" [Enligne].<http://www.dz.undp.org/gouvernance/projets%20Gouvernance%20Clotur%C3%A9s.html>
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). "*Lignes directrices pour une régénération urbaine dans la région méditerranéenne*". Programme d'Actions Prioritaires. Centre d'Activités Régionales, Split, janvier 2004 [Enligne].http://www.pap-thecoastcentre.org/french/Regeneration_Urbaine.pdf (page consultée le 13/09/2006).
- Rapport du Haut Conseil de la coopération internationale sur "*Gouvernance démocratique et coopération internationale*" Adopté le 24 septembre 2002 à la vingt deuxième réunion plénière [Enligne].<http://www.hcci.gouv.fr/travail/avis/rapport/gouvernance-démocratique-cooperation.pdf> (page consultée le 10/11/2006).

Articles de colloques, séminaires, revues et CD-ROM

- ADELL, German. "*L'urbanisme méditerranéen face à la recomposition territoriale de la forme urbaine? Confrontation ou adaptation des paradigmes?*". Colloque GRERBAM/ ICM/ ETSAB sur le thème "*Quel projet urbain dans le bassin méditerranéen ?*", Barcelone 11 et 12 mai 2000.
- ADELL, German. CAPODANO, Xavier. "*Dire les nouveaux territoires: du stigmatisme de la banlieue à l'ubiquité du paysage*". Séminaire sur " Les mots de la ville " CNRS/MOST-UNESCO, Paris 4 et 6 décembre 1997.
- ARAMA, Yasmina. "*Périphérie, habitat illicite et terres privées agricoles. L'exemple de Sissaoui au sud de Constantine*" (octobre 1999) in "*Dynamiques des territoires et des sociétés*"- Les documents de la MRSH de Caen, n° 15, 2005, pp. 277-286.
- ARAMA, Yasmina. "*Image, perceptions, et politique de la ville*". Actes du 2° Séminaire international en Architecture sur le thème : «L'Architecture et la ville algérienne face aux défis du XXI° Siècle», Biskra 20 et 21 novembre 1999, p. 107 à 117.

- ARAMA, Yasmina. "*Un instrument de planification urbaine : le Plan d'Aménagement et d'Urbanisme (P.D.A..U.)*" in Projet de recherche intitulé "Eléments méthodologiques pour l'élaboration des cahiers de prescriptions architecturales particulières aux communes". Institut d'Architecture et d'Urbanisme. Université Mentouri Constantine. Avril 2000.
- ARAMA, Yasmina. "*Métropole régionale, métropole nationale : entre planification et projets urbains*". Colloque "Quel(s) projet(s) urbain(s) dans le Bassin méditerranéen ?". Barcelone 11, 12 mai 2000. GRERBAM, Institut Catala de la Mediterrania (ICM) et l'institut d'Architecture de Barcelone.
- ARAMA, Yasmina. "*Unité et régionalisation du Maghreb ou les multiples défis pour une intégration économique*". Colloque sur le thème: "Rôle de l'Union du Maghreb Arabe dans les relations de partenariat avec l'union européenne", Marrakech 17-20 février 2002.
- ARAMA, Yasmina. "*Centralité, marginalité ou l'informel dans l'espace urbain*". Colloque "les espaces marginaux". Université de Sfax pour le SUD. Faculté des Lettres et Sciences Humaines, du 6 au 8 mars 2002.
- ARAMA, Yasmina. "*Mondialisation et territorialité: pouvoir et développement local*". Université Mentouri de Constantine. Ecrit mai 2003.
- ARAMA, Yasmina. « *Gouvernance et territorialité(s) ou éthique et entreprise* ». Colloque international sur « Gouvernance et développement des PME-PMI3 » CREAD, Alger du 23 au 25 juin 2003.
- ARAMA, Yasmina. "*Mondialisation et régionalisation: le Maghreb entre libéralisation économique et gestion centralisée des territoires*". Revue EurOrient n° 18- 2004 sur le thème "L'Afrique du Nord: un certain dilemme identitaire" pp.17-52.
- ARAMA, Yasmina. "*Nouveaux modes d'échange, processus de régionalisation et nouvelles territorialités : l'exemple de pays d'Afrique et du Maghreb*". in Les identités régionales et la dialectique Sud-Sud en question. CODESRIA 2007, pp. 27-37.
- ARAMA, Yasmina. « *Gouvernance et territorialité(s) : les difficultés de la gestion urbaine* ». Colloque international et interdisciplinaire sur le thème "Fabrication, gestion et pratiques des territoires regards croisés et perspectives de coopération France-Maghreb dans les domaines de l'Architecture, de l'Urbanisme et du paysage". École d'Architecture de Paris Val de Seine, Paris 4, 5 et 6 décembre 2003.
- ARAMA, Yasmina. "*Métropolisation et absence de tourisme : un état des espaces urbains en Algérie*" in Mondes urbains du tourisme. Editions Belin 2007, pp. 188-204.
- BELAHCEN TLEMÇANI, Mohammed. "*Nouvelles dynamiques territoriales et intégration des pays du Maghreb à l'Union Européenne*". Colloque sur le thème: "Rôle de l'Union du Maghreb Arabe dans les relations de partenariat avec l'union européenne", Marrakech 17-20 février 2002.
- BENAKEZOUH, Chabane. "*La ville d'Alger et le droit*". Colloque international "Alger lumières sur la ville". EPAU, Alger du 4 au 6 mai 2002.
- BENDJABALLAH, Souad. "*Gestion des ressources naturelles et modes de sécurisation*" in bulletin "F.A.O. réforme agraire, colonisation et coopératives agricoles" 2001/1, pp.23- 31.
- BEREZOWSKA-AZZAG, Ewa. "*Alger et l'urbanisme durable: un long chemin à parcourir*". Colloque international "Alger lumières sur la ville". EPAU, Alger du 4 au 6 Mai 2002.
- COËFFÉ, Vincent. "*L'urbanité cachée du rivage touristique*" in Mondes urbains du tourisme. Editions Belin 2007, pp. 246-255.
- Colloque international " Les mondes urbains du tourisme ".Institut de Géographie, Paris 13 et 14 janvier 2005.
- COLLIN, Isabelle. "De l'évènement au tourisme au cœur de la métropole Lille 2004, capitale européenne de la culture" in Mondes urbains du tourisme, Edition Belin, 2007, pp103-115.

- COTE, Marc. "*L'urbanisation à Constantine*" in "Urbanisation, réseaux urbains, régionalisation au Maghreb" fascicule 4, publié avec la collaboration du C.N.R.S., du centre inter-universitaire d'études méditerranéennes de Poitiers et du conseil scientifique de Tours. 1979.
- COTE, Marc. " *Place et évolution des grands villes dans l'armature urbaine algérienne* ". Journées d'étude sur les grands villes. Wilaya d'Alger, 27-30 juin1987.
- DELUZ, Jean-Jacques. "*Du logement social à l'espace de ségrégation*". Revue La ville N°1 "Méditerranée", Alger, Marseille, Barcelone. Janvier 1995.
- DIMOU, Michel, "*De l'économie géographique à la croissance endogène localisée. Historique d'une évolution*" (original PDF 19 pp.) CE.R.E.S.U.R. Université de la Réunion Août 2002.
- DRIS, Nassima. "*Habiter le patrimoine: monde en marge et identité urbaine- La Casbah d'Alger ou le refuge des exclus*" PDF. Université Européenne d'été "Habiter le patrimoine", Saumur, 13 et16 octobre 2003.
- ESCALLIER, Robert. "*Le système urbain marocain: métropoles et petites villes*" in Études "Urbanisation au Maghreb" N° 706. Publications de l'ERA, Tours 1982.
- FERRIER, Jean-Paul. " *Pour une lecture post-urbaine de la Méditerranée du XXIe siècle*" in Méditerranée, Paris CNED-SEDES, 2001, pp.197 à 229.
- FILIPPI, Maryline. TORRE, André. "*L'organisation en réseau : de l'instauration des règles locales aux actions collectives*". Colloque Université d'Automne du GRECOS sur le thème " Nouvelles technologies, stratégies des firmes et développement territorial ", Marrakech du 30 octobre au 1^{er} novembre 2001- CD-ROM.
- FRANCE, Ingrid. "*Les réseaux cognitifs: émergence et spatialisation*" PDF. Colloque Université d'Automne du GRECOS sur le thème « Nouvelles technologies, stratégies des firmes et développement territorial » Marrakech du 30 octobre au 1^{er} novembre 2001- CD-ROM.
- GLEIZAL, Jean-Jacques. "*Coopération décentralisée, action culturelle et francophonie*". Ecrit Décembre 2000. [L'auteur est Professeur des Universités et Adjoint au maire de Grenoble chargé de la coopération décentralisée, de l'université, de la recherche et des relations extérieures].
- GRANIER, Gérard. "La propriété foncière des habitants de Constantine".C.R.I.D.E.A. Université de Constantine, 1973.
- "*Hierarchies- métropolisation*" in revue Urbanisme. Juillet 1994. Hors série n°4, p.14.
- KHELFAOUI, Zeineddine. "*Capital humain et réseau de compétences: axe structurant du partenariat euro-maghrébin*". Colloque sur le thème: "Rôle de l'Union du Maghreb Arabe dans les relations de partenariat avec l'union européenne", Marrakech 17-20 février 2002.
- KHELLADI, M. " *La RN 12/26, facteur de développement ou de sous-développement?*". ARAL - IIIème Congrès de la Route, Alger le 15, 16 et17 Octobre 2001.
- "*L'Europe des villes en chiffres*" in revue Urbanisme. Juillet 1994. Hors série n°4, p.11
- LABII, Belkacem. Etude du "*PAW Constantine. Mission 1. Bilan, diagnostic et orientations d'aménagement. Phase 2. Elaboration de scénarios ou options d'aménagement* ", Constantine 1997.
- LAKJAA, Abdelkader. "*La ville: creuset d'une culture nouvelle.(Villes, cultures et société)*" In Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales. CRASC. Insanyat. N° 5. Mai-Aout 1998 pp.39 à 59.
- LAZZAROTTI, Olivier. " Rome n'est plus dans Rome ou de l'urbanité, manière européenne d'habiter " in Mondes urbains du tourisme. Editions Belin 2007, pp. 323-331.
- LECAS, Jean. " *Ville et système politique : l'image de la ville dans le discours officiel algérien* ". Colloque de Hammamet, Tunisie, juin 1976.
- LESBET, Djaffar. "*Logement: une pénurie rentable*". Revue La ville N°1 "Méditerranée" Alger, Marseille, Barcelone. Janvier 1995.
- LE COZ, Jean. " Intégration ternaire de l'agriculture et aménagement de l'espace rural" in L'espace géographique n°4, 1972, pp. 217-229.

- LE COZ, Jean. "L'Algérie décennie 1980 : les étapes de la désocialisation" in "Espace rural" n° 24 Février 1991- Laboratoire de géographie de l'université Paul Valéry et de l'URA 926 du CNRS, Montpellier, 94 p.
- MEDDEB, Radhi. "Les accords de coopération Europe-Maghreb : vision maghrébine d'un bilan". PDF. Le forum international de réalités sur le thème: "Les relations Europe-Maghreb: bilan et perspectives" du 19, 20 avril 2000.
- MESKALDJI, Ghanima. EL-HADEUF, Lamine. "Croissance de l'agglomération constantinoise" in "Urbanisation, réseaux urbains, régionalisation au Maghreb" fascicule 4, publié avec du C.N.R.S., du centre interuniversitaire d'études méditerranéennes (Poitiers) et du conseil scientifique de Tours. 1979.
- PRENANT, André. "Algérie.... Géographie humaine et économique". dans Encyclopedia Universalis sur CD-ROM, Paris : Encyclopedia Universalis. 1999.
- REMAUD, Hervé et FALQUE, Alain. "Le terroir: actif stratégique des petites entreprises agroalimentaires ?". Colloque Université d'Automne du GRECOS sur "Nouvelles technologies, stratégies des firmes et développement territorial" sur CD-ROM. Marrakech du 30 octobre au 1^{er} novembre 2001.
- ROUX, Michel. " Le re-enchantement du territoire (Le territoire dans les sillages de la complexité)". Coresponsable de l'Atelier 28 "Espaces, habitabilités des territoires et Complexité" du Programme Européen Modélisation de la Complexité, Lorient, mars 2001.pdf
- SIDI BOUMEDIENE, Rachid. "Pérennité et mutation". Revue La ville N°1 "Méditerranée" Alger, Marseille, Barcelone. Janvier 1995.
- SOKOLOFF, Béatrice. "Le projet urbain de Barcelone: spécificité et modalités de réalisation" Institut Catala de la Mediterrània, GRERBAM- ETSAB. "Quel projet urbain dans le bassin méditerranéen?", Barcelone 11 et 12 mai 2000, pp.51-61.
- TAYYIBI, Abdelghani. "Patrimoine et planification urbaine". Etudes générales, Direction de l'Urbanisme [Enligne]. <http://www.marocurba.gov.ma/tpc00017/contact.htm> (page consultée le 10/05/2005).
- TROIN, Jean-François. "Vers un Maghreb des villes en l'an 2000" in Études "Urbanisation au Maghreb" N°706. Publications de l'ERA, Tours 1982
- VOULA MEGA. "Les fronts de l'innovation urbaine en Europe". Revue Urbanisme-Septembre/ Octobre 1994 n° 276.

Documents et articles Internet

- ABAAB, A. BESSAOUD, O. BOUDERBALA, N. ELLOUMI, M. JOUVE, A.-M. "Conclusions et perspectives sur la modernisation des agricultures méditerranéennes". Série. A /n029, 1997 - La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb), pp.1-10 [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a29/CI971525.pdf> (page consultée le 02/04/2004).
- ABDELGUERFI, Aissa.. LAOUAR, Meriem. "Privatisation et partage du foncier : une des causes de la dégradation des milieux naturels en Algérie". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes , N° 32 "Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides", pp. 209-212 [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a32/CI971112.pdf> (page consultée le 10/09/2004).
- ABDELKAFI, Jellal. « Urbanisation, planification spatiale et politiques urbaines au Maghreb contemporain », 31 Mars 2001, p. 44. in " L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens- Étude sub-régionale : Tunisie, Algérie, Maroc". Document préparé pour la Réunion méditerranéenne sur «Gestion des villes et développement durable » Barcelone, 3-5 septembre 2001. Plan Bleu pour la Méditerranée-Centres d'activités régionales [Enligne]. http://www.planbleu.org/pdf/villes_tun-dza-mar.pdf (page consultée le 12/10/2003).

- ADAIR, Philippe. HAMED, Yousra. " *Marchés informels et micro-entreprises au Maghreb : emploi, production et financement*". Université Paris XII, GRATICE [Enligne].<http://www.cread.edu.dz/cread/manif/download/c34.pdf> (page consultée le 01/06/2007).
- ADAIR, Philippe. HAMED, Yousra. " *Micro-entreprises et micro-crédit au Maghreb*". Université Paris XII, ERUDITE et BIT [Enligne].<http://www.cerdi.org/Colloque/AFSE2005/papier/Adair.pdf> (page consultée le 01/06/ 2007).
- ADDI, Lahouari . " *L'armée, la nation et l'État en Algérie*" in *Confluences Méditerranée*, Printemps 1999-N°29, pp.39-46. ISSN 1148-2664 [Enligne].http://archives.univ-lyon2.fr/59/2/armee_etat_nation.pdf (page consultée le 25/09/2006).
- ADLI, Z. FERRAH, A. YAHIAOUI, S. KACI, M. CHEHAT, F. " *Le développement de la PME en Algérie: l'impératif de mise à niveau des institutions*" [Enligne].http://www.gredaal.com/industrie/agro_alimentaire/pme_pmi_dz2006.htm (page consultée le 29/10/2007).
- ANGUELETOU, Anastasia. " *Accès à l'eau et périurbanisation des grandes métropoles indiennes, le cas de Mumbai*". Note de travail n° 12/2007, juin 2007. laboratoire d'économie de la production et de l'intégration internationale UMR 5252 CNRS – UPMF [Enligne].http://web.upmf-grenoble.fr/iepe/textes/NT12_AA-collUnesco-06-2007.pdf (page consultée le 10/09/2007).
- ANTHOPOULOU, Théodosia. KOUTSOU, Stavriani. " *Globalisation, mobilité et nouvelles dynamiques agraires. Les dimensions foncières des mutations dans une région frontalière au nord-est de la Grèce* ". Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier, 2006. [Enligne].http://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Antopoulou.pdf (page consultée le 29/12/2006).
- ASCHER, François. " *Projet public et réalisations privées . Le renouveau de la planification des villes*". *Annales de la recherche urbaine. La planification et ses doubles* n°51- juill. 1991 [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annales/ascher.htm> (page consultée le 15/08/2004).
- ASCHER, François. " *Dynamiques métropolitaines et enjeux socio-politiques*". Mise en ligne septembre 1995 [Enligne].http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=783 (page consultée le 04/04/2005).
- AIT –AMARA, Hamid. " *La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale*" CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36, pp.127-137 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400030.pdf> (page consultée le 31/03/2004).
- BACI, Lazhar. " *Les réformes agraires en Algérie*". Institut National Agronomique, Département d'Economie Rurale, Alger (Algérie) [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/CI020488.pdf> (page consultée le 24/03/2004).
- BACI, Lazhar. " *Les contraintes au développement du secteur des fruits et légumes en Algérie : faiblesse des rendements et opacité des marchés* ". CIHEAM-IAM, série B- Études et recherche N° 14, pp. 265-277 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b14/CI960055.pdf> (page consultée le 01/09/2004).
- BADUEL, Pierre Robert. " *Le dynamisme démographique de l'espace urbain- Malaise dans les area studies ou tournant dans les sciences sociales ?*" in " *Malaise dans les area studies ou tournant dans les sciences sociales ?*" (codir. avec Sylvie Denoix), Karthala, Paris, parution automne 2001 [Enligne].http://www.univ-tours.fr/urbama/publications/publications_des_membres_du_lab0.htm (page consultée le 29/03/ 2004).
- BAKIS, Henry. " *Territoire et Télécommunications. Déplacement de l'axe problématique: de l'effet structurant aux potentialités d'interactions*". Netcom, octobre 1994 vol.VIII, n°2, pp. 367-400. [Enligne].http://www.serinf2.univ_monpt3.fr/net.com-labo/volumes/articles/v8-367.html (page consultée le 25/02/2001).

- BANZO, Mayté. "*La ceinture verte de Barcelone : un projet dans l'impasse ?*". *rives*, 8-2001, Nature et urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes [Enligne].<http://rives.revues.org/document50.html> (page consultée le 03/04/2004).
- BARRIERE, Olivier et Catherine. "*Le foncier-environnement- Fondements juridico-institutionnels pour une gestion viable des ressources naturelles renouvelables au Sahel*". Editions FAO, col. " Etudes législatives " n°60, Rome, 1997. ISBN : 92-5-203931-7/ ISSN : 1020-4369 [Enligne].<http://www.reds.msh-paris.fr/communication/textes/fao.htm> (page consultée le 19/09/2004).
- BARTHÉLEMY, D. "*Etre et avoir. Patrimoine versus capital : le cas de l'agriculture*". Colloque "Le droit rural et ses pratiques dans l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'espace rural". Approche conjointe des économistes, des juristes et des sociologues, Paris, 1999/11/25-26 - SFER, Société Française d'Economie Rurale, Paris. - *Economie Rurale*, n° 260 "Le droit rural : analyses économiques, juridiques, sociologiques", 2000/12, pp 27-40. - [INRA-ESR Dijon] [Enligne].<http://www.mrash.fr/labo/walras/Objets/New/Colloqueinst/24BARTHELEMY.pdf> (page consultée le 13/11/2004).
- BASSAND, Michel. "*Métropoles et métropolisation*" in "Les enjeux de la sociologie urbaine", PPUR, Lausanne, 2000 [Enligne].<https://ppur.epfl.ch/> (page consultée le 19/07/2002).
- BASSAND, Michel. CORBOZ, André. "*La Suisse est-elle urbanisée ?*". *L'Irrégulier*, le journal de l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne-2002-www.unil.ch/irregulier [Enligne].<http://www.etudiants.ch/html/pratique/actualites/sciences/suisseurbanisee.html> (page consultée le 19/07/2002).
- BASSAND, Michel. "*L'urbain en mouvement*". Conférence IREC Ecole polytechnique de Lausanne, pp.1 à13 [Enligne].http://perso.wanadoo.fr/ville-en-mouvement/interventions/michel_bassand.pdf (page consultée le 05/01/2004).
- BEDRANI, Slimane. "*La vulgarisation agricole au Maghreb: essai de synthèse d'un séminaire*". CIHEAM -Cahiers Options Méditerranéennes, N° v. 2(1) La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique, pp.3-11 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c02-1/93400066.pdf> (page consultée le 31/03/2004).
- BELHEDI, Amor. "*Différenciation et recomposition de l'espace urbain en Tunisie*" in Cahiers du GREMAM n°18. 2003/2004. Université Denis Diderot, Paris VII [Enligne].<http://amorbelhedi.azotobac.com/recompurbaine.htm> (page consultée le 02/04/2005).
- BENABDELI, Khéloufi. "*Impacts socio-économiques et écologiques de la privatisation des terres sur la gestion des espaces et la conduite des troupeaux : cas de la commune de Telagh (Sidi-Bel-Abbès, Algérie)*". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes , N° 32 , pp.185-194 [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a32/CI971109.pdf> (page consultée le 10/09/2004).
- BENAÏSSA, Ahmed. "*L'évolution de la propriété foncière à travers les textes et les différents modes d'accès à la propriété foncière*". Land Property System in Algeria. 2nd FIG Conférence régionale Marrakech, Maroc, Décembre 2-5, 2003 [Enligne].www.fig.net/figtree/pub/morocco/proceedings/TS14/TS14_5_benaissa.pdf (page consultée le 07/02/2004).
- BENDJABALLAH, Souad. "*Droit foncier, éthique et stratégies locales. Les réponses à la violence des politiques domaniales en Algérie*" in Bulletin de liaison numéro 23, juillet 1998-pp.79 à 81 [Enligne].<http://sos-net.eu.org/red&s/dhdi/bulletins/23/bull23.pdf> (page consultée le 10/09/2004).
- BESSAOUD, Omar. "*L'agriculture algérienne : Des révolutions agraires aux réformes libérales (1963-2002)*". Institut agronomique méditerranéen (IAM), pp.73-99 [Enligne].<http://ressources.iamm.fr/publi/bessaoud.pdf> (page consultée le 04/01/2003).

- BESSAOUD, Omar. TOUNSI, Mohamed. *"Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000"*. CIHEAM-IAM, série B- Études et recherche N° 14, pp.101-118. [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b14/CI960045.pdf> (page consultée le 24/04/2004).
- BIEBER, Alain. ORFEUIL, Jean-Pierre. *"La mobilité urbaine et sa régulation. Quelques comparaisons internationales"*. Mobilités n°59-60, juin-septembre 1993 [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annales/bieber.htm> (page consultée le 15/08/2004).
- BONNET, Michel (sous la direction de). *"L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe"*. Plan Construction et Architecture. Ouvrage collectif. Volume I : "Les acteurs du projet architectural et urbain" [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/elabprojet/> (page consultée le 01/01/2004).
- BOUCHEMAL, Salah. *"La production de l'urbain en Algérie : entre planification et pratiques"*. Laboratoire RNAMS. Centre universitaire Larbi Ben M'hidi, Algérie [Enligne].<http://www.univ-lemans.fr/lettres/labo/gregum/activites/colloques/sfax/axe3/bouchemal.pdf> (page consultée le 11/05/2007)
- BOUDERBALA, Négib. *"Les systèmes de propriété foncière au Maghreb Le cas du Maroc"*. CIHEAM-Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36 [de la page 47à 66] [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/CI020475.pdf> (page consultée le 05/01/2003).
- BOUDERBALA, Negib. *"La modernisation et la gestion du foncier au Maroc"*. CIHEAM-options Méditerranéennes, Série. A /n029, 1997 - La modernisation des agricultures méditerranéennes, pp. 155-164. [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a29/CI971511.pdf> (page consultée le 05/01/2003).
- BOUDERBALA, Négib. *"Le morcellement de la propriété et de l'exploitation agricole au Maghreb"*. CIHEAM -Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36 pp.295-300 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/CI020489.pdf> (page consultée le 31/03/2004).
- BOUKELLA, Mourad. *"Les industries agro-alimentaires en Algérie: politiques, structures et performances depuis l'indépendance"*. CIHEAM Options Méditerranéennes- Vol. 19- 1996, 70 p. [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c19/96400005.pdf> (page consultée le 20/08/2004).
- BOURAOUI, Moez. DONADIEU, Pierre. FLEURY, André. *"L'agriculture urbaine, une chance pour l'aménagement du Grand Tunis ?"* in Cahiers d'études et de recherches francophones/ Agricultures. Volume 10, Numéro 4, 261-9, Juillet- Août 2001, Chronique [Enligne].<http://www.john-libbey-eurotext.fr/fr/print/e-docs/00/00/EA/AF/article.md> (page consultée le 26/06/2004).
- BOURENANE, Naceur. *"Agriculture et alimentation en Algérie entre les contraintes historiques et les perspectives futures "*. CIHEAM-IAMM, 1991. Options Méditerranéennes : Série A/. Séminaires Méditerranéens N° 21: " Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes", pp.23à 51 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a21/CI911711.pdf> (page consultée le 07/04/ 2004).
- BOURENANE, Naceur. CAMPAGNE, Pierre. CARVALHO, Agostinho. ELLOUMI, Mohamed. *"La question de la pluriactivité en Algérie, en France, au Portugal et en Tunisie"*. CIHEAM. Options Méditerranéennes. Série B. N° 5- 1991, pp. 24-29 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b05/91400126.pdf> (page consultée le 20/08/2004).
- BOURENANE, Naceur. CAMPAGNE, Pierre. *" Synthèse des études de zones"*-Chapitre Huit. CIHEAM. Options Méditerranéennes. Série B. N° 5- 1991- "Pluriactivité et revenus extérieurs dans l'agriculture méditerranéenne",pp.169-187 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b05/91400132.pdf> (page consultée le 12/09/2004).
- BOUSSOUF, Rabah. *"Constantine: d'une ville attractive à une ville répulsive "*. GREGUM-UMR ESO CNRS, université du Maine, 19 octobre 2006 [Enligne].http://www.univ-lemans.fr/lettres/labo/gregum/activites/colloques/sfax/axe6/boussouf_r.html (page consultée le 07/01/ 2007).

- BRUNET, Magalie. " *De la politique régionale au schéma de développement de l'espace communautaire : le rôle de la coopération interreg dans l'aménagement du territoire européen*". Promotion Pascal Lamy-Maîtrise des Sciences et Techniques "Cultures Economies Européennes" Septembre 2001 [Enligne].<http://www.up.univ-mrs.fr/wmstcee/oeuvres/brunet/P2001-Brunet.PDF> (page consultée le 01/08/2002).
- CALAME, Pierre. "*Indicateurs et gouvernance mondiale*", 28 septembre 1999 [Enligne].<http://www.ue-acp.org/fr/forum/presentations/calame.html> (page consultée le 10/03/2003).
- CAMPAGNE, Pierre. "*Problématique générale*". CIHEAM-IAMM -Options Méditerranéennes, vol. 1, n° 4: "Etat de l'agriculture en Méditerranée: les politiques agricoles et alimentaires"- 1993 pp. 05-12 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c01-4/93400026.pdf> (page consultée le 12/09/2004).
- CAMPAGNE, Pierre. " *Conclusion*". CIHEAM. Options Méditerranéennes. Série B. N° 5- 1991- "Pluriactivité et revenus extérieurs dans l'agriculture méditerranéenne", pp.189-192 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b05/91400150.pdf> (page consultée le 12/09/2004).
- CAMPAGNE, Pierre. " *Réseau Agriculture Familiale Comparée (RAFAC)- Etude comparée de zones rurales en Algérie, France, Portugal et Tunisie*". Chapitre un. CIHEAM. Options Méditerranéennes. Série B. N° 5-1991- "Pluriactivité et revenus extérieurs dans l'agriculture méditerranéenne", pp. 11-21 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b05/91400125.pdf> (page consultée le 12/09/2004).
- CAMPBELL, Bonnie. "*Gouvernance un concept apolitique ?*Communication pour la table ronde: "Quel modèle politique est sous-jacent au concept apolitique de gouvernance ? " Mardi 29 août 2000.Séminaire d'été du Haut Conseil de la Coopération Internationale sur " Le développement : pour un débat politique", Dourdan-France [Enligne].<http://www.ceim.uqam.ca/textes/Gouvernance/HCCI.htm> (page consultée le 17/10/2002).
- CANET, Raphaël. " *Qu'est-ce que la gouvernance ?*". Conférence prononcée dans le cadre du Séminaire "Les nouveaux modes de gouvernance et la place de la société civile", organisé par le Service aux collectivités de l'UQAM – Montréal, Écomusée du fier monde –16 mars 2004 [Enligne].<http://www.chaire-mcd.ca/publications/conferences/canet-mars-2004.pdf>(page consultée le 28/02/2005).
- CAPDEVIELLE, Jacques. "*Après l'Etat-nation : portée et limites de l'apport habermassien pour penser la crise actuelle des modes de légitimation politique*" [Enligne].<http://www.cevipov.msh-paris.fr/chercheurs/capdevie.htm> (page consultée le 05/08/2001).
- CASAS, Joseph. "*La planification nationale à long terme de la recherche agronomique dans le tiers-monde : intérêt et méthode*". CIHEAM -Options Méditerranéennes, vol. 1, n° 5: "Etat de l'agriculture en Méditerranée: recherche agronomique et sécurité alimentaire" 1993, pp.117-134[Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c01-5/93400056.pdf> (page consultée le 19/09/2004).
- CASSEN, Bernard. "*Le piège de la gouvernance*". Le Monde Diplomatique juin, p.28 [Enligne].<http://www.monde-diplomatique.fr/2001/06/CASSEN/15272> (page consultée le 24/12/2002).
- CATIN, Maurice. GHIO, Stéphane. VAN HUFFEL, Christophe. "*Intégration économique, investissements directs étrangers et concentration spatiale dans les pays en développement*". Communication aux onzièmes journées du SESAME, Lille 12-14 septembre 2001 [Enligne].<http://www.univ-lille1.fr/medee/sesame/vanhuffel.pdf> (page consultée le 10/09/2007).
- CHARMES, Jacques. " *Le secteur informel en Afrique, une croissance qui n'est pas forcément signe de marginalisation*" in dea destin webdev informel [Enligne].http://www.cybercable.tm.fr/jarmah/public_html/charmes1.htm (page consultée le 04/11/2001).
- CHARVET, Jean-Paul . "*Nourrir six milliards d'hommes*". Conférence- Le Havre, 6 mars 2002 [Enligne].<http://www.ac-rouen.fr/hist-geo/doc/cfr/6mm/6mm.htm> (page consultée le 26/01/2004).

- CHAULET, Claudine."Propos de sociologie sur la vulgarisation agricole". Cahiers Options Méditerranéennes. N° v. 2(1)La vulgarisation agricole au Maghreb:théorie et pratique, pp.13-15 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c02-1/93400067.pdf> (page consultée le 31/03/2004)
- CHERIET, Foued. LE ROY, Frédéric. RASTOIN, Jean-Louis. "*Danser avec les géants? Un cas d'alliance stratégique entre FMN ET PME dans l'agroalimentaire*". AIMS XVème Conférence Internationale de Management Stratégique, Annecy/Genève 13-16 juin 2006[Enligne].<http://www.strategie-aims.com/aims06/www.irege.univ-avoie.fr/aims/Programme/pdf/SP15%20CHERIET.pdf> (page consultée le 01/11/2007).
- CHEVALIER, Dominique. SIBERTIN-BLANC, Mariette. "*Entre grands projets et positionnement situés : maîtrise de l'étalement urbain dans l'agglomération montpelliéraine et développement durable* " [Enligne].http://www.univ-lemans.fr/lettres/labo/gregum/activites/colloques/sfax/axe3/chevalier_sibertin.pdf (page consultée le 01/07/2007).
- COMBY, Joseph. "*La fabrication de la propriété*" in "propriété et environnement", Dalloz, 1998 [Enligne].http://perso.wanadoo.fr/joseph.comby/fabrication_propriete.html (page consultée le 18/08/2004).
- "*Composition urbaine et actualité des discours sur la ville*" [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/bibliographies/compourb/compbib1.htm> (page consultée le 21/05/2004).
- COULOMB, Pierre."Le paradoxe du droit de propriété moderne:la fin de la rente foncière au profit du revenu du travail ou du profit". Série. A /n029, 1997 - La modernisation des agricultures méditerranéennes, pp.1-6 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a29/CI971498.pdf> (page consultée le 02/04/2004).
- COULOMB, P."*De la terre à l'État. Droit de propriété, théories économiques, politiques foncières*". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36 pp.13-40 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400028.pdf> (page consultée le 01/04/2004).
- COUR, Jean-Marie. "*Les enjeux de l'urbanisation dans les pays en voie de peuplement. Éléments de réflexion extraits de l'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'ouest*". OCDE-Club du Sahel, Paris Septembre 1995 [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/doc/ouvr15/peuple.htm> (page consultée le 09/01/2004).
- CROUZEL, Ivan. "*Démocratiser la gouvernance locale entre ouverture d'un espace public et inertie des pratiques*". CEAN – IEP de Bordeaux, Juin 2007 [Enligne].http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Gouvernance_democratique_locale.pdf (page consultée le 20/08/2007).
- DAGHINI, Giairo. "*Le devenir des villes*". Extrait de Faces n°46, été 1999, pp. 2-7 [Enligne].http://www.archi.unige.ch/faces/3_text/3_46text.html (page consultée le 29/03/2004).
- DALIGAUX, Jacques. "*Urbanisation, planification territoriale et enjeux de pouvoir dans l'aire métropolitaine de Barcelone*". rives, 8-2001, Nature et urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes [Enligne].<http://rives.revues.org/document51.html> (page consultée le 03/04/2004).
- DEJARDIN, Marcus.GUIO, Anne-Catherine. MARECHAL, Luc. "*Croissance endogène spatialisée et développement régional :apports pour une évaluation critique des plans stratégiques d'aménagement du territoire*" [Enligne].<http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/DAU/Dwld/CroissEndo.pdf> (page consultée le 10/09/2007).
- DELARUE, François. "*La réhabilitation urbaine*". Préface [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/bibliographies/rehabilitation/preface.htm> (page consultée le 21/05/2004).
- DENIS, Eric. VIGNAL, Leïla."*Dimensions nouvelles de la métropolisation dans le Monde arabe: le cas du Caire*". Cahiers de la Méditerranée, vol 64 Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée [Enligne].<http://cdlm.revues.org/document.html?id=75.html> (page consultée le 05/10/2005).

- DESROCHES, Serge. " *Les défis de l'agriculture périurbaine dans une société en métamorphose. Étude comparative des transformations au Sud-Ouest de Versailles et au Nord-Est de Montréal*". Thèse de Ph.D en géographie, mai 1999. Université de Montréal, département de géographie, mai 1999 [Enligne].<http://www.er.uqam.ca/nobel/k26060/these/these.htm> (page consultée le 28/06/2004).
- DEVISME, Laurent. " *Actualité de la pensée d'Henri Lefebvre à propos de l'urbain. La question de centralité* " [Enligne].<http://www.univ-tours.fr/msv/Oeuvre1T.html> (page consultée le 10/12/2001).
- DUCHÉ, Geneviève. " *Montpellier et son environnement, une relation ville-campagne*". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36 pp.71-86 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/CI940559.pdf> (page consultée le 31/03/2004).
- DURBIANO, Claudine. " *L'espace rural existe-t-il encore?*" [Enligne].http://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/histgeo/annuaire/parten/Cafe_aix/c0905_01.htm (page consultée le 20/03/2004).
- DURBIANO, Claudine. " *Nature et urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes. Introduction*" rives, 8-2001, Nature et urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes [Enligne].<http://rives.revues.org/document48.html> (page consultée le 03/04/2004).
- DURBIANO, Claudine. " *De la huerta au parc agraire : la basse vallée du Llobregat*". rives, 8-2001, Nature et urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes [Enligne].<http://rives.revues.org/document52.html> (page consultée le 03/04/2004).
- DUVERNOY, Isabelle. " *Espace agricole périurbain et politiques communales d'aménagement : L'exemple de l'agglomération albigeoise*" in CYBERGEO 2002- DUVERNOY I., No.208, 05 mars 2002 [Enligne].<http://www.cybergeog.presse.fr/geoappl/duvernoy/duvernoy1.htm> (page consultée le 14/09/2004).
- ELLOUMI, Mohamed. JOUVE, Anne-Marie. " *Introduction générale*". Contribution à "Bouleversements fonciers en Méditerranée. Des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations". Coédition CIHEAM-Karthala, Paris 2003, p.11-35 [Enligne].<http://www.iamm.fr/bn/pdf/publi/jouve&elloumi-2003-boulev-intro.pdf> (page consultée le 10/08/2004).
- ESCALLIER, Robert. " *Métropoles et globalisation dans le monde arabe et méditerranéen : état, enjeux et perspectives* ". Cahiers de la Méditerranée, vol 64 Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée [Enligne].<http://cdlm.revues.org/document.html?id=68.html> (page consultée le 05/10/2005).
- FERRIER, Jean-Paul. " *La métropolisation dans le monde arabe et méditerranéen : un outil majeur du développement des macro-régions du monde*" in Cahiers de la Méditerranée-vol 64 "Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée" [Enligne].<http://revel.unice.fr/cmedi/document.html?id=84> (page consultée le 08/12/2004).
- FORAY, Dominique. " *L'économie de la connaissance: quelle définition pour quel phénomène ?*". Introduction de la première séance du séminaire par Dominique Foray (OCDE). Séminaire CGP sur l'économie de la connaissance, janvier - avril 2001- Synthèse des travaux. [Enligne].<http://www.jm.u-psud.fr/~adisrob/rallet/EcoInf03.pdf> (page consultée le 20/11/2002).
- FORAY, Dominique. " *L'économie de la connaissance et sa mesure*". OCDE/ CERI- Séminaire R.E.P.E.R.E.S, 12 et 17 décembre 2001 [Enligne].<http://cisad.adc.education.fr/reperes/telechar/sem1/slforay.pdf> (page consultée le 18/11/2002).
- FOURCADE, Colette. " *La production du local*". CIHEAM-Cahiers Options Méditerranéennes N° v. 3- Territoires en mutation : à la mémoire de Jean Le Coz, pp.43-54 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c03/CI940556.pdf> (page consultée le 01/04/2004).

- GILLY, J.P. PERRAT, J. "*Développement local et coopération décentralisée. Entre gouvernance locale et régulation globale*". Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse 20-21 septembre 2002 [Enligne].<http://web.univ-pau.fr/RECHERCHE/GDRI-EMMA/activites/Coll-com/423/Gilly-Perrat.pdf> (page consultée le 25/09/2007).
- GLACHANT, Jean-Michel. "*Les nouvelles analyses économiques de la régulation des marchés*". Université de Paris XI- ADIS-GRJM-Contribution au colloque Droit de la régulation de l'UMR de droit comparé de l'Université Panthéon- Sorbonne, 29 et 30 avril 2004 [Enligne].<http://netx.u-paris10.fr/aes/eiglachant.pdf> (page consultée le 07/09/2006).
- GODINOT, Xavier . "*Le Dossier Espace rural: des distances à combler*". Mouvement international ATD Quart Monde. Institut de Recherche et de Formation aux relations humaines [Enligne].<http://www.atd-quartmonde.org/irfrh/RevueQM/R177.html> (page consultée le 20/03/2004).
- Groupe de Prospective du Sénat. "*La ville dans le futur : réflexion prospective sur le phénomène urbain*". Rencontres Internationales de Prospective du Sénat. Palais du Luxembourg- Jeudi 12 février 2004 [Enligne].http://www.prospective.org/upload/WORD/actes_du_colloque_ville_du_futur_12_fevrier_2004.doc (page consultée le 23/03/2006).
- HAUMONT, Antoine. "*La mobilité intra-urbaine. Rétrospective et prospective*". Annales de la recherche urbaine. Mobilités n°59-60, juin-septembre 1993 [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annales/haumont.htm> (page consultée le 15/08/2004).
- HEDDADJ, Djillali. FERROUKHI, Sid-ahmed. CHERFAOUI, Mohammed Larbi. "*Rôle du SNRA dans la stratégie de développement agricole en Algérie*". CIHEAM- Cahiers Options Méditerranéennes- État de l'agriculture en méditerranée: recherche agronomique et sécurité alimentaire- vol.1, n°5, pp.87 à 96 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c01-5/93400052.pdf> (page consultée le 19/09/2004).
- HENIA, Abdelhamid. "*Propriétés et stratégies sociales à Tunis à l'époque moderne*". Correspondances – bulletin scientifique de l'IRMC - Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (10 pages).IRMC 2001 [Enligne].<http://www.irmcmaghreb.org> (page consultée le 21/12/2002).
- JARRIGE, Françoise. JOUVE, Anne-Marie. NAPOLEONE, Claude. "*Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ?*" Courrier de l'Environnement de l'INRA 2003/06- n° 49, pp. 13 à 28 [Enligne].http://www.iamm.fr/bn/pdf/publi/jouve&jarrige-2003-capitalisme_patrimonial.pdf (page consultée le 10/08/2004).
- JOURDAN, Gabriel. "*Le processus de métropolisation et ses spécificités en Provence-Alpes-Côte d'Azur*". Conférence du Cycle "Les défis du développement durable" "Développement local, urbanisation et aménagement du territoire". CERAM Sophia-Antipolis, 14 mars 2005 [Enligne].http://www.gir-maralpin.org/conferences/conferences_fichiers/JourdanConf_Metropolisation503.pdf (page consultée le 25/04/2007).
- JOUVE, Anne.-Marie. "*La question de la modernisation des agricultures méditerranéennes: éléments de recherche*". CIHEAM- options Méditerranéennes, Série A/ N° 29-1997- La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb), pp.1-4 [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a29/CI971500.pdf> (page consultée le 01/04/2004).
- JOUVE, Anne.-Marie. "*Évolution des structures de production et modernisation du secteur agricole au Maghreb*". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36 pp.223 -234 [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400031.pdf> (page consultée le 02/04/2004).
- JOUVE, Anne.-Marie. HERVIEU, Bertrand. Préface de "*Terres Méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger ?*". Coédition CIHEAM-Karthala, Paris 2001, 264 p.[Enligne]. http://www.iamm.fr/bn/pdf/publi/jouve-2001-terre_medit_preface.pdf (page consultée le 10/08/2004).

- JOUVE, Anne-Marie. "*Terres Méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger?- Introduction Générale*". Coédition CIHEAM-Karthala, Paris 2001, 264 p. [Enligne].http://www.iamm.fr/bn/pdf/publi/jouve-2001-terre_medit_intro_gene.pdf (page consultée le 10/08/ 2004).
- KARSENTY, Alain. "*Propriété foncière et environnement en Afrique*" [Enligne].http://www.libres.org/francais/dossiers/environnement/environnement_karsenty.htm (page consultée le 13/1/ 2004).
- KARUNANANTHAN, Meera. "*Cultiver en toute liberté*". Alternatives. Réseau d'action et de communication pour le développement international [Enligne].http://www.alternatives.ca/article_378.html (page consultée le 13/11/2004).
- KHALDOUN, Abderrahim. "*La création de périmètres de mise en valeur et ses conséquences sur l'espace et la société pastorale dans la région des hautes plaines occidentales : diversité, fonctionnement et contraintes*". CIHEAM-Cahiers Options Méditerranéennes, N° 32 "Pastoralisme et foncier: impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides", pp.45-49 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a32/CI971093.pdf> (page consultée le 10/09/2004).
- KHAROUFI, Mostafa. "*Urbanisation et recherche urbaine dans le monde arabe*". Université Paris VII [Enligne].<http://www.unesco.org/most/kharouf.htm> (page consultée le 24/03/2004).
- KHAROUFI, Mostafa. "*Contextes et état d'une recherche : les études urbaines au Maroc*" in Correspondances- bulletin scientifique de l'IRMC [Enligne].<http://www.irmcmaghreb.org/corres/textes/kharoufi.htm> (page consultée le 24/03/2004).
- LACOUR, Claude. "*La métropolisation pour lire la transition urbaine ?*". Journées Jacques Cartier, décembre 2003 [Enligne].<http://villes-en-transition.entpe.fr/pdfpapiers/lacour.pdf> (page consultée le 03/02/2004).
- LAGNIEZ, Denis. "*Les politiques et les programmes européens pour les PME*" [Enligne].http://www.minefi.gouv.fr/notes_bleues/nbb/nbb326/pol_programmes_pme_30_03.pdf (page consultée le 27/10/ 2007).
- LAKJAA, Abderrazak. "*Évaluation de l'impact des programmes de vulgarisation*". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes N° v. 2(1) La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique, pp.89-92 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c02-1/93400076.pdf> (page consultée le 01/04/ 2004).
- LAOUAR, Mériem. ABDELGUERFI, Aissa. "*Privatisation et partage du foncier : une des causes de la dégradation des milieux naturels en Algérie*". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes, N° 32 "Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides", pp.209-212 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a32/CI971112.pdf> (page consultée le 10/09/2004).
- "*L'association de sauvegarde de la médina de Tunis*" [Enligne].<http://www.irmcmaghreb.org/corres/espaces/51espa.htm> (page consultée le 21/05/2004).
- LAVERGNE, Marc. "*Dubaï ou la métropolisation incomplète d'un pôle en relais de l'économie monde*". Cahiers de la Méditerranée, vol 64 Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée [Enligne].<http://cdlm.revues.org/document.html?id=80.html> (page consultée le 05/10/2005).
- LE COZ, Jean. "*Espaces méditerranéens et dynamiques agraires: état territorial et communautés rurales*". CIHEAM-IAMM, 1990. Options Méditerranéennes : Série B. N° 2 Espaces méditerranéens et dynamiques agraires, 393 p [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b02/CI900731.pdf> (page consultée le 17/06/2004).
- LEGRAND, Vincent. "*Régionalisme et globalisation : le volet agricole dans le Partenariat euro-méditerranéen et l'OMC*". Document URFIG - Analyse relative à l'Agriculture – OMC UE (à paraître in "Annales d'Etudes européennes de l'Université catholique de Louvain"–Bruxelles, éd. Bruylant-<http://www.bruylant.be>, septembre 2002). [Enligne].<http://www.urfig.org/agriculture-omc-ue-euomed-legrand-pt.htm> (page consultée le 29 octobre 2004).

- LE MOIGNE, Jean-Louis. "*Anthropolitique et gouvernance des systèmes complexes territoriaux*". Rencontre organisée dans le cadre du LEREPS- IRESS Université Toulouse , par l'Atelier- Forum MCX - APC 33. Toulouse, le 21 mai 2003, Hôtel de Région [Enligne]. www.tourisme.gouv.fr/DOCUMENT/docinfo/docinfosdu09042003.htm (page consultée le 24/ 03/2004).
- LE MOIGNE, Jean-Louis. "*La réflexion épistémologique que requiert, en tout état de cause, l'activité de recherche. Et l'étude des systèmes complexes, nouveaux défis de la science*". Extraits du schéma stratégique du CNRS 2002. Sélection faite par J.L. Le Moigne, 30 juin 2002, extraite des 14 premières pages du document PDF [Enligne].<http://www.mcxapc.org/docs/ateliers/lemoign4.pdf> (page consultée le 10/09/2003).
- LE ROY, Etienne [Directeur]. Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris. "*Quelques jalons d'une anthropologie du droit*". Bulletin de liaison numéro 23, juillet 1998 [Enligne].<http://sos-net.eu.org/red&s/dhdi/bulletins/23/bull23.pdf> (page consultée le 10/09/2004)
- LE ROY, Etienne. "*L'apport des chercheurs du L'AJP à la gestion patrimoniale*". Texte paru dans Bulletin de liaison du LAJP, n°23, juillet 1998, pp. 29-57 [Enligne].<http://www.ajaj.org/leroy/texte1.htm> (page consultée le 10/09/2004).
- LEVESQUE, Luc. "*Montréal, l'informe urbanité des terrains vagues : pour une gestion créatrice du mobilier urbain*" [Enligne].http://www.amarrages.com/textes_informeurbanite.html (page consultée le 28/04/2003).
- "*L'intercommunalité entre optimum territorial et pouvoir local- Lecture dela littérature récente. 2. Analyse de la littérature portant sur quatre agglomérations*"(Bordeaux..) [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/bibliographies/intercommunalité/lecture4.htm> (page consultée le 20/06/2003).
- "*L'intercommunalité entre optimum territorial et pouvoir local -Lecture de la littérature récente- Conclusion*" [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/bibliographies/intercommunalité/lecture5.htm> (page consultée le 20/06/2003).
- "*L'intercommunalité entre optimum territorial et pouvoir local Lecture de la littérature récente- I.Analyse bibliographique Nationale*" [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/bibliographies/lecture8.htm#n1>(page consultée le 20/06/2003).
- LUSSAULT, Michel. "*Les villes européennes*". Colloque "Les villes dans le monde". Compte rendu de conférence, Blois le 3 Mai 2000 [Enligne].<http://www.ac-orleans-tours.fr/hist-geo/conferences/blois-mai00/lussault.htm> (page consultée le 20/03/2004).
- MAHDI, M. "*Innovation et système social*". CIHEAM -Cahiers Options Méditerranéennes N° v. 2(1) La vulgarisation agricole au Maghreb: théorie et pratique, pp.17-30 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c02-1/93400068.pdf> (page consultée le 1/04/2004) .
- MEBIROUK, Hayet. "*La fragmentation socio-spatiale à Annaba, un paradigme de crise urbaine*". Laboratoire Architecture et Urbanisme, université de Annaba, Algérie [Enligne].http://www.univ-lemans.fr/lettres/labo/gregum/activites/colloques/sfax/axe2/mebirouk_hayet.html (page consultée le 25/06/2007).
- MEGHERBI, Khelloudja. ARABI, Mohamed. KHELFAOUI, Hocine. "*Les pratiques d'innovation et leurs implications socio-organisationnelles. cas des PME de la région de Béjaia*" [Enligne]. <http://www.estimate.ird.fr/article153.html> (page consultée le 26/10/2007).
- MESBAH, C. "*Historique et place de la vulgarisation en Algérie*". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes N° v. 2(1) La vulgarisation agricole au Maghreb: théorie et pratique, pp.31-34. [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c02-1/93400069.pdf> (page consultée le 31/03/2004)
- MILBERT, Isabelle. "*Réglementer la croissance ou définir le développement des villes indiennes. Une planification urbaine contestée et évolutive*". Annales de la recherche urbaine. La

- planification et ses doubles n° 51 – juill. 1991 [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annales/milbert.htm> (page consultée le 01/01/ 2004).
- MILLER, Riel. "*Flexibilité économique et cohésion sociale*" in l'Observateur de l'OCDE n° 207 août-septembre 1997, pp. 24-27 [Enligne].<http://www1.oecd.org/publications/observer/207/024-027f.pdf> (page consultée le 29/11/2006).
 - MIOSSEC, Jean-Marie. "*Tunisie, métropolisation, mondialisation : efficience renforcée de l'axe oriental*". Cahiers de la Méditerranée, vol 64 Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée [Enligne].<http://cdlm.revues.org/document.html?id=77.html> (page consultée le 05/10/2005).
 - MITCHELL, Deborah. "*Mondialisation et cohésion sociale: risques et responsabilité*". Conférence internationale de recherche en sécurité sociale "an 2000" sur le thème " La sécurité sociale dans le village global", Helsinki, 25-27 septembre 2000 [Enligne].<http://www.issa.int/pdf/helsinki2000/topic0/1mitchell.PDF> (page consultée le 29/11/2006).
 - MONTCHAUSSE, Georges. "*La steppe algérienne, cadre d'interactions entre l'homme et son milieu*" in "Milieu de vie, mode de vie", Paris CIHEAM, 1972/06. Options Méditerranéennes N°13 pp. 55-60 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/r13/CI010463.pdf> (page consultée le 02/09/ 2004).
 - MORGAN, Jamie. "*Le monde à l'envers de l'économie néo-libérale*". Open University, Royaume Uni. Repris, avec l'autorisation de l'auteur, du *Grain de sable*, n°361, 10/09/2002, Attac-France. Traduction: Paul Gignac [Enligne].<http://www.homme-moderne.org/societe/eco/jmorgan/mondeal.html> (page consultée le 30/09/2006).
 - MOST. "*Gouvernance démocratique et réduction des inégalités dans les pays arabes*". Colloque sur "les ONG et la gouvernance dans les pays arabes", le Caire 29- 31 Mars 2000 [Enligne].<http://www.unesco.org/most/globalisation/govarab.htm> (page consultée le 26/03/2003).
 - MOUSTIER, Paule. "*La complémentarité entre agriculture urbaine et agriculture rurale*". IDRC-CRDI [Enligne].http://web.idrc.ca/mimap/ev-33701-201-1-DO_TOPIC.html (page consultée le 26/03/ 2005).
 - MURUA, J.R. LAAJIMI, A. "*Transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture durable: quelques réflexions*". CIHEAM Options Méditerranéennes- Vol. v.9 : "Agriculture, durabilité et environnement", 1995 , pp.75-86 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c09/96605581.pdf> (page consultée le 01/09/2004).
 - MUTIN, Georges. "*Agrégation de Géographie 1996-1997*" [Enligne].<http://www.iep.univ-lyon2.fr/Ressources/Cours/AgregGeo/agreg-geo96.html> (page consultée le 23/07/2001).
 - NAPOLEONE, C. "*Terre et territoire: petit traité sans prétention sur l'utilité de la réorganisation foncière*". CIHEAM -Cahiers Options Méditerranéennes, vol.36 pp.243-252 [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/CI020486.pdf> (page consultée le 01/04/2004).
 - NAVEZ-BOUCHANINE, Françoise. "*Espaces publics des villes marocaines*". Annales de la recherche urbaine. Espaces Publics n°57-58-déc.1992 [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annales/boucha.htm> (page consultée le 03/01/2004).
 - NICOLIN, Pierluigi [architecte, directeur de la revue Lotus, Milan, Italie]. "*Fin de la périphérie? Haussmann dans la périphérie*". Thème européen 4: "Construire la ville sur la ville. Transformations de sites urbains contemporains". Points de vue [Enligne].http://www.archi.fr/EUROPAN/e4/tex/ptdv_nic.htm (page consultée le 21/01/2004).
 - PADIOLEAU, Jean G. DEMESTEERE, René. "*les démarches stratégiques de planification des villes. origines, exemples et questions*". Annales de la Recherche Urbaine. La planification et ses doubles n°51, juillet 1991 [Enligne].<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annales/padiole.htm> (page consultée le 15/08/2004).

- PAULET, Jean-Pierre. "*Géographie urbaine*". Armand colin. Collection U, Paris 2000 [Enligne]. <http://www.armand-colin.com/cgi-bin/coll-pl?co=COL012> (page consultée le 20/10/2003).
- PERALDI, M. "*L'autre informalité: La rente et le bazar*". LAMES/CNRS [Enligne]. <http://www.melissa.ens-cachan.fr/IMG/pdf/peraldi.pdf> (page consultée le 01/06/2007).
- PETIT, Michel. "*Les enjeux des négociations agricoles internationales et les fondements du libre-échange*". Communication au forum " Libre-Echange, Agriculture et Environnement ", organisé par le CIHEAM- IAMM et le Plan Bleu, Montpellier, 30 et 31 mai 2002, 13 p. [Enligne]. <http://www.iamm.fr/bn/pdf/publi/petit-2002-planbleu.pdf> (page consultée le 04/0/2003).
- PETIT, Michel. "*La multifonctionnalité de l'agriculture: base d'un nouveau contrat social européen? Quelle légitimité internationale?*". Communication au Séminaire Jean Monnet, Université de Catania, Avril 2002 [Enligne]. <http://www.iamm.fr/bn/pdf/publi/petit-2002-multifonctionalite.pdf> (page consultée le 04/01/2003).
- PROST, Brigitte. "*Quel périurbain aujourd'hui ?*" in Géocarrefour Volume 76 - n° 4/2001 [Enligne]. <http://www.geocarrefour.org/RGL-vol76-PROST.doc> (page consultée le 29/06/2004).
- RACINE, Jean-Bernard. MARENGO, Marina. "*Des relations interculturelles aux rapports d'intégration réciproque: des villes pour vivre durablement ensemble*". Institut de Géographie, Université de Lausanne [Enligne]. <http://pweb.ens-lsh.fr/omilhaud/racine.doc> (page consultée le 02/07/2004).
- REMAUD, Hervé. FALQUE, Alain. "*Le terroir: actif stratégique des petites entreprises agroalimentaires*". Colloque Université d'Automne du GRECOS sur "Nouvelles technologies, stratégies des firmes et développement territorial". Marrakech du 30 octobre au 1^{er} novembre 2001-CD-ROM.
- REQUIER-DESJARDINS, Denis. "*Décentralisation et dynamiques locales de production dans les pays en développement*" C3ED/UVSQ. Webdev [Enligne]. http://www.cybercable.tm.fr/jarmah/public_html/denisJuillet2.htm (page consultée le 30/08/2004).
- ROBITAILLE, Eric. ROY, Philippe. "*Analyse de l'industrie du multimédia à Montréal et à Paris*" [Enligne]. <http://www3.sympatico.ca/eranho.rob/multimed.htm> (page consultée le 25/02/2001).
- ROCHEGUDE, Alain. "*Foncier et décentralisation : Réconcilier la légalité et la légitimité des pouvoirs domaniaux et fonciers*". Texte paru dans : Bulletin de liaison du LAJP, n°26, sept. 2001, pp. 13-32 [Enligne]. <http://www.ajaj.org/rochegude/texte1.htm> (page consultée le 13/11/2004).
- ROQUES, Georges. "*La situation des villes du littoral méditerranéen français dans le contexte de l'économie monde*". Cahiers de la Méditerranée, vol 64 Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée [Enligne]. <http://cdlm.revues.org/document.html?id=81.html> (page consultée le 05/10/2005).
- ROUBAN, Luc. "*La crise du service public en France : l'Europe comme catalyseur*" in Cultures & Conflits n°28, 1997, pp. 99-124 [Enligne]. <http://www.conflits.org/document383.html> (page consultée le 07/12/2006).
- SACHS- JEANTET, Céline. "*Villes et Gestion des Transformations Sociales- Un défi pour les sciences sociales*". Gestion des transformations sociales MOST. Documents de discussion N°2 [Enligne]. <http://www.unesco.org/most/sachsfr.htm> (page consultée le 02/07/2004).
- SAFAR-ZITOUN, Madani. "*Alger ou la recomposition d'une métropole, entre l'attrance de la mer et l'irrésistible expansion vers l'intérieur: le choix d'Alger*" in La pensée de midi pp. 30-35 [Enligne]. http://www.lapenseede midi.org/revues/revue4/articles/5_recomp.pdf (page consultée le 13/01/2005).
- SAHLI, Zoubir. "*Ecosystèmes en crise, risques et sécurité dans une agriculture méditerranéenne -Le cas de la zone semi-aride du Sersou (Tiaret, Algérie)*". Options Méditerranéennes, série A l no

- 21, 1991 : "Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes" [Enligne].<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a21/CI911704.pdf> (page consultée le 01/09/2004).
- SASSEN, Saskia. "*L'État et la ville globale : notes pour penser l'inscription spatiale de la gouvernance*" [Enligne].http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=702 (page consultée 02/07/ 2004).
 - SAVEY, Suzanne. "*Espace. Territoire. Développement local*". CIHEAM - Cahiers Options Méditerranéennes N° v. 3- "Territoires en mutation : à la mémoire de Jean Le Coz", pp.39-41 [Enligne]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c03/CI940555.pdf> (page consultée le 31/03/2004).
 - SIDI BOUMEDINE, Rachid. "*Alger, la complexité d'une métropole*". Cahiers de la Méditerranée, vol 64 Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée [Enligne].<http://cdlm.revues.org/document.html?id=78.html> (page consultée le 05/10/2005).
 - SOYEZ, Dietrich. "*La désindustrialisation et ses répercussions régionales*". Unité 8 [Enligne]. <http://www.uni-marburg.de/géographie/virtual/français/brd/module/m2/u8.htm> (page consultée le 20/01/2004).
 - SUIRE, Raphaël. VICENTE, Jérôme. "*Le paradoxe géographique de la nouvelle économie*", oct. 2001 [Enligne].<http://www.univ-tlse1.fr/lereps/publi/teleload/vicenteeconomica.pdf> (page consultée le 09/ 10/2002).
 - TAYYIBI, Abdelghani. "*Patrimoine et planification urbaine*". Etudes générales, Direction de l'Urbanisme [Enligne].<http://www.marocurba.gov.ma/tpc00017/contact.htm> (page consultée le 10/ 05/ 2005).
 - TEBBAL, Farouk. "*L'expérience algérienne en matière de foncier*". [Enligne].http://www.alomrane.net/maouil_15_a2.htm (page consultée le 27/10/ 2004).
 - THIBAUT, Serge. "*L'université en quête de centralité urbaine: considérations tourangelles et autres*". Centre de Recherche Ville/Société/Territoire, Maison des Sciences de la Ville- Université de Tours I [Enligne].<http://www.univ-tours.fr/msv/publication/l'universitéenquete decentralité.pdf> (page consultée le 03/11/2003).
 - THIBAUT, Serge. DEVISME, Laurent. "*Centralités émergentes : le nord de Tours et la fonction miroir de l'île de Nantes*". Texte qui résume une recherche portant sur l'émergence de nouvelles centralités urbaines. - Centre de recherche Ville/Société/Territoire, MSH "Villes et territoires", Laboratoire Architecture, Usage, Altérité, Ecole d'Architecture de Nantes [Enligne].<http://www.univ-tours.fr/msv/publication/Centralitésémergentes.pdf> (page consultée le 03/11/2003).
 - TROIN, Jean-François. "*Du bon usage du terme « métropole », notamment dans le monde arabe*". Cahiers de la Méditerranée, vol 64 Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée [Enligne].<http://cdlm.revues.org/document.html?id=73.html> (page consultée le 05/10/2005).
 - UNESCO-MOST. "*Gouvernance démocratique et réduction des inégalités dans les pays arabes*". Colloque sur " les ONG et la gouvernance dans les pays arabes ", Le Caire du 29 au 31 Mars 2000 [Enligne]. <http://www.unesco.org/most/globalisation/govarab.htm> (page consultée le 26/03/2003).
 - "*Urbistique et énergie*". Projet d'écologie urbaine d'Alborg (Danemark) 1994-1998 [Enligne]. <http://www.energie-cites.org/BD/PDF/aal-urb-fr.pdf> (page consultée le 10/05/2004).
 - WOOD, Julie. "*Un modèle de contrôle convivial*" [Enligne].http://www.camagazine.com/index.cfm/ci_id/6100/la_id/2.htm (page consultée le 27/12/2002).
 - YEMMAFOUO, Aristide. "*Morcellement et concentration foncière: des réalités complexes en pays Bamiléké. L'exemple du département des Bamoutos (Cameroun)*". Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier, 2006 [Enligne].http://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Yemmafouo.pdf (page consultée le 29/12/2006).

Sites Internet consultés

<http://www.ciheam.org/>

<http://www.datar.gouv.fr>

<http://www.dz.undp.org/gouvernance/gouvernance.html>

<http://www.ens-lsh.fr/geoconfluence/accueil/index.htm>

<http://www.ens-lsh.fr/geoconfluence/doc/typespace/urb1/Metrop.htm>

<http://www.ens-lsh.fr/geoconfluence/doc/etpays/Medit/MeditVoc.htm>

www.grecos.org

<http://www.iamm.fr/>

<http://www.imarabe.org/>

<http://www.irmcmaghreb.org/>

<http://www.metropolisation.org/>

<http://www.urbamet.com/>

<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr>

<http://www.el-mouradia.dz/>

<http://www.cg.gov.dz/>

<http://www.cnes.dz/>

<http://fr.wikipedia.org/>

CD-Rom

•Encyclopedia Universalis. 1999.

•GRECOS. "*Nouvelles technologies, stratégies des firmes et développement territorial*". Colloque Université d'Automne du GRECOS, Marrakech du 30 octobre au 1^{er} novembre 2001.

• Office National des Statistiques (ONS). "*Résultats du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1998*".Exhaustif . Alérie, février 2000

•Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR). "*La Stratégie de Développement Rural Durable*" (SDRD), mars 2004.

• Wilaya de Constantine. "*Ville nouvelle Ali Mendjeli: pour la réussite d'une ville*". Direction de l'urbanisme et de la construction, février 2005.

Liste des abréviations

ANAT	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
ANGEM	Agence Nationale de Gestion de Micro-crédits
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
APC	Populaire Communale
APFA	Accession à la propriété foncière agricole
AUP	Agriculture urbaine et périurbaine
CADAT	Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire
CALPI	Comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements
CAM	Chambres de l'Artisanat et des Métiers
CES	Coefficient d'Emprise au Sol
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CNERU	Centre National d'Études et de Réalisations en Urbanisme
CNAS	Caisse Nationale des Assurance Sociales
CNES	Conseil National Économique et Social
CNL	Commissariat National du Littoral
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COMEDOR	Comité permanent d'études, d'aménagement, de développement et d'organisation de l'agglomération du Grand Alger, créé en 1968.
COS	Coefficient d'Occupation du Sol
DAS	Domaine Agricole Socialiste
DOG	Document d'Orientations Générales
DPAT	Direction de la Planification et de l'Aménagement du territoire
EAC	Exploitation Agricole Collective
EAI	Exploitation Agricole Individuelle
EGSA	Etablissement de gestion aéroportuaire
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
EPE	Etablissement Public à caractère Economique
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FLDDPS	Fonds National pour la Lutte contre la Désertification et le Développement de la Steppe
FMI	Fonds Monétaire International
FNRDA	Fonds National de Régulation et du Développement Agricole
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (sigle anglais "GATT")
MDI	Management Development International
MEAT	Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement
MOST	Management of Social Transformations (Gestion des Transformations Sociales)
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NOPADA	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National des Statistiques.
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
O.P.G.I	Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière
PAC	Plan d'Aménagement Côtier
PAC	Politiques agricoles communes élaborées et mises en oeuvre par les Etats communautaires.
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAP	Programme d'Actions Prioritaires

P.A.U.A	Plan d'Aménagement d'Urbanisme et d'Architecture
PCD	Plan Communal de Développement
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
PLH	Programmes Locaux de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMU	Plan de Modernisation Urbaine
POS	Plan d'Occupation des Sols
PNAE-DD	Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement
PNDA	Programme National de Développement Agricole
PNR	Plan National de Reboisement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
P.S.D	Programme Sectoriel Décentralisé
PUD	Plan d'Urbanisme Directeur
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RGHP	Recensement Général de l'Habitat et de la Population
RHP	Résorption de l'Habitat Précaire
RNE	Rapport National de l'Environnement
SARL	Société Anonyme à Revenu Limité
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDRD	Stratégie du Développement Rural Durable
SGP	Société de gestion participative
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SNRA	Système National de Recherche Agronomique
SNTF	Société Nationale des Transports Ferroviaires
TPE	Très Petite Entreprise
UMA	Union du Maghreb Arabe
URBACO	Centre d'Études et de Réalisations en Urbanisme de Constantine
ZAC	Zone d'Activité Communale
ZET	Zone d'Expansion Touristique).
Z.H.U.N.	Zone d'habitat urbain nouvelle.
WIR	World Investment Report

Liste de cartes

• Carte géo-morphologique de l'Algérie.....	p. 42
• Carte des vocations agricoles de l'Algérie.....	p. 43
• Wilaya de Constantine- L'importance du patrimoine agricole.....	p. 62
• Constantine-Urbanisation et vallées agricoles.....	p. 65
• Constantine- Zones de glissement.....	p. 67
• Constantine: une médina entre réhabilitation et rénovation	p. 69
• La part de la propriété constantinoise dans la wilaya.....	p. 92
• Constantine- le péri-urbain agricole	p. 95
• Limites administratives et chefs-lieux de wilaya	p. 107
• Population urbaine par wilaya-Taux d'accroissement annuel moyen (1987/1998).....	p. 113
• Attractivités urbaines en Algérie.....	p. 115
• Régions programmes et interwilayalité".....	p. 118
• Réseau d'infrastructures de base existantes et projetées.....	p. 121
• La wilaya de Constantine et l'évolution des limites administratives.....	p.127
• Le re-centrage de la commune de Constantine	p.129
• Constantine- Aire métropolitaine.....	p.131
• Constantine- Unité urbaine et composantes territoriales.....	p.133
• Constantine- Extensions de la couronne urbaine.....	p.134
• Constantine- Aire urbaine.....	p.145
• Constantine- Reports de croissance et étalement urbain.....	p.147
• Constantine: habitat précaire-illicite et axe commercial.....	p.165
• Sissaoui : lotissements irréguliers et habitat précaire.....	p.167

Liste des tableaux et graphiques

• Répartition du patrimoine foncier algérien.....	p.45
• Taux comparatifs d'irrigation et de boisement dans les pays du Maghreb.....	p.45
• Restructuration foncière et prédominance de l'exploitation individuelle.....	p.48
• Structures foncières: la domination du secteur privé.....	p.48
• Indicateurs de niveau de développement des zones rurales.....	p.54
• Répartition du patrimoine foncier constantinois.....	p.64
• Constantine- Terres soustraites au secteur agricole depuis 1990.....	p.90
• L'exploitation des Constantinois dans la wilaya de Constantine.....	p.92
• Les types de propriété selon la taille.....	p.94
• Découpage territorial et déconcentration administrative	p.108
• Villes promues au rang de wilaya.....	p.108
• Le rapport statut administratif /Niveau de l'urbain.....	p.110
• Urbanisation/population: une évolution constante.....	p.111
• Evolution de l'urbanisation par catégories de villes entre 1977 et 1998.....	p.113
• Evolution des villes et rapport rang de taille/ niveau de l'urbain.....	p.114
• L'Ouest: une armature urbaine compacte autour d'Oran.....	p.116
• Au centre: concentration de flux, aire métropolitaine et chapelets d'agglomérations.....	p.116
• A l'Est: vers une armature urbaine multipolaire.....	p.117
• La région des Hauts plateaux-Est : Projection de la population et de l'urbanisation....	p.121
• Région Programme Hauts Plateaux-Est: vers une promotion des cadres urbains.....	p.121
• Région Programme Hauts Plateaux-Est: vers la modernisation et le développement du réseau de communication.....	p.122
• Wilaya de Constantine- évolution de la population et des territoires.....	p.130
• Wilaya de Constantine-dynamiques de population et d'urbanisation.....	p.135
• Wilaya de Constantine- L'évolution de la population dans les couronnes urbaine et rurale.....	p.136
• Wilaya de Constantine- population, habitat et densité urbaine.....	p.142
• Commune de Constantine: population, habitat et concentration urbaine.....	p.158
• Pays du Maghreb et flux d'IDE entrants.....	p.203
• Flux d'IDE entrants dans le monde.....	p.205
• PME privées et taux de concentration/wilaya.....	p.213
• Répartition des PME et des projets/branche d'activité.....	p.214
• Métropoles françaises et PME.....	p.216

Documents

annexes

Le patrimoine foncier de Constantine

Annexe 1

SITUATION DES ZONES DE GLISSEMENTS DE TERRAIN AU NIVEAU DE L'AGGLOMERATION DE CONSTANTINE

N°	S I T E S	SUPERFICIE (HA)	POPULATION CONCERNEE	ETUDE	COUT TRAVAUX
01	TERRAIN BELOUIZDED	31	60.000	A L'ARRET	/
02	BELLEVUE EMIR ABDELKADER	28	5.000	TERMINEE	1330.000.000 DA
03	BELLEVUE CILOC	05	3.500	TERMINEE	1400.000.000
04	EL-MENIA BOUDRAA SALAH	20	15.000	A L'ARRET	120.000.000
05	AIN-EL-BEY UNIVERSITE	07	/	AXE ROUTIER A ICONSOLIDER	30.000.000
06	CHEMIN FORESTIER	05	/	/	10.000.000
07	BOUSSOUF	03	4.200	/	60.000.000
08	ZAOUCH	10	/	/	10.000.000
09	BARDD	15	15.000	TERMINEE	80.000.000
10	SAINTE JEAN SABATIER	50	60.000	A L'ARRET	20.000.000
T O T A L		174	162.700	/	11.060.000.000

source : "Monographie de la Wilaya de Constantine". Wilaya de Constantine.
Étude arrêtée au 31.01.97.

Annexe II

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA WILAYA DE CONSTANTINE
FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'EXPLOITATION

L'EXPLOITATION :

Dénomination :

Localisation :

Statut juridique : Titres et actes :

Taille : Superficie Totale :

S. A. U :

Superficie irriguée :

Limites et morcellement :

.....

.....

L'EXPLOITANT :

Nom et prénom (s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

N° carte professionnelle :

LES ACTIVITÉS :

Activité dominante :

Plantations :

Elevages (Type de production – Importance du troupeau – effectif)

.....

.....

Autres activités :

.....

AUTRES DONNÉES (1) :

.....

.....

.....

Le Secrétaire Général

(1) : Par autres données comprendre les informations particulières qui paraissent utiles à communiquer aux instances publiques et autres structures en charge de développement, de financement, du suivi et de contrôle.

Annexe III

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA WILAYA DE CONSTANTINE
FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'EXPLOITATION

E. A. C
Par indivis

L'EXPLOITATION :

Dénomination :

Localisation :

Statut juridique : Titres et actes :

Taille : Superficie Totale :

S. A. U :

Superficie irriguée :

Limites et morcellement :

COLLECTIF :

Attributaires

Actifs :

Observations :

COMPOSITION DU COLLECTIF

Voir liste jointe.

LES ACTIVITÉS :

Activité dominante :

Plantations :

Élevages (Type de production – Importance du troupeau – Effectif)

Autres activités :

AUTRES DONNÉES ⁽¹⁾ :

.....

.....

Le Secrétaire Général

(1): Par autres données comprendre les informations particulières qui paraissent utiles à communiquer aux instances publiques et autres structures et entités du développement, du financement, du suivi et du contrôle.

Annexe IV

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA WILAYA DE

Application de décret
n° 95483 du 23.01.96
Demande d'inscription
au registre de
l'Agriculture

FICHE SIGNALÉTIQUE D'EXPLOITANT

Nom et prénom (s) (1),

en caractère latins :

en caractère arabes :

Né le : à :

Fils de :

et de :

Adresse de l'exploitation :

..... code communal :

--	--

datra de :

Adresse personnelle de l'agriculteur :

Numéro d'ordre de la demande :

Catégorie de l'agriculteur (2)

code :

--	--

Activité (2),

code :

--	--

Mention particulière :

Le Secrétaire Général

(1) : Selon la transcription de l'état civil.

(2) La catégorie et l'activité de l'agriculteur sont reconnus sur le procès verbal du Conseil d'administration.

Annexe V

La propriété foncière constantinoise

Propriétaires résidents à Constantine

& Superficies des terres

[Fiches signalétiques consultées en 2003 et 2004

Chambre de l'Agriculture de la Wilaya de Constantine]

COMMUNE DE CONSTANTINE

N° d'ordre	N° d'inscription	Superficie Totale	S.A.U	Lieu dit	Observations
01	747	06HA 37A 50CA	04HA37A50CA		
02	2206	18HA00A00CA	18HA00A00CA		
03	2301	250HA00A00CA	180HA00A00CA		Dont100Ha àCne et 150HAàA.Smara
04	2444	43HA00A00CA	43HA00A00CA		
05	2669	06HA37A50CA	04HA37A50CA		
06	2734	50HA50A00CA	50HA00A00CA		
07	2833	40HA00A00CA	40HA00A00A	Sissaoui	
08	2851	03HA00A00CA	03HA00A00CA	Bouadjeri ne	
09	2937	66HA00A00CA	66HA00A00CA		
10	3065	03HA00A00CA	03HA00A00CA		
11	3075	12HA00A00CA	12HA00A00CA		
12	3190	40HA00A00CA	40HA00A00CA	Aifour	
13	3249	05HA00A00CA	05HA00A00CA		
14	3276	142HA00A00CA	142HA00A00CA		
15	3286	46HA19A00CA	31HA00A00CA		
16	3359	12HA00A00CA	12HA00A00CA		
17	3781	24HA00A00CA	24HA00A00CA	7° Km	
18	3794	49HA00A00CA	46HA00A00CA		
19	3837	34HA00A00CA	34HA00A00CA		
20	3849	10HA00A00CA	10HA00A00CA		
21	3912	160HA55A00CA	120HA55A00CA		
22	3929	01HA50A00CA	01HA50A00CA		
23	4037	20HA00A00CA	20HA00A00CA		
24	4172	04HA73A94CA	04HA73A94CA		

25	4173	110HA00A00CA	110HA00A00CA		
26	4402	15HA00A00CA	15HA00A00CA		
27	4424	01HA00A00CA	01HA50A00CA	Gamas	
28	4512	07HA50A00CA	07HA50A00CA		
29	4543	02HA00A00CA	02HA00A00CA		
30	4563	27HA11A21CA	21HA00A00CA		14HAàCne 12HA36A21Ca à A.Smara et 75Aau Khroub
31	4603	03HA00A00CA	03HA00A00CA		
32	4612	02HA17A00CA	02HA17A00CA	Gamas	
33	3662	11HA00A00CA	11HA00A00CA		
34	4746	06HA00A00CA	06HA00A00CA		
35	4874	15HA00A00CA	15HA00A00CA	Kaf Lakehal	
36	4903	12HA00A00CA	12HA00A00CA		
37	2259	165HA00A00CA	165HA00A00CA	Salah Bey	
38	2260	"	"	"	Copro(même sup expl que le 2259)
39	2299	"	"	"	"
40	2466	106HA00A00CA	106HA00A00CA	Gamas	
41	2495	02HA25A00CA	02HA25A00CA	Gamas	
42	3779	11HA00A00CA	11HA00A00CA	Gamas	
43	3807	100HA00A00CA	100HA00A00CA	Boussouf	indivision
44	3861	22HA10A00CA	22HA10A00CA		
45	4646	05HA50A00CA	05HA50A00CA	Gamas	
46	4667	10HA00A00CA	10HA00A00CA		
47	3266	150HA00A00CA	150HA00A00CA	Tafrent	
48	4292	35HA00A00CA	35HA00A00CA		
49	3344	96HA00A00CA	96HA00A00CA		
50	3878	06HA00A00CA	06HA00A00CA		
51	4094	33HA00A00CA	33HA00A00CA	Gamas	indivision
52	4441	75HA00A00CA	55HA00A00CA		
53	4458	13HA00A00CA	13HA00A00CA		
54	4557	07HA00A00CA	07HA00A0CA		
55	4616	02HA00A00CA	02HA00A00CA		
56	4619	69HA19A60CA	64HA19A60CA	El djebbes	indivision
57	4677	02HA65A33CA	02HA65A33CA		
58	5108	371HA00A00CA	300HA00A00CA		
59	4992	07HA79A00CA	07HA79A00CA		
60	3878	06HA00A00CA	06HA00A00CA		
61	5150	10HA00A00CA	06HA00A00CA		

62	3657	07HA00A00CA	07HA00A00CA		
63	4897	23HA00A00CA	23HA00A00CA		
64	4324	08HA00A00CA	08HA00A00CA		
65	4149	63HA00A00CA	63HA00A00CA		
Superficie Totale: 2561 HA 37A 58CA de la commune			S.A.U de la commune: 2420 HA 89A 87CA		

COMMUNE DE HAMMA BOUZIANE

N°d'ordre	N° d'inscription	Superficie Totale	S.A.U	Lieu dit	Observations
01	2569	05HA00A00CA	05HA00A00CA	Boukhlef	
02	2852	234HA00A00CA	234HA00A00CA		
03	3053	06HA00A00CA	06HA00A00CA	Dababia	
04	3339	04HA37A80CA	04HA37A80CA		dont 02HA à Cne
05	3495	28HA00A00CA	28HA00A00CA	Boukhlef	
06	3735	25HA00A00CA	25HA00A00CA		
07	3738	60HA00A00CA	60HA00A00CA		
08	3808	58HA00A00CA	58HA00A00CA	Boukhlef	
09	3832	03HA92A00CA	03HA92A34CA	Chaabet el Medhbouh	
10	3744	09HA40A00CA	09HA40A00CA	Chaabet el Medhbouh	
11	4054	05HA47A00CA	05HA47A00CA	Bergley	
12	4109	02HA00A00CA	02HA00A00CA	El Bayad	
13	4187	87HA50A00CA	87HA50A00CA	Boukhlef	
14	4718	05HA80A00CA	05HA80A00CA	Chabet el Medbouh	
15	4808	29HA00A00CA	29HA00A00CA		
16	2798	24HA62A00CA	24HA62A00CA	Chaabet el Medhbouh	
17	3909	16HA16A25CA	16HA16A25CA	Boukhlef	
18	4118	04HA46A00CA	04HA46A00CA		
19	3104	09HA50A00CA	09HA50A00CA		
20	3262	27HA00A00CA	27HA00A00CA	Boukhlef	indivision
21	3263	"		Boukhlef	(même sup expl Vr n°3262)
22	3264	"		Boukhlef	(même sup expl Vr n°3262)

23	3368	44HA00A00CA	44HA0A00CA		
24	3651	24HA00A00CA	24HA00A00CA		
25	3652	27HA00A00CA	27HA00A00CA		
26	3653	21HA00A00CA	21HA00A00CA		
27	4222	10HA19A90CA	09HA00A00CA	Ain Karkar	indivision
28	4495	09HA00A00CA	09HA00A00CA	Cherakat	indivision
29	4644	32HA00A00CA	32HA00A00CA	Boukhlef	indivision
30	4880	02HA73A14CA	02HA73A14CA	Ain Bensbaa	indivision
31	4940	140HA00A00CA	140HA00A00CA	Dababia	indivision
32	4968	08HA10A33CA	08HA10A33CA	Ain Bensbaa	indivision
33	5037	20HA63A00CA	20HA63A00CA	El Bechir	indivision
34	1528	70HA00A00CA	70HA00A00CA		
35	4993	10HA00A00CA	10HA00A00CA		
36	3364	15HA00A00CA	15HA00A00CA		
37	5486	07HA48A75CA	07HA48A75CA		
38	3101	34HA14A75CA	34HA14A75CA		
Superficie Totale: 1195 HA 76A 92CA de la commune			S.A.U de la commune : 1079HA 71A 36CA		

COMMUNE DE ZIGHOUD YUCEF

N°d'ordre	N° d'inscription	Superficie Totale	S.A.U	Lieu dit	Observations
01	246	20HA00A00CA	20HA00A00CA		

02	2460	08HA79A70CA	05HA00A00CA	Lahouima	
03	2628	15HA00A00CA	15HA00A00CA		
04	2990	70HA30A00CA	67HA50A00CA	Mechaida	indivision
05	3561	16HA50A00CA	13HA00A00CA	Souaddek	
06	2468	110HA00A00C A	110HA00A00C A	Bir haouad	
07	4499	21HA00A00CA	21HA00A00CA	Douar Souaddek	
08	3633	05HA00A00CA	05HA00A00CA	Sebikha	
09	3943	14HA00A00CA	14HA00A00CA	Medjabria	
10	3947	10HA00A00CA	10HA00A00CA	Medjabria	
11	4033	16HA00A00CA	16HA00A00CA		
12	4213	09HA00A00CA	09HA00A00CA		
13	4659			Mechatda	Copropriétaire (même sup expl Vr n°2990)
14	4854	20HA00A00CA	20HA00A00CA	Sidi Lakhdar	indivision
15	5303	138HA88A50C	138HA88A50C A		
16	3922	27HA00A00CA	27HA00A00CA		
Superficie Totale : 501 HA 48A 20CA de la commune			S.A.U de la commune: 473 HA 38A 50CA		

COMMUNE D'IBN BADIS

N°d'ordre	N°d'inscription	Superficie Totale	S.A.U	Lieu dit	Observations
01	665	613HA24A41CA	613HA10A24CA		397HA47A49CA à I.B 90HA95A12CAà O.R 124HA81A41CAauK h
02	1383	20HA00A00CA	20HA00A00CA		
03	1628	382HA59A07CA	152HA00A00CA		
04	1801	06HA66A00CA	06HA66A00CA	Oued defla	indivision
05	2318	360HA00A00CA	120HA00A00CA	Chaabet el Krom	
06	2353	64HA00A00CA	64HA00A00CA		
07	2411	125HA00A00CA	105HA00A00CA	Oued Massine	
08	2456	80HA00A00CA	80HA00A00CA	Dakhela	
09	2673	110HA00A00CA	110HA00A00CA		90HA exploités par procuration des héritiers
10	2674	103HA00A00CA	50HA00A00CA		
11	2746	42HA60A00CA	42HA60A00CA		

12	2959	233HA47A00CA	233HA00A00CA	Soumaa	120HA00A00CA à I.B et 112HA47A00CA au Khroub
13	3100	14HA88A07CA	12HA00A00CA		
14	3522	19HA53A33CA	12HA00A00CA	Massine	
15	3545	10HA00A00CA	10HA00A00CA		
16	3791	18HA25A00CA	18HA00A00CA		
17	3792	18HA25A52CA	18HA25A52CA	Oued Massine	
18	4332	32HA34A00CA	32HA34A56CA	Chaabet el Krom	
19	3814	99HA38A52CA	65HA00A00CA	Laazib	
20	3927	379HA00A00CA	379HA00A00CA	Dakhela	
21	3928	"	"	Dakhela	Indivision (même sup expl Vr n°3927)
22	4359	38HA00A00CA	38HA00A00CA		
23	4486	334HA00A00CA	220HA00A00CA	Chaabet el Krom	indivision avec associé
24	1839	42HA06A00CA	42HA06A00CA	Beni yagoub	
25	3384	120HA00A00CA	120HA00A00CA		
26	4285	08HA00A00CA	08HA00A00CA	Dakhela	ndivision
27	4383	103HA00A00CA	103HA00A00CA	Haoua	indivision
28	4496	130HA29A79CA	130HA29A79CA	Massine	indivision
29	4676	25HA00A00CA	25HA00A00CA	Haoua	indivision
30	4860	08HA00A00CA	06HA00A00CA		
31	5094	18HA28A00CA	18HA28A00CA		
32	4295	25HA00A00CA	25HA00A00CA		
33	289	197HA00A00CA	130HA00A00CA		
34	5195	17HA75A45CA	13HA00A00CA		
Superficie Totale : 3470 HA 36A 63CA de la commune			S.A.U de la commune : 3021 HA 60A 11CA		

COMMUNE DE DIDOUCHE MOURAD

N°d'ordre	N°d'inscription	Superficie Totale	S.A.U	Lieu dit	Observations
01	1437	67HA67A34CA	67HA67A34CA		
02	1580	2HA00A00CA	32HA00A00CA		
03	1930	04HA56A72CA	04HA56A72CA	El Megroune	
04	1979	32HA00A00CA	32HA00A00CA		
05	2939	11HA00A00CA	11HA00A00CA		
06	2992	29HA00A00CA	29HA00A00CA		indivision

07	2727	110HA00A00C A	100HA00A00CA		
08	2839	225HA00A00C A	225HA00A00CA	Attaba	
09	2885	418HA85A00C A	358HA00A00CA		
10	2928	32HA00A00CA	32HA00A00CA		10HA à B.Hamidene
11	3003	25HA12A94CA	25HA00A00CA	Chaalala	
12	3011	322HA07A00C A	296HA26A00CA		46HA26A à H.Bouziane
13	3196	32HA00A00CA	32HA00A00CA	Mecheta Hafsa	
14	3848	32HA00A00CA	32HA00A00CA		10HA à B.Hamidene
15	3911	33HA00A00CA	33HA00A00CA		
16	3921	150HA00A00C A	160HA00A00CA		
17	3935	30HA00A00CA	30HA00A00CA	Draa beni ouagad	
18	3948	64HA00A00CA	64HA00A00CA		
19	4169	40HA00A00CA	40HA00A00CA		
20	4183	08HA00A00CA	08HA00A00CA		
21	4190	09HA00A00CA	09HA00A00CA		
22	2840	225HA00A00C A	11HA81A25CA	Attaba	
23	3054	04HA50A00CA	04HA00A00CA	Mecheta Hafsa	
24	3716	112HA00A00C A	112HA00A00CA	Beni Mestina	indivision
25	4147	10HA00A00CA	48HA00A00CA	Beni Mestina	indivision
26	4502	12HA00A00CA	12HA00A00CA		
27	3517	22HA00A00CA	22HA00A00CA		
28	3534	32HA00A00CA	32HA00A00CA		
29	3676				indivision (même sup expl Vr n°3848)
30	3795	62HA00A00CA	62HA00A00CA	Djebel Ouahch	indivision
31	3989				Indivision (même sup expl Vr n°3848)
32	4024	35HA00A00CA	35HA00A00CA		
33	4339	23HA50A00CA	23HA50A00CA		
34	4780	18HA00A00CA	18HA00A00CA		
35	4785	62HA00A00CA	60HA00A00CA	Djebel Ouahch	indivision

36	4935	09HA00A00CA	09HA00A00CA		
37	5428	09HA44A00CA	09HA44A00CA		
38	3768	50HA00A00CA	50HA00A00CA		42HA expl par procuration des héritiers
39	5516	17HA04A00CA	17HA04A00CA		13HA36AàCne
Superficie Totale : 2353 HA 15A 00CA de la commune			S.A.U de la commune : 2139 HA 09A 31CA		

COMMUNE DU KHROUB

N° d'ordre	N°d'inscription	Superficie Totale	S.A.U	Lieu dit	Observations
01	1146	30HA 00A 00CA	30HA00A00CA		Dont 10HA à Cne
02	1146	62HA00A00CA	57HA00A00CA	Guettar el aich	
03	1901	120HA00A00CA	90HA00A00CA		
04	2072	19HA00A00CA	17HA00A00CA	Oualaza	
05	2138	50HA75A00CA	50HA75A00CA		
06	2202	171HA00A00CA	171HA00A0CA		
07	2371	132HA00A00CA	100HA00A00CA		
08	2429	56HA00A00CA	56HA00A00CA	Boukeloul Ahmed	
09	2470	114HA00A00CA	114HA00A00CA		
10	2446	48HA00A00CA	48HA00A00CA	Ain Nahas	
11	2502	60HA00A00CA	60HA00A00CA		
12	2482	115HA00A00CA	115HA00A00CA		
13	2541	57HA16A00CA	57HA16A00CA		
14	2542	20HA00A00CA	20HA00A00CA		
15	2543	47HA51A00CA	47HA51A00CA		indivision
16	2619	59HA00A00CA	59HA00A00CA		
17	2831	47HA00A00CA	40HA00A00CA		
18	2909	27HA00A00CA	27HA00A00CA		
19	3001	90HA00A00CA	65HA00A00CA		
20	3052	18HA00A00CA	18HA00A00CA		
21	3076	60HA00A00CA	60HA00A00CA	Chaabet el khorchef	
22	3083	652HA00A00CA	556HA00A00CA	A.Bey Chaabet el khorchef	

23	3086	64HA00A00CA	64HA00A00CA		
24	3149	50HA00A00CA	50HA00A00CA		
25	3240	72HA00A00CA	60HA00A00CA	Oualaza	
26	3291	10HA00A00CA	10HA00A00CA	Ouled Ghater	
27	3436	23HA00A00CA	20HA00A00CA		
28	3477	317HA33A00CA	259HA00A00CA		
29	3739	08HA00A00CA	08HA00A00CA	Bir Dakiche Guettar el Aich	
30	3757	04HA18A49CA	04HA18A49CA	A.Bey	
31	3774	23HA00A00CA	23HA00A00CA	Guettar el Aich Dahbia	
32	3786	06HA00A00CA	06HA00A00CA	El Merdja	
33	3913	08HA00A00CA	08HA00A00CA	Guettar el Aich	
34	3923	60HA00A00CA	60HA00A00CA	Messine	
35	3990	14HA00A00CA	14HA00A00CA		
36	4049	22HA50A00CA	22HA50A00CA		
37	4075	05HA00A00CA	05HA00A00CA		
38	4225	40HA00A00CA	40HA00A00CA	Oued H'mimime	
39	4239	17HA00A00CA	17HA00A00CA	Oued H'mimime	
40	4243	82HA66A00CA	82HA00A00CA		77HA à O.Rahmoune
41	4243	50HA91A52CA	50HA91A52CA		
42	4351	17HA00A00CA	17HA00A00CA		
43	4354	14HA00A00CA	14HA00A00CA	A.Bey	
44	4415	03HA79A83CA	03HA79A83CA		
45	4455	50HA00A00CA	50HA00A00CA	Oued H'mimime	
46	4491	05HA52A50CA	05HA52A50CA		
47	4514	30HA00A00CA	30HA00A00CA	Guettar el Aich	
48	4670	18HA00A00CA	18HA00A00CA		
49	4873	20HA00A00CA	20HA00A00CA		
50	4898	18HA00A00CA	18HA00A00CA		
51	4971	10HA00A00CA	10HA00A00CA	Oued H'mimime	
52	3161	72HA00A00CA	72HA00A00CA	Guettar el Aich	
53	3322	12HA90A00CA	12HA90A00CA		

54	3740	21HA96A00CA	21HA96A00CA	Oued H'mimime	indivision
55	3842	47HA00A00CA	47HA00A00CA		indivision
56	3847	02HA50A00CA	02HA50A00CA	Sahel lakouakh	
57	3858	05HA98A00CA	05HA98A00CA	Ain Nahas	
58	4155	190HA00A00CA	190HA00A00CA	Oualaza	
59	4156	160HA00A00CA	160HA00A00CA	"	
60	4166	40HA00A00CA	40HA00A00CA		
61	4569	20HA00A00CA	20HA00A00CA	A.Bey	
62	4664	04HA00A00CA	04HA00A00CA	A.Nahas	indivision
63	4803	74HA03A59CA	71HA71A75CA		07HA76A85CA à Ouled. Rahmoune
64	3573	380HA00A00CA	354HA00A00CA		
65	3641	07HA00A00CA	07HA00A00CA		
66	4378	43HA00A00CA	39HA00A00CA		
67	4519	27HA60A00CA	27HA50A00CA		16HA è A.Abid
68	4562	25HA00A00CA	25HA00A00CA		
69	4645	16HA00A00CA	16HA00A00CA		
70	4811	04HA59A62CA	04HA59A62CA	Guettar el Aich	indivision
71	4918	37HA50A00CA	37HA50A00CA	Messine	indivision
72	4990	04HA93A54CA	04HA93A54CA		
73	4031	279HA00A00CA	279HA00A00CA		97HA à O.Rahmoune
74	5071	115HA00A00CA	115HA00A00CA		indivision
75	5125	49HA00A00CA	26HA00A00CA		
76	3901	10HA75A00CA	09HA75A00CA		
77	5135	20HA00A00CA	20HA00A00CA		
78	5417	09HA00A00CA	09HA00A00CA		
79	5324	23HA00A00CA	23HA00A00CA		
80	5174	03HA69A00CA	03HA69A00CA		
81	5371	07HA30A00CA	07HA30A00CA		
Superficie totale : 4729 HA 06A 24 CA de la commune			S.A.U de la commune : 4350 HA 77A 25 CA		

COMMUNE DE AIN ABID

N° d'ordre	N°d'inscription	Superficie Totale	S.A.U	Lieu dit	Observations
01	1627	24HA91A52CA	24HA91A52CA	Douar hassasna	indivision

02	2379	33HA72A00CA	33HA72A00CA		05HA72A dans l'indivision
03	2389	115HA00A00C A	115HA00A00CA	Douar Zenatia	
04	2457	25HA00A00CA	25HA00A00CA		
05	2463	08HA52A00CA	08HA00A00CA	Douar Merachda	indivision
06	2628	15HA00A00CA	15HA00A00CA	Ain Bornaze	
07	2683	18HA00A00CA	18HA00A00CA		
08	2711	17HA00A00CA	17HA00A00CA	Ameur Sraouia	
09	2747	47HA00A00CA	47HA00A00CA		
10	2810	18HA00A00CA	18HA00A00CA	Douar H'sasna	
11	2827	16HA00A00CA	16HA00A00CA		06HA Dans l'indivision
12	2888	24HA00A00CA	24HA00A00CA		
13	2968	18HA00A00CA	18HA00A00CA		
14	2994	36HA50A00CA	36HA50A00CA		
15	3039	05HA00A00CA	05HA00A00CA	Douar Kahlecha kbar	
16	3096	100HA00A00C A	100HA00A00CA	Douar Merachda	
17	3189	06HA50A00CA	06HA50A00CA	Douar Ameur Sraouia	
18	3341	17HA00A00CA	17HA00A00CA	Douar Zenatia	
19	3347	14HA00A00CA	14HA00A00CA		13HA expl. par procuration des héritiers
20	3422	05HA33A00CA	05HA33A00CA	Kahlecha kbar	
21	3577	02HA75A00CA	02HA75A00CA		
22	3626	147HA50A00C A	147HA50A00CA	Bled sidi Omar	
23	3632	18HA00A00CA	18HA00A00CA		
24	3722	27HA00A00CA	27HA00A00CA		
25	3870	22HA00A00CA	22HA00A00CA		
26	3907	15HA35A30CA	15HA35A30CA	Douar H'sasna	
27	4028	30HA00A00CA	30HA00A00CA		
28	4072	03HA80A00CA	03HA80A00CA		
29	4277	237HA00A00C A	237HA00A00CA	Bordj M'heris	
30	2467	193HA00A00C	193HA00A00CA	Bordj	

		A		M'heris	
31	3323	21HA00A00CA	21HA00A00CA		
32	4242	20HA00A00CA	20HA00A00CA	DouarZenati a	
33	4315	11HA03A00CA	11HA03A00CA	Douar Zenatia	
34	4355	11HA00A00CA	11HA03A00CA	"	
35	2336	16HA00A00CA	16HA00A00CA		
36	3551	18HA00A00CA	18HA00A00CA	Bir Bouziane	
37	3683	03HA00A00CA	03HA00A00CA	El Faïda	
38	3824	09HA00A00CA	09HA00A00CA		
39	3998	10HA00A00CA	10HA00A00CA		05HA50A expl. par procuration
40	4057	32HA80A00CA	32HA00A00CA	Douar Zenatia	
41	4219	17HA36A00CA	17HA36A00CA		
42	4262	06HA00A00CA	06HA00A00CA		
43	4403	19HA00A00CA	19HA00A00CA	Douar Zenatia	indivision
44	4447	32HA00A00CA	64HA61A00CA	Douar Zenatia	indivision
45	4462	35HA00A00CA	35HA00A00CA		
46	4480	11HA00A00CA	11HA00A00CA	Bordj Mehiris	indivision
47	4500	12HA00A00CA	12HA00A00CA		indivision
48	4556	25HA00A00CA	25HA00A00CA	Oum el Ouled	
49	4818	68HA00A00CA	64HA00A00CA	Kahelecha Kbar	
50	4910	21HA00A00CA	25HA00A00CA	Douar H'sasna	indivision
51	4745	126HA00A00C A	126HA00A00CA	Mezala	indivision
52	5132	10HA00A00CA	10HA00A00CA		
53	1977	29HA14A07CA	29HA14A07CA		
54	5290	20HA00A00CA	20HA00A00CA		
55	4468	25HA00A00CA	25HA00A00CA		
56	5443	07HA00A00CA	07HA00A00CA		indivision
57	3998	04HA50A00CA	04HA50A00CA		
58	5360	10HA00A00CA	10HA00A00CA		
Superficie Totale : 1932 HA 03A 89 CA de la commune			S.A.U de la commune : 1890 HA 71A 89 CA		

COMMUNE DE BENI HAMIDENE

N° d'ordre	N°d'inscription	Superficie Totale	S.A.U	Lieu dit	Observation s
01	1814	21HA00A00CA	21HA00A00CA		
02	1999	08HA47A00CA	08HA47A00CA	Mechta N'har	
03	2134	95HA00A00CA	95HA00A00CA		28HA à H.Bouziane
04	2190	57HA00A00CA	57HA00A00CA		
05	2438	96HA38A00CA	40HA00A00CA		
06	2575	24HA00A00CA	14HA00A00CA		
07	2599	30HA00A00CA	30HA00A00CA	Ain el Hamra	10HA à D.Mourad
08	2678	11HA50A00CA	11HA50A00CA		
09	2936	13HA00A00CA	13HA00A00CA	Setara	
10	3126	33HA00A00CA	33HA00A00CA		
11	3146	50HA00A00CA	50HA00A00CA		
12	3202	40HA00A00CA	40HA00A00CA	Mechta Bencherif	
13	3233	05HA00A00CA	05HA00A00CA	Koudiat Lahneche	
14	3285	11HA00A00CA	11HA00A00CA	Coudiat Lahneche	
15	3375	08HA00A00CA	08HA00A00CA	Ouled Nia	
16	3386	26HA00A00CA	26HA00A00CA		12HA à D .Mourad
17	3394	16HA00A00CA	16HA00A00CA		
18	3419	11HA67A00CA	11HA67A00CA	Mechta Takouk	
19	3510	08HA75A50CA	08HA75A50CA		
20	3583	37HA00A00CA	37HA00A00CA		indivision
21	3577	21HA00A00CA	21HA00A00CA		16HA expl par procuration
22	3590	35HA00A00CA	35HA00A00CA		

23	2725	16HA00A00CA	16HA00A00CA	16HA00A00CA	indivision
24	3746	50HA00A00CA	48HA00A00CA		
25	3753	50HA00A00CA	50HA00A00CA		
26	3933	54HA00A00CA	54HA00A00CA	Ouled N'har	
27	3988	18HA00A00CA	18HA00A00CA		
28	3993	50HA50A00CA	50HA50A00CA		
29	4131	23HA00A00CA	23HA00A00CA		
30	4261	32HA00A00CA	32HA00A00CA		
31	4798	22HA00A00CA	22HA00A00CA		
32	2469	138HA80A00CA	138HA80A00CA	Ain Hamza	
33	3712	38HA52A70CA	38HA52A70CA	Coudiat Lahneche	
34	4286	194HA00A00CA	194HA00A00CA	Ain Hamma	90HA dans l'indivision
35	3267	25HA00A00CA	20HA00A00CA		
36	3585	57HA90A13CA	57HA90A13CA		
37	3604	34HA00A00CA	34HA00A00CA		30HAexpl par procuration
38	3824	06HA66A00CA	06HA66A00CA		
39	3672	04HA00A00CA	04HA00A00CA		
40	3827	20HA00A00CA	20HA00A00CA	El Merra	indivision
41	3973	40HA00A00CA	40HA00A00CA	Ouled Nia	indivision
42	4198	49HA00A00CA	43HA00A00CA	Coudiat Lahneche	
43	4518	30HA00A00CA	30HA00A00CA		
44	4625	07HA00A00CA	07HA00A00CA		
45	4516	13HA70A00CA	13HA70A00CA		
46	4679	60HA00A00CA	60HA00A00CA	Safsaf	
47	4686	10HA00A00CA	10HA00A00CA		03HA à H.Bouziane

48	4837	50HA00A00CA	50HA00A00CA	Coudiat Lahneche	indivision
49	4911	14HA00A00CA	14HA00A00CA	Mecheta Bencherif	
50	4912	16HA50A00CA	16HA00A00CA	Mechta Bencherif	
51	4661	15HA57A05CA	15HA57A05CA		
Superficie Totale : 1765 HA 93A 38 CA de la commune			S.A.U de la commune : 1757HA 93A 38 CA		

COMMUNE DE OULED RAHMOUNE

N° d'ordre	N°d'inscription	Superficie Totale	S.A.U	Lieu dit	Observations
01	907	37HA00A00CA	28HA00A00CA		
02	1493	09HA00A00CA	09HA00A00CA		
03	2077	70HA00A00CA	70HA00A00CA	Bir Merad	
04	2277	95HA28A81CA	95HA28A81CA		
05	2581	116HA38A00CA	116HA00A00C A	El Berda	
06	2749	67HA00A00CA	62HA00A00CA		
07	3171	250HA00A00CA	230HA00A00C A		
08	3351	25HA00A00CA	25HA00A00CA	Fraouine	
09	3406	50HA00A00CA	50HA00A00CA	El merra	
10	3453	40HA00A00CA	38HA00A00CA	Si Lahnechi	
11	3656	55HA15A32CA	55HA15A32CA	Bounouara	
12	3674	32HA00A00CA	32HA00A00CA		
13	3888	08HA29A34CA	08HA29A34CA	Oued el Berda	
14	4001	78HA16A31CA	78HA16A31CA		
15	2733	40HA00A00CA	40HA00A00CA		
16	2910	120HA00A00CA	120HA00A00C A	Fraouine	indivision
17	4301	18HA50A00CA	15HA00A00CA		
18	4506	37HA00A00CA	30HA00A00CA		
19	4761	148HA00A00CA	135HA00A00C A		
20	4302	18HA50A00CA	15HA00A00CA		
21	4303	18HA50A00CA	15HA00A00CA		

22	4538	25HA00A00CA	25HA00A00CA	Bordj Boufelfoul	
23	4615	27HA80A08CA	27HA80A0.8C A		
24	4693	67HA00A00CA	62HA00A00CA		indivision
25	4770	07HA50A00CA	06HA00A00CA		
26	5152	116HA00A00CA	116HA00A00C A		
27	4347	47HA00A00CA	47HA00A00CA		
28	4425	39HA00A00CA	39HA00A00CA		
Superficie Totale : 1747 HA 84 A 71CA de la commune			S.A.U de la commune : 1589 HA 69A 86CA		

COMMUNE DE AIN SMARA

N° d'ordre	N° d'inscription	Superficie Totale	S.A.U	Lieu dit	Observations
01	417	51HA39A00CA	51HA39A00CA	Chettaba	
02	1313	30HA00A00CA	25HA00A00CA	Sbir	
03	2102	101HA00A00CA	71HA00A00CA	Ouled Salem	
04	2277	08HA00A00CA	07HA00A00CA	Sbir	
05	2800	25HA00A00CA	25HA00A00CA		indivision
06	3102	132HA00A00CA	132HA00A00CA		
07	3169	25HA50A00CA	25HA50A00CA		
08	3200	21HA00A00CA	21HA00A00CA	Sedjar Loutani	
09	3212	24HA00A00CA	24HA00A00CA		
10	3270	50HA00A00CA	50HA00A00CA	Chorfa	
11	3299	04HA00A00CA	04HA00A00CA	Ain Regueda	
12	3916	27HA50A00CA	21HA00A00CA		
13	3941	38HA50A00CA	38HA50A00CA	Hadj Baba	
14	4725	03HA05A37CA	03HA05A37CA		
15	4974	02HA00A00CA	02HA00A00CA	Elma el bared	
16	2300	170HA00A00CA	135HA00A00CA		
17	4843	930HA00A00CA	930HA29A00CA	Laouissa	
18	3331	32HA00A00CA	32HA00A00CA	Haroune	indivision
19	3340	30HA00A00CA	29HA00A00CA	El Fakroune	indivision
20	3924	84HA00A00CA	50HA00A00CA		

21	4479	08HA00A00CA	40HA00A00CA	Draa Bensoltane	
22	4972	27HA50A00CA	27HA00A00CA		
23	5099	19HA50A00CA	19HA50A00CA		
24	2905	113HA00A00CA	113HA00A00CA		30HA à Cne 32HA au Khrb et 10HA à A. Abid
Superficie Totale : 2048 HA 30A 58 CA de la commune			S.A.U de la commune : 1876 HA 23 CA		

COMMUNE DE MESSAOUD BOUDJERIOU

N°d'ordre	N°d'inscription	Superficie Totale	S.A.U	Lieu dit	Observations
01	305	27HA00A00CA	27HA00A00CA		
02	1614	212HA00A00CA	212HA00A00CA		165HA expl par procuration
03	2090	70HA00A00CA	70HA00A00CA	Darsoune	
04	2095	16HA00A00CA	16HA00A00CA		
05	3954	12HA00A00CA	12HA00A00CA	Hadj Moussa	
06	4208	104HA00A00CA	104HA00A00CA		
07	2988	40HA00A00CA	40HA00A00CA	Oued Laktoune	indivision
08	3679	30HA00A00CA	30HA00A00CA		
09	3680	30HA00A00CA	30HA00A00CA	Bouhdid	
10	4385	64HA00A00CA	50HA00A00CA		
11	4530	68HA00A00CA	68HA00A00CA	Boufada Naamane	indivision
12	4207	82HA00A00CA	82HA00A00CA		indivision
13	1574	12HA70A00CA	12HA70A00CA		
14	2738	12HA70A00CA	12HA70A00CA		
15	5044	20HA00A00CA	15HA00A00CA		
16	5368	75HA00A00CA	75HA00A00CA		50HA expl par procuration des héritiers
Superficie Totale : 875 HA 40A 00 CA de la commune			S.A.U de la commune : 856 HA 40A 00 CA		

COMMUNE D'IBN ZIAD

N° d'or	N°d'inscription	Superficie	S.A.U	Lieu dit	Observations
---------	-----------------	------------	-------	----------	--------------

dre		Totale			
01	1754	45HA00A00CA	45HA00A00CA		
02	1895	04HA49A28CA	04HA49A28CA		
03	2647	10HA93A00CA	09HA93A00CA	Tabtache	
04	2647	50HA00A61CA	50HA00A61CA		
05	2982	01HA50A00CA	01HA50A00CA		indivision
06	3019	06HA75A00CA	05HA75A00CA	Fedjerih	
07	3157	03HA00A00CA	03HA00A00CA		
08	3158	44HA00A00CA	37HA00A00CA	Abbes	
09	3238	80HA00A00CA	80HA00A00CA		60HA expl par procuration
10	3271	05HA00A00CA	05HA00A00CA	Karkra	
11	3412	56HA00A00CA	56HA00A00CA		
12	3490	98HA53A64CA	98HA00A00CA		23HA53A64C à A.Smara
13	3556	160HA00A00CA	129HA00A00CA		indivision
14	4191	100HA00A00CA	85HA00A00CA	Oudjel	
15	4325	05HA00A00CA	05HA19A00CA	Tabchache	
16	4567	05HA19A00CA	05HA19A00CA		
17	1244	16HA00A00CA	14HA00A00CA		
18	2944	57HA82A50CA	57HA82A50CA		indivision
19	4406	02HA00A00CA	19HA00A00CA		indivision
20	4508	158HA00A00CA	158HA00A00CA	Tabchache	indivision
21	2133	29HA00A00CA	29HA00A00CA		
22	2900	75HA00A00CA	75HA00A00CA		
23	2901	75HA00A00CA	65HA00A00CA	Oudjel	
24	2984	57HA82A00CA	57HA82A00CA	Mechta Bencherif	indivision
25	3496	96HA00A00CA	96HA00A00CA	Djaafria	indivision
26	3497	96HA66A50CA	90HA00A00CA		
27	3537			Djaafria	Prop dans l'ind (même sup expl Vr n°3496)
28	3587	44HA57A10CA	44HA57A10CA	Douar karkara	indivision
29	4337	03HA00A00CA	03HA00A00CA	Benachour	
30	4471	44HA10A37CA	44HA10A37CA	Djenene Bornta	
31	4517	44HA57A10CA	44HA57A10CA	Ain Zerad	
32	4737	16HA00A00CA	16HA00A00CA		

33	4892	15HA00A00CA	15HA00A00CA		
34	4986	03HA00A00CA	03HA00A00CA	Djaafria	indivision
35	5312	12HA00A00CA	12HA00A00CA		
36	5325	26HA00A00CA	26HA00A00CA		
37	5063	39HA70A00CA	39HA70A00CA		
38	5522	12HA25A00CA	12HA25A00CA		
Superficie Totale : 1598 HA 91A 10 CA de la commune			S.A.U de la commune : 1541 HA 89A 96 CA		

N.B Les superficies (S.A.T et S.A.U) sont déclarées par l'agriculteur sur la fiche d'enquête foncière ou la fiche signalétique.

Annexe VI

Primes de collecte

SEMENCE ORDINAIRE

BLE DUR 570 DA/ ql
BLE TENDRE 770 DA/ ql
ORGE 400 DA/ ql
AVOINE 400 DA/ ql

SEMENCE DE MULTIPLICATION

BLE DUR

G2 - G4 340DA / ql
R1 283 DA/ ql
R2 - R3 190 DA/ ql

BLE TENDRE

G2 - G4 340DA / ql
R1 255DA/ ql
R2 - R3 170DA /ql

ORGE

G2 - G4 200DA /ql
R1 150DA/ ql
R2 - R3 100DA / ql

L'étalement urbain de Constantine

Annexe VII

PROJECTION DE LA POPULATION DE LA WILAYA

COMMUNES	2002	2003	2004	2005	2006	2007
CONSTANTINE	483.000	485.510	488.035	490.570	493.125	495.690
EL KHROUB	110.570	115.130	120.500	125.760	131.280	137.040
AIN SMARA	27.070	28.180	29.560	30.600	33.170	34.500
D. RAHMOUNE	22.590	23.180	23.850	24.540	25.200	25.850
TOTAL DAIRA	160.230	166.790	173.710	180.900	189.650	197.400
AIN ABID	30.150	31.430	32.750	34.120	35.480	36.900
BEN BADIS	14.890	15.240	15.880	16.250	16.620	17.000
TOTAL DAIRA	45.040	46.670	48.630	50.370	52.100	53.900
B. HAMIDENE	8.580	8.670	8.780	8.890	9.000	9.100
Z. YUCEF	33.400	34.020	34.650	35.300	35.950	36.670
TOTAL DAIRA	41.980	42.690	43.430	44.190	44.950	45.720
H. BOUZLANE	65.710	67.870	69.900	72.000	74.175	76.400
D. MOURAD	39.270	41.120	42.850	44.550	46.500	48.500
TOTAL DAIRA	104.980	108.990	112.750	116.650	120.675	124.900
IBN ZIAD	16.690	17.310	17.700	18.100	18.650	19.200
M. BOUMERIOU	8.450	8.590	8.730	8.870	9.000	9.140
TOTAL DAIRA	25.140	25.900	26.430	26.970	27.650	28.340
TOTAL WILAYA	860.370	876.500	892.500	908.740	928.150	945.950

Source : D.P.A.T

[Wilaya de Constantine. Direction de la Planification et de l'Aménagement du territoire (DTAP) "Constantine par les chiffres- Année 2002"]

Annexe VIII

Tableau n° les ZHUN proposées par le PUD 82 de Constantine

Les ZHUN proposées	Surface	Nbre de logts	Habitants	Etape	observations
Djebel Ouahch	59 ha	1630	11400	1982/90	réalisé
Boussouf	211 ha	6221	38.000	1982/90	réalisée
Sarkina	201 ha	10.763	64.500	1982/90	réalisée
El Bir	29 ha	997	6.381	1990	Non réalisée
El Menia	90 ha	2100	13.440	1990	illicite
Zaouch	127 ha	5842	37.389	1995	RHP
Gammas II	50 ha	2100	13.440	1995	RHP
El Djebbès	43 ha	1806	11.558	1995	Non réalisée
Bekeira	106 ha	3195	20.448	1995	réalisée
Berda	94 ha	4324	27.674	2000	1300 lots
El Zied	81 ha	3402	21.773	2000	Non réalisée
Cité des chercheurs	85 ha	3910	25.024	2000	Non réalisée
TOTAL	1.167 ha	46.300	291.027		

Source PUD 1982, les observations sont relevées auprès des responsables locaux juin 2006

[Enquête Fatima Bénédir]

H A B I T A T

ESTIMATION DU PARC LOGEMENT AU 31/12/2001

COMMUNES	PARC LOGEMENT TOTAL	DONT PRECAIRE	T O L
CONSTANTINE	92.430	5.300	5,23
EL KHROUB	20.020	650	5,52
AIN SMARA	6.690	250	4,05
OULED RAHMOUN	4.020	1.100	5,62
AIN ABID	5.030	520	6,00
BEN BADIS	2.710	260	5,49
ZIGHOUD YOUCEF	6.640	250	5,03
BENI HAMIDENE	1.480	250	5,80
HAMMA BOUZIANE	10.100	750	6,51
DIDOUCHE MOURAD	7.770	1.070	5,06
IBN ZIAD	3.280	270	5,08
MESSAOUD BOUDJERIOU	1.550	240	5,44
TOTAL WILAYA	161.720	10.910	5,33

Source : DPAT. 2002

Annexe X

Secteurs urbains	Bidonvilles	Ménages
El Kantara	1961	1961
Sidi Mabrouk	622	622
Boudraa Salah	104	125
Belle vue	74	74
5 Juillet	48	48
Ziadia	1003	1033
Gammas	616	616
Sidi Rached	938	938
Cité des Muriers	1741	1804
Total agglomération	7104	7221

[Sources: APC Constantine & S. Acherard- 2003]

Annexe XI

Tableau n° II-2 : Le commerce dans le centre ville[1]

zones	médina	Coudiat	Médina+ Coudiat	Le reste de la ville
Commerces				
Première nécessité	329	152	481	2823
Habillement	428	81	509	787
chaussures	76	25	101	275
tissus	339	/	339	474
bijouteries	249	18	267	286
Autres commerces*	335	84	419	952
total	1756	360	2116	5597

*(électro-ménager, quincaillerie, meubles, mercerie, tabac journaux, pièces détachées)

[1]Enquête réalisée par les services des impôts directs wilaya de Constantine en avril 2004, dépouillement réalisé par F. Benidir, p 114